UNIVERSITÉ MOHAMMED V

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

2M2 MA

HESPÉRIS TAMUDA

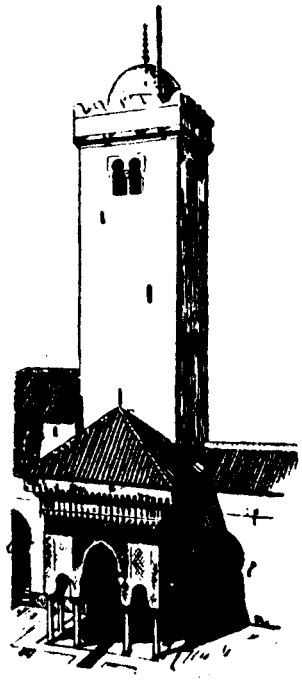

VOL. XVIII. — Fascicule unique

EDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES

30, RUE SBOU - RABAT

1979-70

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et, d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît, en principe, en trois fascicules simples par année. Chaque fascicule comprend des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus) ainsi que pour les demandes d'abonnements et d'achats, s'adresser au **Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines - B.P. 1040 - Rabat.**

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des échanges.

•

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HESPERIS-TAMUDA está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletin del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece en principio en tres fascículos. Cada fascículo comprende articulos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, separatas, peticiones de reseñas), y para los pedidos de suscripción y compra, la correspondencia deberá dirigirse al **Servicio de las Publicaciones, Intercambios y Difusión de la Facultad de Letras y de Ciencias humanas - B.P. 1040 - Rabat.**

La Biblioteca de la Facultad de Letras en Rabat tiene a su cargo los intercambios.

•

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas des Estudios Arabes de Madrid y Granada.

Abonnement annuel :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. 45 dirhams

Autres pays ..... 50 dirhams ou $ 11

Prix du présent volume (fascicule unique) :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. 45 dirhams

Autres pays ..... 50 dirhams ou $ 11

HESPÉRIS
TAMUDA

Vol. XVIII. — Fasc. unique *1978-79*

SOMMAIRE - SUMARIO

ARTICLES — ARTÍCULOS

Jean DEL PÉRUGIA. — *Noms de lieu d'origine berbère dans le sud-ouest de la France* 5

Henri BRESSOLETTE et Jean DELAROZIÈRE. — *El Mosara, jardin royal des Mérinides* 51

Jerome B. WEINER. — *Anglo-moroccan relations in the first decade of the occupation of Tangier (1662-1672)* 63

Bernard LOUPIAS. — *Le procès inquisitorial contre Diego Felipe, natif de Tétouan, et ses données socio-économiques (1671)* .. 77

Norman CIGAR. — *Société et vie politique à Fès sous les premiers ᶜAlawites (ca 1660/1830)* 93

Mohamed KENBIB. — *Protections, Protectorat et Nationalisme (1904-1938)* 173

Haïm ZAFRANI. — *Littératures orales (et écrites) d'expression dialectales des sociétés juives de l'Occident musulman* 199

Martha GUÉRARD. — *Contribution à l'étude de l'art de la broderie au Maroc* (suite) 211

Majallat Kulliyāt al-Ādāb wa-l-ᶜUlūm al-Insāniyya, nᵒˢ 1 et 2, (Saïd Nejjar), p. 233. — *Les Arabes par leurs archives* (Saïd Nejjar), p. 245. — Francesco GABRIELI, *Chroniques arabes des Croisades* (Saïd Nejjar), p. 260. — Haïm ZAFRANI, *Poésie juive en Occident musulman* (Mohammed Arkoun), p. 262. — *Literatura tunecina contemporánea* (Bernard Loupias), p. 265.

NOMS DE LIEU D'ORIGINE BERBERE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

1. *Liminaire*

Il existe un certain nombre de toponymes dans le sud-ouest de la France qui n'ont, semble-t-il, jamais fait l'objet de recherches systématiques. Parmi ceux-ci, on rencontre en particulier les racines Tuc, Ille, Hount, Tir, Tour, Mir, Forn, Corn, ou Torn... L'objet principal de cet essai concernera l'ensemble des mots Tuc, Hount, Tir, Forn et éventuellement les mots Canarilles, et Adour qui semblent faire partie de cet ensemble.

La méthode utilisée a été la suivante :

L'inventaire des toponymes a été effectué en France et en Espagne à partir de cartes officielles ; dans les autres pays en particulier en Afrique, il a été complété par des études in-situ dans la mesure du possible.

L'étymologie a été étudiée dans les ouvrages sur le berbère de E. Laoust et E. Destaing, le tamacheq dans le Dictionnaire du R.P. de Foucauld.

Les aspects historiques ont été choisis dans les ouvrages classiques. L'archéologie a permis de dater par les ruines la chute de certaines villes.

La signification de ces termes s'étant révélée étrangère à la langue française, une tentative de signification a été proposée, ainsi qu'une explication des raisons de leur introduction en France.

2. *Localisation du mot Tuc*

En France, ce terme se rencontre avec une grande densité dans les départements frontaliers des Pyrénées. Mais il y a tout lieu de supposer qu'il existe ailleurs par exemple dans les Alpes (région de Geix et de Fréjus).

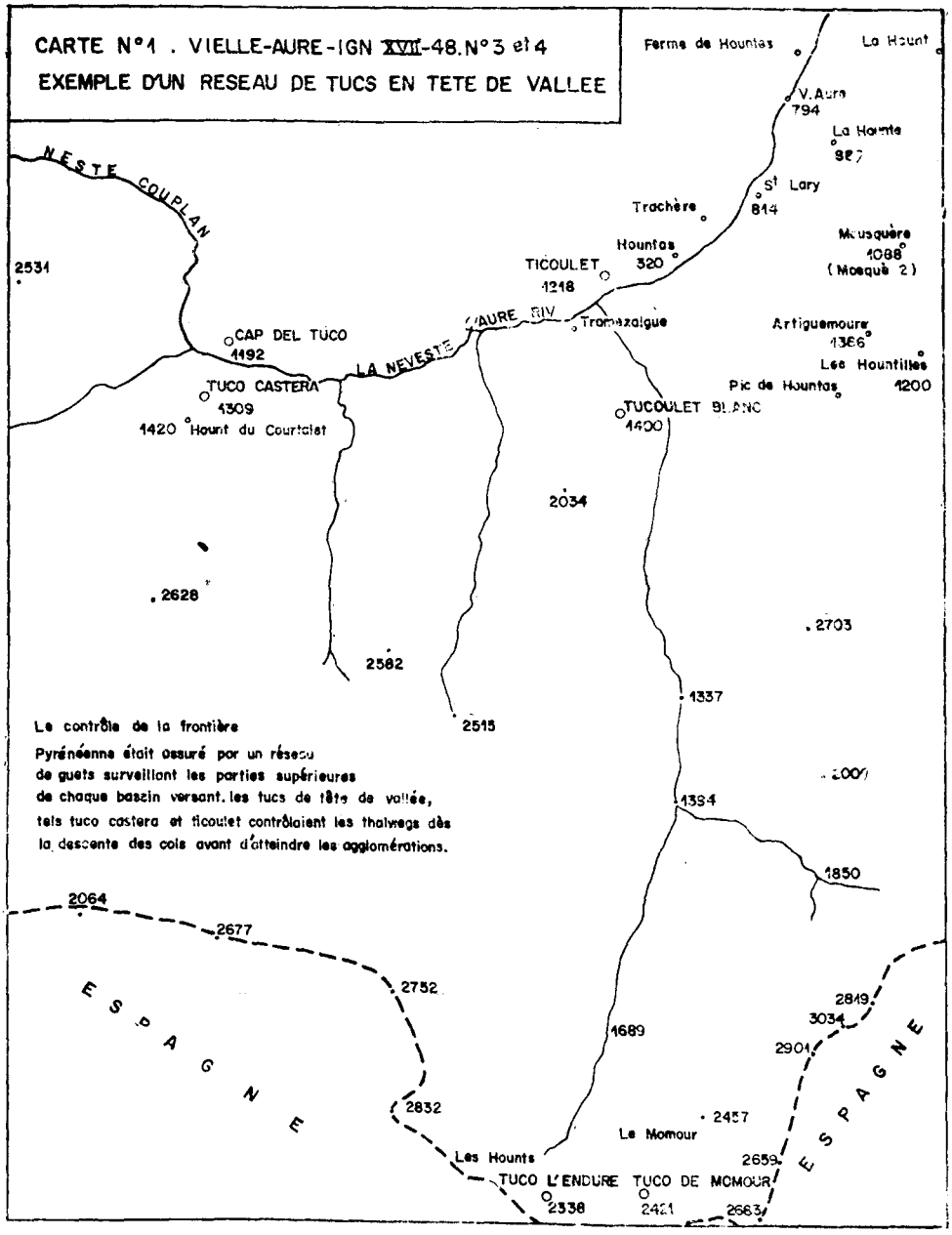
CARTE N°1 . VIELLE-AURE-IGN XVII-48.N°3 et 4
EXEMPLE D'UN RESEAU DE TUCS EN TETE DE VALLEE
Ferme de Hountas
La Hount
V.Aure
794
La Hourte
St Lary
814
Trachère
Hountas
320
TICOULET
1218
Mousquère
1088
(Mosquè 2)
NESTE COUPLAN
2531
CAP DEL TUCO
1192
LA NEVESTE
AURE RIV.
Tramezaigue
Artiguemoure
1366
Les Hountilles
1200
Pic de Hountas
TUCO CASTERA
1309
1420 Hount du Courtalet
TUCOULET BLANC
1400
2034
2628
2703
2582
2515
1337
1384
1850
2064
2677
2752
ESPAGNE
1689
2832
2457
Le Momour
Les Hounts
TUCO L'ENDURE
2338
TUCO DE MOMOUR
2421
2663
2659
2849
3034
2901
ESPAGNE
Le contrôle de la frontière
Pyrénéenne était assuré por un réseau
de guets surveillant les parties supérieures
de chaque bassin versant. les tucs de tête de vallée,
tels tuco castera et ticoulet contrôlaient les thalwegs dès
la descente des cols avant d'atteindre les agglomérations.

Cette tentative a été limitée en France à quelques départements frontaliers et à ceux qui les bordent au Nord. Elle a porté initialement sur une centaine de toponymes. Cet échantillon paraît suffisant pour en permettre une analyse d'où il sera possible de dégager une première proposition sur l'origine de ce mot et son étymologie.

3. *Méthode de travail. Le Corpus*

La première opération de cette recherche a consisté à établir un inventaire des Tucs existant dans le sud-ouest de l'Europe. Il a été effectué à partir de cartes IGN au 1 : 25 000.

Il a été ensuite complété par la recherche de proche en proche d'homonymes dans les pays limitrophes : Espagne et Afrique.

La localisation géographique des sites est définie par leurs coordonnées kilométriques x et y. Il est ainsi possible de les retrouver aisément et de les réunir ensuite sur des cartes de synthèse.

Par analogie avec les altérations subies par Puig, Pog, Pech, Pec, Peg, Pougt (prononcé Poutch) cette liste a été complétée par les formes Tig, Tech, Tuch, Touech, Taych, Tauch, Tauich, Tousque...

La liste des Tucs étudiés est donnée en Annexe. Elle a été complétée par les données suivantes : altitude du Tuc, altitude du site dominé, altitude du site dominant, visibilité horizontale exprimée en degrés sexagésimaux. Des cartes, au nombre de 10, des sites les plus significatifs accompagnent ce texte.

Une analyse individuelle de chacun d'eux a été réalisée. Elle ne sera pas donnée ici faute de place, mais les remarques qui en découlent en seront explicitées plus loin.

4. *Remarques*

De cette nomenclature, quelques remarques linguistiques se dégagent.

1. La consonantique T-K apparaît sous les formes de Tuc, la Tuque, Touque, Tucoulet, Tuco, Tucau, Ticoulet, Tic, Tacou, Taxeira (Taksera), Teixo (Teikso), Taych, Touch, Tousque.

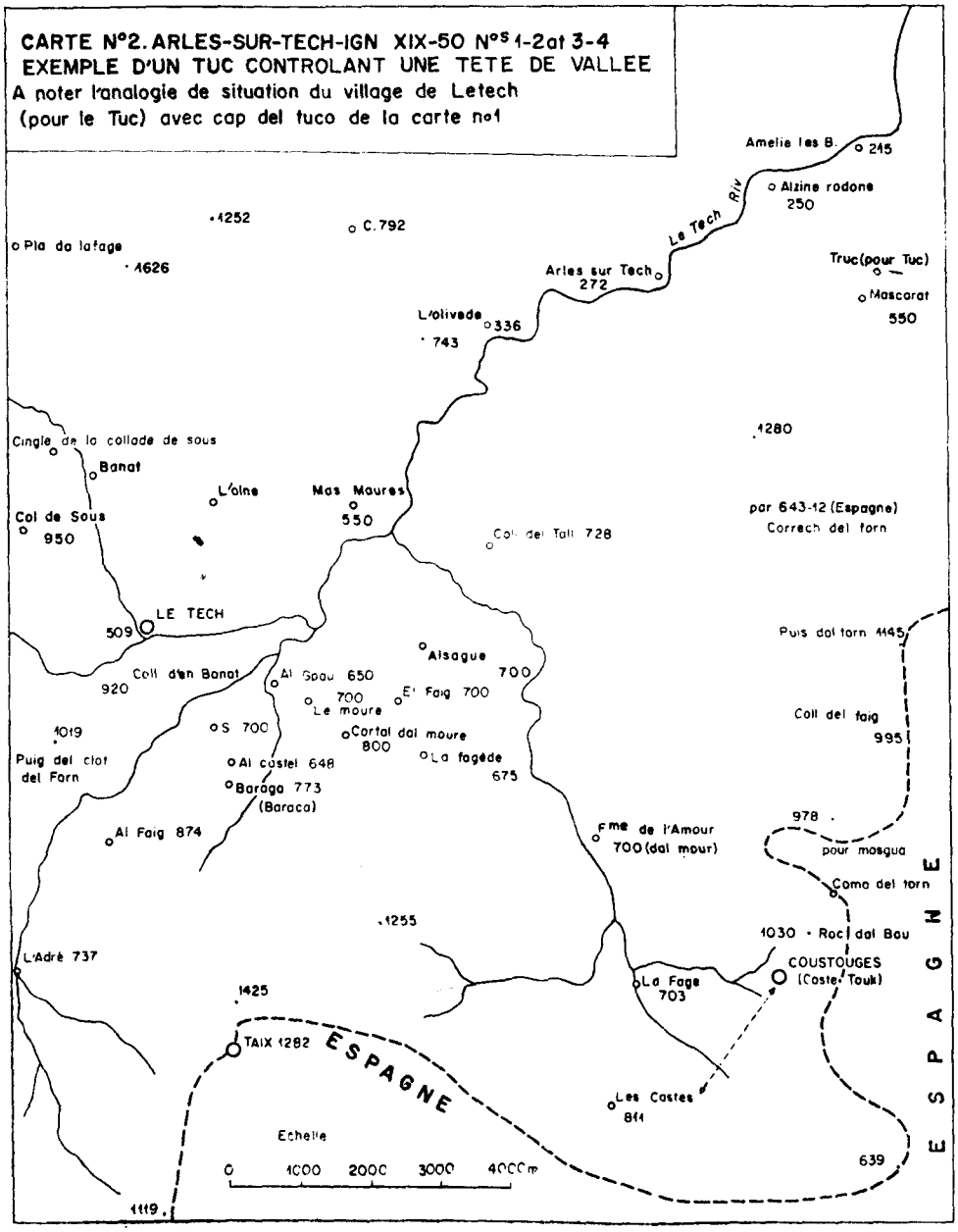
CARTE N°2. ARLES-SUR-TECH-IGN XIX-50 N°S 1-2 at 3-4
EXEMPLE D'UN TUC CONTROLANT UNE TETE DE VALLEE
A noter l'analogie de situation du village de Letech
(pour le Tuc) avec cap del tuco de la carte n°1
Amelie les B. 245
Alzine rodone 250
Le Tech Riv
Arles sur Tech 272
Truc(pour Tuc)
Mascarat 550
L'olivede 336
743
1252
C.792
Pla da lafage
1626
1280
Cingle de la collade de sous
Banat
L'olne
Mas Maures 550
Col de Sous 950
Col del Tall 728
par 643-12 (Espagne)
Correch del forn
LE TECH 509
Puis dal forn 1445
Coll d'en Banat 920
Alsague 700
Al Spau 650
700
Le moure
El Faig 700
Coll del faig 995
1019
S 700
Cortal dal moure 800
La fageda 675
Puig del clot del Forn
Al castel 648
Baraga 773 (Baraca)
978
Al Faig 874
Fme de l'Amour 700 (dal mour)
pour mosgua
Coma del forn
1255
1030 Roc dal Bau
L'Adre 737
COUSTOUGES (Coste Touk)
La Fage 703
1425
TAIX 1282
ESPAGNE
Les Castes 811
Echelle
0 1000 2000 3000 4000m
639
1119
ESPAGNE

2. Parmi celles-ci, la forme la plus courante est celle de Tuc. Il semble que ce soit la forme originelle de ce mot, les autres beaucoup plus rares étant des formes évolutives dans les parlers locaux.

3. Les topiques Tuco Aumar, Tuco Mommour sont d'origine nord-africaine, les autres parmi lesquelles : Tuco del Rey, Tucau, Taxeira, Teixo, révèlent une consonance castillane. Ces particularités incitent à en poursuivre l'étude au-delà des Pyrénées.

4. Ce mot est rarement utilisé en France comme préfixe ou suffixe. Lorsqu'il est nécessaire de lui donner plus de précision, il est suivi d'un complément de nom (Tuc de Bédolé par exemple). Cette formule semblerait indiquer que son usage est relativement récent (1) sinon les formes associées, comme dans Tuqueroye ou contractées comme dans Tigrol, Tucoulet seraient plus nombreuses.

Parfois, comme dans Saint Roman de Tousque sur une rocade des Cévennes, il a subsisté en complétant un nom remanié de village.

5. *Analyses individuelles - Remarques*

Les caractéristiques qui ont été étudiées sont les suivantes :

— Altitude du site et de celle des sites dominés et dominants, occupation du sol, lieu d'habitation, visibilité horizontale, classification orographique ou géographique (éperon, piton, croupe, butte-témoin, confluent, versant, vallée).

De ces analyses individuelles trop détaillées pour figurer ici, on peut dégager les observations suivantes :

1. Ces toponymes ne sont utilisés ni pour dénommer des points caractérisant les sommets culminants d'une région (sauf pour Tauch), ni pour préciser des points géographiques particuliers qui attirent immédiatement l'attention. Ce ne sont ni des pics ou des crêtes élevés, ni des cuvettes ou des collines.

(1) c'est-à-dire de quelques siècles.

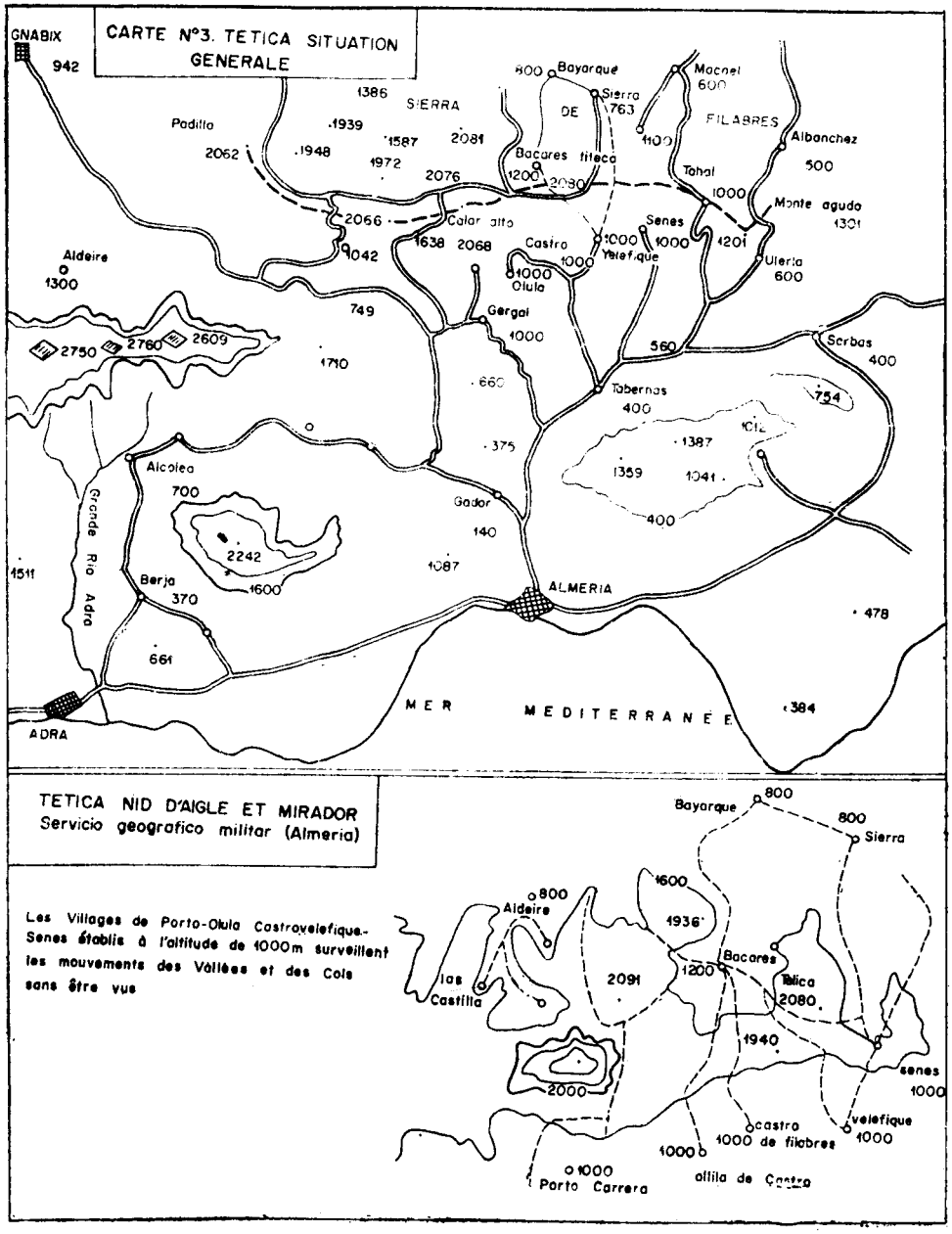
CARTE N°3. TETICA SITUATION GENERALE
GNABIX
942
SIERRA DE FILABRES
Padilla
2062
1939
1948
1386
1587
2081
1972
2076
Bayarque
800
Sierra
763
Macael
600
Albanchez
500
Tahal
1000
Monte agudo
1301
Bacares
1200
Tetica
2080
2066
Calar alto
1638
2068
1042
Aldeire
1300
Castro
1000
Olula
1000
Yelefique
1000
Senes
1000
1201
Uleria
600
749
Gergal
1000
2750
2760
2609
1710
660
560
Serbas
400
Tabernas
400
754
1387
1359
1041
400
375
Alcolea
700
Gador
140
Grande Rio Adra
2242
1600
1087
1511
Berja
370
661
ALMERIA
478
MER MEDITERRANEE
384
ADRA
TETICA NID D'AIGLE ET MIRADOR
Servicio geografico militar (Almeria)
Les Villages de Porto-Olula Castroyelefique.-Senes établis à l'altitude de 1000m surveillent les mouvements des Vallées et des Cols sans être vus
Bayarque
800
800
Sierra
1600
800
Aldeire
1936
Bacares
1200
las Castillas
2091
Tetica
2080
1940
2000
senes
1000
castro
1000 de filabres
velefique
1000
1000
1000
Porto Carrera
olula de Castro

2. Par contre :

— Ils se situent toujours discrètement à mi-distance de deux points géographiques caractéristiques d'une région, celui d'une cime élevée et celui d'un bas-fond, en d'autres termes, les Tucs sont toujours localisés à mi-pente de deux phénomènes orographiques d'un site particulier. (Carte n° 1.)

— Ils s'inscrivent sur des coupes dominées mais dominant une falaise, une vallée, un confluent ou sur des buttes-témoins. Ces aspects sont accusés lorsque les Tucs se trouvent en surplomb dans un méandre (Tuc Gaspar).

— Ils sont assez souvent associés le long d'une chaîne de montagnes ou d'une crête de moyenne élévation, ou de part et d'autre d'une vallée, en vis-à-vis.

— Ils ont une visibilité horizontale angulaire (2) égale ou supérieure à 180°. Des visibilités totales (360°) ne sont pas rares. Au point de vue touristique, ces sites sont à rechercher. Le panorama a été choisi en toute connaissance.

— Ils se trouvent dans une situation idéale de mirador d'où il est possible de voir sans être vu, car ils ne se profilent pas sur l'horizon.

— Ils sont accessibles après quelques centaines de mètres de marche à partir d'une sente ou d'un chemin communal.

— Ils ne servent que très rarement à définir un site habité sauf dans les cas de Le Tech, Tuchan, Tignac, le Tuco, Ticol, St-Roman de Tousque, Coustouges à moins que des recherches de fonds de cabane dans des ruines situées à proximité ne le révèlent.

— Ils sont souvent à proximité des toponymes Hount, Tir...

— Pour un topique particulier : le village de Le Tech (Carte n° 2) on découvre, à 2 km au Sud-Est, un groupe de hameaux (de 300 ha de superficie totale) à consonnance d'une part arabe : Al Sagué, Al Grau, Al Castel, Al Faig, Col du Tell et d'autre part berbère (Maure) : Le Moure, Serra del Mouré, Cortal del Mouré, et plus loin : Col de Sous, Mas Maures, Forn pour Qorn.

(2) et sans angle mort dans le sens vertical.

6. *Aire d'extension possible*

1. ***En Espagne***

A la suite d'une première et rapide investigation on rencontre :

— dans les Pyrénées : Taxeira, Teixo. Plus à l'Ouest, il existe une chapelle dite de Santa Tecna en surplomb sur le rio Mino (Pontevedra).

— Tucci, ville de Bétique (Bétis étant le Rio Guadalquivir) (Pline III 10.2 et Ptolémée II 4.9). Ce qui induit à penser qu'à l'époque romaine des Berbères habitaient déjà une partie de l'Espagne, depuis plusieurs décennies, puisque le nom y était resté inscrit,

— dans la Sierra de Filabres (Carte n° 3), à 46 km au nord d'Alméria se trouve Tética (2080 m) (par 71.05 et 41.3) qui domine le thalveg du Rio Serro ainsi qu'un passage de col (à 1760 m). Le site de Tética est dominé au Sud-Ouest par la cime du Calar (2168 m).

Orographiquement, c'est un piton (de 2080 m) qui se détache sur un éperon faisant face à l'Est à un col. Sa courbe de 1 900 m présente vers ce col la forme d'un croissant de lune dont le point nord possède également un sommet de 1953 m d'altitude.

On se trouve ainsi en présence de deux pitons dominant le même passage de col. Cette particularité permet de supposer que ces deux pitons ont pu jouer le rôle de deux Tucs. Cette proposition est renforcée par la structure du mot Tética dans lequel la consonance K du premier phonème aurait pu être déglutinée devant le 2e T.

La prononciation initiale aurait été alors Tektika. Cette explication paraît confirmée par la présence de son homotoponyme que l'on rencontre en Algérie à 36 km à l'ouest d'Alger.

La répétition d'un même mot dans un toponyme signifie pour les primitifs une pluralité. On doit donc rechercher ici la présence d'un minimum de deux Tucs.

A analyser plus finement le bassin du Rio Andarax qui débouche en Méditerranée à Alméria, on peut en déduire par la toponymie qu'il a, dès la plus haute antiquité, intéressé les populations qui désiraient se fixer et exploiter les terres de la vallée. *Alcolea et Kolea* (près d'Alger) paraissent relever d'une origine celtique.

La situation de ce bassin a favorisé l'installation de ces populations itinérantes. Les montagnes abruptes qui le dominent ont invité les paysans à s'y installer en permanence en toute sécurité c'est-à-dire sans crainte de pirates ou d'envahisseurs venus de la mer. Les paysans cultivaient les vallées, mais en habitaient les falaises et les montagnes dans une situation de belvédère. Cette situation leur permettait d'une part de voir sans être vus et d'autre part, en cas de surprise, de fuir dans les gorges en retrait (3). On remarque que la Sierra de Filabres est dominée d'Ouest en Est par le Calar Alto (2168 m), le Padilla (2062 m) et le Tética (2080 m), et que les villages sont tous situés à l'altitude de 1000 m sur le versant ouest comme sur le versant nord. Ces villages haut-perchés sur la même courbe de niveau, couronnent le sommet, suivant une ligne contournée ressemblant assez à une gousse de caroubier. Ainsi donne-t-on dans le Maghreb à cette disposition des villages le nom de Karouba, silique du caroubier.

Ce nom a deux sens : c'est une disposition qui permet à une suite de villages de se protéger mutuellement en se transmettant rapidement des informations, chaque village ayant son guetteur propre. Mais la Karouba est aussi une association d'intérêts de familles qui se partagent les richesses locales.

Ce mot est un symbole. Il représente un arbre : (le caroubier) qui puise les richesses du sol grâce à ses racines et en redistribue ensuite les fruits (la caroube) aux membres réunis, représentés par ses branches.

On peut penser que cette disposition des villages est d'origine berbère, on retrouve en effet trois toponymes caractéristiques à proximité :

Tahal (par 6,8 - 2,2) village d'altitude (1000 m) ; Tahal provient d'une racine berbère signifiant ravin humide.

Adra (par 0-6,8) est à la fois le nom d'une ville et d'un rio (4). Ce nom berbère, que l'on retrouve dans les Pyrénées (Carte n° 2) désigne en général des ruisseaux secs ou à cours intermittent.

(3) Cette disposition était aussi celle des Brigas celtiques.

(4) qui, souvent comme en Afrique du Nord, porte un nom pour la partie amont et un autre pour l'aval.

Aldéire est le nom de deux villes situées en piedmont par 659-285 et 639-310. Ce terme provient du mot berbère Dir signifiant piedmont.

En *Corse* : Urtaca et en *Sardaigne* : Arbataks.

2. *En Afrique*

Il existe en particulier dans le Maghreb et le Sahara plusieurs centaines de topiques en T-K, ou des formes altérées en T-G ou D-G. Leur densité très grande en Afrique du Nord décroît au sud du Sahara. Mais leur présence se trouve en quelques points au niveau de l'Equateur et à cette latitude en bordure de l'Océan Atlantique jusqu'au Golfe du Cameroun (golfe du Benin).

Dans une première approche, il n'est ni possible ni nécessaire d'établir une liste de ces topiques, il sera donné seulement une analyse des sites caractéristiques.

En effet, la langue berbère est une langue difficile présentant de nombreux pièges même pour les Berbères. En outre, comme le mot T-K a été rapporté depuis des millénaires et utilisé comme préfixe à des noms de localités pré-existantes et que cet ensemble a été ensuite contracté, il en est résulté des topiques dont la partie résiduaire résiste à toute explication même pour les spécialistes consultés.

Aux Canaries : il existe de nombreux toponymes d'origine berbère en situation élevée de consonance T-K : Teguise, Tacoro, Tacoulaus, mais aucun Touk ou Tuc.

En Algérie

A 36 km au sud-ouest d'Alger (Carte n° 4), sur la route en thalweg d'Alger au tombeau dit de la Chrétienne (La Kahina ou *La Karena*) (5) dans la vallée de l'Oued Mazafran se trouve en piedmont le douar de Tekteka à 70 m d'altitude. En réalité, ses habitants le dénomment Tictaca, c'est dire qu'ils ont conservé le même nom que celui signalé par

(5) Karena signifie le Chef en grec.

H. Duveyrier en 1857 dans son « Journal de voyage dans la province d'Alger » sous le topique d'Aïn Tictaca. On doit lui conserver ce nom et laisser aux géographes le soin de rectifier leur erreur.

La colline où cette source prend naissance (vers le 190 m) fait partie d'une chaîne parallèle à la Méditerranée où se trouve un plateau de 50 km de long et de quelques kilomètres de large peuplé de villages aux consonances celtiques (?) Koléa, Douéa. La crête de ce plateau culmine à une altitude de 212 m à la hauteur de Tictaca. Il domine au Nord la Méditerranée et au Sud la vallée de l'Oued Mazafran, affluent de la Mitidja.

A mi-pente, se détachent des croupes (alt. 150 m) faisant face au Sud et surplombant l'Oued Mazafran. Sur celles-ci se trouvent encore quelques habitations, des ruines de sites habités, un cimetière. Il y a tout lieu de penser que primitivement le site de Tictaca était situé à cette altitude, à l'emplacement de deux éperons, et qu'il s'est reconverti au moment de la construction de la route et du défrichement de la vallée, il y a 140 ans environ.

Ainsi replacés, ces sites dominent d'une part toute la vallée de la Mitidja d'Ouest en Est, et d'autre part, de l'autre côté de celle-ci, l'accès de la gorge N-S de la Chiffa où passe la route historique Alger-Médéa-Lagouat.

En comparant Tética (Espagne) et Tictaca (Algérie) on peut conclure que nous nous trouvons en présence d'homotoponymes. Tética aurait été donné au site espagnol par des populations berbères venues de Tictaca.

Toujours en Algérie : Toukmatine (1773 m) (par 6,5 et 25), à 250 km O-N-O de Djanet, est une butte-témoin au sud des monts Ounan sur la piste Amguid-Fort Gardel ; puis Toukabat, Toukrat, Touki, Toukteine, Touggourt, Tougmoutine, Tougert...

Au Maroc, principalement en Chichaouca, on rencontre Toukhibine, Toukimt, Toukribine, Touktabrin, Toukti, Toug, Tougamane, Toug Rih, Tougrou, Tougmount, Touguel Khir, et Tugunt à 40 km au sud-ouest de Nador.

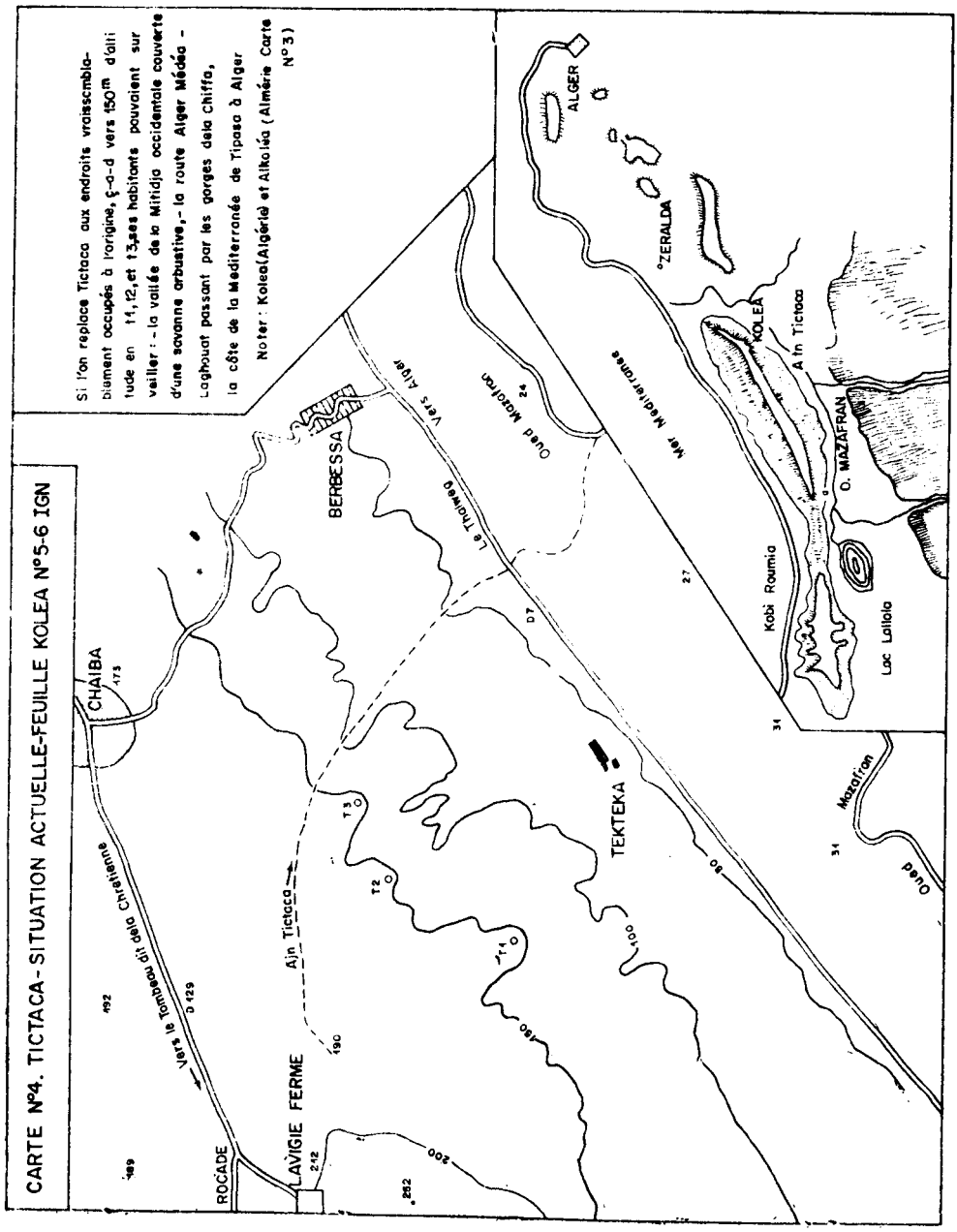
CARTE N°4. TICTACA-SITUATION ACTUELLE-FEUILLE KOLEA N°5-6 IGN
Si l'on replace Tictaca aux endroits vraisemblablement occupés à l'origine, c-à-d vers 150m d'altitude en 11,12, et 13 ses habitants pouvaient surveiller : - la vallée de la Mitidja occidentale couverte d'une savane arbustive, - la route Alger Médéa - Laghouat passant par les gorges de la Chiffa, la côte de la Méditerranée de Tipasa à Alger
Noter : Kolea (Algérie) et Aitoléa (Almérie Carte N°3)
CHAIBA
Vers le Tombeau dit de la Chrétienne
D 129
ROCADE
LAVIGIE FERME
Ain Tictaca
BERBESSA
Vers Alger
Le Tombeau
Oued Mazafran
TEKTEKA
ALGER
ZERALDA
KOLEA
Ain Tictaca
Mer Méditerranée
Kobi Roumia
D. MAZAFRAN
Lac Lallola
Mazafran
Oued

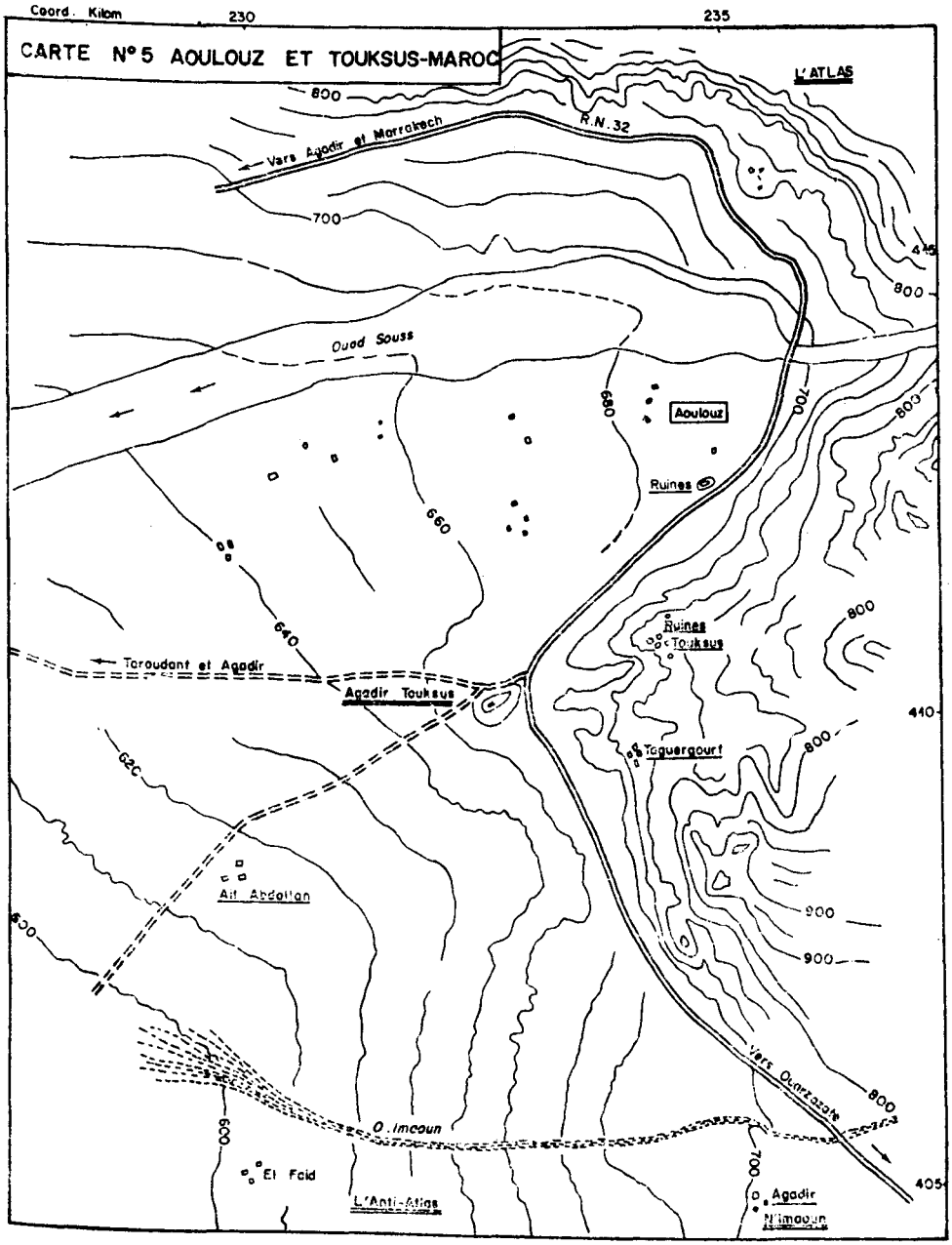
Coord. Kilom
230
235
CARTE N° 5 AOULOUZ ET TOUKSUS-MAROC
L'ATLAS
800
R.N. 32
Vers Agadir et Marrakech
700
445
800
Oued Souss
680
Aoulouz
700
800
Ruines
660
640
Ruines
Touksus
800
Taroudant et Agadir
Agadir Touksus
440
Taguergourt
800
620
Ait Abdallah
900
900
600
Vers Ouarzazate
800
O. Imcoun
700
El Feid
L'Anti-Atlas
Agadir
N'Imcoun
405

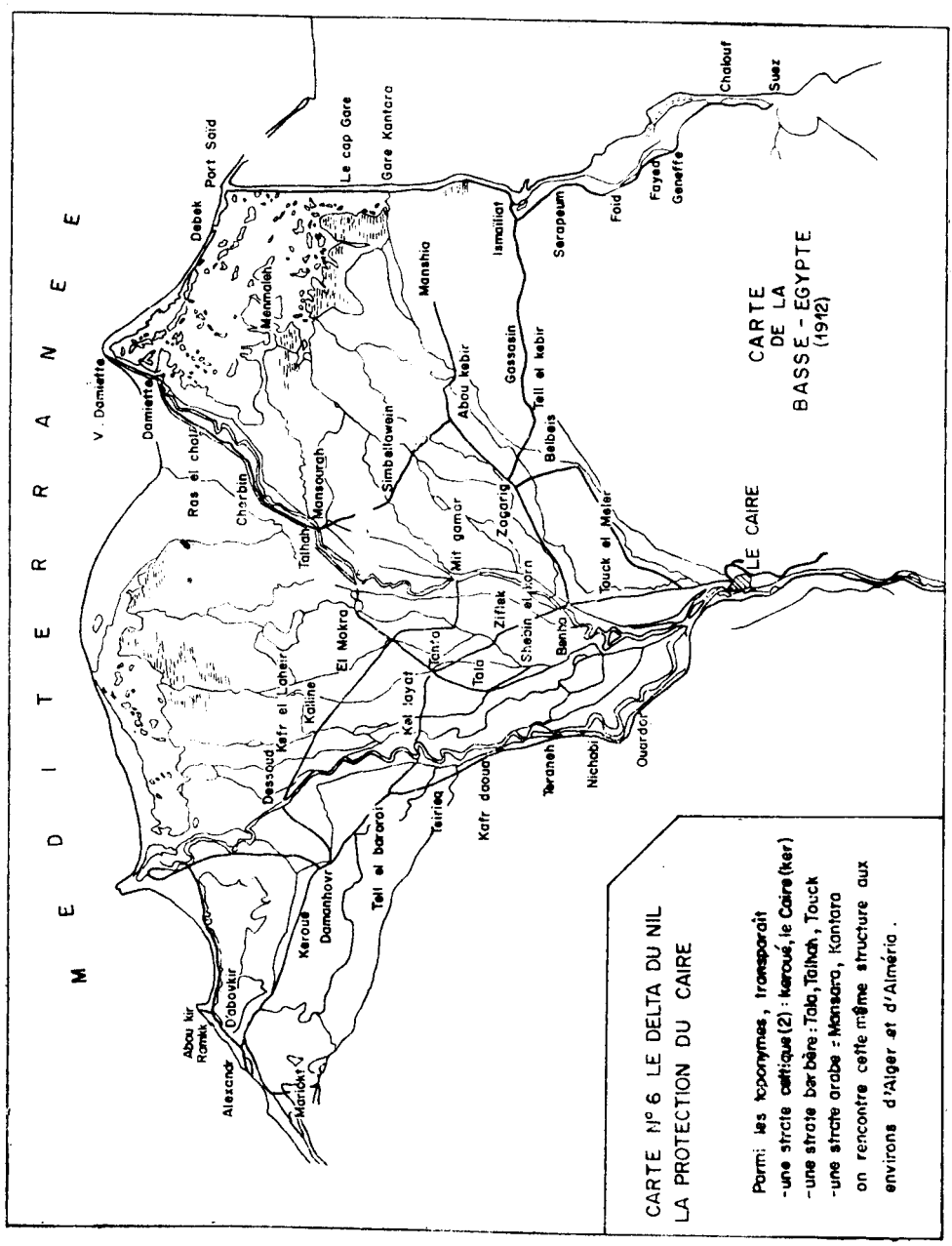
M E D I T E R R A N E E
V. Damiette
Damiette
Port Said
Debek
Le cap Gare
Gare Kantara
Ras el chaik
Charbin
Mennaleh
Manshia
Ismailiat
Chalouf
Suez
Serapeum
Foid
Fayed
Geneffe
Talhah
Mansourah
Simbellawein
Abou kebir
Gassasin
Tell el kebir
Belbeis
Mit gamar
Zagazig
LE CAIRE
Touck el Meler
El Mokra
Ziftak
Shebin el Kom
Banha
Kafr el Laher
Kaliine
Kafr Tayat
Kanta
Tala
Dessoud
Terranch
Nichobi
Ouardan
Kafr daoud
Teirieg
Tell el bararat
Damanhour
Kerous
Abou kir
Ramleh
Alexandr
Mariout
D'aboukir
CARTE
DE LA
BASSE - EGYPTE
(1942)
CARTE N° 6 LE DELTA DU NIL
LA PROTECTION DU CAIRE
Parmi les toponymes, transparait
-une strate celtique (2) : Kerous, le Caire (ker)
-une strate berbère : Tala, Talhah, Touck
-une strate arabe : Mansara, Kantara
on rencontre cette même structure aux
environs d'Alger et d'Almeria.

Touksus (alt. 700 m) (Carte n° 5), révélé par la présence de l'agadir en ruines de Touksus, est situé à 1 km à l'ouest d'Aoulouz. Il domine l'Oued Sous de quelques dizaines de mètres. En réalité, le village auquel appartenait cet agadir devait être à quelques centaines de mètres à l'Est au niveau de Tagergour (Ta + Kerkor = le tas de pierres).

Au pied de cet agadir, passent les routes Marrakech-Ouarzazate et Agadir-Ouarzazate, les habitants de la région de Touksus surveillaient ainsi les mouvements de ces trois villes et en cas de danger pouvaient se réfugier dans les collines du Sud vers Irherm.

En Tunisie

Douga (issu de Touka) est l'antique Tucca sur un plateau d'où cette ville domine la plaine environnante.

Toukabeur est également un village préhistorique en situation dominante.

Utique sur le Medjerda possède un monticule qui a pu jouer le rôle de Tik (gué de rivière). Le quartier le plus anciennement habité aurait été ce monticule. La partie résiduaire de ce mot pourrait être UR. La ville se serait mise sous la protection d'Ouranos. Avec un nom identique, il existe en Corse un village également en retrait de la mer, dans une situation dominant une tête de vallée : Urtaca, avec des dolmens à proximité donc d'origine préhistorique.

Au Tchad — dans une orographie identique, où l'on rencontre de très nombreux toponymes à consonances berbères (ou libyques) : Karouba, Adré, Tala, Gadoun, Teki, Azguen, se trouve à 720 km au nord-est de Fort-Lamy entre Biltine et Amzoër : Tektéké, un village en piedmont de l'Hadger Douga (Touka) qui domine de 30 m environ la piste Fort-Lamy Amzoër.

En Egypte. Touk el Melek, à 40 km au nord du Caire, a une situation privilégiée au centre du delta du Nil. Y a-t-il eu à cet endroit une tour en position dominante ? Il est situé au milieu de noms berbères Tala, Talha sans doute introduits par les envahisseurs libyens.

Au sud du Sahara, dans des régions anciennement berbérophones : au Niger, Tchad, Cameroun, Touk devient Toukou.

Au Niger : Toukounous (Toukou + N + ous) le Touk de la plaine au pied d'une falaise dont il a dû descendre. Ce phénomène est courant, exemple Taxila au Pakistan. Toukounous, (Touk oun ous) comme Touksus surveille un passage obligatoire NS, une sorte de cañon l'ancien cours du Dallol Bosso.

Au Tchad : Maloum Toukous sur une falaise, domine le cours du Bahr Etou.

Au Cameroun : Toukou est situé sur un bourrelet de rive Tougou, Tougondé. Touki est une butte-témoin à 30 km à l'est de Bertoua que « seuls les lions avec leurs griffes peuvent gravir jusqu'au sommet » (communication orale). Tiko sur les contreforts du mont Cameroun à 30 km à l'ouest de Douala domine la baie.

Au Libéria : à quelques kilomètres de l'Océan, se trouve un monticule de la plaine côtière appelé par les géographes soit le « Pain de Sucre », soit Tartuke.

Les routes de l'or étaient jalonnées de T-K de la Méditerranée à l'Océan Atlantique par le Sahara. Il semble que Carthage en ait été le terme.

7. *Etymologie* — Celle-ci concerne les consonances T et K.

7.1. *Etymologie de la consonance K (Q ou G)* — Cette consonance constitue la partie significative de ce mot c'est-à-dire la racine même, c'est pourquoi elle sera étudiée en premier lieu.

Il semble bien qu'il n'existe ni en français ni en espagnol une racine susceptible d'orienter les recherches hormis aigu et agudo. Il existe par contre une racine gauloise Uxo (Ukso) : élevé, que l'on trouve dans Loutek (Lutèce). Mais rien ne permet ensuite d'expliquer la consonance T... On peut aussi penser le rattacher aux mots Touche et Touque = lande, bruyère, végétation de marécage, mais il n'existe pas de marais dans les Pyrénées.

Pour la ville de Touchain, on pourrait envisager son origine à partir du surnom de Tuc - Chien donné aux paysans révoltés.

En berbère, d'après E. Laoust « Contribution à une étude de la toponymie du Haut-Atlas », on trouve une première signification du plus haut intérêt :

P. 13. — Composés de ag, agg (6), ak, tag, tug, tuk, de akk « être « supérieur de niveau : uggwaman (au-dessus de l'eau, en amont) vil. « Ur ; akaimeddur, montagne, aksual, mont, Genfisa, nom ancien de « tribu ; taguntaft nom de tribu ; Tugg lhir v.l. Tuksus dominant de « Sus. »

p. 69. — Tug : dérivé de agger « déborder » ou « regarder d'en haut » en tašelhit, ou de akk « dépasser de niveau » ; et plus loin :

« Le même élément, sous la forme tuk, figure dans Tuksus, vil. Tifnut ; « agadir tuksus, nom de l'agadir appartenant à ce village, cet agadir est « en effet établi au sommet d'une élévation du haut de laquelle on « do- « mine » la vallée de l'asif n'Sus, à la sortie de la montagne. Même for- « mation que Tunksif « dominant l'asif » pour Tuksif, avec nasalisation « de la voyelle initiale : nom d'un village du Tifnut situé sur la berge « de l'Oued. »

En Tamacheq, « Dictionnaire » du R.P. de Foucauld (II.768), on trouve ensuite :

« Ekied se dit de tout ce qu'on considère attentivement par exemple « en examinant, en regardant, en inspectant, essayant, interrogeant, pre- « nant des renseignements.

« Tekourmout = prison, dans lequel il semble qu'il y ait le sens de « Mirador. »

Teikormit d'après H. Duveyrier signifie aussi prison.

(6) *Les Nuraghes* de Sardaigne sont des tours de pierre, à destination inconnue. Nur signifierait pour certains : tas de pierre. Aghe pourrait signifier « dominer — examiner ». Ces tours auraient eu un rôle identique aux donjons du Moyen-Age. — Et la ville haut-perchée de Ploaghe également en Sardaigne.

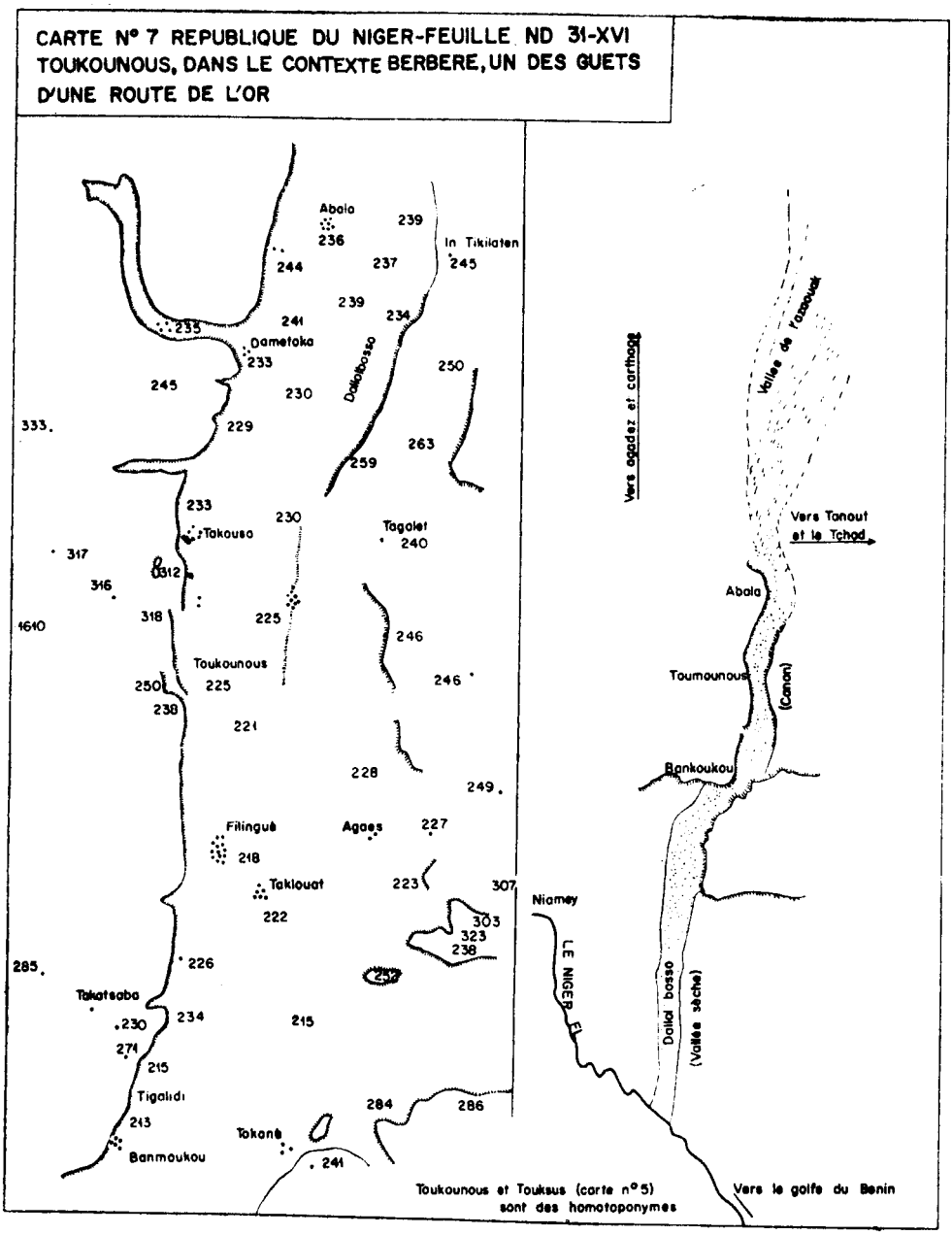
CARTE N° 7 REPUBLIQUE DU NIGER-FEUILLE ND 31-XVI
TOUKOUNOUS, DANS LE CONTEXTE BERBERE, UN DES GUETS
D'UNE ROUTE DE L'OR
Abala
In Tikilaten
Oametoka
Dallol bosso
Takousa
Tagolet
Toukounous
Filingué
Agadez
Takiouat
Takatsaba
Tigalidi
Banmoukou
Tokanè
Vers agadez et carthage
Vallée de Tabouak
Vers Tanout et le Tchad
Abala
Toumounous
(Canari)
Bankoukou
Niamey
LE NIGER
Dallol bosso
(Vallée sèche)
Toukounous et Touksus (carte n°5) sont des homotoponymes
Vers le golfe du Benin

La racine fondamentale K qui nous intéresse aurait ainsi le sens propre de « être d'un niveau supérieur, surplomber, dominer » et un sens figuré : « examiner, regarder, inspecter » et par la même de « surveiller attentivement ».

Cette expression est demeurée vivante dans le Sous, car, pour les Chleuhs, Touksus signifie « que de là on peut voir tout le Sous jusqu'à Agadir quand il fait beau ! (Mohamed Dahi de Tarharast, communication orale).

7-2. *Etymologie de la consonnance T*

Gustave Mercier dans « La langue libyenne et la toponymie de l'Afrique du Nord » écrit :

Page 244. — *Forme féminine de nom propre de lieu.*

« 1) — En libyen comme en berbère, le féminin des substantifs se forme « par adjonction au commencement et à la fin du radical de la consonance t, et plus loin :

« Le pluriel du féminin s'obtient en vocalisant en i la syllabe initiale a « et en ajoutant au radical la terminaison in qui remplace le t final.

« Ex. : Amellal « blanc » fém. sing. Tamellalt « La Blanche »
fém. plur. Timellalin « Les Blanches ».

« 2) La langue berbère forme le plus souvent ses topiques en donnant « à la racine la forme féminine, au singulier et au pluriel.
« Il en est de même de la langue libyenne.

« 2-1) Exemple de topiques berbères à forme féminine :
« Tagemmunt (Kabyle), Tadjemmunt (Chaouïa de l'Aurès) = La Colline
« Tazerut (Aurès) = Le Rocher

« 2-2) Exemples de topiques berbères où la dentale t disparaît pour laisser « la place à une légère aspiration.
« Hit (Chauia de l'Aurès) pour Tit : La Source
« Plur. hittauin pour Tittauin : : « Les Sources. »

« Ce mode de formation des noms de lieu acquiert, par sa généralité, « une très grande importance. Il donne un critérium facile pour reconnaître l'origine libyenne d'un nom antique.

« Ce critérium, en ce qui concerne du moins le *t* final, n'est cependant pas « absolu. D'autres langues anciennes, et spécialement les langues sémi- « tiques, ont formé le féminin des noms et des adjectifs par l'adjonction « au radical d'un t final.

« Les Romains ont ordinairement négligé dans leur transcription des « noms indigènes le t final qui cadrait mal avec leurs désinences et leurs « flexions. »

On trouve en Afrique de nombreux villages et villes formés de cette façon :

Tanout : l'endroit du puits, de Anou : orifice, puits. (Sus, Niger...)
Tamri : La Rouge, de hamri rouge.
Titmelil : La Source blanche, de T + hit + amellal.
Tetouan : Les Sources, de Tittaouin.

Titteri : (Source) dans les gorges de la Chiffa (Algérie) est berbère, par contre Ittiri (Source) en Sardaigne a le même sens, mais ne l'est pas.

Takersane (Algérie) : Le (village du) Kersena. Le Kersena est une variété de petite lentille encore cultivée dans le Rif. Ce cas particulier permet de supposer que cette consonance Ta est peut-être issue de l'article défini berbère Ta (7) (ou Ti féminin pluriel) : La, les...

Ainsi, ce mode de formation des noms de lieu par les Berbères est identique à celui que nous connaissons en France à partir de l'article. Il est largement utilisé par le milieu rural et par les Services du Cadastre pour préciser les noms de parcelles de terre : Les Roches, La Cerisaie, La Potence, La Belorée, Le Guigné, Les Hantes, signifient « L'endroit où il y a des roches, des cerisiers, une potence »...

De ces remarques linguistiques de E. Laoust, du R.P. de Foucauld et de G. Mercier, on peut conclure que le mot Tuc serait un nom d'usage courant de la terminologie berbère pour désigner (T) l'endroit d'où l'on peut surveiller (K) une situation orographique particulière. Tuc a donc une signification fonctionnelle, celle d'un guet, d'une vigie, d'un mirador. On peut proposer de le traduire par l'un de ces trois termes : le

(7) Cf. S. Hanouz, *Grammaire berbère*. C. Klincksieck, Paris.

guet, la vigie ou le mirador. D'ailleurs, à proximité de Tictaca (Algérie), se trouve un lieu dit « La Vigie », en français.

On aurait ainsi le guet de la Paloumère, le guet Gaspar, le guet du Roy etc.

Les remarques suivantes viennent immédiatement à l'esprit.

Au point de vue historique, dans le sud-ouest de la France, la toponymie locale a bien enregistré que des populations étrangères ont occupé le sud de la France.

Cette occupation a dû se poursuivre durant plusieurs générations trois, quatre, peut-être cinq, puis se transformer en habitat pacifique pour permettre d'expliquer cette incrustation indélébile longtemps après que les habitants en aient perdu peu à peu le sens originel.

Etant donné la densité de ces guets et leur situation, ils devaient constituer un réseau complet et permanent de surveillance entre les mains de la puissance occupante. On est donc amené à étudier l'histoire de l'invasion arabe au cours des VIII[e] et IX[e] siècles dans cette partie de l'Europe (8).

8. *Historique et datation*

Les historiens sont très discrets sur tous les problèmes classés sous le vocable « Les Sarrasins ». L'un d'eux, Lucien Musset dans « Les Invasions » — P.U.F. — en fait le point :

« p. 273. — La portée véritable des incursions musulmanes en Europe « reste une des grandes inconnues de l'histoire du haut moyen âge. Ces « raids n'ont encore fait l'objet que d'études locales ou de généralisa- « tions rapides, pour ne pas parler de nombreux travaux fantaisistes. « Les sources n'en proposent qu'un éclairage unilatéral (les auteurs « arabes s'y intéressent peu, car ils n'ont rien conquis de durable pour « l'Islam), et très discontinu, car nous sommes en pleine période de « décadence de l'acte écrit en Europe méridionale. On ne proposera « donc que des directions de recherches prudentes et limitées.

(8) En effet, comparativement, l'invasion anglaise du XV[e] siècle n'a laissé aucune trace car elle n'a été qu'une occupation sans habitat ni exploitation du sol.

« Sur les expéditions parties d'Espagne au VIII[e] siècle, il semble que « l'on a extrait des sources latines tout ce qu'elles pouvaient donner, et « c'est bien peu. Des découvertes sont encore possibles dans les biblio- « thèques arabes.

« Lévi-Provençal en a fait, mais sur de simples détails. L'intérêt des « historiens modernes s'est concentré sur la bataille de Poitiers peut-être à « tort, car le raid contre Tours qui échoua ne comptait guère plus, en « soi que celui d'Autun, qui réussit. Les tentatives faites pour localiser « les combats ne sont pas concluantes d'autant qu'il s'agit plutôt d'un « ensemble de manœuvres que d'une seule rencontre.

« P. 146. — L'influence arabe en France a eu lieu aux VIII[e], IX[e] et « X[e] siècles. La première vague au lendemain de l'effondrement de l'Etat « visigothique d'Espagne, n'est qu'un ultime prolongement de la con- « quête islamique ; c'est indépendamment de l'intention de ses promo- « teurs qu'elle n'aboutit pas à l'islamisation de la Gaule. La conquête « politique, la conversion religieuse étaient ses buts lointains.

« La seconde vague à laquelle on applique le nom de Sarrasins, n'est « au contraire que le résultat des actions non-coordonnées de petites « bandes, cherchant le butin plutôt que la soumission des infidèles, et « celui d'entreprises privées, qui ne tournaient au bénéfice de l'Islam « que d'une manière surérogative. »

Mais plus significatif pour cette étude est le passage suivant :

« Ni l'une, ni l'autre de ces entreprises ne méritent pleinement d'être « appelées arabes. Le matériel humain de l'Islam de l'Extrême-Orient « fut toujours singulièrement composite. Les Arabes occupaient seule- « ment quelques postes de commande avant le XI[e] siècle. Berbères, Espa- « gnols, Italiens convertis et Levantins de toutes sortes jouèrent un rôle « au moins égal. Ces différences avivées encore chez les Arabes par la « haine tribale (ʿaṣabiya) eurent une certaine influence sur le déroule- « ment des incursions. »

L'historique de cette invasion peut ensuite se résumer ainsi.

Les Arabes pénètrent en Espagne en 711 avec à leur tête le Berbère Tarig B. Ziyad. Il emmenait certainement avec lui un contingent de

coreligionnaires venus des montagnes de la Mauritanie Tingitane (Empire du Maroc), de la Gétulie (Maroc occidental) et de la Mauritanie Césarienne (province d'Oran et d'Alger).

L'Etat visigothique fut détruit après la victoire de Rio Guadalete (juillet 711). Vers 714, toute la péninsule était occupée.

Les musulmans prirent possession en 718 de la partie du domaine visigoth située en Gaule entre le Rhône et le Pas de Salses. Narbonne, Nîmes, Carcassonne ont été occupées en 725. Les conquérants virent surtout dans ce territoire une base de départ pour de profondes pénétrations en Gaule, c'est dire qu'ils s'installèrent d'abord sur les contreforts de ces vallées pour les contrôler.

En 721, ils pénètrent jusqu'à Toulouse. Puis ils envahirent le Rouergue, Le Vélay-la-Provence. Ils s'engouffrèrent dans le couloir du Rhône jusqu'en Bourgogne où Autun est incendié, vers 725-731. En 732 une razzia reconnaît l'Aquitaine. Abd-er-Rahman el Ghafeki traverse la Gascogne, pille Bordeaux, contourne Poitiers, s'avance vers Tours. En 732-733, bataille de Poitiers. Abd-er-Rahman est tué, repli en Narbonnaise. En 732, Aix et la Provence sont pillés ; vers 735 de nouvelles razzias ont lieu en Bourgogne.

De 736 à 739, les Francs et leurs alliés refoulent les musulmans qui restent maîtres de la majeure partie du Languedoc, des Pyrénées au Rhône, en s'appuyant sur les cadres locaux de l'époque visigothique. Le séjour des musulmans en Narbonnaise s'étendit jusqu'à une date assez avancée du règne de Pépin le Bref (751-768). En 759, Narbonne se rend aux Francs contre la promesse de garder son droit gothique.

Les musulmans restèrent encore longtemps installés dans les Pyrénées avec toujours l'espoir de repartir à la conquête de l'Europe. Mais là s'arrêtent les documents. Il y a vraisemblablement « un no man's land dans l'espace comme dans le temps », si l'on peut s'exprimer ainsi. Les raids des musulmans furent repoussés par des colonnes franques cantonnées dans une série de places rapidement fortifiées comme Narbonne, Carcassonne, Castelmaure, Castelsarrasin, Roquemaure reprises aux envahisseurs.

Plusieurs sources évoquent ensuite l'enlèvement « d'un peuple innombrable » emmené en Espagne, ou la dispersion, jusque dans les Alpes, de serfs cultivant de grands domaines (Testament d'Alban 739). En Roussillon, il y eut devant l'insécurité, une désertion des campagnes à laquelle on remédia au IX[e] siècle par des appels de réfugiés espagnols. Certains noms berbères en sont marqués, Tuc devient Tuco ; Hount devient Hountas (9).

La campagne de Charlemagne au-delà des Pyrénées en 778-805-811 se fit par la pénétration en Espagne non pas par l'Est de la chaîne pyrénéenne mais par l'Ouest. Les Porto, Puigo et Tuco, de l'Est, qui avaient été la porte d'entrée des musulmans en France, étaient organisés et structurés pour surveiller tous les passages et contrôler les déplacements rapides. Cette route des invasions par l'Est était connue dès l'antiquité. Ce fut celle empruntée par Annibal au II[e] siècle avant J.-C.

En 778, à Roncevaux les Francs sous-estimèrent cette connaissance des lieux et la nécessité de la surveillance permanente des cols par un système de renseignements. On peut penser que les musulmans possédaient une structure composée de guetteurs berbères disposés aux points stratégiques. Ces guetteurs devaient être assistés d'un réseau de transmission constitué également de Berbères sachant se déplacer rapidement en montagne et transmettre des messages de part et d'autre d'une vallée, comme les Basques le font encore actuellement par des cris et des sifflements modulés. Ceci explique plus loin (p. 152) cette phrase de L. Musset : « Par une curieuse mutation, ces marins (les Arabes) se révélèrent « d'extraordinaires coureurs de montagne, capables d'utiliser comme axe « de pénétration des chaînes aussi redoutables que les Alpes ou les « Abruzzes. » On pourrait ajouter les Pyrénées.

En réalité, il n'y a pas eu de mutation, ces Arabes étaient accompagnés de mercenaires spécialisés (10), en l'espèce des Berbères, qui occupaient les cols ainsi que les passages d'infiltration et en organisaient la défense, au fur et à mesure de leur progression.

(9) On trouve même, dans le sud de la France (Ariège) un hameau « *Chouari* », qui est le nom du bât porté par les ânes dans le Sous marocain.

(10) De même Hannibal avait dans son armée des cavaliers Numides et des frondeurs des Baléares.

Aun qui se prononce aoun avec un accent prolongé sur la diphtongue ou signifie en berbère « monter » d'où, par extension, le sens de « côte ». En France, la même idée est transmise dans Montainville.

Aux Canaries ce toponyme est inconnu.

Au Maroc, en piedmont du Rif, Taounate est situé au sommet d'une côte, et de même dans le Sous : Askaoun, Imaoun, Ouassaoune, Tassaount, Ifraoun, Foussaoun, Aguersaoune, Agrilaoun. Il est à noter qu'en aucune région d'Afrique du Nord il n'existe autant de toponymes composés avec aoun que dans l'Anti-Atlas (Carte n° 10).

En Tunisie, « le Mont Burgaon au sud de la Byzacène non loin de la frontière de Numidie » est célèbre par une victoire remportée en 535 par les Romains contre les Berbères.

En Algérie et en Egypte, ce terme n'est pas utilisé sauf à y rattacher les formes en ouan, Kairouan, Assouan, Hélouan, ou en oun et one.

Par contre, on le retrouve au Togo avec Assahun Flagé et Assahoun ; au Cameroun avec Yaoundé et N'gaoundéré, dans chaque cas en régions accidentées.

En Arménie, l'Histoire du Manichéisme médiéval fait mention de la garnison d'Argaoun de l'Etat paulicien. Les forteresses de montagne sont rarement installées dans les vallées.

En France : Araouna. A. Dauzat dans « La toponymie française » écrit p. 134 « et peut-être l'énigmatique Araouna Carolingien des Pyré-« nées (pour Aroanna ?) cité par R. de Félice. » Araouna existerait donc bien avec cette graphie et sans doute au terminus d'une côte caractéristique. (La Rhune près de Biarritz, Larrun près de Pampelune ?)

Garonne est un topique courant aux Canaries. Garonne a pu signifier (Gar + Aoune) (Grotte + Côte). Il existe un Pène de Garouné (Carte n° 8), dans les Pyrénées Gar d'une racine sémitique (GR) signifiant creux, grotte. Cf. Ghardaïa en Algérie :

Il est alors possible d'imaginer la manœuvre d'enveloppement de Roncevaux.

Sans être vus, les musulmans suivirent pas à pas les déplacements et la retraite des Francs. Ils choisirent l'endroit et le moment propices à un guet-apens. La trahison de Ganelon n'explique pas tout. Il y eut nécessairement une défaillance du système de surveillance des Francs qui, en montagne, auraient dû être constamment renseignés pour éviter la moindre surprise.

Roncevaux a été un succès à l'actif des Berbères.

9. *Ensemble de termes introduits par les Berbères dans les Pyrénées*

Hypothèse de travail. Si le mot Tuc est d'origine berbère et si ces populations ont occupé ces régions pendant de nombreuses décennies comme on est amené à le penser, tout un ensemble de termes berbères d'usage courant a pu accompagner cette introduction. Elle n'a pu être unique. Cette proposition renforce l'idée d'une occupation longue et en profondeur des marches pyrénéennes, si elle peut être démontrée.

Il convient donc de connaître le sens de quelques termes courants en Afrique du Nord.

Assif. Sif en berbère désigne un ruisseau torrentiel issu de la montagne. Il est alimenté par les pluies d'orages tombant sur le sol rocheux. Elles ruissellent immédiatement. Le courant rapide entraîne des blocs de pierre qui rendent ces torrents bruyants (ifsus en berbère). Cette forme d'Oued se rencontre le plus communément dans le Sous.

Durder, aderdour signifie sourd, être sourd. Une ruche sans reine est dite adourdour (ou dourdour). Elle n'a aucune activité. Ce terme est l'antinomie de bruyant, animé.

Pour les Berbères, en particulier ceux du Sous, il semble qu'il n'y ait eu que deux types de rivière : les bruyantes (ifsus) et les calmes ou sourdes (adourdour).

Le pays des grottes et des daïas (mares temporaires). Khef et Rhar (Rif) : Ceux qui habitent les grottes ; Trafalgar (Traf + al + gar) : à côté de la grotte, c'est-à-dire d'une falaise (Guer), (Gir, montagne en sanskrit).

Les Oueds ont souvent en Afrique du Nord le même nom que les éminences dont ils sont issus. Pour ces Berbères, la Garonne aurait-elle été le Pays des Grottes et des Côtes ? Araounna en aurait-il été la ville principale ? Pour quelle raison le terme de Pène de Garouné nous a-t-il été transmis ?

Dir. Ce mot est peut-être de même origine que Déren, Adrar. Il est largement utilisé par les Berbères. Sa signification est assez étendue : levée de terre, piedmont, petite colline. La ligne du Dir est une ligne imaginaire de partage entre les terres de vallée à faible pente et celles de piedmont où la pente s'accentue brusquement. Le Dir est le plus souvent rocailleux et stérile dans le Sous. C'est un endroit utilisé pour les plantations de cactus (Taknarit).

Sur cette ligne du Dir, se trouve établie en général une suite de villages, qui porte cette appellation complémentaire (Sidi Saïd N'Dir), au débouché des oueds de montagne dont l'eau sert à l'irrigation des terres de vallée situées immédiatement en piedmont. De loin, de place en place, ces points de verdure sombre se détachent sur le fond clair du Dir rocailleux, pâle et brûlé de soleil.

Sous la forme d'Aldeire, ce mot berbère d'usage courant se retrouve comme nom de ville située en piedmont aux environs d'Almeria (Espagne) (Carte n° 3).

Agadir de la racine sémitique (GDR) muraille, mur de soutènement, de fortification : l'Agadé sumérienne, à jamais disparue, était célèbre par ses hautes murailles.

Cette technique et ce terme ont été introduits en Afrique par les Phéniciens. Cette racine se retrouve au Maroc dans Agadir, Achdir, au Niger dans Agadès et Agadem, au Cameroun dans Guider, et en Espagne dans Cadix, Gador, Guadix.

Sous le nom commun d'agadir, il existe à une centaine d'exemplaires, dans le Sous, pour désigner des magasins collectifs fortifiés au sommet de montagnes ou de falaises inaccessibles. Les habitants des villages y entreposent leurs réserves dans de petites cellules superposées (2,50 × 4,00 × 2,00) de chaque côté d'une allée, suivant une disposition assez

semblable à celle des coffres de banques. Chaque coopérateur y possède en propre une cellule cadenassée pour ses richesses : grains, huile d'arganiers, beurre fondu, miel, ruches, âge d'araire, bijoux etc.

Un gardien en est personnellement responsable. Des citernes permettent d'y soutenir un siège. Un droit d'asile y prévalait autrefois.

Les Irherms, sous un autre vocable, jouent le même rôle dans l'Anti-Atlas.

Cette organisation des agadirs dans le Sous révèle à elle seule une ethnie industrieuse ayant une solidarité très forte dans l'adversité et sachant habilement y faire face.

ASK-ASKAR = Soldat, d'où l'idée de garnison. Ce terme a sans doute été emprunté à Lascar (Arabe) qui lui-même l'aurait reçu des Indes ([11]). Ce mot est rencontré deux fois avec ce sens au nord-est d'Aoulouz dans les montagnes. Les Aliscans ne seraient-ils pas « les soldats » ? Un askar serait un porte-pointe, ou porte-lance.

Au Niger, à l'ouest du lac Tchad, un petit village dénommé Tasker était-il une ancienne garnison qui complétait les places fortifiées (GDR) d'Agadès, d'Agadem et de Guider ?

Aoulouz (Carte n° 5), ville du Sous située à 700 m d'altitude. A cet endroit l'oued Sous sort des gorges de la montagne.

C'est un lieu très caractéristique où apparemment un autre type de cours d'eau prend naissance. Le torrent devient rivière de vallée. Il en constitue l'unique richesse en rendant fertile ces alluvions desséchées par le soleil. Vers les VI[e] et VII[e] siècles deux sucreries de cannes y ont prospéré. Leurs ruines en attestent l'importance.

Trois étymologies sont envisageables pour Aoulouz.

— Aoul + Louz signifierait la vallée des amandiers bien qu'il y ait peu d'amandiers dans la vallée du Sous.

— Aolos était un dieu Numide.

— Oulos signifie en grec gerbe de blé.

(11) La racine *sk* signifie « pointe » dans le monde ancien. Exemples : *lentisque, mesquite, esquine,* (en espagnol : coin, en français : eschine), *obélisque, ischion, scapulum, sarisse,* akkadien : *iskis* (crête, mât, dos), anglais : *tusk* (défense d'éléphant), hongrois : *tuski* (épine).

De ces trois possibilités, la plus vraisemblable est celle d'une protection divine sous laquelle cette rivière aurait été placée. En Gaule, Aulu, Auli, Aula était une divinité équivalente à Déméter des Grecs et Cérès des Latins. Aolos, dieu numide et Oulos, gerbe de blé procèdent de la même idée : une divinité protectrice de la richesse. Un petit tumulus au sud-ouest d'Aoulouz est très significatif. Des fouilles seraient peut-être révélatrices.

Ce nom de village est largement représenté en piedmont et dans la montagne du Sous au sud d'une ligne Aoulouz-Taroudant sous les dénominations de : Alous, Oualous, Alous, Tallouz, Aoulos (Carte n° 10).

Aux Canaries, ce terme existe sous la forme de Aluze et de Tacalouse en San Sebastien.

Ader : Mouillé (être) se dit en général d'un ravin humide par opposition aux ruisseaux semi-permanents : Tahal - Tala.

Tahala ou Tala se dit d'un ravin sec ou d'une fontaine. Se rencontre en Espagne, dans le Maghreb et en Egypte (delta). Proviendrait d'un terme berbère signifiant : couler goutte à goutte.

Takanarit est le nom que les Chleuhs donnent aux cactus épineux qui provient (T-K) peut-être des îles Canaries. Cette plante introduite depuis des siècles a des raquettes qui constituent des réserves alimentaires en cas de disette, pour les animaux, tandis que les humains en consomment les fruits (figues de Barbarie) (Takanarit ou Tkanarit).

Korn - Qqur (v. gar)

En berbère, ce mot a le sens de dur, sec, se dit du pain rassi, sec bien cuit. Cet adjectif est donné aux massifs montagneux rocheux, arides, désolés, calcinés par le soleil.

L'Adrar m'Qorn, 2500 m d'altitude, au sud d'Irherm, est caractéristique de cette définition. De nombreux assifs de l'Atlas possèdent ce nom et se retrouvent dans la définition de noms de village.

A cet ensemble de termes du Sous, on peut ajouter les termes de tajine, gourbi, dourder-aderdour.

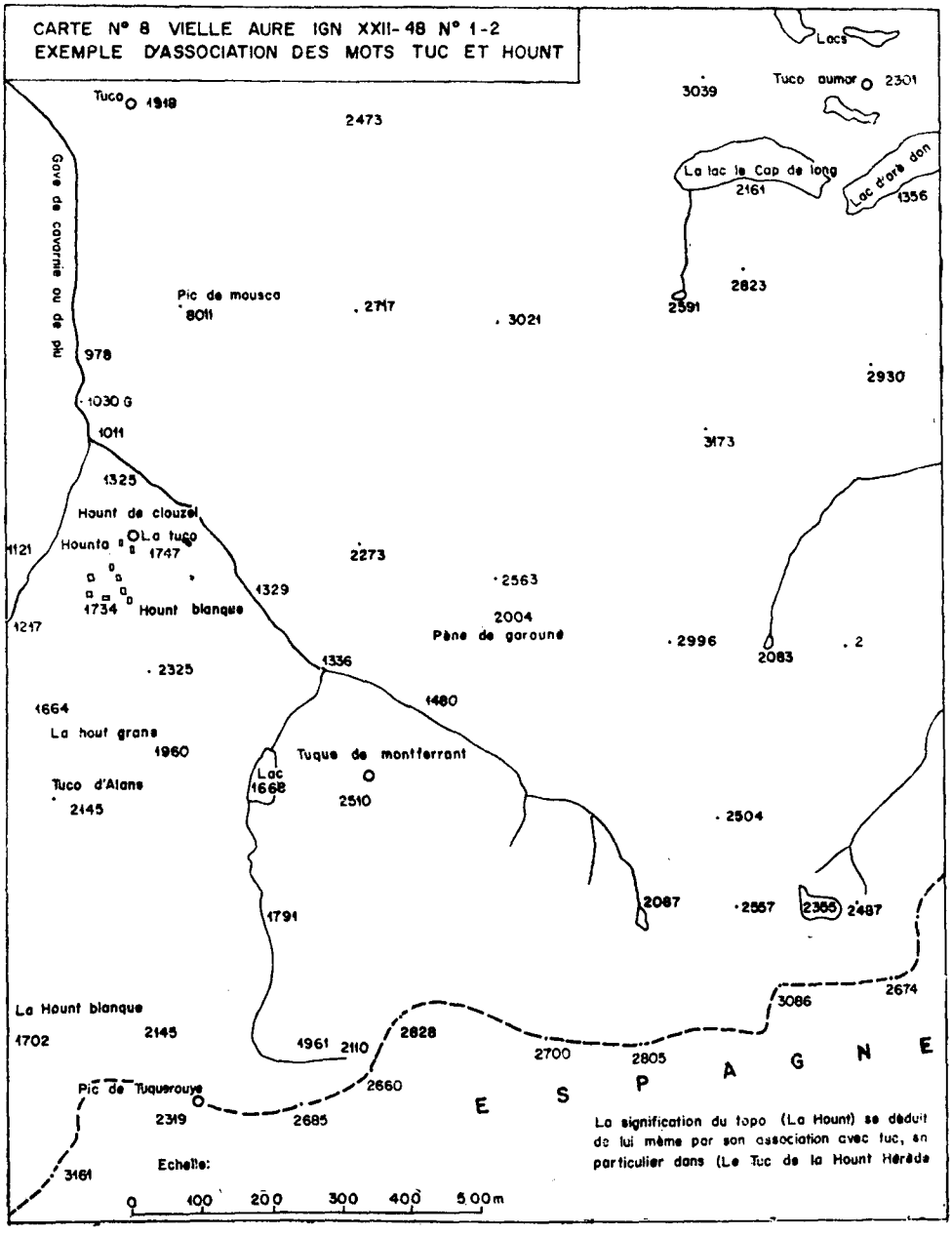
CARTE N° 8 VIELLE AURE IGN XXII-48 N° 1-2
EXEMPLE D'ASSOCIATION DES MOTS TUC ET HOUNT
Tuco 1918
2473
Lacs
3039
Tuco aumar 2301
La lac le Cap de long
2161
Lac d'ars don
1356
Pic de mousca
8011
2717
3021
2591
2823
978
1030 G
1011
2930
3173
1325
Hount de clouzel
Hounta
La tuco
1747
1121
2273
2563
1734
Hount blanque
1329
2004
Pène de garoune
1217
2996
2083
2
1336
2325
1480
1664
La hout grane
1960
Tuque de montferrant
Lac
1668
2510
Tuco d'Alans
2145
2504
1791
2087
2557
2365
2487
3086
2674
La Hount blanque
1702
2145
1961
2110
2828
2700
2805
2660
Pic de Tuquerouye
2319
2685
3161
Echelle:
0 100 200 300 400 500m
E S P A G N E
La signification du topo (La Hount) se déduit de lui même par son association avec tuc, en particulier dans (Le Tuc de la Hount Hérède

Tajine est le nom d'un plat typique du Maghreb, un ragoût de mouton, parfois de poulet ou de bœuf avec les légumes de saison et fortement épicé.

Gourbi est le nom sous lequel on désigne un village arabe et, par extension, un local encombré, sans ordre apparent.

Sus - Sousse - Suse - n'Ous

A ces mots correspond en général une plaine susceptible d'être irriguée. Tel est le cas des plaines du Sousse en Tunisie, de Sus au Maroc méridional, de l'Ous au Niger et au Tchad. A noter la ville de Suse en Mésopotamie.

— S.S. signifie un «plat» comme dans la tautologie «Plessis», ou encore « plateau » comme dans les « Tassili » du Sahara, ou les « Tessou-s », bancs de sable du Nil. A rapprocher de l'assyrien hiérographique « Sisu », plaine, et du grec « to ison », la plaine, formé à partir de l'adjectif *isos*, plat. « La plaine d'Issus », ancienne ville d'Asie-Mineure (Cilicie) où Darius fut vaincu par Alexandre le Grand, serait donc une tautologie.

10. *Remarques*

Ces racines berbères d'usage courant existent dispersées à de rares exemplaires dans le Maghreb, ainsi que dans les pays berbérophones du Sahara et du sud du Sahara, mais en aucun autre endroit avec une densité aussi forte que dans le Sous. Et, dans le Sous, ils ne se trouvent que dans les villages de piedmont ayant pour centre Aoulouz (Carte n° 10).

On notera aussi que contrairement à la règle de formation des toponymes qui fait précéder de T affixe le mot significatif, les toponymes du Sous et des Pyrénées formés avec aoun et ask sont dépourvus de cette consonance T.

De ces termes berbères, ou arabes mais adoptés par les Berbères, il est possible de faire les rapprochements suivants avec les toponymes pyrénéens :

Pour Tala : Talazac sur l'Echez à 10 km au nord de Tarbes.

Pour Aoun : On trouve un ensemble de mots dont la graphie est Hount, Houn, Oun, Hontilles, Hountas, Hountes, complété parfois en Hount de Peyres, du Courtalet, de La Hue etc. Mais on trouve aussi « *La Hount* du Gat » qui révèle ainsi son origine berbère. La graphie a rendu par un H aspiré, l'accent que les Berbères placent sur la diphtongue *ou* de aoun, (la montée, la côte). Cette signification est d'autant plus vraisemblable que ce toponyme est toujours indiqué pour une situation de versant parfois pour accéder à un Tuc. (Le Tuc de la Hount Hérède.) (Cf. Carte n° 6) ([12]).

Hountalade - Saint-Sauveur, station thermale, ne veut pas dire : la source d'Ailée ou d'Elen, mais la source (Tala) de la côte (Aoun).

A cette racine Aoun, on peut, peut-être, rattacher Irun (Our + Aoun).

Pour Dir. — Il n'existe dans les Pyrénées aucun exemple de ce mot sous sa forme originelle dir. Il a été transmis sous la forme de Tir avec les exemples suivants :

La Tire de Pey, le Tire, les Tires, Cap du Tir, Font des Turs, Le Tir, Tirebedeille, Tire Mantels, les Tires, Tire du Charbonnier, le Turè.

Il pourrait y avoir confusion soit avec le mot « tir », « tirer » que l'on retrouve dans Tirtacou (cette possibilité est aisée à exclure), soit avec « Tirs », argiles noires profondes du Maghreb. Or, comme le mot tir se réfère chaque fois à un piedmont ou à un versant escarpé et rocailleux et comme l'on sait que la région intéressée contient d'autres vocables d'origine berbère, la marge d'erreur est limitée.

Pour Ask. — Il est possible de retrouver ce terme dans le col de l'Asquert (900 m d'altitude), par x = 616 et y = 608 carte XXIV - 47 Tuchan 5,6, et dans l'Asclotte à l'ouest de Tarascon (Carte n° 9) ; ainsi que Ascain et Asquin près d'Irun, Ascarat près de St-Jean-Pied-de-Port ; et Tarascon (Taras + Ascun), et vraisemblablement la plupart des mots de la forme Escot, Esquit, Lescar, Lescun, ainsi que Lusque, Lucq, Lacq, Leque, Leuc, Leucate etc.

(12) On trouve dans la chanson de Roland un « Gautier de l'Hum qui venait des montagnes ».

Pour Aoulouz. — On le retrouve dans Aulus-les-Bains, Aulos, peut-être Sorholus, le Château d'Aleuze, Allos (Provence) dans « La Foulx d'Allos », et Alos de Isil (Espagne) (Carte XX-48-5), ainsi que Aulouze, affluent du gave de Pau (près de Pau).

Pour tajine. — Sa présence est décelée sous la forme de Trajine et de Tragines à l'ouest de Tarascon. Carte = Foix 5,6 XXI-47 — avec d'autres noms de villes ou de villages significatifs = Rabat les Trois Seigneurs, Gourbits (Carte n° 10), Banat : sans doute pour Batna (Algérie).

On remarquera qu'en utilisant la méthode des ensembles ou des strates, un nom qui peut être douteux comme « Tir » ou « Trajines », est vraisemblable s'il se trouve dans un milieu où se rencontre des noms de même origine, ici berbère.

Pour ssu. — Plat ou plaine, ce mot a pu fournir tous les topiques des petites vallées des Pyrénées en Sous : Le Sou, Ossése, Saussu, Ossoire, Soussouéou, Vicdessos etc. ainsi que Sos (Espagne).

Pour Korn. — On le rencontre dans la région d'Arles-sur-Tech sous des formes altérées :

Coma del Torn
Courech del Torn et M. del Forn (Espagne)
Puig del Torn
Puig del Clot del Torn

qui ont comme caractéristique commune, la proximité de massifs rocailleux, secs et stériles.

Mais aussi sous sa forme originelle dans « Pic de Béou Corn » 2666 m d'altitude (par 402,8-55,8 - Feuille XVI-48 de Gavarnie 3-4) qui permet de considérer que cet ensemble de toponymes se rattache au mot berbère Qorn (ou Korn) signifiant sec, rocailleux etc.

Pour Adré. — Le ravin humide en berbère, on trouve le village et le ravin d'Adré, au sud de Le Teich, à la frontière franco-espagnole (Carte n° 2).

De Takanarit a pu provenir le mot « Canarilles » que l'on trouve dans les régions de Foix, Vicdessos et Tuchain. Ce seraient d'anciennes plantations de cactus installées sur des versants rocailleux. Elles auraient été détruites ultérieurement par les gelées.

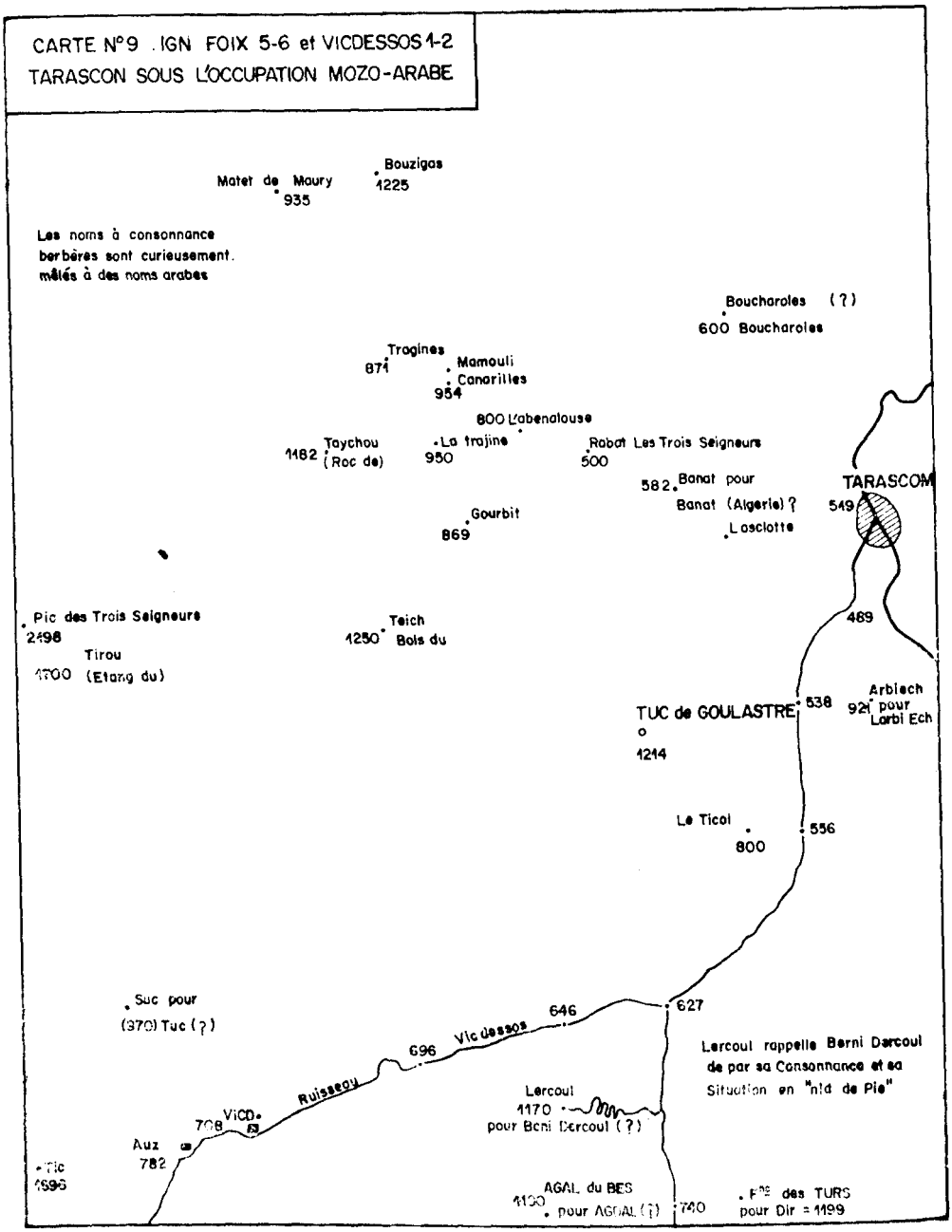
CARTE N°9 . IGN FOIX 5-6 et VICDESSOS 1-2
TARASCON SOUS L'OCCUPATION MOZO-ARABE
Matet de Maury 935
Bouzigas 1225
Les noms à consonnance berbères sont curieusement mêlés à des noms arabes
Boucharoles (?)
600 Boucharoles
Trogines 871
Mamouli
Canarilles 954
800 L'abenalouse
Taychou (Roc de) 1182
La trajine 950
Rabat Les Trois Seigneurs 500
582 Banat pour Banat (Algerie) ?
TARASCON 549
Losciotte
Gourbit 869
Pic des Trois Seigneurs 2498
Tirou 1700 (Etang du)
Teich 1250 Bois du
489
TUC de GOULASTRE 538
1214
Arbiech 921 pour Larbi Ech
Le Ticol 800
556
Suc pour (370) Tuc (?)
646
627
696
Vicdessos
Ruisseau
Lercoul rappelle Berni Darcoul de par sa Consonnance et sa Situation en "nid de Pie"
Lercoul 1170 pour Berni Darcoul (?)
708 VICD.
Auz 782
AGAL du BES 1130 pour AGAL (?)
740
des TURS pour Dir = 1199

Assif et dourdour

Les rivières étaient classées par les Berbères, semble-t-il, en deux catégories : celles qui étaient bruyantes (les assifs) et celles qui étaient calmes, paisibles (adourdour) ([13]). Venant des Pyrénées où les gaves sont bruyants et écumants, les Berbères n'ont pas manqué d'être frappés par le cours calme de l'Adour. Il est possible qu'ils lui aient donné ce nom de adourdour dont il nous est resté Adour.

A cet ensemble, on peut aussi rattacher des noms propres arabes ou berbères tels que Boularic, Boutariques, Bouzine, Bouassous, Boussels et L'Arrech, Larreq, Arbiech, Mourmour, Mourère, Mauri, Mourtis, Alzine Rodone, Alzina del Segnor etc.

II. *Questions posées*

De nombreuses questions surgissent à la suite de cette hypothèse. Pour quelle raison les toponymes berbères sont-ils plus nombreux dans les Pyrénées qu'en Espagne ? et pourquoi sont-ils restés si présents encore actuellement ?

On ne peut, en effet, manquer d'être surpris par le fait que le sud-ouest de la France a été marqué au point de vue toponymique par la présence de centaines de noms berbères en « Tuc » alors qu'en Espagne une dizaine de sites sont seulement mentionnés. Quelle raison donner ?

En Espagne, dans les premières années d'invasion du VII[e] siècle, la proportion d'Arabes devait être beaucoup plus importante que dans les armées qui ont participé à la bataille de Poitiers. En effet, en Espagne, les Arabes ont donné des noms pris dans leur propre langue aux villes qu'ils créaient ou occupaient, sauf dans l'extrême-sud.

Au contraire, dans le sud de la France, après Poitiers, les armées refluèrent dans les Pyrénées. Les soldats s'y installèrent en créant des villages à la manière berbère c'est-à-dire en piedmont, et en montagne pour surveiller les mouvements des vallées. Ils donnèrent à leurs nouveaux établissements les noms berbères de leur pays d'origine.

(13) Ce concept est inscrit dans la rivière la « Bruyante » 6 km sud de Quérigut et dans les vallées de Ronce (Roncevaux) et de Roncal où Roncar signifie ronfler.

Pour Aoun : On trouve un ensemble de mots dont la graphie est Hount, Houn, Oun, Hontilles, Hountas, Hountes, complété parfois en Hount de Peyres, du Courtalet, de La Hue etc. Mais on trouve aussi « *La Hount* du Gat » qui révèle ainsi son origine berbère. La graphie a rendu par un H aspiré, l'accent que les Berbères placent sur la diphtongue *ou* de aoun, (la montée, la côte). Cette signification est d'autant plus vraisemblable que ce toponyme est toujours indiqué pour une situation de versant parfois pour accéder à un Tuc. (Le Tuc de la Hount Hérède.) (Cf. Carte n° 6) ([12]).

Hountalade - Saint-Sauveur, station thermale, ne veut pas dire : la source d'Ailée ou d'Elen, mais la source (Tala) de la côte (Aoun).

A cette racine Aoun, on peut, peut-être, rattacher Irun (Our + Aoun).

Pour Dir. — Il n'existe dans les Pyrénées aucun exemple de ce mot sous sa forme originelle dir. Il a été transmis sous la forme de Tir avec les exemples suivants :

La Tire de Pey, le Tire, les Tires, Cap du Tir, Font des Turs, Le Tir, Tirebedeille, Tire Mantels, les Tires, Tire du Charbonnier, le Turè.

Il pourrait y avoir confusion soit avec le mot « tir », « tirer » que l'on retrouve dans Tirtacou (cette possibilité est aisée à exclure), soit avec « Tirs », argiles noires profondes du Maghreb. Or, comme le mot tir se réfère chaque fois à un piedmont ou à un versant escarpé et rocailleux et comme l'on sait que la région intéressée contient d'autres vocables d'origine berbère, la marge d'erreur est limitée.

Pour Ask. — Il est possible de retrouver ce terme dans le col de l'Asquert (900 m d'altitude), par x = 616 et y = 608 carte XXIV - 47 Tuchan 5,6, et dans l'Asclotte à l'ouest de Tarascon (Carte n° 9) ; ainsi que Ascain et Asquin près d'Irun, Ascarat près de St-Jean-Pied-de-Port ; et Tarascon (Taras + Ascun), et vraisemblablement la plupart des mots de la forme Escot, Esquit, Lescar, Lescun, ainsi que Lusque, Lucq, Lacq, Leque, Leuc, Leucate etc.

(12) On trouve dans la chanson de Roland un « Gautier de l'Hum qui venait des montagnes ».

Pour Aoulouz. — On le retrouve dans Aulus-les-Bains, Aulos, peut-être Sorholus, le Château d'Aleuze, Allos (Provence) dans « La Foulx d'Allos », et Alos de Isil (Espagne) (Carte XX-48-5), ainsi que Aulouze, affluent du gave de Pau (près de Pau).

Pour tajine. — Sa présence est décelée sous la forme de Trajine et de Tragines à l'ouest de Tarascon. Carte = Foix 5,6 XXI-47 — avec d'autres noms de villes ou de villages significatifs = Rabat les Trois Seigneurs, Gourbits (Carte n° 10), Banat : sans doute pour Batna (Algérie).

On remarquera qu'en utilisant la méthode des ensembles ou des strates, un nom qui peut être douteux comme « Tir » ou « Trajines », est vraisemblable s'il se trouve dans un milieu où se rencontre des noms de même origine, ici berbère.

Pour ssu. — Plat ou plaine, ce mot a pu fournir tous les topiques des petites vallées des Pyrénées en Sous : Le Sou, Ossése, Saussu, Ossoire, Soussouéou, Vicdessos etc. ainsi que Sos (Espagne).

Pour Korn. — On le rencontre dans la région d'Arles-sur-Tech sous des formes altérées :

Coma del Torn
Courech del Torn et M. del Forn (Espagne)
Puig del Torn
Puig del Clot del Torn

qui ont comme caractéristique commune, la proximité de massifs rocailleux, secs et stériles.

Mais aussi sous sa forme originelle dans « Pic de Béou Corn » 2666 m d'altitude (par 402,8-55,8 - Feuille XVI-48 de Gavarnie 3-4) qui permet de considérer que cet ensemble de toponymes se rattache au mot berbère Qorn (ou Korn) signifiant sec, rocailleux etc.

Pour Adré. — Le ravin humide en berbère, on trouve le village et le ravin d'Adré, au sud de Le Teich, à la frontière franco-espagnole (Carte n° 2).

De Takanarit a pu provenir le mot « Canarilles » que l'on trouve dans les régions de Foix, Vicdessos et Tuchain. Ce seraient d'anciennes plantations de cactus installées sur des versants rocailleux. Elles auraient été détruites ultérieurement par les gelées.

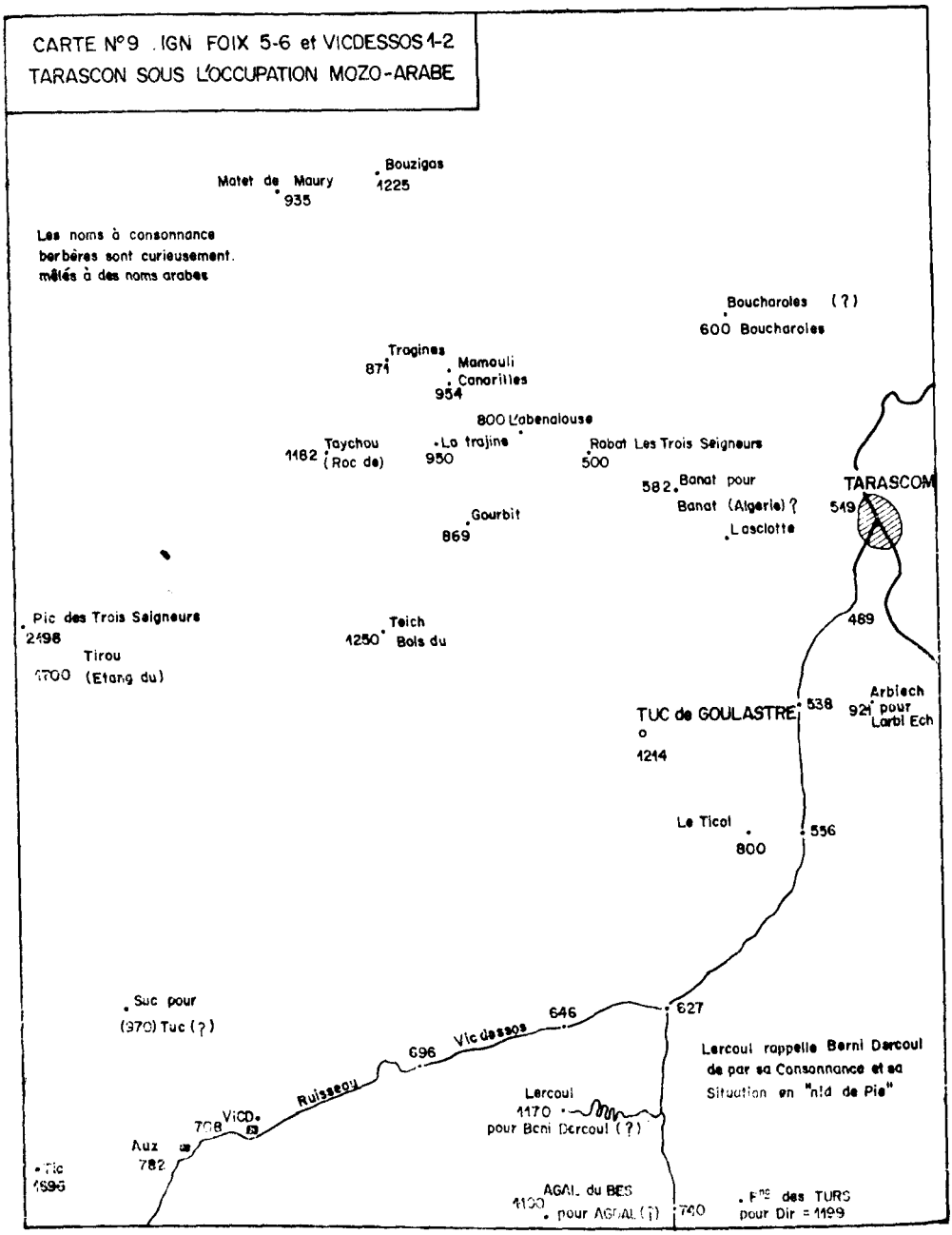
CARTE N°9 . IGN FOIX 5-6 et VICDESSOS 1-2
TARASCON SOUS L'OCCUPATION MOZO-ARABE
Matet de Maury
935
Bouzigas
1225
Les noms à consonnance
berbères sont curieusement
mêlés à des noms arabes
Boucharoles (?)
600 Boucharoles
Trogines
871
Mamouli
Canarilles
954
800 L'abenalouse
Taychou
(Roc de)
1182
La trajine
950
Robat Les Trois Seigneurs
500
582
Banat pour
Banat (Algerie) ?
Lasclotte
TARASCON
549
Gourbit
869
Pic des Trois Seigneurs
2498
Tirou
1700 (Etang du)
Teich
1250
Bois du
489
TUC de GOULASTRE
o
1214
538
Arbiech
924
pour
Larbi Ech
Le Ticol
800
556
Suc pour
(970) Tuc (?)
646
627
Vic dessos
696
Ruisseau
Lercoul rappelle Berni Dercoul
de par sa Consonnance et sa
Situation en "nid de Pie"
Lercoul
1170
pour Berni Dercoul (?)
708
ViCD.
Auz
782
Pic
1596
AGAIL du BES
1130
pour AGAIL (?)
740
Fne des TURS
pour Dir = 1199

Assif et dourdour

Les rivières étaient classées par les Berbères, semble-t-il, en deux catégories : celles qui étaient bruyantes (les assifs) et celles qui étaient calmes, paisibles (adourdour) ([13]). Venant des Pyrénées où les gaves sont bruyants et écumants, les Berbères n'ont pas manqué d'être frappés par le cours calme de l'Adour. Il est possible qu'ils lui aient donné ce nom de adourdour dont il nous est resté Adour.

A cet ensemble, on peut aussi rattacher des noms propres arabes ou berbères tels que Boularic, Boutariques, Bouzine, Bouassous, Boussels et L'Arrech, Larreq, Arbiech, Mourmour, Mourère, Mauri, Mourtis, Alzine Rodone, Alzina del Segnor etc.

II. *Questions posées*

De nombreuses questions surgissent à la suite de cette hypothèse. Pour quelle raison les toponymes berbères sont-ils plus nombreux dans les Pyrénées qu'en Espagne ? et pourquoi sont-ils restés si présents encore actuellement ?

On ne peut, en effet, manquer d'être surpris par le fait que le sud-ouest de la France a été marqué au point de vue toponymique par la présence de centaines de noms berbères en « Tuc » alors qu'en Espagne une dizaine de sites sont seulement mentionnés. Quelle raison donner ?

En Espagne, dans les premières années d'invasion du VII[e] siècle, la proportion d'Arabes devait être beaucoup plus importante que dans les armées qui ont participé à la bataille de Poitiers. En effet, en Espagne, les Arabes ont donné des noms pris dans leur propre langue aux villes qu'ils créaient ou occupaient, sauf dans l'extrême-sud.

Au contraire, dans le sud de la France, après Poitiers, les armées refluèrent dans les Pyrénées. Les soldats s'y installèrent en créant des villages à la manière berbère c'est-à-dire en piedmont, et en montagne pour surveiller les mouvements des vallées. Ils donnèrent à leurs nouveaux établissements les noms berbères de leur pays d'origine.

(13) Ce concept est inscrit dans la rivière la « Bruyante » 6 km sud de Quérigut et dans les vallées de Ronce (Roncevaux) et de Roncal où Roncar signifie ronfler.

La bataille de Poitiers n'a été, comme celle de la Marne, qu'une bataille-arrêt. Ensuite, les envahisseurs se sont accrochés dans les montagnes : Pyrénées, Cévennes, Massif Central, avec le secret désir de repartir à la conquête de l'Europe. Dans les plaines, aux points stratégiques, les Maures se retranchèrent en des lieux qui ont conservé cette trace : Castelmaure, Roquemaure... L'Aquitaine n'était pas sûre, signalent les historiens.

Lorsque les Francs, sous l'influence de Charlemagne, se décidèrent à établir la paix dans l'Hexagone, ils reconquérirent les unes après les autres ces places fortes du « bled Maghzen ». Mais la montagne, le « bled siba », était inexpugnable. Il aurait été nécessaire de reprendre un par un chaque nid de guêpes. Une telle campagne aurait été trop coûteuse, (Roncevaux (778) restait dans les mémoires), et trop longue. Chaque vallée aurait dû être reprise, une à une, pour pouvoir refouler les Berbères sur le versant espagnol d'où ils auraient été toujours menaçants.

Les Francs le savaient, aussi entreprirent-ils de tourner cette difficulté, en l'espèce la chaîne des Pyrénées, par l'ouest. Gérone fut reprise aux musulmans en 785, Barcelone en 801 et Tortosa en 811. Une marche de 100 kilomètres de large fut constituée sur le versant sud des Pyrénées pour tenter d'isoler les Berbères dans les hautes montagnes. En effet, Pampelune fut prise et détruite par les musulmans en 924 et Tudela ne leur fut reprise qu'en 1119.

On peut donc penser qu'il s'est écoulé au minimum un siècle après Poitiers (732), pendant lequel la langue berbère fut parlée dans ces régions. Cette langue s'y éteignit peu à peu, le contingent berbère n'étant plus renouvelé.

12. *Mais pourquoi des Berbères du Sous* (14) ?

Trois fléaux accablent périodiquement le sud du Maroc : la sécheresse, les acridiens et les nomades sahariens.

La vallée de Sous est une région qui reçoit en moyenne 200-225 mm de pluie, de novembre à mars. Etant donné cette faible moyenne, les

(14) Le village de Pontacq-sur-Ousse (22 rue S-O de Pau) confirme cette proposition : un pont dominé par un Tuc surveillant un thalweg de la rivière Sous.

écarts sont considérables et il n'est pas rare qu'une série de déficits s'étale sur 3 ou 4 années.

Dans la vallée, les habitants y font face grâce à l'irrigation. Dans la montagne, les oueds régulièrement secs en été, se tarissent alors pendant plusieurs années. Les habitants y remédient par des citernes où ils accumulent des réserves d'eau de pluie pour 2 et 3 années. Les excédents des récoltes précédentes sont mis en réserve dans les agadirs.

Mais quand plusieurs années sèches se succèdent et que des vols de sauterelles surviennent, les agadirs et les citernes sont vides. La disette est totale. De mémoire d'homme, les Chleuhs se rappellent de tels cataclysmes. Toute la population doit fuir vers le Nord avec femmes, enfants et troupeaux, car la vallée est alors envahie et assaillie par les nomades venus de l'Extrême-Sud. La forêt d'arganiers doit nourrir les chèvres, les moutons et les chameaux. Les arbres sont élagués. La forêt regresse ou disparaît. La charrue anéantira ensuite le pâturage de graminées.

Les Chleuhs auraient donc été dans l'obligation de fuir leur montagne à la suite de la conjonction de ces trois fléaux.

Ce phénomène a dû se répéter plusieurs fois aux VI^e^ et VII^e^ siècles. Ces hordes et leurs troupeaux, arrivés dans les plaines du nord du Maroc, ont été obligés par les autochtones de poursuivre leur exode vers l'Espagne. Là, les Arabes ont refoulé, ou conseillé énergiquement à ces intrus de gagner les pays plus favorisés du Nord.

La campagne de France fut ainsi entreprise. Il transparaît qu'aucun Berbère ne fut autorisé à rester en Espagne, fief réservé. Les Pyrénées leur furent assignées comme limite sud. Les Berbères s'y fixèrent avec leurs troupeaux. C'était un nouvel Anti-Atlas toujours verdoyant et prospère qu'ils surent exploiter et garder. Les Chleuhs sont des montagnards paisibles et travailleurs. Ce n'est que sous l'influence de cataclysmes qu'ils devinrent agressifs et se transformèrent en migrateurs et en pillards. Une fois stabilisés, ils redevinrent des agriculteurs calmes ce qui les fit accepter, peu à peu, des populations des Pyrénées, une fois le calme revenu.

Actuellement, au vingtième siècle, les montagnards du Sous ont toujours à faire face aux mêmes calamités qui provoquent les mêmes réac-

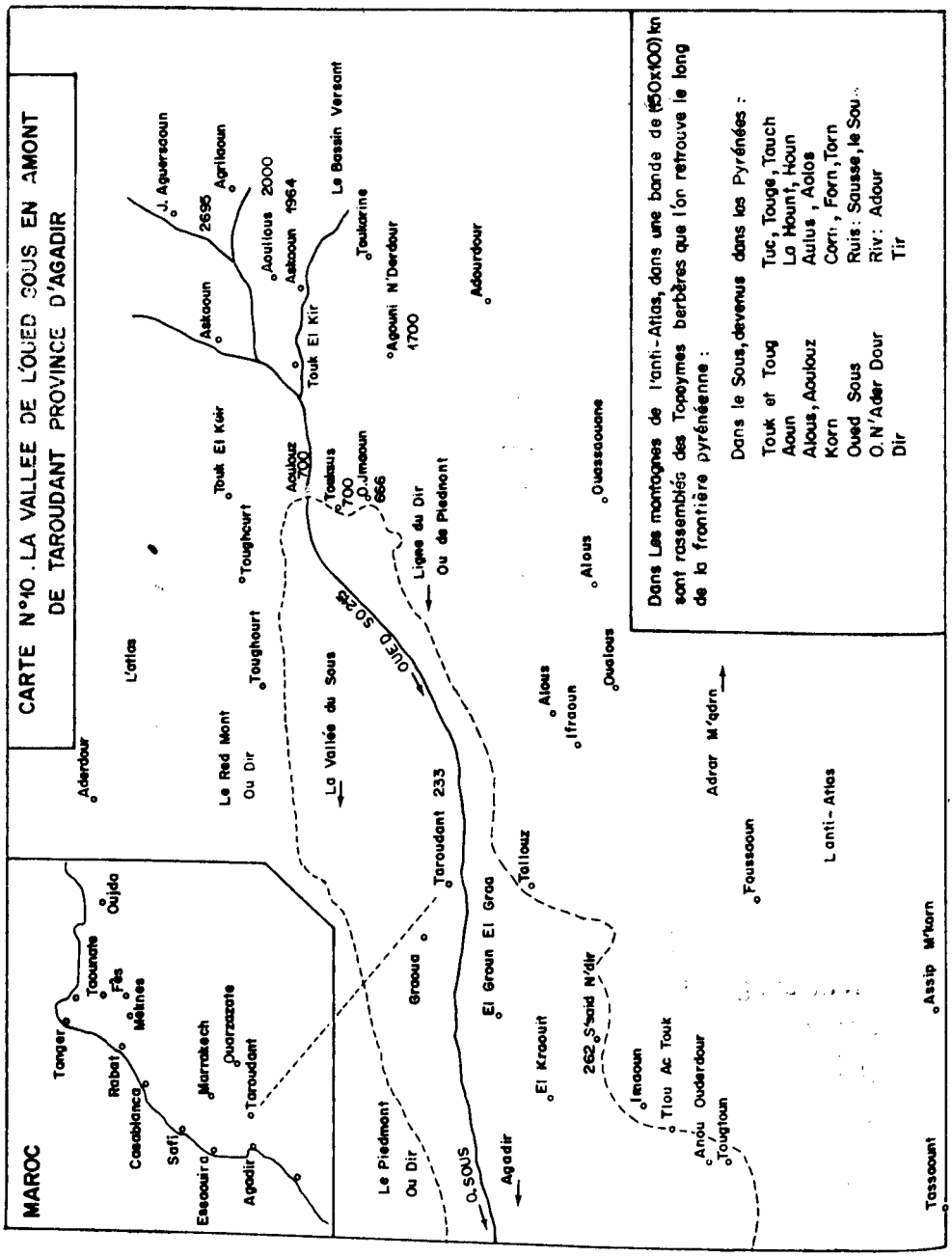
CARTE N°10. LA VALLEE DE L'OUED SOUS EN AMONT DE TAROUDANT PROVINCE D'AGADIR
MAROC
Tanger
Taounate
Oujda
Fès
Meknès
Rabat
Casablanca
Safi
Essaouira
Marrakech
Ouarzazate
Agadir
Taroudant
Aderdour
L'atlas
Le Red Mont
Ou Dir
Toughourt
Tough Hourt
Touk El Kir
La Vallée du Sous
OUED SOUS
Aoulouz 700
Tadsas 700
D.Jmaoun 666
Ligne du Dir
Ou de Piedmont
Askaoun
J. Aguersaoun
2695
Agrikoun
Aoulous 2000
Askaoun 1964
Touk El Kir
Le Bassin Versant
Taskarine
Agouni N'Derdour
1700
Adourdour
Ouassaouane
Alous
Ouaslous
Ifraoun
Alous
Le Piedmont
Ou Dir
O.SOUS
Agadir
Graoua
Taroudant 233
El Groun El Graa
Tallouz
El Kraouit
262 S'said N'dir
Imaoun
Tlou Ac Touk
Anou Ouderdour
Tougtoun
Foussoun
Adrar M'gdrn
L'anti-Atlas
Tassaount
Assip M'korn
Dans les montagnes de l'anti-Atlas, dans une bande de (150x100) km sont rassemblés des Toponymes berbères que l'on retrouve le long de la frontière pyrénéenne :
Dans le Sous, devenus dans les Pyrénées :
Touk et Toug — Tuc, Touge, Touch
Aoun — La Houn, Houn
Alous, Aoulouz — Aulus, Aolos
Korn — Corn, Forn, Torn
Oued Sous — Ruis: Sausse, le Sou...
O.N'Ader Dour — Riv: Adour
Dir — Tir

tions. Les Chleuhs abandonnent momentanément leurs montagnes désolées et se dirigent vers l'Europe comme il y a 13 siècles. Ils en reviennent enrichis par leur travail, à l'ombre des agadirs. Les loges en sont vides, les portes sans cadenas et les citernes en ruines. Les Chleuhs ont atteint paisiblement leur objectif.

A l'horloge du temps, la campagne de France n'apparaît plus que comme une avant-première.

13. *Travaux à poursuivre*

Si l'on peut admettre, tout au moins comme hypothèse de recherches, et s'il est permis d'avancer que l'ensemble des toponymes étudiés ici Tuc, La Hount, Tir, Aulus, Adour, sont d'origine berbère, les perspectives suivantes peuvent être envisagées :

— compléter cet inventaire par une série d'autres noms de la forme Tour (Touron - Touret) qui abondent dans le S-O, et qui ne sont pas nécessairement issus de « Tour - Tourelle », mais de Taourirt, Touar, d'où confusion avec Tour dans le sens de Tourelle. On rencontre cette analogie en Espagne,

— reconsidérer l'origine de certains noms : Cucugnan, Montcuc, Montruc, Le Luc, ainsi que « La Henne Morte » (pour la Côte Morte ?),

— établir une carte intégrale de ces toponymes. Elle aiderait les historiens :

— à préciser les limites d'extension des installations mozarabes et de dater, par exemple, les ruines du Château d'Aleuze (pour Aoulouz) en Auvergne, Leuza (Mont), Luz (St-Jean-de), St-Romain-de-Tousque sur la rocade des Cévennes, en un mot à décoder une carte.

— à rectifier certains noms qui prêtent à confusion et à en mieux connaître les origines : Le Mont Aigoual pourrait se retrouver dans (Tazeroualt). La consonance GH ayant subi la même altération que celle de Ghir dans Cap de Rhir (au nord d'Agadir) qui est d'ailleurs une tautologie ; le Larzac (moyen d'existence ?),

— à penser que puisque les Berbères venaient s'installer en France dans la même perspective que les Arabes en Espagne, avec leurs familles et le bétail qui les accompagnait et leur servait de nourriture, ils ont

peut-être introduit ou tenté d'introduire des plantes et des animaux qui leur étaient familiers. Ainsi l'olivier, le cactus, le palmier doum, certaines races de moutons des Pyrénées ont peut-être quelques gènes des Timhadit de l'Atlas ou des Beni-Mérine de la région de Sidi Slimane - Mechra bel Ksiri - Larache,

— à rechercher dans le vocabulaire d'usage courant, des noms de plantes médicinales, des proverbes, des termes agricoles, des coutumes (vêtements noirs) et des superstitions d'origine berbère ou arabe,

— à inciter à faire des fouilles dans ces lieux de haute-montagne qui ont été les premiers refuges des Berbères et qui n'ont plus été habités ensuite, en tenant compte des faits suivants :

Dans l'Anti-Atlas, on trouve, en fondations des demeures, des pierres énormes qui sont en général peu enterrées et placées verticalement, la pointe vers le haut à la manière de petits menhirs. Les assises suivantes sont litées horizontalement à plat. Cette technique se retrouve également dans les murs de clôture. Est-ce une ancienne coutume en mémoire de Tanit ?

Certaines portes d'entrée sont fermées par une fiche coulissant horizontalement sur le côté intérieur de la porte. Pour la manœuvrer lorsque l'on vient de l'extérieur, il est nécessaire de passer le bras par un orifice circulaire qui place ainsi les voleurs et les intrus à la merci du gardien de la maison.

Les fenêtres extérieures sont petites et placées à plus de 2 mètres du sol. Elles ressemblent plutôt à des meurtrières. Certaines maisons possèdent un mirador discret.

La disposition générale de la maison d'habitation et des bâtiments de ferme constitue une enceinte quadrangulaire avec cour intérieure : une sorte de patio. Elle constitue par elle-même une petite forteresse difficile à surprendre.

Les habitants d'un même village ont des ruelles très étroites ; il est ainsi facile d'en fermer les issues avec des pierres et de transformer le village en citadelle.

Ces villages sont haut-perchés et dominent l'unique chemin d'accès (cf. le village de Lercoul. Carte n° 9).

14. *Résultats*

Ainsi, il a été possible de cerner le problème des mots choisis de cette étude.

Les analyses et les explications concernent : leur origine, leur localisation, leur étymologie, leur formation en tant que nom de lieu, et leur relation avec l'histoire locale.

Il est permis maintenant de supposer :

— que les Berbères, et dans une moindre mesure les Arabes, ont occupé en maîtres absolus, les Pyrénées pendant plusieurs générations ;

— qu'ensuite ils s'y sont installés, y ont vécu et vraisemblablement, y ont fait souche ;

— que la langue berbère a été parlée et au moins comprise des populations locales restées sur place au cours de l'invasion, et de celles revenues ensuite, une fois la paix établie, sinon ces termes n'auraient pu être enregistrés avec tant de précision par les cartographes des siècles derniers. Cette période peut être évaluée à un siècle.

On peut même penser que ces Berbères venaient du Sous par suite des analogies suivantes communes à cette région et aux Pyrénées :

— La consonance T-K, dans la forme Touk, la plus proche de Tuk ne se rencontre en Afrique du Nord avec une grande densité que dans le Sous et au sud de Marrakech. Dans les autres pays du nord de l'Afrique, en particulier en Algérie et en Tunisie, cette consonance T-K n'est quasi utilisée qu'avec les consonances a et e.

— Le mot Aoun, et également Ask, mais dans une moindre mesure, n'est pratiquement pas utilisé dans le Maghreb comme toponyme sauf dans le Sous et là avec une très grande densité.

— La formation des toponymes avec Aoun et Ask, dans le Sous comme dans les Pyrénées, n'utilise pas la consonne T comme affixe (sauf dans le cas de Tassaount) ([15]).

(15) Dans Tassaount, on retrouve la racine - SS -, plat, plateau. Ce village est donc situé après une montée (« *aoun* »), sur un « plat »-eau.

— L'ensemble des toponymes (Aoulouz et Sous) ne se trouve en Afrique du Nord que dans la province d'Agadir.

15. *Conclusion*

Ces toponymes ont pris un nouveau contour. L'obscurité qui les entourait disparaît peu à peu ; cette obscurité est d'ailleurs conforme à tout ce qui touche ou approche le peuple berbère qui n'a aucune écriture d'usage courant et n'a laissé aucun écrit.

Une étude ultérieure devrait permettre de rectifier certaines erreurs, et d'étendre l'aire d'investigation en donnant plus de relief à cette épopée berbère à jamais inconnue.

Jean DEL PÉRUGIA

ANNEXE

INVENTAIRE DES TUCS

analysés en fonction — de leurs coordonnées kilométriques (cartes I.G.N. 1 : 25000)
— de l'altitude en mètres — du Tuc
— des sites dominés
— des sites dominants
— de la visibilité exprimée en degrés sexagésimaux

	Dénomination	— Localisation - I.G.N. — Feuille	Coordonnées kilométriques	—— Altitude —— du Tuc	des sites dominés	des sites dominants	Visibilité
1.	Tucoulet	xx-47-2	510,5 - 72,8	890	513	1310	270°
2.	Le Tuc	xx-47-2	508,8 - 75,7	621	428	890	360°
3.	Tachoué	xx-47-2	509,0 - 74,9	626	428	890	180°
4.	Tuc de Bédolé	xx-47-2	508,0 - 72,8	863	510-631	891	270°
5.	T. de Peyre Mens	xx-48-2	509,1 - 56,0	1711	658-700	2254	360°
6.	T. d'Estalba	xx-48-2	510,2 - 55,9	1431	677	1691	270°
7.	T. de Bé Gouède	xx-48-2	509,9 - 56,0	1691	677	1711	180°
8.	T. de Courach	xx-48-2	509,1 - 55,0	1622	677	1797	270°
9.	Tucau	xx-48-2	506,0 - 55,1	750	630	1821	270°
10.	T. de Berthe	xx-48-2	507,9 - 58,5	1317	567	1711	270°
11.	T. de la Gou Lauze	xx-48-3	512,0 - 59,2	1500	654	1668	270°
12.	T. de l'Adosse	xx-48-3	513,0 - 59,1	1668	600	1668	360°
13.	T. de Garaup	xx-48-3	514,0 - 59,3	1120	600	1668	180°
14.	T. de la Quère	xx-48 3	515,1 - 57,3	1011	698	1668	180°
15.	T. des Pénes	xx-48-3	516,0 - 57,1	1098	698	1668	360°
16.	T. de la Lane	xx-48-3	516,1 - 56,0	1333	722	1668	360°
17.	T. de la Sausside	xx-48-3	514,5 - 55,4	1351	726	1520	270°
18.	T. de Gaspar	xx-48-3	512,2 - 56,5	843	692	1711	360°
19.	T. des Cristaux	xx-48-3	516,0 - 53,9	1638	738	1741	270°
20.	T. de l'Abibardis	xx-48-3	516,5 - 51,9	1945	738	1337	
21.	T. du Laguel	xx-48-4	520,0 - 58,5	1628	929	1903	270°
22.	T. de la Cahude	xx-48-4	521,5 - 55,8	1665	1265	1747	360°
23.	T. de Pèdrous	xx-48-4	522,0 - 55,2	1745	1399	2087	360°

Dénomination	— Localisation - I.G.N. — Feuille	Coordonnées kilométriques	— Altitude — du Tuc	des sites dominés	des sites dominants	Visibilité
24. T. des Paloumères	xx-48-4	523,0 - 55,1	1705	1549	2087	360°
25. T. d'Espy	xx-48-4	521,0 - 52,0	1812	1175	1896	270°
26. T. de Pédrière	xx-48-4	519,2 - 51,5	1928	1239	2120	270°
27. T. de Lausis	xx-48-4	519,5 - 51,2	1993	1485	2187	180°
28. T. de Bassière	xx-48-5	501,9 - 48,0	2400	1360	2547	180°
29. T. des Lias	xx-48-6	507,1 - 47,8	2268	1051	2459	270°
30. T. du Pis Noir	xx-48-6	508,0 - 47,7	2405	1253	2661	180°
31. Le Ticol	xxi-48 (1-2)	538,2 - 56,9	800	556	1315	180°
32. Srt des Taychous	xxi-48 (3-4)	549,0 - 54,5	1041	539	1153	270°
33. Ticoulet	xxi-47 (1-2)	534,0 - 73,2	596	510	991	180°
34. Ticol	xxi-47 (1-2)	537,8 - 71,2	760	421	970	180°
35*a*. Tigrol	xxi-47 (3-4)	544,5 - 74,0	565	415	920	90°
35*b*. Taichougnes	xxi-47 (7-8)	545,3 - 65,2	850	465	2001	180°
36. Mon Tauch	xxv-47 (1-2)	524,5 - 72,5	599	431	620	360°
37. Ben Tauich	xxv-47 (3-4)	636,2 - 73,0	367	129	396	180°
38. Tirtacou	xxv-47 (5-6)	621,0 - 66,4	666	464	685	360°
39. Srt de Tay Chou	xxiv-47 (5-6)	426,4 - 67,9	491	392	878	360°
40. Montagne de Tauch	xxiv-47 (5-6)	628,0 - 68,0	844	392	916	270°
41. Tuchan	xxiv-47 (7-8)	631,0 - 65,4	162	133	671	180°
42. Srt des Taychonnières	xxiv-47 (7-8)	633,0 - 69,5	377	212	405	360°
43. Le Tech	xxiv-50 (1-2)	617,0 - 12,1	509	530	1116	270°
44. Col del Teixo	xxiv-50 (3-4)	640,8 - 16,0	688	271	699	270°
45. Can Taqui	xxiv-50 (3-4)	631,9 - 16,8	756	544	1030	180°
46. Taix (Clot del)	xxiv-50 (5-6)	618,5 - 6,1	1282	760	1425	270°
47. Tuco (Cap del)	xvii-48 (3-4)	627,8 - 57,0	1200	1142	1447	270°
48. Tuco de Castera	xvii-48 (3-4)	627,6 - 56,3	1250	1142	1401	180°
49. Tu Coulet blanc	xvii-48 (3-4)	434,0 - 56,0	1400	963	1634	270°
50. Ticoulet (source)	xvii-48 (3-4)	433,0 - 58,5	1300	963	1890	180°
51. Tuco de l'Endure	xvii-48 (7-8)	432,1 - 45,0	2338	1560	2597	360°
52. Tuco de Mommour	xvii-48 (7-8)	433,8 - 44,9	2628	1560	2683	270°

	Dénomination	— Localisation - I.G.N. — Feuille	Coordonnées kilométriques	Altitude du Tuc	Altitude des sites dominés	Altitude des sites dominants	Visibilité
53.	Le Tuco (hameau)	xvii-48 (1-2)	411,0 - 55,2	1743	1001	2031	270°
54.	Tuc d'Arrouy	xvii-48 (1-2)	413,2 - 55,5	2273	1001	2410	270°
55.	Tuquerouye	xvii-48 (5-6)	412,0 - 47,6	2400	1827	2819	180°
56.	Tuque Blanque	xvi-48 (3,4)	395,1 - 38,2	2593	2533	2766	360°
57.	Tuque des Monges	xvi-48 (3-4)	399,8 - 59,5	2546	1925	2759	360°
58.	Tuc de Labas	xvi-48 (3-4)	400,0 - 57,0	2927	2281	2977	360°
59.	Tuc de Pèbignau	xvi-48 (3-4)	402,0 - 58,8	2550	1925	2918	180°
60.	T. de Hount Hérède	xvi-48 (3-4)	402,1 - 58,0	2617	2477	2918	180°
61.	Tusque de Male	xvi-48 (3-4)	405,2 - 56,8	2592	1850	2797	180°
62.	T. Esparbère	xvi-48 (3-4)	407,0 - 56,5	2291	1850	2251	360°
63.	T. des Limouras	xvi-48 (1-2)	402,5 - 62,0	2401	1488	2988	180°
64.	T. de Bassia	xvi-48 (1-2)	392,0 - 62,8	2592	2309	2793	180°
65.	Taxera	xv-48 (1-2)	355,0 - 60,8	2187	1350	2668	270°
66.	Tucau	xx-46-6	505,0 - 82,6	525	530	530	270°
67.	T. d'Audoubert	xx-46-6	507,2 - 82,2	475	455	490	270°
68.	T. del Rey	xx-46-6	506,1 81,0	630	559	665	270°
69.	La Tuque	xx-46-6	508,0 - 84,1	678	601	678	360°
70.	La Tuque	xx-46-6	506,1 - 88,5	431	336	464	180°
71.	Tignac	xxi-48 (7-8)	555,3 - 49,8	850	650	1000	180°
72.	Pic de Touech		S.O. de Saint-Gaudens				
73.	Saint Roman de Tousque						
74.	Tuc Blanc	xvi-48 (7-8)	401,2 - 50,5	2400	2007	2444	180°
75.	T. de la Courate	Auegé	Mirepois - Lavelanet				
76.	Tuco d'Alans	xvii-48 (5-6)	409,5 - 52,0	2145	1415	2275	270°
77. 78.	Tuque du Mont Ferrant	xvii-48 (5-6)	414,1 - 51,2	2510	1718	2783	270°
79.	Col de Techeyrou	xxi-48 (3-4)	555,0 - 57,2	2086	2368		180°
80.	Le Taychel	xxi-47 (3-4)	560,0 - 77,5	354	522		180°
81.	Le Titou	xxi-47 (7-8)	544,0 - 67,5	600	503	930	270°
82.	Taichougnes	xxi-47 (7-8)	545,5 - 65,0	850	803	1265	180°
83.	Le Portech	xxi-47 (7-8)	536,8 - 74,0	500	450	523	180°

	Dénomination	— Localisation - I.G.N. — Feuille	Coordonnées kilométriques	—— Altitude —— du Tuc	des sites dominés	des sites dominants	Visibilité
84.							
85.	Tic	xxi-47 (7-8)	527,1 - 51,9	1896	1594	1925	360°
86.	Bois du Teich	xxi-47 (7-8)	533,0 - 59,5	1383	909	2113	270°
87.	T. de Goulaste	xxi-47 (7-8)	536,8 - 58,2	1214	1485	963	180°
88.	Taychou (Bergerie de)	xxiv-47 (7-8)	617,0 - 61,8	500	388	906	180°
89.	Taych (Camp de)	xxiv-47 (7-8)	616,5 - 68,5	750	700	800	180°
90.	Tauch (Bergerie de)	xxiv-47 (7-8)	626,0 - 67,5	409	350	916	180°
91.	Le Teich	xx-48-2	510,5 - 52,2	1700	983	2034	180°
92.	Tuc (Commune du)	xx-48-2	509,2 - 55,2	1600	947	1711	360°
93.	Encour Tiech	xx-48-2	506,0 - 73,8	543	414	858	270°
94.	Entachou	xx-48-2	511,5 - 57,7	780	683	842	180°
95.	Taychuc (Comm. Rs)	xx-48-6	508,0 - 49,8	1550	1188	2262	180°
96.	Tes (Piton)	xvi-48 (7-8)	407,8 - 52,1	1563	1293	2098	270°
97.	Tuc de Plabalansol	xx-48-3	518,0 - 60,4	1695	1002		180°
98.	Tuc de Ramonet	xx-48-3	518,2 - 60,2	1674	1002		180°
99.	Le Tus (Tuche)	xx-48-3	514,0 - 53,6	1170	789	1568	180°
100.	Tuco Aumar	xvii-48 (1-2)	421,2 - 62,0	2301	1850	2544	360°
101.	Tuco	xvii-48 (1-2)	410,8 - 61,5	1918	862	2473	180°
102.	Tousaus (Cabane)	xvi-48 (7-8)	505,6 - 51,8	1827	554	2397	180°
103.	Toussau (Hôtelerie)	xvi-48 (7-8)	408,0 - 47,8	1663	1570	2499	180°
104.	Touget		Auch - Toulouse				
105.	Mortech ou Montech	11 km	S.O. de Montauban				

EL MOSARA
JARDIN ROYAL DES MERINIDES

I. — L'EMPLACEMENT DU MOSARA

L'existence du Mosara, jardin royal des Mérinides, est attestée par deux auteurs arabes :

1) Le géographe oriental Ibn Fadl Allah El Omari (milieu du XIV[e] siècle) donne les renseignements suivants :

« Sur son cours (oued Fès) on voit la célèbre noria qui élève l'eau jusqu'au jardin royal, appelé El Mosara. C'est un jardin magnifique qui renferme un superbe pavillon à coupole ; il est hors de la Ville Neuve. » (1)

2) L'historien des Berbères, Abd Er-Rahman Ibn Khaldoun (1332-1406), fournit cette indication :

« Le sultan Mohamed d'Andalousie passa en Afrique l'an 732 (1331-2) et se rendit auprès du sultan Aboul Hassan, qui était alors à Fès, capitale de l'empire. Accueilli avec de grands honneurs par ce monarque qui avait envoyé au-devant de lui un cortège magnifique, il se logea dans le Mosarat, jardin qui touchait au palais, et il s'y vit traiter avec la plus haute distinction. » (2)

Mais, si l'existence de ce jardin était connue, son emplacement, avant nos recherches, n'avait jamais été déterminé avec certitude.

Louis Massignon (3) a placé le Mosara dans l'actuel jardin de Boujeloud, où tourne une noria. Mais cette roue élévatoire de six mètres de

(1) *Massalik el Absar fi Mamalik el Ansar*, page 153 de la traduction Gaudefroy-Demombynes, Paris, Geuthner, 1927.

(2) *Histoire des Berbères*, page 217 du tome IV de la traduction de Slane, Alger, 1852-56.

(3) *Le Maroc dans les premières années du XVI[e] siècle - Tableau géographique d'après Léon l'Africain*, Alger, Jourdan, 1906, pages 219-236.

diamètre ne rappelle que de très loin la grande noria (4) de vingt-six mètres de diamètre et de deux mètres de large, construite en 685 H. (1286), précisément pour alimenter le Mosara. Massignon n'avait pas eu connaissance des vestiges impressionnants de cette noria et de l'aqueduc : d'où son erreur.

Pendant plusieurs mois, en 1938 et 1939, nous avons effectué des recherches sur le terrain, dans les dépendances du palais (agdal et méchouar de Saulty) et dans le cimetière du Sahrij, à l'ouest de la casbah des Cherarda, en utilisant la technique, toute nouvelle alors, inaugurée en Syrie par le R.P. Poidebard, de la photographie aérienne (voir photos 1 et 1 *bis*). Nous avons procédé à des fouilles (photos 7, 8, 9), pris des mesures et des relevés : tous ces travaux, qui complétaient notre étude sur la grande noria, nous ont permis de situer exactement le Mosara.

Il se trouvait au nord de Fès-Jdid, sur les pentes aujourd'hui dénudées d'une colline, en contrebas de l'actuelle casbah ben Debbab ; la partie nord de ce qui fut jadis le Mosara est occupée aujourd'hui par le cimetière extra muros du Sahrij.

Le Mosara (« la Merveille ») (5) fut créé en même temps que la grande noria (685 H.-1286 Ere chrétienne).

II. — L'ENCEINTE

« La Ville Neuve est entourée de murailles fortement construites, pourvues de tours et de bastions... Fez la Neuve l'emporte sur Fez l'Ancienne par ses défenses et sa forte position : Fez l'Ancienne n'a qu'une seule

(4) Comme préface à cette étude, nous renvoyons à notre communication au quatrième congrès des Sociétés savantes d'Afrique du Nord (Rabat, 18-20 avril 1938) : *La grande noria et l'aqueduc du vieux méchouar à Fès-Jdid*, publiée avec six photos hors-texte dans le tome II, pages 627-640 des *Actes* dudit congrès, Société historique algérienne, 12, rue Emile Maupas, Alger, 1939.

(5) C'est le nom que la foule avait spontanément donné à cet ensemble imposant : noria, aqueduc, jardin, qui attirait des « théories de visiteurs ».

Mon ancien élève et ami, M. Mohammed Lakhdar, Inspecteur général, me signale que le terme de mosara (ou masarra) vient du verbe « sarra » : réjouir, plaire. C'était donc le jardin plaisant des Mérinides.

muraille de pierre (6) ; Fez la Neuve a deux murailles construites en terre : c'est un mélange d'argile, de sable et de chaux battu et coulé dans un moule, qui est plus solide que la pierre et sur lequel les machines de guerre sont sans action et ne laissent même pas de traces. » (7)

A l'est et au sud de Fès-Jdid, cette double enceinte crénelée a été progressivement incorporée dans les constructions urbaines, où il est parfois difficile de la retrouver. Mais à l'ouest, dans les dépendances du palais, entre l'agdal et les jardins de Lalla Mina, elle subsiste intacte, telle qu'elle a été édifiée à la fin du XIII[e] siècle (ère chrétienne) : la solidité de ce pisé de béton, signalée par le géographe arabe, a défié victorieusement sept siècles d'intempéries. En dehors des bastions ajoutés au XVI[e] siècle par les Saadiens pour recevoir des pièces d'artillerie, aucune construction n'est venue en altérer la beauté (photo n° 2).

Dans cette partie, la muraille intérieure, haute d'une dizaine de mètres, est renforcée, tous les 23 mètres, de tours rectangulaires de 7,20 m de face et de 6,10 m latéralement. La muraille extérieure, haute d'environ cinq mètres, a été flanquée de tours plus petites. Entre les deux murailles, un chemin de ronde, auquel des ouvertures dans la muraille intérieure (photo n° 3) donnent accès, offrait un passage de 8,50 m de large, que la protubérance des grosses tours intérieures réduisait à trois mètres.

Quand on examine un plan d'ensemble de Fès-Jdid, on est frappé par le fait que cette double muraille qui ceinture la ville à l'est, au sud et à l'ouest, s'arrête brusquement à l'angle nord-ouest. Toute la partie nord du palais et de la ville, depuis cet angle jusqu'à la Makina de Bab Dekaken, n'est protégée que par la seule muraille intérieure, renforcée par des tours de 5,70 m sur 4,30 m, tous les 47 mètres près du palais et par des tours de 5,25 m de côté tous les 26 mètres, en moyenne, en bordure du quartier de Moulay Abdallah.

Cette absence de double muraille, dans la partie la plus proche et la plus exposée du palais, ne manque pas de surprendre. Elle s'explique par le fait que l'enceinte extérieure, à partir de l'angle nord-ouest, partait

(6) Le mur d'enceinte de la médina (Fez l'Ancienne) est également en pisé de béton et date de la dynastie almohade, dans son ensemble.

(7) *Massalik..., op. cit.*, p. 156.

temps, c'est à savoir depuis cent ans en çà, pour autant qu'auparavant l'eau entrait dans la cité par un aqueduc qui sortait d'une fontaine distante environ dix milles et s'appuyait l'aqueduc sur des arcs bien mignonnement dorés par l'invention d'un Genevois qui de ce temps était fort favori du roy ; et ces roues furent faites par un Espagnol. » ([10])

Pour cette première adduction d'eau « sur des arcs bien mignonnement dorés », il ne peut s'agir de l'aqueduc qui continue d'amener au palais royal l'eau du Saïs, au sud de Fès (Aïn el Oméir), et dont la haute muraille pleine longe l'enceinte du palais, à l'ouest de la place du Commerce, à l'entrée du Mellah.

Dans notre étude précédente ([11]), nous avons signalé que les arceaux de brique d'un petit aqueduc avaient été incorporés dans le grand aqueduc de la noria. Grâce à une corniche de gros moellons en encorbellement, enduite au mortier et moulurée très simplement, au sud de la grande tour octogonale, la largeur de ce petit aqueduc (0,90 m) avait été portée à la cote de 1,40 m, qui est celle du grand aqueduc. Pour obtenir la hauteur voulue, on a manifestement utilisé une construction préexistante.

D'où venait ce petit aqueduc ? Au nord de la ferme expérimentale, à environ cinq kilomètres ([12]) de Bab Segma, nous avons retrouvé des constructions en pisé de béton, tout à fait analogue à celui des murailles mérinides, et même, sur quelques mètres, un canal d'environ vingt centimètres de large — précisément la dimension du canal du petit aqueduc, aujourd'hui bouché et invisible, sauf sur la tranche du mur arraché à la face nord de la tour octogonale de Bab Segma.

En 1938, il existait encore deux substructions en béton, placées sur le même alignement, l'une tout contre la base de la tour octogonale nord, l'autre à 75 mètres, dans un terrain vague, en bordure de la route du tour de Fès. Cette dernière (photo n° 6) présente la souche de deux

(10) Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique, tierce partie du monde*, éd. Schefer, 3 vol., Paris, Leroux, 1896-1898, tome II, p. 178.

(11) *La grande noria...*

(12) La distance de dix milles, indiquée par Léon l'Africain, surprend, mais il donne aussi un mille et demi de long pour la grande rue de Fès-Jdid ; or, sa longueur ne dépasse pas 750 mètres, ce qui laisse supposer que l'auteur a employé les « milliaria italica », qui correspondent à la moitié des « milliaria arabica », si l'on s'en rapporte à la légende de très anciennes cartes.

contreforts, de part et d'autre d'un tronçon de mur dont la largeur de 0,90 m est justement celle du petit aqueduc au sud de la grande tour de Bab Segma. Les dimensions de ces contreforts correspondent parfaitement à celles des contreforts du grand aqueduc. Ces vestiges ont malheureusement disparu depuis 1957, lors de l'aménagement de ce carrefour.

Cette première adduction d'eau, dont nous avons retrouvé les deux extrémités, amenait l'eau de la source, aujourd'hui tarie, qui existait alors au nord de la ferme expérimentale. Il est permis de penser, d'ailleurs, que, même après l'amenée de l'eau de l'oued Fès, grâce à la grande noria et au grand aqueduc, on a continué à utiliser cette eau potable pour alimenter les pavillons construits au nord des deux bassins, oriental et supérieur. Si, depuis Bab Segma jusqu'au château d'eau, le petit aqueduc, réemployé pour supporter le grand aqueduc, était de ce fait inutilisable, en revanche, sur le reste de son parcours, depuis la source au château d'eau, il pouvait remplir son office et amener de l'eau pure aux deux pavillons.

A l'inverse de cette première adduction d'eau en provenance du nord-ouest, la deuxième arrivait du sud, beaucoup plus importante grâce à l'eau puisée dans l'oued Fès par la grande noria. Notre étude précédente a décrit le grand aqueduc ([13]) jusqu'à la tour octogonale de Bab Segma. Au nord de cette tour, les vestiges de contreforts, mentionnés ci-dessus, nous ont fourni une indication précieuse pour déterminer la direction de l'aqueduc vers le nord et orienter nos recherches vers l'angle nord-est de l'ancien jardin. L'endroit disparaissait sous un énorme tas de fumier ; après son déplacement, les fouilles effectuées ont dégagé des vestiges très nets d'un château d'eau, avec différents bassins de répartition. Les canalisations encore visibles au départ du château d'eau ne pouvaient que confirmer le rôle et la destination de cette construction (photo 7).

L'eau de l'oued Fès servait non seulement au remplissage des trois bassins, mais elle était en outre utilisée pour l'irrigation, comme le prouve le canal de distribution, au tracé brisé (voir plan n° I et photo avion n° 1), qui, partant du château d'eau, se dirige vers le sud et s'infléchit ensuite vers l'ouest, sur une longueur totale de 246 mètres.

(13) *La grande noria...* et principalement les photos 1 et 5.

Les substructions du canal de distribution, dans leur partie nord, étaient enterrées sous des terres rapportées. Elles ont été dégagées et mises au jour au cours de fouilles effectuées pendant l'hiver 1938-1939. Elles se présentent comme l'assise inférieure d'un mur de béton, de un mètre de large et 0,20 m de haut. Sous cette assise court une fondation également en béton, de 1,40 m de large (voir photos 8, 9).

Ce canal de distribution était destiné, de toute évidence, à irriguer tout le fond du Mosara, à l'est : ce devait être un vaste verger complanté d'orangers, de citronniers et d'oliviers, comme les jardins de Lalla Mina, aujourd'hui, dans les dépendances du palais (voir photos 2 et 3).

IV. — LES BASSINS

Des trois bassins du Mosara (voir plan I), en 1938, seuls deux pouvaient se discerner au sol : le bassin supérieur et le bassin occidental. C'est grâce à la photo avion (voir n° 1) que nous avons pu retrouver le bassin oriental, entièrement dissimulé à la vue par les tombes qui en recouvraient la surface, les abords et même les murs, comme autant de taupinières géantes, dont le sol était littéralement truffé.

Nous allons présenter rapidement chacun de ces bassins :

1. *Bassin occidental* (voir plan n° II et photo n° 10)

Carré, d'un périmètre extérieur de 220 mètres, avec des murs épais de 4,50 m et un réservoir intérieur de 46 mètres de côté, ce bassin était uniquement destiné à emmagasiner une énorme quantité d'eau pour l'irrigation. Cette eau provenait du trop-plein des deux autres bassins, d'où elle descendait par gravité, en suivant les canalisations généralement construites en briques, dont nous avons retrouvé en partie les vestiges.

La photo avion 1 *bis* montre que, déjà en 1938, on commençait à le démolir pour en récupérer le béton ; aujourd'hui, il a entièrement disparu.

En tout cas, son existence montre que la partie inférieure du Mosara, aussi bien à l'ouest qu'à l'est, était irriguée et pouvait servir de potager aussi bien que de verger, tandis que la partie supérieure était réservée aux jardins d'agrément avec les deux autres bassins.

2. *Bassin supérieur avec pavillon* (voir plan n° II et photo n° 11)

Carré, mais plus petit avec 26 mètres de côté extérieur, ce bassin ne manque pas d'élégance, même aujourd'hui, tant par ses heureuses proportions que par la recherche dans la répartition de l'eau : une rigole, ménagée sur la surface du mur, déversait l'eau dans la nappe intérieure juste au milieu de chacun des côtés.

Au nord, nous avons relevé les vestiges assez bien conservés d'un pavillon accolé à ce bassin : il mesure 13,50 m de long, sur une largeur de 14,30 m à l'est et 11,40 m à l'ouest (jusqu'aux 4 piliers). Au sud, débordant légèrement le côté du bassin, à l'est et à l'ouest, apparaissent aussi des constructions de 5,60 m en saillie, ouvertes vers l'extérieur. Il est difficile d'en préciser la destination : c'étaient peut-être des écuries-abris pour les chevaux de selle.

De ce bassin, qui domine tout le Mosara jusqu'aux remparts de la ville, la vue sur Fès-Jdid et le palais est superbe. Un matin de février 1938, alors que la neige étincelait au soleil sur la barrière du Kandar dans le fond, par derrière la ligne des minarets, on ne pouvait s'empêcher de penser que le souverain mérinide avait réussi à créer, avec les jeux de l'eau dans son jardin d'agrément, une évocation de Grenade se profilant sur la Sierra Nevada (14).

Peu à peu, les tombes en ont envahi l'intérieur et se sont même incrustées dans le béton des murs, épais de deux mètres (photo n° 11).

(14) Il semble bien que les souverains mérinides aient été obsédés par le souvenir de Grenade et de l'Andalousie. Faut-il rappeler qu'Abou Youssef Yacoub, le premier souverain mérinide, était passé cinq fois en Espagne avec ses armées ? Il mourut d'ailleurs près d'Algésiras en 1286. C'est lui qui, pour construire la grande noria, avait fait venir un ingénieur de Grenade. Par ailleurs, il existe au palais de Fès une salle d'apparat, appelée la Muttamadiya, en souvenir du souverain andalou Ibn Muttamid.

3. *Bassin oriental avec pavillon* (voir plan n° III)

Presque carré (43 m × 40 m), ce bassin est agrémenté lui aussi, au nord, d'un pavillon d'une longueur totale de 25 mètres, dont la construction s'avance de 7 mètres au milieu de l'eau, sur une largeur de 19,50 m. Sont-ce là les vestiges du « superbe pavillon à coupole », dont parle El Omari ? Dans l'état actuel des ruines, il est impossible de le dire.

Sans la photo avion, nous n'aurions pas trouvé les limites du bassin, au milieu de la profusion des tombes sous lesquelles ces murs étaient noyés, et encore moins le mur de clôture de ce bassin, qui, large de 70 centimètres, le fermait presque entièrement sur trois côtés, à 22,20 m de ses murs. Ce mur de clôture a complètement disparu en surface ; seule l'absence d'herbe au printemps permet d'en déceler la trace, à moins qu'on ait la chance — qui fut la nôtre — de tomber un jour sur des tombes fraîchement creusées en plein béton, précisément dans les fondations de ce mur de clôture. Cette série d'excavations alignées ressortent en blanc sur la photo avion n° 1, au sud du bassin.

C'est grâce à la koubba carrée, dont il ne subsiste plus que les murs, que nous avons pu déterminer la hauteur de ce mur de clôture qui n'existe plus nulle part au-dessus de sa fondation. La photo n° 12 l'explique clairement. Quand on construisit cette koubba, non seulement on adossa son mur nord au mur de clôture du bassin, mais encore on le fit déborder de 18 centimètres sur le sommet de ce mur, comme le démontre la corniche dégagée par l'écroulement du mur sur lequel elle reposait en partie. La distance entre le bas de cette corniche et le sol indique la hauteur du mur de clôture du bassin : 3,20 m. Cette découverte, survenue après bien des visites, assurait enfin la cohérence de toutes nos observations : elle nous procura une grande joie au cours de ces recherches archéologiques.

V. — ÉTAT ACTUEL

Toute la partie haute du Mosara est devenue un cimetière : le nom de Sahrij (bassin) évoque les trois bassins d'autrefois, et le caractère domanial de ce terrain rappelle qu'il fut jadis propriété royale.

Dans la partie extrême-ouest, au voisinage de la prison civile, a été installé un dépôt d'essence (voir photo avion I *bis*).

La partie sud du Mosara a été coupée en deux par la route moderne de Fès (médina) à Meknès ; elle est bordée de mûriers et passe entre les deux tours octogonales de la porte triomphale d'autrefois, aujourd'hui Bab Segma. Avant celle-ci prend naissance la route du tour de Fès qui longe la casbah des Cherarda, en direction du nord.

Un terrain vague, propice aux jeux de football pour les gamins, s'étend entre cette route et l'enceinte actuelle des dépendances du palais, édifiée au XIX^e^ siècle. Le méchouar de Saulty remplit tout l'espace triangulaire entre l'enceinte du XIX^e^ siècle et la haute muraille mérinide.

La partie ouest est englobée dans l'agdal. La photo avion I *bis* y révèle les modifications successives apportées au cours de l'oued Fès. A l'origine, comme l'indique El Omari, l'oued traversait le palais et la ville de Fès-Jdid, canalisé par les longs murs qui en gardent le souvenir ainsi que le pont de plusieurs arches à l'extrémité ouest. Le cours de l'oued fut ensuite dévié vers le nord (un vestige de pont subsiste), lors de la construction de la grande noria. Enfin, au XIX^e^ siècle, quand fut installée la Makina, les eaux de l'oued vinrent lécher le mur de l'enceinte nord.

Plus rien ne reste aujourd'hui de la splendeur du Mosara mérinide, sauf quand le printemps recouvre ces terrains vagues de sa profusion de soucis rutilants. Ce jardin magnifique disparut avec la grande noria. Mais il subsiste toujours le cadre d'environnement : la tour octogonale de Bab Segma, le grand aqueduc et les tours carrées de Bab Seba (Dekaken), souvenirs indestructibles de la puissance mérinide à son apogée.

Henri BRESSOLETTE
Agrégé de l'Université
et
Jean DELAROZIÈRE
Architecte D.P.L.G.

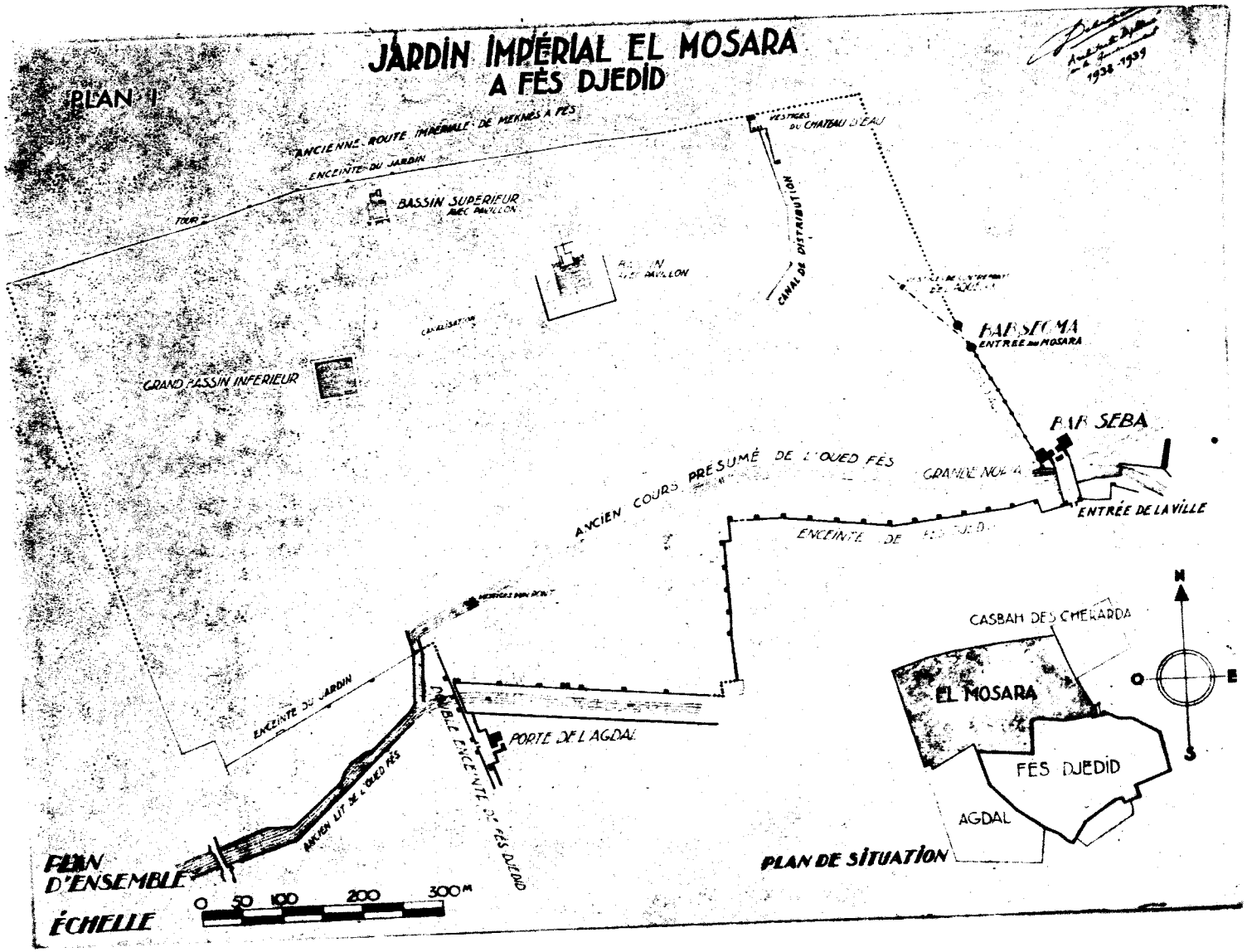
JARDIN IMPÉRIAL EL MOSARA
A FÈS DJEDID
PLAN I
1938-1939
ANCIENNE ROUTE IMPÉRIALE DE MEKNÈS A FÈS
ENCEINTE DU JARDIN
BASSIN SUPERIEUR
AVEC PAVILLON
CANAL DE DISTRIBUTION
GRAND BASSIN INFERIEUR
BAB SEBA
ENTRÉE DE LA VILLE
ANCIEN COURS PRESUMÉ DE L'OUED FÈS
ENCEINTE DE FÈS DJEDID
CASBAH DES CHERARDA
EL MOSARA
FÈS DJEDID
AGDAL
PORTE DE L'AGDAL
ANCIEN LIT DE L'OUED FÈS
PLAN D'ENSEMBLE
ÉCHELLE
0 50 100 200 300M
PLAN DE SITUATION
N
O
E
S

BASSIN OCCIDENTAL

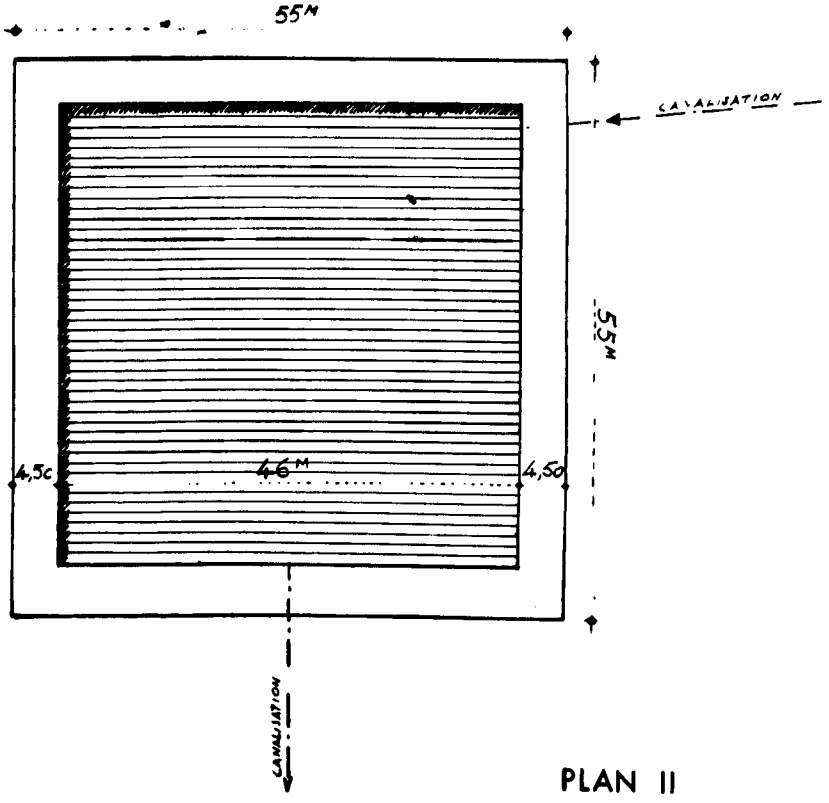

BASSIN SUPERIEUR AVEC PAVILLON

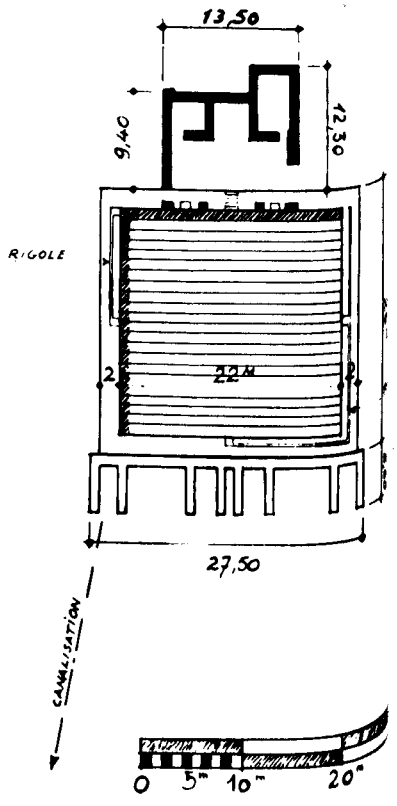

PLAN II

BASSIN ORIENTAL AVEC PAVILLON

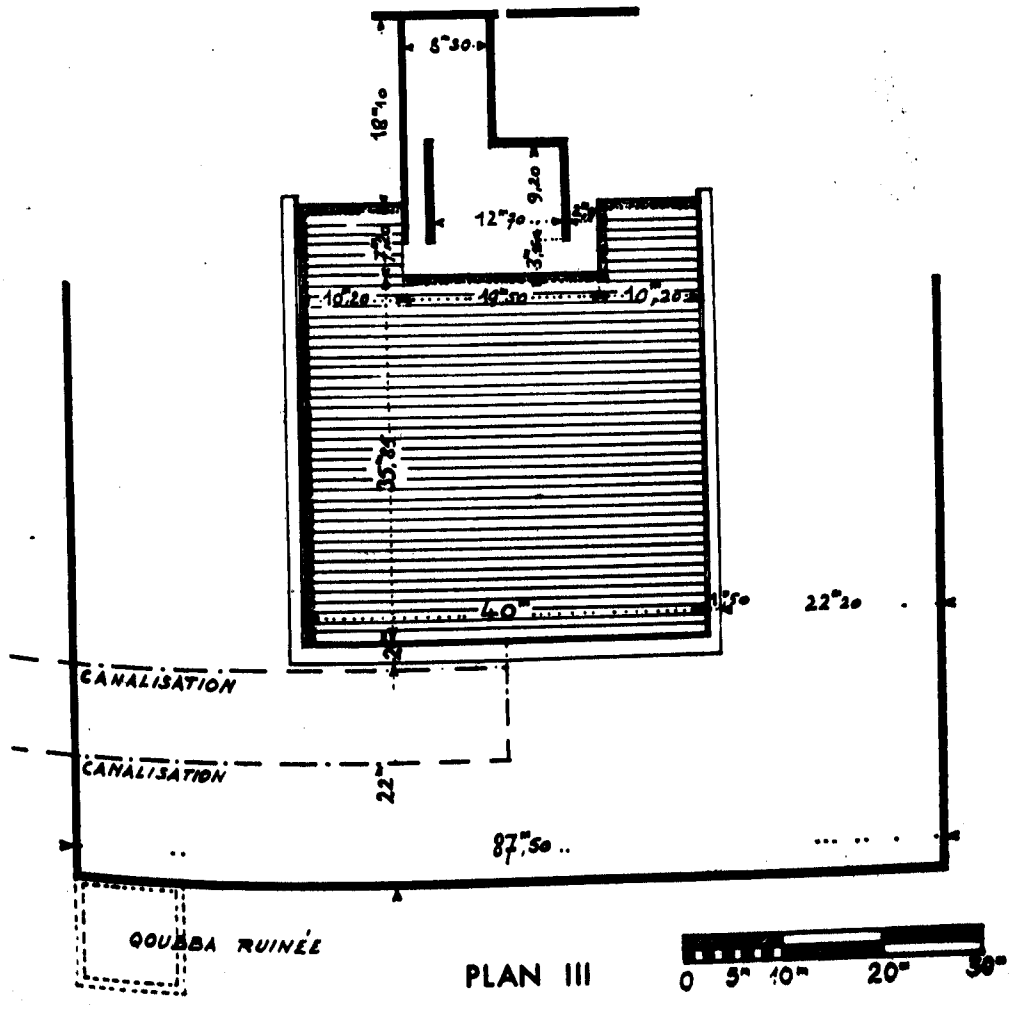

PLAN III

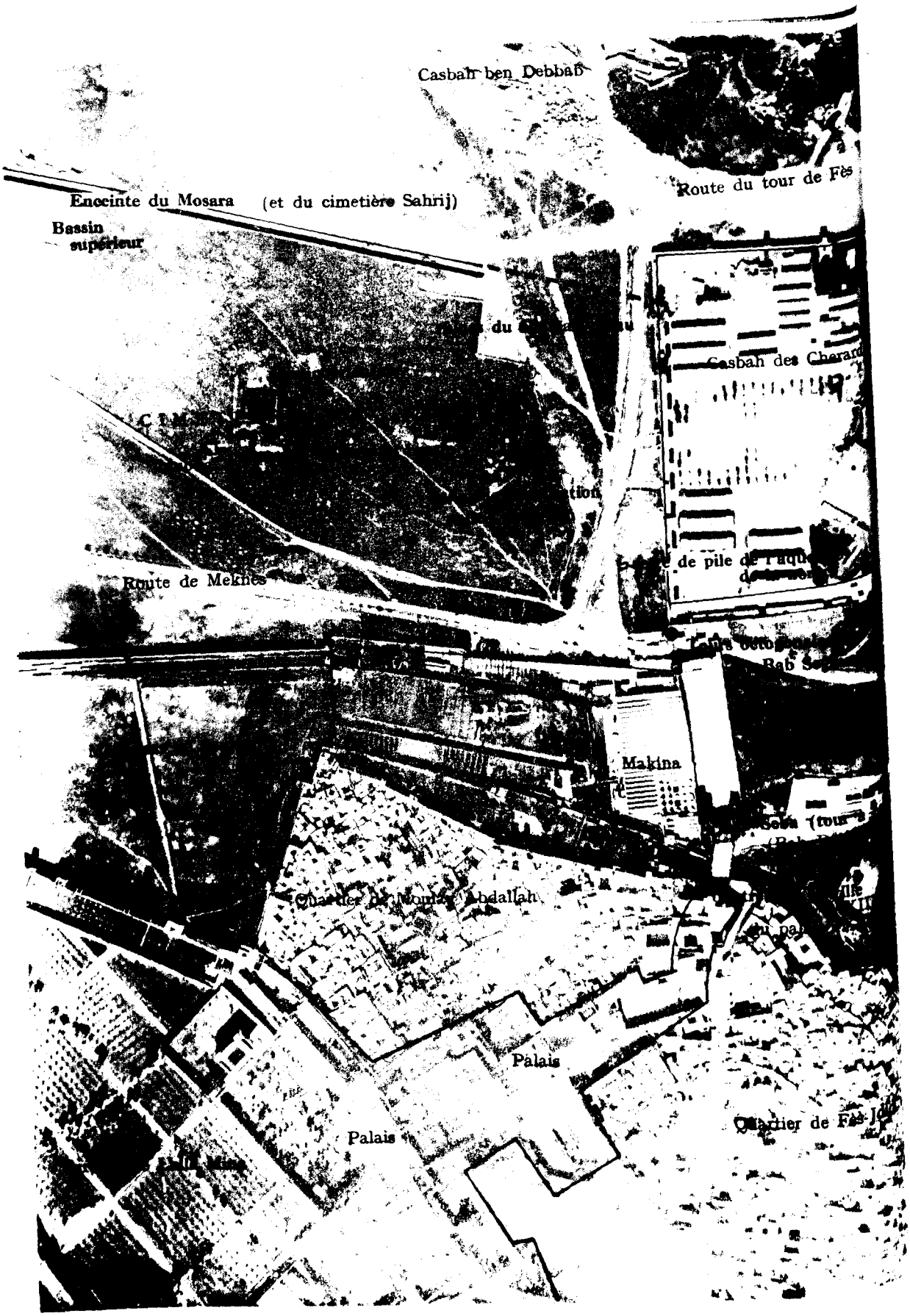

Photo aérienne n° 1

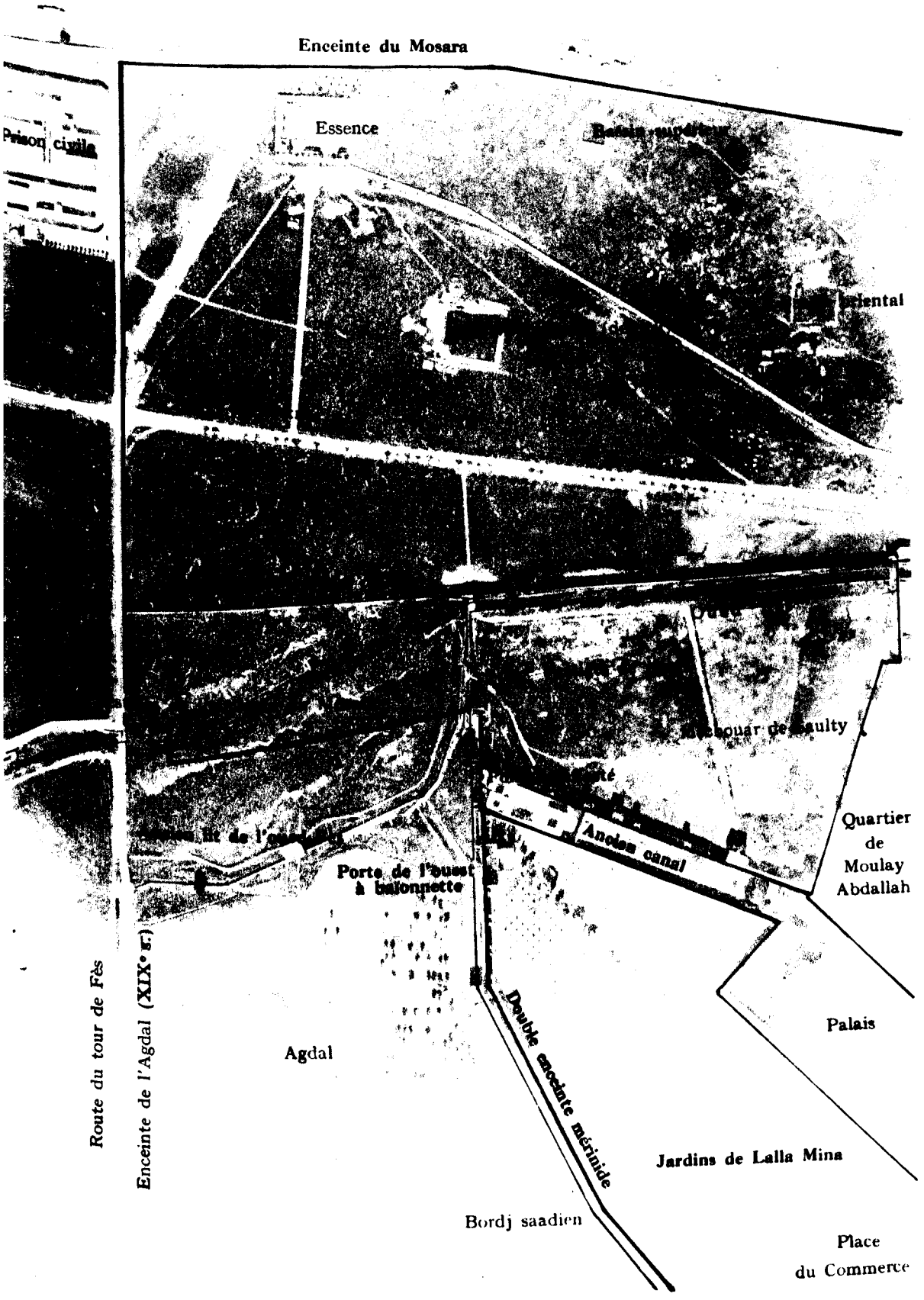

Photo aviation n° 1 bis

Photo n° 2. — La double enceinte mérinide dans les dépendances du palais. — A gauche, l'agdal ; à droite, le jardin complanté d'orangers et d'oliviers de Lalla Mina. — Le gros bâtiment est une porte à baïonnette : Bab Meknès. — Au-dessus, la mçalla blanche de Fès-Jdid (maghzen). — Au-delà du mur blanc, à droite du palmier, la koubba carrée et les vestiges du bassin oriental. — Plus loin, l'actuelle casbah ben Debbab.

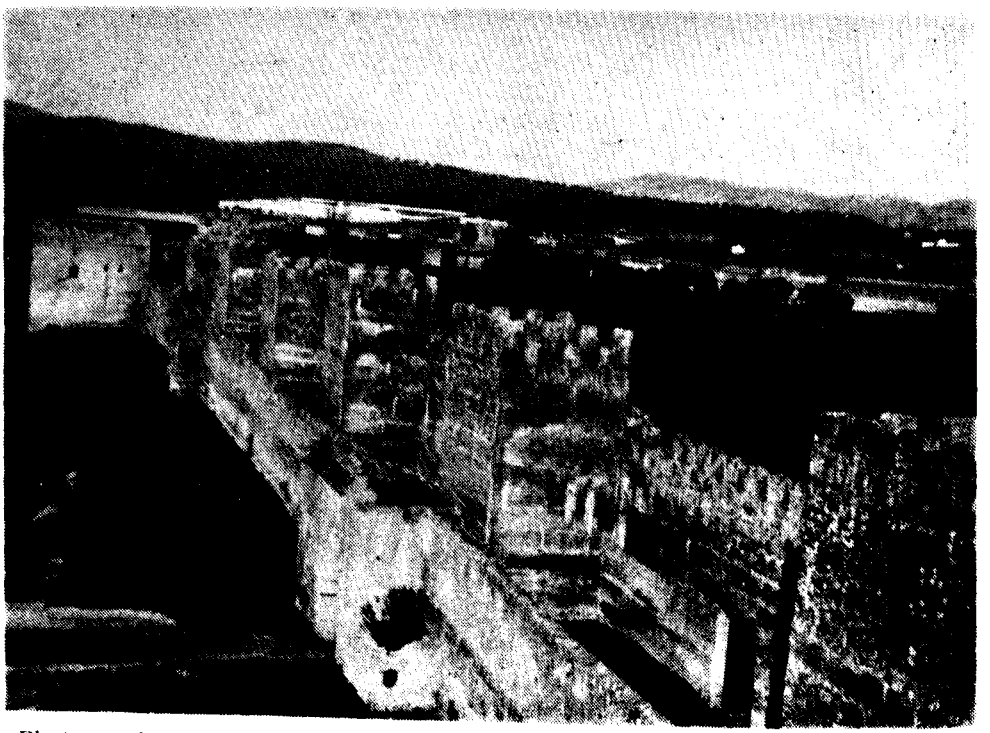

Photo n° 3. — La double enceinte mérinide dans les dépendances du palais. — A gauche, un bastion ajouté par les Saadiens au XVI[e] siècle. — A droite, en bas, une ouverture (peut-être récente) dans la muraille intérieure pour accéder au chemin de ronde entre les deux murailles. — A gauche, en haut, les bâtiments blancs sont les locaux de la prison.

Photo nº 4. — Vestiges d'une tour de l'enceinte extérieure au nord. — Le mur de clôture, récent, repose sur les fondations de l'enceinte mérinide. — Le chemin est l'ancien chemin de Meknès à la médina de Fès el Bali.

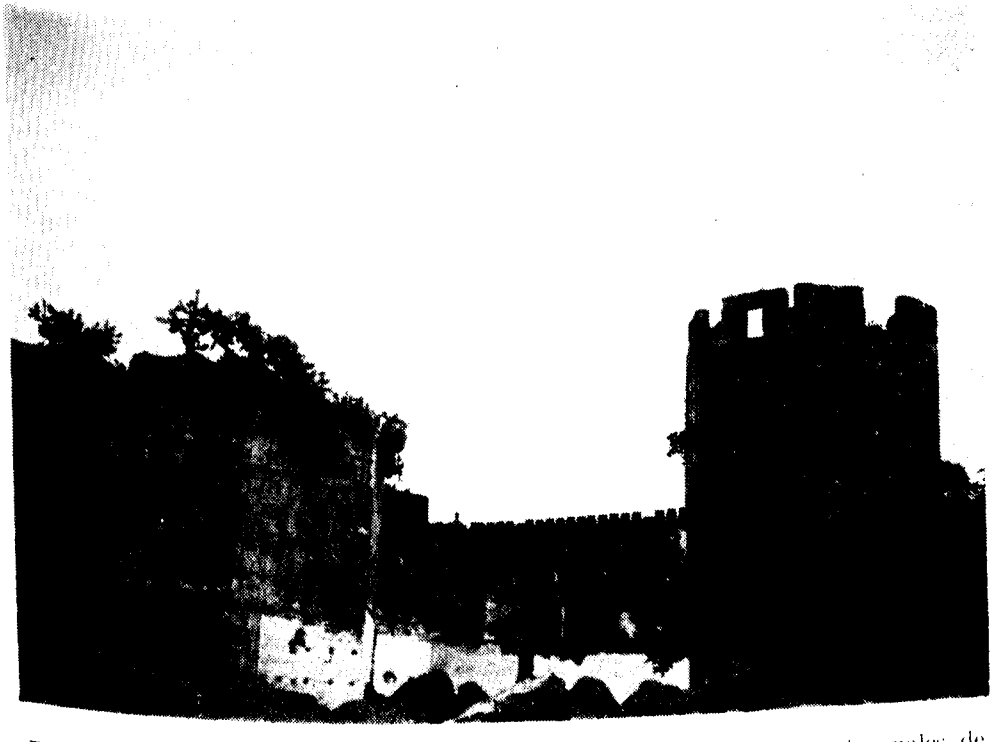

Photo nº 5. — La porte d'entrée du Mosara entre les deux tours octogonales de Bab Segma. — Pour retrouver l'aspect primitif, il faut éliminer par la pensée les constructions intercalaires, qui datent du XVII[e] siècle (casbah des Cherarda, à gauche) ou du XIX[e], à droite, avec les merlons en queue d'aronde. — La route actuelle de Fès (médina) à Meknès, passe entre les deux tours.

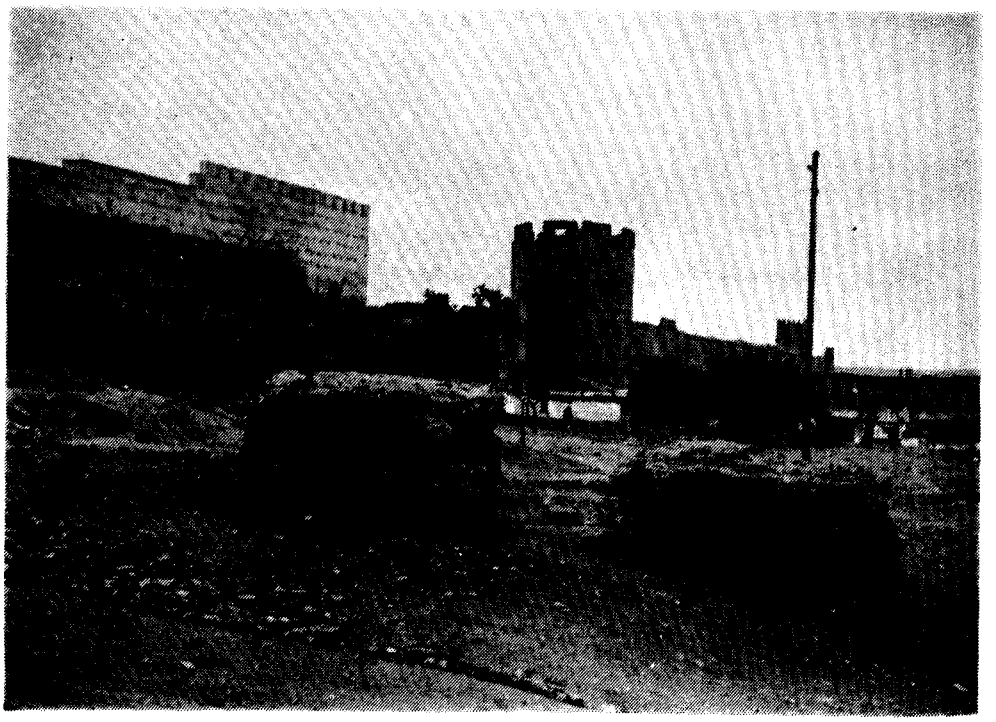

Photo n° 6. — Vestiges du petit aqueduc et de ses contreforts, dans l'axe de l'aqueduc partant de Bab Segma, visible sous l'ouverture de la porte octogonale. — A gauche, couronnée de figuiers de Barbarie, la sœur jumelle octogonale, réduite de moitié. — La haute muraille de gauche clôt la casbah des Cherarda, construite dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle. — Entre la tour octogonale et la tour carrée de Bab Seba, au fond, le grand aqueduc, qui sert de façade à la Makina, dont les bâtiments se voient à droite.

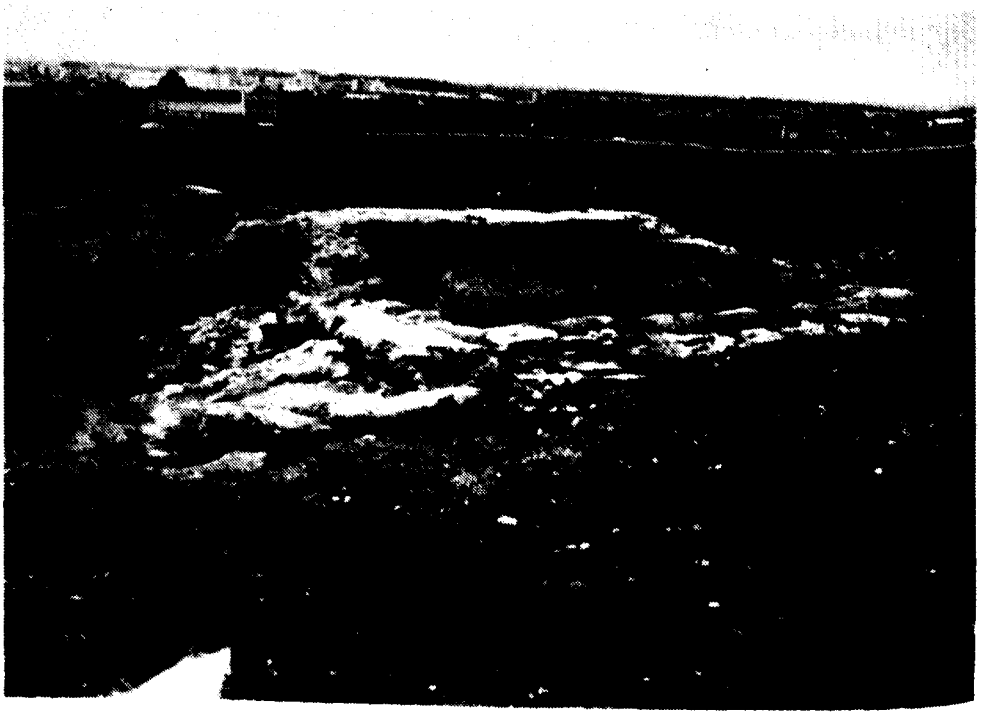

Photo n° 7. — Fouilles de 1938-39. — Substructions du château d'eau à l'extrémité nord de l'aqueduc venant de Bab Segma. — Vue prise vers le sud, en direction de Fès-Jdid. — Au fond, le pavillon à arcades du grand méchouar du palais impérial et le rempart nord.

Photo n° 8. — Fouilles de 1938-39. — Substructions du canal de distribution issu du château d'eau au tracé brisé (voir plan d'ensemble). — Vue prise en direction du nord. — Au fond, la casbah ben Debbab.

Photo n° 9. — Fouilles de 1938-39. — Substructions du canal de distribution issu du château d'eau au tracé brisé (voir plan d'ensemble) n° 1. — Vue prise en direction du sud, vers Fès-Jdid. — En haut, à gauche, le mur du grand aqueduc longeant le vieux méchouar, avec ses contreforts, entre la tour octogonale de Bab Segma et la tour carrée de Bab Seba.

Photo n° 10. — Bassin occidental inférieur, de 46 mètres de côté intérieurement et ses murs de 4,50 m d'épaisseur. — Comblé par de la terre, il a été démoli en 1938; ses débris ont servi à construire des routes.

Photo n° 11. — Le mur sud, pris de l'intérieur, du bassin occidental supérieur ; des tombes l'ont envahi. — Dans le cimetière, la koubba carrée, dont le mur nord était adossé au mur d'enceinte du bassin oriental. Au fond, le quartier de Moulay Abdallah avec ses minarets. Tout à gauche, la tour octogonale de Bab Segma, le grand aqueduc et les tours carrées de Bab Seba.

Photo n° 12. — Le mur nord de la koubba carrée ruinée. — Ce mur, adossé au mur de clôture du bassin oriental, qu'il recouvrait même en partie avec cette corniche supérieure, nous donne la hauteur de ce mur de clôture qui a complètement disparu à la surface du sol.

ANGLO-MOROCCAN RELATIONS IN THE FIRST DECADE OF THE OCCUPATION OF TANGIER

1662-1672 *

England acquired Tangier from Portugal as part of the dowry in Charles II's marriage to Catherine of Braganza. Neither Anglo-Moroccan nor Portuguese-Moroccan relations were involved in the transfer. The Portuguese originally offered Tangier as an added inducement for Charles II to agree to the alliance, just as they had done in similar negotiations with the French in the 1640s and 1650s. They did so because their fear of Spain, which had ruled Portugal from 1580 to 1640, prompted them to seek a counterbalancing European alliance. Tangier was attractive to the English for a variety of reasons :

1. its acquisition would help gain the confidence of England's merchant community for the restored Stuart monarchy by promoting trade in North Africa and the Mediterranean ;

2. it was viewed as the starting point for a comprehensive Mediterranean policy ;

3. its location on the southern shore of the western entrance to the Strait of Gibraltar gave Tangier strategic importance and

4. some regarded it as the foundation stone for an English empire.

Charles II summarized his views in the instructions he gave the Earl of Peterburgh, Tangier's first English Governor : « Our maine designe in putting ourself to this great charge for making this Addition to our Dominions...[is] to gain our Subjects the Trade of Barbary, and to enlarge

* An earlier version of this paper was delivered at the Ninth Annual Meeting of the Middle East Studies Association of North America, Louisville, Kentucky, November, 1975.

our Dominions in that sea, and Advance thereby the Honor of our Crowne and the Generall commerce and weale of our Subjects... » (1)

Islamic customs and traditions lead us to expect that the Moroccan Muslim population in the areas near Tangier would have adopted an intransigent attitude toward the English occupiers of a piece of *dār al-Islām,* and to have waged an unremitting struggle to expel them. In fact this did not happen. The English presence in Tangier was but another in the ong series of European —usually Spanish or Portuguese— occupations in Morocco which had begun with the Portuguese conquest of Ceuta in 1415. Tangier itself had been occupied since 1471. Over the succeeding centuries Moroccan tribal and factional leaders frequently sought alliances with the occupying Europeans in order to strengthen their positions in the Moroccan political constellation. Relations between the English at Tangier and the neighboring tribesmen during the first decade of the short-lived English presence provide a well-documented example of this phenomenon.

Before going on, let us set the stage by briefly reviewing the overall situation in Morocco when the English took control of Tangier late in 1661. Since the death of Mūlāy Aḥmad al-Manṣūr a*dh-Dh*ahabī, the last great sultan of the Sa°adī dynasty, in 1603, Morocco had had no cohesive central political authority. After a period of civil war between al-Manṣūr's sons, the country had fragmented into local and regional political entities. Beginning late in the 1630s, the political-religious movement of the *zāwiya* of Dilā', a religious brotherhood based in the Middle Atlas mountains, gained control over most of Morocco's northern and central regions. In asserting their authority in the Rabat-Salé area and the *Gh*arb agricultural region to its north and east, the Dilā'īs clashed with al-Mujāhid Sīdī Maḥammad al-°Ayyāshī, political-religious leader of the area. In April 1641 he was ambushed and killed and the Dilā'īs quickly consolidated their position, although the mujāhid's followers prevented the Dilā'īs from controlling much of the northwestern peninsula. Beginning in 1652-1653, the dominant figure in that area was Aḥmad al-

(1) Instructions for the Earle of Peterburgh (np, September 1661), Public Record Office, London (PRO), Colonial Office (CO), 279/1, fol. 29. See also British Museum (BM), Sloane Mss 1956, fols. 68-69 for another copy.

*Kh*āḍir bin ʿAlī *Gh*aylān. He began to challenge the Dilā'ī supremacy by seizing the town of al-Ṣṣar al-Kabīr, and by 1660 he held the allegiance of much of the territory between that town and Fez. In June 1660, the Dilā'ī leader, Muḥammad al-Ḥājj ad-Dilā'ī, led an army of 80,000 Berbers, which met *Gh*aylān's forces in the *Gh*arb on the banks of Wād Bū Ḥarīra. Through his marriage and tribal alliances *Gh*aylān had gained a large following in northwestern Morocco, and his forces convincingly defeated the Dilā'īs. Henceforth he controlled all of western Morocco north of Rabat-Salé, except Tiṭwān which maintained ties with the Dilā'īs. From 1661 to 1664 *Gh*aylān and his tribal allies frequently attacked the Dilā'ī forces in Rabat-Salé, and finally conquered the port cities in May 1664.

When the English occupied Tangier they did not think security would pose serious problems. They intended to raise an army from among the neighboring tribesmen to protect Tangier from attack, and to obtain provisions from the area rather than relying on imports from England. The hoped-for army never materialized. Indeed, there are no records of any efforts to implement that plan. However, the Tangier authorities did pursue the question of provisions with their neighbors. They did so as part of their attempt to attain and maintain peaceful relations with the nearby towns and tribes. This policy also aimed at providing security for the garrison and civilian population and creating an atmosphere which would permit the English to dominate Morocco's foreign trade. The Earl of Peterburgh thought he had reached agreement for a six-month truce with *Gh*aylān as early as April 1662, less than four months after the English arrived in Tangier, but his high hopes foundered as *Gh*aylān added new demands before he would agree to sign. Although the English saw the sinister hand of Spanish manipulation in *Gh*aylān's apparent change of heart, he acted out of self-interest. His principal objective was to carve out a state for himself in northwestern Morocco. To that end he was not adverse to allying himself with Europeans. In coopting the European enclaves into his alliance structure he hoped to gain not only freedom from attack by the European forces, but also military supplies and support in order to tip the power balance in his favor. He realized that such a European connection might be used

against him by his enemies, so he wanted to gain the most advantageous conditions possible before he would agree to sign. In 1662 his position was secure enough to permit rejection of English overtures if they did not promise sufficient benefits. Therefore in April 1662, *Gh*aylān presented five new conditions to his signing the six-month truce, probing to see just how much he could obtain from an English alliance :

1) 50 barrels of powder ;

2) use of English ships if he needed them ;

3) recall of the English consul from Tiṭwān and prohibition of English trade there ;

4) use of English ships to carry provisions to his forces near Rabat-Salé if the occasion arose ; and

5) a pledge not to give shelter to those fleeing from his justice (2). When Peterburgh could only assent to the first and last demands, the talks broke down and minor clashes continued between the Tangier garrison and *Gh*aylān's forces.

The following spring Peterburgh was replaced by the Earl of Teviot. In the interim, clashes had alternated with peaceful contacts, and Tangier had been able to obtain horses, cattle, and fresh provisions from its neighbors. From the time of Teviot's arrival the pattern of alternating truce negotiations and skirmishes near the city continued. Teviot began work on outer fortifications to secure the garrison and civilian population. During June and July 1663, the clashes continued, but during periods of negotiation *Gh*aylān sent gifts of foodstuffs to Tangier, and Teviot sent gifts of munitions to *Gh*aylān. On 16/26 July 1663, after a skirmish the preceding day, they met face-to-face in a tent outside the city's fortifications and agreed to negotiate. Five days later they signed a six-month truce (3). When the truce expired, Teviot was on his way back to Tangier from London, where he had gone for consultations, and his Lieutenant Governor, Colonel John Fitzgerald, arranged a temporary two-month

(2) Letter from the Earl of Peterburgh (Tangier, 2/12 April 1662), PRO, CO 279/1, fols. 127-129.

(3) Lancelot Addison, *The Moores Baffled: being a Discourse concerning Tangier, Especially when it was under the Earl of Teviot* (London, 1681), pp. 8-11 and 15-18.

extension to permit Teviot to negotiate a renewal on his return (4). When Teviot returned to Tangier in January 1664, he notified *Gh*aylān that the truce could not continue unless its terms were altered to permit the English to work on improving their fortifications, in accordance with the King's specific instructions received in London. Teviot and *Gh*aylān arranged for a fifteen day period during which the English could work on the fortifications near the city, but not on the outer perimeter. In the interval, *Gh*aylān consulted with the *'ulamā'*, who ruled that Islamic law would not permit Christians to build fortifications in dār al-Islām. *Gh*aylān offered the English new terms, including a promise to give quarter and rate prisoners for ransom as had been the practice during the time the Portuguese occupied Tangier, proposals which Teviot rejected (5).

On 11/21 February 1663/64, hostilities erupted between *Gh*aylān's forces and the Tangier garrison, although not on a large scale. Skirmishes continued throughout March and April, and on 3/13 May 1664, Teviot and many of his officers were killed in a major battle outside the fortifications. Had *Gh*aylān pressed on that day or the next, it seems likely he could have overrun the defeated and leaderless enclave, but he withdrew, and never again threatened Tangier in force (6). The breach of the truce which resulted in the death of Tangier's most energetic and dynamic governor resulted from a deep and mutual lack of understanding. The English neither knew nor understood the Islamic concepts of jurisdiction and sovereignty which governed *Gh*aylān's thinking and actions. Teviot and his successors held *Gh*aylān responsible for the rupture because he had not permitted adherence to the King's instructions. For his part, *Gh*aylān insisted that by building fortifications and

(4) Prolongation of six months truce (Aṣīla, 18/28 January 1663/64), PRO, CO 279/3, fols. 6 and 8. See also PRO, SP 103/1 for another copy.

(5) Earl of Teviot to Sir Henry Bennett (Tangier, nd-after 21 February 1664), PRO, CO 279/3, fol. 34 ; same to same (Tangier, 9/19 February 1663/64), PRO, CO 279/3, fols. 20-21 ; and Addison, *op. cit.*, p. 23.

(6) Paper from the Earl of Teviot (Tangier, 26 February 1664), PRO, CO 279/3, fol. 22 ; Letter from Robert Bartlett (Tangier, 5/15 March 1663/64), PRO, CO 279/3, fol. 30 ; Sir Tobias Bridge to Charles II (Tangier, 5/15 May 1664), PRO, CO 279/3, fol. 54.

refusing to take them down the English had violated the terms of the truce. He therefore blamed them for the outbreak of hostilities (7).

Nevertheless, the common interest in peaceful relations lead to a renewal of negotiations by September 1664. *Gh*aylān proposed renewal of the terms agreed on with Teviot and again insisted on destruction of the fortifications which had been built, while writing that he had « more inclination for the English than for any other nations » (8). But Lord Belasyse, the new Governor of Tangier, remained convinced that the Spanish continued to incite *Gh*aylān against the English. He wrote in cipher to Lord Arlington, Charles II's chief secretary for foreign affairs, « by late intelligence it is certaine that the Spaniards doth bribe him to continue hostilitye against us » (9). In May 1665, during the Second Anglo-Dutch War (1665-1667), a Dutch fleet appeared in Tangier Bay at the same time some of *Gh*aylān's forces appeared near the city. Belasyse suspected them of collusion. Despite the consistency in *Gh*aylān's position on the fortifications, Belasyse felt that peace could have been made « iff ye Spanyard and Hollander who are both earnest solisitors did nott persuade wth him to ye contrary » (10).

While the English dreamed of Spanish and Dutch intrigue against Tangier, the real causes of their failure to conclude a peace agreement with *Gh*aylān were their own refusal to agree to his consistent demands for destruction of the fortifications built by Teviot and, more importantly, the relative strength of his position *vis à vis* what remained of Dilā'ī authority and the rising ʿAlawīs. He could afford to stick to his principles and beliefs — or be obstinate from the English point of view — because

(7) Earl of Teviot to the Governor of Tiṭwān (Tangier, 12/22 March 1663/64), BM, Sloane Mss 1955, fols. 112-113 ; same to same (Tangier, 17/27 February 1663/64), BM, Sloane Miss 1955, fol. 6 ; Teviot to Ghaylān (Tangier, 28 February/9 March 1663/64), BM, Sloane Mss 1955, fols. 3-4 ; Ghaylān to Charles II (Aṣīla, 11/21 June 1665), PRO, CO 279/4, fol. 126 ; and same to same (Aṣīla, 11/21 July 1665), PRO, CO 279/4, fols. 134-135, and fol. 136 for English translation.

(8) Copy of transactions between the Gov^{r} of Tangier and Gayland (np, nd-received 12/27 September 1664), PRO, CO 279/3, fol. 218.

(9) Lord Belasyse to Lord Arlington (Tangier, 12/22 April 1665), PRO, CO 279/4, fol. 84.

(10) Belasyse to Arlington (Tangier, 20/30 May 1665), PRO, CO 279/4, fol. 112. See also same to same (Tangier, 12/22 June 1665), PRO, CO 279/4, fol. 124.

his secure position left him little need for English aid or support against other Moroccans.

Late in 1665 and early in 1666 the pendulum began to swing against *Gh*aylān. Mūlāy ar-Ra*sh*īd al-ʿAlawī began to assemble a strong coalition of forces around Fez, and *Gh*aylān's own tribal supporters began to switch their allegiance. In addition, *Gh*aylān made an ill-advised and disastrous attack against the Spanish enclave at al-ʿArā'i*sh* [Larache] which resulted in heavy losses. Faced with the rising power of the ʿAlawīs and the blow to his own power and prestige at al-ʿArā'ish, Ghaylān evidenced a new willingness to make concessions in his dealings with the English (11). He and Lord Belasyse reached a perpetual accord on 2/12 April 1666 which gave the English the security and provisions they sought for Tangier, including the right to complete their fortifications, fresh food supplies for the garrison, building supplies for completion of the breakwater they were building in the Bay, limited protection from corsairs, and even a promise of assistance to Tangier should it be attacked by another European power. Each party agreed to nullify past claims, extradite offenders, and open commerce. For his part *Gh*aylān received 200 barrels of gunpowder and, more importantly, an English promise to send English ships from Tangier to aid him against any of his enemies not at peace with England (12).

Lord Belasyse felt that he had seized a unique opportunity presented by *Gh*aylān's failure against the Spanish at al-ʿArā'i*sh* (13). But the treaty's terms belie *Gh*aylān's appreciation of his own desperate situation. Faced with a threat from Mūlāy ar-Ra*sh*īd's army, he capitulated to English demands for security, provisions, and supplies, and even offered his own forces to aid Tangier against European attack. More signifi-

(11) Extract from a letter from Lord Belasyse (Tangier, 10/20 August 1665), PRO, CO 279/4, fol. 143 ; Captain William Witham to Lord Arlington (Tangier, 2/12 April 1666), PRO CO 279/6, fol. 48 ; and Belasyse to Arlington (Tangier, 4/14 April 1666), PRO, CO 279/6, fol. 49.

(12) Treaty between Lord Belasyse and Aḥmad al-Khāḍir bin ʿAlī Ghaylān (Tangier, 2/12 April 1666), PRO, CO 279/6, fols. 43-46 for printed copy. Other copies PRO, CO 279/6, fols. 68-69 ; PRO, SP 103/1 ; and BM Add Mss 40795, fols. 41-44.

(13) Lord Belasyse to Lord Arlington (Tangier, 4/14 April 1666), PRO, CO 279/6, fol. 49.

cantly, he backed down on his demands regarding the English fortifications. But the English agreement to use ships from Tangier to aid *Gh*aylān proved to be far more important, as *Gh*aylān no doubt feared it would when he insisted on its inclusion in the agreement. To seal the agreement Lord Belasyse sent *Gh*aylān a gift of a quantity of guns (14).

When Belasyse and *Gh*aylān signed the treaty in April 1666, each thought he was gaining an ally who would prove useful in future conflicts as well as neutralizing a potentially dangerous foe. In the event only *Gh*aylān gained all the expected benefits, but while it prolonged his survival, even English aid could not save him from defeat and flight from the rising power of the ʿAlawī shurafā'. For a short time the English did not appreciate the reality of *Gh*aylān's weakness. In May and early June 1666, considerable correspondence passed between Tangier and *Gh*aylān, then headquartered in Aṣīla, about the potential threat to Tangier from a French armada which had actually been sent to Rabat-Salé. Over a period of more than a month, Tangier's Lieutenant Governor Colonel Henry Norwood sent *Gh*aylān almost daily reports on French movements while *Gh*aylān coordinated his defensive plans with those of the Tangier garrison (15).

At the same time, they initiated the series of requests for military supplies and provisions which became the staple of correspondence between *Gh*aylān and the English until *Gh*aylān fled to Algiers in June 1668 (16). The English and *Gh*aylān at this point had a community of interests which encouraged this interchange. After a serious defeat at Mūlāy ar-Ra*sh*īd's hands in mid-June 1666, *Gh*aylān's back was to the wall. Confined to Aṣīla and its immediate surroundings, he needed

(14) Colonel Henry Norwood to Ghaylān (Tangier, 23 April/3 May 1666) and Norwood to Muḥammad bin ʿAbd Allāh (Tangier, 23 April/3 May 1666), BM, Sloane Mss 1955, fols. 28-29.

(15) Norwood to Ghaylān (Tangier, 6/16 May 1666), BM, Sloane Mss 1955, fols. 29-30 ; Norwood to Arlington (Tangier, 10/20 June 1666), PRO, CO 279/6, fol. 81 ; Ghaylān to Norwood (Aṣīla, 20/30 May 1666), BM, Sloane Mss 1955, fols. 109b-108b ; same to same (al-Qaṣr al-Kabīr, 24 May/3 June 1666), MB, Sloane Mss 1955, fol. 107b ; and same to same (Aṣīla, 11/21 June 1666), BM, Sloane Mss 1955, fol. 106b.

(16) Norwood to Ghaylān (Tangier, May 1666), BM, Sloane Mss 1955, fol. 32 ; and Ghaylān to Norwood (in the Gharb, 13/23 June 1666), BM, Sloane Mss 1955, fol. 105b.

English arms, transport, and support in order to re-establish his position in Morocco. Therefore he did whatever he could to procure fresh provisions for the English at Tangier. The English supplied *Gh*aylān with small arms, munitions, and technical and moral support because he could, in turn, supply them with provisions, help keep the surrounding territory tranquil because its leaders still supported and obeyed him, and divert ʿAlawī attention from Tangier by his continued resistance. As soon as Mūlāy ar-Ra*sh*īd defeated *Gh*aylān, the latter wrote to his allies in Tangier informing them of the reversal, and requesting their aid, including a doctor to tend his wounds ([17]). Along with his request *Gh*aylān sent an English captive, a horse (reputedly his own from the battle), a camel, and a lion cub. Colonel Norwood sent a surgeon and a small ship to remain off Aṣīla in case *Gh*aylān wanted to flee to Tangier ([18]). For the next two years *Gh*aylān remained a virtual prisoner in the town of Aṣīla. Land communication with Tangier, only 28 miles to the north, was never restored.

As he became more and more mired in Aṣīla, *Gh*aylān's policy toward the English did not change. He needed them now more than ever. From June 1667 until his final defeat and flight to Algiers in July 1668, *Gh*aylān and his supporters and soldiers in Aṣīla received practically all their supplies, including grain, by ship from the English. ([19]). Nonetheless, he still managed to occasionally sell livestock to Tangier : « As oft as his vassalls have success agt the cattle that straggle from their guards we sent o^{r} boates wth money to buy them. » ([20])

(17) Ghaylān to Norwood (Aṣīla, 19/29 June 1666), BM, Sloane Mss 1955, fol. 104b. See also PRO, CO 279/6, fol. 88 for another copy.

(18) Jo. Skelton to Lord Arlington (Fort of Plymouth, 15/25 July 1666), PRO, CO 279/6, fol. 94. See also Norwood to Ghaylān (Tangier, 20/30 June 1666), BM, Sloane Mss 1955, fols. 37-38, another copy PRO, CO 279/6, fol. 88 ; and same to same (Tangier, 25 June/5 July 1666), PRO, SP 71/13, fol. 161, see also BM, Sloane Mss 1955, fol. 38 for Spanish copy.

(19) Norwood to Arlington (Tangier, 24 May/3 June 1667), PRO, CO 279/8, fol. 71 ; Norwood to Ghaylān (Tangier, 13/23 July 1667), BM, Sloane Mss 1955, fol. 110 ; same to same (Tangier, 24 July/3 August 1667), BM, Sloane Mss 1955, fol. 127b ; and Captain Palmes Fairborne to Sir Joseph Williamson (Tangier, 14/24 May 1668), PRO, CO 279/10, fol. 168.

(20) Norwood to Arlington (Tangier, 31 January/10 February 1667/68), PRO, CO 279/10, fol. 94.

While *Gh*aylān consistently attempted to gain English help to restore his position in Morocco, the rationale of English policy underwent changes. The initial purpose of the peace and alliance with *Gh*aylān had been to obtain security and provisions and create a good atmosphere for the expansion of trade. But with the ʿAlawīs beginning to put pressure on areas near Tangier, the English attempted to keep the Moroccans divided on the one hand and to demonstrate their good faith on the other. Knowing that ʿAlawī control of the southern half of Morocco was far from complete, Colonel Norwood advocated support for *Gh*aylān and a major effort to maintain him in Aṣīla in order to distract Mūlāy ar-Ra*sh*īd and his forces from turning their attentions to Tangier before what he felt was their inevitable return to the south ([21]). He wanted to keep the Moroccans fighting among themselves by supporting the weaker contestant, thereby keeping the stronger one distracted. Norwood also consistently maintained that the English must show constancy in their adherence to the treaty with *Gh*aylān in order to impress the ʿAlawīs with English good faith so that they would quickly come to terms when the proper time came. In June 1667, more than a year before *Gh*aylān's flight, but after his demise seemed certain, some Moroccans advised Norwood to cut his losses with *Gh*aylān. They said he had more than lived up to his committments in the treaty and should « adhere unto the conqueror » ([22]). But Norwood resisted, hesitant to desert his ally. He wrote to Lord Arlington : « I will take care to observe all points of honour on his Ma$^{ty's}$ behalf as farre as I can make a Judgment, and will not leave him [*Gh*aylān] till himself confess the reasonableness thereof. » ([23]) The English reinforced this support for *Gh*aylān by refusing to deal with the ʿAlawīs in any serious manner until after his flight to Algiers in July 1668.

But English help could not save *Gh*aylān from ultimate defeat. In July 1668, Aṣīla fell to Mūlāy ar-Ra*sh*īd's forces. Not long before, news of a Dilā'ī defeat — by now they were allied with *Gh*aylān against the ʿAlawīs — had demoralized those remaining at Aṣīla and put *Gh*aylān

(21) Letter from Norwood (Tangier, 20/30 July 1666), PRO, CO 279/6, fol. 99, another copy PRO, SP 71/13, fol. 160.

(22) Norwood to Arlington (Tangier, 13/23 June 1667), PRO, CO 279/8, fol. 91.

(23) Same to Same (Tangier, 19/29 June 1667), PRO, CO 279/8, fols. 103-104.

to flight. He sent much of this entourage and his belongings to Tangier, but he himself sailed directly to Algiers (24). English policy had succeeded in that the ʿAlawīs had not put pressure on Tangier, but it is questionable how much this should be attributed to English policy and support for *Gh*aylān and how much to ʿAlawī indifference and preoccupation with securing control of Morocco by eliminating rivals for power.

*Gh*aylān's departure did not mark his final departure from Morocco or Anglo-Moroccan affairs. After Mūlāy ar-Ra*sh*īd's death in 1672 some of the tribes in and around Tiṭwān called on *Gh*aylān to return, and he did so, hoping to re-establish his position during the subsequent struggle for power. After negotiations he and Lord Middleton, Governor of Tangier, reached agreement on a new treaty on 2/12 January 1672/73. It had a term of six months, renewable at six months intervals (25). Even before the treaty was signed, the English began sending quantities of arms and munitions to Ghaylān and other nearby Moroccan notables. In November 1672, for instance, *Gh*aylān's secretary Muḥammad al-Waqqash (Mahamed Lucas in English documents) sent a receipt for 100 muskets, eight long guns, four quail guns, 100 lances, thirty barrels of powder, and two barrels of small shot to Tangier (26). Fort most of 1673 the English maintained a steady flow of small arms and munitions to *Gh*aylān, in addition to the powder they agreed to send in the treaty. In return, *Gh*aylān and his secretary Muḥammad al-Waqqash tried to maintain a supply of fresh provisions for Tangier (27).

The 1673 treaty had been concluded despite difficulties posed by *Gh*aylān's grievances against the English for tampering with his possessions in Tangier after his flight from Aṣīla, particularly the freeing of a Portuguese girl from his entourage who he referred to as « renegada

(24) Fairborne to Williamson (Tangier, 17/27 July 1668), PRO, CO 279/10 ; and Norwood to Arlington (Tangier, 19/29 July 1668), PRO, CO 279/10.

(25) Articles of Peace (Tangier, 2/12 January 1672/73), PRO, CO 279/16 See also BM, Sloane Mss 1958, fols. 4-11, and PRO, SP 103/1 for other copies.

(26) BM, Sloane Mss 1958, fol. 12.

(27) BM, Sloane Mss 1958, *passim*.

mia » ([28]). But, as Lord Middleton correctly deduced in writing to Charles II, it had been concluded because of Tangier's need for provisions and *Gh*aylān's need for arms, munitions, and support in his attempt to regain his power in Morocco ([29]). The attempt failed as *Gh*aylān disappeared from the scene before the end of 1673. Despite the English alliance he could not put together a coalition of tribal forces able to withstand the centralizing pressure from Mūlāy ar-Ra*sh*īd's successor Mūlāy Ismā'īl. With *Gh*aylān died the last major challenge to Ismā'īl's authority in northwestern Morocco.

England's relations with Moroccans in the first decade of the occupation of Tangier reflected general English interests. Charles II clearly stated in his instructions to the first Governor of Tangier, the Earl of Peterburgh, that his purpose in acquiring Tangier was to promote English commercial and imperial interests. He reiterated the same theme in his instructions to Lord Middleton, Tangier's Governor at the close of the first decade of the occupation ([30]). In their relations with Moroccans, the authorities in Tangier attempted to gain physical security and provisions for the city. At times this meant forming alliances with various Moroccan factions, principally that led by *Gh*aylān, but also on an informal basis with minor local figures in the region such as the *Shaykh* of Arras, the rulers of Titwān, and the *Shaykh* of Anjara. In order to promote these alliances, the English parted with sizable quantities of small arms and munitions. The policy can hardly be termed a success because for much of the period the city had to rely on Spanish willingness to trade or shipments from England for supplies of all sorts.

In their dealings with Tangier, the Moroccans viewed the English in traditional Moroccan terms as potential allies in the Moroccan mosaic.

(28) Ghaylān to Charles II (al-Qaṣr al-Kabīr, 11 Ramaḍān 1083/1 January 1673), BM, Sloane Mss 1958, fol. 13 ; Ghaylān to Belasyse (al-Qaṣr al-Kabīr, 10 Shawwāl 1083/29 January 1673), BM, Sloane Mss 1958, fol. 14. See also Colonel Norwoods Answere to Gaylans complaint (np, 1973), PRO, CO 279/15, another copy misfiled in PRO, CO 279/10, fol. 137 ; and Lord Middleton to the Commissioners for Tangier (Tangier, 5/15 January 1672/73), PRO, CO 279/16, fols. 287-288.

(29) Middleton to Charles II (Tangier, 28 March/7 April 1673), PRO, CO 279/16, fols. 257-258.

(30) Additional Instructions to Lord Middleton (np, nd-about August 1668), PRO, CO 279/12.

The English were another tribe to be worked into the pattern of alliances. *Gh*aylān attempted to use his alliances with the English to alter the dynamics of local affairs and save his own position in the Moroccan power struggle. But he had no more success with his policy than the English had with theirs. Despite English assistance he could not stem the ʿAlawī advance. Despite their relations with *Gh*aylān and other Moroccan notables, the English could not establish a firm foothold in Tangier. In the end they abandoned the garrison to Mūlāy Ismāʿīl in 1684.

Jerome B. WEINER

Department of History
Old Dominion University
Norfolk (Virginia - USA)

LE PROCES INQUISITORIAL CONTRE DIEGO FELIPE, NATIF DE TETOUAN, ET SES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES (1671)

Par leur nature propre, les procès inquisitoriaux ne sont pas à ranger parmi les documents les plus intéressants du double point de vue de l'histoire sociale ou économique. Capitaux si l'on étudie le mouvement des idées religieuses, rarement négligeables quand il s'agit de reconstruire les mentalités d'une époque, ils ne donnent à connaître dans le meilleur des cas que des faits sociaux isolés ou des données économiques ponctuelles. Toutefois, ils ont souvent le mérite de replacer la donnée brute, le chiffre froid et sévère, dans la gangue complexe du vécu.

Si d'une façon générale tout procès dessine la trajectoire d'une existence individuelle et relie l'individuel insignifiant au collectif qui signifie, c'est de façon très particulière que le procès inquisitorial inédit concernant Diego Felipe, alias Abraham Henrriquez né à Tétouan vers 1647-1648, présente quelque intérêt du point de vue de l'histoire du Maroc (1). Il met en cause, avec l'Espagne et à l'exception de l'Algérie, la totalité des pays riverains ou proches du bassin occidental de la Méditerranée : l'Italie d'où vient le héros de l'histoire ; le Maroc qui est son pays d'origine et où il prend une part active au commerce ; la France, car c'est sur un bateau français que Diego/Abraham gagne l'Espagne ; la Tunisie où vit une partie de sa famille qui a quitté Tétouan; le Portugal par où est passé un coreligionnaire natif et parti de Marrakech ; l'An-

(1) *Archivo Diocesano de Cuenca.* Leg. 538 ; núm. 6821. Nous remercions l'archiviste D. Dimas Pérez Ramírez et la Sta. E. Redondo Rubio qui ont aimablement facilité la réalisation de ce travail.

gleterre enfin à laquelle Mawlāy Ismāʿīl va bientôt reprendre Tanger. Il jette une lumière supplémentaire sur les réseaux commerciaux où les communautés juives jouent en cette seconde moitié du XVII[e] siècle un rôle important. Il montre aussi l'extrême plasticité de la communauté judéo-marocaine dont les membres d'une même famille peuvent se trouver aisément à Tétouan ou Tunis, à Livourne ou en Espagne. Il atteste enfin qu'en 1670-71, le Maroc importait du fer à partir de Livourne (celui, fameux, de l'île d'Elbe ?), et que les marchands d'Italie étaient en relation avec Tétouan d'où ils importaient des cuirs ainsi que d'autres produits marocains.

Livourne ayant reçu le surnom de Mecque du capitalisme et de Wall Street de la Renaissance, nul doute qu'elle avait gardé dans cette fin de XVII[e] siècle passablement morose quelques beaux restes de sa splendeur passée. Depuis 1593 où fut publiée par le Grand Duc de Toscane *La Livornina*, charte de privilèges qui invitait les marchands étrangers à s'établir dans son port libre et promettait notamment aux Juifs une totale absence d'Inquisition, Livourne n'avait cessé de prospérer, servant de refuge, de base ou de tremplin aux nombreux Marranes ayant maille à partir avec les tribunaux inquisitoriaux de la Péninsule Ibérique, où à des membres des communautés judéo-marocaines, comme le tiṭwānī Diego Felipe, alias Abraham Henrriquez, ou le marrākušī João da Silva converti et baptisé à Lisbonne (2).

(2) Livourne, *Liorna* en espagnol, est au XVII[e] siècle un des ports les plus fréquentés de la Méditerranée. Dans ce port franc on trouve surtout des étrangers : environ 5 000 Juifs, 900 Turcs et 1 000 Européens autres qu'Italiens vers la fin du XVII[e] siècle. Pour juger de son importance du point de vue du commerce avec l'Afrique du Nord, Maroc compris, on peut se référer à la bibliographie donnée par M. Eisenbeth, « Les Juifs en Algérie et en Tunisie », *Revue Africaine*, 1952, pp. 155-163; à Cécil Roth, « Notes sur les Marranes de Livourne », *Revue des Etudes Juives*, 1931 ; à G. Bedarida, *Ebrei di Livorno*, Florence 1956. Livourne donne alors lieu à des formules proverbiales : *es una Liorna* vaut pour tout endroit plein de trafic et de confusion ; *el que va a Liorna no torna* renvoie aux difficultés qu'il y a pour se tirer d'un endroit pareil.

La communauté judéo-marocaine de Tétouan est alors florissante, comme en témoigne Roland Fréjus qui passe dans cette ville vers 1666. Elle entretient des rapports avec l'Italie. Beaucoup de ses membres se retrouvent aussi à Málaga et se sont convertis au christianisme plus ou moins sincèrement. Un Antonio Tomás, originaire de Tétouan, figure comme judaïsant dans un autodafé de Grenade en 1672. Cf. J. Caro Baroja, *Los judíos en la España moderna...*, Madrid 1961, I, 219-220 ; J.B. Vilar Ramírez, *La judería de Tetuán* (1489-1860), Murcia, 1969, pp. 35-36. Diego Felipe n'est donc pas aussi isolé que sa bizarre aventure peut le faire penser.

En renvoyant en appendice l'essentiel des documents qui peuvent présenter un intérêt du strict point de vue de l'histoire du Maroc, tentons de retrouver la vérité de l'affaire Diego Felipe, dramatique ou quelquefois comique, ainsi qu'il nous plaira.

Le 20 août 1671, Don Frutos Bernardo de Ayala, Evêque et Seigneur de Sigüenza, remet au Tribunal de l'Inquisition de Cuenca un dossier concernant un certain Diego Felipe contre lequel est instauré un procès ordinaire ou *causa criminal*. Quelques jours plus tôt, le dit Diego Felipe avait été emprisonné : ayant déjà été baptisé à Málaga, il avait cherché à se faire baptiser une deuxième fois à Sigüenza. L'origine du prévenu aussi bien que la nature du délit expliquent que la justice ordinaire se dessaisisse de l'affaire au profit de l'Inquisition qui est seule compétente en matière de foi, et que le procès, de simple *causa criminal*, devienne une *causa de fe*.

Le 8 août précédent, Don Pedro Mançiles, juge ecclésiastique et vicaire général de Sigüenza, avait ouvert l'enquête : alors même qu'on s'apprêtait à baptiser ce jeune homme qui disait alors s'appeler Abraham et être natif de Livourne, la nouvelle se répandait qu'il avait été déjà baptisé ! Juan Miguel Navarro, habitant de Sigüenza, témoignait ce même jour, affirmant que le 8 ou le 10 juillet précédent et se trouvant à Argecilla, soit à cinq ou six lieues de Sigüenza dans la direction de Madrid, un jeune homme au visage brun et étranger à la ville, *moço forastero moreno de rostro*, était venu demander l'aumône chez le curé du lieu. Interrogé sur sa religion, il avait répondu être chrétien bien que ses parents fussent juifs, montrant de surcroît un certificat de baptême (3). Il fut alors invité à déjeuner avec les notabilités de la ville, et on lui promit de le nourrir pendant un an à Argecilla et de l'instruire dans la religion chrétienne, tout en le dissuadant d'aller à Rome où il y avait beaucoup de Juifs. C'est là, en effet, que le jeune homme voulait se rendre, et ce sans s'arrêter, depuis le jour même de son baptême... Or, la veille du jour où il fait cette déposition, Juan Miguel Navarro vient à savoir en prenant le frais chez lui à Sigüenza, qu'on s'apprêtait à y baptiser un jeune homme de confession juive ! N'ayant pas dormi de la nuit, car il

(3) Cf. Document n° III.

demeurera *toda la noche con alguna Pena,* il vient au matin prévenir l'alcalde Francisco Merino... On va donc retrouver le jeune homme qui est bien celui qu'on pensait être, mais qui prétend que le certificat de baptême exhibé à Argecilla lui avait été donné par un *cristiano nuebo,* ex-coreligionnaire converti au christianisme, pour lui permettre de voyager sans avoir d'ennuis, *para que no le hicieran mal passo por donde fuese.* D'où enquête...

Selon Fray Francisco Díez, le Lecteur en Théologie qui le catéchise depuis un mois environ, le jeune homme en question s'est montré fervent dans toutes ses actions et veut révéler à l'évêque lui-même le nom de la personne qui lui a remis le certificat de baptême. Ces révélations, bientôt faites à l'évêque, seront rapportées aussitôt par Don Agustín Tirso, Capellán Mayor : le jeune homme portait sur lui à Argecilla un certificat de baptême, mais il l'a détruit ; ce certificat lui avait été remis par Pedro de Tapia, marchand portugais de Sigüenza qui lui avait vendu du tabac et qui lui a donné cinq réaux *de a ocho* pour qu'il poursuive son chemin et revienne en Italie. Don Agustín Tirso croit même avoir entendu le jeune homme dire que cet argent lui aurait été remis par Pedro de Tapia pour qu'il ne se fasse pas baptiser.

Emprisonné à son tour, Pedro de Tapia, né à *Labastida* en Basse Navarre quarante ans plus tôt, déclare le 14 août qu'il ne connaît pas le jeune homme. Il fournit des alibis et déclare avoir dit publiquement que ce candidat au baptême était un conteur de sornettes et un menteur, *algun pataratero embustero que biene con este embuste treçientas leguas a baptiçarse en esta çiudad teniendo tan çerca a Roma y abiendo pasado por tantas partes y puertos de mar donde ay obispos y arçobispos que se podia aber Baptiçado en que se conoçia que hera embuste* (fol. 13 v°). Alors que le jeune homme sera bientôt remis à l'Inquisition de Cuenca, Pedro de Tapia se voit relâché : il ne semble pas faire erreur en disant que le jeune homme avait plus commode de se faire baptiser ailleurs, et que c'est un fieffé menteur.

Il ne s'agit, certes, que de mensonges assez médiocres. La vérité se fait jour à travers les multiples déclarations du prévenu : celles faites à Sigüenza le 12 août 1671, et celles, différentes par certains détails, faites à Cuenca devant le Saint-Office dès le 16 novembre 1671 et poursuivies

selon le rythme des interrogatoires d'usage jusqu'aux aveux du 9 mars 1972 dont les Inquisiteurs se déclareront satisfaits.

L'accusé est né à Tétouan, *ciudad del Africa,* et s'appelait Abraham Henrriquez avant de s'appeler après son baptême Diego Felipe. Il parle de son lieu de naissance le 16 novembre devant l'Inquisition (4), mais il l'a soigneusement caché (*no quiso decir que era africano* - fol. 89 r°) au maître d'école de Sigüenza auquel il avait demandé de rédiger un *memorial,* soit une requête où il sollicitait une aumône de l'évêque. Trois mois plus tôt, en effet, il se prétendait natif de l'Italie : le 12 août, devant le Juge écclésiastique de Sigüenza, il disait être Abraham Henrriquez, *de naçion ebrea,* né à Livourne, terre du Grand Duc de Toscane (5). Mais, ayant dit à Argecilla qu'il était né à Tétouan, il admettait que sa mère était née à Tétouan. Diego/Abraham déclarait le 12 août avoir vingt-quatre ans environ, et être bijoutier et serrurier de profession. Trois mois plus tard, il déclarera n'en avoir que vingt-trois et être bijoutier.

La dissimulation du véritable lieu de naissance s'étend également au père de l'accusé. Donné le 12 août comme s'appelant David, de la nation portugaise, né et baptisé à Lisbonne où il s'appelait Juan de Silva Henrriquez, et vivant actuellement à Livourne où il professe le judaïsme, ce père retrouve le 16 novembre son identité de Juan Henrriquez, né à Tétouan et ayant vécu à Tétouan jusqu'à ce qu'il vive présentement à Livourne où il professe le judaïsme, bien qu'il ait été baptisé à une date antérieure, on ne sait où. Il possède deux débits de tabac à Livourne, dont ils vivent lui et sa femme. Cette dernière, *Reignica* ou *Catalina* en castillan, est née à Tétouan de même que tous ses ascendants. L'accusé qui ignore tout de la famille de son père connaît quelques membres de celle de la mère : son grand-père maternel Salomon qui, né et habitant à Tétouan, y faisait commerce de drap et de tissus ; un frère de ce grand-père qui s'appelle David, habite Tunis et dont on ne sait s'il est marié et marchand, ainsi qu'un frère de ce David qui se nomme Aron, est né à Tunis et aurait le même métier que son frère David. Quant à l'accusé lui-même, il a un frère nommé Salomon qui vit avec ses parents à Livourne où il professe

(4) Cf. Document n° II.

(5) Cf. Document n° I. *de naçion ebrea* : « hébreu de nation », c'est-à-dire d'origine juive, appartenant à une communauté juive par la naissance.

le judaïsme, ainsi qu'une sœur, Clara, qui fait de même, a dix-huit ans et n'est pas plus mariée que son frère. Pour sa part l'accusé a une fiancée à Livourne, qui s'appelle Maxima et dont, naturellement, il n'a pas d'enfants.

Pour justifier son séjour en Espagne, Abraham/Diego invoquera toujours des raisons religieuses. Le 12 août à Sigüenza, il ne fait état que de motifs religieux : il y a à Livourne un couvent de Franciscains, appelé *combento de marruecos,* dont le supérieur, le *guardian* Fray Francisco, était très introduit dans la maison de son père. Ce religieux l'a instruit dans la foi catholique et l'a exhorté à aller se faire baptiser en Espagne. Quand il quitta Livourne environ huit mois plus tôt, deux religieux de ce couvent l'ont même accompagné huit lieues en mer jusqu'à une escale d'où ils sont revenus à leur couvent. Ayant enfin débarqué à Málaga, c'est là, le 1[er] mai 1671, qu'il a reçu le Baptême... Mais Abraham/Diego ment encore, ici au moins par omission, ne disant rien de son voyage à Tétouan.

C'est du Maroc, et non de Livourne, que venait l'accusé lorsque Diego de Arteaga, prêtre de la Cathédrale de Málaga, lui avait donné un nom chrétien, le 1[er] mai 1671. Le certificat de baptême établit qu'Abraham, *natural de Tetuan de hedad de Veinte y tres años poco mas o menos... de su boluntad se bino de dicha ciudad de Tetuan a la de Tanger y de alli a esta [Málaga] a fin de pedir como pidio el santo baptismo...* Et Diego/Abraham connaît le Maroc. Il est né à Tétouan où le rabbin Samuel et d'autres rabbins par la suite, lui ont appris à lire et à écrire en hébreu. Ils lui ont enseigné aussi l'Ecriture Sainte qu'il connaît bien, mais qu'il n'a jamais enseignée lui-même à personne. Il n'a quitté Tétouan qu'à l'âge de dix ou douze ans, en compagnie de ses parents, pour gagner Livourne où d'autres rabbins, dans les vingt-cinq synagogues que compte la ville, ont continué à lui enseigner l'Ecriture Sainte. Parvenu à l'âge de quinze ans, il a été mis en apprentissage chez un bijoutier, et il y est resté deux ans et demi. Mais, manquant d'adresse, il n'a pu passer maître dans cet art et, à l'âge de dix-huit ans environ, on l'a placé chez un marchand pour apprendre « le métier d'acheter et de vendre ». Chez lui, il a appris ce métier pendant trois ans, puis ils ont fait un voyage à Tétouan où ils ont transporté du fer pour l'échanger contre des *suelas,*

c'est-à-dire des semelles ou bien des cuirs et des peaux corroyés et non nécessairement transformés en semelles, ainsi que d'autres marchandises : *y hiçieron vn viaje a dicha çiudad de Tetuan lleuando ierro y lo trocaron por suelas y otras mercadurias y volvieron a liorna* (fol. 75 r°). C'est après le retour à Livourne (donc après le voyage à Tétouan qu'on peut dater de 1670) qu'il a été converti par des Franciscains qui ont été jusqu'à s'embarquer avec lui et à l'accompagner dans un port à huit lieues de Livourne. Là, ils l'ont confié au patron d'un bateau français qui l'a conduit à Málaga où il a été baptisé. Tout le temps où il a été dans le commerce, Abraham/Diego a eu affaire à des Juifs, des Maures et des Turcs, sans avoir jamais beaucoup de rapports avec des Chrétiens.

On notera que, trace sans conséquence d'un mensonge initial, même le 16 novembre devant l'Inquisition, Abraham/Diego dissimule ou reconnaît bien maladroitement qu'il est arrivé à Málaga en venant de Tétouan : disant que *aunque dijo que se auia embarcado en liorna fue mal entonces entendido lo que le preguntaron,* il laisse entendre qu'il n'est pas venu directement de Livourne, ce qui est exact s'il s'agit de l'escale où l'ont accompagné les Franciscains, mais réserve aussi le passage par Tétouan. Le départ de Livourne remontant dans la déclaration du 12 août à environ huit mois auparavant, soit à décembre 1670 ou janvier 1671, le passage par Tétouan et Tanger se situe donc dans les trois à quatre premiers mois de 1671. Un document non daté et en langue anglaise attestant que Diego Felipe cherche de l'aide et du travail, si possible dans la bijouterie (fol. 12), on peut estimer qu'à Tanger, ville occupée alors pour quelques années encore par l'Angleterre, il n'a pas trouvé ce qu'il cherchait, à supposer qu'il le cherchât vraiment, et s'est alors dirigé vers Málaga, point de départ de ses aventures ou mésaventures en Espagne.

Les termes du procès n'éclairent pas de façon décisive les raisons pour lesquelles Abraham/Diego s'était converti. Certes, le prosélytisme franciscain s'affirme avec dynamisme à Livourne où un couvent est spécialisé dans les affaires du Maroc : le héros de l'histoire n'est qu'une brebis parmi d'autres ramenée au bercail du Seigneur... Mais au religieux se mêlent l'économique et l'impondérable qui est proprement humain. Abraham/Diego qui a été un mauvais apprenti-bijoutier, marchand un jour ou trois ans qui va au Maroc troquer du fer contre des cuirs, mais

non marchand toujours, n'a peut-être pas grande vocation pour le commerce. Rien ne dit que celui-ci soit très brillant au temps le plus sombre d'un XVII[e] siècle généralement déprimé, et on ne saura pas si l'Espagne proche, via la conversion, a été la solution de l'espoir ou bien celle du désespoir... Elle paraît être de toutes façons la solution d'attente qui permet de survivre dans l'absence des richesses, mais aussi dans celle de l'effort.

Naïf, malin ou devenu malin, Abraham/Diego que la Méditerranée peut-être a rejeté comme une épave et tant d'autres, et dont on ne voudra médire, s'en tire au mieux et surtout au meilleur marché. C'est aux frais de l'Eglise et de ses décimables qu'il apprend le catéchisme à Málaga au printemps de 1671. Parvenu à Argecilla, ce sont le meilleur repas et la meilleure société qui attendent le nouveau converti chez le curé du lieu. A Sigüenza, il va frapper à la plus haute porte, demande à un maître d'école de lui rédiger un *memorial* pour solliciter une aumône de l'évêque afin de pouvoir « gagner Saragosse ou un endroit où il pourrait exercer son métier de bijoutier » (fol. 88). Or, à l'évidence, ce métier ne l'avait pas passionné, et la liste des villes catalanes de l'itinéraire dont il est porteur (fol. 10), indique le meilleur chemin qui soit pour aller à Rome ou revenir à Livourne. Abraham/Diego n'a pas dit cette fois au maître d'école qu'il était baptisé, et celui-ci comble ses espoirs, lui exposant que s'il demande le baptême et sans qu'il soit besoin de faire un *memorial,* il aura un habit neuf, l'aumône et la faveur de l'évêque : *el obispo le dara una buena limosna y le vestira y se olgara mucho* (fol. 88). Tout se passant comme prévu, il reste vingt-cinq ou trente jours au couvent des Franciscains de Sigüenza en attendant le baptême. Et Abraham/Diego se justifiera encore disant que l'idée du *memorial* lui avait été donnée par Gregoria de Chércoles, veuve de Juan Mateo, hospitalière à l'*hospital de la estrella* de Sigüenza où il était descendu...

C'est là, dès le 15 août, qu'on retrouvait les maigres bagages qu'Abraham/Diego, soudoyant les deux fils du gardien de la prison, avait vainement tenté de récupérer. C'est peu de choses : *vna camissa, vn bordon, vna esclabina, vna bota, vn fardillo, vna caja de oja de lata* (fol. 17 v°); mais cette chemise, ce bourdon, cette pèlerine, cette outre, ce petit ballot et cette boîte de fer blanc pour les objets les plus précieux forment l'équi-

pement classique du pèlerin-voyageur. De fait, ce sont les papiers contenus dans la boîte qui importaient le plus au prisonnier, dont la pièce à conviction qui prouve le mensonge : le certificat de baptême remis à Málaga pour qu'il puisse demander l'aumône (6). Mais Abraham/Diego a menti plus gravement encore, comme il l'avoue en reconnaissant avoir porté un faux témoignage contre Pedro de Tapia dont une certaine rumeur publique prétendait qu'il était aussi juif que lui. Les aveux s'achèvent sur une note moins triste et Abraham/Diego traduit quelques lignes d'hébreu qu'il avait écrites, où Narcisse s'entrevoit (7). N'ayant plus désormais qu'à exprimer son repentir, il en appelle à la miséricorde du Tribunal.

Le 10 mars 1672, les Inquisiteurs de Cuenca ne s'accordent pas sur la peine à lui administrer. Ils soumettent l'affaire à la *Suprema* de Madrid qui, le 6 avril, se décide pour la plus légère : Diego Felipe ne sera pas soumis à la torture, mais devra abjurer ses erreurs *de leui*, être repris et admonesté publiquement. Le lendemain, il devra recevoir cent coups de fouet, être promené à travers les rues de Cuenca et être interdit de séjour à Cuenca, Sigüenza et Madrid pour quatre ans... La cérémonie de l'abjuration eut lieu en grande pompe dans l'église de San Pedro le dimanche 8 mai 1672. La promenade à dos d'âne eut lieu le lendemain, et Abraham/Diego, cent fois fouetté, prit le chemin de l'exil.

L'échec économique de l'ex-tiṭwānī, mauvais apprenti-bijoutier et dépourvu de persévérance dans l'approfondissement des voies du commerce maroco-italien, est patent. L'Espagne pour lui n'a rien eu de l'*El Dorado*. Sa bonne foi de converti demeurera suspecte, même si sa possibilité au

(6) Dans la boîte on trouve aussi un second certificat de baptême, appartenant à João da Silva, né à Marrakech, de nation hébraïque, converti et baptisé le 22 septembre 1669 dans l'église de *Sam Roque* à Lisbonne (cf. Document nº IV), ainsi qu'un document émanant de l'administration portugaise en date du 25 octobre 1669 et donnant ordre que lui soient versés *oitto vinteis por dia para su susthento* à partir du 11 octobre courant. Ce João da Silva était un compagnon de route d'Abraham/Diego. Il lui avait confié ses papiers. Outre le certificat, ceux-ci comportent des pièces émises à Andújar et des certificats de confession et de communion établis à Castro del Río... Remarquons l'identité du parcours et des moyens de survie des deux compères, nés à Tétouan et Marrakech.

(7) *qualquier hombre moço o viejo para querer curioso procurar siempre tener dentro de su casa espexo para mejor poder quando se esta vistiendo al espexo para mejor ver sus faltas* (fol. 91).

moins dans une phase initiale eu égard aux pressions de tous ordres, dont l'ordre des Franciscains, qui s'exerçaient sur son groupe social, s'explique sans effort. Mais son odyssée ibérique, opérée aux frais d'une Eglise omniprésente, et mal terminée à cause d'un peu de racisme et de beaucoup d'Inquisition, montre assurément son astuce, illustrant un univers où l'individu, pèlerin, voyageur ou touriste avant la lettre, ne perdait jamais ses droits contre la rigueur du système.

Bernard LOUPIAS

DOCUMENT 1

(fol. 7 v°) En la çiudad de siguença A doçe dias del mes de Agosto de mil y seisçientos y setenta y un años su merced el Señor Li*zenciado* Don Pedro Mançiles... Hiço Pareçer Ante si A Abrahan enrriquez presso por esta caussa... Para le tomar su declaraçion... y Preguntado como se llama que naçion de donde es natural que ofiçio y edad tiene

Dijo que se llama Abrahan Henrriquez de naçion ebrea y natural de la çiudad de liorna tierra del gran duque de florençia y su ofiçio platero y çerrajero y de hedad de Veinte y quatro años poco mas o menos y esto responde =

Preguntado como se llaman sus padres de dicho abrahan y de que naçion dijo que su padre se llama dabid y que es de naçion portugues natural de lisboa y alli se Baptiço y tenia por nombre Juan de Silba Henrriquez y que de alli se fue a liorna a donde profesa la ley de Moyses y tomo por nombre en aquella ley Dabid y se casso con la madre deste declarante que se llama Catarina y que dicha su madre no esta Baptiçada, y que es ebrea de quatro costados y esto declara =

(fol. 8 r°) Preguntado que tiempo abra que salio de liorna donde diçe es natural y por que partes a benido A esta çiudad

Dixo que abra ocho meses poco mas o menos que salio de lihorna donde diçe es natural

y Repreguntado por su merced que como dijo a Don Agustin de espina corregidor de la villa de arjeçilla que hera natural de tetuan,

Respondio este declarante que su madre era natural de tetuan de Padres y abuelos Aunque al presente bibe en liorna = y que aporto A españa por el puerto de malaga, y de madrid A la villa de argeçilla, y de argeçilla a esta çiudad de siguença y esto declara =

Preguntado que le mobio de dejar y desamparar su tierra y venirse a españa

Dijo = que en la çiudad de Liorna ay Vn combento de Relijiosos descalços de san francisco que llaman el combento de marruecos y el guardian que se llama fray Alonsso tenia mucha introduçion en casa de su padre deste declarante y mediante dicha introduçion el dicho Relijiosso exorto y admonesto e ynstruyo y le enseño las cosas tocantes a la santa fee Catholica y le dijo que biniese a españa a Baptiçarse y dos Relijiosos del mismo combento binieron por mar cosa de ocho leguas con este declarante y se bolbieron a su combento y este declarante continuo su biaje para españa y aporto como dicho tiene en la çiudad de malaga con Animo de Baptiçarse y esto declara

Document II

(fol. 73 r°) En el sancto o*ficio* de la çiudad de Cuenca a diez y seis dias del mas de Nou*iembr*e de mill y seisçientos y setenta y un años, estando en su audiençia de la mañana el s*eñor* Ynquisidor Li*zençia*do D. Ju*an* chacon Narbaez mando traer a ella de las carceles de este s*an*to o*ficio* a un hombre del qual siendo reçibido Juramento en forma deuida de derecho so cargo del qual prometio deçir verdad asi en esta audiençia como en todas las demas que con el se tuuieren hasta la determinaçion de su causa y guardar secreto de todo lo que uiere y entendiere y con el se tratare y pasare, sobre su negoçio

Preguntado como se llama de donde es natural que hedad y ofiçio tiene y quanto a que uino presso

Dijo que Antes que se baptizara se llamaua Abrahan, i despues que le Baptizaron se llama = Diego Philipe i naçio en Tetuan ciu*da*d del Africa i es de of*icio* platero = i a dos meses que uino preso = i tiene ueinte i tres años =

Padres

Juan henriquez, vez*in*o i natural de Tetuan sobre d*ich*o Judio de naçion que se baptizo segun a oido decir no sabe donde i aora viue en liorna, y profesa la ley de moises i de Reignica que en castellano suena cathalina Judia de naçion y profesion i ambos uiuen oi en d*ich*a liorna con dos estanques que tienen de tabaco =

Abuelos Paternos

Ni los conoçio ni a oido deçir quien fuesen

Abuelos Maternos

Salomon, ve*zin*o i natural de Tetuan mercader de / (73 v°) ofiçio i trataua en lienços i paños no conoçio ni tuuo notiçia de su abuela

Tios hermanos de Padre

No conoçio ninguno

Tios hermanos de Madre

Dauid vezino de tunez no sabe si es casado o no mercader de offiçio = Aron natural del mismo tunez i del mismo ofiçio =

Hermanos de este

Salomon que uiue con d*ich*os sus padres en liorna i guarda la ley de moises i lo mismo haçe clara su hermana de diez i ocho años i ninguno de ellos se a casado =

Mujer i hijos

esta desposado i prometido de casar i dadas las manos con Maxima que profesa la ley de Moises y vive en liorna i nunca se a Juntado con ella ni tiene hijos =

Preguntado de que casta y Generaçion son los dichos sus padres i los otros trasbersales y colaterales que a declarado i si Ellos o alguno de ellos a este confesante a sido preso penitençiado reconciliado o Condenado por el Santo oficio de la Inquisicion = Dijo que este confesante sus padres abuelos y los demas parientes que a nombrado i todo su linaje paterno i materno son judios de naçimiento i profesion menos su padre que como dicho tiene fue baptizado aunque des / (74 r°) pues se boluio a la lei de moises que ess en la que uiuen todos

Preguntado si es crisptiano Baptizado i confirmado i si oie misa i confiesa i comulga en los tiempos que manda la santa Madre yglesia =

Dijo que deseoso de ser crisptiano se huio de casa de sus padres en liorna i se entro en un nauio de françeses que le trajo a Malaga por prinçipios de quaresma de este año de setenta i uno i fue a hablar por su persona con el obispo, i le pidio que le hiçiese crisptiano y el obispo le pregunto algunas cosas que no se acuerda i le hiço mucha merced i le imbio a los capuchinos para que le enseñasen la ley de los cristianos con su mayordomo, auiendole regalado aquella noche que durmio en su casa i este confesante estuuo en el dicho conuento de capuchinos, hasta primero de maio i fue a uer al dicho obispo que le examino en la lei de nuestro señor xpto [Cristo] y estando satisfecho que la sabia le mando a su prouisor que le baptizase como se hiço en la Yglesia maior con mucha jente y desde entonces oye misa los dias de fiesta y desde aquel dia que confeso i comulgo no a buelto a confesar ni comulgar i no se acuerda quien le confesso ni comulgo aunque esta çierto que fue en dicha yglesia cathedral. Signose i santiguose i dijo el padre nuestro aue Maria credo i salue bien i en Romançe i no supo otra cosa de la doctrina cristiana

Pregundado si sabe leer y escriuir i si a estudiado/(74 v°) alguna facultad

Dijo que sabe mui bien leer y escriuir en lengua Hebrea porque que se la enseño en tetuan el rabino samuel i despues otros Rabinos que tambien le enseñaron la sagrada scriptura a su vsanza que esto supo mui bien aunque nunca la a enseñado a naide.

Preguntado si despues que como lleua dicho entro por la ciudad de Malaga en estos reinos de castilla a salido de Ella con que personas i si tiene libros prohibidos.

Dijo que desde que tomo el puerto de Malaga no a buelto a salir de estos Reinos ni a tenido libros ningunos mas que vnas oras que la noche que entro preso en este *san*to offi*cio* le quito el alcaide i un s(*ermonar ?*)io y en las di*ch*as oras auia vnas oraçiones deuotas i un acto de contriçion. Preguntado por el discurso de su uida

Dijo que como di*cho* lleua naçio en Tetuan donde aprendio a leer y scriuir el hebreo como a referido uiuiendo con sus padres, los quales trujeron a este confesante de diez o doze años a la di*ch*a çiu*dad* de liorna donde le encargaron a diferentes rabinos cuios nombres no se acuerda que enseñan la sagrada scriptura en las veinte i cinco sinagogas que ai en di*ch*a çiu*dad*, en lo qual estuuo ocupado hasta los quinze años de su hedad que le pusieron con un platero para que le enseñase el offi*cio* como lo hiço en dos años i medio aunque no salio mui diestro, i desde esta hedad que serian diezyocho años lo pusieron con un mercader / (75 r°) para que le enseñase a comprar i vender como lo aprendio en tres años y hiçieron vn viaje a di*ch*a çiu*dad* de Tetuan lleuando ierro y lo trocaron por suelas y otras mercadurias y volvieron a liorna donde comunicando vnos frailes franciscos le combirtieron para que se hiçiese crisptiano y por que lo fuese le uinieron acompañando desde liorna al final o a otro puerto ocho leguas de liorna donde Ellos mismos le encargaron al patron del nauio frances para que le trajese a Malaga a haçerse crisptiano y esta es la verdad que aunque dijo que se auia embarcado en liorna fue mal entonces entendido lo q*ue* le preguntauan, y en todo este tiempo a tratado con Judios moros y turcos y con crisptianos mui poco = y llegado a Malaga paso lo q*ue* lleua di*ch*o =

Preguntado si sabe presume o sospecha la causa porq*ue* a sido preso y traido a las carçeles de este *san*to offi*cio*

Dijo que en la çiudad de siguença quando le prendieron le dijeron que lo prendian por auerse querido baptiçar otra vez y este confesante pregunto pues es pecado y le dijeron que si, y este confesante Dijo naide me a di*ch*o que no me e de baptizar dos ueces antes como me enseñaron que me podia confesar muchas ueçes, entendia yo que era lo mismo en el baptismo, y como me dijeron que con el se alcançaua tanta graçia con Dios por conseguirla me quise baptiçar que si yo entendiera que era pecado no lo hiçiera por cuantas cosas ay en el mundo

Document III

(fol. 21) Partida. En Malaga en primero dia del mes de Maio de mill y seisçientos y setenta y vn Año, yo el Li*zenciado* Don Diego de Arteaga teniente de Arcipreste de el Sagrario de esta santa Yglesia cathedral con licençia del s*eñor* Provisor, Y auiendo allado bastantemente cathequiçado baptiçe A Diego Phelipe de naçion ebrea natural de Tetuan de hedad de Veinte y tres Años poco mas o menos que antes se llamaua Abraxam que de su boluntad se bino de dicha çiudad de Tetuan a la de Tanger y de alli a esta solo a fin de pedir como pidio el s*an*to Baptismo...

Document IV

(fol. 19 r°)... Joâo de Silua m(*ascarenh* ?)as ebreo de nasaon natural da ci*da*de de marocos comuertido a nossa Santa fee... foi bautizado na igreia de Sam Roque desta ci*da*de... / (fol. 19 v°) Aos vinte e dous dias de setembro de mil seiscentos sessenta e noue Eu o Padre M*igu*el Soares, Coadiutor nesta Parochia do Loreto Baptizei a Joâo Hebreo de Naçaô natural de Marrocos na ygre*j*a de s*âo* Roque...

SOCIETE ET VIE POLITIQUE A FES SOUS LES PREMIERS ʿALAWITES

(*ca* 1660/1830)

1. INTRODUCTION

Bien que les jours les plus brillants de Fès fussent déjà révolus depuis longtemps lors de l'avènement de la dynastie ʿAlawite au milieu du XVII^e siècle, cette ville restait néanmoins le plus grand centre urbain du Maroc et allait conserver sa prééminence jusqu'au début de notre siècle. En effet, malgré toutes les vicissitudes de l'histoire, Fès conservait toujours son rôle de centre culturel, économique, religieux, et politique (quoique la cour royale se trouvât souvent ailleurs), et constituait le cœur du pays, un cœur dont l'influence se faisait sentir non seulement à l'échelle régionale, mais s'épanouissait aussi dans tout le reste du Maroc et dépassait même ses frontières, s'étendant vers les autres contrées de l'Afrique du Nord et de l'Afrique transsaharienne.

La période qui suivit l'établissement de la nouvelle dynastie (*ca* 1660-1830) est considérée, avec raison, comme une époque importante non seulement en ce qui concerne Fès, mais pour l'histoire du Maroc tout entier, car c'est à cette époque que l'on a vu l'affermissement de bien des structures et des pratiques politiques et sociales qui ont marqué profondément la vie de la ville et du pays, et dont certains ont même survécu jusqu'à nos jours. C'est pendant cette époque que l'on se propose d'étudier ici la ville de Fès, c'est-à-dire jusqu'au début de l'ouverture du pays à l'Europe pendant règne de Moulay ʿAbd al-Raḥmān, ouverture qui engendra des forces et des problèmes nouveaux et donna, en partie au moins, l'impulsion à la transformation de la vie « traditionnelle » de la ville. Une connaissance et une appréciation de la société de Fès et de la vie politique à laquelle elle donnait naissance nous permettront de mieux comprendre non seulement l'histoire de cette ville à cette époque, mais aussi certains aspects du phénomène urbain dans le reste du Maroc et

du Maghreb, voire dans le monde islamique tout entier (1). L'historiographie de Fès accuse, pourtant, une lacune de près de cinq siècles, nul n'ayant jamais entrepris une étude de la ville pendant la période qui s'étend entre celle des Mérinides (sujet d'un livre du Professeur Le Tourneau) et le début du vingtième siècle (encore une fois étudié par le même Orientaliste dans une œuvre magistrale qui reste un classique dans son genre (2). La raison de cet oubli est évidente, s'expliquant surtout par la carence de sources nécessaires à l'entreprise d'une telle étude. Les archives nationales marocaines manquent pour la période qui précède le XIX[e] siècle, par exemple. Par ailleurs, Fès n'ayant pas abrité de consulat européen et n'ayant été visitée que par peu de voyageurs étrangers jusqu'au XIX[e] siècle, les sources européennes n'offrent, par conséquent, que peu d'aide dans ce domaine ; en outre, il est toujours difficile d'accéder aux ouvrages contemporains marocains, même lorsqu'ils sont connus. En effet, ce n'est que grâce à l'organisation et à l'ouverture récente des Bibliothèques Générale et du Palais Royal de Rabat, contenant des collections jadis privées, telles que la Kattāniyya et une grande partie de la Zaydāniyya, en plus de quelques trouvailles dans des bibliothèques européennes, que la présente étude a été rendue possible (3).

(1) La plupart des recherches pour ce mémoire ont été entreprises en 1974-75 au Maroc et en Angleterre, lors de la préparation de ma thèse de doctorat. Je voudrais exprimer ici mes plus vifs remerciements à tous ceux qui m'ont aidé dans la réalisation de cette étude, en premier lieu aux Drs Kenneth Brown et J. Derek Latham de l'Université de Manchester pour leurs conseils érudits et leur direction continue ; à M. le Professeur Germain Ayache pour son encouragement pendant mes recherches ainsi que pour sa bienveillance en m'offrant l'occasion très appréciée de publier les résultats de cette recherche ; au Dr Abdelhadi Tazi et à M. Saïd Nejjar de l'I.U.R.S. de Rabat, pour leur aide généreuse pendant mon séjour au Maroc ; au Dr Michael Brett de l'Université de Londres pour ses observations et suggestions appréciées, tout spécialement au sujet du rôle social des marginaux ; et à M. Albert Hourani de l'Université d'Oxford pour son aide généreuse durant mes études à St. Antony's College et, en particulier pour ses suggestions au sujet de l'histoire urbaine mondiale.

(2) Respectivement, *Fez in the Age of the Marinids*, tr. B.A. Clement (Norman, Oklahoma, 1961) et *Fès avant le Protectorat ; étude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman* (Casablanca, 1949). [En réalité, au moment où l'auteur écrivait ces lignes, il ne pouvait avoir pris connaissance de l'importante étude de Mohammed Mezzine présentée sous forme de thèse de 3[e] cycle à l'Université de Rabat, en 1979 sous le titre : *Fès et sa campagne de 1549 à 1637, contribution à l'histoire du Maroc saadien*, étude en arabe, inédite à ce jour. N.D.L.R.]

(3) Je voudrais remercier ici M. Ibrahim El Kattani, conservateur des Archives de la Bibliothèque Générale, et M. Abderrahman El Fasi, conservateur au Palais Royal, qui ont bien voulu mettre à ma disposition les collections de leurs bibliothèques. Je suis en train de préparer une monographie plus étendue, en anglais, sur l'histoire de Fès à la même époque.

Malgré les limitations imposées par le manque de sources, nous espérons être en mesure de tracer ici au moins les grandes lignes des structures et des pratiques de la vie sociale et politique à Fès et des relations de cette ville avec le gouvernement central, c'est-à-dire le Sultan et son *makhzen*. Bien que la cour royale ait été hors de la ville de Fès, et donc hors de l'arène de la politique urbaine proprement dite, on ne saurait parler de vie politique à Fès sans tenir compte du pouvoir central et de l'influence qu'il exerçait sur la vie intérieure de la ville, les deux étant intimement liés. Fès n'existait pas non plus d'une façon isolée, mais faisait, au contraire, partie intégrale d'un plus grand cadre national, vivant au rythme des événements qui touchaient au Maroc tout entier. Ainsi doit-on tenir compte également de la situation dans le reste du pays pour comprendre les mobiles de la politique sultanienne vis-à-vis de Fès et ses conséquences au niveau local.

On essaiera de traiter d'abord des sujets traditionnels d'ordre « politique » tels la recherche du locus du pouvoir, les sources de conflit et les procédés de la répartition des bénéfices de ce conflit, la connaissance des acteurs politiques — les « élites » —, etc. En outre, on sera obligé de s'interroger sur l'essence de la société urbaine, le rang social, les mécanismes ou forces servant à intégrer une société fassie fort fragmentée, d'évaluer la capacité d'adaptation de ce système socio-politique pour faire face aux crises et dislocations dans la société et, enfin, d'essayer de déterminer les éléments de l'identité fassie elle-même. Bien entendu, on ne saurait s'attendre à des conclusions définitives ou simples, même avec une documentation plus abondante que celle que l'on peut obtenir actuellement, et ce, de par la nature même de quelques-unes de ces questions, souvent plus subjectives et suggestives que concrètes. On tâchera, néanmoins, de le faire, ou au moins de mettre ces problèmes un peu plus en relief afin de mieux apprécier la complexité de l'éthos fassi (4).

(4) Bien entendu, par « Fès » on entend seulement « Fès-le-Vieux », fondé par les Idrīsides selon la tradition et séparé, à cette époque, de la ville royale sa voisine, « Fès-le-Neuf » (*Fās al-Jadīd*), fondée par les Mérinides, non seulement géographiquement mais aussi par la fonction, le peuplement, la mentalité, les coutumes — presque tout en fait — et qui constituait une autre société qui pourrait être le sujet d'une étude à part. En effet, à l'époque on parlait des « deux villes » (*al-madīnatayn*) (*Nashr*, t. II, fol. 81) ou des « deux Fès » (*al-Fāsayn*) (*Nashr*, t. II, fol. 107 ; *Iltiqāṭ*, p. 114, 119).

La ville qui s'était soumise au Sultan conquérant, Moulay Rashīd, en 1072/1666 assurant ainsi l'établissement définitif de la nouvelle dynastie, venait d'être témoin, pendant près de deux siècles, d'un nombre de bouleversements qui avaient vu, aussi, la naissance de tous les groupements humains qui allaient jouer un si grand rôle dans sa vie politique et sociale jusqu'au XIX[e] siècle. La formation de certains ensembles humains, dont on va reparler fréquemment par la suite dans cette étude, ainsi que l'établissement de nombreuses pratiques à l'intérieur de la ville et dans ses relations avec le Sultan, étaient le résultat, en grande partie, des crises prolongées causées par la poussée chrétienne sous tous ses aspects, ainsi que par la recherche de la légitimité du pouvoir dans la société aux XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles. A tout cela il faudrait ajouter un dernier bouleversement dans la vie de la ville : celui de l'arrivée de la dernière vague d'émigrés andalous au début du XVII[e] siècle. L'écroulement du pouvoir des Sa'adiens, et leur remplacement éventuel par les Dilaïtes, eux-mêmes affaiblis après quelque temps, et préoccupés par leurs rivaux dans le pays, avaient créé une situation où les forces locales à Fès avaient pu obtenir un assez grand degré d'autonomie pour la ville. Malgré l'écrasement de la révolte contre le Sultan dilaïte Maḥammad al-Ḥājj en 1060/1650, cette dynastie maraboutique ne put jamais réimposer son contrôle sur la ville de façon permanente. En effet, deux chefs Fassis, Ṣāliḥ al-Līrīnī al-Andalusī et Muḥammad Ibn Sughayyir al-Lamṭī, réussirent avec le concours du chef tribal al-Duraydī à Fès-Jdid (Fès-le-Neuf) à se rendre à peu près indépendants pendant les années qui ont précédé la conquête de la ville par Moulay Rashīd. Une fois établi à Fès, ce Sultan 'alawite allait hériter le même problème : celui de gouverner cette société urbaine hétéroclite, dans laquelle la lutte pour la prédominance rendait la situation encore plus complexe et la vie politique plus mouvementée.

***

Si l'on recherche une force dynamique ou quelque fil conducteur à travers cette période de près de deux cents ans, remplie de bouleversements et de dislocations, marquée par une situation politique parfois aussi confuse que turbulente, c'est peut-être celui de l'alternance entre pouvoir central fort et pouvoir central faible. C'est un élément qu'il faut rechercher à la cour royale — à Meknès, Fès-Jdid, Marrakech ou dans

tout autre lieu où se trouvait le Sultan du moment — mais c'est un élément dont dépendait aussi la situation dans le reste du pays et qui avait une influence considérable et parfois même prépondérante sur l'évolution des événements politiques de Fès. En effet, les tensions engendrées par la politique nationale de taxation, de la levée militaire, ou la création et le maintien de l'armée des prétoriens noirs — les *ʿabīd* — ne pouvaient que toucher aux intérêts les plus fondamentaux de certains groupes dans la ville et étaient ainsi ressenties dans la politique locale. Le pouvoir lui-même n'est pas, pourtant, facile à mesurer ou à quantifier, et la comparaison de puissance et de faiblesse entre deux Sultans ou même entre deux périodes ne peut être qu'approximative. Le pouvoir sultanien n'était pas, en outre, une force immuable, et constante, avec un effet uniforme ; au contraire, il était sujet à des variations avec des écarts considérables. On peut pourtant signaler une dichotomie fondamentale dans ce domaine : la présence ou l'absence du pouvoir central, ou celle entre Sultan « fort » et Sultan « faible » (5).

Au niveau urbain, cette puissance se traduisait par l'habileté ou l'inhabileté du Sultan à réaliser certains objectifs concrets à Fès : sa reconnaissance en tant que souverain, la perception du fisc, le contrôle des fortifications qui dominaient la ville, la conscription d'une unité de la milice urbaine (*rumāt*) dans l'armée, et la nomination des fonctionnaires de son choix dans la ville. Son pouvoir au niveau local dépendait en grande partie de son pouvoir au niveau national, surtout de sa capacité de tenir en respect les tribus et les *ʿabīd*. Un Sultan faible à l'échelle nationale ne pouvait guère s'imposer avec force sur Fès, tandis qu'un Sultan ayant derrière lui un pays soumis pouvait faire peser son autorité sur la ville avec beaucoup plus d'effet. Les règnes de Moulāy Rashīd et de Moulāy Ismāʿīl et, plus tard, ceux de Sīdī Muḥammad et de Moulāy ʿAbd al-Raḥmān pourraient être classés en général comme étant des périodes de pouvoir central « fort » à Fès, tandis que les règnes des autres peuvent être considérés comme des périodes à fortes variations entre brefs intermèdes de pouvoir « fort » et longues phases de pouvoir « fai-

(5) Il faut toujours tenir compte, bien sûr, du fait que même le pouvoir central au Maroc n'est « fort » que dans le contexte marocain et n'est que relatif, et d'un tout autre ordre qu'en Tunisie ou même en Egypte, par exemple, à la même époque

ble », même pendant le règne d'un seul Sultan. Ce fut particulièrement le cas pendant la période de 1727 à 1757 qui a suivi la mort de Moulāy Ismāʿīl, où sept Sultans régnèrent, certains plusieurs fois, et l'un d'eux, ʿAbd Allāh, ayant même eu six règnes distincts, et où le Maroc sombra dans une anarchie continuelle.

***

II. LA SOCIÉTÉ FASSIE

La meilleure façon d'aborder l'étude de la vie politique à Fès serait peut-être d'essayer de comprendre celle-ci en fonction de la société dont elle émanait et dans laquelle elle se réalisait, bien que l'influence entre société et politique ne soit pas allée dans un sens unique. Ce qui saute aux yeux dans la société fassie de cette époque c'est sa fragmentation, son manque d'homogénéité et de structure hiérarchique unique ; c'est, plutôt, une société divisée en trois grands ensembles humains autonomes (eux-mêmes sous-divisés) et complétés par un « proto-groupe », ainsi que par d'autres habitants de Fès n'ayant presque aucun poids dans la vie politique de la ville. Ces groupes sont des ensembles stables, déterminés par l'hérédité, avec une conscience d'identité, une existence continue, et une cohésion interne qui tient autant aux origines de la population de la ville qu'à l'intérêt immédiat des individus. L'hétérogénéité des Fassis s'exprimait en termes politiques aussi bien que sociaux, et c'est bien dans l'optique de l'interaction entre ces grands groupes héréditaires ou noyaux de pouvoir indépendants — une sorte de version pré-industrielle de la « polyarchie » proposée par le Professeur Robert Dahl (6) — plutôt que dans celle des classes économiques, organisations professionnelles, individus, partis politiques ou autres groupements, qu'il faut voir la vie politique de la ville pendant ces deux siècles. Les conflits sont presque toujours fonction de la compétition directe entre deux ou plusieurs de ces

(6) Parmi les nombreuses études sur la théorie et la pratique du pouvoir dans la société, dont on va retrouver les idées au cours de ce mémoire, on pourra noter les œuvres de Robert Dahl ; *Who Governs ? Democracy and Power in an American City* (New Haven, 1961) ; « The Concept of Power », *Behavioral Science*, juin 1957, 201-15 ; *Modern Political Analysis* (Englewood Cliffs, NJ, 1970) « A Critique of the Ruling Elite Model », *American Political Science Review*, 52, juin 1958, 463-69 ; et Andrew S. McFarland, *Power and Leardership in a Pluralist System* (Stanford, 1969) ; Peter Bachrach et Morton Baratz, « Decisions and Nondecisions ; An Analytical Framework », *American Political Science Review*, 57, septembre 1963, 632-42.

groupes et, même quand ils sont d'origine personnelle ou familiale, ils ne tardent pas à ranger les antagonistes et leurs partisans selon ces lignes, dès que les antagonistes sont de deux groupes différents, et ce sont ainsi ces groupes que l'on peut définir comme les vrais « acteurs politiques ». En effet, l'individu ne semble guère avoir eu la possibilité d'une action indépendante en dehors de son groupe (si ce n'est qu'en se rattachant parfois directement au Sultan ou à un des noyaux de pouvoir d'ordre religieux qui eux-mêmes formaient leur propre « groupe », quoique souvent éphémère). C'était, pourtant, un système politique issu d'une société urbaine et non pas un système quasi-religieux cher aux sociétés tribales. Aussi trouve-t-on des exceptions à cette règle, c'est-à-dire des individus qui agissaient indépendamment de leur groupe ou même contre celui-ci (ne se sentant ni liés par notre modèle politique, ne même conscients de son existence) et ce pour cause d'intérêt personnel, s'attachant le plus souvent au service du Sultan ou d'un chef religieux. Cependant, ces individus ne semblent pas avoir été aussi nombreux que l'on pourrait s'imaginer étant donné la durée de la période étudiée ici. En effet, l'action et même l'existence hors de leur groupe étaient rendues difficiles par la permanence même de celui-ci, et du fait que l'appartenance était déterminée par la naissance plutôt que par le choix. Dans les rares cas où des individus ont essayé de jouer un rôle indépendant, et ce aux dépens de leur groupe, ils ont été considérés comme traîtres. Quand les Andalous, par exemple, apprirent que leur propre chef — Masʿūd b. Ṣāliḥ al-Līrīnī — collaborait vec le *sharīf* al-Ghālī (avec lequel ils avaient eu maille à partir peu auparavant) ils le firent démissionner de sa fonction sur le champ (7).

Avant d'examiner de plus près la conduite de la politique elle-même, il serait utile ici de décrire plus longuement les groupes auxquels on vient de faire allusion, c'est-à-dire les *shurafā'*, les Bildiyyīn, et le Peuple, ainsi qu'un « proto-groupe », celui des *zāwiya-s*.

(7) Cela se passa en 1169/1755 (*Nashr*, t. II, fol. 122 ; Dukkālī, p. 183). De plus, son parent (Aḥmad al-Līrīnī) qui lui succéda comme chef des Andalous allait subir le même sort pour la même raison (*Nashr*, t. II, fol. 122). Dans un cas analogue, le *sharīf* ʿAbd al-Majīd al-Mashāmirī qui, en tant que gouverneur de Fès avait poussé le Sultan Muḥammad b. ʿArbiya à arrêter des *shurafā'* et à leur soutirer de l'argent, attira les soupçons d'un autre *sharīf* qui en arriva à se demander même si ʿAbd al-Majīd était vraiment *sharīf* (Voir la note marginale du copiste, lui *sharīf* Qādirī, dans le *Nashr*, t. II, fol. 104).

Les Shurafā'

Fès, dont la fondation est attribuée à Idrīs, descendant du Prophète de l'Islam, a été étroitement associée aux *shurafā'* dès le début de son histoire. Après la chute des Idrīsides et l'intervalle des principautés berbères et des épopées almoravide puis almohade pendant lequel les *shurafā'* sombrèrent dans l'oubli ou émigrèrent, on allait être témoin d'une renaissance de l'importance du *sharaf* et de ses détenteurs dès le XIII^{e} siècle, soit à cause d'une réaction à la poussée chrétienne en Espagne, soit à cause d'une aliénation croissante entre le gouvernement et la société sous la dynastie mérinide. Quoi qu'il en soit, à la suite du retour des *shurafā'* jadis exilés ou de l'apparition de *shurafā'* putatifs, l'importance de ce groupe dans la société marocaine était déjà établie bien avant l'époque qui nous intéresse ici, comme le démontre l'épanouissement du culte idrīsite.

En tant que descendant du Prophète et souvent du conquérant du Maroc, Idrīs, aussi le détenteur du titre était doté d'une *baraka* automatique. Les Idrīsides (qui constituaient la plupart des *shurafā'* à Fès) s'arrogeaient une position de droit dans la ville et dans le sanctuaire idrīsite en particulier, veillant farouchement contre tout concurrent qui menacerait leur position. Ainsi, au début du XVIII^{e} siècle un saint homme avait été harcelé par un de ces *shurafā'* qui lui criait : « Sors de ma ville ! » et l'en chassait chaque fois qu'il le voyait (*Azhār ᶜāṭira*, p. 185). Or, ne pouvait faire partie de cette « noblesse de sang » que celui qui y appartenait par naissance, du moins en principe, et l'on essayait de veiller à la pureté du groupe par une vérification stricte des généalogies et par l'endogamie, et les Sultans ᶜalawites, du moins les forts, semblent y avoir réussi (8).

(8) Datant du règne de Moulāy Rashīd, le système du *naqīb* chargé de tenir compte du registre officiel des généalogies (*kunnāsh al-ashrāf*) et d'empêcher les non-*shurafā'* de s'y faufiler, avait été continué par Moulāy Ismāᶜīl (Muḥammad al-Zakī b. Hishām al-ᶜAlawī (m. 1270/1853), *Al-Maṭāliᶜ Al-zahrā' li-jāmiᶜ al-asmā' bi-banī al-Zahrā'*, Ms. 1768, AR, p. 159). Puis, ce système tomba en désuétude lors de l'effondrement du pouvoir central après la mort de Moulāy Ismāᶜīl et ne fut renouvelé qu'avec l'avènement d'un Sultan plus fort, Sīdī Muḥammad en 1171/1757 (*Tuḥfat al-ḥādī*, pages non numérotées). En dehors de la division entre *shurafā'* et non-*shurafā'* (*sharīf-mashrūf* ou *sharīf-ᶜāmmī*) on reconnaissait une catégorie intermédiaire, celle des *mutasharrif*, ou ceux qui se voulaient *shurafā'* et se comportaient comme s'ils l'étaient, bien que leur droit au titre ne fût pas sûr. Les *sharīfa-s* ne pouvaient se marier qu'avec des *shurafā'* et on raconte le cas d'un non-*sharīf* qui avait épousé plusieurs *sharīfa-s* pendant le règne de Moulāy Ismāᶜīl. Dès que ce dernier l'apprit, il le fit arrêter et le menaça de mort, car il « détestait cela vivement » (Ibn al-Mubārak al-Lamaṭī (m. 1165/1751), *Al-Dhahab al-ibrīz fī manāqib al-shaykh ᶜAbd al-ᶜAzīz*, Ms. K2521, AR, fol. 26). والسلطان يكره ذالك كثيرا فلما سمعه امر به واتي به وحبسه ووعده بالقتل

L'esprit de corps créé par ces liens de sang (vrais ou mythiques peu importe car même les « faux » *shurafā'* se comportaient comme les « vrais » et en partageaient les mêmes intérêts et la même idéologie) se manifestait le plus nettement, peut-être, dans les cas de conflit avec les non-*shurafā'*, où les *shurafā'* formaient presque toujours un front solidaire contre leurs adversaires. La série de confrontations et de batailles rangées qui se déroulèrent entre un ou plusieurs autres groupes ou sous-groupes fassis et les *shurafā'* pendant cette période le démontre bien ; et dans les textes de l'époque on trouve ces derniers désignés durant ces luttes par les expressions « les tribus des *shurafā'* » (*qabā'il al-ashrāf*), « les *shurafā'* de Fès », ou parfois tout simplement « les Idrīsides ». Même un affront personnel fait à un *sharīf* était considéré comme un affront au groupe tout entier et exigeait une riposte commune, qui allait de pair avec la responsabilité qui était basée sur le groupe (9). En outre, ce groupe jouissait d'un degré d'autonomie légale et administrative qui favorisait sa cohésion (10).

L'influence des *shurafā'* dans la société fassie était fondée non seulement sur leur esprit de corps, mais aussi sur la révérence manifestée par la plus grande partie de la population pour leur position quasi-religieuse en tant que descendants du Prophète et gardiens du moins pour une partie

(9) Ainsi, par exemple, quand un certain al-ʿAmmārī, non-*sharīf* et qui était l'un des chefs du Peuple, tua d'une balle de pistolet un *sharīf* Idrīsite-Jūṭī en 1150/1737-38 (après une altercation autour du prix du blé dont le premier prétendait avoir le monopole au quartier), les *shurafā'* de Fès, Idrīsites et autres, s'assemblèrent le lendemain et vengèrent le meurtre de leur frère en s'attaquant au responsable, ainsi qu'aux gens des trois quartiers dont il était chef (*Nashr*, t. II, fol. 141). L'année suivante, un autre *sharīf* — le même Muḥammad al-Ghālī déjà mentionné — tua un des Lamṭiyyīn, ce qui déchaîna un siège par ces derniers et les Andalous des *shurafā'* Idrīsites dans leur sanctuaire même (Dukkālī, p. 152) ; al-Qādirī rapporte même qu'en cette occasion (l'ensemble ?) des « *shurafā'* de Fès » s'armèrent pour défendre al-Ghālī contre les Lamṭiyyīn (*Nashr*, t. II, fol. 120).

... ان الشريف سيدي محمد المدعو بالغالي الادريسي الجوطي الحسني احمد ولاة ضريح مولانا ادريس جرى بينه وبين ابن الاكحل المدعو حميد خصام ادى ذلك الى قتل سيدي محمد الغالي والوثوب عليه بضريح مولانا ادريس فحمل شرفاء فاس السلاح وارادوا القتال عن سيدي محمد الغالي داخل الحرم وشرعوا في القتال.

(10) Les *shurafā'*, par exemple, n'étaient pas sous la juridiction du *shaykh al-ʿāmma* comme les autres Fassis et payaient les droits coraniques à leur propre *shaykh* (*Tuḥfat al-hādī*, pages non numérotées) :

وجعل [le Sultan] للشرفاء اشياخهم ولا يتصرف عليهم شيخ العامة وكلفهم بدفع زكاتهم واعشارهم بيد اشياخهم.

En plus, c'était leur *naqīb* qui jugeait les disputes entre les *shurafā'* au lieu du *qāḍī* (voir la biographie de Muḥammad al-Marīnī, *naqīb* des *shurafā'* au XVIIIe siècle, *Sulūk al-ṭarīq*, *apud Salwa*, t. III, p. 123).

d'entre eux du sanctuaire (*ḥurm*) entourant le mausolée d'Idrīs le Jeune. Cette *baraka* chérifienne leur permettait d'intercéder au profit de la ville aussi bien auprès de Dieu ([11]) que de la dynastie ᶜalawite, elle aussi d'origine chérifienne et donc liée aux *shurafā'* par le sang ([12]). En outre, cette même aura religieuse de *sharaf* contribuait au pouvoir de ce groupe de façon indirecte, c'est-à-dire en écartant *a priori* certaines démarches contre eux. Il aurait été impensable, par exemple, qu'un autre groupe, dans la ville, ait songé à les exiler de Fès, et cette *baraka* limitait sans doute l'effusion de leur sang en cas de conflit. En effet, la tradition était répandue à Fès que tous ceux qui avaient osé outrager les *shurafā'* ou violé le *ḥurm* de Moulāy Idrīs étaient frappés par l'intervention miraculeuse de Moulāy Idrīs lui-même, qui veillait toujours sur ces descendants. L'extension de cette croyance parmi la plupart des Fassis servait, sans doute, de frein à l'hostilité des autres groupes et constituait un atout important dans le maintien des privilèges des *shurafā'*. Parmi les privilèges de ceux-ci étaient ceux d'ordre économique, tels que les offrandes monétaires données par la population au mausolée idrīsite, aux reliques et autres sanctuaires qui étaient sous leur contrôle. Ils étaient même presque toujours exemptés des impôts gouvernementaux et du service militaire ; cela, à ajouter au fait que le marché central se trouvait dans l'enceinte du *ḥurm* idrīsite, ce qui leur donnait des avantages considérables sur leurs rivaux non-*shurafā'* dans les affaires économiques ([13]).

(11) En 1091/1680, par exemple, le saint ᶜAbd al-Qādir al-Fāsī les amena avec lui pour bénéficier de leur *baraka* lors de la prière pour la pluie qu'il allait diriger (*Nashr*, t. II, fol. 2).

(12) Ils pouvaient intercéder en faveur de la ville pour obtenir, par exemple, une trève avec le Sultan, comme en 1139/1727 (*Nashr*, t. II, fol. 80) ou encore en 1142-1729 (*Bodley Nashr*, p. 35) et en 1161/1748 (*Bodley Nashr*, p. 74), ou bien dans le délai dans l'approvisionnement du contingent des *rumāt* pour une campagne, comme ils le firent en 1147/1734-35 (note marginale, *Nashr*, t. II, fol. 95).

(13) Le chroniqueur al-Qādirī, en effet, cite dans les biographies de deux *shurafā'* cette exemption comme étant le facteur central leur permettant d'amasser des fortunes. L'un d'eux, Masᶜūd al-Jūṭī, par exemple, avait gagné beaucoup d'argent en vendant du blé lors de la disette de 1133/1720-21 et puis encore pendant les sièges de Fès menés par Moulāy ᶜAbd Allāh ; avec cet argent il avait ensuite acheté à bas prix des vergers, des terres et des immeubles que les gens étaient forcés de vendre afin de se nourrir. Cela lui avait été possible parce que « personne à part les *shurafā'* ne pouvait les acheter, car la plupart des gens du Peuple (*al-aᶜwāmm*) avaient à payer pouvaient les acheter, car la plupart des gens du Peuple (*al-aᶜwāmm*) avaient à payer de lourds impôts et les *maghārim*... [i.e. la *gharāma* ou le *kharāj*] », (*Nashr*, t. II, fol. 143).

. . لان الاصول في ذالك الوقت كانت بثمن نجس فلا يقدر احد على شرائها سوى الشرفاء لان الاعوام كانوا مقبوضين في الضروب والمغارم التي لم تعهد منذ زمان فدفعوا اموالهم حتى نفدت وباعوا اصولهم حتى نفدت.

Selon Ibn Zaydān, c'était justement le désir d'éviter de tels impôts qui engendrait un si grand nombre de faux *shurafā'* (*Al-ᶜizz*, t. II, p. 21).

Enfin, presque tous les Sultans comblaient les *shurafā'* de cadeaux en espèces, robes d'honneur, revenus, et fonctions ; en contrepartie ils servaient de source de légitimation pour les Sultans, qui comptaient sur l'appui actif des *shurafā'* dans la ville (14).

Leur position privilégiée, pourtant, donnait naissance à bien des tensions entre les *shurafā'* et les autres groupes, malgré le respect que leur situation inspirait parmi la plupart des Fassis, et l'on peut s'apercevoir d'une hostilité, parfois discrète, envers les *shurafā'* et envers l'idée même de *sharaf*, auquel les autres ne pouvaient pas accéder. Par contre, les membres des autres groupes pouvaient essayer de se faire passer pour *shurafā'* (15) ou, le cas échéant, élever leur propre origine — andalouse, fassie, ou toute autre — en rabaissant en même temps l'importance de l'origine arabe, c'est-à-dire chérifienne (16). Cette tension sociale était accrue par la concurrence dans l'arène économique et cela, comme on verra par la suite, provoquait des bagarres fréquentes et meurtrières. Un incident banal — tel qu'une insulte à un des servants des *shurafā'*, comme il s'en produisit en 1149/1736-37, lorsque les portiers d'une des portes de la Section des Lamṭiyyīn frappèrent un esclave des Idrīsides — pouvait précipiter une confrontation entre les « Idrīsides » armés et les Lamṭiyyīn

(14) Pour ne citer que deux cas, il y a celui où Moulāy Ismāʿīl s'en servit comme médiateur avec le Peuple de Fès lors de la lutte contre son neveu Aḥmad b. Muḥraz (Khayyāṭ, p. 15), et la propagande favorable que les *shurafā'* déclenchèrent à Fès en faveur de Moulāy Rashīd, en train d'assiéger la ville (*Nashr*, t. I, fol. 122), ce qui facilita son établissement et celui de sa dynastie. Le seul Sultan, par contre, à rompre cette alliance implicite fut Moulāy Muḥammad b. ʿArbiya, dont le soutien venait plutôt du Peuple.

(15) Par exemple, un Andalou, Muḥammad al-Guʿaydī, pour prouver qu'il était bien *sharīf*, se mit à arpenter la ville et à montrer ses *ḍhahīrs* aux *ṭalaba* ; il donna même un banquet pour la même raison (Dukkālī, p. 173). L'auteur, pourtant, n'y croyait pas.

(16) Ainsi, ʿAbd al-Raḥmān al-Fāsī écrivit un ouvrage, *Al-Uqnūm fī mabādi' al-ʿulūm*, dans lequel il semble avoir traité les *shurafā'* d'une façon offensante (*Nashr*, édition lithographiée, Fès 1310/1892, t. II, p. 89) ; Muḥammad Mayyāra, d'autre part, dont la famille était d'origine juive, maintenait même que ceux d'origine andalouse se croyaient supérieurs à tous les autres, même à ceux d'origine arabe (Mayyāra, p. 48). Lui aussi, pourtant, essaie d'amoindrir l'importance du concept de *sharaf* dans son ouvrage ; Muḥammad b. ʿAbd-al-Raḥmān Ben Zakrī aussi, selon l'accusation d'al-Qādirī (*Nashr*, Ms. 1418, PRR, pages non numérotées).

سمعنا سماعا مستفيضا انه الف تاليفا في فضيلة العجم على العرب ولم نر من شيوخ وقتنا من اهل الدين الا من يعيب عليه وشنع عليه غاية التشنيع وهو جدير بذلك لان العرب لهم مزية على غيرهم من الخلق برسول الله ... واما ما ذكره الشيخ ابو عبد الله ميارة الاكبر في كتابه المسمى بنصيحة المغتريين ... فامره قريب ...

et les Andalusiyyīn unis (Dukkālī, p. 147). Comme l'admettaient les Fassis eux-mêmes, de tels incidents cachaient, pourtant, des tensions presque permanentes ([17]), et des chefs ambitieux pouvaient même se servir de cette rivalité pour s'assurer les sympathies des non-*shurafā'* dans la ville ([18]).

Pour s'assurer de leurs avantages, les *shurafā'* avaient besoin d'un Sultan fort qui sût tenir en échec leurs adversaires ; c'est, en effet, pendant les périodes d'autorité centrale faible qu'ils subissaient les attaques les plus soutenues de la part des non-*shurafā'*. Les Sultans, de même, voyaient les *shurafā'* comme des clients naturels de la dynastie, liés à celle-ci par le sang autant que par l'intérêt. Pourtant, il subsistait toujours une certaine méfiance de la part des Sultans ʿalawites envers les *shurafā'* de Fès, qui étaient pour la plupart d'une autre souche qu'eux, et qui ainsi, représentaient des rivaux au trône, au moins potentiels ([19]). Ainsi, Moulāy Ismāʿīl songea-t-il à faire déménager tous les *shurafā'* Ḥasanī (les ʿAlawites exceptés sans doute) de Fès à Sijilmāsa (*Nashr*, t. II, fol. 146), tandis que les Sultans décourageaient le mariage entre femmes ʿalawites et les *shurafā'* des autres branches ([20]). Seul le Sultan Moulāy Muḥammad

(17) Après cet incident, en fait, des chefs fassis expliquèrent l'état de tension entre les deux groupes dans la ville en évoquant le chef berbère du xᵉ siècle qui avait détruit l'état idrīsite et inauguré la politique d'hostilité envers les *shurafā'*, disant : « Yā Sīdī, bien des siècles se sont écoulés entre nous et Mūsā b. Abū al-ʿĀfiya al-Miknāsī qui tyrannisait les Idrīsides. Le peuple, pourtant, le suit toujours en cela », (*Nashr*, t. II, fol. 120).

(18) Ainsi, ʿAbd al-Khāliq ʿUdiyyil favorisait automatiquement l'homme du Peuple (*ʿāmmī*) aux dépens d'un *sharīf* en cas de querelle, et prétendait regretter la dominance des *shurafā'* ; de cette façon, il put gagner les sympathies du Peuple et réussit ainsi à devenir gouverneur de Fès au milieu du xviiiᵉ siècle (*Iltiqāṭ*, p. 113). ... وكان عبد الخالق عديل اراد الترؤس على فـاس فاظهر للعـامـة اسفـه على تغلب شرفائهـا عليهم فدخل بـين الشرفـاء بالنميمة ...

(19) Cette peur d'une restauration idrīsite n'était pas toujours sans fondement, comme le démontre la révolte à Fès contre Moulāy Sulaymān en 1235/1820, quand les insurgés forcèrent Moulāy Ibrāhīm, un reclus, à accepter le trône en menaçant de choisir un Idrīside s'il refusait (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 150).

(20) Moulāy Ismāʿīl jura de ne permettre cela que « si la mort me frappe » et défendait cette coutume en ayant recours au fait que « la politique le requiert... ainsi que l'utilité et l'intérêt d'Etat (*Durr muntakhab*, t. VII, p. 313).
فينبغي ان لا تزوج العلويـة الا من ولـد عمهـا ... فاستحسن امـير المؤمنين هـذا الكلام وقـال ان هذا هو القصد والمرام ومن خـالفـة يعـاقب ويـلام ومنـع الشريف من نكـاح العلـويـة وقال لا يكون هذا ومثله الا اذا اصابتني المنية ... ان السيـاسة اقتضت ذلك ... فـان المصلحـة اقتضتها والرياسـة.
Il semble que cela ait continué jusqu'à l'époque de l'auteur de cet ouvrage, qui mourut en 1898, (*Ibid.*, p. 317) et même après, ce qui est corroboré par Eugène Aubin [H. Descos] qui visita le pays au début du xxᵉ siècle (*Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, 1913, p. 152).

b. ʿArbiya allait traiter les *shurafā'* ʿalawites avec hostilité, ainsi que tous les autres *shurafā'*, tandis que sous les autres Sultans, les ʿalawites jouissaient d'une position spéciale même vis-à-vis des autres *shurafā'* et pouvaient se vanter de leur propre *naqīb* encore au XIXe siècle (*Salwa*, t. III, p. 129). On ne saurait donc regarder ce groupe, les *shurafā'*, comme monolithique et, de plus, avec leur quarantaine de divisions et sous-divisions à Fès, les disputes entre familles et branches ne manquaient guère (21). Confrontés avec des adversaires non-*shurafā'*, ils resserraient néanmoins leurs rangs.

Quant à la structure socio-économique de ce groupe, on aperçoit de grandes différences de niveau entre les familles et même entre les individus d'une même famille. En fait, on y trouve une pyramide sociale complète, avec sa propre hiérarchie. On trouve parmi les *shurafā'* des commerçants riches, des boutiquiers, des *ʿulamā'*, des notaires, des propriétaires de terrains et immeubles, des artisans, ainsi que des mystiques et des indigents vivant des aumônes des *aḥbās*. Même dans une seule famille on pouvait trouver plusieurs niveaux économiques et professionnels (22). Pourtant, la position d'un individu ou d'une famille dans la hiérarchie sociale de ce groupe (qui était d'ailleurs une échelle sous-entendue plutôt qu'un schéma rigide planifié) n'était pas déterminée uniquement par la richesse, car la réputation de piété, ou le contrôle de reliques ou sanctuaires ((22*), la distinction dans les sciences — notamment les *shurafā'* Qādirī à cette époque — la détention de fonctions publiques, la pureté de lignage (23), ou le nombre de clients ou d'alliés prêts à se ranger derrière un

(21) Un cas typique en fut la dispute pendant le règne de Sīdī Muḥammad entre les Dabbāgh et les Fuḍaylī pour le contrôle du revenu du mausolée de Sīdī ʿAlī b. Ḥarāzim (*Tuḥfa qādiriyya*, t. II, p. 336). D'ailleurs, une des fonctions du *naqīb* était justement cet arbitrage entre les *shurafā'*.

(22) Un *sharīf*, par exemple, se vit même refuser la main de sa nièce qu'il voulait pour son fils car il était plus pauvre que le père de la fille (*Maqṣad*, p. 218). De même, au XVIIIe siècle, un des *shurafā'* Ṭālibī, qui touchait le revenu du mausolée de Sīdī ʿAlī Bū Ghālib, étant déjà assez riche, donnait sa part aux autres membres plus pauvres de la même branche (*Durr muntakhab*, t. IX, p. 291).

(22*) Comme, par exemple, la branche ʿImrānī des Idrīsides qui détenait le contrôle du sanctuaire de Moulāy Idrīs, ou les Ṭāhirī-Murrākushī-Ṣaqallī-Ḥusaynī chez qui se conservaient les semelles des sandales du Prophète vénérées comme une relique, ce qui leur valait bien du respect ainsi que des dons.

(23) Au XVIIIe siècle, par exemple, deux frères *shurafā'* fils d'une esclave avaient souffert de discrimination de la part de membres de leur famille à cause de cela, quoiqu'ils aient été en principe les égaux de leurs cousins qui étaient nés d'une mère libre (*Durr muntakhab*, t. IX, p. 291).

sharīf en cas de conflit comptaient aussi pour beaucoup, ainsi que le pouvoir militaire qui en découlait (24).

Malgré ces clivages la grande majorité des *shurafā'* (peut-être même tous) adhérait à une même idéologie générale ainsi qu'à des buts communs essentiels concernant leur rôle dans la société et leurs relations avec les autres habitants de Fès et avec la cour royale (25).

Les Bidiyyīn

Le deuxième groupe, celui des Bildiyyīn (26), se définissait lui aussi par des liens de sang. C'étaient des Musulmans descendants de Fassis juifs, la plupart d'entre eux convertis à l'Islam, vraisemblablement au XV^e siècle. Dans les siècles suivants, grâce à une forte endogamie, du moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (Chénier, t. III, p. 130) et très probablement après aussi, ainsi qu'à leur concentration dans un seul quartier — le Funduq al Yahūdī — ils avaient su conserver leur identité de groupe et leur cohésion, et ils allaient jouer un rôle important dans la vie intellectuelle, économique et politique de la ville. Dès leur conversion, ils avaient été l'objet de discrimination, en tant que groupe, dans l'arène économique, lorsqu'ils décidèrent, avec succès, de faire les mêmes métiers et d'entrer dans les marchés réservés jusque-là aux autres Fassis. Ils ne tardèrent pas, pourtant, à être accusés de fraude et d'hypocrisie dans leur religion (27) et, pendant les siècles suivants, jusqu'à l'établissement de la

(24) On pouvait se former cette clientèle ou bien en ayant un certain nombre de mâles dans une famille ou en en attirant d'autres par d'autres attributs comme ceux qu'on vient de signaler. Les ^cImrānis, par exemple, avaient une certaine puissance militaire, à cette époque grâce peut-être à l'un de leurs chefs, Muḥammad al-Ghālī, qui semble avoir pu s'attirer un certain nombre de clients, dont certains étaient brigands comme lui.

(25) Même les *shuarafā'* d'origine andalouse attachaient à la loyauté à cette idéologie de *sharaf* une importance primordiale et se considéraient *shurafā'* avant tout, leur origine andalouse n'ayant aucune influence sur leur identité politique.

(26) Ce nom, selon M. le Professeur Taqī al-^cAlawī qui a bien voulu me le communiquer, viendrait du fait que les Fassis d'origine juive n'avaient pas de *nisba* tribale, mais seulement celle d'une ville (*bled*). Pendant un certain temps, on les connaissait plutôt sous le nom de *muhājirūn* (appellation liée à la racine « h-j-r » « émigrer, chercher la protection » — rappelant leur conversion.

(27) Voir l'œuvre polémique anonyme, écrite probablement au milieu du XVIII^e siècle, la *Qiṣṣa*, pour plus de détails.

dynastie *ʿalawite*, on est témoin d'une succession d'évictions — souvent accompagnées d'émeutes et de pillage — et de réadmissions des Bildiyyīn au marché central et aux métiers « nobles », toujours en tant que groupe, comme le démontrent les documents judiciaires rassemblés par un *ʿālim* fassi vers la fin du XVII[e] siècle, dans le *Naṣīḥat al-mughtarrīn* de Mayyāra. Il semblerait que leur concurrence ait été trop efficace, facilitée probablement par leur cohésion qui s'étendait aussi bien au domaine de l'économie qu'à celui du mariage ([28]). Dès l'établissement de la nouvelle dynastie, les Bildiyyīn avaient réussi à rentrer dans la Qaysariyya grâce à des cadeaux faits à diverses personnes de la cour (*Qiṣṣa*, p. 487), et les deux siècles qui suivent vont être une époque de progrès sans précédent pour ce groupe. Sûrs de leur position au marché, malgré certaines restrictions — appliquées au groupe entier — ils allaient bientôt acquérir une influence considérable dans l'économie et les affaires publiques de la ville ([29]), et allaient devenir un nombre important de gros marchands, hors de proportion avec le nombre total de leur groupe ([30]). Ce progrès, cependant, créait des conflits, soit avec les *shurafāʾ* — à cause de leur concurrence dans la Qaysariyya, chasse gardée des *shurafāʾ* par tradition, — soit avec « le Peuple », pour des raisons économiques et politiques, comme le démontre la lettre citée dans la note 29. Une vraie discrimination sociale, qui avait persisté le long des siècles leur était parfois pénible. L'existence même d'ouvrages polémiques sur ce sujet en est un témoin éloquent ; Chénier, en outre, remarque qu'ils n'étaient respectés ni des anciens coréligionnaires ni des nouveaux (t. III, p. 130). De leur côté, les Bildiyyīn semblent avoir mené leur contre-attaque en rabaissant la valeur de l'origine

(28) Au XV[e] siècle, ils avaient réussi, par exemple, à s'assurer pendant un certain temps le monopole du droit de la *guelsa* ou location des boutiques propriété des *aḥbās*, qu'ils ne vendaient (si l'on doit croire la *Qiṣṣa*, p. 473) qu'à leurs frères ; de même, on trouve le cas d'un cordonnier, Bint Ṭarī, qui ne faisait travailler pour lui que d'autres de ce groupe (*ibid.*, p. 487).

(29) Moulāy Ismāʿīl, dans une lettre écrite en 1130/1718, accusa même les autres Fassis de se laisser acheter leurs terres et « d'abandonner les décisions [de la ville] aux Bildiyyīn », (*Hespéris-Tamuda*, 1974, p. 117).

(30) Des voyageurs étrangers ont signalé ce fait, notamment Germain Mouëtte vers la fin du XVIII[e] siècle (Mouëtte, p. 74) et John Drummond-Hay en 1846 (*Journal of an Expedition to the Court of Marocco in the Year 1846*, Cambridge, 1848, p. 36). Un nombre considérable des chefs de la Caravane des Pèlerins (*amīr rakb al-ḥājj*), qui était peut-être la pierre angulaire du commerce international fassi, venaient de ce groupe pendant les XVIII[e] et XIX[e] siècles, ce qui indiquerait leur importance parmi les marchands.

de leurs adversaires, surtout celle des *shurafā'* (comme dans les ouvrages de Mayyāra et de Ben Zakrī déjà cités) et des Andalous (31), en se vantant en même temps de leur propre origine fassie ; c'est le patriotisme fassi tout court (32).

Sortir de ce groupe en tant qu'individu était presque impossible car les noms de famille étaient trop bien connus, tandis qu'il n'y avait pas de nouveaux venus originaires des autres Fassis. Les dernières années de cette période allaient amener, pourtant, un plus grand degré d'égalité et une intégration plus complète du groupe tout entier dans la société fassie ; plusieurs d'entre eux allaient même devenir *qāḍī* de Fès — fonction très en vue et délicate — au XIX^{e} siècle. Leur désir de s'intégrer dans la société (exprimé par leur insistance sur la responsabilité individuelle au lieu de celle commune dans les cas de fraude commerciale) allait finir par rompre leur ostracisme traditionnel.

Bien que l'on comptât beaucoup de marchands riches dans ses rangs, ce groupe lui aussi ne formait pas une classe socio-économique homogène. En effet, à cette époque, on y trouvait, encore des artisans, des boutiquiers, des mystiques, et des santons (33), ainsi qu'un grand nombre de *'ulamā'*, dont on reparlera par la suite. La position des membres de ce groupe envers le pouvoir central semble avoir été assez ambivalente. Un Sultan fort qui leur était favorable, comme Moulāy Rashīd par exemple, pouvait mieux les protéger de la discrimination, tandis qu'une période de faiblesse du pouvoir central pouvait leur être aussi de grande utilité car les impôts étaient alors réduits, ainsi que le pouvoir de leurs adversaires les plus farouches — les *shurafā'*.

(31) Mayyāra, par exemple, soutient que bien des Fassis d'origine andalouse n'étaient eux-mêmes que des nouveaux-convertis à l'Islam (Mayyāra, p. 50).

(32) Mayyāra déclare que Fès est même supérieure à l'Andalus (Mayyāra, p. 51), par exemple.

(33) On n'a qu'à signaler des santons sortis de ce groupe au XVIII^{e} siècle, dont certains étaient boutiquiers (*Sulūk al-ṭarīq, apud Salwa*, t. I, p. 159 et *Salwa*, t. I, p. 185) ou artisans comme le teinturier (métier considéré comme « vil ») mort en 1144/1731 (*Sulūk al-ṭarīq, apud Salwa*, t. I, p. 159) ou celui qui travaillait sur un métier à tisser la soie (*ibid.*, t. I, p. 106), pour se convaincre de la diversité socio-économique dans ce groupe.

Le Peuple

Le troisième, le plus grand et le plus hétérogène de ces groupes est celui qu'on pourrait appeler « le Peuple », qui était à la fois un ensemble d'origine ethnique et géographique (34). La ville de Fès se divisait en trois grandes parties ou « Sections » à cette époque : deux sur la rive gauche du Wādī Bū Kharārib — celle des Lamṭiyyīn (ou °Adwat al-Lamṭiyyīn) et celle de l'Andalus (ou Fās al-Andalus ou encore Section des Andalusiyyīn) avec leur frontière le long de l'axe formée par la Ṭāli°a, Moulāy Idrīs, Sūq al-°Aṭṭārīn, Sūq al-Shammā°īn, et la Qarawiyyīn — et une seule sur la rive droite — celle de l'°Adwa (ou °Adwat Fās al-Andalus). Cette division tripartite avait été achevée vraisemblablement déjà au début du XVII^e siècle, avant l'établissement des °Alawites, par suite des bouleversements entraînés par la vague d'immigrants andalous arrivés à Fès, et le système était le reflet des origines ethniques de chaque Section. Ainsi, une grande partie de l'Andalus et de l'°Adwa, ou de leur élite au moins, était d'origine andalouse (35), tandis que la plupart (mais

(34) Les chroniqueurs marocains se servent de plusieurs termes pour ce groupe, même dans un seul texte. Parfois, c'est en opposition aux *shurafā'* ; ainsi, « *°āmmi-sharīf* » (*Iltiqāṭ*, p. 113), « *Ahl Fās* (au sens restrictif) - *ashrāf* » (*Bodley Nashr*, p. 57 ; *Nashr*, t. II, fol. 104). Dans la lettre déjà citée, Moulāy Ismā°īl avait défini cet « *Ahl Fās* » (« Peuple de Fès ») comme étant composé par les Lamṭiyyīn et les Andalous, surtout par opposition aux Bildiyyīn et par exclusion sous-entendue des *shurafā'* (*Hespéris-Tamuda*, 1974, p. 117). On trouve même « *al-°āmma* » tout court, qui se battait contre « les *shurafā'* » (Dukkālī, p. 152) ou qui appuyait la politique punitive du Sultan Muḥammad b. °Arbiya envers « les *ashrāf* » (*Nashr*, t. II, fol. 104). Il faut, pourtant, toujours tenir compte du contexte dans lequel on retrouve cette terminologie, car parfois « *Ahl Fās* » peut bien avoir un sens plus large, à savoir « les *ashrāf*, *°ulamā'*, notables (*a°yān*) et *rumāt* » (Dukkālī, p. 187) ou même « les *rumāt*, marchands, artisans, *shurafā'*, *ṭalaba* et notables » Khayyāṭ, p. 17), c'est-à-dire tous les Fassis. C'est au sens plus restreint, pour désigner les Fassis autres que les *shurafā'* et les Bildiyyīn qu'on emploiera le terme « Peuple » ici, en n'y attachant bien sûr aucune connotation automatique de faiblesse, d'ignorance ou de bassesse ; c'est plutôt au sens de « popolo » dans l'Italie médiévale (dont des individus pouvaient être même très puissants, riches et instruits) qu'il faudrait penser pour une analogie.

(35) Parfois même, on traitait ces deux Sections comme un seul ensemble — al-Andalus tout court. Cependant, même dans l'°Adwat Fās al-Andalus et l'Andalus l'on trouvait parmi le Peuple des non-Andalous, tels les Shāmiyyīn-Khazrajiyyīn, venus à Fès de l'Orient par voie du Touat on ne sait exactement quand, mais en tout cas bien avant l'établissement des °Alawites. Ils semblent avoir même gardé leur autonomie en grande partie et, même vers la fin du XIX^e siècle, ils étaient encore appelés une « seule tribu » (*qabīla wāḥida*), se mariant entre eux et héritant l'un de l'autre (*Durar bahiyya*, t. II, p. 318).

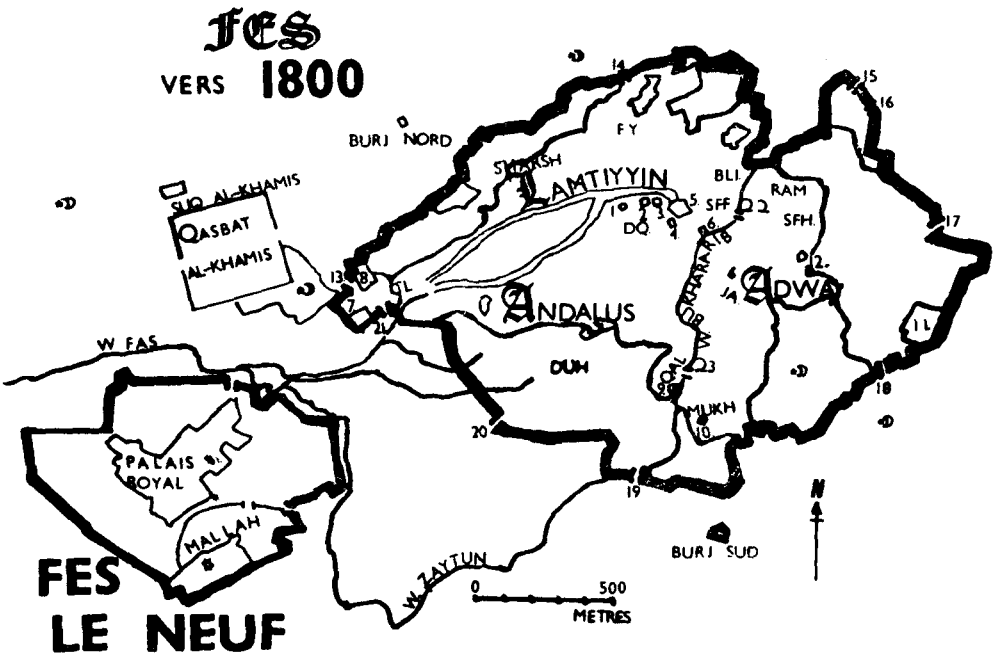

Les murailles de la ville ne sont dessinées qu'approximativement en certains endroits ; un voyageur français, René Caillié, estimait en 1828 la circonférence de la ville à peu près à 4 milles, *Voyage à Tembouctou, Afrique centrale (1827-28)*, M. Albert-Montémont, « Bibliothèque universelle de Voyages », Paris, 1835, t. XIX, p. 426.

1. Funduq al-Najjārīn
2. Moulāy Idrīs
3. Qaysariyya
4. Sūq al-Shammāᶜīn
5. Jāmiᶜ al-Qarawiyyīn
6. Madrasat al-Ṣaffārīn
7. Qaṣba Vieille
8. Qaṣba Neuve
9. Zāwiya des al-Fāsī
10. Zāwiya des Maᶜn
11. Qaṣbat Tamdart
12. Jāmiᶜ al-Andalus
13. Bāb al-Maḥrūq
14. Bāb al-Gisa
15. Bāb Banī Masāfir
16. Bāb Sīdī Bū Jīda
17. Bāb Khūkha
18. Bāb al-Futūḥ
19. Bāb al-Jadīd
20. Bāb al-Ḥadīd
21. Bāb al-Qaṣbatayn
22. Pont de Bayn al-Mudun
23. Pont d'al-Raṣīf

ABRÉVIATIONS DES QUARTIERS

BLI : al-Blīda (ou Darb al-Ṭawīl)
DQ : Dār al-Qayṭūn (ou al-Kattānīn)
DUH : al-Dūḥ (ou al-Jurf, ou al-Siyāj, ou al-ᶜUyūn)
FY : Funduq al-Yahūdī (ou al-Ḥaffārīn)
JA : al-Jazīra
MUKH : al-Mukhfiyya (ou Agzām Ibn Barqūqa)
QAL : al-Qalqaliyyīn (ou al-Raṣīf)
RAM : al-Ramīla (ou al-Kaddān — parfois deux quartiers distincts)
SFF : al-Ṣaffārīn
SFH : al-Ṣaffāḥ
SHARSH : al-Sharshūr (ou al-Sharābliyyīn)
TL : al-Ṭāliᶜa

Les frontières entre les quartiers étaient assez floues à cette époque, ainsi que certains de leurs noms. Aussi, trouve-t-on le même quartier avec plusieurs noms — souvent tirés d'une des ruelles qui le constituaient — dans les textes de l'époque.

pas la totalité) de l'élite de la Section des Lamṭiyyīn était d'origine berbère (Lamṭa étant une région berbère au nord de Fès). Le facteur andalou, il faut le souligner, conservait toujours son importance même bien des générations après leur immigration à Fès et l'on pourrait parler d'un sous-groupe ou « parti » andalou au sein du Peuple. Les Andalous étaient bien conscients et fiers de leur origine ([36]), et souvent étaient considérés comme un ensemble (*Ahl al-Andalus* ou *al-Andalusiyyūn*) dans les textes de l'époque. Très souvent, en outre, ils agissaient ensemble dans la politique (voir la note 42 ci-dessus). Le fait que la loyauté était déterminée par le lien ethnique au moins autant que par le lieu d'habitation dans telle Section est illustré par une dispute en 1168/1754-55, lorsque les Andalous qui habitaient dans la Section des Lamṭiyyīn appuyèrent les autres Andalous plutôt que d'appuyer les autres habitants de leur propre Section (*Nashr*, t. II, fol. 122). Bien entendu, les *shurafā'* et les Bildiyyīn habitaient eux aussi dans ces Sections, mais ils n'étaient guère considérés comme appartenant à la Section, qui était plutôt une structure d'organisation pour le Peuple, car la loyauté des autres groupes était déterminée par d'autres liens. Lorsqu'un conflit éclatait entre des *shurafā'* et le Peuple d'une Section, par exemple, il était beaucoup plus probable que les autres *shurafā'* habitant cette Section appuieraient leurs frères *shurafā'* d'une autre Section plutôt que le Peuple de leur propre Section ([37]).

Les trois Sections (*jiha ou qabīla*) du Peuple jouaient un rôle essentiel dans le fonctionnement de la ville à cette époque, car c'était à ce niveau du système politique qu'étaient prises les décisions les plus importantes, telles la reconnaissance d'un Sultan ([38]), la ratification de la paix avec la

(36) Un voyageur anglais, Maurice Keatinge, remarque après son séjour au Maroc en 1785 que ces Andalous (qu'il appelle « the inhabitants of the soi-distant ancient towns ») se croyaient toujours encore d'une origine plus honorable que tous les autres du pays (*Travels in Europe and Africa*, Londres, 1816, t. I, p. 313). Je tiens à remercier ici en particulier le Dr J.D. Latham pour m'avoir rendu sensible à cette question et pour ses observations savantes à ce sujet.

(37) En 1155/1742, par exemple, lors d'un conflit entre les *shurafā'* idrisites de Dār al-Qayṭūn (Section de l'Andalus) et les Lamṭiyyīn, parmi les alliés des premiers on pouvait signaler les *shurafā'* Ṭālibī du quartier d'al-Jazīra (Section de l'ᶜAdwa) ainsi qu'un puissant *sharīf* Ṣaqallī du quartier d'al-Blīda (Section des Lamṭiyyīn) (Dukkālī, pp. 161-62).

(38) En 1235/1820, par exemple, c'étaient les chefs (*ru'asā'*) de ces trois Sections qui forcèrent les *ṭalaba* à signer un document destituant le Sultan, et qui ensuite choisirent un nouveau Sultan (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 149).

cour (39), ou les tribus (40), ainsi que les décisions concernant les impôts et le service militaire (41). Chaque Section avait son propre chef (*qā'id, jārī, kabīr, ou ra'īs*) — parfois l'Andalus et l'ºAdwa en partageaient un — qui détenait le pouvoir exécutif et qui représentait sa Section dans les négociations avec le Sultan (voir note 39) ou dans d'autres affaires publiques, telles la vérification des comptes des *aḥbās* de la Qarawiyyīn (Dukkāli, p. 185). Comme c'était le cas des autres fonctions dans l'administration urbaine, le contrôle de celle de chef de Section dépendait du degré du pouvoir central. Un Sultan fort pouvait y nommer son propre candidat, et Moulāy Ismāʿīl nomma même un *zarzāy* — simple porteur d'origine berbère — comme *qā'id* des Lamṭiyyīn, qui allait cependant être assassiné, lors de la révolte contre le successeur de ce Sultan en 1138/1727 (*Nasir*, t. II, fol. 143). En fait, quand les Sections du Peuple se sentaient assez fortes vis-à-vis du Sultan, elles nommaient leurs propres candidats comme *qā'id*, comme le démontre le choix du chef fait par chaque Section elle-même pendant le règne de Sīdī Muḥammad b. ʿArbiya (Dukkālī, p. 151) et lors de la révolte contre Moulāy Sulaymān en 1235/1820 (*Istiqṣā'*, t. VIII, p. 144).

Ce groupe était plutôt une coalition entre les trois Sections qu'un ensemble monolithique, et l'on voyait, exceptionnellement, une ou deux des Sections rester neutres lorsque la troisième était aux prises avec des ennemis (42). On ne trouve pourtant pas de cas où une Section se soit rangée activement avec l'ennemi extérieur contre le reste du Peuple, et en temps de danger commun, ces Sections serraient généralement les

(39) Comme les négociations entre le Sultan et les représentants des trois Sections en 1161/1748, pour rétablir la paix après une révolte (Dukkālī, pp. 171-72).

(40) Ainsi, les Ūdāyā de Fès-le-Neuf sacrifièrent un taureau dans chacune des trois Sections pour célébrer la paix conclue avec « le Peuple de Fès » en 1172/1759 (Dukkālī, p. 188). Pour mener la guerre contre cette même tribu en 1235/1820, c'est encore chaque Section qui choisit son propre chef (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 144).

(41) Comme le démontre la lettre déjà citée de Moulāy Ismāʿīl au Peuple de Fès, envoyée aux Lamṭiyyīn et à l'Andalous, les invitant à choisir entre l'impôt (*nā'iba*) et le service militaire (*gīsh*) (*Hespéris-Tamuda*, 1974, pp. 105-18).

(42) Ainsi, en 1236/1820, lorsque les Ūdāyā et les Lamṭiyyīn eurent des accrochages armés, les seconds demandèrent l'aide des Andalous qui, cependant, préférèrent rester neutres, du moins pour le moment, alléguant leur fraternité avec les Ūdāyā, prétexte assez mince d'ailleurs, étant donné les relations hostiles entre cette tribu et les Andalous à travers les années (*Tadhkirat al-muḥsinīn*, p. 351)

واستغاث اللمطيون باهل الاندلس فابوا وقالوا ان الاوداية اخواننا.

rangs et formaient un seul groupe contre leurs adversaires extérieurs. En effet, on peut signaler bien des cas où ces Sections unies se battirent contre les *shurafā'* ou les Ūdāyā de Fès-le-Neuf (Notes 34 et 40, par exemple). A l'intérieur, les relations entre les trois Sections n'étaient pas toujours harmonieuses. On les voyait souvent se battre les unes contre les autres (ou le plus souvent les Lamṭiyyīn contre les Andalous unis) dans des bagarres et même des batailles avec échanges de coup de feu. Souvent, l'objet de cette contestation était le choix du candidat au trône et, parfois, une Section pouvait donner la *khuṭba* pour un Sultan, tandis que les deux autres la donnaient au nom d'un autre, comme cela se passa en 1149/1736 (43). Ce particularisme, rendu plus aigu par les fréquentes luttes entre les Sections, pouvait être réveillé même par des questions beaucoup moins importantes, telle une querelle personnelle, qui suffisait à amener des bagarres (44). Il y a un cas, il est vrai, où une Section s'était scindée au cours d'un conflit, pendant la révolte de Fès en 1236-37/1820-21, quand l'Andalus et une partie des Lamṭiyyīn appuyèrent un prétendant, tandis que l'autre partie des Lamṭiyyīn et l'ᶜAdwa prirent le parti du Sultan Moulāy Sulaymān (*Ibtisām*, pages non numérotées). Mais c'est une exception, encore qu'il pourrait s'agir ici d'Andalous habitant dans la Section des Lamṭiyyīn qu'on vient de mentionner. Un individu, d'autre part, pouvait compter sur sa propre Section en cas de danger : ainsi lors de la révolte à Fès contre le gouverneur, Maḥammad al-Ṣaffār en 1235/1819-20, celui-ci fut protégé et appuyé par sa Section native l'ᶜAdwa (Akansūs, fol. 319 ; *Ibtisām*).

Les Sections elles-mêmes étaient sous-divisées en quartiers (*ḥawma*), qui avaient des frontières plus floues que celles des Sections, et dont le nombre variait de dix-huit à vingt-quatre à cette époque (45). Ces quar-

(43) Les Andalous (de l'Andalus et de l'ᶜAdwa), alors, reconnaissaient Moulāy ᶜAbd Allāh, tandis que les Lamṭiyyīn s'obstinaient à appuyer Sīdī Muḥammad b. ᶜArbiya (Dukkālī, pp. 146-47).

(44) Ainsi, en 1173/1760 une querelle personnelle entre un individu de l'ᶜAdwa et un autre de l'Andalus entraîna des attaques et des représailles par des bandes armées des deux Sections, ce qui finit en bagarre générale (*fitna*) entre les deux Sections, réglée par l'intervention des Lamṭiyyīn (Dukkālī, p. 190).

(45) En nombre de dix-huit depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, les quartiers avaient été cependant vingt-quatre à l'époque de Moulāy Ismāᶜīl (*Nashr*, t. II, fol. 143), et seulement douze au XVIe siècle selon Marmol (Marmol de Caravajal, *L'Afrique*, tr. Nicolas Perrot, Paris, 1667, t. II, p. 158).

tiers étaient, en quelque sorte, des Sections en miniature, avec leurs propres petits marchés, mosquées, portes, et leur propre chef (*muqaddam, ra'īs,* ou *jārī*). Quoique le quartier n'eût pas l'importance de la Section sur le plan politique urbain à cette époque, il avait néanmoins quelque rôle dans la perception du fisc (46), et représentait un centre de pouvoir autonome, son chef étant un acteur politique indépendant dans certains cas, à condition de ne pas nuire aux intérêts des chefs des Sections. En outre, la rivalité entre les quartiers était un phénomène établi à Fès bien avant cette époque, et avait conservé toute la force de la tradition même lorsque la logique des mobiles à l'origine de ces rivalités avait été oubliée.

La structure sociale des Sections, en tant qu'expression géographique, était bien variée, étant donné l'hétérogénéité du peuplement que ces divisions englobaient, même si l'on se borne au seul Peuple, car l'on peut trouver dans les rangs de celui-ci tous les niveaux socio-économiques et tous les métiers : des artisans (des métiers vils et nobles), des *ʿulamā'*, des boutiquiers, de gros marchands, des propriétaires de terrains et d'immeubles, des *ʿudūl* ou notaires, des mystiques, ainsi que des mendiants. Le quartier, d'autre part, étant plus petit, était parfois plus homogène et l'on pouvait en trouver quelques-uns avec une forte concentration de *shurafā'*, Bildiyyīn ou Andalous, etc. De même, bien que l'on ait pu trouver souvent des représentants de presque chaque niveau socio-économique, riches et pauvres, dans un seul quartier, quelques-uns d'entre eux étaient à tendance « bourgeoise » (Funduq al-Yahūdī, centre des Bildiyyīn, par exemple) tandis que d'autres étaient à tendance « plébéienne » (par exemple, al-Fakhkhārīn, quartier périphérique à l'aspect demi-agricole, où se trouvaient aussi les potiers).

Au plus bas rang social du Peuple, on trouvait ce que les textes appellent avec mépris « la foule » (*al-ghawghā', ahl al-ghawghā',* etc. (47).

(46) En 1146/1733-34, par exemple, le recensement des marchands, des propriétaires d'immeubles et des artisans pour des raisons de fisc avait été mené quartier par quartier (*Turjumān,* tr. p. 73).

(47) Il reste possible, pourtant, que les chroniqueurs aient appliqué parfois ce terme péjoratif même à des gens du Peuple qui se trouvaient bien au-dessus du *lumpenprolétariat* avec lequel on l'associe d'habitude, comme c'est le cas parfois du terme *suyyāb* (« bandits »). Cela s'explique par le fait qu'il s'agirait de ceux du Peuple dont ils désapprouvaient la politique et qu'ils voulaient dénigrer, surtout lors des révoltes.

C'est une collectivité occasionnelle, amorphe et éphémère, sans politique à longue visée propre, qui était formée à l'occasion par réaction à quelque crise qui touchait les plus bas échelons de ce groupe ou par l'appât du butin (48), et qui ne constituait pas un groupe à part. Ainsi, pendant les révoltes, plutôt que de remplacer les chefs de leur groupe, ils essayaient de leur faire changer de politique, en établissant la paix avec le Sultan, par exemple. Néanmoins, leurs explosions violentes posaient des limites sensibles à la politique de leurs chefs ou des fonctionnaires de l'administration (49).

On ne pourrait terminer cette brève description de ce groupe sans mentionner la milice de mousquetaires (*rumāt*, ou *gīsh Fās*) dont il était le pourvoyeur. Fondé vraisemblablement au XVI^e^ siècle, ce corps avait gardé son existence sous les ʿAlawites, qui se faisaient fournir une force de 500 hommes pour chaque campagne (*ḥarka*) ou pour le service de garnison. On sait peu sur son organisation, sauf qu'on le finançait avec des impôts locaux (*Nashr*, t. II, fol. 95, note marginale), et que chaque recrue était dotée d'un salaire, d'un mousquet, de poudre, et de plomb (50). En étaient exemptés les *shurafā'*, les *ʿulamā'* et les *ṭalaba*, ainsi que les *murābiṭīn* et leurs disciples, et l'appel se faisait par Section. En fait, les *qā'ids* des Sections étaient *ex officio* aussi *qā'ids* des *rumāt*,

(48) Comme durant les sièges de la ville en 1141/1729-30, 1147/1734-35, 1161/1748 (*Bodley Nashr*, p. 32, 38 ; *Turjumān*, tr. p. 68 ; *Durr muntakhab*, t. III, p. 192, *Nashr*, t. II, fol. 113), pendant lesquels ils souffraient de la faim, ou lorsqu'ils eurent l'occasion, menés par un de ses rivaux, d'attaquer le *qā'id*, al-Ashab (chef d'une des Sections) et de saccager sa maison et celles de ses partisans en 1164/1751 (Dukkālī, p. 179).

(49) Ainsi, pendant le siège de 1141/1729, « la foule » (*al-ghawghā' min ʿāmmat Fās*) souffrant de la disette se révolta contre ses chefs, ouvrit une des portes de la ville au Sultan, et força les chefs à conclure une trêve (*Iltiqāṭ*, p. 100). De même, un fonctionnaire devait se garder de les maltraiter car il pouvait provoquer une émeute au cours de laquelle il risquait de perdre sa vie, comme ce fut le cas du gouverneur Masʿūd al-Rūsī, tué par la foule en 1149/1737, et dont le corps fut traîné dans les rues avant d'être pendu au mûrier existant encore actuellement aux Ṣaffārīn (Dukkālī, p. 146).

(50) En effet, Aḥmad b. Yaʿqūb al-Wallālī (m. 1118/1706) demanda cela lorsqu'il se présenta pour le service militaire (*Mabāḥith al-anwār fī baʿḍ al-akhyār*, Ms. Q 342, AR, fol. 355)

قال انا من جملة من قيدتم في الرماة فاعطوني راتبي ومكحلتي والبارود والرصاص.

titres qui sont d'ailleurs équivalents dans les textes de l'époque ([51]). Les officiers (*ru'asā'* ou *akābir*) venaient presque toujours de familles ayant une certaine influence dans une Section comme le démontrent les courtes listes d'officiers que l'on peut repérer parfois dans les chroniques, tandis que les autres rangs étaient remplis par la levée. En général, servir dans la milice surtout quand un Sultan fort pouvait la faire sortir en campagne était très impopulaire et pour l'éviter il pouvait même se produire un cas tel celui durant l'un des règnes de Moulāy °Abd Allāh, où « tous les hommes courageux s'enfuirent de Fès », (*Durr muntakhab*, t. VIII, p. 200). Ayant une force armée presque permanente, composée du Peuple et commandée par sa propre élite, on n'a pas à s'étonner que ces chefs l'employaient dans les luttes politiques de la ville, surtout pendant les périodes de pouvoir central faible, quand ils avaient moins d'entraves à leur action. Pendant la révolte de 1159-60/1746-47, par exemple, un des commandants des *rumāt*, le chef de l'Andalus al-Ḥasan b. Ṣāliḥ al-Līrīnī, s'en était servi pour menacer le gouverneur de Fès et le forcer à lui céder les robes et l'argent du Sultan que celui-ci avait déposés dans sa résidence. Faute d'une force militaire équivalente, le gouverneur et ses partisans dans la ville n'avaient pu qu'accéder à cette demande, car « les fauteurs de troubles parmi les *rumāt* » conduits par al-Līrīnī avaient malmené, menacé et saccagé les maisons de tous ceux qui voulaient s'opposer à leur conduite (*Nashr*, t. II, fol. 112).

Un « proto-groupe » : les Zāwiya-s

Au-delà des limites de ces trois grands groupes, il faut aussi mentionner des noyaux de pouvoir qui échappaient à l'influence des autres groupes, en grande partie à cause du caractère religieux de leur origine : les *zāwiya-s*. A Fès, à cette époque, on entendait par ce terme des loges ou confréries, d'influence presque toujours locale, et qui pourraient être

(51) L'auteur du *Durr muntakhab*, par exemple, signale qu'au XVIII[e] siècle c'était aux chefs de l'Andalus et des Lamṭiyyīn qu'incombait la tâche de rassembler les *rumāt* dans leur juridiction (t. VIII, p. 199), tandis que vingt-cinq ans plus tard, vers la fin du règne de Moulāy °Abd Allāh, on voit les trois chefs des Sections rappeler au gouverneur de Fès qu'il était chargé des impôts, mais que c'étaient bien eux qui étaient les *qā'id-s* des *rumāt* et qu'il n'y avait aucun droit (*Nashr*, t. II, fol. 120).

considérées comme des noyaux autour desquels pouvaient se constituer de nouveaux groupes dans la ville, ou « proto-groupes » comme nous les désignons ici. Quoique ces *zāwiya-s* aient varié beaucoup en grandeur, en longévité et en pouvoir, les grandes au moins — car elles étaient nombreuses, les unes naissant, d'autres mourant, sans cesse — jouaient, dans la société et dans la politique, un rôle assez proche de celui des autres groupes. Leur organisation et leur source d'influence étaient pourtant bien différentes que pour ces derniers. Un saint homme (vivant ou mort), avec sa suite de disciples qui s'assemblaient pour les prières et la recherche de sa *baraka* dans un lieu ou « coin » (« *zāwiya* ») qui pouvait être désigné sanctuaire (*ḥurm*), et voilà une zāwiya déjà établie ; la plupart d'entre elles, en effet, en restaient là, éphémères et petites. D'autres, au contraire, partant de la même base, prenaient un essor, regroupaient un grand nombre de fidèles, et continuaient leur existence pendant des générations ou des siècles, souvent sous la direction de la même famille. Grâce aux offrandes et legs des dévots et à la sagesse de son chef, une *zāwiya* pouvait finir par comprendre un système socio-économique presque complet, avec une mosquée, entourée par une bibliothèque, un cimetière, des entrepôts et d'autres bâtiments pour le logement des membres et des pèlerins, ainsi que des terrains cultivables, des vergers, et des immeubles, le tout étant *ḥabous*, donc exempté du fisc (52). Les adeptes et les sympathisants y étaient d'abord attirés par le sentiment religieux, mais les autres services plus concrets rendus par une *zāwiya* comptaient aussi pour beaucoup, comme la protection contre quelque fonctionnaire ou notable, l'éducation, l'aide (surtout en temps de disette) en espèces et en denrées, vêtements, logis, médicaments, ainsi que l'exemption des impôts et du service militaire (53). Avec une telle base économique et humaine, et cer-

(52) La *zāwiya* au quartier de Sharshūr, par exemple, fondée vers la fin du XVII^e siècle par un *sharīf* de Ouezzan, Moulāy al-Ṭayyib grâce aux dons et aux investissements judicieux dans les immeubles, les vergers, les troupeaux, et l'agriculture avait prospéré et à sa mort le fondateur avait laissé une fortune d'un montant de 40 000 *mithqāl-s*; or, pour comparaison, son contemporain le Sultan Moulāy Rashīd n'avait laissé que 63 000 *mithqāl-s*. Pour un bref aperçu de cette *zāwiya*, voir l'extrait dans Ms. K 1264, RA, p. 12, qui semble être un extrait du *Nashr al-mathānī* (?) contenant des informations ne se trouvant pas dans les autres manuscrits.

(53) On trouvera des illustrations de toutes ces formes d'aide de la part de la *zāwiya* d'al-Mukhfiyya, par exemple ; voir *Maqṣad*, t. II, pp. 46, 166, 205, 206, 207, 211, 255, et ^cAbd Allāh b. Muḥammad Ibn Ṭakhlaf (m. 1162/1748), *Salwat al-muḥibbīn wa-l-murīdīn wa-nikāyat al-ḥāsidīn*, Ms. K 2306, RA, pages non numérotées.

tains intérêts et clients à protéger, ces grandes *zāwiyas* ne pouvaient guère se tenir à l'écart de la politique urbaine et toute *zāwiya*, grande ou petite jouait un rôle social non négligeable.

On peut signaler plusieurs grandes *zāwiya-s* à Fès à cette époque, telles celle de la famille Ma°n au quartier d'al-Mukhfiyya et celle des *shurafā'* Ouezzāni au Sharshūr. Mais la plus influente était sans doute celle de la famille al-Fāsī située au quartier d'al-Qalqaliyyīn, dans la Section de l'Andalus, et cela d'autant plus qu'à l'inverse de quelques autres *zāwiya-s*, qui répugnaient à intervenir dans les affaires politiques, elle jouait sciemment un rôle politique. Fondée en 1027/1617-18 par Yūsuf al-Fāsī, mystique appartenant à une famille immigrée, dit-on, d'Espagne à Fès après avoir transité par al-Qaṣr, et renommée pour ses hommes pieux et ses lettrés, cette *zāwiya* resta toujours sous le contrôle de cette même famille, et sous l'influence mystique du fondateur. Déjà au temps de Moulāy Rashīd le pouvoir de la famille était assez affermi, puisqu'on indiqua au nouveau souverain le directeur de la *zāwiya*, Aḥmad b. °Abd Al-Raḥmān al-Fāsī, comme étant l'intermédiaire dont le poids lui permettrait de conquérir la ville (*Tuḥfa qādiriyya*, t. II, pp. 327-29). De même, c'est encore cette famille des al-Fāsī qui semble avoir assuré l'établissement du pouvoir de Moulāy Ismā°īl à Fès au début de son règne, grâce à l'action menée en sa faveur dans la ville révoltée (*Tuḥfa qādiriyya*, t. II, pp. 331, 332, 335 ; Mouëtte, p. 74). En contrepartie, les al-Fāsī exigèrent, semble-t-il, des concessions qui pouvaient favoriser l'expansion de leur influence à Fès, telle la reconstruction par le Sultan de leur *zāwiya*, l'octroi d'une source de *ṣadaqa*, la reconnaissance du droit de sanctuaire pour leur *zāwiya*, des fonctions dans l'administration urbaine pour leurs familiers, etc. (*Tuḥfa qādiriyya*, t. II, pp. 332, 335). Ainsi débuta une alliance entre cette *zāwiya* et la nouvelle dynastie que l'on voit soulignée par le geste de Sīdī Muḥammad lors de son entrée à Fès après être devenu Sultan en 1171/1757, quand il se rendit en pèlerinage à cette *zāwiya* juste après avoir été en pèlerinage au sanctuaire de Moulāy Idrīs (*Bodley Nashr*, p. 83). L'on voit par la suite cette *zāwiya* servir comme centre de distribution du blé royal en temps de disette (*Nashr*, t. II, fol. 5) et comme lieu pour la lecture d'une lettre royale adressée aux Fassis (*Bodley Nashr*, p. 20). Cette famille détenait même

le droit de nommer parfois certains fonctionnaires comme c'était le cas pendant le règne de Moulāy Ismāʿīl, quand Aḥmad al-Fāsī choisissait les détenteurs des chaires professorales, les fonctionnaires des *aḥbās*, les *imām-s et khaṭīb-s*, etc. (*Nashr*, t. II, fol. 119).

En tant que cliente bénéficiant des largesses de la cour, les Sultans attendaient de cette *zāwiya* son appui en ce qui concernait la politique sultanienne dans la ville, celle de l'enrôlement des Ḥarrāṭīn par Moulāy Ismāʿīl pour sa nouvelle armée, par exemple (54). En outre, les Sultans voyaient, sans doute, d'un bon œil l'équilibre que cette *zāwiya* et les autres apportaient dans la vie politique de la ville, en s'opposant souvent aux trois autres grands groupes, et en les affaiblissant. Ainsi, on trouvait la *zāwiya* des al-Fāsī souvent opposée au Peuple, ou du moins à ses chefs, à cause des *aḥbās* vers 1150/1740 (*Nashr*, t. II, fol. 132) ou dans la lutte d'influence dans la ville de cette *zāwiya* et les « hommes d'Etat » (*wulāt*) et les « tyrans » (*ẓalama*) parmi les Fassis (*Nash*r, t. II, fol. 119). Cette *zāwiya* faisait même échec aux *shurafā'* qui, quoique liés à la dynastie, avaient en principe le même droit au pouvoir que celle-ci, et représentaient un danger potentiel pour elle. En effet, un second centre de pouvoir, puisant lui aussi sa légitimité dans la religion, pouvait être utile pour s'opposer aux ambitions des *shurafā'*. Ainsi, Moulāy Rashīd dès son entrée à Fès en 1072/1666 avait ôté le revenu du mausolée de Sīdī ʿAlī b. Ḥarāzim à la famille des *shurafā'* Qādirī pour le donner à la *zāwiya* des al-Fāsī, à des « non-*shurafā'* » (*min ghayr al-shurafā'*) comme le souligne un chroniqueur marocain ayant saisi l'implication de ce geste (*Tuḥfa qādiriyya*, t. II, p. 327).

Cependant, pour conserver son influence dans la ville, une *zāwiya* devait garder une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir central afin de pouvoir protéger les intérêts de ses clients et afin d'éviter d'être considérée comme un instrument docile du gouvernement. Même la *zāwiya*

(54) Voir la correspondance entre Moulāy Ismāʿīl et le chef de la *zāwiya*, Mahammad b. ʿAbd al-Qādir al-Fāsī (*Hespéris-Tamuda*, 1962) où le Sultan lui demande de donner une *fatwā* garantissant la légalité de l'enrôlement, pour contrecarrer les opinions défavorables des autres *ʿulamā'* (lettres nº 10, p. 50 ; nºs 11 et 12, pp. 51-55), et d'expliquer la politique sultanienne aux Fassis (*Lettre* 1110/1698). En effet, afin de se dissocier de l'opposition venant de la ville, en 1109/1697-98 la *zāwiya* ferma ses portes à ʿAbd al-Salām Gassūs, l'un des chefs de cette opposition (note marginale, *Nashr*, t. II, fol. 38).

des al-Fāsī, par exemple, malgré ses liens avec la dynastie, n'osait pas contredire l'opinion publique à Fès en donnant une *fatwā* favorable au sujet des Ḥarrāṭīn comme l'exigeait le Sultan. En outre, cette *zāwiya* ainsi que les autres, tâchaient de désarmer quelque peu l'hostilité des chefs du Peuple à leur égard en leur offrant asile en cas de besoin, même aux rebelles, comme à al-Khaṭīb en 1090/1679-80, un des chefs de la révolte contre Moulāy Ismāʿīl (*Bodley Nashr,* p. 18). Les fondateurs et les directeurs des *zāwiya-s* maintenaient, pourtant, des attitudes variables envers leurs anciens groupes. Les familles Maʿn et al-Fāsī, d'une part, s'étaient coupées assez nettement, semble-t-il de leur groupe (le Peuple, et plus précisément des Andalous) et se disputaient avec ses chefs ainsi qu'avec les chefs des autres groupes les faveurs de la même clientèle. D'autres, au contraire, comme la *zāwiya* des *shurafā'* de Ouezzan au quartier de Sharshūr, semblent avoir conservé bien des liens avec leur ancien groupe, celui des *shurafā'* dans ce cas, et pouvait rester loyale à l'idéologie du *sharaf*.

Les *zāwiya-s* pouvaient donc remplir les mêmes fonctions pour un individu, que son groupe d'origine, et parfois mieux que celui-ci, en lui offrant en même temps la possibilité de sortir de son groupe s'il était en mauvais termes avec ses chefs politiques, avec l'assurance de trouver un groupe de rechange ayant la sanction de la légitimité religieuse. Bien entendu, le degré d'affiliation pouvait varier depuis les disciples sortis complètement de leur groupe d'origine avec une nouvelle allégeance, jusqu'aux sympathisants qui participaient au moins à quelques activités de la *zāwiya* sans pour autant que la loyauté à celle-ci remplaçât celle à leur propre groupe. Et la possibilité existait toujours de créer un ou plusieurs nouveaux groupes aux dépens des groupes existants.

***

Ces groupes n'étaient pourtant pas des organismes hermétiques et les groupes acceptaient de nouveaux membres dans leurs rangs, phénomène qui n'était pas limité aux *zāwiya-s,* pour lesquelles, d'ailleurs, c'était un procédé évident et nécessaire à leur survie. Les *shurafā'* fassis, par exemple, bénéficiaient de l'immigration continue de *shurafā'* vers Fès des au-

tres régions du Maroc (55), sans parler de l'infiltration des faux *shurafā'* déjà signalée. Les Bildiyyīn eux-mêmes recevaient de temps en temps des nouveaux convertis de Fès-le-Neuf, autant au niveau individuel qu'à un niveau plus large lors des crises dans la société (56). Le Peuple, aussi hétérogène qu'il fût, recevait peut-être le plus grand nombre de nouveaux membres, de toutes les régions du Maroc et même de plus loin, aussi bien des tribus que des villes. Des Andalous même continuaient à s'installer à Fès, quoique en très petit nombre, bien entendu, après les dernières grandes émigrations de l'Espagne au début du XVII^e siècle (57). Par contre, on ne peut oublier de mentionner que chaque groupe était sujet à des pertes de membres, causées par leur désertion pour un autre groupe (ceux qui « se faisaient » *shurafā'*) aussi bien qu'à cause de l'émigration (pour des raisons politiques ou économiques) vers les autres contrées du Maghrib et même plus loin.

Les marginaux

Ces groupes dont on vient de dessiner les grandes lignes n'englobaient cependant pas tous les habitants de Fès à cette époque. En effet, une certaine partie de la population était considérée comme étant à l'écart du système politique — sinon social — de la ville pour des raisons différentes selon le cas : ceux que l'on pourrait appeler « les marginaux » — les étrangers, les Ḥarrāṭīn, les esclaves, les brigands, et même les tribus — que l'on ne pourra que mentionner très brièvement ici.

Parmi les étrangers il faut dénombrer les ouvriers saisonniers, berbères et arabes, travaillant à la houe dans les champs hors de la ville ou dans les pressoirs à huile : métiers dédaignés par les Fassis (*Maqṣad*, t. II,

(55) Voir *Durar bahiyya* pour la date de la venue des différentes familles *shurafā'* à Fès ; au XVIII^e siècle, l'immigration de *shurafā'* Filālī, parents de la nouvelle dynastie, est à noter surtout.

(56) Ainsi, lors des disettes de 1723 et de 1780, et des difficultés politiques de 1790, un nombre considérable de Juifs se convertirent (Georges Vajda, tr. « Un recueil de textes historiques judéo-marocains », *Hespéris*, 1948, pp. 163, 174, 186).

(57) Plus tard, c'est par la voie intermédiaire d'autres régions du Maroc et du Maghrib, comme dans le cas des al-Muqrī qui y étaient venus depuis Tlemcen en 1746 (*Vie quotidienne*, p. 32).

p. 48 et ailleurs ; *Durr muntakhab*, t. VIII, p. 216) ; les *zarzāy* ou porteurs berbères renommés (*Nashr*, t. II, fol. 143) ; les Touatis, dont quelques-uns ayant leur propre « Marché des Touatis » étaient sans doute plus aisés que les autres Sahraouis « sans argent ni influence » (*Maqṣad*, t. II, p. 248) qui se trouvaient à Fès aussi et dont certains travaillaient sur les terres des Fassis (*Salwa*, t. III, p. 304) ; les marchands de Tlemcen (Dukkālī, p. 148) et les Filaliens (*Nashr*, t. II, fol. 4) ; enfin, sans doute, les autres immigrants nombreux venus de la campagne et non encore assimilés et les marchands étrangers. On n'entend guère parler de ces gens, qui ne s'y trouvent parfois que pour peu de temps, et dont le poids dans la politique semble avoir été négligeable.

Les Ḥarrāṭīn (sing. Ḥarṭānī) dont le rôle à Fès reste obscur, semblent avoir été un sous-groupe d'origine saharienne et, bien que libres (peut-être depuis peu), appartenaient à un rang très bas dans la société fassie, comme ailleurs au Maroc ([58]). Ils sont toujours représentés par les autres — *ʿulamā'*, *shurafā'*, etc. — dans les disputes avec le Sultan et l'on ne les voit guère entrer en scène qu'en tant qu'objet. Cependant, leur nombre ne semble pas avoir été négligeable, car on dénombrait 700 mâles aptes au service militaire en 1100/1698-99 (*Durr muntakhab*, t. VI, p. 394).

Quant aux esclaves, ils restent encore, plus que les Ḥarrāṭīn, dans la pénombre et, comme c'est le cas de presque tous les autres ensembles humains à Fès, on ne saurait évaluer leur nombre à cette époque. Ceux qui étaient d'origine européenne étaient chers, donc considérés comme « status-symbol » et réservés pour les Fassis les plus aisés ([59]), tandis que ceux d'origine soudanaise, hommes et femmes, étant plus nombreux et

(58) Voir D. Jacques-Meunié, « Hiérarchie sociale au Maroc Présaharien », *Hespéris*, 1958, pp. 239-69, pour une discussion des origines de ces gens et de leur nom. Leur position au Maroc, au moins au Sud et probablement ailleurs, était à peu près celle de serfs agricoles, et ils n'étaient pas tenus de respecter les mêmes lois que les autres Muṣulmans sur le vin, le tabac, le haschisch, les femmes, la musique, etc. On trouvera des détails intéressants sur ces gens dans le Sud à cette époque dans l'autobiographie d'al-ʿArabī b. ʿAbd al-Salām al-Filālī (Ibn Dafīn Ṭayba), (écrite vers 1114/1702-03), *Al-Durra al-maknūna fī akhbār al-dawla al-maymūna*, Ms. Arab. c. 79, pp. 200-55, Bibliothèque Bodleïenne, Oxford.

(59) Quoique la plupart des captifs chrétiens aient été détenus par le Sultan lui-même, certains avaient été achetés par des particuliers aisés. Même la *zāwiya* des al-Fāsī (plus spécifiquement ʿAbd al-Raḥmān al-Fāsī) en possédait au moins un au XVII[e] siècle (*SIHM*, France, série 2, t. I, « Liste de captifs français rachetés », p. 458).

moins chers, étaient domestiques et employés chez les artisans, travaillaient dans l'agriculture ou étaient loués à la journée (60). Etant attachés par un lien personnel à un maître dont ils n'étaient qu'une extension légale et morale on ne saurait leur attribuer des intérêts ou une action indépendante dans la politique. Ils partageaient, vraisemblablement, les intérêts de leur maître et du groupe dans lequel celui-ci se trouvait, quoique des liens de langue, coutumes, et façon de vivre aient uni la plupart des esclaves entre eux. Il semble, en tout cas, qu'il était nécessaire d'en ravitailler la ville continuellement, à cause de leur perte, soit par l'absorption par la naissance d'enfants libres résultant du concubinage et l'émancipation, soit par le décès dû aux fléaux naturels et le froid. Les familles d'esclaves s'étendant sur des générations semblent avoir été rares.

Les brigands (*suyyāb, luṣūṣ, ḥaramiyyīn, ahl al-sariqa,* etc.) étaient, eux aussi, dans la pénombre de la vie politique fassie et par leur façon de vivre étaient bannis de la société proprement dite. A vrai dire, on ne sait grand-chose sur leur organisation, leur nombre, leur origine, etc., mais ils ne semblent guère avoir constitué un groupe à part. Pour certains individus, le banditisme semble avoir été un moyen de sortir du contrôle de leur groupe d'origine, tandis que d'autres avaient gardé leurs liens avec leur groupe, même lorsqu'ils exerçaient leur métier, et pouvaient compter sur leur groupe pour leur protection (61). Il n'y avait pas, vraisemblablement, une seule organisation rigide englobant tous les brigands, car souvent on les trouve agissant indépendamment avec quelques compagnons, sans idéologie, à part le vol, et sans permanence dans le temps. Leur origine n'était pas homogène non plus et, à côté de brigands sortis du Peuple ou des tribus, on peut même y trouver des *shurafā'* (al-Ghālī, par exemple) ainsi que des noirs (anciens esclaves ?), au milieu du XVI[e]

(60) Dans la requête pour une réponse légale (*jawāb*) au cours d'une dispute d'héritage, posée à ʿAbd al-Qādir al-Fāsī (1007/1599-1091/1680) au XVII[e] siècle, par exemple, on mentionne une esclave soudanaise sans doute dont le maître louait les services à la journée sur la place des demandeurs de travail, (*bi-l-mawqif*) et qui « glanait et cueillait les navets dans les vergers, comme c'est l'habitude chez les esclaves des agriculteurs », (*Al-ajwiba al-kubrā,* litho. Fès, 1319/1903, p. 57).

ان الامة ... كانت تخدم بالموقف وتلقط وتحفر اللفت بالاجنة على عادة خدم الاريسيين.

(61) Comme le démontre le cas du *sharīf* al-Ghālī, le bandit, qui conserva l'appui des autres *shurafā'* dans ses accrochages avec le Peuple, malgré ses crimes (Dukkālī p. 162).

siècle au moins (*Durr nafīs*, p. 394). On pourrait de même conclure qu'ils n'étaient pas tous sortis de la même couche sociale, car le *sharīf* al-Ghālī, originaire de la famille des ʿImrānī qui détenaient le contrôle du sanctuaire idrīsite, doit avoir été bien plus aisé que le bandit noir qu'on vient de mentionner. Pourtant, l'aggravation de la situation économique semble avoir eu une certaine influence sur le banditisme, car on le voit se développer en temps de disette, ce qui indiquerait qu'au moins certains individus étaient obligés d'avoir recours au banditisme plutôt à cause de la poussée économique que pour la recherche de l'aventure (62). Comme les hors-la-loi dans les autres sociétés, ils s'adonnaient aussi, en plus du vol, à l'extorsion et à la violence contre les personnes, et leur activité était favorisée par le relâchement du pouvoir royal et des forces de l'ordre, ainsi que par l'avènement de l'anarchie dans la ville (63). Leur contrôle des faubourgs agricoles hors des murs de la ville et leur emploi comme force auxiliaire par certaines factions dans les luttes internes à Fès leur donnaient même un certain poids dans la vie politique de la ville (64), mais leur participation dans la politique ne pouvait être qu'occasionnelle et violente, étant donné leur manque de légalité et leur rôle marginal dans la société urbaine.

Avant de terminer, il faudrait encore signaler les tribus — arabes et berbères — qui, bien que hors du système urbain proprement dit, jouaient un certain rôle dans la politique de la ville. Fès, île urbaine entourée d'une mer tribale, avait été étroitement liée à l'arrière-pays par les échanges économiques dès les débuts de son histoire. En outre, il fallait toujours ménager les tribus pour s'assurer l'accès aux terres agricoles autour de

(62) Le but du vol n'était pas alors de grosses sommes d'argent mais seulement du pain pour se nourrir, comme on s'en aperçoit pendant la disette de 1133/1720-21, lorsque les gens se trouvèrent obligés de mettre la pâte qu'ils portaient au boulanger dans une boîte pour la protéger contre le vol en route (note marginale, *Nashr*, t. II, fol. 72).

(63) Par exemple, pendant la disette de 1149/1736-38 et l'anarchie qui l'accompagna, les brigands osèrent s'attaquer aux gens jusque dans leurs maisons et pillèrent même la *madrasa* des Ṣaffārīn (*Boldey Nashr*, p. 38 ; Dukkālī, p. 151).

(64) Ainsi, pendant les combats entre le Peuple et les *shurafā'* idrīsites en 1151/1738, ceux-ci cherchèrent l'aide des brigands (Dukkālī, p. 152). L'année précédente, 1150/1738, le chef ou *muqaddam* du quartier de Blīda avait même introduit des brigands par la porte de son quartier pour qu'ils pûssent aller assassiner son rival, chef de sa Section, Muḥammad Ūzrūr (*Bodle Nashr*, pp. 55-56).

la ville, ainsi que le passage libre des caravanes fassies (65). Parfois, même, les tribus étaient appelées à intervenir dans les luttes de la ville comme forces auxiliaires (66).

***

III. BUTS ET MOYENS DE LA VIE POLITIQUE

La politique menée par les Fassis avait des buts bien clairs. Le fait même que les groupes que l'on vient de décrire n'étaient pas entièrement autonomes mais qu'ils poursuivaient parfois des buts inconciliables, en tant que groupes, et en tant qu'individus composant ces groupes, rendait le conflit inévitable. Or, les avantages qui étaient l'enjeu de ces conflits multiples dans la ville étaient divers, et les moyens mêmes dont se servaient les participants pour atteindre leurs buts variaient beaucoup et étaient parfois fonction de la montée ou du déclin du pouvoir central.

On commencera ici par les avantages d'ordre économique, bien qu'il soit difficile de démêler les mobiles assez compliqués car l'économie, l'honneur, le pouvoir, etc., sont souvent mêlés inextricablement à la politique. Le droit de participer au commerce et aux métiers dans la Qaysariyya, cœur commercial de la ville, était un avantage de premier ordre et en être exclu était sans doute un coup dur à subir. En bannir un groupe entier ou le faire charger d'impôts spéciaux sous n'importe quel prétexte comme ce fut le cas souvent pour les Bildiyyīn pouvait faire espérer à un autre groupe un grand avantage dans la concurrence économique.

La répartition des propriétés et des revenus des *aḥbās*, qui comptaient des terres agricoles, boutiques, immeubles, ateliers, *funduqs*, moulins, etc., était aussi en jeu. Détenir une fonction telle que celle de *nāẓir* (admi-

(65) Ainsi, en 1173/1759, les Fassis conclurent enfin la paix avec les Berbères qui les avaient empêchés d'aller à leurs vergers pendant trois mois (Dukkālī, p. 190). Le paiement pour le passage des caravanes avec une escorte (*saṭāṭa*) était un procédé tout à fait normal pour les voyages lointains, et même près de Fès en temps d'insécurité.

(66) En 1236/1820, les Fassis appelèrent les Berbères, par exemple, pour les aider dans leur lutte contre les Ūdāyā de Fès-le-Neuf, (*Tadhkirat al-muḥsinīn*, p. 351). وارسل اهل فاس للبربر فجاءوا لنصرتهم.

nistrateur) ou de *shāhid* des *aḥbās* de la Qarawiyyīn — ou même les contrôler sans une telle formalité — mettait entre les mains d'un individu de fortes sommes d'argent, dont une partie risquait de rester entre ses mains (67). La possibilité de contrôler la *guelsa* (ou loyer des propriétés) des *aḥbās* pouvait de même donner aux chefs politiques un atout puissant pour récompenser et s'attacher leurs clients. De même, le contrôle des dons votifs (*ṣadaqa*) apportés par les fidèles aux sanctuaires pouvait, lui aussi, rapporter beaucoup d'argent, surtout lorsqu'il s'agissait des mausolées des grands saints tels que ceux de Moulāy Idrīs, d'Aḥmad al-Shāwī, ou d'ʿAlī b. Ḥarāzim (68). Le monopole du commerce du blé semble de même avoir été recherché et il fut même la cause du meurtre d'un *sharīf* qui s'y opposait. Ce qui provoqua une émeute entre les autres *shurafā'* et al-ʿAmmārī, le *muqaddam* du quartier, qui prétendait détenir le monopole du blé arrivant de la campagne (voir note 9). Le contrôle de la Monnaie était aussi de valeur considérable, car l'on pouvait s'enrichir par son intermédiaire en altérant la monnaie comme l'avait fait Qāsim Ibn al-Ashhab, le gendre du gouverneur ʿAbd al-Khāliq ʿUdiyyil, avant d'être destitué en 1168/1754-55 (*Nashr*, t. II, fol. 122). On pouvait toujours, enfin, profiter des fonctions administratives dans la ville pour soutirer de l'argent aux autres citoyens, comme le fit le gouverneur Maḥammad al-Ṣaffār qui acheta le droit de percevoir le *maks*, ou droit de marché, à Fès en 1175/1761-62 (Dukkālī, p. 192) ; on récoltait aussi de l'argent par le simple droit de force, comme cela se passa en 1150/1737-38 quand, le pouvoir central déclinant, ceux qui étaient les plus forts organisèrent des collectes d'argent par des patrouilles dans les rues (69).

(67) L'appropriation frauduleuse de l'argent des *aḥbās* fait éclater plusieurs scandales, comme celui de 1153/1740, où le *nāẓir* fut arrêté et forcé de rembourser la somme volée, cela après que la mosquée d'al-Qarawiyyīn eût souffert de négligence — même les lampes et les nattes avaient disparu — ce qui avait amené à une vérification des comptes (Dukkālī, p. 157). De même, en 1170/1757, c'était encore le *nāẓir* et ses assistants qui durent démissionner pour la même raison (Dukkālī, p. 185).

(68) Ce dernier tombeau, en fait, avait été vivement contesté et son contrôle passa, suivant les péripéties de la politique au XVII^e siècle, des mains de la famille al-Qādirī à celle des al-Fāsī, puis, de nouveau, aux premiers, ensuite encore, aux al-Fāsī, auxquels succédèrent les *shurafā'* Dabbāghī et Fuḍaylī plusieurs fois, jusqu'au règne de Moulāy Sulaymān (*Tuḥfa qādiriyya*, pp. 327-36).

(69) *Bodley Nashr*, pp. 56-57. En outre, l'on ramassait l'argent officiellement pour acheter des chevaux afin de protéger les cultivateurs contre les brigands, mais en réalité ce n'était qu'un subterfuge pour « manger les dirhams », selon al-Qādirī (*Bodley Nashr*, p. 57).

D'autres buts, bien que moins concrets, étaient néanmoins aussi réels et importants que ceux-ci, buts comme l'honneur du participant, de sa famille et de son groupe, ou le pouvoir en tant que pouvoir. Ce dernier — on ne fera que le signaler ici, car l'ambition de dominer rentre dans le domaine de la personnalité et se retrouve à Fès ainsi que dans toute société — est un trait qui ne peut pas s'expliquer uniquement par des mobiles concrets. Quant à l'honneur ou au prestige attachés à une fonction ou au contrôle d'un sanctuaire, au succès dans le commerce, dans la science, ou dans un bon mariage — le tout étant rendu plus facile à atteindre si l'on était puissant — il retombait non seulement sur l'individu, mais sur sa famille et parfois sur tout son groupe. De la même façon, une insulte vraie ou prétendue pouvait avoir des conséquences hors de proportion ; ainsi quand les Idrīsides en 1149/1736 entreprirent de se venger du Peuple pour l'insulte faite à l'esclave d'un *sharīf*, ils n'hésitèrent pas à proclamer un Sultan autre que celui qui était reconnu par leurs rivaux (*Bodley Nashr*, p. 41). Dans la pratique, le pouvoir était nécessaire pour accomplir la vengeance et pour empêcher les ennemis de riposter. En participant à la politique, en effet, on risquait de se faire des ennemis qui n'attendaient que la chute de l'individu, de sa famille ou du Sultan qui l'appuyait, afin d'obtenir leur vengeance (70). L'émotion soulevée par une lutte acharnée pouvait parfois même dépasser le but originel, et le dynamisme même du conflit pouvait le prolonger même lorsqu'il n'y avait plus de raison évidente, cette émotion venant s'ajouter aux autres sources de conflit et le rendant encore plus rude.

Ces buts, en outre, déterminaient souvent quels groupes ou sous-groupes entraient dans l'activité politique et quand. Car, bien entendu, tous les groupes, sous-groupes, ou individus n'étaient pas continuellement affectés. Cela dépendait plutôt du but spécifique dont il était question à

(70) Pour n'en donner qu'un exemple, après la mort de Moulāy Ismāʿīl en 1139/1727, des fonctionnaires à Fès — le gouverneur et ses officiers, le *muḥtasib*, et les Chefs des Sections — furent pourchassés et tués par les Fassis qu'ils avaient tyrannisés (*Nashr*, t. II, fol. 79, 92, 122, 143). Se trouver dans le parti victorieux donnait le pouvoir même pour des règlements de compte personnels, comme ce fut le cas lors de l'établissement de Moulāy Ismāʿīl en 1083/1672, ce qui permit à un *sharīf* idrīsite de se venger contre tous les fils et les petits-fils de Sulaymān al-Zarhūnī qui avait tué son père bien avant la venue des ʿAlawites (*Durr muntakhab*, t. VI, p. 39).

un moment donné. Si c'était le contrôle de la fonction de chef de Section qui était en jeu, on s'attendrait à voir certaines familles du Peuple de cette Section et leurs clients engagés dans la lutte, tandis qu'une autre dispute autour d'une question d'une importance plus étendue, disons la reconnaissance d'un prétendant au titre de Sultan, pouvait entraîner tous les groupes dans le conflit. En effet, beaucoup dépendait de qui devenait Sultan. Un individu tel que Moulāy ʿAbd Allāh, par exemple, pouvait favoriser les *shurafā'*, tandis qu'un de ses rivaux, Sīdī Muḥammad b. ʿArbiya, pouvait favoriser le Peuple. La politique sultanienne au sujet de la taxation, de la constitution de l'armée, des *aḥbās* et des fonctionnaires et aussi vis-à-vis des tribus, pouvait varier sensiblement selon l'individu qui détenait le titre royal. On ne saurait donc surestimer l'importance pour les Fassis de voir leur propre candidat au pouvoir, et l'on voit bien des cas où la ville se scinda, en différents groupes appuyant différents candidats. D'ailleurs, la forme même du conflit n'était pas nécessairement dialectique. Souvent, elle était plutôt d'ordre multilatéral car l'on peut trouver plusieurs concurrents pour le même but, tels le contrôle du marché central, qui voyait *shurafā'*, Bildiyyīn et Peuple (les Andalous surtout) aux prises dans une lutte triangulaire aux débuts de cette époque.

Les moyens employés par les Fassis pour parvenir à ces buts variaient eux aussi selon le but dont il était question et les concurrents qui participaient à la lutte dans chaque cas. C'était, il faut bien l'admettre, une époque violente, et la politique le reflétait ; pour s'en convaincre il suffit de penser aux nombreux fonctionnaires — chefs de Section, *muḥtasib-s*, *qāḍī-s*, etc. — qui furent victimes des rivalités urbaines sous les premiers ʿAlawites. La force armée pouvait, de même, servir au Peuple pour intimider les *shurafā'* qui voulaient proclamer un autre Sultan en 1159/1746 (*Nashr*, t. II, fol. 111), ou pour faire démettre un fonctionnaire impopulaire, comme le gouverneur Maḥammad al-Ṣaffār, qui fut attaqué par deux des trois Sections de Fès en 1235/1819-20 (Akansūs, fol. 319). Cependant, le cas échéant, on pouvait avoir recours à des méthodes plus subtiles et c'était surtout le cas lorsque le pouvoir central était plus fort ; alors, les luttes se livraient plus souvent dans l'arène légale ou par l'achat de l'influence au moyen de cadeaux, aussi bien au niveau personnel qu'à celui du groupe. Quant aux relations avec le Sultan, c'était encore par

des présents ou à la rigueur par la résistance passive qu'on essayait d'arriver à ses buts pendant ces périodes. Par contre, dès l'affaiblissement du pouvoir central, et faute d'une main assez forte pour garantir l'ordre et la justice, les enjeux tels le contrôle des revenus et des fonctions revenaient au plus fort parfois sans référence même à la cour, et dès lors, la violence devenait rentable et même nécessaire. On peut remarquer alors un usage plus grand de la violence, soit par la résistance urbaine au Sultan par le moyen de la révolte suivie de la déposition ou du meurtre des fonctionnaires, soit entre rivaux au niveau local, comme on l'a déjà remarqué. La décision de soulever la ville contre le Sultan était, bien entendu, une décision qui touchait aux intérêts de tous et qui pouvait servir, en même temps, de moyen pour arriver à bien d'autres buts concrets. Il en fut de même du choix d'un nouveau Sultan. Ces deux décisions pouvaient amener à des changements notables dans la vie politique de la ville même, et dans la balance des forces au niveau local et l'on pourrait ainsi définir ces deux catégories de décisions, comme étant des « décisions-clé », dont découlaient la réalisation de la plupart des buts que l'on vient de signaler, ainsi que la stratégie employée.

⁂

IV. ÉLITES, POUVOIR ET MOBILITÉ SOCIALE

On ne s'étonnera guère si la politique à Fès, quoique étant le domaine de groupes bien définis, ne comportait pas la participation de tous les membres du groupe et *a fortiori*, si ceux-ci n'avaient pas tous un rôle dans la formulation de la politique de leur groupe. Les groupes socio-politiques n'étaient composés, après tout, que par des individus, dont une partie seulement était à même de prendre les décisions. Quand al-Ḍuᶜayyif dit, par exemple, qu'en 1170/1756-57 « les Gens de Fès » (*Ahl Fās*) s'emparèrent des quinze concubines du Sultan envoyées à Fès pour y apprendre la musique, etc. (Ḍuᶜayyif, p. 154), il est bien évident que là on ne parle que d'un petit nombre, quelques individus représentant tous « les Gens de Fès ». Ou alors, quand « les Lamṭiyyīn » et « les Andalous » s'assemblèrent en 1159/1746 dans une maison pour se mettre d'accord

s'il fallait envoyer ou non le courrier des Pèlerins au Sultan et ainsi le reconnaître (Dukkālī, p. 168), il ne s'agit évidemment pas de tous les individus de ces groupes, lesquels se chiffraient sans doute par milliers, mais seulement de ceux qui pouvaient prendre une décision, choisir une politique pour le reste de leur groupe. La tentative de médiation en 1168/1754-55 par les « Andalusiyyīn » auprès des Lamṭiyyīn en faveur du *sharīf* al-Ghālī recherché par ceux-ci à cause du meurtre de deux des leurs (*Durr muntakhab,* t. IX, p. 238) pourrait même se réduire vraisemblablement à la politique d'un seul homme : Aḥmad al-Līrīnī, chef des Andalous. Il s'agissait, d'ailleurs, d'une politique très impopulaire auprès des Andalous mêmes et, comme on l'a déjà vu, ceux-ci allaient le faire démissionner à cause de sa politique envers al-Ghālī. Souvent, quand le nom d'un groupe est mentionné dans les textes, ce n'est que cette minorité du groupe qui est active dans la politique et qui participe dans la détermination de la politique du groupe qu'on vise, minorité que l'on pourrait désigner comme « l'élite ». Or, des individus d'un groupe ne pouvaient s'arroger le droit de prendre des décisions pour d'autres groupes ; chacun de ceux-ci décidait de sa propre politique, dans les limites imposées par les circonstances, bien entendu. C'est-à-dire, chacun des groupes, ou centres de pouvoir autonomes, avait ses propres intérêts, sa propre hiérarchie socio-politique, sa propre élite dont l'appui dans son groupe ne dépendait guère des désirs des autres groupes, et il serait plus juste de parler d' « élites » au pluriel plutôt que d'une seule élite dominant la ville toute entière.

Quant à ce que l'on pourrait appeler « le pouvoir » dans un groupe, il est équivalent à la participation dans la politique, représentée par le droit d'entreprendre des négociations, au nom de son propre groupe, avec les autres groupes, avec le Sultan, ou les tribus, ou le droit de choisir une politique pour un groupe et de commander les forces de ce dernier en cas de bataille. C'est même, peut-être, cette division entre « l'élite » et « la masse », entre ceux qui ont ce pouvoir et ceux qui ne l'ont pas et qui ne s'engagent pas directement dans la politique, ou ne s'y engagent que rarement, qui est la division verticale fondamentale de la société fassie et que l'on retrouve dans chaque groupe. C'est en effet, cette dichotomie entre *ra'īs* (pl. *ru'asā'*) et *mar'ūs,* entre « gouverneur » et « gouverné »

qui frappe les chroniqueurs traditionnels (71). Si chaque groupe avait son élite, il avait aussi en contrepartie, sa « masse », ce que l'on pourrait identifier avec le terme *ḍuᶜafā'* « les faibles » des textes de l'époque, ou parfois le synonyme *masākīn* qui peut d'ailleurs être aussi l'équivalent de « saint ». Ce sont ceux qui « n'avaient aucun pouvoir contre les chefs » et parmi lesquels on compte les veuves, les orphelins, ainsi que les hommes sans armes ; ceux qui ne peuvent avoir recours qu'à Dieu par la prière lorsque les élites choisissent une politique dont les *ḍuᶜafā'* subissent les conséquences, comme le siège qu'ils doivent supporter après la révolte de leurs chefs contre le Sultan Moulāy ᶜAbd Allāh en 1147/1735 (*Nashr*, t. II, fol. 95). De même, les *ḍuᶜafā'* parmi les *shurafā'* avaient été dépossédés de l'argent que leur avait octroyé chaque année Sīdī Muḥammad par de plus forts qu'eux, ce qui les amena à s'en plaindre au Sultan en 1201/1786-87 (*Al-ᶜizz*, t. II, p. 105). En somme, ils n'avaient guère de voix nans les décisions et ne semblent pas s'être immiscés dans la politique, même de la façon sporadique et violente de « la foule », et n'avaient guère d'influence sur la politique. Entre ces *ḍuᶜafā'* et l'élite, cependant, on devrait distinguer, dans chaque groupe, encore une couche assez large de participants occasionnels dans la politique : une « sous-élite » de gens qui d'habitude vaquaient à leurs affaires ordinaires, mais qui pouvaient être mobilisés soit tous, soit partiellement par leurs chefs politiques, de famille, quartier, groupe, etc. Même dans une seule famille, il n'était pas dit que tous les individus s'intéressaient à la politique au même degré. Un *sharīf* tel que le chroniqueur al-Qādirī, par exemple, évitait de participer aux affaires politiques, sans pour autant négliger les intérêts, ou les privilèges, de son groupe. Une attaque dirigée contre les *shurafā'*, comme la violation du sanctuaire des *shurafā'* à Ouezzan par les *ᶜabīd* en 1141/1728, par exemple, suffisait à le faire entrer en lice avec sa plume

(71) Ainsi, Aḥmad Ibn al-Ḥājj (*Durr muntakhab*, t. VII, p. 400 ; t. VIII, p. 195) ; on trouve aussi parfois, l'opposition *ru'asā'-ᶜāmma* (*ibid*, t. VIII, p. 192 et Dukkālī (probablement) *apud Itḥāf*, t. IV, p. 397) ou *aᶜyān-ᶜāmma* (*Bodley Nashr*, p. 20) ou *amīr-ma'mūr* (*Salwa*, t. III, p. 46 ; ᶜAlī b. Aḥmad b. al-Ṭayyib al-Wazzānī (m. 1226/1811), *Al-Kawkab al-asᶜad fī manāqib sayyidinā wa-mawlānā ᶜAlī b. sayyidinā wa-mawlānā Aḥmad*, litho. Fès, 1324/1906, p. 312 (en marge de *Tuḥfat al-ikhwān*), ou encore *qawī-ḍaᶜīf* (*ibid.*, p. 312) et *khāṣṣa-ᶜāmma* (*Bodley Nashr*, pp. 83, 92 et passim), ou *ᶜāmmat al-nās* tout court (Khayyāṭ, p. 18 ; *Nashr*, t. II, fol. 100) ou *ᶜāmmat Fās* (Nashr, t. II, fol. 34) pour désigner cette « masse ». La terminologie varie beaucoup, comme on l'a déjà vu, et il faut se fier au contexte.

pour la défense des droits des *shurafā'* en tant que groupe (*Nashr,* t. II, fol. 87). En effet, une attaque directe dirigée contre un groupe tout entier engageait beaucoup plus d'individus surtout de la sous-élite que, par exemple, une dispute entre quelques chefs autour du revenu d'un sanctuaire ou d'une fonction. La plupart des gens, en effet, ne s'intéressaient à la politique que lorsqu'ils se sentaient lésés ou menacés directement, comme c'est d'ailleurs le cas dans n'importe quelle société, et souvent l'on n'arrivait à les sortir de cette apathie qu'en faisant appel aux intérêts collectifs du groupe qui touchaient aussi à ceux de chacun de ses membres. Ce n'est pas pour rien que les élites ou les chefs s'empressaient de représenter les conflits dans lesquels ils s'étaient engagés en terme de groupe, voyant là le moyen le plus efficace pour s'assurer l'appui des individus de leur groupe. Comme on l'a déjà vu, c'est ainsi que ᶜUdiyyil, un Andalou ambitieux, essaya de s'assurer l'appui nécessaire dans la ville pour devenir gouverneur, en exploitant l'hostilité du Peuple (*al-ᶜāmma*) envers les *shurafā'* (voir la note 18). La riposte habituelle, en tant que groupe entier engageant un grand nombre de ses membres à un défi ou à une injure subie par un de ses membres, est une autre indication de l'efficacité de cet appel au sentiment de groupe.

Les élites, il faut l'ajouter, ne se bornaient pas à ce rôle d'exploiteur de leur groupe. Leur rôle de protecteur, d'intercesseur, de représentant actif des intérêts du groupe, les liait dans le sens vertical à la plupart des gens de leur groupe, souvent par des liens de clientèle directe. Aussi, étaient-ils appuyés dans leur entreprise concernant des buts même personnels, tel le contrôle d'une fonction, car leurs clients pouvaient s'attendre à en bénéficier, au moins indirectement. Ainsi, le gouverneur Maḥammad al-Ṣaffār put-il compter sur l'appui des gens de sa Section, l'ᶜAdwa, lorsque le reste de la ville essaya de le faire démissionner en 1234/1819 (*Ibtisām,* pages non numérotées). De la même façon, en 1164/1751, les Lamṭiyyīn se rassemblèrent en armes pour sauver leur chef Qāsim Ben al-Ashhab, réfugié auprès du sanctuaire d'Aḥmad al-Shāwī pour échapper aux poursuites d'un Andalou de sa propre Section, Bū Jīda Ben Sulaymān (Dukkālī, p. 179). De même, en 1169/1755, fournirent-ils une escorte armée permettant à leur chef de cette époque, Qāsim Baṭṭīwī, de rentrer à Fès après avoir été exilé par le Sultan (Ḍuᶜayyif, note marginale, p. 148).

En effet, un mérite de ce système de patronat direct était le fait qu'il augmentait le pouvoir du patron, en posant des limites à l'expression du mécontentement des clients ; c'est-à-dire, qu'un client lié directement à un chef aurait ressenti probablement plus de réticence à lui désobéir ou à le contrecarrer que si ce lien avait été d'ordre institutionnel et impersonnel. C'était, ainsi, peut-être, un moyen d'éviter le conflit, ou de l'étouffer avant qu'il ne fût même amorcé — un autre visage du pouvoir. En effet, le conflit avec le patron aurait menacé vraisemblablement la cohésion même de l'ensemble (Section, groupe, *zāwiya*, etc.) dont tous les deux faisaient partie, ce qui aurait été nuisible souvent autant aux intérêts fondamentaux du client qu'à ceux du patron et, comme on vient de le voir, les chefs s'empressaient de représenter de préférence les conflits en tant que conflits entre groupes. En outre, sceller une relation entre patron et client par le mariage d'une des filles du chef à un client important semble avoir été une chose assez commune, dans les *zāwiya-s* du moins. De même, les alliances personnelles entre individus de l'élite politique d'un seul groupe, alliances entre égaux ou presque, doivent avoir été un procédé tout à fait normal ; ce fut le cas lorsque ʿAbd al-Khāliq ʿUdiyyil avait attiré à son parti « des gens puissants et éminents » du Peuple dans sa lutte contre les *shurafā'* en 1154/1741-42 (*Iltiqāṭ*, p. 113).

Quant au rang social dans un groupe, il était parfois déterminé par des mobiles différents suivant les groupes, ce qui est vrai aussi pour le degré de mobilité dans la hiérarchie, qui variait d'un groupe à l'autre, quoiqu'il y ait eu des facteurs communs dans tous les groupes. Parmi ces derniers on pourrait dénombrer la sainteté, le prestige du nom de famille, le nombre de clients et alliés, les liens avec la cour, l'érudition, et la richesse. En outre, pour les *shurafā'* la pureté du lignage comptait pour beaucoup ; ainsi la branche Jūṭī, considérée comme ayant la généalogie la plus indiscutable, détenait d'habitude la fonction de *naqīb* des *shurafā'* (*Durar bahiyya*, t. II, p. 16), tandis que certaines branches des Jūṭī demeuraient dans le *ḥurm* idrīsite même et profitaient du prestige et des offrandes en argent des fidèles. Les liens de certaines familles ou individus *shurafā'* surtout les *shurafā' ʿalawites* avec le Sultan déterminaient aussi leur position dans ce groupe, et ces liens leur valaient des cadeaux en argent, des *iqṭāʿ*, des robes d'honneur, etc. de la part des Sultans, ce qui

renforçait leur position. Même les reliques, comme les semelles des sandales réputées pour être celles de Muḥammad, qui étaient en possession des *shurafā'* Ṭāhirī - Ṣaqallī - Murrākushī, contribuaient beaucoup au prestige des individus de ce groupe.

Chez le Peuple, la généalogie compte moins, sauf pour les andalous qui ne reconnaissaient rien de plus noble que la *nisba* andalouse (Mayyāra, p. 48). A part cela et l'honneur acquis par les faits d'armes, les autres facteurs sont semblables aux précédents qu'on a signalés. Pour les Bildiyyīn, ce qui semble avoir compté le plus c'est le succès économique et l'érudition, car ce sont les familles qui se sont distinguées dans ces deux domaines qui sont mentionnées le plus souvent dans les affaires de Fès. D'ailleurs, les deux attributs vont souvent de pair dans les familles de ce groupe, car la défense des droits économiques tel le droit de rester dans la Qaysariyya se jouait d'habitude dans l'arène légale et académique, sous forme de *fatwā-s* et traités polémiques.

Ce que l'on remarque d'abord quant à ces atouts que l'on vient de dénombrer, c'est peut-être leur répartition générale dans la société. Ce n'est nullement « l'inégalité cumulative » comme on la trouve souvent dans les sociétés traditionnelles, où une seule classe ou élite détient tout le pouvoir et peut se vanter d'avoir plus de richesse, d'éducation, de prestige, et de légitimité qu'aucune autre dans la société. On voit ici, au contraire, une dispersion marquée de ces avantages parmi les groupes et même à travers les couches socio-économiques, avec comme conséquence que l'élite politique n'était pas nécessairement composée des mêmes individus que l'élite économique, ou l'élite sociale, ou l'élite intellectuelle au sein d'un groupe. Il faut se garder, bien entendu, de confondre cette dispersion avec l'égalité politique dans la société. Le rang social, en outre, n'était pas nécessairement équivalent au pouvoir, qui souvent se déterminait plutôt par la force physique, le nombre de clients, et l'habileté à mener le jeu politique que par d'autres critères. En effet, passer de l'estime au pouvoir dans la société n'était pas toujours un procédé automatique. Bien qu'une clientèle en quelque sens eût été déjà déterminée par l'appartenance à un groupe, ou à une certaine Section ou quartier — seules les *zāwiya-s* y échappaient — dans ces ensembles même on trouvait plusieurs familles prêtes à se concurrencer pour les mêmes clients. Le

nombre de ces clients, prêts à défendre les armes à la main les droits du patron, était fondamental pour le pouvoir et, en contrepartie, les bénéfices et la protection que ceux-ci pouvaient attendre d'un patron augmentaient à mesure que son pouvoir s'étendait. Les puissants donc « attiraient » le pouvoir, car ils avaient quelque chose à offrir aux clients, qui à leur tour, rendaient leurs patrons encore plus puissants.

Etre né dans une famille puissante, bien sûr, aidait à arriver au pouvoir, car alors on trouvait déjà en place un réseau de clients, des ressources financières, une réputation déjà faite. Il faut, en effet, se rappeler que la famille au sens large comptait pour beaucoup autant dans la politique que dans la vie sociale. Les familles entières, par exemple, étaient responsables du paiement des impôts ainsi que des conséquences de l'activité politique, comme les châtiments et la vengeance (72). En plus, la responsabilité première de l'individu était envers sa famille et l'on ne s'étonnait guère que même un saint comme Aḥmad Maʿn allât satisfaire avant tout les besoins de ceux avec lesquels il était lié par la parenté (73). La famille patriarcale, il faut l'admettre, était peut-être un idéal plutôt qu'une règle sans exception dans la société de Fès. L'existence de familles nucléaires, ainsi que de nombreux célibataires, de veufs et de veuves, ou de couples sans enfants qu'on trouve mentionnés dans les textes, ne devrait pas surprendre si l'on tient compte de l'importance de l'immigration surtout de célibataires ainsi que des luttes, épidémies, et disettes meurtrières qui déchiraient le tissu de la famille avec une régularité épouvantable. Pourtant, la solidarité même de la famille restait très forte, grâce, en partie au moins, au système de la propriété et à l'encouragement qu'il donnait

(72) Par exemple, le recensement en 1110/1698-99 accompagnant la recherche des Ḥarrāṭīn avait été mené famille par famille (*Durr muntakhab*, t. VI, p. 394)... ... وبين كل قبيلة وما لها من اولاد ومساكنهم على هذه النسخ ainsi que la requête pour la provision d'une selle par foyer (*ʿataba*, lit. « seuil ») en 1116/1704 (*Durr munaḍḍad*, fol. 198). En outre, on voit les rebelles contre Moulāy Ismāʿīl, comme les al-Andalusī, arrêtés et emprisonnés en 1090/1679 avec leurs fils, même leurs jeunes enfants, et la propriété de tous confisquée (*Nashr*, t. I, fol. 145) et lorsque le *sharīf* al-Ghālī fut exilé de Fès en 1168/1754-55, après ses démêlés avec le Peuple, la vengeance de ce dernier allait frapper aussi bien ses frères et ses cousins que lui-même (Dukkālī, p. 188).

(73) Le *Maqṣad* souligne le fait qu'il partageait ses biens avec ses neveux, nièces et cousins, les entretenant toujours dans sa *zāwiya*, et qu'il se donnait de la peine à les aider avant d'aider tout autre (t. II, p. 87).

aux mariages entre cousins. En plus, c'était la source la plus sûre pour la prise en charge des vieillards, en l'absence d'organismes publics destinés à cette tâche, bien que les *zāwiya-s* et les *aḥbā-s* aient essayé du moins de donner une aide financière aux indigents. On peut signaler maintes vraies « dynasties » familiales à travers toute cette époque à Fès, et dans tous les groupes, des familles qui jouaient un rôle important dans la vie politique de la ville pendant des générations. On ne trouvait rien d'étrange à ce que les avantages acquis — fonctions, argent, etc. — au cours des luttes politiques fussent distribués de préférence parmi les gens de famille considérés comme les clients les plus sûrs, comme c'était le cas pour Aḥmad al-Fāsī, le directeur de cette *zāwiya* pendant le règne de Moulāy Ismāʿīl, qui obtint du Sultan la nomination de son frère ʿAbd al-Wāḥid comme directeur des *aḥbās*, et de son cousin comme directeur des legs sans héritier. Pourtant, quoique cela ait été la règle, ce n'était nullement une loi anthropologique rigide, car on trouve des cas de familles divisées en permanence, comme c'était le cas de cette même famille des al-Fāsī, dont une branche s'était alliée à la *zāwiya* des Maʿn lors d'une dispute entre les deux *zāwiya-s*, amenant une scission permanente dans la famille (*Nashr*, note marginale, t. II, fol. 38).

Quant à la richesse en elle-même, elle ne garantissait pas le pouvoir, et l'on ne peut pas parler de parallélisme strict entre les deux, ni de pouvoir d'une classe économique dominante. Avant tout, les « riches » appartenaient à des groupes différents et, de par la structure socio-politique fassie, ne partageaient pas tous les mêmes intérêts, même en matière économique. Les marchands de souche chérifienne, par exemple, ne payaient pas les impôts gouvernementaux comme les autres. D'autre part, les marchands et les artisans Bildiyyīn se singularisaient en se regroupant (voir la note 28).

Il n'existait pas non plus de monopole des sources d'emplois dans la ville ; au contraire, le contrôle de celles-ci était lui aussi assez diffus. En outre, les Sultans ne traitaient pas les « riches » des groupes différents de la même manière. Ainsi, en 1147/1734, quand le Sultan décida de prendre de l'argent aux riches (*al-aghniyā'*), en furent exemptés les *shurafā'* et les « saints » ou adeptes des *zāwiya-s* (*murābiṭīn*) (*Iltiqāṭ*, p. 103).

Il semble qu'il n'y ait pas eu à cette époque de lutte entre des couches bien définies parmi les « riches » (par exemple, les gros marchands contre les propriétaires de terrains, immeubles, moulins, ou pressoirs, ou contre les *ʿulamāʾ* et les détenteurs des revenus des sanctuaires, etc.) c'est-à-dire, grosso modo, commerce contre propriété foncière, industrie, ou « professions libérales ». Au contraire, on trouvait plusieurs de ces formes d'investissements dans une seule famille, ou faites par un seul individu. Ainsi, par exemple, on voit un *sharīf* (m. 1203/1789), qui avait fait sa fortune dans le commerce international, investir son argent dans des vergers autour de Fès (*Salwa*, t. II, p. 278), ou encore le marchand *sharīf* Muḥammad al-Ṣaqallī (m. 1141/1729) qui était aussi banquier (*Salwa*, t. II, p. 150). Un autre marchand, qui avait reçu son capital de ses frères, marchands établis à Tunis, allait s'en servir pour financer deux tisserands de soie (*Durr nafīs*, p. 391), tandis qu'un boutiquier, des temps de Sīdī Muḥammad, qui vendait les *jallābas* de laine, faisait aussi cultiver un peu de terre en même temps (*Salwa*, t. II, p. 253). Ce sont peut-être les grandes *zāwiya-s* qui représentaient le mieux cette diversification économique dans la ville ; on n'a qu'à prendre la *zāwiya* Maʿn, avec sa participation dans l'apiculture, l'élevage, les immeubles, les terres, l'activité industrielle, telle les pressoirs à huile, et même le commerce, notamment de produits tels que la cire dont l'importance fiscale dépassait même son importance industrielle. Les *ʿulamāʾ* partageaient les mêmes intérêts pour l'économie que d'autres Fassis, ce qui est indiqué par le fait qu'au milieu du XVII^e siècle, même le *qāḍī* de Fès achetait, en cachette, des boutiques qu'il faisait gérer par l'ancien propriétaire (*Ajwiba kubrā*, p. 36), tandis que les *ṭalaba* au XVIII^e siècle étaient, semble-t-il, souvent forcés de compléter leur maigre salaire par l'artisanat (74). Qu'il y ait eu des tensions entre les différentes couches socio-économiques — artisans, « capitalistes », boutiquiers modestes, ouvriers journaliers, indigents, etc. — cela n'est pas à exclure, bien que des recherches approfondies sur l'économie de cette période restent à faire. Ce qui est important, pourtant, c'est que cette tension, si elle existait, ne se traduisait pas en termes politiques, et ne faisait d'habitude pas partie de la conscience des Fassis. Cependant, des crises, comme les disettes, éprouvaient surtout les couches les plus

(74) Simon Ockley, *An Account of South-West Barbary*, Londres, 1713, p. 63.

pauvres, bien sûr, et c'est alors qu'on voyait plus clairement une division entre « riches » et « pauvres ». Ainsi, lors du règne de 1142/1729-30, lorsque les « pauvres » souffraient de la faim, les « chefs » de la ville songèrent à forcer une section des « riches », les propriétaires des greniers (*maṭāmīr*) à leur vendre du blé à un prix modéré (*Durr muntakhab*, t. VIII, p. 192), sans doute pour éviter un conflit entre les masses et les « riches » qui aurait pu finir par un soulèvement contre les chefs politico-militaires. Mais, les « riches » cette fois-là ne semblent pas s'être pliés devant la volonté des chefs politiques, ce qui indiquerait que même ceux-ci ne pouvaient toujours exercer un pouvoir total, même au sein de leur propre groupe. L'atteinte aux intérêts économiques communs des propriétaires des greniers semble avoir inspiré une riposte négative commune cette fois-ci, mais il se peut que l'on ait à faire là à une réaction occasionnelle par des individus menacés dans un seul aspect de leur position socio-économique, plutôt qu'à une politique de résistance organisée à long terme, ou qu'à un plan dont le vrai but serait de miner les chefs rebelles pour faciliter la victoire du Sultan ᶜAbd Allāh assiégeant la ville. En fait, on voit celui-ci accuser ces mêmes « riches », plus tard, d'avoir laissé leurs concitoyens plus pauvres mourir de faim, ce qui l'amena à les en punir en 1147/1734 par des exactions (*Iltiqāṭ*, p. 103).

Comme on vient de le dire, pourtant, on ne voyait pas des ensembles économiques comme les « marchands » ou les « artisans » ou les « ouvriers » agir comme groupes politiques, et on ne les mentionne guère que dans les questions financières (75). Cela ne veut pas dire qu'ils n'avaient pas certains intérêts communs, tels la paix et la prospérité, ce qui les amenait même à favoriser une certaine politique — la fidélité des marchands envers le Sultan Moulāy Sulaymān lors de la révolte contre lui à Fès en 1236-37/1820-22 par exemple (*Ibtisām*, pages non numérotées) — mais ils ne faisaient rien de concret pour traduire cette préférence en activité politique comme groupe. En effet, politiquement, ils n'étaient pas tous au même niveau, car il y avait bien des marchands sans grande influence

(75) Ainsi, en 1091/1680, les « marchands » furent obligés d'acheter de l'argent du Sultan à un prix fixe (*Nashr*, t. II, fol. 2) tandis qu'en 1146/1733-34 c'étaient encore les « marchands », ainsi que les « gens aisés et possédant des immeubles » et les « artisans » qui subirent la perception d'un impôt spécial (*Turjumān*, tr. p. 73).

dans la vie politique, tandis que d'autres — tels les ʿUdiyyil — y étaient très actifs.

En outre, pour revenir à la question du pouvoir, ce ne sont pas les riches comme classe qui détiennent le pouvoir dans la ville. Dans une des rares références aux « riches » comme groupe, par exemple, le chroniqueur al-Qādirī les place avec les *shurafā'* et d'autres en opposition aux « chefs » (*ru'asā'*), mais sans pouvoir changer la décision de ceux-ci de soulever la ville en révolte contre le Sultan en 1160/1747 (*Nashr*, t. II, fol. 112).

Le pouvoir dans la ville se trouvait, plutôt, chez ces *ru'asā'* (appelés aussi *al-akābir*, *kibār al-balad*, *kubarā' al-waqt*) comme on vient de le dire. Ce sont eux, issus pour la plupart du Peuple, qui détiennent surtout la supériorité de la force nue et qui peuvent dominer non seulement les plus faibles de leur propre groupe, mais parfois même faire sentir leur pouoir aux autres groupes, surtout lorsque le pouvoir central s'affaiblissait et que la main stabilisatrice du Sultan était retirée. C'étaient ces *ru'asā'* qui avaient forcé le reste du Peuple à acheter des armes et des chevaux pour combattre Moulāy Rashīd avant qu'il ne pût s'établir à Fès (*Durr munaḍḍad*, fol. 138) ou qui avaient forcé d'autres Fassis plus faibles à contribuer à l'achat de chevaux pour la protection des cultivateurs de la ville, comme on l'a déjà vu. Muḥammad al-Qādirī, par exemple, parle souvent de ces mêmes chefs comme des « scélérats » (*al-sufahā'*) ou des « scélérats des *rumāt* » et il est clair que les détenteurs du pouvoir dans cette milice étaient les mêmes individus que les chefs du Peuple (76). Pour lui, témoin *sharīf* et pieux qui ne se mêle guère de politique, ils représentent une force du mal, et il appelle une vingtaine de ces chefs des *rumāt* rebelles qui furent exécutés par Moulāy ʿAbd Allāh, « la clique oppressive des chefs de Fès » (*al-fi'a al-bāghiya min ru'asā' Fās*) (*Nashr*, t. II, fol. 59.) En temps d'insécurité et de révolte, en effet, la direction était presque toujours entre les mains de ces *ru'asā'* issus du Peuple qui savaient employer la force. Parmi tous ces *ru'asā'* il y avait,

(76) Il s'agit des mêmes individus comme l'indiquent les listes des commandants des *rumāt* de 1142/1729-30 (*Durr muntakhab*, t. VIII, p. 199) et 1148/1735-36 (note marginale, Duʿayyif, p. 101) qui contiennent des noms de famille comme al-Līrīnī, Īzrūr, al-Gharnāṭī, al-Dhīb et d'autres, toutes très actives dans la politique. Une liste de quelques « notables du Peuple de Fès (au sens large) » (*akābir Ahl Fās*) pour 1151/1733 contient presque uniquement des noms du Peuple (Dukkālī, p. 153).

bien sûr, des marchands aisés comme ceux de la famille marchande des ʿUdiyyil, d'origine andalouse, mais ce n'est pas nécessairement à cause de leur richesse qu'ils étaient chefs. Ce n'est pas le pouvoir qui suit la richesse, mais plus souvent l'inverse, car avec le pouvoir politique on était bien placé pour avoir un contrôle sur les ressources, économiques et autres, pour lesquelles on se battait. La richesse, après tout, n'était souvent qu'un avantage fort aléatoire, à la merci autant du Sultan que des autres puissants de la ville. En 1133/1721 par exemple, Moulāy Ismāʿīl, fâché avec les Fassis, avait fait payer les riches (*ahl al-yasār*) à tel point qu'ils « étaient devenus les égaux des pauvres » (*Durr muntakhab*, t. VI, p. 6), et l'on peut signaler maints autres exemples de la perte d'argent sans recours. De même, c'étaient les marchands, source d'argent toute prête, qui faisaient les frais des besoins des chefs politiques, comme cela s'était passé lors de la révolte en 1235/1820, lorsque le chef des rebelles força certains marchands à pourvoir au maintien du prétendant au pouvoir et des Berbères alliés aux rebelles (*Istiqṣā'*, t. VII, p. 150). En ces temps-là, on voyait les marchands eux-mêmes rechercher la protection de ces chefs politiques (et militaires) comme cela se produisit pendant l'anarchie à Fès au début du XVII[e] siècle (Īfrānī, tr. p. 395). Même les *shurafā'* faibles se trouvèrent obligés de recourir à ceux-ci pour faire valoir leurs droits sur les *aḥbās* contre les plus forts pendant les dernières années du XVIII[e] siècle (*Al-ʿizz*, t. II, p. 105).

Un grand nombre de ces *ru'asā'* semble être sorti des rangs des artisans du moins au début, comme les al-Ṣaffār, dinandiers d'origine ou semble avoir eu la politique et le gouvernement comme métier principal, comme les Īzrūr, les Ben Sulaymān, ou les al-Ṣaffār par la suite. Il faudrait bien se garder pourtant de placer l'artisanat automatiquement au-dessous du gros commerce dans la hiérarchie sociale de Fès à cette époque. Etre artisan, au moins dans les métiers « nobles », ou boutiquier des marchandises « nobles », ne semble guère avoir été considéré comme d'un rang social inférieur, quoiqu'il y ait eu une différence économique marquée entre les artisans ou les boutiquiers et les gros commerçants ou les propriétaires de terres et d'immeubles.

Or, le pouvoir central joue, lui-aussi, un certain rôle dans la détermination du pouvoir dans la ville et de son exercice. Il est évident que pen-

dant les périodes de faiblesse sultanienne, par exemple, c'étaient ces *ru'asā'* du Peuple qui contrôlaient les *aḥbās*, autant les revenus (*Durr muntakhab*, t. IX, pp. 289-90) que la location des *funduq-s* et des ateliers, qu'ils donnaient à leurs clients à bas prix. Aussi, vers la fin de la vie de Moulāy ʿAbd Allāh, un nouveau contrôleur (*shāhid*) des *aḥbās* de la Qarawiyyīn essaya-t-il de démolir une portion du *funduq* du Raṣīf qui s'écroulait et de le réunir avec un atelier, tous les deux étant la propriété des *aḥbās*. Les *ru'asā'* cependant, l'en empêchèrent car un client (*ṣāḥib*) de Maḥammad al-Ṣaffār, *ra'īs* de l'ʿAdwa, louait le *funduq* tandis qu'un client d'al-Ḥasan al-Līrīnī, *ra'īs* de l'Andalus, louait l'atelier dont il était question (*Nashr*, t. II, fol. 130). Par contre, pendant le règne d'un Sultan plus fort, tel que Moulāy Ismāʿīl, c'était le directeur d'une *zāwiya* alliée à la cour — celle des al-Fāsī — qui détenait le pouvoir sur les fonctions contrôlant les *aḥbās* (*Nashr*, t. II, fol. 119).

En effet, on s'aperçoit d'un changement marqué dans le bilan des forces politiques dans la ville au profit du Peuple, surtout dans la période qui suivit la mort de Moulāy Ismāʿīl survenue en 1139/1727, et qui fut marquée par l'effondrement du pouvoir central. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'à l'inverse des *shurafā'* et des *zāwiya-s*, par exemple, le pouvoir du Peuple ne dépendait guère de la bienveillance du souverain, qui avait même réprimé activement le pouvoir de celui-ci. De plus en plus souvent, c'était maintenant le Peuple qui contrôlait les « décisions clé », qui déterminait, par exemple, quel prétendant serait reconnu comme Sultan par la ville de Fès. Dans un de ces cas en 1159/1746, par exemple, un groupe de *shurafā'* décida de proclamer Moulāy ʿAbd Allāh dans la Qarawiyyīn à l'insu du Peuple. Ils furent trahis, cependant, et le Peuple rassembla 300 personnes armées qui firent irruption dans la mosquée pendant la *khuṭba* et qui empêchèrent les *shurafā'* (et les *ḍuʿafā'*) de mettre leur plan à exécution, en les menaçant et les malmenant. Ils défilèrent ensuite dans les rues, toujours armés, semant la crainte afin de décourager tous ceux qui auraient voulu proclamer Moulāy ʿAbd Allāh (*Nashr*, t. II, fol. 110 ; *Iltiqāṭ*, p. 120). Etant donné qu'il n'y avait pas de force suffisante pour le contrecarrer, le Peuple put ainsi imposer sa volonté. Le manque de résistance apparente contre le Peuple est une assez bonne indication du bilan des forces de la ville, que ce soit en cette

occasion ou alors en 1149/1736 lorsque celui-ci proclama Muḥammad b. ʿArbiya Sultan, en dépit des *shurafā'* (et d'autres), et marqua cet événement par un rassemblement de milliers de Fassis armés (*Bodley Nashr*, p. 42). Se reconnaissant plus faibles en force militaire, les *shurafā'* pensèrent, sans doute, qu'il était préférable de ne pas s'y opposer par ce moyen, en se soumettant donc sans une épreuve de force. Pourtant, le « pouvoir » du Peuple ne put jamais se transformer en « autorité », c'est-à-dire que le Peuple ne put jamais atteindre une position dominante acceptée comme légitime par les autres groupes. Pendant les révoltes, lorsque le rapport des forces favorisait le Peuple, c'était souvent les trois *qā'id-s* des trois Sections du Peuple qui avaient le pouvoir en main et qui menaient la politique extérieure de Fès, en négociant avec le Sultan au nom de la ville, comme il advint en 1161/1748 lors des négociations pour la conclusion de la paix après la révolte (Dukkālī, p. 171). C'était d'ailleurs presque toujours le Peuple qui décidait de soulever la ville contre le Sultan, dont on va reparler par la suite ; ce qui est important ici c'est que pendant la période qui a suivi la mort de Moulāy Ismāʿīl, les révoltes dont l'élément moteur nous est connu, c'est-à-dire celles de 1141-42/1728-30, 1149/1736-37, et 1159-61/1746-48, ont été déclenchées par le Peuple, même lorsque d'autres dans la ville s'y opposaient. Le pouvoir dans ces deux sortes de « décisions-clé » indique assez bien le locus du pouvoir dans la ville. L'exemple qui démontre le plus clairement le changement dans l'équilibre des forces est lorsqu'en 1169/1755-56 le Peuple décida d'ôter le contrôle du sanctuaire de Moulāy Idrīs de la branche ʿImrānī des *shurafā'* Idrīsites (lorsque l'un d'eux, al-Ghālī, avait tué quelques personnes du Peuple) et le donna à d'autres branches des Idrīsides (*Nashr*, t. II, fol. 120-121) ; l'année suivante, le Peuple l'ôta à ces derniers et le rendit aux premiers (Dukkālī, p. 186). Ce n'était cependant pas chose facile d'évincer des *shurafā'* de ce sanctuaire et ainsi de rompre avec les règles de la bienséance. Moulāy Ismāʿīl lui-même, malgré ses menaces, ou ses promesses (*Durr muntakhab*, t. VII, p. 405), n'avait pas réussi à faire déloger ces mêmes ʿImrānīs d'une maison qu'ils occupaient dans le *ḥurm* afin d'agrandir le mausolée. Une fois le pouvoir royal plus fort revenu, comme avec Sīdī Muḥammad ou Moulāy Ismāʿīl, le pouvoir

du Peuple diminuait en faveur des *shurafā'* ou des *zāwiya-s*, grâce à l'intervention du pouvoir central (77).

En effet, pendant les périodes de pouvoir central fort, on aperçoit généralement la présence d'un équilibre entre les groupes dans la ville. Ainsi, lors de la répartition nouvelle des eaux de Wādī Fās, entreprise en 1127/1715, pendant le règne de Moulāy Ismā'īl, le comité délégué à cette tâche, d'une importance toute spéciale pour la ville, était composé d'une quarantaine de Fassis parmi lesquels il y avait des représentants de tous les groupes et de plusieurs niveaux socio-économiques de la société fassie : *shurafā'*, Bildiyyīn, Lamṭiyyīn, Andalous, le chef de la *zāwiya* al-Fāsī, des agents des *aḥbās*, des marchands, des artisans, et des *'ulamā'*, ainsi que le *qāḍī* et le gouverneur (voir Allouche). C'était, bien entendu, dans l'intérêt du Sultan de maintenir la ville divisée et les groupes en équilibre les uns avec les autres, soutenant les plus faibles qui lui étaient favorables, pour faire contrepoids aux autres. Pour accomplir cela, il avait plusieurs moyens à sa disposition, en commençant par l'octroi d'avantages économiques — tels l'exemption des impôts ou le don du revenu d'un sanctuaire ou d'une ferme (*'izba*) — ou par la nomination à des fonctions, et en allant jusqu'à des châtiments visant à l'affaiblissement des élites ou des groupes réfractaires : l'exil, la peine capitale, la prison et la torture, les exactions financières. Les Sultans s'en servaient librement dans un effort conscient pour équilibrer les forces politiques dans la ville. Cet équilibre était plus difficile à maintenir lorsque le pouvoir central était faible. Mais même lorsque la balance penchait en faveur du Peuple, il n'y avait pas une domination complète de tous les aspects de la vie politique de la ville ni par ce groupe ni par aucun autre. Même si les autres groupes étaient en retrait dans la vie politique, ils ne pouvaient être détruits pour autant, car la structure même de la société assurait leur existence ; les groupes, les Sections ou les quartiers, étant des centres de pouvoir autonomes, continuaient à avoir un certain rôle

(77) On a déjà parlé du soutien de certaines *zāwiya-s* par le Sultan. De la même façon, lorsque le Sultan était fort, l'appui donné aux *shurafā'* était plus efficace et rendait ces derniers plus puissants. Ainsi, en 1179/1765-66 lorsque les « scélérats parmi les *rumāt* » protestèrent du fait que les *shurafā'* pauvres touchaient l'argent des *aḥbās* destiné aux indigents, il ne semble pas qu'ils aient pu les en empêcher (*Nashr*, t. II, fol. 132).

à jouer, dans leur propre domaine. Du moment que la victoire complète et définitive d'un groupe n'était guère probable, la possibilité d'un compromis grandissait et, tôt ou tard, toute confrontation même armée se résolvait par des négociations, pas toujours entre égaux bien entendu. Qu'il s'agisse des Lamṭiyyīn contre les Andalous, du Peuple contre les Andalous, du Peuple contre les *shurafā'*, ou des Bildiyyīn contre les autres, etc. à l'épreuve de force suivait un accord mettant fin — même temporairement — au conflit parfois à l'avantage des uns et aux dépens d'un autre. Même les vaincus conservaient toutefois des atouts que les vainqueurs ne pouvaient ignorer, ce qui rendait la poursuite des hostilités jusqu'à la victoire totale et permanente trop chère, même si cela eut été possible. C'est ainsi que, même au nadir de leur pouvoir, par exemple, les *shurafā'*, ainsi que les chef des *zāwiya-s* continuaient à être considérés comme une source nécessaire de légitimité et on voit leurs noms sur la *bayᶜa* au Sultan ou dans les délégations envoyées à celui-ci par la ville, comme façade, pour plaire au Sultan aussi bien que comme intercesseurs. En outre, du fait qu'il n'y avait pas de hiérarchie pyramidale unique gouvernant la ville, l'élite d'un des groupes ne pouvait ni déplacer l'élite d'un autre groupe, ni même influencer directement la distribution du pouvoir à l'intérieur d'un autre groupe. Le groupe entier (ou son élite) pouvait avoir peut-être moins de pouvoir alors, mais il conservait sa structure interne et pouvait reprendre du terrain dès que les circonstances le permettaient. Ce phénomène pouvait se produire même à l'intérieur d'un seul groupe, comme le Peuple ou les *zāwiya-s*, où l'autonomie du quartier, de la Section ou de la *zāwiya* pouvait faciliter la création d'une base de pouvoir et une élite autonome, difficile à dominer complètement même par leurs supérieurs théoriques sans une organisation administrative étendue.

***

Ce système socio-politique comportait une certaine continuité, autant dans ses procédés que dans ses acteurs, et l'on s'aperçoit que bien des noms de famille au centre de la vie politique et sociale de la ville avant le début de l'époque étudiée ici le sont aussi jusqu'à sa fin, et même après. Pourtant, comme on l'a déjà vu, la composition des groupes n'était pas irrévocablement figée, ce qui était vrai aussi pour l'élite de chaque

groupe. En effet, même dans un tel système basé sur des groupes permanents, il y avait toujours des chances pour le talent et l'ambition personnelle, et l'on peut signaler de nombreux cas de montée ou de chute rapide d'un individu, le plus souvent accompagné par sa famille entière, dans l'échelle de la société. Il faut mentionner ici un élément — celui de la sainteté — qui joue un rôle spécial dans le phénomène de la mobilité sociale. C'était un moyen qui ne menait pas nécessairement à la montée dans l'échelle sociale (quoique cela se soit passé fréquemment, comme dans le cas des fondateurs des grandes *zāwiya-s*, les Maʿn, les al-Fāsī, etc.) mais qui au moins permettait à un homme — ou même à une femme — de sortir de la hiérarchie de son groupe. On peut retrouver cette mobilité dans tous les groupes, mais elle est peut-être plus dramatique chez le Peuple, où il y avait de plus grandes chances d'avancement, le pouvoir y étant plus diffus et partagé par un plus grand nombre de centres de pouvoir autonomes. C'est là, en outre, que la force nue avait une importance marquée dans la détermination du pouvoir, surtout en temps de pouvoir central faible ou d'anarchie.

Par exemple, la carrière du Bū Jīdā al-ʿAmmārī, racontée dans le *Nashr* (t. II, fol. 141) et marquée par une montée et une chute météoriques, illustre bien ce processus. Son grand-père, originaire d'une tribu berbère du Jabal Zarhūn, non loin de la ville, s'était établi à Fès, où il gardait les vaches des autres. Par la suite, il avait acheté sa propre vache et s'était mis à vendre le lait dans une boutique au quartier de Ṣaffāḥ, métier que son fils — qui allait acheter la première maison familiale dans la ville — et son petit-fils — Bū Jidā — suivirent. Ce dernier continua ainsi jusqu'en 1150/1737-38, quand la disette qui sévit à Fès à l'époque causa la mort de ses vaches et s'adonna après cela au commerce du blé. Or, cette disette avait été accompagnée d'anarchie politique, et Bū Jīdā s'était déclaré chef du quartier de Kaddān qu'il habitait, grâce sans doute à la force armée qu'il pouvait exercer avec ses partisans, comme on va voir par la suite. Il monopolisait, en outre, l'achat du blé qui venait de la campagne au quartier de Ṣaffāḥ (dont il s'était aussi déclaré chef, ainsi que du Kaddān et de Ramīla) et le revendait aux autres habitants au prix fixé par lui. Un jour de ṣafar 1151/mars 1738, pourtant, le *sharīf* Jūṭī, Moulāy ʿAlī, ayant besoin de blé pour nourrir sa famille, offrit directe-

ment aux caravaniers un prix plus élevé que celui offert par al-ʿAmmārī, et celui-ci essaya d'empêcher le *sharīf* de l'acheter ; des insultes furent échangées et al-ʿAmmārī le tua d'un coup de pistolet. Le lendemain, les *shurafā'* de Fès, Idrīsides et autres, prirent les armes et attaquèrent les trois quartiers dont al-ʿAmmārī était chef, pour se venger, et réussirent à tuer al-ʿAmmārī, son frère et quelques-uns de ses partisans dans la mêlée, et saccagèrent leurs maisons (Dukkālī, p. 152), mettant brusquement fin à sa brillante carrière. C'était le vide créé dans les rangs de l'élite de ces trois quartiers, par la mort ou l'émigration des chefs, en conséquence de la disette, qui avait permis et même facilité la montée au pouvoir d'un personnage batailleur, capable de manier la force, appuyé par une poignée de suivants. Quant au vide causé à son tour par la mort d'al-ʿAmmārī, il s'avéra impossible à combler et une fois privés de sa main protectrice, quoique lourde, les trois quartiers allaient devenir une proie facile pour les brigands et les tribus, et allaient se vider de la plupart de leurs habitants (*Nashr*, t. II, fol. 141).

Même des familles qui avaient participé à la politique depuis longtemps pouvaient disparaître ou tomber dans l'oubli, tout d'abord à cause des épidémies, disettes ou autres fléaux naturels qui souvent décimaient des familles entières, connues ou non, et pour se faire une idée du nombre des familles ainsi éteintes à cette époque, on n'a qu'à feuilleter des recueils de familles comme le *Buyūtāt Fās* d'al-Kattānī. En outre, beaucoup disparaissaient à la suite des luttes violentes pour le pouvoir, luttes qui ne cessaient de faire des victimes. Le chroniqueur al-Ḥawwāt maintient même que lors de son arrivée à Fès en 1180/1766-67, les quatre familles autrefois les plus puissantes des Lamṭiyyīn s'étaient presque éteintes par suite de ces luttes, celle des Īzrūr, par exemple, ne comptant plus que deux hommes survivants (78). Par contre, certaines montées rapides pouvaient établir les fondements d'une dynastie familiale s'étendant sur plusieurs générations. Tel était le cas de Maḥammad al-Ṣaffār,

(78) Sulaymān b. Muḥammad al-Ḥawwāt (ca. 1160/1747-1231/1816), *Al-Rawḍa al-maqṣūda wa-l-ḥulal al-mamdūda fī ma'āthir Banī Sūda*, Ms. K 2351, AR, p. 167. ... اولاد يزرور واولاد ابن الاشهب واولاد الذيب واولاد بن عبد الرحمان اكلتهم نار الفتن التي كانت فيما قبل هذا الزمن حتى لم ادرك منهم زمن وردت على فاس ... الا رجلين احدهما صاحب الترجمة وبموته انقرضوا ...

dinandier de métier (*al-ṣaffār ḥirfatan*) (79) qui allait devenir *ra'īs* de l'°Adwa, puis gouverneur de Fès pendant le règne de Sīdī Muḥammad, et à qui, certains de ses descendants allaient succéder dans cette fonction au XIX° siècle.

Cependant, la vie politique à Fès, rendue si animée par ces luttes pour le pouvoir entre les Fassis, ne peut pas être appréciée pleinement sans parler des relations entre la ville et les Sultans, comme on l'a déjà noté.

***

V. AUTONOMIE ET POUVOIR CENTRAL

L'établissement de Moulāy Rashīd à Fès en 1072/1666 marque le début d'une époque nouvelle pour la ville et le début d'une longue compétition entre le pouvoir royal et l'autonomie citadine. Après avoir joui d'un degré considérable d'autonomie sous la suzeraineté dilaïte, la ville regardait le nouveau pouvoir chérifien comme un défi à ses privilèges, ce qui allait amener une succession de révoltes pendant la période étudiée ici.

Les sultans attendaient de Fès avant tout la reconnaissance, bien sûr, mais aussi des services plus concrets en argent et en soldats. Pour parvenir à ces buts, et faire valoir leur droit de souverain, ils avaient plusieurs atouts à utiliser avec la ville. On devrait avant tout y dénombrer un atout d'ordre idéologique plutôt que concret, à savoir l'autorité même du souverain. La légitimité acquise par la dynastie, grâce à ses victoires militaires, à son rôle dans le *jihād* contre les places fortes européennes, à l'appui des *°ulamā'*, et à son sang chérifien, valait autant que le pouvoir militaire, en effet, pour être maître des Fassis (ou au moins pour une partie d'entre eux). D'autre part, la force militaire qu'ils pouvaient faire peser sur Fès était représentée par le contrôle des *qaṣbas* autour de la ville, tenues par les *°abīd*, ainsi que par la garnison *gīsh* de la tribu des

(79) *Nashr*, t. II, fol. 122. A vrai dire, son grand-père, lui aussi artisan (*mu°allim*), semble avoir eu déjà quelque influence dans la ville, car on trouve son nom dans la liste des délégués chargés de décider de la répartition des eaux à Fès en 1127/1715 (Allouche).

Ūdāyā à Fès-Jdid. Ces derniers, en effet, étaient toujours prêts à se battre contre Fès, et les Sultans s'en servaient souvent. De même, les tribus avoisinantes étaient entraînées souvent dans le service sultanien, en tant qu'auxiliaires contre la ville, la harcelant et coupant les communications avec l'extérieur. En effet, couper le ravitaillement de la ville en vivres et en eau était le moyen le plus sûr et le moins coûteux pour subjuguer la ville en révolte, et qu'on employa maintes fois avec succès ([80]). Pourtant, la fidélité des *ʿabīd*, des Ūdāyā, et des autres tribus n'était pas sûre et l'on trouve bien des cas où ces forces militaires du *makhzen* refusèrent de seconder la politique sultanienne en assiégeant Fès, et parfois même aidèrent la ville lorsqu'elle était en révolte, surtout lorsque la position du Sultan s'était affaiblie dans le reste du pays. De plus, les clivages dans la ville même, pouvaient être exploités par le Sultan pour y maintenir son pouvoir. Même l'entrée de Moulāy Rashīd à Fès n'a été possible que grâce à l'appui des *shurafā'* (*Nashr*, t. I, fol. 122) et de la *zāwiya* d'Aḥmad Maʿn, si l'on doit croire sa biographie (*Maqṣad*, t. II, p. 42), alors que le Peuple s'y opposait, tandis que Moulāy Ismāʿīl allait compter en cela surtout sur les *zāwiya-s* des al-Fāsī et d'Aḥmad Maʿn (*Nashr*, t. I, fol. 130), alors que le Peuple, presque tous les autres *fuqarā'* (*ibid.*), et même certains *shurafā'* s'y opposaient ([81]).

Pour gouverner la ville, le Sultan n'avait à sa disposition qu'un appareil administratif squelettique, dont les fonctionnaires principaux, qu'on ne pourra que mentionner ici, étaient le gouverneur (*qā'id, raʾīs, ḥākim al-balad, wālī*, ou *ʿāmil*), le *qāḍī* ou juge, le *muḥtasib* ou inspecteur des marchés, l'*amīr al-rakb* ou chef de la caravane des Pèlerins qui avait sous sa direction une partie importante du commerce citadin avec l'extérieur,

(80) Il ne serait pas inutile peut-être de rappeler ici que lorsqu'on parle de « la ville » en révolte, cela ne veut pas dire nécessairement que tous les groupes ou tous les individus de la ville appuyaient ces révoltes ; certains groupes y étaient même parfois opposés, mais n'avaient pas le moyen d'empêcher ceux qui voulaient se révolter.

(81) Les *shurafā'* Qādirī, par exemple, qui avaient profité de l'établissement transitoire d'Aḥmad b. Muḥraz pour reprendre le contrôle du revenu (*ṣadaqa*), qui leur avait été ôté et donné aux al-Fāsī par Moulāy Rashīd (*Tuḥfa qādiriyya*, t. II, p. 332). Un des commandants de la résistance fassie en cette occasion était même un *sharīf* « Mouley Drice... qui descendait du fondateur de cette ville » (Mouëtte, p. 70). Le rival de Moulāy Ismāʿīl, Aḥmad b. Muḥraz, était lui aussi *sharīf*, après tout, et la cause chérifienne n'était pas en question cette fois-là.

les directeurs (*nāẓir*) des *aḥbās* et leurs employés, le directeur des *mawārīth* ou legs sans héritiers, les fonctionnaires de la Monnaie, les *imām-s* et les *khaṭīb-s* des mosquées, sanctuaires, et *madrasa-s*, et un petit nombre d'écrivains et des forces de l'ordre. Les Sultans essayaient de garder le contrôle de cette administration entre leurs mains, et tâchaient de nommer des fonctionnaires qui n'avaient aucun lien avec la ville quand cela était possible. C'est ainsi que les Sultans forts choisissaient les gouverneurs soit parmi les non-Fassis dans le cas de Moulāy Rashīd, comme le souligne al-Qādirī (*Nashr*, t. II, fol. 34), soit parmi une famille arrivée récemment à Fès, comme celle des al-Rūsī qui donna plusieurs gouverneurs de Fès à Moulāy Ismā'īl ([82]).

Par contre, si cela pouvait fonctionner assez bien sous un Sultan fort, cela n'était pas le cas pendant les périodes de pouvoir central faible où un fonctionnaire sans famille ni clients dans la ville ne pouvait compter désormais que sur un faible appui de la cour, et par là devenait inefficace. Pour pouvoir administrer la ville alors, les Sultans étaient obligés de choisir des fonctionnaires de souche fassie, ayant déjà leur propre base de pouvoir dans la ville et avec laquelle ils pouvaient se faire respecter et faire appliquer les ordres sultaniens, et ainsi de co-opter au moins en sens limité les élites de la ville. Un tel fonctionnaire, pourtant, risquait d'être moins souple à la volonté sultanienne qu'un autre qui dépendait complètement du *makhzen*. Ainsi, Moulāy Sulaymān, qui avait d'abord nommé un de ses esclaves, et ensuite le précepteur de ses fils (originaire de Rabat), comme gouverneurs de Fès en 1232/1816-17, allait bientôt se rendre compte qu'ils étaient incapables de gouverner efficacement (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 133). Par conséquence, il se vit contraint de nommer en 1233/1817-18 Maḥammad al-Ṣaffār, qui appartenait à une famille fassie ayant déjà une certaine influence dans la ville et qui était même connue comme une « famille de gouverneurs » (*bayt riyāsa*) comme le soulignent les sources (*ibid.*, et Akansūs, fol. 313), ayant déjà fourni plusieurs gouverneurs.

(82) Sīdī Muḥammad avait même songé à un roulement fréquent du *qā'id* unique qui détenait le commandement des *rumāt* pendant son règne, en nommant un nouveau *qā'id* pour chaque levée, voulant très probablement éviter l'accumulation du pouvoir dont avaient joui les trois *qā'id-s* des Sections (c'est-à-dire des *rumāt*) pendant le règne de son père (*Nashr*, t. II, fol. 122).

Le fait de s'attacher au Sultan offrait à un individu un moyen d'avancement personnel et même celui de se soustraire au contrôle exercé par son propre groupe. Ainsi, on trouve quelques fonctionnaires qui avaient choisi d'abandonner leur groupe pour poursuivre leur intérêt personnel dans une carrière au service du *makhzen,* ce qui minait aussi la cohésion et le pouvoir des groupes. Il était pourtant dangereux d'être fonctionnaire sans avoir conservé la protection de son groupe, et encore plus si l'on avait agi contre les intérêts de celui-ci dans le service du Sultan, et l'on voit souvent ces fonctionnaires perdre la vie lors de la chute de leur protecteur, et ce par la main même de leurs concitoyens.

Quant aux groupes eux-mêmes, ils n'étaient nullement de simples institutions administratives créées de toutes pièces. Ils étaient plutôt des organismes « naturels » qui avaient déjà existé avant la venue des ʿAlawites ; et même si les Sultans pouvaient affaiblir ou renforcer l'un ou l'autre à leur gré, ils ne pouvaient les détruire ou les transformer, même lorsqu'ils étaient gênants. Cependant, il n'était peut-être pas dans l'intérêt du Sultan d'éliminer complètement ces groupes intermédiaires en l'absence d'une bureaucratie de métier fidèle ou de tout autre mécanisme institutionnalisé pour gouverner la ville ou pour enrôler les *rumāt* et prélever les impôts (non seulement la *zakāt* et *l'ʿushr* coraniques, mais aussi le *maks* ou droit de marché et la *gharāma* ou *kharāj*) dont le montant variait selon les besoins et le pouvoir du Sultan. En effet, les Sultans se voyaient obligés de gouverner la ville indirectement, à travers les élites des groupes qui avaient de l'influence au niveau local et qui pouvaient procurer ce que les Sultans attendaient de Fès. Cela était souvent même vrai pour les Sultans les plus forts, comme Moulāy Ismāʿīl qui, pour forcer la ville à choisir d'être *gīsh* ou *nāʾiba* (c'est-à-dire entre le service militaire et l'impôt), ne put qu'essayer de persuader les chefs des Andalous et des Lamṭiyyīn de choisir pour leurs groupes, d'ailleurs sans résultat (*Hespéris-Tamuda,* 1974). La venue de la nouvelle dynastie au milieu du XVII^e^ siècle aurait peut-être même donné un nouvel élan à ce système sociopolitique dépendant des groupes basés sur le lignage. Sans la force d'équilibre du *makhzen* qui allait surtout rétablir le pouvoir des *shurafāʾ* et affaiblir le Peuple, les Andalous auraient peut-être pu traduire leur pouvoir croissant au XVII^e^ siècle en une domination plus complète de la ville,

amenant une réorganisation du système urbain fassi. Cependant, s'ils ne furent pas écrasés, ces Andalous ne furent guère ménagés par les premiers Sultans qui les exilèrent et les exécutèrent, et l'évolution ne put aboutir.

***

L'opposition de certains Fassis au pouvoir central, qui se manifestait par les impôts, les levées et les fonctionnaires imposés, se traduisait souvent par un désir d'autonomie plus grande. Dès que le pouvoir du *makhzen* s'affaiblissait, la ville se révoltait et adoptait une conduite assez constante : les impôts sultaniens étaient suspendus ainsi que le service des *rumāt*, les Fassis se promenaient armés et à cheval en signe de défi (*Nashr*, t. II, fol. 80) et essayaient de prendre possession des *qaṣbas* menaçantes ([83]). De même, les fonctions administratives tombaient alors entre les mains des Fassis, qui les recherchaient autant pour ôter au Sultan un levier de contrôle que pour s'enrichir et satisfaire leur ambition personnelle. Pour se débarrasser des fonctionnaires impopulaires imposés par un Sultan on pouvait soit se révolter, soit attendre la mort de celui-ci s'il s'agissait d'un Sultan fort (voir la note 70). Par contre, pendant les trois décennies d'anarchie qui ont suivi la mort de Moulāy Ismā'īl, la ville pouvait souvent refuser un candidat impopulaire nommé par le Sultan, comme ce fut le cas avec les gouverneurs nommés par Moulāy ʿAlī en 1147/1734 (*Turjumān*, tr. p. 75) et par Moulāy ʿAbd Allāh en 1149/1736 (*Nashr*, t. II, fol. 100). Parfois, c'était la ville elle-même qui installait soit son propre gouverneur — comme pendant le règne de Muḥammad b. ʿArbiya en 1150/1738 (Dukkālī, p. 151) — soit son *muḥtasib* — comme ce fut le cas plusieurs fois entre 1158/1745 et 1170/1757 (Dukkālī, p. 166, p. 185 ; *Nashr*, t. II, fol. 123-24), — soit tout autre fonctionnaire. Ayant les leviers de commande en mains pendant les périodes de pouvoir central faible, les Fassis pouvaient jouir d'un plus grand degré d'autonomie,

(83) Ainsi, en 1140/1727, ils essayèrent d'occuper Fès-Jdīd et d'en chasser les Ūdāyā (*Nashr*, t. II, fol. 82) ; le contrôle des qaṣba-s avait été la pierre d'achoppement dans les négociations pour la paix entre Fès en révolte et Moulāy Aḥmad, et puis encore avec Moulay ʿAbd Allāh en 1141/1728-29 (*Nashr*, t. II, fol. 87-88).

marquée par des impôts perçus et employés dans la ville, et de négociations menées directement avec les tribus (84).

Pourtant ce n'est jamais une autonomie *de jure*, une république, ce qui aurait été d'abord assez répugnant aux légistes musulmans qui voulaient plutôt un Sultan fort et juste, et qui ensuite aurait été difficile à maintenir, car cela aurait été un trop grand défi au Sultan. Or, celui-ci même lorsque son autorité était faible, conservait néanmoins assez de pouvoir pour être redoutable. Il était préférable de conserver une façade de légitimité, en reconnaissant un autre prétendant venant de la même dynastie plutôt que de renier complètement le principe même de l'autorité chérifienne. Un autre avantage en découlait : cela offrait l'occasion de diviser les partisans de la dynastie, c'est-à-dire ceux qui se seraient opposés à la chute de la dynastie elle-même, sans pour autant être liés nécessairement à un prétendant plutôt qu'à un autre. Parmi ces derniers on pourrait dénombrer surtout certains légistes et certaines des *zāwiya-s*. Trouver une autre famille, chérifienne ou non, ou une tribu comprenant un réseau de partisans en place dans tout le pays pour remplacer la dynastie n'aurait pas été, non plus, une tâche simple. Appuyer un individu suffisamment fort pour remplacer la dynastie, comme parut l'être le *pāsha* rebelle Aḥmad b. ʿAlī al-Rīfī pendant un des règnes de Moulāy ʿAbd Allāh, était de même une politique à éviter comme le démontre la résistance de Fès à toute tentative d'al-Rīfī d'attirer la ville dans son camp au point de s'allier à ʿAbd Allāh qu'elle détestait (*Nashr*, t. II, fol. 108), car s'il était suffisamment puissant pour renverser la dynastie, il aurait peut-être eu aussi trop de pouvoir vis-à-vis de la ville une fois qu'il

(84) Ainsi, pendant l'anarchie de 1150/1737-38, les gens avaient dû se soumettre aux exactions des patrouilles organisées par les chefs afin d'acheter des chevaux, comme on l'a déjà vu (note 69) tandis qu'en 1160/1747, pendant la révolte contre Moulāy ʿAbd Allāh, des Fassis organisèrent leur propre « budget de guerre » (entre autre pour pourvoir aux besoins de *ʿabīd* qui s'étaient réfugiés dans la ville) en détournant l'argent du *maks* et en confisquant illicitement la propriété des *aḥbās* de ses détenteurs (Dukkālī, p. 169). L'année précédente, en 1159/1746, pendant cette même révolte, les Fassis avaient entretenu dans la ville des Berbères, eux aussi en révolte, pendant trois jours (Dukkālī, p. 167) ; en 1140/1727, lors d'une autre révolte, le « Peuple de Fès » avait même conclu un pacte avec une tribu habitant le Sāyis, les Banī Ḥasan (*Nashr*, t. II, fol. 81). En 1166/1752-53, enfin, ils s'étaient vus forcés de pourvoir à leur propre défense contre leurs voisins, les Ūdāyā, en achetant encore des chevaux, car le Sultan, vu sa faiblesse, se désintéressa du problème (*Durr muntakhab*, t. IX, p. 195).

eût établi sa propre dynastie. Ce n'était que remplacer une dynastie par une autre, peut-être même par une plus forte, et l'on peut dans ce cas comprendre facilement l'opposition même du Peuple à al-Rīfī.

Comme on vient de le voir, la ville — ou certains groupes dans la ville, notamment le Peuple, — profitait davantage d'un Sultan faible que d'un Sultan fort et la ville de Fès recherchait de préférence un Sultan comme Muḥammad b. ʿArbiya proclamé d'abord à Fès, mais si faible que même les gouverneurs avaient fini par ne plus exécuter ses ordres (*Nashr*, t. II, fol. 103), ou comme le reclus soumis, Moulāy Ibrāhīm lui aussi proclamé d'abord à Fès lors de la révolte en 1235/1820 (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 150). Un Sultan fort, pourtant, était quand même plus capable d'accomplir ce que les Fassis attendaient de lui : la protection contre la conquête chrétienne, toujours redoutée, et le maintien de la sécurité sur les routes commerciales, et il fallait donc sacrifier quelque chose en choisissant un Sultan faible. Un dernier point à signaler ici au sujet de l'autonomie est que ses plus frouches partisans étaient les Andalous. En effet, la plupart des chefs des révoltes étaient d'origine andalouse (85), et c'étaient souvent les Andalous qui étaient les derniers à se rendre après une révolte (86). Rien de surprenant à tout cela, car cette attitude des Andalous vis-à-vis de l'autorité centrale ressemble beaucoup à celle de leurs frères installés ailleurs au Maghrib.

Le cas des « Ḥarrāṭīn »

Aucun incident n'illustre peut-être mieux cet équilibre tendu entre autonomie urbaine et autorité centrale que la dispute autour des Ḥarrāṭīn, déjà mentionnée plus haut, qui va au cœur même de cette question et ne

(85) Ainsi, Aḥmad Ben Ṣāliḥ al-Līrīnī, pendant la résistance à Moulāy Rashīd jusqu'à 1076/1666 (Khayyāṭ, p. 10), ʿAbd al-Karīm al-Lamāno et nombreux autres Andalous au centre de la révolte de 1083/1672-73 contre Moulāy Ismāʿīl (*Maqṣad*, t. II, pp. 206, 255 ; *Nashr*, t. I, fol. 133, 145) ; al-Ḥasan Ben Ṣāliḥ al-Līrīnī chef suprême et Maḥammad al-Ṣaffār, un des deux autres chefs de la révolte de 1160-62/1747-49 (*Nashr*, t. II, fol. 112) ; enfin al-Ṭayyib al-Biyyāz et Muḥammad Ben Sulaymān, deux des quatre chefs de la révolte contre Moulāy Sulaymān (*Istiqṣā*, t. VIII, pp. 150, 154).

(86) En 1083/1672-73, lors de la révolte contre Moulāy Ismāʿīl, les Andalous déclenchèrent une seconde révolte lorsqu'ils apprirent que les autres Fassis étaient prêts à se rendre au Sultan (Mouëtte, p. 74).

manqua pas de soulever beaucoup d'émotion à l'époque. Lors de la formation de l'armée d'esclaves — les *ʿabīd* — par Moulāy Ismāʿīl, ce dernier avait rassemblé peu à peu tous les Ḥarrāṭīn du pays, jusqu'à ce qu'il n'en restât qu'à Fès. Mais, sans les Ḥarrāṭīn de Fès, l'armée ne pouvait être sûre, leur exemption étant un mauvais exemple pour les autres (*Durr muntakhab,* t. VI, p. 390). Aussi le Sultan ne ménagea-t-il pas ses efforts pour les faire enrôler comme esclaves dans l'armée, et pour les obtenir des Fassis, accompagnant ses ordres fréquents de prônes justificateurs rappelant les besoins du *jihād* (*Lettre* 1110/1698), et leur faisant aussi miroiter l'abolition du service militaire des *rumāt* à Ceuta ([87]). Cependant, le nouveau système, malgré les avantages soulignés par le Sultan, comportait des dangers, car il menaçait de saper les bases mêmes de l'autonomie fassie. En effet, le maintien d'une armée de métier allait exiger évidemment de forts impôts sur la ville et, en plus, donnerait au Sultan le pouvoir de coercition nécessaire pour les percevoir et pour donner de la force à son contrôle sur la ville en général ; c'était donc la fin de l'autonomie fassie ! Les Fassis qui profitaient de la faiblesse relative de l'autorité sultanienne dans la ville — car, faute de l'institutionalisation d'un système fiscal et militaire, l'autorité centrale ne pouvait s'imposer complètement — ne cessèrent donc de s'opposer à la prise des Ḥarrāṭīn (*Bodley Nashr,* pp. 20, 21, 24, 25). D'ailleurs, les Fassis ne se trompaient pas beaucoup, car l'armée des *ʿabīd,* formée malgré leur opposition, allait bien servir à étouffer l'autonomie de la ville, et, après la mort de Moulāy Ismāʿīl, représenter, même, l'autorité centrale lorsque les Sultans étaient faibles. Cette lutte, qui avec l'appui furtif des Fassis au fils du Sultan, Maḥammad al-ʿĀlim, qui s'était révolté, allait empoisonner les relations entre le Sultan et la ville et qui allait s'étendre pendant plus de deux décennies, était menée souvent sur le plan légal car les Fassis insistaient sur le fait que les Ḥarrāṭīn étaient des musulmans libres et ne pouvaient donc devenir des esclaves pour l'armée. Il n'est pas surprenant qu'en ce cas les *ʿulamāʾ*, experts dans la Loi, aient mené la lutte au nom de la ville, en se refusant d'inscrire les Ḥarrāṭīn sur les registres des asservis ou d'émettre des *fatwā-s* reconnaissant la légalité de la politique sulta-

(87) Lettre du Sultan à Maḥammad b. ʿAbd al-Qādir al-Fāsī, datée de 1110/1698, *Hespéris-Tamuda,* 1962, p. 57.

nienne, et même en sermonnant le Sultan, malgré les menaces et les punitions exemplaires qui en découlaient. De plus, pendant cette lutte, il semble que la ville fût unanime dans son opposition, car presque tous les groupes, même les *shurafā'*, risquaient de perdre quelque chose sous le nouveau système ; ainsi le Sultan avait-il des difficultés pour arriver à son but.

Le paroxysme de cette lutte âpre fut atteint en 1120/1708-09 avec le défi ouvert par le *qāḍī* al-ʿArabī Burdalla et l'ʿ*ālim* ʿAbd al-Salām Gassūs, défi qui menaçait le prestige sultanien même, et qui se termina par l'incarcération ensuite par l'exécution de ce dernier ʿ*ālim* l'année suivante (88). Malgré ce coup de force, il ne semble pas que le Sultan ait pu triompher de la ville, unie en cette occasion, et l'opposition allait continuer, bien que plus discrètement, car on retrouve le Sultan face à ce même problème quelques années plus tard, en 1125/1713-14 (*Bodley Nashr*, p. 25). Plus tard, en 1142/1729-30, un Sultan plus faible, son fils Moulāy ʿAbd Allāh, allait faire la même requête à Fès, mais avec le même résultat (*Durr muntakhab*, t. VIII, p. 193). Lorsqu'elle était solidaire ou presque — car la *zāwiya* des al-Fāsī au moins restait indécise — la ville pouvait donc même résister, parfois seulement d'une façon passive, à la volonté du Sultan pour préserver les fondements de son autonomie qui lui tenait tant à cœur.

***

Fès, dans sa volonté d'autonomie, n'était d'ailleurs pas la seule au Maroc à cette époque, car on retrouve la même situation dans d'autres villes, surtout à Tétouan (avec laquelle Fès parfois coordonnait même sa

(88) Le ton de la lettre envoyée par le *qāḍī* au Sultan était vif et truculent (*Lettre* 1120/1708) alors qu'en même temps, celui-ci apprenait que les gens maintenant, suivaient et écoutaient Gassūs (*Durr muntakhab*, t. VII, p. 207). L'exécution de ce ʿ*ālim* resta pendant longtemps un point de controverse parmi les historiens et l'on trouve plusieurs versions de ces événements, notamment celle d'al-Qādirī (*Bodley Nashr*, pp. 24-25) et celle d'Aḥmad Ibn al-Ḥājj (*Durr muntakhab*, t. VII, pp. 188, 206-11, 217-18). Une source européenne contemporaine écrite par des voyageurs au Maroc, les pères Jean de la Faye, Denis Mackar, Augustin d'Arcisa, et Henry le Roy, *Relation en forme de Journal du voiage pour la redemption des captifs, aux roiaumes de Maroc et d'Alger pendant les Années 1723, 1724 et 1725* (Paris, 1726) y ajoute des détails intéressants, pp. 714-15.

politique envers le *makhzen*) (89), et à Salé, ainsi que dans les régions tribales, dans lesquelles même les Sultans « forts » se voyaient obligés de mener des campagnes presque continues. Le conflit entre autonomie urbaine et autorité centrale ne sera pas, pour autant, résolu définitivement par le triomphe de l'un ou de l'autre, mais donnera lieu plutôt à un équilibre précaire. Le Sultan était encore trop fort, et Fès trop divisée d'habitude, pour que triomphe l'autonomie urbaine. Mais le Sultan était trop faible, et l'opposition — du moins pour quelques-uns des groupes dans la ville — trop enracinée pour permettre le triomphe définitif de l'autorité centrale.

***

VI. STABILITÉ ET CHANGEMENT

Ce système socio-politique urbain, aussi décentralisé et même aussi fragmenté qu'il fût, renfermait néanmoins des avantages pour la ville et pour l'individu. Comme on l'a déjà noté, cette période de l'histoire de Fès était très troublée, non seulement par les bouleversements d'ordre politique, mais aussi par les fléaux naturels. Des épidémies meurtrières successives s'abattirent sur la ville ; pendant l'une de celles-ci, en 1133/1721, les cadavres des victimes se trouvèrent même entassés dans le *māristān* jusqu'à deux fois la hauteur de l'homme, selon le témoignage d'al-Qādirī (*Bodley Nashr*, p. 29). Des disettes longues et pénibles s'ajoutaient aux malheurs des Fassis, et pendant l'une des plus terribles, en 1150/1737, on en arriva même au cannibalisme (*Bodley Nashr*, p. 54). Les conflits qui se succédèrent — révoltes contre les Sultans, razzias tribales, conflits avec les *'abīd*, luttes urbaines, etc. — firent sentir leur

(89) Un Anglais qui visita le pays juste après la fin de la révolte de Fès et de Tétouan souligne les relations étroites entre ces deux villes, et aussi le fait que les Tétouanais suivaient souvent la politique ébauchée par les Fassis (John Braithwaite, *The History of the Revolutions in the Empire of Morocco upon the Death of the late Emperor Muley Ishmael*, Londres, 1729, p. 8). En outre, comme on le voit chez Du'ayyif, pendant les dernières années de la vie de Moulāy 'Abd Allāh, Agadir (p. 144), les chefs tribaux du Gharb (p. 145), Rabat (p. 145), le Sous (p. 146), Tétouan (p. 146), et Shafshāwan (p. 148), entre autres, agissaient avec une autonomie presque complète.

influence néfaste non seulement sur la vie politique de la ville, mais aussi sur sa vie économique, car en souffraient les terres agricoles des citadins ainsi que leur commerce extérieur ; la Caravane des Pèlerins, par exemple, ne put sortir de Fès pendant au moins trois ans (1151/1738-39 ; 1154/1741-42 ; 1160/1747) à cause de l'insécurité et de la situation troublée à l'intérieur de la ville. L'instabilité du pouvoir sultanien au niveau national après la mort de Moulāy Ismāʿīl y comptait pour beaucoup aussi sans doute.

Comme on l'a déjà noté, les pertes des élites surtout étaient lourdes, entraînant des carences de l'autorité dans plusieurs secteurs de la vie citadine. On ne saurait imaginer une épreuve plus dure pour la capacité du système socio-politique fassi que celle subie par la ville dans les trois décennies qui suivirent la mort de Moulāy Ismāʿīl, lorsque la ville sembla destinée parfois à sombrer dans le désordre. Cette anarchie ne dura pas longtemps néanmoins, et d'autres formes d'autorité semblent avoir apparu très vite. Sīdī Muḥammad ayant restauré un peu de calme, la ville de Fès, épuisée, ne tarda pas à se ranimer et à revenir à un certain niveau de bien-être. L'épanouissement de l'influence économique de la ville, marqué par l'extension de l'activité commerciale des Fassis à des régions nouvelles — Gènes, Marseille, Manchester — et leur rôle croissant dans la vie du pays au XIX[e] siècle sont des témoignages éloquents de cette reprise.

Il se peut que ce qui permit à la ville de soutenir une telle épreuve et d'y survivre ait été justement la souplesse de son régime socio-politique, dont les mérites se révélèrent le plus clairement pendant cette époque difficile. Si les systèmes social et politique avaient été structurés en forme de pyramide unitaire, la perte d'un petit nombre d'individus ou même du seul Sultan, ou la chute d'une bureaucratie complexe, aurait entraîné le désastre de la société tout entière. Le pouvoir, au contraire, était assez diffus, avec des centres multiples — chacun avec sa propre structure et idéologie, et son élite autonome — ce qui protégeait en un certain sens, certains secteurs de la population et rendait le système urbain plus souple qu'on ne le penserait. Le groupe offrait un refuge à l'individu dans les temps troublés, et les liens qui s'y formaient aussi étaient d'ordre personnel plutôt qu'institutionnel. L'individu, au moins le « vrai » Fassi, en

temps de difficulté, ne se trouvait pas seul, à la dérive, membre d'une société impersonnelle. Au contraire, le Fassi, même celui qu'on cataloguerait comme un des *ḍu'afā'*, se sentait lié à un chef de quartier ou de Section ou à un autre chef politique, au *shaykh* d'une *zāwiya*, à un *sharīf* puissant, etc. qui intervenait entre lui et les forces de l'autorité : le *qāḍī*, le gouverneur ou les autres fonctionnaires du *makhzen*, ou le Sultan même, — et qui avait intérêt à protéger un client dont dépendait son pouvoir. D'autre part, il faut se rappeler que l'individu ne profitait pas toujours d'un tel système, du moins à court terme, car le hasard pouvait le placer directement sous un chef dur ou méchant qui pouvait étroitement le contrôler, situation moins supportable que d'être soumis sans intermédiaire à un Sultan plus éloigné.

Quoiqu'il y ait eu des différences parfois très marquées entre les structures de la société et de la vie politique marocaines avec celles des pays du Mashriq (90), le phénomène urbain dans ces deux régions du monde musulman se ressemblait pourtant sur quelques points fondamentaux. C'était, par exemple, l'autonomie des éléments constituants de ce système urbain (toutefois pas celle de l'individu) qui permettait la coexistence d'une population très hétérogène sans pour autant condamner l'individu à se retrouver seul, isolé, victime de l'anonymat, car il faisait toujours partie d'un ensemble humain et géographique restreint, souvent lié par une origine commune (vraie ou fictive, peu importe) à d'autres : phénomène qui est présent dans le système urbain du monde musulman tout entier. Ce système assurait même un certain ordre et une certaine stabilité dans chaque groupe et sous-groupe, tout en permettant en même temps une certaine mobilité sociale. En outre, la souplesse que ce système donnait au tissu social de la ville musulmane lui permettait de résister à des coups qui auraient détruit une société plus rigide. En tout cela, Fès appartenait bien à une tradition plus large qui était à la base de la civilisation urbaine dans le monde musulman.

Le système politique décrit tout au long de cette étude, et qui était né dans ses grandes lignes déjà au début du XVII[e] siècle, avec la cristalli-

(90) Un article pénétrant d'Edmund Burke, « Morocco and the Near East : Reflections on Some Basic Differences », *Archives européennes de sociologie*, X, 1969, pp. 70-94, souligne très bien ces différences.

sation des groupes socio-politiques qu'on a mentionnés et dont la forme des relations avec le *makhzen* s'était développée rapidement après l'établissement des ᶜAlawites, reflétait d'assez près les clivages et les tensions de la société fassie et fonctionnait assez bien, même en période de crise. Aussi, pouvait-on s'attendre à le voir survivre jusqu'à ce qu'il y eût, dans la société elle-même, des changements qui auraient modifié la raison d'être et les sources du pouvoir des groupes de base. En effet, au XIXᵉ siècle la vie politique à Fès semble avoir suivi des voies assez différentes de celles des XVIIᵉ-XVIIIᵉ siècles, quoiqu'il n'y ait pas encore eu beaucoup de recherche sur cette question. Les conflits entre groupes et Sections semblent s'être beaucoup atténués, et le sentiment même d'y appartenir s'était affaibli. La cohésion de ces groupes semble s'être affaiblie et la politique semble être devenue toujours davantage un fait d'individus ou de factions plus fluides, un procédé plus flou et moins meurtrier qu'auparavant. Etre Andalou, Lamṭī, *sharīf* ou Bildī conservait une certaine importance sociale, mais dans le domaine de la politique du XIXᵉ siècle cela semble avoir eu peu de poids, car l'on peut retrouver des chefs politiques avec des suites venant de groupes autres que le leur. Déjà au début du XIXᵉ siècle, avec l'intégration croissante des Bildiyyīn dans la société fassie, on trouve, par exemple, un *ra'īs* issu de ce groupe — al-Ṭālib Ben Jallūn — qui parvint à devenir un des chefs de la révolte de Fès contre Moulāy Sulaymān dont on a déjà parlé (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 150). De même, un *sharīf* Kattānī dirigeait les manœuvres des *rumāt* jadis chasse-gardée du Peuple lors des troubles au début de 1908 (*Fès avant le Protectorat*, p. 254).

Les changements survenus dans la société fassie y seraient pour beaucoup sans doute, et quoique ne survenant pas tous en même temps ni au même rythme, ils vont tous s'affirmer progressivement au XIXᵉ siècle. La multiplicité des centres de pouvoir autonomes dans la ville rendait impossible tout changement rapide et complet, surtout des changements provenant d'une seule source, même d'en haut ; pourtant, avec le temps les changements qui s'opéraient graduellement sont néanmoins plus remarquables. Parmi ceux-ci on pourrait signaler, par exemple, l'intégration des Andalous et des Bildiyyīn dans la société, l'épanouissement des confréries internationales dont la loyauté rivalisait avec les liens de grou-

pe, l'extension des possibilités dans l'économie au Maroc et à l'étranger et l'accès aux plus hautes fonctions de l'état remplies de plus en plus souvent par des Fassis, car les Sultans avaient fini par suivre une politique de cooptation envers les villes plutôt que d'essayer de se baser sur des alliances tribales comme c'était le cas dans la période étudiée ici. Même l'effet cumulatif d'une paix durable (91) qui amoindrissait le besoin de protection jadis offerte par le groupe est à signaler. Il est possible que même la menace européenne toujours plus lourde qui pesait sur le pays ait joué son rôle en resserrant les rangs des Fassis et en intégrant davantage la société. En regardant au XV^e^ siècle, par exemple, on peut se convaincre de l'effet de la politique étrangère du Sultan sur la politique intérieure de Fès et sur l'équilibre des forces dans la ville. La faillite de la politique mérinite face à la poussée chrétienne fut alors, au moins en partie, l'agent de la montée des *shurafā'* dans la ville, accompagnée même par une brève restauration du pouvoir idrīsite à Fès. Il serait bon, pourtant, de rappeler ici qu'il est parfois difficile de démêler la cause de l'effet dans ces changements survenus à Fès au XIX^e^ siècle, et que c'est dans le sens d'une action réciproque plutôt qu'en sens unique qu'il faut voir la relation entre structures sociales et politiques. Qu'il y ait eu des changements dans la société et la politique, d'autre part, est difficile à nier, même si les causes et les détails nous sont encore inconnus, car le XIX^e^ siècle sort des limites de cette étude et mériterait une investigation en soi.

***

VII. FÈS : AGGLOMÉRATION OU COMMUNAUTÉ ?

La situation de la société et de la vie politique à Fès que l'on vient de décrire nous amène à aborder d'autres questions sur les fondements mêmes du concept de « ville », des questions auxquelles on a déjà fait allusion au début de cette étude, et dont quelques-unes sont applicables au

(91) En 1236/1820-21, par exemple, lors d'un conflit entre les Ūdāyā et les Fassis, ceux-ci furent battus, selon la *Tadhkirat al-muḥsinīn* (p. 351), car ils n'avaient plus d'expérience militaire après la longue période de calme qui avait précédé cet incident.

(blanc dans le texte) ووقعت الهزيمة على جميع اهل فاس لكونهم لا لهم في القتال لطول مدة العافية.

phénomène urbain du Maghrib tout entier, voire au reste du monde musulman. Tout d'abord, y avait-il dans de tels ensembles humains la conscience d'une identité positive qui définissait leurs membres pour eux-mêmes ? Qu'est-ce qui distinguait une telle société des autres, la rendait en ce cas uniquement « fassie », et qu'est-ce qui nous permet de dire que Fès à cette époque était non seulement une agglomération urbaine, mais une ville, une communauté ? Pour répondre à ces questions quelque peu théoriques, on pourrait avant tout essayer d'isoler les forces, structures, ou mécanismes qui permettaient la coexistence et la coopération entre individus avec des loyautés diverses ainsi que l'intégration d'une société fort hétérogène, autant au sens vertical qu'horizontal, et qui contenait en son sein des sources multiples de tension et de conflit, et cela dans un espace géographique déterminé *grosso modo* par les murailles citadines.

Dans le Mashriq, on trouvait présentes des institutions bien établies depuis des siècles qui aidaient à lier ensemble des éléments hétérogènes dans le milieu urbain en se plaçant au-dessus des groupes et des conflits locaux, formant ainsi une sorte de toit pour l'ensemble, quoique des groupes semi-autonomes aient continué à exister au niveau intermédiaire entre ces institutions et l'individu. Pourtant, des structures semblables, comme la caste militaire mamelouke ou une bureaucratie de métier bien articulée sur le modèle ottoman, n'existaient pas à Fès. On serait, de même, tenté de chercher ce mécanisme dans un système de corporations professionnelles, qui avait eu une importance capitale dans les villes médiévales en Europe par exemple, malgré les critiques raisonnées de Mrs S.M. Stern et de Claude Cahen sur l'existence même d'un pareil système dans le monde musulman en général. A Fès, il semblerait cependant que les corporations n'aient pas joué un rôle important dans la société de cette époque, ni même un rôle secondaire comme au Caire, par exemple, pendant la même époque (92). En effet, dans les textes marocains de l'époque on ne trouve aucune mention des corporations là où

(92) Voir André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au* XVIII^e *siècle*, (Damas, 1974), t. II, pp. 503-85.

l'on s'attendrait à les voir agir (93). On pourrait, peut-être, voir aussi dans les relations économiques quotidiennes entre les Fassis un élément qui les liait, et créeait des relations d'interdépendance. Pourtant, si en certains cas l'économie pouvait rapprocher les gens, elle pouvait aussi être la cause de conflits et divisait souvent autant qu'elle unifiait, comme on l'a déjà vu au cours de cette étude.

Malgré cette absence, en apparence, d'institutions concrètes capables de réaliser cette intégration, la ville parfois agissait tout de même comme un ensemble, un seul corps. On la voit négocier avec les tribus, présenter la *bay'a* aux Sultans, entreprendre la division de ses eaux, agissant comme une entité, ce qui est encore plus prononcé dans les périodes où l'autonomie est plus grande.

Dans la recherche de forces encourageant cette intégration on devrait peut-être commencer par celle de la religion, qui est sans doute la plus importante. Les valeurs islamiques, partagées par gouvernants et gouvernés de chaque groupe, formaient sans doute des liens permanents et solides entre les individus autant dans le sens vertical, entre individus ou familles de niveaux socio-économiques différents, que dans le sens horizontal entre individus de groupes différents. Les croyances et les rites qui rassemblaient les habitants de la ville ne devraient pas être sous-évalués dans ce domaine ; c'est à cette « fraternité musulmane » que les Bildiyyīn, par exemple, vont faire appel pour achever leur inclusion complète dans la société et leur égalité ; c'est elle qui portait les Fassis plus aisés à soulager la misère des plus pauvres et à pourvoir aux besoins communs de la communauté, resserrant ainsi les liens entre les différentes couches. En outre, la religion s'exprimait aussi en termes plus concrets, dans le corps des *'ulamā'* et les *zāwiya-s*. On a déjà parlé de celles-ci et de leur rôle important dans l'intégration d'individus originaires de groupes différents; les adeptes et même les *muqaddam-s* ou directeurs des *zāwiya-s* se recrutaient parmi tous les groupes, même parmi les *shurafā'*, ce qui minait la cohésion du groupe. Par leurs services sociaux, en outre, elles

(93) Lorsque les tisserands furent accusés en 1168/1754-55 d'avoir produit des draps défectueux pour l'exportation, par exemple, l'enquête et les châtiments qui s'en suivirent ne furent pas le fait d'une corporation, mais celui du chef de la Section où se trouvaient les ateliers et les tisserands (*Nashr*, t. II, fol. 122).

atténuaient les différences entre riches et pauvres et leurs clients semblent être venus de plusieurs couches sociales, aidant ainsi à l'intégration verticale de la société (94). L'individu, attiré dans une *zāwiya* pour des raisons d'ordre spirituel autant que par intérêt, se trouvait forcé de partager sa loyauté, s'identifiant souvent davantage avec son *shaykh* plutôt qu'avec les chefs de son propre groupe. Les *zāwiya-s* elles-mêmes, comme on l'a déjà vu, pouvaient être considérées comme des « proto-groupes » et leur existence rendait possible la sortie d'un *sharīf* Bildī, ou membre du Peuple des barrières et bornes de l'influence imposées à l'individu par son groupe ; elle lui permettait également d'échapper au contrôle d'un chef impopulaire, et de ne pas se trouver isolé et sans défense. En outre, la sainteté — élément que l'on retrouvait chez les membres ou fondateurs des *zāwiya-s*, aussi bien qu'ailleurs — ne connaissait pas de bornes ethniques ou sociales. En jetant un coup d'œil rapide sur une liste de saints, comme celle de la *Salwat al-anfās* de Muḥammad b. Jaʿfar al-Kattānī, on on peut se convaincre de la grande variété de noms de famille qui s'apparentaient à chaque groupe, ainsi qu'à chacune des couches sociales dont ces saints avaient fait partie avant de se vouer à la vie mystique : des marchands riches, des *ʿulamā'*, des artisans, des boutiquiers, et même des femmes (95). La vénération que les Fassis leur manifestaient était mar-

(94) Selon *La Vie quotidienne*, au début du XX^e siècle on pouvait dégager des clientèles assez distinctes pour les *zāwiya-s*, tant pour celles qui se rattachaient à des confréries internationales que celles dont l'audience était purement fassie, certaines étant fréquentées par des fidèles de couches plus aisées (savants, fonctionnaires, commerçants), d'autres par des artisans des métiers « vils » (forgerons, tanneurs, bouchers) ou d'une origine distincte (Noirs, Filālīs, ou Tlemcéniens), pp. 287-94. A une époque plus reculée, pourtant, il semblerait (et faute d'une investigation plus complète des listes des noms des adhérents on ne peut pas être catégorique) que cette tendance n'était pas aussi marquée. En effet, pour ne parler que de la zāwiya des Maʿn (d'origine andalouse) par exemple, selon le *Maqṣad*, on trouvait parmi ses adhérents au début du XVII^e siècle des gens qui percevaient une *ṣadaqa* (les *shurafā'* Qādirī) et des propriétaires de terres qui léguèrent des propriétés à la *zāwiya*, ainsi que bien des indigents.

(95) Ainsi, ʿAlī b. Aḥmad Ṭūra al-Andalusī, gros marchand mort en 1191/1777 (*Sulūk al-ṭarīq, apud Salwa*, t. I, p. 243) ; Muḥammad Bannānī (m. 1194/1780) (*Salwa*, t. I, p. 193) et le *sharīf* Yūsuf Abū ʿInān (m. 1206/1791) (*Salwa*, t. I, p. 201), tous les deux *ʿulamā'* et fonctionnaires ; le tisserand ʿAbd Allāh Īzrūr (m. 1199/1784-85) (*Salwa*, t. I, p. 214) ou le tourneur (*kharrāṭ*) al-ʿArabī al-Rundī al-Andalusī (m 1176 ou 1177/1762-64) (*Salwa*, t. I, p. 128) ; le vendeur de soufre ʿAbd al-Salām al-Tuwātī (m. 1155/1642-43) (*Salwa*, t. I, p. 248), ou l'épicier ʿAbd al-Salām Barrāda (m. 1164/1750-51) (*Salwa*, t. I, p. 185) ; enfin des femmes comme la *sharīfa* Khadīja bint ʿAbd al-Raḥmān al-Mu'minānī (m. 1119/1707-08) (*Salwa*, t. I, p. 228).

quée par des rassemblements en masse de riches et de pauvres, de forts et de faibles de toute la ville, lors de leur enterrement, de leur fête ou des demandes d'intercession qu'on leur adressait. Ce qui ne pouvait qu'aider à l'intégration géographique et sociale de la ville.

Quant au corps des *ʿulamā'* (et des *ṭalaba* au rang inférieur) son rôle, lui aussi, était considérable, autant dans le domaine spirituel que pratique. Il faut remarquer ici que ces *ʿulamā'* se recrutaient de même parmi tous les groupes de la ville, et jouaient ainsi un rôle important dans l'intégration. Pourtant, en dépit de leur origine diverse ils étaient conscients de puiser dans la renommée séculaire de Fès en tant que centre de science et de religion, et ils partageaient une même culture et une même perspective, nourries par une éducation uniforme et une tradition établie. Ils étaient un assez petit nombre d'individus provenant souvent de certaines familles connues pour leur érudition (96), et l'on est frappé du grand nombre d'*ʿulamā'* provenant des familles du groupe des Bildyyīn, depuis le XVI^e siècle : des familles comme les Gassūs, Bannānī, Binnīs, Mayyāra ou Cohen, pour ne citer que les plus distinguées. C'était, en fait, un des meilleurs moyens de protéger leur groupe dans les luttes légales, ainsi que de vaincre la méfiance de leurs concitoyens à leur égard et de faciliter leur participation à la vie urbaine commune. De même, pour quelques-uns des campagnards ou autres « étrangers », les études étaient un des meilleurs moyens d'intégration dans la société fassie ; en effet, on peut signaler bien des cas où des individus venus à Fès pour poursuivre leurs études avaient pu s'y établir. Ceux-ci ou leurs descendants s'étaient assimilés avec d'autant plus de facilité qu'ils avaient partagé cette culture avec les autres *ʿulamā'* fassis.

Grâce à leurs études, les *ʿulamā'* monopolisaient certaines fonctions telles que celles de *qāḍī, imām, khaṭīb,* les fonctions de l'*aḥbās,* les chaires professorales, etc., où ils pouvaient exercer leur influence. Cependant, leur rôle d'interprètes de la Loi les entraînait autant dans la politi-

(96) Pendant le règne de Moulāy Sulaymān, par exemple, on comptait à Fès 90 *ʿulamā'* et 380 *ṭalaba* (voir le document pour l'octroi des salaires aux savants, *Al-ʿIzz,* t. II, pp. 167-75). Quoiqu'il y ait eu plus de « campagnards » parmi les *ṭalaba* que parmi les *ʿulamā',* même ceux-là étaient en majorité des Fassis, à en juger d'après leur nom. Quelque temps auparavant pourtant, en 1179/1756-57, les *ʿulamā'* semblent avoir été encore moins nombreux, 24 en tout (*Nashr,* t. II, fol. 125).

que que le fait de détenir des fonctions administratives. Ils pouvaient même parfois fournir l'ossature pour la ville dans ses disputes avec le Sultan, comme ce fut le cas lors de la querelle autour des Ḥarrāṭīn au temps de Moulāy Ismāʿīl, quand les *ʿulamā'* se firent les porte-parole de l'opposition en l'exprimant en termes légaux.

En un sens, bien sûr, l'Islam unissait Fès et les Fassis au reste du monde islamique mais, en même temps, Fès se distinguait des autres pays musulmans même dans ce domaine. Cette distinction s'affermissait surtout par la place du saint patron de la ville (*mūl al-blād*), Moulāy Idrīs, dans les observations religieuses des habitants, ainsi que par d'autres pratiques particulières. Même dans le domaine du droit on pouvait distinguer Fès des autres villes et régions, même du reste du Maroc. Quoique redevables aux mêmes lois, tirées du Coran, de la Sunna, etc., et appliquées ailleurs dans le monde musulman, on trouve néanmoins des recueils de cas d'espèce juridiques — *nawāzil* ou *ajwiba* — spécifiquement fassis, ou même des traités juridiques complets tel que *al-ʿAmal al-fāsī* du XVII^e^ siècle qui, comme l'indique son titre, se basait sur une pratique légale enracinée dans les coutumes et les traditions acceptées et suivies par les habitants de la ville, elle-même baignant dans l'esprit de l'Islam.

***

On aura, peut-être, exagéré parfois les divisions dans la société fassie, aspect que l'on aperçoit surtout en cas de conflit, lequel est proéminent dans une étude politique. Il faut se rappeler, en effet, que les cas de conflits violents n'étaient que l'exception et non la règle dans la vie urbaine, quoique des crises de longue durée aient dominé la politique à Fès pendant certaines périodes au XVIII^e^ siècle. Dans leur vie quotidienne, pourtant, les Fassis n'étaient pas toujours prêts à égorger leurs voisins. En temps normal, des individus de groupes ou de divisions géographiques différentes coexistaient assez bien ce qui était facilité par le grand degré d'autonomie des quartiers et même des ruelles qui s'y trouvaient. Ils pouvaient même partager une vie sociale commune, ce qui est assez important quand il s'agit de l'intégration de la société. Pour ne donner qu'un exemple, lorsque le chef des Lamṭiyyīn, Muḥammad Īzrūr, fut

assassiné par des brigands en 1150/1737, lors d'une séance de débauche dans sa maison, deux de ses cinq invités mâles dont nous savons le nom étaient des *shurafā'*, deux des Bildiyyīn, tandis que le dernier provenait du Peuple, comme leur hôte (*Bodley Nashr*, pp. 55-56).

***

La question de l'intégration urbaine peut être résolue en grande partie, je crois, dans le domaine intangible, mais pas pour autant moins réel de l'identité propre du Fassi, où se mêlaient l'orgueil, un sens de spécificité, le « patriotisme » même, des sentiments qui unissaient tous les Fassis dans un ensemble reconnaissable et distinct : une communauté. Ce facteur, que les Professeurs Graber et Goitein ont appelé le « constituant émotionnel ou de croyances » dans leur définition de la ville islamique (97), est très important dans le cas de Fès. D'un côté, pour le Fassi il semble y avoir eu toujours une division assez nette entre la ville et la *bādiya* ou campagne en général, tant avoisinante que lointaine (98), où l'on parlait un dialecte différent, ou souvent même une langue différente — le berbère — et où les coutumes, vêtements, etc, étaient différents. La campagne était considérée comme un autre monde, non seulement différent, mais aussi inférieur. Même les plus pauvres des Fassis ne se seraient pas abaissés à travailler dans certains emplois serviles — tels le travail dans les presses à huile, ou le labeur à la houe dans les champs qui appartenaient aux citadins, ou le métier de portefaix — qui étaient réservés aux étran-

(97) Voir la discussion suivant le mémoire du Professeur Lapidus, « Muslim Cities and Islamic Societies », en Ira M. Lapidus, éd., *Middle Eastern Cities* (Berkeley et Los Angeles, 1969), p. 75.

(98) Pour les Fassis, les gens de leur monde ordinaire se divisaient en quatre grandes catégories : les Fassis mêmes (*Ahl Fās*), les Musulmans de Fès-le-Neuf (*Ahl Fās al-Jadīd*), les Juifs, et enfin les « campagnards » (*Ahl al-bawādi*), comme le démontre la répartition faite par al-Qādirī des victimes de l'écroulement d'une muraille à Fès advenue en 1130/1721 (*Bodley Nashr*, p. 29). Cette division n'était pas peut-être toujours aussi nette aux niveaux les plus bas de l'échelle socio-économique où s'insérait la plupart des immigrants venus de la campagne, beaucoup desquels d'ailleurs gardaient certaines de leurs coutumes campagnardes, ce qui donnait à la ville, en certains endroits, l'aspect d'une zone de transition où s'opérait l'assimilation des nouveaux-arrivés. Dans les *As'ila wa-ajwiba* de Ben Sūda, par exemple, on signale une femme qui, bien qu'établie à Fès, portait son enfant sur le dos « à la campagnarde » (*ʿala ʿādat al-bādiya*) et dont la famille se levait pour traire ses vaches très tôt, le matin, « à la campagnarde quoique établie dans la ville maintenant » (p. 58).

gers ou aux esclaves, que l'on traitait avec une pitié mêlée de mépris dans les textes de cette époque. Encore moins les Fassis semblent-ils avoir vu de bon œil le mariage avec des campagnards (99).

En effet, les Fassis ont souvent été accusés de fierté méprisante non seulement à l'égard des campagnards mais aussi vis-à-vis de tous les autres Marocains, et l'une des raisons subjectives de leur refus de se soumettre à Moulāy Ismāʿīl au début de son règne fut leur répugnance à être gouvernés par celui qu'ils appelaient « le fils d'une Négresse » (100). Pour les Fassis, leur ville et sa position dans le monde étaient très chères, et leurs sentiments à cet égard ne semblent guère avoir changé depuis les temps des Almohades, où ʿAbd al-Wāḥid al-Murrākushī (venu à Fès enfant) mentionnait que les *shaykh-s* appelaient Fès « le Baghdad du Maghrib » et que dans tout le Maghrib il n'y avait rien d'élégant ou de spirituel qui ne fût attribué à Fès ou qui ne fût d'origine fassie (101). Les auteurs qui suivront ne se lasseront pas de rappeler les mérites de leur ville natale, le nombre des saints, savants, et *shurafāʾ* qui s'y trouvaient, la piété des habitants, ou la présence de la *baraka* de Moulāy Idrīs lui-même, qui la protégeait. Même vers la fin du XIXe siècle, c'était encore toujours « le pôle et l'axe » des villes du Maghrib selon le savant fassi Muḥammad b. Jaʿfar al-Kattānī (*Salwa*, t. I, p. 78).

Etre considéré Fassi était donc un privilège que l'on n'octroyait pas facilement et le seul fait de vivre dans la ville n'assurait pas ce droit (102).

(99) José María de Murga, renégat qui vécut au Maroc pendant une trentaine d'années au milieu du XIXe siècle, dit, par exemple, que les citadins marocains en général (qu'il appelle « los moros ») « tienen un orgullo insuperable y, á causa de él, creerían rebajarse y degradarse tomando por mujer una del campo », *Recuerdos Marroquíes* (Villanueva y Geltrú, 1911), p. 161.

(100) Joseph de Léon, captif à Fès à cette époque, rapporte cela, *Vie de Moulay Isma'il, roi de Fès et de Maroc, d'après Joseph de Léon (1708-1728)*, éd. Chantal de La Véronne (Paris, 1974), p. 85.

(101) ʿAbd al-Wāḥid al-Murrākushī (né en 581/1185), *Al-Muʿjib fī talkhīṣ akhbār al-Maghrib, The History of the Almohads*, éd. Reinhart Dozy, (réimprimé, Amsterdam, 1968), p. 261.
وما زلت اسمع المشايخ يدعونها بغداد المغرب ... فانه ليس بالمغرب شيء من انواع الظرف واللباقة في كل معنى الا وهو منسوب اليها وموجود فيها وماخوذ منها.

(102) L'historien Aḥmad al-Nāṣirī, par exemple, souligne le fait que Qaddūr b. ʿĀmir al-Jāmiʿī, chef de tribu assez puissant pour avoir été un des chefs de la révolte contre le Sultan en 1235/1819-20, quoiqu'il habitât à Fès n'était pas considéré comme *Ahl Fās* (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 149).

Parmi les immigrants qui ne cessaient de venir à Fès des campagnes avoisinantes et des autres régions du Maghrib, certains étaient bien sûr assimilés à la société urbaine, mais souvent après bien du temps seulement, c'est-à-dire souvent après plus d'une génération, et cela par la voie du mécanisme intégrant d'un groupe déjà établi.

***

En définitive, ce qui faisait d'un habitant de Fès un Fassi, et de sa ville une communauté, c'était la conscience qu'avait chaque citoyen de faire partie d'un ensemble si unique, de partager une tradition séculaire avec tous les autres Fassis sans distinction d'origine ou de rang social. C'était le fait d'être accepté par ses concitoyens, ses égaux, comme un des *Ahl Fās*, des « Gens de Fès », au sens le plus large, un trait d'union entre le passé, le présent et l'avenir d'une communauté sociale et politique vivante.

Norman CIGAR
Université de Wisconsin-Madison

ABREVIATIONS

AR = Archives, Rabat

PRR = Palais Royal, Rabat

Ajwiba kubrā	ʿAbd al-Qādir b. ʿAlī b. Yūsuf al-Fāsī, (1007/1599-1091/1680), *Al-Ajwiba al-kubrā*, lith. Fès, 1319/1903.
Akansūs	Muḥammad b. Aḥmad Akansūs (1211/1797-1294/1877), *Al-Jaysh al-ʿaramram al-khumāsī*, Ms. D 339, AR.
As'ila wa-ajwiba	Muḥammad al-Tāwudī b. Muḥammad al-Ṭālib Ben Sūda (1128/1716-1209/1795), *As'ila wa-ajwiba*, lith. Fès, 1301/1885.
Azhār ʿaṭira	Muḥammad b. Jaʿfar al-Kattānī (1275/1858-59-1345/1926), *Al-Azhar al-ʿāṭirat al-anfās bi-dhikr baʿḍ maḥāsin quṭb al-Maghrib wa tāj madīnat Fās*, lith. Fès, 1306/1888-89.
Bodley Nashr	Muḥammad b. al-Ṭayyib b. ʿAbd al-Salām al-Qādirī (1124/1712-1187/1773), *The Bodleian Version of al-Qādirī's Nashr al-mathānī ; the Chronicles*, éd. Norman Cigar, Rabat, 1978.
Chénier	Louis de Chénier, *Recherches historiques sur les Maures et histoire de Maroc*, t. III, Paris, 1787.
Ḍuʿayyif	Muḥammad b. ʿAbd al-Salām al-Ḍuʿayyif (1165/1752-après 1233/1817-18), *Tārīkh* (*Histoire*), Ms. D 660, AR.
Dukkālī	Maḥammad b. Maḥammad al-Khayyāṭ ...Ibn Ibrāhīm al-Dukkālī (m. 1184/1770), *Taqāyīd tārīkhiyya* (*Notes historiques*), Ms. Arab. c.79, pp. 144-199, Bibliothèque Bodléienne, Oxford.
Durar bahiyya	Idrīs b. Aḥmad al-ʿAlawī al-Fuḍaylī (m. 1316/1898), *Al-Durar al-bahiyya wa-l-jawāhir al-nabawiyya fī al-furūʿ al-ḥasaniyya wa-l-ḥusayniyya*, 2 t., litho. Fès, 1314/1896.
Durr munaḍḍad	Muḥammad b. ʿAbd al-Qādir al-Kardūdī (1216/1801-1268/1851), *Al-Durr al-munaḍḍad al-fākhir fī-man li-awlād Mawlānā ʿAlī al-Sharīf min al-maḥāsin wa-l-mafākhir*, Ms. D 1584, AR.
Durr muntakhab	Aḥmad Ibn al-Ḥājj (1235/1819-1316/1898), *Al-Durr al-muntakhab al-mustaḥsan fī baʿḍ maʾāthir amīr al-muʾminīn Mawlānā al Ḥasan*, 8 t., Ms. 1875, PRR.
Durr nafīs	Aḥmad b. ʿAbd al-Ḥayy al-Ḥalabī (m. 1120/1708), *Al-Durr al nafīs wa l nūr al-anīs fī manāqib al-imam Idrīs*, litho. Fès, 1314/1896.
Fès	Roger Le Tourneau, *Fès avant le Protectorat ; Etude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman*, Casablanca, 1949.

Ibtisām — Anonyme (XIII^e^/XIX^e^ siècles), *Kitāb al-ibtisām ᶜan dawlat Ibn Hishām*, Ms. 1204, PRR.

Mouëtte — Germain Mouëtte, *Histoire de Moulay Er-Rechid et de Moulay* Ismail [Paris, 1683] en *SIHM-2*, France, t. II, pp. 1-152.

Nashr — Muḥammad b. al-Ṭayyib b. ᶜAbd al-Salām, *Nashr al-mathānī li-ahl al-qarn al-ḥādī ᶜashar wa-l-thānī*, Ms. K 2253, AR.

Qiṣṣa — Anon., *Dhikr qiṣṣat al-Muhājiriyyīn* (sic) *al-musammūn* (sic) *al-yawm bi-l-Bildiyyīn*, Ms. K 270, pp. 467-492, AR.

Salwa — Muḥammad b. Jaᶜfar al-Kattānī, *Salwat al-anfās wa muḥādathat al-akyās bi-man uqbir min al-ᶜulamā' wa-l-ṣulaḥā' bi-Fās*, 3 t., litho. Fès, 1316/1898.

SIHM — Henry de Castries et al éd., *Les Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Deuxième série, Dynastie filalienne, France, 6 t., Paris, 1922-.

Sulūk al-ṭarīq — Maḥammad al-Zabādī (XVIII^e^ siècle), *Sulūk al-ṭarīq al-wāriya fī al-tilmīdh wa-l-shaykh wa-l-murīd wa-l-zāwiya*.

Tadkhirat al-muḥsinīn — ᶜAbd al-Kabīr b. al-Majdhūb al-Fāsī (m. 1296/1879), *Tadhkirat al-muḥsinīn fī wafayāt al-aᶜyān wa-ḥawādith al-nabī*, Ms. K 270, pp. 185-381, AR.

Tuḥfa qādiriyya — ᶜAbd al-Salām b. ᶜAbd Allāh b. al-Khayyāṭ al-Qādirī (m. 1228/1813), *Al-Tuḥfa al-qādiriyya fī al-taᶜrīf bi-shurafā' ahl Wazzān*, Ms. K 2321, 2 t., AR.

Taḥfat al-ḥādī — Abū al-Qāsim al-Zayānī (1147/1734-35-1249/1833), *Tuḥfat al-ḥādī al-muṭrib fī rafᶜ nasab shurafā' al-Maghrib*, Ms. 2471, PRR.

Ifrānī — Muḥammad al-Ṣughayyir al-Ifrānī (1080/1669-après 1153/1740), *Nuzhat al-ḥādī*, éd. et tr. Octave Houdas, Paris, 1889.

Iltiqāṭ — Muḥammad b. al-Ṭayyib b. ᶜAbd al-Salām al-Qādirī, *Iltiqāṭ al-durar wa-mustafād al-mawāᶜiẓ wa-l-ᶜibar min akhbār aᶜyān al-mi'a al-thāniya wa-l-ḥādiya ᶜashar*, Ms. D 676, AR.

Istiqṣa — Aḥmad b. Khālid al-Nāṣirī, (1250/1835-1315/1897), *Kitab al-istiqṣā li-akhbār duwal al-Maghrib al-Aqṣā*, Casablanca, t. VII, 1952 ; t. VIII, 1956 ; tr. E. Fumey, *Archives marocaines*, t. IX (1906), t. X (1907).

Itḥāf — ᶜAbd al-Raḥmān Ibn Zaydān (m. 1365/1946), *Itḥāf aᶜlām al-nās bi-jamāl akhbār ḥāḍirat Miknās*, 5 t., Rabat, 1347/1929-1352/1933.

Al-ᶜIzz — ᶜAbd al-Raḥmān Ibn Zaydān, *Al-ᶜIzz wa-l ṣawla fī maᶜālīm nuẓum al-dawla*, Rabat, 1381/1961.

Khayyāṭ — ᶜAbd al-Salām b. Maḥammad al-Khayyāṭ al-Qādirī (XII^e^/XVIII^e^ siècles), *Taqāyīd tārīkhiyya (Notes historiques)*, Ms. 248, PRR.

Maqṣad ʿAbd al-Salām b. al-Ṭayyib al-Qādirī (1058/1648-1110/1698), *Al-Maqṣad al-aḥmad fī al-taʿrīf bi-sayyidinā Ibn ʿAbd Allāh Aḥmad*, lith. Fès, 1351/1932, 2 t.

Mayyāra Maḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad Mayyāra (999/1591-1072/1662), *Naṣīḥat al-mughtarrīn al-muḍṭarrīn fī al-tafrīq bayn al-muḥsinīn etc.*, Ms. K 508, AR.

Tuḥfat al-ikhwān Aḥmad (Ḥamdūn) b. Muḥammad al-Ṭāhirī (m. 1192/1778), *Tuḥfat al-ikhwān bi-baʿḍ manāqib shurafā' Wazzān*, lith. Fès, 1324/1906.

Turjumān Abū al-Qāsim al-Zayānī, *Al-Turjumān al-muʿrib ʿan duwal al-Mashriq wa-l-Maghrib*, éd. et tr. Octave Houdas, Paris 1886 et Amsterdam 1969.

Vie quotidienne Roger Le Tourneau, *La vie quotidienne à Fès en 1900*, Paris, 1965.

DOCUMENTS

Allouche I.S. Allouche, « Un plan des canalisations de Fès au temps de Mawlay Ismaʿil d'après un texte inédit, avec une étude succincte sur la corporation des 'Kwadsiya' », *Hespéris*, 1934, pp. 49-63.

Hespéris-Tamuda 1962 Mohammed El Fasi, « Lettres inédites de Moulay Ismaʿil », *Hespéris-Tamudas*, numéro spécial, 1962, pp. 31-86.

Hespéris-Tamuda 1974 Norman Cigar, « Une lettre inédite de Mulay Ismaʿil aux Gens de Fès », [5 jumādā II, 1130/6 mai 1718], *Hespéris-Tamuda*, 1974, pp. 105-18.

Lettre 1110/1698 Lettre du Sultan Moulay Ismāʿīl à Maḥammad b. ʿAbd al-Qādir al-Fāsī, 6 jumādā I, 1110/10 novembre 1698, Ms. 4490, PRR.

Lettre 1120/1708 Lettre d'al-ʿArabī b. Aḥmad Burdallo à Moulay Ismāʿīl, 30 rabīʿ I, 1120/19 juin 1708, Ms. 9249, fol. 7-11, PRR.

LES SULTANS

N.B. — Les textes ne sont pas tous d'accord sur les dates des règnes des Sultans qui succédèrent à Moulāy Ismāʿīl. En outre, des Sultans différents étaient reconnus par certaines régions et villes du pays.

RASHID	1076/1666 - 1082]1672
ISMAʿIL (son frère)	1083/1672 - 1139/1727
AHMAD AL-DHAHABI	rajab 1139/mars 1927 - shaʿbān 1140/mars 1728
ʿABD AL-MALIK (son frère)	shaʿbān 1140/mars 1728 - dhū al-ḥijja 1140/juillet 1728
AHMAD AL-DHAHABI	dhū al-ḥijja 1140/juillet 1728 - shaʿbān 1141/mars 1729
ʿABD ALLAH (son frère)	shaʿbān 1141/mars 1729 - rabīʿ II 1147/juillet 1734
ʿALI (son frère)	jumādā I 1147/septembre 1734 - dhū al-ḥijja 1148/avril 1736
ʿABD ALLAH	dhū al-ḥijja 1148/avril 1736 - jumādā I 1149/octobre 1736
MUHAMMAD B. ʿARBIYA (son frère)	jumādā I 1149/octobre 1736 - ṣafar 1151/juin 1738
AL-MUSTADI' (son frère)	ṣafar 1151/juin 1738 - dhū al-qaʿda 1152/février 1740
ʿABD ALLAH	dhū al-qaʿda 1152/février 1740 - rabīʿ I 1154/juin 1741
ZAYN AL-ʿABIDIN (son frère)	rabīʿ I 1154/juin 1741 - ramaḍān 1154/novembre 1741
ʿABD ALLAH	ramaḍān 1154/novembre 1741 - dhū al-qaʿda 1154/février 1742
AL-MUSTADI'	dhū al-qaʿda 1154/mars 1742 - rabīʿ I 1156/mai 1743
ʿABD ALLAH	rabīʿ I 1156/mai 1743 - 1159/1746
AL-MUSTADI'	1159/1746 - shawwāl 1161/octobre 1748
ʿABD ALLAH	shawwāal 1161/octobre 1748 - 1171/1757.
SIDI MUHAMMAD	1171/1757 - 1204/1790
YAZID	1204/1790 - 1206/1792
SULAYMAN (son frère)	1206/1792 - 1238/1822
ʿABD AL RAHMAN (son neveu)	1238/1822 - 1276/1859.

PROTECTIONS, PROTECTORAT ET NATIONALISME

(1904-1938)

Dans le discours qu'il prononça, fin décembre 1937, devant le Grand Vizir et les autres membres de la section marocaine du Conseil du Gouvernement (1), le Résident général Noguès, après avoir longuement insisté sur les réalisations économiques et sociales du Protectorat, devait notamment déclarer :

« L'année 1937 restera une date dans l'histoire de ce protectorat par l'abolition du régime capitulaire au Maroc consacrée par une importante convention diplomatique intervenue entre la France et la Grande-Bretagne, signée à Londres le 29 juillet, ratifiée à Paris le 1er décembre.

« Vous savez que les capitulations (2) étaient antérieures au Protectorat. Le gouvernement français s'était souvent préoccupé de faire disparaître ce régime d'exception qu'il estimait peu compatible avec le prestige traditionnel de Sa Majesté le Sultan. »

Le général Noguès termina son discours en exprimant, au nom de tous, les plus vifs remerciements au gouvernement français et en rendant hommage au président Cordier « qui a dirigé avec une rare maîtrise la délégation française... et permis de libérer le Maroc d'une très ancienne servitude internationale » (3).

(1) Le Conseil du Gouvernement, créé en 1919, se composait de deux sections, marocaine et française, siégeant séparément, et avait un rôle purement consultatif.

(2) On trouvera dans Charles Schefer : « Journal d'Antoine Galland, secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople », Paris 1881, pp. 147-152, des précisions sur l'origine des « Capitulations ».

(3) Résidence générale de la République française au Maroc, Discours du Général Noguès devant la section marocaine du Conseil du Gouvernement, 1937 ; fascicule d'une soixantaine de pages comportant la version arabe du discours, pp.28-29 et pp. 49-50.

La France se félicitait donc, en 1937, de l'élimination des séquelles d'une institution, les capitulations et les protections consulaires qui en étaient l'extension, qui avait été au cœur de la mise en dépendance du Maroc. Les Français avaient eu, plus que tous autres, une responsabilité particulière dans l'aggravation de ce véritable cancer, les protections (« Himayat ») et les associations agricoles (« Mokhalata »), qui au cours du XIX[e] siècle, rongea lentement mais irrémédiablement tous les vieux mécanismes sur lesquels se fondait l'édifice économique, social et politique marocain. En effet, les articles 11 et 13 du traité conclu en 1767 entre Sidi Mohamed Ben Abdallah et Louis XV n'étaient-ils pas considérés comme la pierre angulaire de tout le système d'attribution de patentes qui, en garantissant à des sujets marocains de plus en plus nombreux l'immunité judiciaire et fiscale, aboutirent progressivement à une complète paralysie politico-administrative du Makhzen et à un effondrement catastrophique de ses revenus ? L'arrangement franco-marocain de 1863, Convention dite Béclard, n'était-il pas la première plate-forme juridique qui consacra pratiquement l'octroi de la protection aux innombrables associés agricoles, réels ou fictifs, des ressortissants étrangers et de leurs censaux (courtiers ou représentants) autochtones ? Et comment expliquer autrement que par les manœuvres du gouvernement de Paris et l'intransigeance de son négociateur, l'amiral Jaurès, l'échec complet de la diplomatie marocaine à la Conférence de Madrid en 1880 ? En outre, la légation de France à Tanger n'avait-elle pas torpillé en 1886 et 1889 le projet d'une seconde Conférence de Madrid (4) et fait capoter en 1901, par son attitude dilatoire et l'appui quasi-inconditionnel apporté aux Chorfas d'Ouezzane, la mesure de sauvetage que représentait le Tertib (5) ?

(4) Archives du Ministère français des Affaires étrangères (A.E.P.), série Correspondance politique, Maroc, volume n° 59, Patenôtre, ministre de France à Tanger, à son département : « La nouvelle conférence serait selon toute vraisemblance dirigée contre nous... j'ai suscité chez le Sultan la crainte de se lancer dans l'inconnu... et souligné le danger d'une nouvelle conférence. », Tanger, 9 juillet 1889, Confidentiel.

(5) Sur l'appui de la France aux Chorfas d'Ouezzane dans la question du Tertib : A.E.P., Nouvelle Série (N.S.), Maroc, Politique intérieure, 1902-1903, vol. 183, St-René Taillandier à Delcassé, Tanger, 8 novembre 1902, Télégramme n° 112 ; nombreux renseignements aussi *in* Archives du Foreign Office (F.O.) à Londres, Série 881 (Confidential Print), vol. 8488, « Internal taxation. Difficulties with France », Arthur Nicolson, chef de la Légation de Grande-Bretagne, au F.O., Tanger, 14 novembre 1903, Conf.

Malgré quelques variations occasionnelles, la France s'en était tenue, tout au long du XIX[e] siècle, à cette vieille recommandation : « Même s'il revêt un caractère exceptionnel et anormal, le droit de protection doit échapper à toute réglementation sous peine de devenir une arme inoffensive. » (6)

Cette ligne de conduite ne fut remise en question qu'après 1904. L'entente cordiale et le désistement britannique ouvraient, en effet, à la France d'heureuses perspectives mais l'extension continue du nombre des protégés, simples particuliers ou agents du Makhzen, risquait de multiplier les obstacles et les complications sur le chemin du protectorat en raison du surcroît d'influence qu'en retiraient les puissances rivales mais aussi des difficultés qui pouvaient venir des protégés et des associés agricoles eux-mêmes.

Et, c'est un fait que les premiers remous se manifestèrent dans les rangs mêmes des protégés et naturalisés britanniques. L'un d'eux, Moïse Aflalo, « facteur » de Moulay Hassan puis de Moulay Abdel-Aziz sur l'ordre desquels il réalisa d'importantes commandes pour le compte du Makhzen et qu'il informait, par ailleurs, de l'évolution des alliances en Europe, publia à Londres un violent réquisitoire contre la transaction d'avril 1904 et plaida en faveur du maintien du statu quo (7). Un autre, l'ex-vizir Mehdi Menebhi, de passage en Egypte, entra en contact avec le consul d'Allemagne au Caire et lui demanda « s'il n'était pas opportun de répondre au traité franco-anglais par un traité germano-marocain » (8) et si son gouvernement était disposé à fournir des armes au Maroc. Les Britanniques lui avaient pourtant expressément notifié que la protection dont il bénéficiait depuis 1902 ne pouvait continuer à être valable que dans la mesure où il s'abstiendrait de « susciter des troubles aux Français » (9). Bien que ceux-ci aient essayé de l'amadouer en le faisant passer

(6) A.E.P., Correspondance consulaire, Rabat, vol. 1, « Mémoire d'A. Maffray », Rabat, 1867.

(7) M. Aflalo : *The truth about Morocco*, Londres, 1904, 283 p.

(8) P. Guillen : *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, P.U.F., 1967, p. 769, rapport politique daté du Caire, 25 mai 1904.

(9) F.O., Série 99, vol. 433, Tanger, 24 mai 1904 ; l'ex-vizir refusa, en outre, de troquer sa protection britannique contre la protection française comme le lui proposaient les Anglais, *in* F.O. 99, vol. 433, Tanger, 29 août 1904, tél. 123 P.

par Paris à son retour de La Mecque, l'ancien ministre de la guerre n'en continua pas moins à suivre une ligne anti-française ; n'était-il pas d'ailleurs l'un des personnages-clé du mouvement hafidiste ([10]) ?

Plus que 1904, c'est surtout 1907 qui marque un véritable tournant dans l'histoire de la protection et dans la politique française en la matière. Cette institution qui avait été au centre du processus de « déstabilisation » du Makhzen allait se retourner contre les Français et les gêner considérablement dans la « pacification » de la Chaouïa d'abord, du reste du pays ensuite. C'est la Chaouïa qui servit de banc d'essai à ce que les autorités françaises devaient inlassablement essayer de généraliser après 1912 : une stricte réglementation puis l'abrogation du régime capitulaire. Toutefois la politique menée dans ce sens entre 1907 et 1912 n'était pas totalement dépourvue de contradictions : la France aspirait, d'une part, à faire place nette et à réduire à néant les protections étrangères en zone occupée, mais d'un autre côté, elle mettait plus d'ardeur que ses rivaux à distribuer des patentes, régulières et irrégulières, dans le Rif, le Haut-Atlas et le Sous où de nombreux caïds furent promus « conseillers » de l'Union des Mines ([11]). Ces contradictions résidaient également dans le fait que, dans la Chaouïa même, diplomates et militaires n'étaient pas unanimes quant à la tactique à adopter vis-à-vis des protégés étrangers : les premiers, soucieux d'éviter les complications internationales, recommandaient aux autorités d'occupation de « s'abstenir de toute répression directe à l'égard des protégés » ([12]) ; les seconds, en particulier les généraux Moinier et d'Amade, n'admettaient pas que des protégés étrangers « puissent se prévaloir de leur privilège pour se soustraire aux mesures d'ordre public... et répandre des bruits mensongers — (prêtent à la Fran-

(10) F.O. 99, vol. 433, Tanger, 20 août 1904, Correspondance n° 113, protestations du Sultan auprès de la Légation britannique contre les contacts établis par Menebhi avec le chérif Risouni dans le Nord et certaines notabilités des provinces méridionales.

(11) F.O. 881, vol. 9996, E. White, ministre à Tanger au F.O. : « The French are extending their protection, official or officious, on a wholesale scale to Makhzen functionaries of all categories, from vizirs and governors downwards », Tanger, 26 août 1911, Corres. n° 282 ; le vice-consul Lennox précisait pour sa part : « Kaïd Ayadi is on good terms with the French. Kaïd Hamou Glawi of Telwet is a semsar of the Union des Mines. The whole world has gone over to the French, even the Chief Judge, Haj Mustapha. ».

(12) Archives du Ministère français de la Guerre (A.M.G.) à Vincennes, Maroc, série D, carton n° 12, Casablanca, 21 juillet 1908.

ce l'intention de conquérir tout le Maroc) » (13) —. Et pour comble, les réticences venaient même de ceux qui disposaient d'une carte de protection française. Témoin « l'histoire des criquets » qui opposa le général Moinier au consul de France à Casablanca et produisit « de fâcheux effets sur l'esprit des fonctionnaires indigènes » : le général avait ordonné aux caïds et khalifas de la région occupée de mobiliser toute la population, protégés et associés agricoles français compris, en vue de faire face à une invasion acridienne ; saisi de nombreuses réclamations, le consul réprimanda les caïds et leur signifia qu'ils « ne devaient pas obliger les associés agricoles et, *a fortiori*, les protégés, à prendre part à la destruction des criquets et qu'ils ne devraient y employer que ceux qui y consentaient volontairement » (14). Les autorités militaires prirent très mal ce contre-ordre (15).

En fait, l'hostilité de nombreux protégés ne se réduisait pas au seul refus de « coopérer ». Même s'il est difficile d'analyser par le détail (en raison des lacunes dont souffre la documentation) les causes multiples et complexes qui les incitèrent à refuser d'assumer les conséquences logiques des services rendus « objectivement » à l'impérialisme au XIX^e^ siècle, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux allèrent même jusqu'à s'instituer en chefs de guerre contre les Français. Tâche d'autant plus aisée que la contrebande des armes à laquelle ils s'étaient adonnés en toute impunité sous le couvert des immunités étrangères les avait depuis fort longtemps initiés aux fusils européens et américains à tir rapide et même à l'armement lourd (16). Cette résistance se traduisit, entre autre, par l'adhésion de quelques protégés influents au mouvement hafidiste : hormis Menebhi qui avait pesé de tout son poids pour hâter la proclamation du « Sultan du Jihad » à Tanger et y maintenir l'ordre, d'autres

(13) *Ibid.* Le général d'Amade au ministre de la Guerre.

(14) *Ibid.* Carton, n° 16, gl Moinier au consul honoraire de France à Casablanca, 8 mai 1908.

(15) *Ibid.* « J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette communication est contraire aux instructions que j'ai données pour que, conformément à l'intérêt général, tous participent à l'œuvre de destruction des criquets », Moinier au Consul.

(16) C'est à son corps défendant que la France voyait, au XIX^e^ siècle, les convois prendre la direction du Sud-Ouest de ses « possessions algériennes » et approvisionner en fusils et munitions « les agitateurs Kaddour ben Hamza et Bou Amama » *in* A.M.G., série C, carton n° 8, J. Cambon au ministre de la Guerre, Alger, 24 mars 1894.

porteurs de patentes eurent également un rôle non négligeable dans l'éviction de Moulay Abdel-Aziz : un protégé allemand, le caïd Rmiki, livra plusieurs combats pour chasser les forces « azizistes » de Larache et Qsar el Kébir ([17]) ; Bouchaïb ben Dagha, protégé suédois, chassa les pachas d'El-Jedida et Azemmour et gouverna les deux villes au nom du nouveau Sultan ([18]). Rien d'étonnant donc à ce que des protégés aient eu leur place dans le Makhzen de Moulay Hafid (tant à l'échelon central que régional) même si ce dernier n'hésitait pas, occasionnellement, à pressurer les riches censaux des maisons de commerce étrangères, françaises en particulier ([19]).

A partir de 1907, fait nouveau absolument inconcevable quelques années plus tôt, même ceux qui avaient de la répugnance à entrer en contact avec les « Infidèles » cherchaient à obtenir des cartes de censaux. Dans une correspondance adressée au consul de France à Casablanca, le commandant des troupes débarquées attirait l'attention sur « l'ardeur xénophobe de Haj Abdelhaq El Maâti qui s'est rendu en pèlerinage en compagnie de Bouazzaoui (principal instigateur du soulèvement contre les Français au nom de Moulay Hafid)... tout donne à penser que, rentrant en Chaouïa muni d'une protection étrangère, il se révélera rapidement comme le chef d'un parti d'opposition autour duquel se regrouperont tous les dissidents » ([20]). Parmi les candidats à la protection figuraient, outre des compagnons de Bouazzaoui, quelques partisans du Chérif Kettani (ennemi juré s'il en fut des détenteurs de « passeports ») tels ce Bouchaïb ben Houcine des Ouled Hriz étiqueté par les services de ren-

(17) F.O. 881, vol. 9996, l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Allemagne à son département : « Rmiki was among the first supporters of Moulay Hafid », Berlin, 14 septembre 1908, n° 415.

(18) Documents diplomatiques français, Affaires du Maroc, 1906-1908, Régnault, ministre de France à Tanger, à S. Pichon, ministre des Affaires étrangères, Tanger, 28 août 1908, pp. 352-353.

(19) F.O. 881, vol. 9996, E. White au F.O. : « Sid el Menebhi is consulted by Makhzen officials in all matters and is playing a leading part at present. » ; Bouchaïb ben Degha fut nommé gouverneur d'Azemmour ; Rmiki eut un sort moins enviable malgré sa double protection germano-française, précisions *in* F.O. 881, vol. 9447, Tanger, 2 octobre 1908 ; Rissouni fut pratiquement le seul à devoir renoncer officiellement à sa protection britannique, obtenue après la capture de l'instructeur H. Mac Lean, avant de se voir confier un commandement dans le N-O du pays, renseignements *in* F.O. 881, vol. 9996, White à Grey, Tanger, 4 septembre 1908, n° 221.

(20) A.M.G., série D, carton n° 16, Casablanca, 31 octobre 1910, n° 587.

seignements français comme « dangereux et irréductible. A livré de nombreux combats. Cause commune avec Kettani. Emprisonné pour ce fait. Libéré depuis » (21).

Fait tout aussi remarquable, et alors qu'il n'y avait pas si longtemps les protégés étaient conspués, bousculés et fréquemment pillés (incendies d'azibs et attaques de caravanes), au lendemain de la conquête de la Chaouïa, au contraire, la simple acquisition d'une patente par un notable devenait, dans certains cas précis, l'occasion de réjouissance et de liesse populaire : « les auteurs de l'agression du Merchouch (patrouille française attaquée en pays Zaër) donnent une fête pour célébrer l'obtention par un frère du marabout Sid Abdelkader d'une carte de protection allemande. Là, plusieurs individus s'entendent pour opérer sur les routes et les marchés des Chaouïa et pousser ceux-ci à se révolter » (22).

Parmi ces derniers, les Mdakra étaient l'objet d'une attention particulière de la part des Français dont ils harcelaient constamment les postes. Or il est significatif de constater que les fractions les plus résolument réfractaires à la « pacification » obéissaient aux ordres de chefs de guerre porteurs de patentes de protection étrangère. C'est ainsi que Haj Belhaj Mezrou'i, censal d'une firme allemande et fervent partisan de Moulay Hafid auquel il avait donné sa fille en mariage, symbolisait, aux yeux des autorités d'occupation, « l'âme de l'agitation anti-européenne » (23). Un autre protégé, Mohamed ben Larbi Medkori, était également perçu en tant que « chef actif parmi les Mdakra insoumis » (24). Le général D'Amade insistait sur ses agissements anti-français et répétait que ce censal ne cessait de « retenir par son influence les gens des tribus disposés à revenir vivre en paix sur leurs terres, de fomenter l'agitation et de diriger les hostilités contre les troupes françaises » (25). Celles-ci lui tendirent une embuscade ; pris « les armes à la main » il fut sommairement exécuté et

(21) *Ibid.* Moinier au Chargé d'Affaires de la Légation de France à Tanger, liste nominative des dissidents Chaouïa désireux d'obtenir des cartes de censaux, Casablanca, 24 décembre 1910.

(22) A.G.P. Martin : *Quatre siècles d'Histoire marocaine*, Paris, 1923, p. 541.

(23) Documents diplomatiques français, Affaires du Maroc, 1906-1908, p. 296.

(24) *Ibid.* Note du Quai d'Orsay à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, 17 août 1908, p. 296.

(25) *Ibid.* P. 335 et A.M.G., série D, carton n° 12, Tanger, 15 mai 1908.

son cadavre affreusement mutilé par des Sénégalais. Les journaux allemands, « Kolnische Zeitung » et « Weserzeitung » en particulier, s'emparèrent de l'affaire et se déchaînèrent contre la Légion Etrangère « ce ramassis de canailles » ([26]). Ils stigmatisèrent l'incendie systématique des « fermes » des associés agricoles et leur pillage par les soldats qui en repartaient « lourdement chargés ».

Face à la tempête soulevée par cette campagne de presse, le général D'Amade « couvrit » ses subordonnés et fit observer que « les Capitulations, créées pour fournir des garanties contre les abus des fonctionnaires indigènes, n'ont jamais été faites et sont inopérantes contre les lois qui régissent les armées des grandes nations » ([27]).

L'application de ce principe devenait d'autant plus impérieuse que, dans la tourmente qui allait emporter les derniers vestiges du Maroc indépendant, même les amitiés réputées « les plus sûres » devenaient sujettes à caution. Ainsi Thami Glaoui, par exemple, pourtant « conseiller » de l'Union des Mines, et à ce titre protégé français, ne faisait-il pas des démarches pour acquérir la protection britannique pour lui et les siens ([28]) ? Le gouvernement insurrectionnel établi à Meknès et dirigé par Moulay Zine el Abidine ne comportait-il pas à la tête de son ministère des Affaires étrangères un protégé, Mohamed Mekouar ([29]) ? Et à Fès même des protégés qui dans un premier temps avaient essayé de renflouer le Makhzen en avançant d'importantes sommes d'argent à Moulay Hafid,

(26) Coupure du n° du 2 juin 1909 du « Kölnische Zeitung » *in* A.M.G., série D, carton n° 12.

(27) *Ibid.* D'Amade au ministre de la Guerre, Casablanca, 10 octobre 1908.

(28) F.O. 881, vol. 9996, White au F.O. : « During the last few days, the Pasha has been trying to get protection. He has been sending to me and to others... his scribes are very busy making a list of all the slaves, relatives and all the Glawi. His brother Hassi has sold his grain to Brandt und Toël hoping this way to get german protection. » Marrakech, 17 juin 1911 ; nombreuses indications sur ce type de transactions *in* Archives des Séquestres de Guerre, Bibliothèque générale (Rabat) ; sur les transactions de Madani Glaoui, du caïd Ayadi Rhamni etc., voir Archives de la Gérance de Marrakech des Biens austro-allemands séquestrés, notamment les dossiers des firmes « Brandt und Toël » et « Marx ».

(29) F.O. 881, vol. 9920, Lister à Grey, « Complaints made by Makhzen against British protégés », Tanger 25 mai 1911 ; par une lettre en date du 28 rabi II 1320 / 28 avril 1911, Moulay Zine informait la légation de Grande-Bretagne : « Nous voulons que la désignation de Notre serviteur, Haj Mohamed Mekouar, au poste de ministre des Affaires étrangères, soit une preuve supplémentaire des sentiments de considération et d'amitié que Nous vous portons. ».

n'étaient-ils pas partie prenante dans « le complot contre le sultan et la France » comme le laissait supposer l'explosion d'un dépôt clandestin de munitions dans la maison du censal d'une firme anglaise ([30]) ?

Parvenir à un arrangement avec les autres puissances était donc urgent. L'accord conclu le 4 novembre 1911 avec l'Allemagne, après « le coup d'Agadir », fut un pas important. Mais, lorsque la France décréta en avril 1912 que les protégés étrangers inculpés de participation aux « événements de Fès » devaient être déférés devant le Conseil de Guerre arguant du fait que « la juridiction de l'armée d'invasion se substitue de plein droit à celle du territoire envahi pour tout ce qui se rattache à la sécurité des troupes d'occupation » ([31]), l'Auswartiges Amt lui fit savoir que pour le gouvernement allemand « la proclamation de l'état de siège à Fès ne modifie en rien les droits que les Capitulations réservent à l'Allemagne au Maroc » ([32]).

***

A partir de 1912 la France fut donc contrainte d'intensifier son action pour mettre un terme aux privilèges capitulaires. Pour ce faire, elle lança une vaste campagne diplomatique et prit une série de mesures destinées à « familiariser les indigènes avec l'idée de la suppression totale de la protection » ([33]).

La Résidence générale commença d'abord, pour donner un semblant de crédibilité à sa politique en la matière, par retirer un certain nombre de cartes de protection française sans léser pour autant leurs anciens bénéficiaires qui, dans le but de ne pas défavoriser les maisons de com-

(30) F.O. 881, vol. 9996, le consul Mac-Leod à White, « Etat des sommes avancées par des protégés britanniques à Moulay Hafid », les principaux donateurs étaient : M'Hamed Lazrak, Haj Taleb Lazrak (naturalisé anglais) et Haj Mohamed ben Chekroun, Fès, 28 juillet 1911.

(31) A.E.P., N.S., Maroc, vol. 297, Fès, 27 avril 1912.

(32) *Ibid.* L'Allemagne tenait à préciser qu' : « en vertu de l'article 9, alinéas 2 et 12, l'accord du 4 novembre 1911 stipule que, même en cas d'établissement du protectorat français, les droits concédés à l'Allemagne par les capitulations ne pourraient être abrogés qu'en vertu d'un arrangement à intervenir entre les deux gouvernements ».

(33) A.E.P., N.S., Maroc, vol. VII, Saint-Aulaire au ministre des A.E. ; Rabat, 18 novembre 1912, n° 167, pp. 17-18.

merce françaises, furent munis de « lettres de recommandation » (34). Les autorités insistaient sur le fait que « l'ordre et la sécurité, étant assurés par une nation civilisée, les protections perdaient leur raison d'être ». Il était cependant difficile, sinon impossible, de prendre des mesures ex-abrupto à cause de considérations diplomatiques et aussi parce que des protégés figuraient parmi les « notables » ruraux et citadins les plus en vue. Or toute la stratégie de Lyautey se fondait sur l'intégration de ceux-ci au nouveau régime. De ce fait découle la « politique des égards » adoptée vis-à-vis des protégés les plus influents qui furent dispensés des lourdes contributions de guerre imposées aux populations, dotés de laissez-passer, associés à la gestion municipale de quelques villes et n'eurent pas, surtout, à subir les ruineuses « expropriations pour cause d'utilité publique » dont firent les frais tant de petits fellahs et de collectivités ; bien plus, des terrains leur furent achetés à très bon prix, à Fès par exemple, pour l'établissement de camps militaires sans que la Résidence songeât à contester sérieusement la validité de leurs titres de propriété » (35).

Sur le plan international, le Quai d'Orsay s'efforça, au lendemain de la signature du traité de Fès, d'homologuer reconnaissance du protectorat et abolition des Capitulations. Compte tenu des accords antérieurs, les réticences des Etats-Unis mises à part, le premier objectif fut assez rapidement atteint. Le second donna lieu, par contre, à des marchandages extrêmement serrés. La Russie fut pratiquement la seule puissance à ne pas soulever de difficultés ; son ministre des Affaires étrangères, Sazonov, conclut rapidement avec son homologue français, Delcassé, à Moscou, un protocole d'accord en vertu duquel « prenant en considération les garanties offertes par les tribunaux français du protectorat, la Russie

(34) *Ibid.* Lyautey au ministre des A.E. : « Les lettres de recommandation prévues par les circulaires nos 23 du 28 novembre 1912 et 44 D du 29 janvier 1913... ressuscitent sous une forme déguisée les anciennes cartes de protection... en offrent tous les avantages sans en avoir les inconvénients », Rabat, 20 avril 1913, n° 82 D, p. 205.

(35) Lorsqu'ils étaient touchés par les mesures d'expropriation, les protégés recevaient des compensations qui les dédommageaient largement du préjudice subi ; cas détaillé *in* F.O. 443, vol. 28, « Water rights of the Chorfas of Tamesloht », Rabat, 29 juillet 1929, le Consul général de Grande-Bretagne au Maroc au Sous-Secrétaire d'Etat au F.O., correspondance relative au projet de construction d'un barrage en amont d'une oliveraie des Chorfas, l'indemnité réclamée se situait entre 500 000 et 600 000 francs.

renonçait à réclamer les droits et privilèges issus du régime des Capitulations » (28 janvier 1914). Tous les autres gouvernements formulèrent des réserves et donnèrent, à un moment ou à un autre, des réponses jugées « dilatoires » à Paris. Ainsi l'Italie qui s'était pourtant vue reconnaître des « concessions » en Libye, adoptait sur cette question une attitude qualifiée d' « inamicale ». L'Autriche-Hongrie pour sa part montrait peu d'empressement à répondre favorablement aux sollicitations françaises malgré la contre-partie qui lui était proposée dans les Balkans (Albanie), et le risque de perdre, du fait de ses « atermoiements », le bénéfice de souscription des grandes banques parisiennes à l'emprunt lancé par la municipalité de Vienne pour la construction d'un métropolitain ([36]). Même l'Espagne qui, par l'accord du 21 novembre 1913, reconnaissait la « compétence des tribunaux de la zone française du Maroc sur les nationaux et protégés espagnols » (article 24), engageait avec le Quai d'Orsay de « véritables batailles de juristes » fondées sur un subtil distinguo entre « Protections » et « Capitulations ». Le gouvernement de Madrid ne manquait aucune occasion pour préciser que « la renonciation aux Capitulations ne signifie nullement suppression de la protection ni même interdiction de créer de nouveaux protégés » ([37]). De son côté la Grande-Bretagne subordonnait l'abolition de ses tribunaux consulaires à la signature de la convention relative à la zone internationale de Tanger et, malgré le protectorat, répondait favorablement aux demandes de naturalisation formulées par des sujets marocains ([38]). Quant à l'Allemagne, sa décision d'installer un tribunal consulaire à Marrakech, en 1913, provoqua de vives protestations de la France.

Rien n'illustre mieux le caractère laborieux des tractations et négociations relatives aux protections que la correspondance adressée par l'ambassadeur de France à Pékin au sujet du projet de renonciation par la Chine à ses privilèges capitulaires (mêmes théoriques) au Maroc : « Les habitudes de marchandage sont si fréquentes en ce pays que le ministre

(36) A.E.P., N.S., Maroc, vol. 294, le ministre français des A.E. à son ambassadeur à Vienne, Paris, 18 avril 1914, n° 136.

(37) *Ibid.* Lyautey au ministre des A.E., Rabat, 6 mai 1914, n° 100 D.

(38) *Ibid.*, vol. 293, le ministre français des A.E. à son ambassadeur à Lisbonne, Paris, 2 mars 1914, télég. n° 7. Sur la naturalisation de sujets marocains entre 1912 et 1914 : archives du Home Office (H.O.) à Londres, notamment les dossiers n°s 242-981 et 191-190.

des Affaires étrangères répondrait certainement à ma proposition par une demande de contre-partie. La présomption chinoise est telle qu'il pourrait avoir l'idée de rechercher cette contre-partie dans la renonciation de la France au régime des Capitulations en Chine. » (39)

La diplomatie française avait pu, néanmoins, remporter des succès notables à la veille de la première guerre mondiale (40). Le déclenchement de celle-ci lui permit de les étendre, et ce, par la promulgation des dahirs des 5 et 13 août 1914 qui consacrèrent l'abolition unilatérale des privilèges capitulaires dont bénéficiaient l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Les biens de leurs nationaux au Maroc furent placés sous séquestre. L'Administration générale des Séquestres de Guerre, chargée de leur gestion, fut admirablement utilisée par les autorités du protectorat qui, exploitant systématiquement les possibilités offertes par les livres de comptes et effets de commerce des firmes allemandes, ruinèrent de nombreux censaux et associés agricoles en les contraignant, quand ils n'avaient pas pris la précaution de fuir leur tribu, à payer de grosses créances dont quelques-unes avaient pourtant été réglées avant août 1914 (41).

Toutefois les dahirs d'août 1914 ne résolurent pas définitivement le problème car, et en dehors même du fait que rien n'avait été encore conclu avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, l'Espagne ne s'était pas alignée sur la France, tant et si bien que de 1914 à 1918 et même au-delà, la zone Nord se transforma en base à partir de laquelle les porteurs de patentes « non-intégrés » au nouveau régime participèrent à la lutte armée contre les Français directement ou indirectement, comme dans la Chaouïa entre 1907 et 1911.

(39) A.E.P., N.S., vol. 294, Pékin, 10 avril 1914, n° 191.

(40) *Ibid.*, vol. 293, chronologie de la suppression des capitulations.

(41) B.G. (Rabat), Séquestres de Guerre, Dossiers « Brandt und Toël » - Revendications » et « Karl Ficke - Créances » : Direction des Renseignements au Ministre délégué à la Résidence générale : « Plusieurs indigènes se plaignent de ce qu'ils doivent payer deux fois. », Rabat, 20 juin 1923 ; le Contrôleur civil suppléant, chef de l'Annexe de Boucheron, au Contrôleur civil, chef de la Circonscription Chaouïa-Nord : « Le nommé Abdelkader ben Maâti Khallouk, débiteur du séquestre Karl Ficke, déclare s'être complètement acquitté de sa dette et refuse de payer les intérêts moratoires qui lui sont réclamés. », 12 avril 1923 ; *Ibid.* : « Le nommé Bertit ben Haj Bouziane a quitté la région ; il réside actuellement à Berrechid où il est employé comme mokhazni chez le Cadi. Il a vendu tous les biens qu'il possédait pour régler ses dettes envers le séquestre », 25 août 1927.

Dès l'établissement du protectorat, des protégés liés à la Résistance intensifièrent, en effet, leurs efforts pour activer l'acheminement sur le Maroc d'importantes quantités d'armes et de munitions. Au cours de l'été 1912, par exemple, des notables de la tribu Bokkoya, Haddou ben Hamou et Ayachi el Bokkoyi « tous deux protégés français très influents dans le Rif » se rendirent à Anvers et Hambourg pour acheter des armes (42). Quelques mois plus tard, le consul de France à Gibraltar signalait que de grosses cargaisons de fusils belges étaient en transit vers le Maroc (43). L'importance du rôle joué à ce niveau par les protégés réside également dans le fait que El Hajjami, principal adversaire du général Gouraud au nord de Fès en 1912, avait été doté en armes essentiellement par deux censaux autrichiens de Larache, Kacem ou Salah et son fils Sellam, qui jouèrent par la suite un rôle plus direct (44).

Les bulletins politiques de la Résidence générale foisonnent d'exemples de ce type. Dans une correspondance en date du 5 novembre 1917, Lyautey proposait au Quai d'Orsay de protester énergiquement auprès du gouvernement espagnol car les services de renseignements venaient de lui signaler, encore une fois, qu'un « convoi de mulets chargés de munitions a pris le départ du fandouk de Si Ahmed ben Kirane, censal d'une firme anglaise à Larache, sous la surveillance du protégé allemand Haj Aïssa Soussi » (45).

Si la contribution de certains protégés se limitait au ravitaillement en armes et munitions des combattants, d'autres participaient, au contraire, directement aux opérations militaires. C'était notamment le cas de Ali ben Abdeslam, protégé allemand, que les Français qualifiaient de « chef énergique » sous la conduite duquel les tribus de la rive droite de l'Ouerrha franchirent le fleuve et attaquèrent, en décembre 1916, les tribus soumi-

(42) A.E.P., N.S., vol. 176, Contrebande d'armes et de munitions de guerre IX, le vice-consul de France à Tétouan au gérant de l'Agence de France à Tanger, Tétouan, 29 décembre 1912 ; le Directeur de la Sûreté générale au ministre de l'Intérieur (passage des deux Marocains à Paris et Rouen), Paris, 31 octobre 1912.

(43) *Ibid.*, Gibraltar, 17 décembre 1912.

(44) E. Burke III : *Prelude to protectorate in Morocco. Precolonial protest and resistance*, 1860-1912, Chicago, 1976, nombreuses indications sur M. El Hajjami, pp. 190-191 et 202-208.

(45) A.M.G., série E, carton n° 12 *bis*, Direction des Affaires indigènes et du Service de Renseignements, 5 novembre 1917, n° 421.

ses des Sless et des Fichtala, « droit au nord de Fès, objectif de la poussée » (46). Plus à l'Est, un autre protégé, le « caïd » Haj Omar Khellouchi, maintenait la tribu des Mtalsa dans des « dispositions particulièrement belliqueuses » (47). Les qualités guerrières et surtout l'esprit de coordination dont firent preuve ces résistants inquiétèrent les Français ; Lyautey devait noter en 1912 : « Il importe de prêter l'attention la plus sérieuse... à l'aggravation de la situation sur le front d'Ouezzane... c'est là le résultat d'une action concertée et très liée sur tout notre front nord entre les divers agitateurs dont l'un des principaux chefs de file est Kacem ou Salah. » (48)

L'excès d'attention portée par le Résident à tous ces « agitateurs » constituait, sans doute, l'un des facteurs qui, avant 1921-1922, lui faisaient quelque peu perdre de vue l'ampleur du danger représenté par Abdelkrim Khattabi qu'il ne percevait que « de profil » selon l'expression de D. Rivet (49).

La France put en fin de compte écraser la résistance armée, mais elle ne devait pas tarder à se heurter de nouveau à l'opposition des protégés à partir de 1930 puisque nombreux étaient parmi eux ceux qui prenaient fait et cause pour l'action nationaliste (au sens que lui donne habituellement l'historiographie). En effet ce sont ceux-là mêmes, « les détenteurs de passeports », que les fouqahas intégristes avaient si violemment fustigés, qui furent les premiers à manifester contre le dahir du 16 mai 1930.

Il convient de faire remarquer à ce propos que, malgré le recours à la protection étrangère, moyen commode de réaliser de fructueuses transactions en toute quiétude, mais qui du point de vue de l'orthodoxie les plaçait en fâcheuse posture, les protégés musulmans ne semblent pas avoir été, en général, ni plus ni moins attachés à l'Islam que le reste de la communauté.

Ayant pour la plupart accompli le pèlerinage à La Mecque et, pour certains, pris des dispositions pour se faire pieusement enterrer, à leur

(46) *Ibid.*, carton n° 11, le général Henrys à Lyautey, Rabat, 16 mars 1916.

(47) *Ibid.*, carton n° 12 *bis*, Rabat, 25 mars 1912, p. 22.

(48) *Ibid.*, Lyautey au ministre de la Guerre, Paris, 28 mars 1921.

(49) D. Rivet : *Le Commandement français et ses réactions vis-à-vis du mouvement rifain*, 1924-1926, *in* Actes du Colloque international sur « Abdelkrim et la République du Rif », Paris, 1976, p. 120.

mort, près des tombeaux d'illustres santons (50), censaux et associés agricoles étaient souvent animés vis-à-vis de leurs protecteurs de sentiments pour le moins équivoques. Evoquant les obstacles inhérents à l'acquisition de propriétés immobilières au Maroc, Saint-René Taillandier écrivait en 1904 : « ... si l'Arabe est un protégé, en général il a, grâce à l'abri où il se trouve des exactions, acquis assez de biens pour ne pas désirer aliéner un terrain ou un immeuble au profit d'un chrétien pour lequel il a, malgré ce qu'il lui doit, aussi peu de sympathie que ses autres coreligionnaires. » (51) Au XIX^e siècle, des protégés avaient d'ailleurs essayé de réagir contre les attaques dont ils étaient l'objet et de « légaliser » en quelque sorte leur situation grâce à une fetwa qui, sous réserve de conditions spécifiques, entérinait l'appel à la protection des chrétiens. Mais c'est surtout la promulgation du « dahir berbère » en 1930 qui allait permettre à de nombreux protégés et naturalisés de démontrer que leur statut juridique privilégié n'altérait pas forcément leur foi, et de s'imposer aux côtés d'autres militants, et non des moindres, parmi les principaux cadres du mouvement nationaliste.

Une importante note de la Direction des Affaires indigènes, synthèse de rapports politiques adressés par les chefs de régions de la zone française de protectorat à la Résidence générale, fournit de précieux renseignements sur l' « Attitude des sujets ou protégés étrangers au cours du mouvement d'agitation dans les grands centres musulmans » (1930) (52). Il ressort de cette note que les protégés britanniques et américains ainsi que des naturalisés italiens ont été parmi les principaux organisateurs des rassemblements de protestation et de récit du Latif dans les mosquées du haut desquelles, quelque trente ans plus tôt, le Chérif Kettani lançait de

(50) Transaction conclue entre un protégé français et le Nadir des Habous de Fès ; contrat daté du 1^er chaâbane 1321/23 octobre 1903 ; manuscrit en possession de l'auteur.

(51) A.E.P., N.S., vol. 350, Relations commerciales du Maroc avec la France, 1897-1905, St-René Taillandier aux A.E. : « Réponse au questionnaire de l'Office national du Commerce extérieur », Tanger, 21 octobre 1904, n° 104.

(52) Archives de France (Paris), Papiers Lyautey, Note de la Direction des Affaires indigènes : « Attitude des sujets et protégés étrangers au cours du récent mouvement d'agitation dans les grands centres musulmans », synthèse de rapports politiques confidentiels dont le cadre chronologique se situe entre le 6 juillet et le 1^er septembre 1930. Tous les renseignements sur la campagne contre le dahir berbère sont extraits de cette note.

violentes diatribes contre les « associés des infidèles ». C'est ainsi que le pacha de Fès, Baghdadi, signala aux autorités françaises le rôle essentiel joué dans la campagne contre le dahir par Haj Hassan Bouayad, son frère Mohamed, Haj Tahar Mekouar, Mohamed ben Hamza Tahiri, Abdenbi ben Haj Tayeb Lazrak, Boubker ben Mohamed Lazrak et ses frères Mohamed et Driss, tous sujets ou protégés anglais dont les plus actifs furent arrêtés et remis au consulat britannique ; pour sa part Abderahmane Diouri fut arrêté et remis au consulat d'Italie. A Marrakech, où en 1912 les « hommes bleus » d'El Hiba avaient sérieusement malmené de nombreux protégés juifs et musulmans, c'est un autre sujet italien, Larbi Diouri, qui essaya d'organiser, en collaboration avec Abdellatif Sbihi « leader des Jeunes Marocains de Salé », une campagne de manifestation dans les mosquées de la ville au début du mois de juillet 1930 ; Ahmed ben Tahar Tazi, protégé anglais, devait le relayer en août et tenter de provoquer le récit du Latif à la mosquée Ben Youssef mais son projet fut déjoué in extremis et le général Huré, commandant la région Marrakech-Agadir, put alors écrire dans le rapport mensuel adressé à la Résidence : « Dans l'ensemble la situation politique est bonne. La propagande contre la justice berbère n'a pas trouvé d'écho parmi les populations intéressées et les Djémaâs judiciaires sont toujours très fréquentées. » (53) En dehors de Fès et Marrakech, Casablanca fut aussi le théâtre de manifestations : des Marocains naturalisés italiens « se répandirent dans les rues en récitant le Latif », quelques-uns furent appréhendés mais relâchés immédiatement « après vérification d'identité ». A Tanger, considérée au XIX[e] siècle comme plus ou moins perdue pour l'Islam, Ahmed Fetouaki, secrétaire au consulat britannique, et Kacem Doukkali, protégé anglais, « prirent une part prépondérante à une manifestation dans une mosquée de la ville ».

Importante dans les foyers urbains, l'agitation toucha également les zones rurales : Abdel-Aziz Yacoubi, protégé américain, devait se livrer selon les autorités françaises à « une propagande tendancieuse dans les

(53) Direction des Affaires indigènes (D.A.I.), région de Marrakech-Agadir, rapport mensuel de septembre ; le général Huré signala, en outre, que « deux jeunes agitateurs ont été placés en résidence forcée dans la région : le nommé Abdellatif Sbihi à Azilal et le nommé Mohamed Ben Yazid à El Kelaâ des Sraghna », Marrakech, 16 octobre 1930, n° 829.

souks du pays Zaïan » où il se rendait fréquemment « sous des prétextes commerciaux ». Dans le Tadla, le chef de cercle, De Loustel, signala « le commentaire hostile sur le dahir et l'effervescence créée par les membres de la famille Bouayad de Fès installée à Khénifra », leurs agissements, disait-il, ont provoqué « une certaine émotion dans ce centre berbère ».

Quant à Omar bel Hassan Hajoui (54), porteur d'une carte de protection anglaise lui aussi, il semble avoir joué, en sa qualité de « représentant en zone française du Comité Syro-Palestinien », un rôle non négligeable dans la mobilisation de l'opinion arabo-musulmane du Moyen-Orient qui exprima sa solidarité par l'envoi de nombreux télégrammes, au ton parfois extrêmement virulent, au secrétaire général de la Société des Nations. Des messages émanant de la Conférence Islamique (Jérusalem), du siège central de l'Association des Jeunes Musulmans (Le Caire), de la Section des Jeunes Musulmans d'Irak (Mossoul), du Comité de la Défense de la Foi (Jaffa), affluèrent en effet au siège de la S.D.N. à Genève. Leurs auteurs dénonçaient « l'œuvre de division de la nation marocaine musulmane entreprise par la France » et « regrettaient beaucoup que, sous prétexte de servir l'humanité, la S.D.N. couvrît la plus abominable des iniquités » (55).

Quelques années plus tard, le même personnage (O. Hajoui), en accord avec Allal Fassi, Hassan Ouazzani (avec lequel ses fils étaient d'ailleurs en étroites relations), et des nationalistes de Tétouan, déploya une tentative similaire à l'échelle de l'ensemble du monde musulman pour dénoncer cette fois-ci la dissolution du Comité d'Action Marocaine (18 mars 1937) (56).

De leur côté, les naturalisés et protégés établis à l'étranger organisèrent de vastes campagnes dénonçant la répression dont étaient victimes leurs compatriotes depuis octobre 1936, date de découverte d' « un com-

(54) Papiers Lyautey, *ibid.*, la Résidence pensait que Omar Hajoui était téléguidé par l'Intelligence Service. Auparavant elle avait mis la participation de protégés à la lutte armée sur le compte des « Menées allemandes au Maroc ».

(55) Maria-Rosa de Madariaga : *Documents d'archives de la S.D.N. sur le Dahir berbère*, présentés aux « Journées d'études du C.E.R.M. », 16-17-18 juin 1976, Paris.

(56) Ministère de la Guerre (Paris), Bulletin de Renseignements des Questions musulmanes (B.R.Q.M.), rubrique « Nationalisme marocain », 10 mai 1937, p. 192.

plot visant à soulever toute la population contre l'autorité française » ; de New-York où il résidait, Abdelkrim ben Ahmed Hajji, « bien connu pour ses idées nationalistes », assaillit la Résidence générale de télégrammes de protestation (57).

D'ailleurs, lorsque la répression s'intensifia et s'abattit sur les chefs nationalistes, c'est auprès de protégés que quelques-uns trouvèrent refuge avant d'être finalement arrêtés. A Fès, Haj Hassan Bouayad qui, d'après les autorités françaises, « passait aux yeux de la majorité de la population pour le successeur de Si Allal Fassi » (58), abrita ainsi un certain nombre de personnes recherchées, notamment Brahim Ouazzani et Mohamed El Kori ; il était soupçonné, en outre, d'assumer « la responsabilité de désigner qui devait prendre la tête du mouvement à la suite de l'arrestation des principaux dirigeants ». Ce fut lui également qui, avec le concours de ses frères et de Ahmed Mekouar, eut à organiser des collectes de fonds, dans les villes et les campagnes, en faveur des familles des militants détenus. Les frères Sebti, sujets anglais et riches commerçants de Casablanca qui avaient des comptoirs un peu partout dans le monde et jusqu'au Japon (Kobé), furent parmi les principaux donateurs ; ils avaient déjà, avant 1937, versé plus de 40 000 francs à la formation d'A. Fassi (59). C'était également par l'intermédiaire de protégés que les contributions de la zone Nord aboutissaient dans la caisse nationaliste ; en novembre 1937, les autorités d'Ouezzane signalèrent que « le nommé Ali Khemlich, demeurant à Tanger, détenteur de deux passeports, l'un anglais, l'autre délivré par les autorités espagnoles rebelles, sert d'intermédiaire entre les nationalistes des deux zones. Il est chargé de remettre des fonds aux dirigeants nationalistes de Fès de la part de Torrès de Tétouan » (60). D'autres nationalistes, officiellement « sujets anglais », Hassan Sebti et Mohamed Ziyat en particulier, jouaient un rôle important dans la liaison entre la zone française et la zone espagnole et étaient étiquetés comme

(57) Résidence générale, Bulletin quotidien d'informations politiques (B.Q.I.P.), 8 décembre 1938, Note sur A. Hajji, rapport n° 146.

(58) *Ibid.*, 14 décembre 1937, n° 10. Indications sur Haj Hassan Bouayad, sans la mention « naturalisé anglais », *in* Allal Fassi « Les mouvements d'indépendance dans le Maghreb arabe » (en arabe), éd. Guessous, Tanger, p. 222.

(59) B.Q.I.P., 21 juillet 1938, n° 71 : « Les frères Sebti, sujets anglais, ont créé en août 1937 une importante succursale à Kobé (Japon), dirigée par Mehdi ben Haj Driss ben Kirane..., sympathisant du parti nationaliste. ».

(60) *Ibid.*, 6 novembre 1937.

« se rendant souvent à El Qsar Kbir et ailleurs sous des prétextes familiaux » (61).

Il importe donc de remarquer que, face au carcan imposé par le protectorat et caractérisé par les restrictions draconiennes dont souffraient les libertés d'expression, de réunion et de circulation, ainsi que par l'usage courant de l'internement administratif et même le maintien, bien que partiel, de l'état de siège, il était somme toute normal que l'action nationaliste qui avait trouvé une échappatoire dans l'inviolabilité des mosquées, tirât aussi profit des immunités propres à la protection consulaire. Il était par ailleurs également normal que les protégés qui, par « la fortune et les lumières », faisaient partie intégrante de l'élite autochtone, soient appelés, pour de nombreuses raisons, à figurer parmi les principaux cadres du mouvement national.

Présentée au XIX^e siècle comme un instrument de « civilisation et de progrès » et une solide garantie contre l'arbitraire des agents du Makhzen et les spoliations, la protection s'avérait donc aussi comme un moyen de lutte pratique contre le Protectorat dans la mesure où les nationalistes titulaires de patentes ou de passeports étrangers disposaient d'une marge de manœuvre relativement importante pour organiser des réunions, imprimer et distribuer des tracts, rassembler des fonds et maintenir le contact avec le monde extérieur (62). Desservis par la poste anglaise, dont les rekkas participèrent activement à la campagne contre le dahir berbère, ils bénéficiaient à ce dernier niveau de grandes facilités pour recevoir les revues et journaux étrangers ; Omar Hajoui recevait ainsi régulièrement « de la zone espagnole et même de Paris les journaux musulmans interdits » (63).

(61) H.O., série 20 F, Dossier n° 195-655, 27 septembre 1910, naturalisation de Mohamed Ziyat. B.Q.I.P., 26 mars et 9 septembre 1937 : « Mohamed Ziyat de Fès s'occupe d'affaires commerciales ; il est en relation avec des nationalistes de la zone espagnole ; objet de surveillance. ».

(62) B.Q.I.P., 20 octobre 1937 : « On s'attend à Fès, le 19 ou 20 octobre, à une grande réunion organisée par le parti de Bel Hassan Ouazzani chez Hassan Bouayad. Le but de la réunion n'est pas connu. ». Le bulletin du 29 avril 1937 rapporte que : « Mohamed ben Ahmed Hajji, protégé anglais, commerçant de Salé, se rend à Londres, via Tanger ; la visite de ses bagages, à la douane d'Arbaoua, n'a rien révélé de suspect. ».

(63) *Ibid.*, 24 mai 1937. Le même rapport signale que : « Omar Hajoui, intime du pacha de Petitjean (Sidi-Kacem), obtiendrait de celui-ci des renseignements qui seraient répétés à ses deux fils, Mohamed et Hassan, tous deux liés aux nationalistes. ».

Du fait de cette marge de manœuvre, la Résidence générale ne pouvait qu'applaudir à la signature de la convention franco-britannique du 29 juillet 1937 dont la conclusion privait les nationalistes d'un atout important, d'autant plus que, se fondant sur une interprétation extrêmement restrictive de la convention de Madrid (1880), les tribunaux français rendaient de fréquents arrêts et jugements aux termes desquels la naturalisation américaine, brésilienne, argentine et espagnole de nombreux Marocains était déclarée nulle et non avenue (64). « Toutefois c'était les sujets et protégés anglais, élément de poids au sein du mouvement national qui constituaient la cible de choix des Français : « les privilèges anglais au Maroc limitaient notre autorité, et, malgré la correction des autorités consulaires, l'opposition à notre action trouvait des facilités du fait de la protection et de l'acheminement de la correspondance par la poste anglaise. » (65)

Il n'est sans doute pas inutile de rapprocher les termes de ce rapport des paroles sibyllines prononcées par le général Noguès, en décembre 1937, devant la Section marocaine du Conseil du Gouvernement : « ... environ 150 censaux et 300 mokhalets britanniques vont retomber sous la souveraineté absolue de S.M. le Sultan... la poste anglaise ne fera plus échec à l'Office des P.T.T.... Je veux pour ma part, y voir le symbole d'un pays qui, se dégageant progressivement des liens du passé, se tourne hardiment vers l'avenir. » (66)

La convention signée à Londres devait entrer en vigueur le 1er janvier 1938. Les dispositions de la phase transitoire prévue comportaient certains avantages judiciaires auxquels les protégés anglais, notamment ceux de Fès, renoncèrent d'eux-mêmes et décidèrent d'un commun accord de ne pas présenter, le cas échéant, leurs litiges aux tribunaux français (67). Outre ce boycottage, ils organisèrent également une vaste campagne « d'agitation anti-française et anti-anglaise » (68). Les rapports politiques

(64) J. Bengelloun : *Le rôle de la jurisprudence en matière de nationalité avant le Code sur la nationalité du 6 septembre 1958*, mémoire de D.E.S., 109 p., inédit, Faculté des Sciences juridiques (Rabat), pp. 18 et 29-30.

(65) B.R.Q.M., 11 septembre 1937, p. 355.

(66) Discours du gl Noguès, 1937, pp. 29 et 50.

(67) B.Q.I.P., 3 septembre 1937.

(68) *Ibid.*, 17 janvier 1938, n° 6.

de la Résidence soulignent que le ressentiment à l'égard de la Grande-Bretagne était d'autant plus vif que « comme toute la population, à l'exception des israélites, ils étaient violemment hostiles à la politique britannique en Palestine » (69).

Pour préserver leur liberté d'action, les protégés les plus résolument engagés dans l'action nationaliste furent contraints de s'établir en dehors de la zone française. Le cas le plus typique à cet égard est celui de Haj Hassan Bouayad, fiché en tant que « sujet anglais, nationaliste notoire » (70), déjà déclaré persona non grata en 1930, qui dut quitter Fès pour s'installer en Egypte. Ses frères restés sur place, notamment Ahmed et Driss, devaient le tenir au courant de l'évolution de la situation dans le pays. Quelques semaines seulement après son départ (janvier 1938), ils lui firent parvenir la copie d'un mémoire destiné au gouvernement français, à la rédaction duquel ils avaient d'ailleurs pris part, portant sur la misère du peuple, l'injustice fiscale, la condition des détenus politiques et la nécessité de former des commissions d'enquête impartiales pour étudier la situation au Maroc (71).

Au Caire Haj H. Bouayad déployait une intense activité ; il contribua en particulier à la constitution de l' « Association pour la défense des droits du Maroc ». Il eut également à agir de Genève où il rencontra, fin mars 1938, Chakib Arsalane, Ahmed Balafrej et Mohamed el Kholti, correspondant parisien de l'ex-Comité d'Action Marocaine et membre fondateur, en février 1937, de l' « Association de défense et de solidarité

(69) *Ibid.*, 23 septembre 1938, n° 108, indications sur l'organisation dans les principales villes du Maroc d'une « Journée de la Palestine en lutte » et sur le « faible écho de l'émission en arabe de la radio anglaise. ».

(70) *Ibid.*, 1 et 11 février 1938, n°s 9 et 12 : « Haj Hassan Bouayad... quitte la zone française le 24 pour se rendre en Egypte via Tanger. » ; dans cette dernière ville « il a des entretiens avec les frères R'Kaïna, tenanciers de bazars, germanophiles notoires. » ; « l'intéressé aurait l'intention de s'installer définitivement en Egypte. ». Dans ce pays, c'est à la demande du Wafd que la Grande-Bretagne a dû, après la conclusion du traité de Londres (1936), ouvrir les négociations de Montreux (1937) en vue de l'abolition du régime capitulaire en Egypte.

(71) Les frères Bouayad semblent avoir attaché une importance particulière à l'information. B.Q.I.P., 2 juillet 1937 : « Ahmed Bouayad a annoncé son intention de partir le 4 juillet avec sa famille passer plusieurs mois en Angleterre. Il a remis de l'argent au libraire Laoufir de Casablanca qui doit lui faire parvenir à Manchester les journaux musulmans. », Renseignements sur les activités de Haj Hassan Bouayad au Caire *in* B.Q.I.P., n° 36 du 28 avril 1938.

des Marocains de France » et du mensuel « La Voix du Maroc » édité à Paris ([72]). De retour en Egypte, il essaya de se placer au-dessus des rivalités qui opposaient les chefs nationalistes ; il usa de toute son influence pour mettre fin, par exemple, aux différends qui séparaient Mekki Naciri et Abdel-Khaleq Torrès mais n'y parvint pas et, dit un rapport français, « ulcéré de voir la rivalité entre les deux hommes continuer à se manifester au Caire, il partit pour la Syrie » ([73]).

Au Maroc même, si en 1930 les pressions du Consul général de Grande-Bretagne appelé à la rescousse par les autorités françaises ([74]) — (menace de retrait de la carte de protection britannique en cas de non-abstention dans la campagne contre le dahir berbère) — n'avaient donné aucun résultat, l'abolition proprement dite de cette protection en 1938 n'eut pas tout à fait l'effet escompté puisque ses anciens bénéficiaires, militants nationalistes, poursuivirent leur action. Ainsi, un an après la dissolution du C.A.M., Ahmed ben Chekroun, ex-protégé anglais, devait être appréhendé et présenté au tribunal du pacha de Fès sous l'inculpation de « tentative de re-former un comité nationaliste sous l'appellation de Haraka Kaoumiya » ([75]). De leur côté, les frères Sebti de Casablanca prirent l'initiative, avec d'autres patriotes, d'adresser un mémoire au gouvernement français réclamant « la mise en liberté des prisonniers politiques » ; ils continuèrent, en outre, à effectuer de gros versements à la caisse nationaliste. Celle-ci était également alimentée par les collectes dont se chargeaient à Casablanca Driss et Abdeslam Diouri, naturalisés italiens ([76]).

La phase 1937-1938 a été justement caractérisée par l'accentuation de la participation des Marocains porteurs de passeports italiens à l'action nationaliste. Les autorités françaises surveillaient attentivement tous leurs

(72) *Ibid.*, 9 mars 1938, n° 20.

(73) *Ibid.*, 30 décembre 1938, n° 153.

(74) Papiers Lyautey, *ibid.*, intervention du Consul général Rapes à Fès.

(75) B.Q.I.P., 7 mars 1938, n° 19, Ahmed Louriqui, Ahmed ben Yahia Ben Souda, Mahdi Ouadghiri, et Abdallah Lahbabi (fils d'un ex-protégé anglais) furent appréhendés en même temps que Abdelkrim Ben Chekroun et condamnés à trois mois de prison.

(76) *Ibid.*, 26 octobre 1938, n° 127, collecte d'argent, en faveur des nationalistes, à l'occasion d'un mariage à Casablanca.

faits et gestes. Elles s'intéressaient plus particulièrement à Abdel Aziz Diouri et Driss Doukkali et surtout aux rapports que celui-ci entretenait avec Tahar Bel Abbès Riffi « chef occulte du groupement nationaliste de Rabat-Salé » (77) ainsi qu'au rôle qu'il assumait dans la diffusion des journaux en provenance du Moyen-Orient reçus par le canal du consulat d'Italie.

Les autorités s'inquiétaient aussi des activités de certains protégés américains notamment de celles du fils de l'ancien pacha de Meknès, Fachar, employé à la Vacuum Oil qui était « bien connu pour ses attaches avec les nationalistes » venus nombreux assister aux obsèques de son père décédé en juin 1937 (78). Pour sa part, Abdel Aziz Yacoubi, mis en cause dans les événements de 1930 et soupçonné d'être le candidat désigné au poste de directeur de la banque nationaliste (79) qu'envisageaient de créer, en juin 1937, Ahmed Mekouar, les frères Sebti, et Haj Hassan Bouayad avec l'accord d'Allal Fassi, il ne cessait de harceler la municipalité de Meknès et n'hésitait pas à alerter le State Department et à le faire intervenir contre ce qu'il considérait comme « les empiètements des autorités françaises » sur ses droits (80).

Stimulée par le succès remporté à Londres en juillet 1937, la France essaya d'amener les Etats-Unis à renoncer, à leur tour, aux privilèges capitulaires dont ils restaient encore les seuls à bénéficier au Maroc en vertu des articles 15 et 20 du traité signé à Meknès le 16 septembre 1836. Les négociations ouvertes à cet effet à Washington, au cours de l'automne 1938, traînèrent jusqu'en 1939 et furent interrompues par le déclenchement de la seconde guerre mondiale.

Au total donc, le protectorat, couronnement des protections qui, en garantissant la suprématie des individus sur l'Etat aux XIX^e^ et début du XX^e^ siècles, ont fortement contribué à le ruiner, pouvait difficilement s'ac-

(77) *Ibid.*, 29 mars et 26 octobre 1938, n^os^ 20 et 26, réunions à Rabat au domicile de Driss Doukkali, sujet italien, entre des nationalistes des deux zones.

(78) *Ibid.*, 16 juin 1937.

(79) *Ibid.*, 8 juin 1937.

(80) L.J. Hall : *The U.S.A. and Morocco*, 1776-1956, New Jersey, 1971, pp. 859-864.

commoder du maintien hors du droit commun d'une catégorie de Marocains pour la plupart riches, cultivés et ouverts sur le monde extérieur, tant occidental qu'arabo-musulman, et qui, malgré leurs accointances passées avec l'impérialisme, ne pouvaient rester totalement indifférents à la mainmise étrangère directe sur leur pays. Le gouvernement français n'avait d'ailleurs pas attendu les conseils de ses ethnologues — « il faut partout et toujours dominer la haute bourgeoisie, se substituer à elle, en faire une caste de scribes obéissants et passifs » écrivait le Dr Mauran en 1913 ([81]) — pour prendre les mesures propres à réduire à néant les immunités étrangères. Les succès remportés dans ce domaine au tout début du protectorat, tant sur les plans diplomatique (renonciation de quelques puissances à leurs privilèges capitulaires) que purement interne (« intégration » d'une partie notable des anciens censaux et mokhalets), n'ont pas empêché un nombre important de protégés et de naturalisés de s'opposer aux Français par les armes d'abord puis (et peut-être surtout) dans le cadre de l'action nationaliste. D'où nouvelle offensive diplomatique française en direction de Londres (1937) puis de Washington (1938) ([82]). Les services résidentiels étaient toutefois conscients des limites de ces initiatives et, au lendemain de la conclusion de la convention franco-britannique, un rapport politique notait que : « le mouvement nationaliste semble avoir des racines trop profondes pour qu'on puisse le considérer comme enrayé... les difficultés économiques persistantes, l'augmentation croissante du coût de la vie et le chômage contribuent pour une

(81) Dr Mauran : *La société marocaine*, Paris, 1913, p. 18. Le même auteur s'était exclamé quelques années plus tôt : « Peut-on parler de patriotisme et de sentiment national au Maroc quand on songe que Menebhi, par exemple, aujourd'hui représentant de Moulay Hafid à Tanger, a été l'un des plus puissants instruments de l'impopularité de Moulay Abdel Aziz par sa scandaleuse fortune et que les grandes familles de Rabat-Salé ont accepté son mot d'ordre ? » *in* Rabat, études sociales, éd. Paulin, Paris, 1909, p. 203. L'auteur ne précise toutefois pas que sa documentation se fonde essentiellement sur les renseignements fournis par la Légation de France à Tanger et les rumeurs répandues en 1903-1904 par le ministre des Affaires étrangères, Ben Slimane, considéré comme l'un des éléments les plus francophiles au sein du Makhzen.

(82) Les derniers privilèges capitulaires ne furent finalement éliminés qu'après l'accession du Maroc à l'indépendance ; indications *in* S.M. Mohammed V : *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, tome I, 1955-57, ministère de l'Information, Rabat, « Nous avons aboli les tribunaux coutumiers et abrogé le Dahir berbère... Nous avons marocanisé les tribunaux étrangers et mis fin aux privilèges capitulaires » (discours du Trône, 1956), p. 32.

bonne part à créer dans les agglomérations indigènes un état d'esprit favorable à l'agitation » ([83]).

Sous l'angle strictement théorique, l'étude du phénomène de la protection au Maroc (XIX[e]-début du XX siècles), cas quasi-unique en histoire malgré quelques similitudes avec l'Empire Ottoman, la Chine et d'autres pays dits « hors chrétienté », permet de suivre de près l'évolution d'une bourgeoisie aux caractéristiques « compradores » très marquées et son accession, sous l'effet et la conjonction de facteurs multiples et complexes, à la conscience nationale.

Mohamed KENBIB

(83) B.R.Q.M., 14 et 27 octobre 1937, pp. 369 et 407 : « Les prix du blé ont été augmentés le 9 septembre par l'Office Chérifien du Blé. Le prix de base du blé tendre fixé à 132 francs le quintal par arrêté du 11 juin 1937 passe à 150 fr. 50 ; le blé dur dont le prix allait de 113 fr. à 125 fr. 50, selon les régions, est porté à 147 fr... Depuis l'an dernier, on a enregistré une hausse générale des prix de presque 50 %. ».

LITTERATURES ORALES (ET ECRITES)
D'EXPRESSION DIALECTALE
DES SOCIETES JUIVES DE L'OCCIDENT MUSULMAN

1. *Pensée juive et paysage culturel maghrébin*

Depuis une vingtaine d'années nous avons entrepris des études et recherches sur la vie intellectuelle juive au Maroc, et projeté de mettre au jour, dans des conditions souvent difficiles, le patrimoine culturel du judaïsme héritier de l'Age d'Or judéo-arabe et vivant en Occident musulman.

Ces travaux se limitent expressément à la période qui suit l'exil espagnol, soit de la fin du XV[e] au début du XX[e] siècle, période tenue à l'écart de la recherche et de l'enseignement (jusqu'à une date récente) par les Universités d'Occident et d'Israël. D'où le caractère original et inédit de ces travaux, leur intérêt aussi.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus, et ceux que nous attendons de la mise en œuvre de la documentation en notre possession et de la réalisation de nos projets d'avenir, font et feront un peu mieux connaître un monde trop peu exploré jusqu'ici, lui restituant son identité culturelle ignorée, voire décriée.

Si, d'emblée, nous proclamons le postulat de la totalité de la pensée juive et posons le principe de son unité organique et de sa vocation à l'universalisme, affirmant ainsi la solidarité active qui domine ses rapports avec la vie religieuse et intellectuelle juive au Maghreb, si nous disons que l'une et l'autre entretiennent des relations privilégiées et utilisent les mêmes modes d'expression, nous ajoutons que le judaïme maghrébin est partie intégrante de l'espace intellectuel, du paysage culturel et de civilisation de l'Occident musulman où il est né, s'est fécondé et épanoui.

La pensée juive, à dominante religieuse, de caractère essentiellement sacré (mais on sait l'impossibilité de séparer, en compartiments étanches, la pensée religieuse de ses prolongements existentiels dans la vie quotidienne), se définit par ses modes d'expression traditionnels, habituellement transmis en langue hébraïque : *halakhah* (codes, *responsa, taqqanot*), exégèse biblique et talmudique, *aggadah* et prédication (littérature homilétique, légendes juives), poésie liturgique et didactique, théosophie et kabbale, philosophie et théologie. Il faut y ajouter toute une littérature orale (ou écrite après coup) qui s'exprime dans les dialectes locaux ; en bonne partie, elle sert d'auxiliaire à l'enseignement et à la communication (directe ou allusive) des autres disciplines rabbiniques traditionnelles ; c'est aussi le théâtre privilégié pour les manifestations de la vie religieuse, populaire et folklorique.

•

2. *Les littératures d'expression dialectale : importance et fonction*

Notons, d'entrée de jeu, qu'est représenté, dans ces littératures d'expression judéo-arabe, judéo-castillane et judéo-berbère, à des niveaux hiérarchisés de prétentions intellectuelles, à des degrés divers d'élaboration, de réflexion et d'expérience, l'ensemble de la pensée juive traditionnelle telle que nous l'avons définie ci-dessus, c'est-à-dire le discours rabbinique écrit qui constitue la production intellectuelle majeure et la science qui appartient au domaine du sacré et de l'écrit hébraïque ; le prestige et la primauté reviennent, en effet, au savoir scripturaire dominant exprimé en langue hébraïque (1).

(1) Ici, diverses questions peuvent, du reste, se poser sur un plan plus général, et concernant les relations entre savoir oral et savoir scripturaire, entre culture et littérature orale, entre littérature orale et histoire, entre rituel et littérature orale, etc. ... Ce n'est pas ici le lieu ni l'occasion d'en débattre. Signalons, sans nous y arrêter, ce que nous disions dans notre *Poésie juive en Occident musulman*, à propos de l'itinéraire intellectuel du lettré-poète et de la transmission orale du savoir (pp. 98-100), évoquant l'interdit (tabou) qui frappe l'écriture, principalement pour ce qui est de la Loi orale, l'*Aggadah*, les *targumin* « paraphrases araméennes de la Bible », ou même la liturgie, ainsi qu'en témoignent un grand nombre de textes talmudiques : « Quiconque confie à l'écrit les *halakot* est comparable à celui qui jette la *torah* aux flammes » (*Temurah* 14b, *Gittin* 60b) ; « Ceux qui mettent l'*Aggadah* « la légende juive » par écrit n'ont pas part au monde futur » (Talmud de Jérusalem, *Shabbat* XVI, 1), etc. ... Gare aux amateurs du discours écrit ! Utilisez plutôt les magnétophones ou les mini-cassettes.

Quoi qu'il en soit, le genre d'activité intellectuelle que représentent les littératures écrites et orales en judéo-arabe, en judéo-berbère et judéo-castillan, tient une place non négligeable dans le paysage culturel des sociétés juives de l'Occident musulman. Nous avons eu l'occasion d'en donner un aperçu dans diverses publications (Revue des Etudes Juives, Journal Asiatique, Revue d'Etudes Islamiques, Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, etc.) ainsi que dans l'ouvrage, en deux volumes, réalisé en collaboration avec Mme Pernet-Galand et consacré à l'étude, aux niveaux linguistique, littéraire et anthropologique, d'*Une version berbère de la Haggadah de Pesaḥ. Texte de Tinrhir du Todrha (Haut Atlas), Maroc*, qui a vu le jour en 1970, après cinq années de travaux et recherches.

3. *Rôle privilégié de la qiṣṣa*

Dans ce mode d'expression que constituent ces littératures, particulièrement celle appartenant à l'aire linguistique judéo-arabe, la *qiṣṣa*, récit ou conte rimé, tirant son prestige de la parure et du signum poétiques, bénéficie d'une certaine prédilection dans le milieu des lettrés comme dans le grand public et les masses populaires. Les thèmes et les genres en sont très variés : versions rimées adaptées des récits bibliques ou de poèmes liturgiques, chants de joie ou complaintes, panégyriques, pièces hagiographiques glorifiant les saints palestiniens ou les santons locaux que l'on célèbre par des *hillula-s* et des pèlerinages saisonniers, homélies parénétiques ou compositions satiriques. Les chants folkloriques qui rythment les cérémonies familiales, les joies et les deuils, sont un genre sans prétentions littéraires ou intellectuelles ; ils sont composés en une langue qui s'apparente davantage aux parlers locaux vivants, alors que la *qiṣṣa* est plus soignée dans sa forme et son expression. Font également partie de cette littérature toutes les traductions orales de la Bible, des textes mishnaïques et liturgiques, ainsi que les pièces poétiques en arabe hispanique associées à la musique classique ou musique andalouse, réunies dans le recueil dit *Al-Ḥayk* dont nous avons récemment acquis un exemplaire transcrit en caractères hébraïques (2).

(2) Voir Haïm Zafrani, *Poésie juive en Occident musulman*, Paris, Librairie P. Geuthner, 1977, IX+472 p. avec 8 planches de fac-similés, pp. 286, 288, 296, 297.

Outre le paysage folklorique qu'elle décrit et les matériaux linguistiques précieux qu'elle représente, cette documentation orale judéo-arabe et judéo-berbère révèle, à l'examen, un contenu qui la rattache à un ensemble culturel maghrébin, d'une part, et à la pensée juive universelle de l'autre. Une analyse rigoureuse et minutieuse du texte écrit ou du discours oral, de leurs références directes ou allusives, met en lumière leurs assises littéraires fondamentales et un substrat culturel d'une immense richesse.

4. *Littérature dialectale et transmission de la science juridique - Lois somptuaires et folklore*

Des généralités théorisantes, passons à quelques exemples concrets et, dans ce panorama de la littérature dialectale, retenons, parmi tant d'autres, quelques genres ou modes d'expression assez significatifs.

— Dans la littérature juridique, celle des *Taqqanot* et *Responsa* « Ordonnances rabbiniques et consultations juridiques », les textes les plus riches en renseignements de toutes sortes, aussi précieux pour le juriste que pour l'ethnologue et le linguiste, sont les règlements ou lois somptuaires qui édictent des restrictions sur les dépenses faites à l'occasion des fêtes familiales, interdisant aussi le port de certains bijoux et l'étalage de parures précieuses... Rédigées en arabe et en castillan, plus souvent qu'en hébreu, ces mesures législatives sont lues publiquement dans les synagogues ou sur la place publique afin que tout le monde, hommes et femmes, en saisisse la portée... Datant des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, ces textes contiennent infiniment de détails, encore inédits, sur le costume, les parures des femmes et leurs bijoux, la cuisine et le cérémonial des repas, les coutumes, les usages et les rites qui accompagnent les fêtes familiales, particulièrement la circoncision, la majorité religieuse et le mariage. C'est en somme le miroir où la communauté se regarde, une source historique et linguistique d'une importance non négligeable. La même valeur documentaire s'attache à certaines *taqqanot*, elles aussi rédigées en arabe et en castillan, qui concernent le statut personnel de la femme ; les droits

de l'épouse et de la mère y sont expressément indiqués et elle en est, de ce fait, directement informée (3).

Les langues locales dialectales sont ainsi l'auxiliaire de la transmission orale, de l'information et du savoir, un outil pédagogique destiné à communiquer la science rabbinique d'expression hébraïque, à la vulgariser, pour ainsi dire, et la mettre à la portée de la masse des adultes, des femmes et des enfants. En portent encore témoignage les traductions orales de la Bible, la littérature gnomique et celle extrêmement riche et féconde des proverbes et des récits hagiographiques, les chroniques, mémoires et annales dans le genre des *Textes historiques judéo-marocains*, publiés par G. Vajda, en 1951 (Hespéris XII), les pièces liturgiques comme la *haggadah* de *Pesaḥ* ou d'autres éléments du rituel, l'enseignement public des adultes et de la femme par le truchement de la *drashah*, la « prédication » des sabbats, des jours de fêtes et des moments privilégiés de l'existence juive, qui met en œuvre la littérature homilétique traditionnelle, le *midrash* et l'*Aggadah*, le monde de la légende juive et l'univers imaginaire et folklorique de la mythologie locale.

De la pensée juridique et des genres littéraires dits « didactiques » que nous n'avons fait que mentionner ici, passons au domaine de la poésie, l'un des modes d'expression les plus féconds de la science et de la culture populaires, de la production littéraire orale et dialectale du judaïsme maghrébin.

5. *Compositions hagiographiques*

Faute de temps (et de place), on ne s'arrêtera guère sur toutes les variétés de la *qiṣṣa* que nous avons énumérées plus haut ; nous n'en évoquerons qu'un aspect, les pièces hagiographiques et les circonstances de leur composition ; nous retiendrons aussi, en une brève présentation, un genre poétique assez particulier, caractéristique d'une association linguistique arabo-hébraïque et d'une symbiose littéraire judéo-arabe, genre

(3) Voir Haïm Zafrani, *Les Juifs du Maroc, Vie sociale, économique et religieuse, Etudes de Taqqanot et Responsa*, Paris, Librairie P. Geuthner, 1972, 350 p avec une carte et 10 planches de fac-similés, pp. 141-147, 223-228 et *passim*.

poétique désigné par le terme significatif de *maṭrūz*, de la racine arabe *ṭrz* « broder, enrichir d'une parure » (4).

La littérature hagiographique juive du Maroc connaît un nombre considérable de légendes en prose ou en vers où la *qiṣṣa* tient une place de choix. Sont particulièrement en faveur, dans le milieu des lettrés comme dans les masses populaires, les grands hymnes qui glorifient les saints palestiniens, ceux de Meror, et de Tibériade (Rabbi Shimᶜon Bar Yoḥay, Rabbi Me'ir baᶜal Hanes, etc.) ou les compositions plus modestes dédiées aux illustres maîtres maghrébins, aux thaumaturges et santons locaux de tout poil (ᶜAmram ben Diwan, David Ad-Draᶜ, David Al-Ashqar appelé aussi Mulay Iġġi, etc. ...) que l'on célèbre par des *hillula-s* et pèlerinages saisonniers dont il convient de noter la dimension théâtrale et spectaculaire. C'est un genre de fête foraine à la fois religieuse et profane, comparable à l'usage islamique du *moussem*. Sur les lieux de la sépulture présumée du *Rabbi* et du Saint, se déroule un rite que les pèlerins accomplissent généralement à la suite d'un vœu prononcé à l'occasion d'un événement extraordinaire ou d'une libre promesse faite au Rabbi de visiter sa tombe occasionnellement ou à date fixe. Le rituel de la *hillula* et du pèlerinage comporte des liturgies spéciales associées à de grandes frairies. La prière et la cantillation des psaumes s'accompagnent de repas copieux, d'abondantes libations d'eau-de-vie et de vin, de danses et de chansons, de manifestations folkloriques et populaires qui confinent à l'hérésie et que, bien souvent, l'orthodoxie du rabbinat condamne, mais ne peut empêcher.

C'est aussi l'occasion d'une création littéraire féconde, en hébreu et dans les dialectes locaux. Nous retrouvons ici, à propos de la poésie hagiographique, les deux niveaux hiérarchisés de la science juive : le savoir scripturaire hébraïque avec des compositions piyyutiques de circonstance, d'une part ; des poèmes strophiques en judéo-arabe, ou plus rarement en judéo-berbère, d'autre part. Les longues *qaṣā'id* ou *qiṣaṣ* chantées racontent la vie extraordinaire du saint, une vie remplie d'événements fabuleux, d'interventions miraculeuses, de signes et de visions prophétiques. Les pièces plus brèves, d'une strophe ou deux, laudatives, bachi-

(4) Voir Haïm Zafrani, *Poésie juive en Occident musulman*, *op. cit.*, pp. 257, 295-296.

ques ou actions de grâce individuelles, sont généralement improvisées ; on les chante en accomplissant l'un ou l'autre des deux gestes acquis dans une vente aux enchères spéciales : le droit d'allumer une veilleuse à huile (un cierge, une bougie) dédiée au Saint et Rabbi, et celui de lever et boire le verre d'eau-de-vie en son honneur et en action de grâce.

Au cours de nos diverses enquêtes, nous avons recueilli une quantité non négligeable de ces *qiṣaṣ* et de ces *piyyuṭim*, une documentation écrite et sonore dont une partie verra prochainement le jour. Qu'elle soit d'expression hébraïque ou dialectale, toute cette production poétique témoigne d'une connaissance remarquable de l'enseignement rabbinique et des légendes juives les plus anciennes dont les sources bibliques, talmudiques, midrashiques et plus spécialement mystiques et zohariques, sont ici paraphrasées, amplifiées, parfois travesties pour être adaptées aux circonstances et aux conditions du milieu environnant. Elle nous renseigne, en outre, sur un grand nombre de coutumes et usages locaux, sur des traditions populaires et folkloriques maghrébines qui sont le lot commun des sociétés juives et musulmanes.

6. *Pièces bilingues - Al-maṭrūz*

Sur le genre poétique appelé *maṭrūz*, évoqué plus haut, je dirai seulement quelques mots. Dans ces pièces bilingues, une strophe ou une ligne métrique hébraïque y alternant avec la suivante arabe, conçues spécialement pour le chant et la musique, apparaît aussi la fidélité du juif maghrébin au patrimoine poétique, hérité de l'Age d'Or, et l'attachement au chant andalou. On le perçoit dans les mécanismes de substitution ou de juxtaposition du texte hébraïque au texte arabe, le premier se conformant aux lois prosodiques du second, se pliant aux exigences de sa métrique et respectant jusqu'à l'emplacement des vocalises de liaison (*yala-lan*) et de nanisation (*na-na-na*). Les deux versions concordent parfaitement, les lignes mélodiques se recouvrent exactement. On est en présence de similitudes morpho-syntaxiques parfaites et d'homologies rigoureuses des lignes mélodiques. Mais au niveau thématique, les textes ne se superposent en aucune façon : le poète juif a des préoccupations qui concernent la foi, la liturgie, la pratique des prescriptions légales, les espoirs messiani-

ques..., quand les compositions arabes, qu'il adapte ou imite, sont de caractère profane, et véhiculant les lieux communs de la poésie laudative, érotique ou bachique. Le poète juif insère, de temps à autre, dans la trame des compositions hébraïques de style traditionnel, des strophes ou des stiques de langue arabe dialectale. Cette juxtaposition, ce passage d'une langue à l'autre, c'est la réalité culturelle et linguistique du Maghreb juif. « Mais ce tissu langagier, cet habile dégradé, a aussi valeur esthétique ; il n'est pas sans évoquer l'art de la tapisserie... (5), ou plutôt de la *broderie,* comme l'indique le nom même de ce genre poétique désigné par le terme *maṭrūz*. Cette même technique, ce genre de mélanges ou cocktails linguistiques, nous les trouvons aussi dans la chanson populaire juive castillane des communautés hispanophones du Maroc septentrional et de l'ancien Empire Ottoman (6). Dans la trame castillane sont habilement enchâssés des énoncés turcs, arabes, grecs, hébraïques. Le trésor folklorique de la Grèce moderne connaît aussi des exemples de cette « mosaïque », de ce « collage » non dépourvu de nostalgie, voire d'émotion esthétique... Par ce procédé, les auteurs obtiennent un élargissement du champ sémantique (comp. les énoncés hébreu et arabe du *maṭrūz*) et musical. Il ne s'agit pas toujours, en effet, de simples traductions, mais de jeux d'échos, de correspondances subtiles » (7).

Notons aussi que l'influence du milieu n'est pas ici uniquement d'ordre linguistique ; elle relève du domaine de la sensibilité, de la culture ; elle a une dimension qui dépasse les procédés et les astuces du langage, les conventions et les techniques de la composition poétique.

7. *La poésie hébraïque et ses modèles arabo-castillans*

On s'arrêtera, un instant, sur les modèles arabes ou castillans de la poésie hébraïque maghrébine.

(5) Comp., pour ce qui concerne ce bilinguisme franco-arabe, l'article de François Desplanques, *Tradition populaire et création littéraire dans la poésie de Bachir Hadj-Ali,* dans Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, n° 22, 1976, pp. 37-46.

(6) Chansons enregistrées par Gloria Lévy sur un disque intitulé *Sephardic Folk-Songs,* accompagné de notes rédigées par le prof. M.J. Bernadete.

(7) Voir François Desplanques, note n° 5, ci-dessus.

Les mélodies arabes ou castillanes appartenant au folklore andalou ou local donnent fréquemment le ton, la mesure et le rythme de la composition poétique hébraïque dont elles constituent le *laḥn* (le *noᶜam* ou le *peles*). L'indication de *laḥn* qui a une double signification, prosodique et musicale, est inscrite en tête d'un grand nombre de pièces, exprimée en arabe ou en castillan (avec graphie en caractères hébraïques). Elle désigne la pièce poétique (arabe ou castillane) que l'auteur connaît, qu'il a choisie pour modèle et dont il mentionne le vers *incipit*. Ces indications de *laḥn* témoignent d'une connaissance parfaite, acquise le plus souvent par la voie orale, d'un fonds poétique et musical considérable, castillan et arabe, classique (andalou) ou populaire (*malḥūn*, *qaṣīda* et *ᶜarūbi*).

Dans une seule anthologie poétique (hébraïque) du sud marocain (*Shir Yedidot*), nous avons relevé un peu plus de cent-vingt *laḥan* en arabe (8).

C'est à la recherche difficile de ce fonds poétique arabe, à son identification, à la localisation de ses sources, que nous connaissons seulement par les vers *incipit* des compositions qui le constituent, que nous nous livrons actuellement, et le travail entrepris a commencé à donner des résultats encourageants qui feront l'objet d'une publication.

8. *Version berbère de la Haggadah de Pesaḥ*

Signalons, pour finir, la place du berbère dans les littératures juives de l'Occident musulman. Cette langue est représentée, dans notre documentation, par un certain nombre de traductions de textes bibliques, par des chants de circonstance et, essentiellement, par *Une version berbère de la Haggadah de Pesaḥ. Texte de Tinrhir du Todrha (Haut Atlas), Maroc*. Ce document que nous avons découvert, en 1963, dans la vallée du Todrha (avant l'émigration des communautés juives de cette région), sous la double forme d'une récitation, qui fut enregistrée, et d'un manuscrit récent, constitue un témoignage sur l'enseignement religieux et sur l'emploi traditionnel de la langue vernaculaire pour la diffusion des

(8) Voir Haïm Zafrani, *Poésie juive en Occident musulman*, *op. cit.*, pp. 242, 280, 283, 288, 300-305 et *passim*.

textes sacrés dans les communautés juives du pays berbère. C'est, en outre, un témoignage linguistique important puisque nous avons là le premier texte « judéo-berbère » qui soit publié.

9 *Littérature populaire, lieu de rencontre des sociétés maghrébines juives et musulmanes*

Je voudrais conclure très brièvement par un enseignement et une leçon.

On notera, tout d'abord, que c'est dans le domaine de la littérature d'expression dialectale, dans le monde du folklore et l'univers de la légende, différents du monde de l'écriture et du savoir élitaire, que les masses populaires juives et musulmanes se rencontrent et se retrouvent. C'est là, en définitive, que se situe le lieu privilégié d'un symbiotisme culturel, voire d'un syncrétisme, sur le terrain religieux, qui se traduit par les mêmes croyances populaires, les mêmes formules incantatoires, les mêmes invocations, les mêmes appels aux thaumaturges, aux saints et aux santons locaux... Les structures mentales des deux ethnies sont façonnées par l'héritage de l'Orient et le patrimoine culturel commun légué par l'Age d'Or judéo-arabe de l'Espagne musulmane.

Dans le domaine de la production littéraire et poétique spécialement, l'environnement socio-culturel musulman exerce son influence par le truchement de la *qaṣīda* et du *malḥūn,* du récit et du conte populaires, par l'apprentissage oral du corpus musical andalou dont on mémorisait, à travers le chant, les textes poétiques, les juifs n'ayant que très exceptionnellement accès aux genres nobles de la littérature arabe écrite, en raison de l'ignorance quasi-totale de la langue classique, ignorance qui s'est manifestée et accentuée à partir des XV^e^/XVI^e^ siècles. Bien que repliées sur elles-mêmes, les deux sociétés, la juive et la musulmane, ont continué ainsi à vivre en une certaine symbiose sur le sol africain, après l'expulsion d'Espagne et l'exil dont on oublie souvent qu'il fut le sort commun des Arabes et des Juifs après la Reconquête de la Péninsule Ibérique par la Chrétienté.

La leçon à tirer de cet enseignement, pour ce qui concerne exclusivement les préoccupations de l'historien de la littérature, de la pensée et des langues, est qu'il convient d'être attentif à l'intérêt que présentent les études et recherches sur les littératures écrites et orales juives d'expression dialectale pour une meilleure connaissance du monde maghrébin d'une part, d'une approche originale et inédite de l'univers arabo-islamique et de la société méditerranéenne, de ses langues et de son tissu culturel, d'autre part.

Haïm ZAFRANI

Professeur à l'Université
de Paris VIII

CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'ART DE LA BRODERIE AU MAROC

CINQUIÈME PARTIE *

LES BRODERIES DE SALÉ

Les nombreux ouvrages confectionnés à Salé, parvenus jusqu'à nous, témoignent de l'importance accordée autrefois à l'art de la broderie dans cette cité, où les brodeuses semblent avoir manifesté une notable activité jusqu'à une époque récente (premier tiers du XX^{e} siècle), dans le domaine notamment des pièces d'ameublement.

Le Musée National des Arts Africains et Océaniens à Paris possède dans ses collections réservées à l'Art du Maroc, une série d'ouvrages de Salé de grande qualité dans leur ensemble, laissés par une époque allant du début du XVIII^{e} à la fin du XIX^{e} siècles, très représentatifs du style de cette ville, parmi lesquels nous avons sélectionné des pièces qui nous paraissent les plus significatives — coussins et rideaux de porte —, dont on faisait à Salé grand usage.

En comparant les ouvrages réalisés à Rabat et à Salé, on constate combien les productions peuvent être différentes et combien aussi cependant, elles semblent avoir subi l'influence des couleurs. Comment ne pas noter, en effet, cette très grande prédilection dans les cités jumelles pour le rouge notamment, couleur qui domine dans les broderies polychromes exécutées dans l'une et l'autre ville ?

* Voir « Hespéris-Tamuda », 1967, vol. VIII, fasc. unique, pp. 5-22 (Les broderies de Fès) ; 1968, vol. IX, fasc 1, pp. 123-155 (Les broderies de Fès : suite et fin) ; 1969, vol. X, fasc. 1-2, pp. 191-216 (Les broderies de Tétouan) ; 1974, vol XV, pp. 225-250 (Les broderies de Chéchaouen).

ETUDE DE LA TECHNIQUE

A l'opposé des ouvrages réalisés à Rabat, en grande partie exécutés d'après un tracé, ceux brodés à Salé, emploient la technique des fils comptés. Dans les broderies que nous nous proposons d'analyser, nous retrouverons les divers points déjà vus dans le chapitre précédent, consacré à l'étude des ouvrages de Chéchaouen (point de trait « bouclé », point natté et de croix).

D'excellentes démonstrations de la technique de ces points, accompagnées de figures et de planches nombreuses, ont été données par Prosper Ricard (1), Henri Gayot et Mme Minault (2), dans leur ouvrage respectif sur les broderies marocaines.

Mlle J. Jouin (3), par ailleurs, nous indique que certains motifs réalisés au point de trait « bouclé », sont d'origine persane ou syrienne, et qu'ils ont été très tôt connus de l'Occident. Cette broderie de Salé exécutée au point de trait « bouclé » (technique dite « Vieux Salé », comme la tradition s'est établie de la nommer), était utilisée pour la réalisation de pièces destinées à être vues des deux côtés, telles que les rideaux de porte.

Les points natté et de croix qui offrent un envers (technique dite « Salé moderne »), étaient employés pour la confection des coussins ; le point natté servant à l'exécution des masses — lesquelles étaient brodées dans le sens qui accuse le caractère des motifs ; le point de croix, plus léger, étant uniquement utilisé pour traiter les détails du décor (constitués de points isolés) et, aussi, à l'exécution du point de départ et du point final des motifs réalisés au point natté.

Dans certains cas fort rares, le point natté peut aussi présenter, sur la face antérieure, un aspect « bouclé ». Nous pourrons observer cette technique curieuse sur l'un des spécimens retenus pour illustrer ces très intéressantes broderies (MN.AM. 1969.9.1 — Pl. XCII — Ph. n° 175).

(1) RICARD (P.) : *Arts marocains. Broderies.* Alger, Carbonel, 1918, pp. 39 à 60.

(2) GAYOT (H.) et MINAULT (Mme) : *La broderie de Salé moderne.* Ecole du Livre, Rabat, 1955.

(3) JOUIN (Mlle J.) : *Les thèmes décoratifs des broderies marocaines. Leur caractère et leur origine.* « Hespéris », 1955, t. XXI, fasc. I-II, p. 157.

ETUDE DES ÉLÉMENTS DU DÉCOR

Coussins :

Dans cette intéressante production, il y a lieu de distinguer des types monochromes et des types polychromes.

La grande originalité des broderies de Salé s'affirme plus particulièrement, pensons-nous, dans des compositions monochromes, pleines de force et d'équilibre, évoquant des architectures. L'origine de ce thème « architectural », longtemps demeurée une énigme, nous a été dévoilée grâce à la présence dans les collections d'un spécimen ancien, dont le thème décoratif, non encore trop modifié par le génie marocain, nous a permis de faire des rapprochements extrêmement intéressants, et de verser quelque lumière sur ce thème étonnant. D'une incontestable valeur documentaire en effet, ce morceau de coussin (n° d'invent. MN.AM. 1962.164 — Pl. XCII — Ph. n° 176), décoré d'une composition arborescente et florale, turco-persane, nous a permis d'analyser les composantes du décor initial et partant, d'étudier la lente mutation des formes. Cette évolution, dans le temps, pourra être observée à travers une série de coussins ou de morceaux de coussins de ce type. La simplification des formes pour parvenir à la rigueur souhaitée, à l'abstraction totale, sera visible sur les différentes œuvres qui seront passées en revue. Elles nous fourniront l'occasion de méditer sur la force du génie marocain, sur son sens des masses.

Les coussins polychromes, d'aspect plus simple, se signalent par des compositions géométriques et arborescentes, traitées le plus souvent dans des coloris gais et attrayants, voués à alternance, posés parfois de façon particulière. Dans certains ouvrages de cette sorte, on observe une surabondance d'éléments géométriques : carrés, losanges, triangles, hexagones..., enfermés dans les bandeaux, listels, ou entre-deux, disposés entre des bordures et des frises arborescentes, lesquelles offrent souvent d'intéressantes et de très libres interprétations d'arbustes.

Rideaux de porte :

Les rideaux s'apparentent à certains ouvrages de Chéchaouen en raison de la technique employée : point de trait « bouclé » simple et quadrillé.

Pour les illustrer, quatre spécimens, très représentatifs de ce type ancien, ont été retenus. Il s'agit ici de fragments, parties inférieures de rideaux, ou « bas de rideaux », objets mobiliers, ayant particulièrement souffert des injures du temps. Il convient d'indiquer que sur ces pièces le décor brodé porte sur le bord inférieur ; la masse décorative occupe la totalité de la largeur — 2,55 m, le plus souvent — sur une hauteur variant de 0,30 m à 0,38 m. Des frises arborescentes sont les principaux éléments du décor. Elles offrent en général deux types d'arbres alternés, silhouettes fusiformes, évoquant le souvenir de cyprès aux contours à redans ou ciliés. Au nombre de deux, ces frises, traditionnellement traitées l'une en bleu marine, l'autre en rouge brique ou bois-de-rose, présentent des arborescences droites ou renversées.

Sobre et distinguée, cette harmonie bicolore est relevée de petites notes polychromes, localisées dans le bandeau médian.

Outre ces frises, l'ordonnance décorative présente :

— un bandeau, le plus souvent assez large (environ : 0,52 m) exécuté en rose ou rouge, qui peut offrir soit :

a) des losanges délicatement esquissés dont les points de jonction sont meublés de rosaces construites sur des tracés géométriques, se réduisant à deux ou trois types, les unes constituées de pétales pleins ou de motifs floraux groupés autour d'un élément central figurant le cœur de la fleur ; les autres, traitées en réserve, et s'ornant de détails intérieurs, prétexte à l'introduction de touches de couleurs subtiles et discrètes. L'analyse de ce bandeau permet de découvrir encore de charmantes fleurettes quadrilobées, s'insérant à la partie médiane des losanges et juxtaposées aux rosaces en réserve. (De telles fleurettes s'observent sur certains ouvrages de Meknès, les écharpes de ville et de bain en particulier, que nous aurons le loisir d'étudier dans notre prochain chapitre.) (Pl. CII — Ph. n° 196.)

b) soit des éléments floraux très géométrisés, à base de fleurs cruciformes (Pl. CV — Ph. n° 202).

— Une rivière à fils tirés travaillés à l'aiguille, réalisés au fil de soie ivoire (rivière très analogue à celles déjà rencontrées dans les garnitures de glace de Tétouan), élargie ici cependant, de deux lignes de jours étroits qui l'accompagnent.

— Trois ou quatre listels, brodés tour à tour en bleu marine et en rouge ou rose, constitués d'une tige serpentante, pourvue de minuscules organes floraux.

— Deux minces galons (encadrant avec les listels la rivière) au décor très simple, fait d'une succession de motifs en « v » couchés, brodés en jaune pâle sur fond rouge ou rose, exécutés au point plume — motifs et technique visiblement empruntés aux ouvrages de Rabat — et dont le style est très proche de galons rencontrés dans des broderies italiennes à fils comptés du XVIII[e] siècle.

Ces portières étaient constituées de plusieurs lés — trois le plus souvent — qui paraissent avoir été brodés séparément, puis réunis après coup, au moyen de coutures longitudinales. A propos de celles-ci, il convient de dire un mot sur un curieux élément décoratif, communément désigné par les maîtresses-brodeuses, sous le nom de « tala[e] », montant, qui semble avoir été créé dans le but précis de masquer une partie de ces coutures, probablement jugées disgracieuses. Ces éléments, qui présentent une si belle allure architecturale dans les rideaux de Rabat, atteignent parfois jusqu'à 0,60 m de hauteur dans les rideaux qui nous occupent et sont constitués d'un mince galon s'étalant sur la couture, et de deux listels d'encadrement ; les listels s'accompagnent, du côté du champ, de petites arborescences losangées, disposées de proche en proche ; un ou deux arbustes dominent l'ensemble (Pl. CIV — Ph. n° 200 ; Pl. CV — Ph. n° 201).

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la frise arborescente terminale présente des détails schématisés et géométrisés à l'extrême, tendus à l'effet décoratif. Certains arbres offrent une tige d'axe visible, donnant naissance à des rameaux feuillés symétriques, parfois fleuris. D'autres s'ornent de feuillages dessinant des dents de scie superposées. Mais les plus étranges sont ceux pourvus d'un étonnant élément à leur partie terminale. Dans cet appendice surprenant, nous proposons de voir un vestige d'élément antérieur, une trace de représentation animée, incomprise et transformée par les copies. Bien qu'il ne nous soit pas permis de l'affirmer avec certitude, nous penserions volontiers pour notre part à un oiseau. Création fantaisiste d'une brodeuse ou héritage d'un passé lointain ?... Celui-ci, caractérisé par un long bec et une longue queue, demeure encore un

peu identifiable, pensons-nous, sur l'un des spécimens (MNAM 1962.2.15 — Pl. CII — Ph. n° 195). Cette hypothèse paraîtrait vraisemblable, le thème de l'oiseau perché sur un arbre ayant été attesté sur certains ouvrages de Fès datant de la même époque.

1. Coussins monochromes

Ces coussins monochromes offrent une forme allongée (long. 1,30 m - larg. 0,82 m environ - coussin défait), et s'ornent sur les deux faces. La tache décorative porte le plus souvent sur les extrémités et s'étend sur une hauteur qui peut varier selon les pièces, évoluant autour de 0,25 m et 0,35 m. La composition comprend invariablement deux registres principaux — un bandeau, une frise — séparés par d'étroits listels.

Sept coussins ou fragments de coussins prennent place dans ce premier groupe.

En tête des ouvrages choisis s'inscrit le morceau de coussin d'un style encore assez pur, dont il a été fait état plus haut, spécimen qui nous paraît représenter l'un des premiers maillons d'un thème arborescent et végétal importé, qui subira d'étonnantes transformations au gré de la fantaisie et de l'inspiration des brodeuses marocaines. Une synthèse entièrement nouvelle naîtra. Elle atteindra la géométrie pure.

— Pièce inscrite sous le n° d'inventaire MN.AM.1962.164, fragment comprenant un tiers d'extrémité environ. Support de fine toile de lin ivoire ; soie naturelle à brin assez épais d'un rouge brique carminé. Le tissu de fond a été découpé au ras de la surface brodée. La composition ne semble toutefois pas avoir trop souffert de cette chirurgie, elle comprend : un étroit listel décoré de lignes obliques, encadrant le bandeau qui s'orne d'arborescences disposées en diagonale, tantôt droites, tantôt renversées ; ces motifs s'inscrivent en un léger jeu de fond constitué de petits croisillons (réalisés au point de croix), laissant apparaître le support. Le bandeau se retourne sur une partie des bords, jusqu'à environ 0,30 m, couronné à sa partie terminale par un triangle agrémenté de minuscules éléments cruciformes et surmonté, à son point culminant, par une main stylisée. Ainsi décorée, cette partie extrême du bandeau domine

la composition, prenant l'aspect d'un fin minaret. De type arborescent, la frise terminale, très aérée, offre des motifs à répétition ; l'analyse révèle un vase central de forme ovoïde, à pans coupés, flanqué de deux cyprès légèrement inclinés ; une tige droite part du vase, supportant un grand élément vaguement losangé, d'aspect arborescent, dont la partie supérieure s'achève sur un motif floral vu de profil, sorte de tulipe, entouré de fines arborescences qui le prolongent. Vers la partie médiane, la tige principale donne naissance à deux rameaux obliques porteurs chacun de neuf feuilles ; un cyprès droit s'insère entre chaque groupe de motifs. A la base de la frise s'inscrivent encore de petits motifs floraux dont la grande stylisation ne permet pas l'identification. La plupart des éléments de la composition, traités au point natté, se découpent avec netteté, sur le jeu de fond de croisillons réalisés au point de croix, point également utilisé pour la confection des détails de la composition. L'iconographie de ce thème décoratif étant fort probablement demeurée obscure dans l'esprit des brodeuses, celles-ci, renversant la frise et considérant les motifs de haut en bas, désignent l'ensemble des motifs sous le nom de « ras el arusa », tête de la mariée ; vu sous cet angle nouveau, le vase dessine une forme ovale dans laquelle les brodeuses voient le visage de la mariée, les motifs de cyprès inclinés constituant, toujours d'après elles, les tresses, agrémentées des traditionnelles résilles d'apparat, ou les lourds pendants de tête, constitués de nombreux fils de perles baroques, mêlées d'émeraudes (éléments porte-bonheur) dont on avait coutume de parer les jeunes épousées. Broderie d'une exécution fine et serrée. Ouvrage travaillé sur trois fils. Pièce du début du XVIII[e] siècle ? (Pl. XCII — Ph. n° 176.)

Mais ce thème arborescent et floral au départ, aboutira très curieusement à des formes géométriques et architecturales. L'évolution du style pourra être suivie dans la série d'ouvrages dont l'étude va suivre.

— Pièce inscrite sous le n° MN.AM.1962.1881/2, constituée de deux moitiés de coussin (chacune présentant des variations de ce thème initial, se trouvant déjà considérablement modifié). Support de cotonnade ivoire ; soie naturelle à brin moyen, bleu-marine soutenu et luisant, touches de bleu-marine plus clair. Les éléments décoratifs de base demeurent identifiables, toutefois, ils ne s'enlèvent plus sur un jeu de fond aéré, fait

de croisillons, mais apparaissent signalés par de fins ajours (sur un fond entièrement tapissé), petites notes en réserve, dessinant leurs contours géométrisés et schématisés ; les arbustes du bandeau ont fait place à des arborescences de forme carrée, dont la cime est indiquée par une croix ajourée. Deux listels à décor d'éléments cruciformes en réserve, encadrent le bandeau, couronné à son point culminant par une main surmontée de trois fleurettes. Seuls les éléments supérieurs de la frise arborescente émergent, traités en soie bleu-marine. Dans le fragment portant le n° 2, on discerne dans les cyprès intermédiaires, de ravissantes fleurettes quadrilobées, traitées en réserve et à cœur étoilé ; on note encore des modifications dans la partie supérieure de la frise arborescente. Broderie exécutée en majeure partie au point natté. Ouvrage travaillé sur quatre fils. Pièce du début du XIX^e^ siècle. (Pl. XCIII — Ph. n° 177.)

Avec la disparition du motif de croisillons aérés — exigeant l'emploi du point de croix — on constate que le point de croix n'est guère plus utilisé si ce n'est pour la réalisation des parties terminales des arbres, ou pour l'exécution de menus détails de la composition.

— Pièce inscrite sous le n° MN.AM.1962.199, dont le décor brodé a été découpé et appliqué sur un support nouveau ; ancien support de cotonnade ivoire ; soie naturelle à brin moyen, rouge brique assez soutenu. La frise arborescente, qui a perdu dans cet ouvrage quelques-unes de ses caractéristiques anciennes, prend ici un aspect plus architectural : les cimes des arbres n'émergent plus ; les détails du thème ancien s'inscrivent cependant encore en filigrane (réserve) ; de nouvelles formes géométriques apparaissent à la partie inférieure de la frise ; les cyprès intermédiaires sont agrémentés de motifs cruciformes ; il s'agit en l'occurrence d'éléments surajoutés au moment de l'application du décor sur le nouveau support (motifs cruciformes et point d'application, exécutés en soie marron). Le bandeau offre une intéressante stylisation d'arbustes, dont les rameaux, disposés à l'oblique, sont séparés par des ajours, et dont les cimes apparaissent dotées d'une fleur. Listel d'encadrement à base de motifs cruciformes. Bandeau couronné à ses deux extrémités d'un motif arborescent. Forte prédominance de point natté. Ouvrage travaillé sur cinq fils. Pièce de la deuxième moitié du XIX^e^ siècle (Pl. XCIII — Ph. n° 178).

— Coussin entier, inventorié sous le n° MN.AM.1969.9.2. Support de cotonnade blanche ; soie naturelle bleu-marine sombre et brillant, de deux tons ; brin de calibre assez fort. Dans cette pièce, les éléments décoratifs de la frise arborescente ne se signalent plus par les habituels ajours (réserve), mais apparaissent noyés dans la masse, et dépourvus de détails intérieurs. La composition offre cinq éléments côniques, et une amorce d'un sixième élément, dont les contours, fortement découpés en dents de scie, s'ornent de petites croix qui soulignent encore l'allure pyramidale de ces figures. Le bandeau, qui présente l'ordonnance désormais caractéristique — compartiments renfermant des arborescences carrées — est surmonté à sa partie terminale par une importante main à sept doigts, décorée d'un élément cruciforme qui culmine. Listel d'encadrement du bandeau à décor simple : groupes de points nattés et d'ajours. Ouvrage travaillé sur cinq fils, presque entièrement réalisé au point natté, le point de croix n'intervenant plus que pour l'exécution des éléments cruciformes soulignant les motifs pyramidaux. Pièce de la fin du XIX^e siècle (Pl. XCIV — Ph. n° 179).

— Inscrite sous le n° MN.AM.1969.9.1, la pièce suivante occupe dans la collection une place un peu à part, tant en raison de sa technique particulière, que par la rareté du décor de sa frise arborescente, par ailleurs d'une hauteur inusitée : 0,35 m. Réalisé au point natté « bouclé », à l'aide d'une soie naturelle bleu-noir luisant à brin épais, l'ouvrage est exécuté au « jugé ». De caractère nettement arborescent, la frise présente une base élevée, 0,24 m, au décor extrêmement dense, dont les éléments décoratifs demeurent rigoureusement illisibles sur la face antérieure ; l'analyse sur la face postérieure permet de découvrir, à peine esquissés, des éléments aux lignes très confuses, qui nous permettent cependant d'affirmer la persistance du vieux thème arborescent et floral, dont cet ouvrage semble devoir constituer l'une des ultimes évolutions. Cette base compacte sert d'appui à la frise qui offre des arbres de type losangé — sorte de cyprès stylisés — décorés de rameaux fleuronnés, frise arborescente fort originale, dont nous nous permettons de signaler la grande rareté (nous n'en connaissons pas de semblable). Meublé d'arborescences géométrisées, le bandeau est encadré de listels à base de croix en réserve (motifs peu apparents du fait du relief accentué de la broderie) et couron-

né à sa partie terminale par une importante main, agrémentée de fioritures et décorée du côté du champ, d'arborescences très semblables aux rameaux fleuronnés émergeant des arbres de la frise. Pièce de la première moitié du XIX^e siècle ? (Pl. XCII — Ph. n° 175.)

Dans les deux derniers ouvrages de cette série, le décor des frises arborescentes est purement géométrique et architectural.

— La pièce inscrite sous le n° d'inventaire MN.AM.1961.10.20 mérite une mention spéciale, en raison de l'intérêt que suscite sa composition ; d'une grande rareté et en dépit des atteintes qu'elle a subies, la soie faisant défaut en maints endroits. Support de fine toile de lin ivoire, soie naturelle à brin ténu, trois nuances de bleu-marine (une note de brun verdâtre sur le bandeau). Typiquement architecturale, la frise compte six importants éléments pyramidaux aux contours hérissés de minuscules éperons, et dont le point culminant s'achève sur un élément trilobé. Ces grands effets de masses qui évoquent des édifices, sont animés par un fin décor traité en ajours (réserve), apportant quelques lueurs dans cet ensemble austère : suite d'arcatures brisées, dont seul le contour inférieur se devine, indiqué par un étroit filet en réserve ; le contour supérieur ne se signalant à l'attention que par le choix d'un ton de soie légèrement différent et l'emploi d'un point natté plus serré que celui ayant servi au remplissage des autres surfaces. A la partie extrême des arcatures, nous croyons deviner la présence d'un élément fleuronné qui les prolonge. La surface interne des arcatures est agrémentée de figures géométriques élémentaires en réserve : losanges, dents de scie, disposées en alternance. Ce léger décor est ponctué d'un motif en quatre feuilles assez peu visible, s'inscrivant vers la partie haute du champ intérieur des arcatures. Le bandeau, qui se pare des arborescences géométrisées traditionnelles, est encadré de listels décorés de fins ajours, et couronné par un triangle s'achevant sur un élément terminal losangé. Ouvrage très finement exécuté, travaillé sur trois et quatre fils. Points natté et de croix. Pièce que nous croyons pouvoir dater du XVIII^e siècle (Pl. XCV — Ph. n° 180).

— Extrémité de coussin inscrite sous le n° MN.AM.1961.10.22. Support de fine cotonnade ; soie naturelle à brin assez fort, d'un brun-noir verdâtre. Composition d'une grande rigueur, dans laquelle aucun élément

décoratif secondaire n'intervient. Affectant une allure architecturale, la frise se divise en cinq importants motifs pyramidaux, dont la partie extrême est mise en relief par l'adjonction de deux lignes de point natté jumelées et ciliées, couronné par un élément terminal trilobé ; chaque édifice est séparé du suivant par une zone brodée de 2 cm environ, dont la partie supérieure s'agrémente de deux éléments cruciformes inclinés l'un vers l'autre. Bandeau décoré de motifs arborescents géométrisés, inscrits dans des rectangles, encadré des listels traditionnels. Ce bandeau, qui se poursuit seulement sur une petite partie des côtés, n'offre pas la partie terminale habituelle. Ouvrage travaillé sur cinq fils. Très forte prédominance de points nattés. Pièce de la deuxième moitié du XIX^{e} siècle (Pl. XCV — Ph. n° 181).

2. Coussins polychromes

Les coussins polychromes sont de deux types.

Le premier est caractérisé par des formes assez larges, une face antérieure parfois très ornementée ; une broderie réalisée en plusieurs tons, voués à alternance — quatre couleurs de base au minimum (surtout dans les pièces de la seconde moitié du XIX^{e} siècle) : jaune, vert, bleu, rouge carminé —, avec prédominance du rouge, un motif sur deux dans les frises arborescentes, couleur également choisie pour la confection des listels et du jeu de fond des bandeaux. Cette gamme, en général vive et gaie, est souvent élargie par l'introduction de tons intermédiaires. Dans ce premier type, on observe parfois l'insertion d'étroits galons ou entre-deux à décor polychrome, disposés entre les listels et bandeaux. Les ouvrages de ce premier type occupent une place prépondérante dans la collection.

Moins bien représenté, le second type assez différent du premier, offre des formes plus longues et plus étroites, des compositions de dimensions plus réduites comprenant : une petite bordure, un galon ou bandeau, une frise. Dans ces dernières compositions nous croyons percevoir l'influence de certains ouvrages de Meknès ; elles se signalent par le choix de tons limités à deux ou trois tout au plus. Certains coussins sont brodés

en bleu-marine, aubergine, rouge-carmin... (tons rencontrés dans des ouvrages de Meknès — écharpes et nappes en particulier) ; d'autres coussins sont réalisés dans des tons de vert cendré, carmin éteint, vert bleuté...

Dans le premier type, le point de croix quoique assez peu employé entre notamment dans l'exécution des menus détails de la partie terminale des arbres ; dans le second type, l'absence du point de croix est presque totale, l'ensemble des éléments décoratifs étant presque exclusivement exécuté au point natté.

Premier type : Pour illustrer ce premier type polychrome, sept spécimens ont été retenus.

— En tête, s'inscrit un très beau fragment, qui retient notre attention par l'originalité de son ornementation et la délicatesse des tons choisis pour son exécution. Il s'agit d'une face antérieure de coussin, inventoriée sous le n° MN.AM.1969.2.1, dont seule la broderie qui a été découpée au ras des motifs, demeure. Support de cotonnade blanche, tons amortis, dominante carmin, devenu aujourd'hui bois-de-rose éteint ; une seconde dominante est observée, constituée par l'emploi de deux tons d'ivoire doré, pâle et moyen ; on note encore de discrètes touches de tons pâlis : grège, violet, brun clair et foncé, rose corail. Ouvrage réalisé en grande partie au point natté, le point de croix n'intervenant que dans les détails du décor. Fait assez curieux, l'ordonnance décorative introduit plusieurs bandeaux superposés (les coussins de cette sorte n'en comptent qu'un seul). Par sa composition singulière et sa dimension (0,13 m), l'un des quatre bandeaux se signale particulièrement, présentant un champ tapissé de points nattés serrés, sur lequel apparaît un jeu de fond dont les motifs traités au point de croix s'inscrivent en fins ajours (réserve). Disposés le long des bords longitudinaux, ces motifs évoquent des silhouettes de cyprès, ou des grappes de raisins ; d'autres motifs, usant de la même technique, s'insèrent encore dans le champ, entre les importants médaillons hexagonaux qui constituent le décor de cet exceptionnel bandeau (lesquels sont exécutés en ivoire, et rehaussés de notes de couleur : violet passé, brun clair...). Les trois autres bandeaux sont décorés d'hexagones plus petits, brodés dans des tons d'ivoire, se détachant sur un jeu de fond

fait de triangles bois-de-rose : ces hexagones offrent parfois de petites touches, brun clair, violet pâli, rose mauve... Quelques bandeaux sont limités par de minces listels brodés en bois-de-rose (croix en réserve). De part et d'autre des bandeaux et listels alternés, deux frises arborescentes prennent appui. L'une de ces frises présente une composition assez remarquable, faite d'une alternance d'arbres étirés et fleuris et d'arbres plus larges, à la forme assez curieuse. Les premiers offrent une forme étirée, s'élevant parfois jusqu'à 0,170 m, présentant un charmant décor constitué de petits organes végétaux : tiges et feuilles, supportant un motif central vaguement circulaire — fleur ornée en son centre d'une pastille en réserve, meublée d'un losange ajouré, surmontée d'un rameau feuillé assez grêle. Plus vastes et de style tout différent, les autres motifs arborescents (larg. 0,85 m) prennent appui sur un monticule triangulaire et offrent une puissante base de forme losangée, également décorée d'une pastille en réserve, renfermant un losange ajouré ; de cette base partent une multitude de menus rameaux verticaux, légèrement recourbés à leur extrémité, seulement pourvus de feuilles à leur point culminant. La forme de ces derniers éléments arborescents n'est pas sans évoquer des motifs de lampadaires assez analogues, dont ils nous paraissent dérivés. Il s'agit d'objets de culte décorant les autels chrétiens, signalés par Mlle J. Jouin (4) dans sa savante étude sur les broderies marocaines. L'autre frise arborescente est faite d'une alternance d'arbres fleuris et d'arbres dont la partie terminale rappelle les arbres de type curieux (lampadaires) dont nous venons de donner la description. Les arbres fleuris offrent des rameaux feuillés soutenant trois formes florales losangées ; surmontées d'une cime pourvue de feuilles ; les autres éléments arborescents présentent une base rectangulaire, au décor un peu confus, dont l'élément principal nous paraît être une vasque ou une coupe triangulaire, de laquelle émergent onze rameaux verticaux d'inégales dimensions, seulement munis de feuilles à la partie terminale. Amorces de deux bandeaux se prolongeant autrefois sur une partie des bords, aujourd'hui coupés à la hauteur des cimes des arbres. Ouvrage très finement exécuté, travaillé sur quatre fils. Points nattés en abondance ; points de croix uni-

(4) Jouin (Mlle J.) : *Idem*. « Hespéris », 1935, t. XXI, fasc. I-II, pp. 157-158, pl. XXV, fig. n° 3.

quement utilisés pour l'exécution des détails des motifs arborescents. Pièce de la première moitié du XIX^e siècle (Pl. XCV — Ph. n° 182) ; (Pl. XCVI — Ph. n° 183).

— Face antérieure de coussin, en deux fragments inscrite sous le n° d'inventaire MN.AM.1966.3.1.1/2. Broderie découpée au ras des motifs. Support de cotonnade ivoire ; soie naturelle polychrome, à brin moyen. Dominante rouge carmin soutenu, touches : bleu pâle et bleu nattier, vert mousse et vert moyen, jaune d'or, bois-de-rose, aubergine éteint et ivoire. Deux compositions différentes : le fragment n° 1 présente une bordure constituée de petites arborescences renversées, disposées à l'oblique, dans laquelle on observe l'alternance des tons de base cités ; un bandeau encadré de listels à décor de croix en réserve (rouge carmin), s'ornant d'hexagones (alternance de tons), s'inscrivant sur un champ rouge carmin, dont le jeu de fond est fait de motifs en « x » et de triangles ; une frise arborescente, motifs à répétition : suite d'arbustes, dont les divers organes végétaux offrent des formes triangulaires (alternance des couleurs de base). Fermant la composition, un bandeau souligne les bords, décor d'hexagones meublés de motifs en « s » en réserve, se découpant sur un jeu de fond constitué d'éléments losangés à redans, traités en rouge carmin. La partie terminale de ce bandeau s'achève sur un important élément arborescent très étiré, de forme cônique, aéré, dont les divers rameaux affectent la forme d'un « v ». Le fragment n° 2 offre une bordure d'arborescences renversées (alternance des tons de base) ; un entre-deux, décoré de motifs obliques à pastilles en réserve (alternance des tons de base), un bandeau encadré de listels ornés de croix en réserve (rouge carmin), agrémenté de rectangles à pans coupés, meublés de motifs cruciformes, posés sur un champ coloré, séparés entre eux par des éléments triangulaires (rouge carmin) ; répétition de l'entre-deux déjà décrit ; frise terminale arborescente ; suite d'arbres côniques inclinés vers la droite (alternance des tons de base) ; deux bandeaux agrémentés de motifs losangés (alternance des tons cités), sur fond de triangles (rouge carmin), ferment la composition, surmontés par un grand motif arborescent, en tous points semblables à ceux décrits sur le fragment n° 1, accompagné du côté du champ, d'une fine bordure d'arborescences inclinées. Broderie travaillée sur quatre fils. Forte prédominance de points

nattés. Ouvrage de la deuxième moitié du XIX^e siècle (Pl. XCVI — Ph. n° 184).

— Moitié de face antérieure de coussin, inscrite sous le n° MN.AM. 1961.10.23. Support de cotonnade blanche : soie naturelle d'une brillante polychromie, à brin moyen ; dominante rouge cerise soutenu, touches jaune vieil-or, bleu nattier, vert mousse — petites notes bois-de-rose éteint, dans le bandeau seulement —. Bordure décorée d'arborescences renversées, disposées à l'oblique, alternance des tons cités. Bandeau orné d'hexagones polychromes, se découpant sur un jeu de fond fait de triangles à redans, rouge — même décor sur les listels d'encadrement du bandeau. Le long d'une partie des bords longitudinaux, s'étire un bandeau surmonté par un important motif arborescent cônique, bandeau agrémenté de losanges polychromes. La frise arborescente présente une alternance d'arbustes ; les uns, fleuris, offrent une forme étirée, dans laquelle on distingue une tige droite munie de feuilles, couronnée par un élément floral, surmonté par une cime ; les autres arbustes, plus larges, présentent une base carrée, supportant neuf rameaux verticaux d'inégales dimensions, pourvus de minuscules feuilles seulement à leur point culminant. Forte prédominance de points nattés. Ouvrage travaillé sur quatre fils. Pièce de la seconde moitié du XIX^e siècle (Pl. XCVII — Ph. n° 185).

— Moitié de face antérieure de coussin, n° d'inventaire MN.AM.1962. 169. Support de cotonnade ivoire. Soie naturelle polychrome, dominante amarante ; touches de jaune paille et vieil-or, vert bleuté, violet pâli, vert très doux — petites notes de bleu-marine. Pas de bordure, mais un bandeau, encadré de listels. Ce bandeau présente très curieusement une suite d'arborescences disposées à l'oblique, droites et renversées, arborescences ordinairement employées dans les bordures, (alternance des tons cités). Les listels sont simplement ornés de motifs en « S », s'inscrivant en réserve, sur un jeu de fond amarante. La frise arborescente présente une alternance de petits arbustes ; les uns sont pourvus d'une fleur losangée, disposée à la partie terminale de l'arbre, lui-même constitué de cinq rameaux verticaux ; les autres, assez simples, offrent une forme cônique. Les bords longitudinaux sont soulignés par un bandeau décoré de losanges — alternance des tons cités —, et agrémenté du côté du

champ d'une frise faite de minuscules arborescences triangulaires, disposées à l'oblique — alternance des tons — deux arbres d'une même couleur. Un petit motif arborescent fait de trois rameaux superposés, en forme de « V », couronne le tout. Très forte prédominance de points nattés. Ouvrage travaillé sur quatre fils. Pièce de la seconde moitié du XIX[e] siècle (Pl. XCVII — Ph. n° 186).

Coussin portant le n° MN.AM.1962.210, offrant un support de cotonnade ivoire ; broderie de soie naturelle polychrome, à brin assez fin. Dominante rouge carmin ; touches jaune pâle, mauve violacé extrêmement passé, devenu ivoire sur la face antérieure de l'ouvrage, violet éteint, bleu-marine soutenu. Ouvrage réalisé aux points natté et de croix, ces derniers sont notamment utilisés pour la réalisation des détails de la partie extrême des arbres, et aussi pour l'exécution de certains motifs du bandeau. Pièce présentant deux compositions différentes. L'une d'elles offre : une bordure constituée de petites arborescences renversées, inclinées vers la droite (polychromie) ; deux listels à base de motifs obliques, ornés de minuscules ajours rectangulaires (polychromie) qui encadrent le bandeau. Ce dernier, agrémenté de carrés à pans coupés, meublés de motifs cruciformes (tons clairs), posés sur un champ orné d'éléments rouge carmin. La frise arborescente offre une suite d'arbres côniques fleuris, inclinés vers la droite, réalisés dans les tons déjà cités ; un bandeau décoré de motifs losangés exécutés en tons clairs (une touche bleu-marine), posés sur un champ décoré d'un jeu de fond de triangles rouge carmin, souligne une partie des bords, couronné à son extrémité par un motif arborescent étiré simplifié, accompagné du côté du champ par une frise de minuscules arborescences, ferme la première composition. La seconde composition offre une bordure d'arborescences renversées disposées à l'oblique (polychromie) ; un bandeau encadré de listels à base de triangles brodés en rouge carmin, décoré de motifs hexagonaux (tons clairs et touche de bleu-marine), s'inscrivant sur un jeu de fond rouge carmin ; une frise arborescente constituée par une alternance d'arbres étirés et pourvus de larges feuilles, et d'arbres plus larges, à base rectangulaire donnant naissance à des rameaux pourvus de minuscules organes végétaux à la partie terminale (tons déjà cités) ; un bandeau à décor d'hexagones polychromes s'inscrivant sur un jeu de fond rouge carmin,

ferme la composition, s'étendant sur une grande partie des bords, couronné à son point culminant par un motif arborescent aux lignes simplifiées, de forme cônique. Ouvrage travaillé sur cinq fils. Pièce de la deuxième moitié du XIX[e] siècle (Pl. XCVIII — Ph. n° 187).

Extrémité de coussin inscrite sous le n° MN.AM.1969.9.3. Pièce se faisant remarquer par l'originalité de sa frise arborescente, ainsi que par ses harmonies adoucies. Support de cotonnade ivoire, soie naturelle polychrome, à brin moyen. La bandeau est constitué de deux lignes de triangles se faisant face, exécutés en rouge carmin, qui dessinent des figures losangées en réserve, meublées de détails intérieurs losangés, colorés en jaune, bleu, vert (alternance des couleurs). Des listels rouge carmin, à décor de croix en réserve, encadrent le bandeau qui se retourne sur les bords, non encadré de listels, mais simplement accompagné du côté du champ d'une suite de minuscules éléments linéaires disposés à l'oblique. La frise terminale offre des arborescences à répétition, inclinées vers la droite. Particulièrement géométrisée, la base de ces arbustes est de forme carrée et flanquée de petits triangles encadrant un champ renfermant une fleur en quatre pétales en réserve, meublée en son centre d'un léger motif cruciforme ; la partie supérieure des arbustes s'achève sur une sorte de fleur ou bouton évoquant une forme de tulipe fermée vue de profil. Dans cette frise, le rouge carmin domine : un arbre sur deux. Point natté par le remplissage des masses, de croix pour les petits détails. Broderie travaillée sur quatre fils. Pièce du début au XIX[e] siècle (Pl. XCVIII — Ph. n° 188).

Fragment d'extrémité de coussin, inscrit sous le n° MN.AM.1969.9.4, dont la broderie a été découpée au ras de ses motifs. Support de cotonnade blanche devenu ivoire ; soie polychrome aux tons extrêmement pâlis : dominante carmin-violacé éteint, touches de rose amorti, violet très doux, cardinal, rose, brun-noir ; deux notes de bleu pétrole. Le décor se compose de : deux entre-deux au décor identique, encadré de listels ; d'un bandeau prenant place à la partie médiane de la composition ; d'une frise arborescente. Les entre-deux présentent un décor de petits rectangles, dont la surface est animée de pastilles en réserve laissant apercevoir le

tissu de fond (alternance des tons cités). Les listels, exécutés en carmin, s'ornent de motifs cruciformes en réserve. Le bandeau qui s'insère entre les entre-deux et les listels, est décoré de carrés qui s'agrémentent d'une fleur en quatre pétales en réserve, dans le champ de laquelle s'inscrit une croix dont la partie médiane comporte un petit motif carré (ces carrés à fleurs en réserve, décorés d'un motif cruciforme, sont très analogues à ceux qui constituent la base des éléments arborescents de la frise décrite dans la pièce précédente MN.AM.1969.9.3). La frise terminale comprend une suite d'arbustes disposés à l'oblique, constitués de quatre rameaux dessinant des formes carrées ; le rameau supérieur s'orne d'une fleur circulaire ; alternance des tons cités plus haut. Forte prédominance de point natté, point de croix pour les menus détails. Broderie travaillée sur cinq fils. Pièce du milieu du XIX[e] siècle (Pl. XCIX — Ph. n° 189).

Fragment d'extrémité de coussin portant le n° MN.AM.1962.2.24. Support de cotonnade ivoire ; soie naturelle polychrome de calibre assez fort. La tonalité générale du décor est déterminée par deux dominantes : rouge-carmin, bleu-marine, couleurs rehaussées de touches légères : jaune paille, ivoire, bleu-gris, vert cendré et rose très pâles. L'ornementation comprend : une petite bordure, deux listels, un bandeau, une frise, dont la partie terminale est endommagée. La bordure est constituée d'arborescences renversées, disposées à l'oblique, alternativement rouge carmin et bleu-marine. Les listels qui s'ornent de motifs cruciformes en réserve sont exécutés en rouge carmin. Présentant une alternance des tons cités plus haut, le bandeau est décoré d'une suite de motifs carrés à pans coupés, meublés de motifs étoilés, cruciformes ou rectangulaires. Les tons sont posés de façon très particulière dans les divers éléments décoratifs du bandeau ; répartis en touches légères, les bleu-gris se font notamment remarquer. La frise terminale offre une répétition d'arbres inclinés vers la gauche, alternativement exécutés en rouge-carmin et bleu-marine ; ces arbres sont prolongés par des croisillons disposés en semis, réalisés en soie rouge et bleu-marine, laissant peu apparaître le tissu de fond. Ouvrage travaillé sur cinq et six fils. Points natté et de croix. Pièce du milieu du XIX[e] siècle (Pl. XCIX — Ph. n° 190).

Second type : Pour illustrer ce second type de coussins polychromes, deux spécimens ont été sélectionnés.

— Coussin entier, inscrit sous le n° MN.AM.1966.5.24, offrant un support de fine cotonnade ivoire. Broderie de soie naturelle de calibre assez fort, aubergine éteint, bleu-marine et rose-carmin soutenu. Le décor offre : une mince bordure, un galon ou bandeau étroit, une frise. La bordure est faite d'une suite de croix rose-carmin et bleu-marine (alternance). En ce qui concerne le bandeau, chaque extrémité présente un décor différent ; un galon s'orne de losanges réalisés en soie bleu-marine, aux contours soulignés par un mince ajour en réserve, posés sur un fond rose-carmin ; l'autre galon est décoré de motifs losangés réalisés en bleu-marine et rose-carmin, alternativement, dont les ajours plus nombreux laissent apparaître un peu plus de tissu de fond. La frise terminale est constituée d'éléments arborescents de forme carrée, disposés à l'oblique (vers la gauche), alternativement exécutés en bleu-marine, rose-carmin, aubergine (dominante de rose-carmin, deux éléments sur trois). Cette dernière frise s'agrémente en outre de petites arborescences brodées en rose-carmin et aubergine (alternance), prenant naissance sur la partie extrême des arbres. Ouvrage réalisé au « jugé », et presque entièrement exécuté au point natté. Pièce de la fin du XIX^e^ siècle (Pl. C - Ph. n° 191).

— Extrémité entière, portant le n° MN.AM.1962.2.26. Pièce se faisant remarquer par l'originalité de son galon. Support de fine cotonnade ivoire ; soie naturelle vert bleuté, vert cendré et carmin (tons passés), à brin moyen. La composition comprend : une mince bordure, un galon, une frise. La bordure s'orne de motifs à répétition, croix traitées dans les tons déjà cités. Très particulier, le galon offre un décor de bouquets carrés, faits de fleurs vues de profil, pourvues de pistils (alternance des tons). La frise est constituée de grandes fleurs disposées à l'oblique, dont la silhouette évoque la tulipe vue de profil ; elles sont agrémentées de petits éléments végétaux et occupent des espaces carrés. Quelques motifs arborescents stylisés, de forme losangée, viennent se fixer sur la partie supérieure de la frise (alternance des couleurs). En ce qui concerne l'utilisation dans cette pièce de deux tons de vert, nous pensons quant à nous que cela n'est pas dû au choix de la brodeuse, mais que cette dernière aura manqué de soie vert cendré, et aura décidé en dernier ressort de terminer

son ouvrage avec un autre ton de vert. Ouvrage travaillé sur six fils. Prédominance de point natté. Pièce du milieu du XIX^e siècle (Pl. C — Ph. n° 192).

RIDEAUX

— Tiers de rideau, un lé entier, portant le n° MN.AM.1962.2.15. Support de cotonnade blanche, à fils fins et serrés, soie naturelle à brin plutôt moyen, dominantes de bois-de-rose et de bleu-marine, touches d'ivoire, de vert mousse, de jaune. Point de trait simple et quadrillé « bouclé ». Très belle technique, ouvrage particulièrement soigné. La frise supérieure nous paraît d'un grand intérêt car elle constitue un témoignage en faveur de la thèse de l'oiseau, que nous avons émise plus haut. En effet, sur l'un des deux types d'arbres alternant, on peut distinguer des silhouettes d'oiseaux à long bec, et pourvus d'une grande queue, qui rappellent de très près celles des cigognes précédemment relevées sur des ouvrages de Fès à fils comptés. Sur la face postérieure, le décor du bandeau fait apparaître des fleurettes quadrilobées et des rosaces, dont certaines traitées en réserve, s'agrémentant de détails intérieurs brodés en vert, jaune ou bleu-marine. Quatre listels à décor de rinceaux géométrisés. Rivière à fils tirés travaillée à l'aiguille, au point de reprise, en soie ivoire, encadrée de deux étroits galons, réalisés au point plume, décorés de motifs en « V » couchés, brodés en jaune sur champ rose. La frise arborescente inférieure quelque peu dégradée par le temps, exécutée en bleu-marine, est d'une inspiration et d'un style voisins de celui de la frise supérieure. Ouvrage travaillé sur quatre et cinq fils. Pièce de la fin du XVIII^e ou du début du XIX^e siècle (Pl. CI — Ph. n°^s 193-194 et Pl. CII — Ph. n°^s 195-196).

— Partie inférieure de rideau — trois lés, constituant la largeur totale de la pièce, figurant sous le n° d'inventaire MN.AM.1962.206. Support de cotonnade ivoire ; soie naturelle à brin épais, dominantes de carmin soutenu — frise supérieure, bandeau, deux galons et un listel —, et de bleu-marine assez foncé — frise inférieure et un listel —, touches d'ivoire, de jaune pâle, bleu nattier soutenu. Point de trait simple et quadrillé « bouclé ». Composition procédant du même esprit décoratif que la pièce

décrite plus haut ; à noter toutefois dans la frise terminale une modification dans le motif de l'oiseau par suite de sa déformation prononcée. Bandeau sans modification. Deux listels seulement. Très belle rivière à fils tirés, cernée de deux minces galons à décor de « V » couchés, exécutés au point plume. La frise inférieure offre une alternance d'arbres larges et d'arbres plus effilés et plus aérés. On note la présence des éléments décoratifs désignés sous le nom de « tala° », « montant », sur une partie des coutures reliant les lés entre eux. Ouvrage travaillé sur cinq fils, à la partie supérieure, et sur six et sept fils à la partie inférieure de la composition. Bord effrangé. Une partie des bords longitudinaux se pare d'un galon visiblement inspiré du décor des montants. Pièce du milieu du XIX° siècle (Pl. CIII — Ph. n°s 197-198 et Pl. CIV — Ph. n°s 199-200).

— Extrémité de rideau, — deux lés et un panneau plus petit, constituant la largeur totale de la pièce —, portant le n° d'inventaire MN.AM. 1962.212. Support de cotonnade ivoire ; soie naturelle de calibre plutôt fort, laissée très lâche sur la face antérieure de l'ouvrage. Dominantes de bois-de-rose carminé — frise terminale, bandeau, un listel —, et bleu-marine profond — frise inférieure, deux listels — touches d'ivoire — rivière — et de jaune pâle — galons —. Pièce caractérisée par un bandeau nettement plus étroit que les précédents, dont le décor diffère sensiblement. Ce décor, inconnu de nous, est constitué de fleurettes cruciformes superposées et groupées. Le motif de l'oiseau, encore modifié, subsiste à la frise terminale ; sur la face antérieure, cet appendice confère aux arbres des silhouettes d'oiseaux vus de profil, pourvus d'une sorte de huppe (Pl. CV — Ph. n° 201), tandis que sur la face postérieure, l'élément oiseau proprement dit, prend l'aspect d'une bannière ou d'un oriflamme flottant au vent (Pl. CV — Ph. n° 202). La frise inférieure offre une suite d'arbustes étirés et aérés, dont la tige axiale est visible, séparés par un monticule à redans. Belle rivière à fils tirés, travaillé en soie ivoire doré, dont les deux lignes de fines barrettes à jours qui l'accompagnent, sont soulignées de deux bordures horizontales, réalisées au point de piqûre (endroit) ou point natté allongé (envers). Galons habituels, brodés au point plume. Ouvrage travaillé sur cinq fils, au point de trait simple et quadrillé « bouclé ». Il est intéressant de signaler que l'élément arborescent qui couronne la « tala° », montant, disposé sur les coutures longi-

tudinales, est aussi réalisé à l'aide du point plume, fait assez rare et digne d'être mentionné. Pièce de la première moitié du XIX^e^ siècle (Pl. CV — Ph. n^os^ 201-202).

— Inscrite sous le n° MN.AM.1966.5.25, le dernier fragment de rideau comprend une partie inférieure entière, constituée de trois lés. Support de cotonnade ivoire, soie naturelle à brin assez fort, laissée très lâche sur la face antérieure et conférant à la surface brodée un haut relief. Dominantes de rouge brique — frise terminale, bandeau, deux listels, galons —, et de bleu-marine profond — frise inférieure, un listel —, touches d'ivoire — rivière —, jaune pâle — galons —, de jaune, vert, aubergine, violet, bleu, localisées dans les détails des rosaces en réserve. Point de trait simple et quadrillé « bouclé ». Ce rideau est caractérisé par le décor de sa frise terminale qui offre une fort belle et rare stylisation d'arbres alternant : les uns, de forme effilée, présentent une tige droite donnant naissance à une multitude de minuscules organes végétaux et floraux ; les autres, fusiformes, lancent des rameaux disposés en « V », superposés s'achevant sur des crochets, et dont la base et la cime sont agrémentées de fleurs à trois ou quatre lobes ; nulle trace d'oiseau ne demeure dans cette frise par ailleurs très décorative. Large bandeau à décor de losanges, de fleurettes et de rosaces en réserve, à détails intérieurs colorés. Quatre listels dont deux rouges et deux bleu-marine, et les galons traditionnels, encadrent la rivière, plus étroite sur cette pièce que sur les précédentes. La frise inférieure offre une alternance d'arbustes minces, dont certains s'ornent de fleurs disposées vers la partie médiane. Ouvrage travaillé sur quatre et cinq fils. Pièce du milieu du XIX^e^ siècle (Pl. CVI — Ph. n^os^ 203-204).

Nous croyons savoir que les rideaux s'exécutaient sur métier, alors que les coussins étaient brodés sur un coussinet fortement bourré.

(à suivre)

Martha GUÉRARD

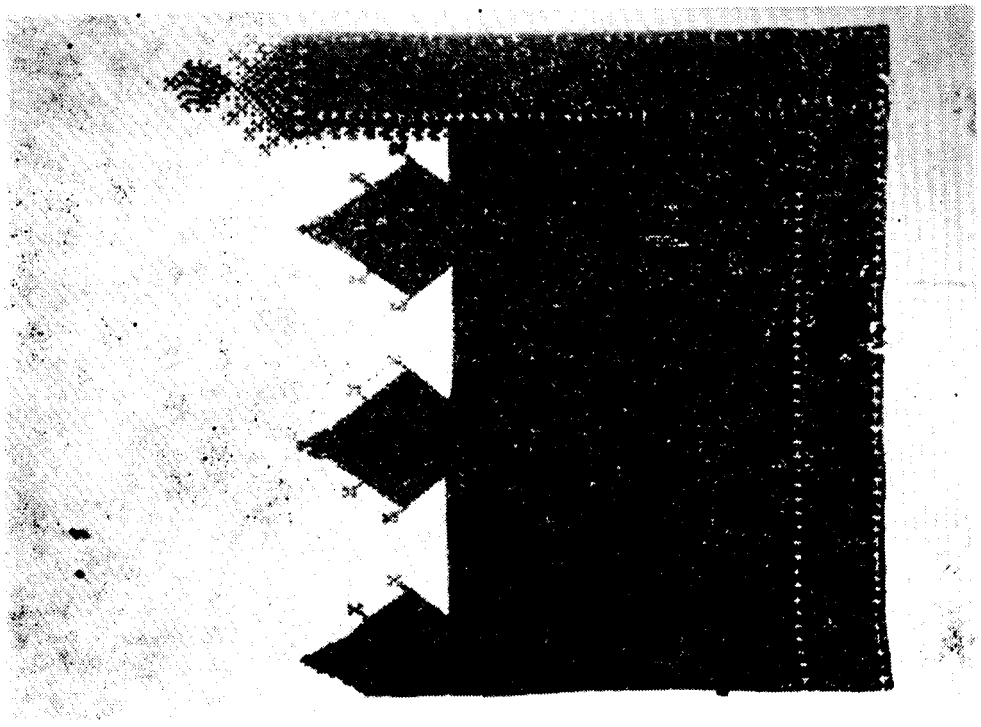

Ph. n° 175. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Point natté « bouclé ». Première moitié du XIX° siècle.
(Coll. Mlle GUÉRARD)

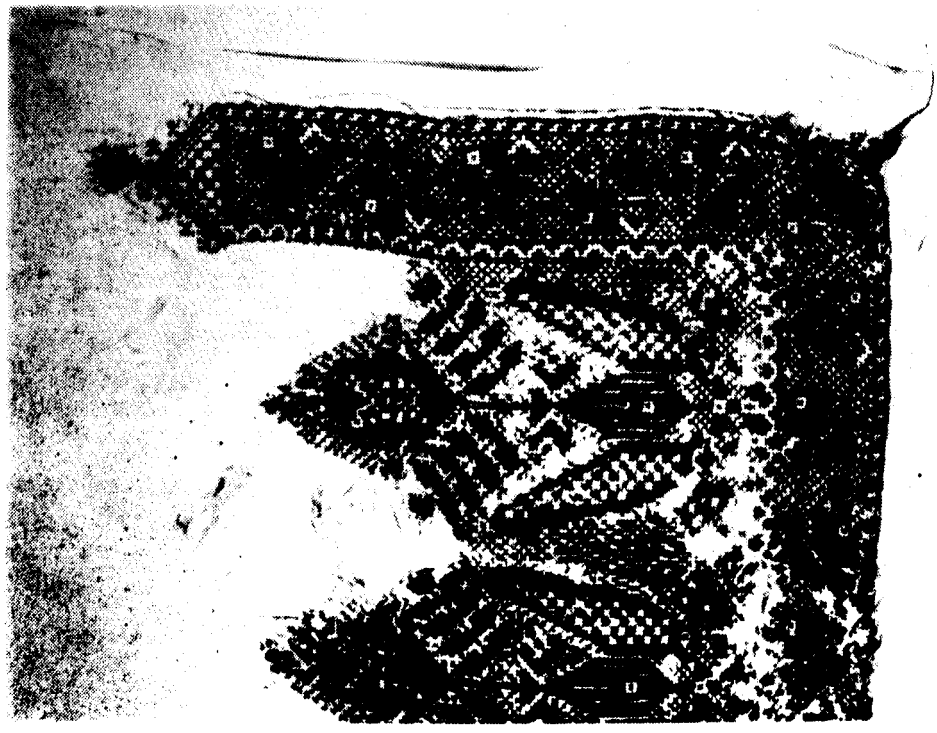

Ph. n° 176. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. XVIII° siècle.

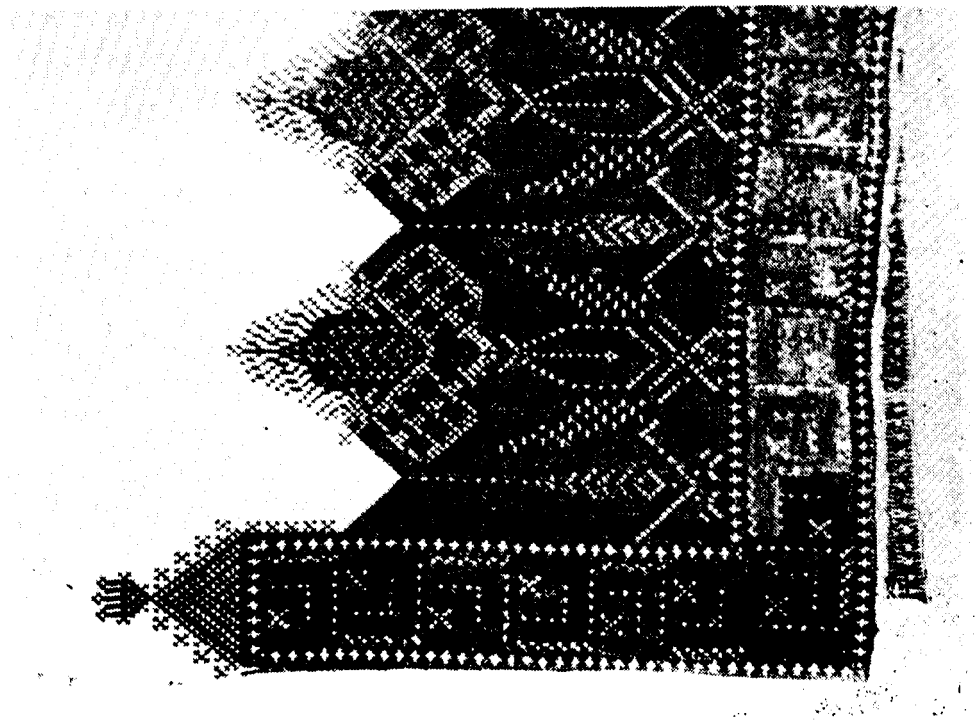

Ph. n° 177. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé.
Fin du XVIII^e^-début du XIX^e^ siècle.
(Coll. Mme LEREBOURG)

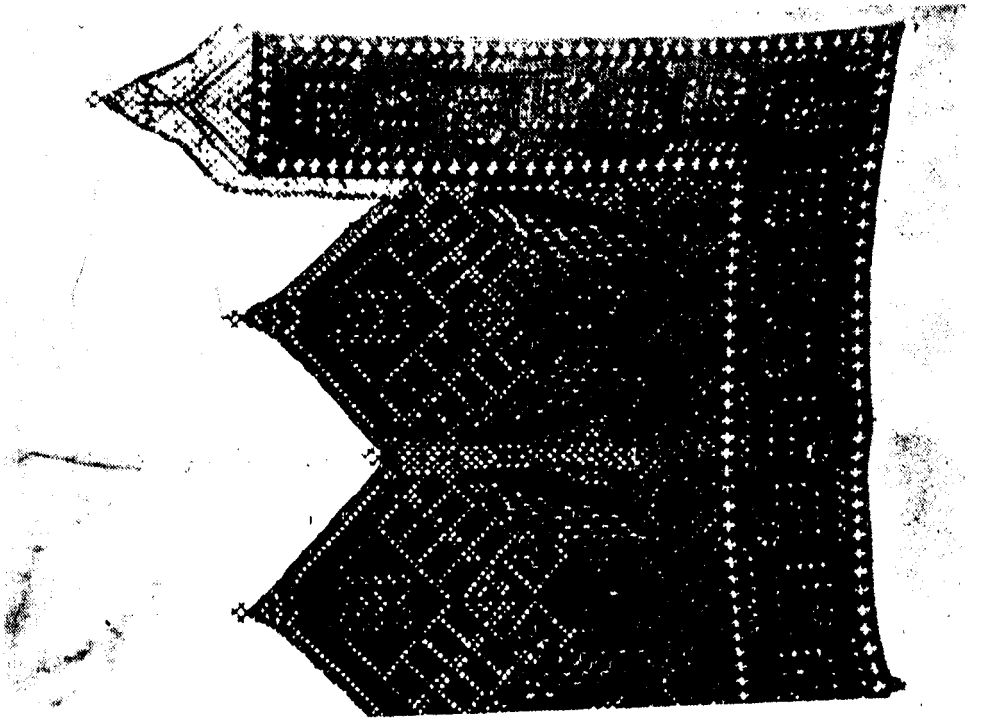

Ph. n° 178. Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé.
Deuxième moitié du XIX^e^ siècle.
(Coll. M. HAUTMONT)

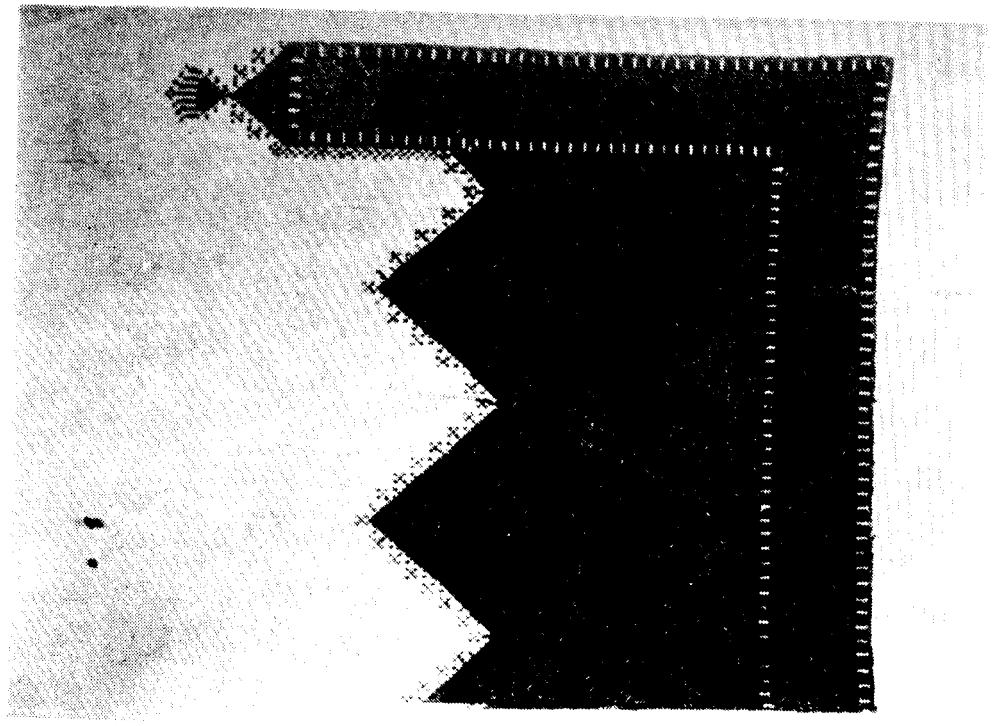

Ph. n° 179. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Fin du XIX^e siècle.
(Coll. Mlle GUÉRARD)

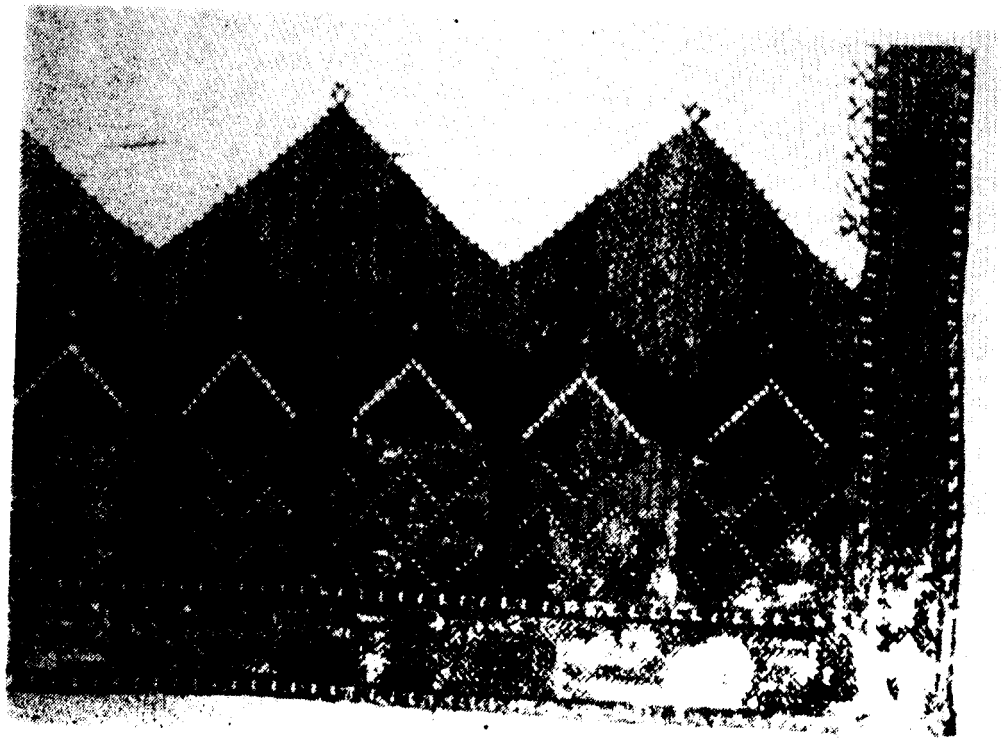

Ph. n° 180. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. XVIII^e siècle.
(Coll. MM. DIAS et GHARBI)

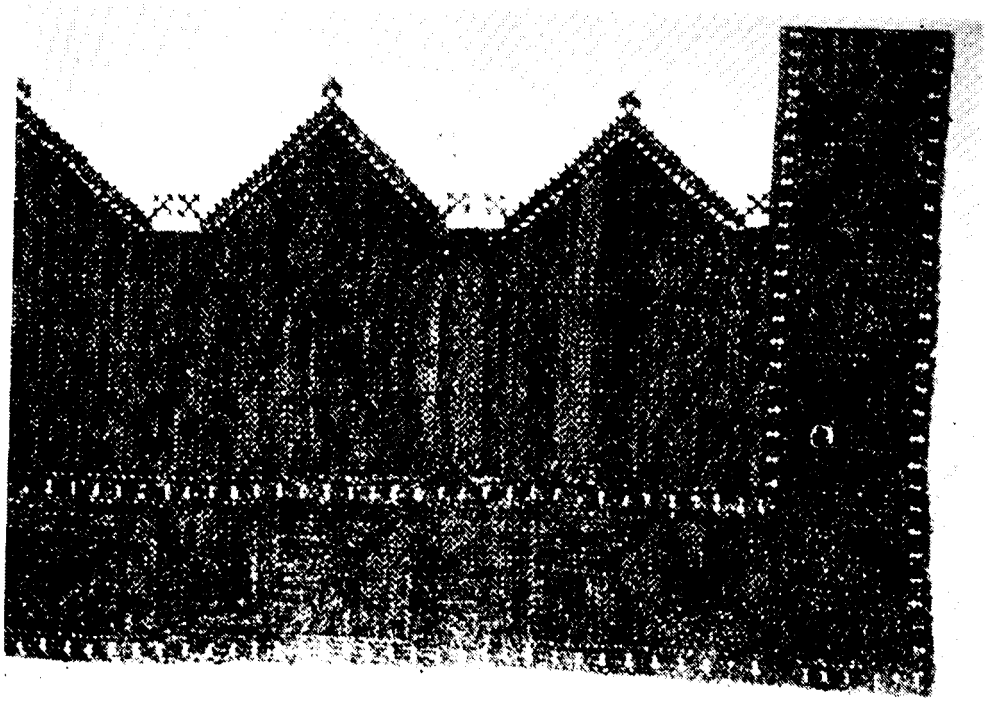

Ph. nº 181. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Milieu du XIXe siècle.
(Coll. MM. Dias et Ghabbi)

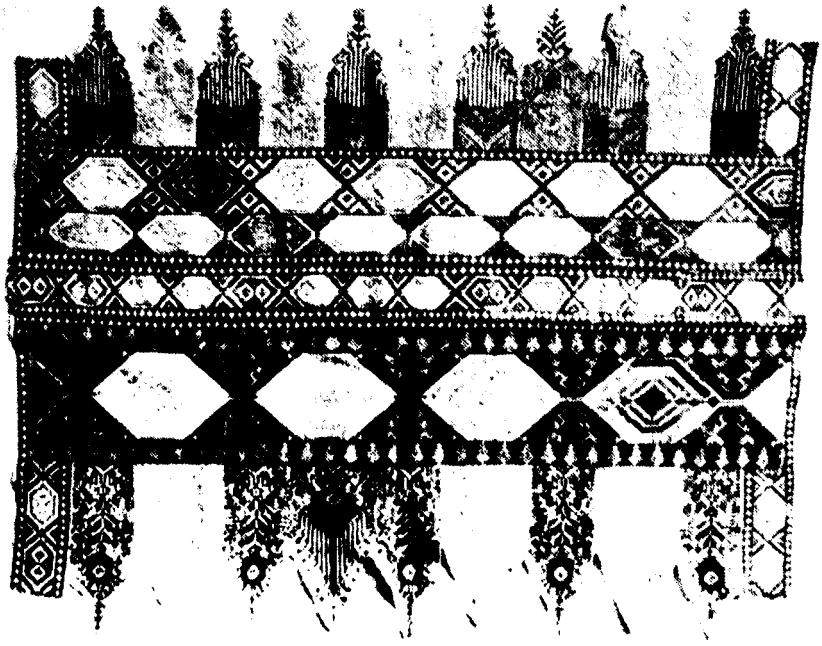

Ph. nº 182. Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Début du XIXe siècle.
(Coll. Mme Lecomte du Nouy)

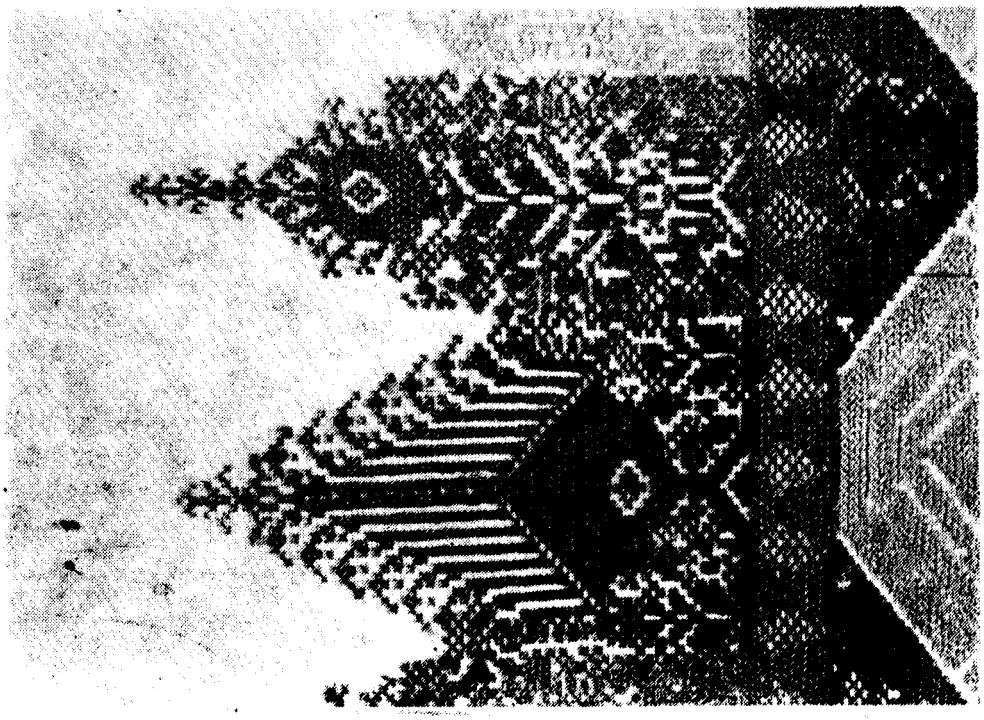

Ph. n° 183. — Extrémité de coussin (détail de la frise, et amorce du bandeau principal). Début du XIX° siècle.
(Coll. Mme LECOMTE DU NOUY)

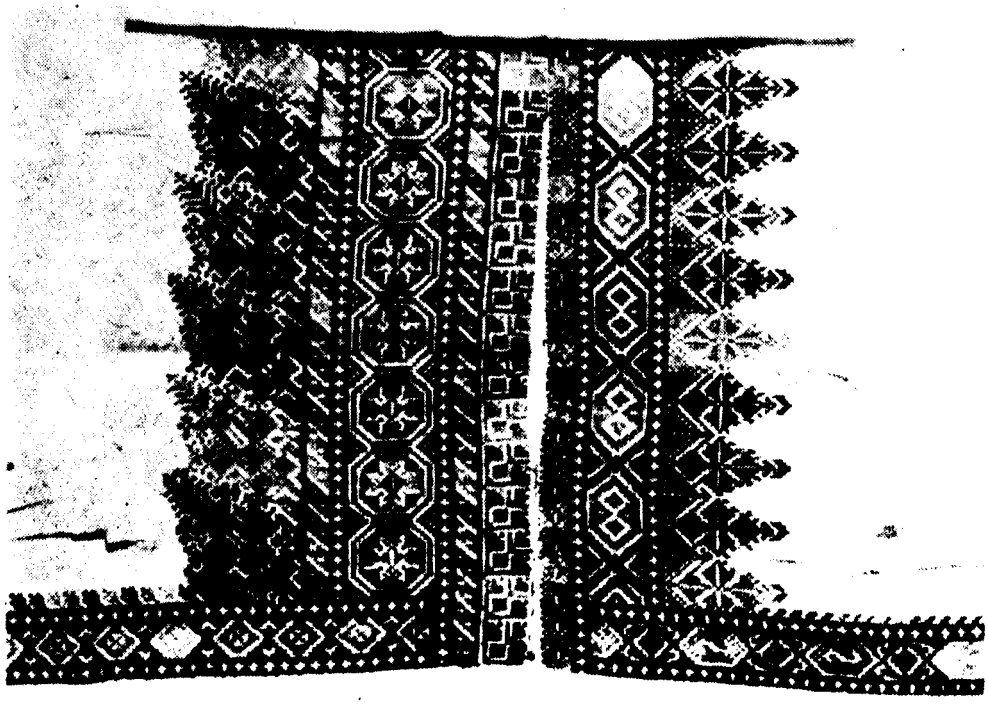

Ph. n° 184. — Coussin (détail). Broderie de Salé. Deuxième moitié du XIX° siècle.
(Coll. M. BOURCART)

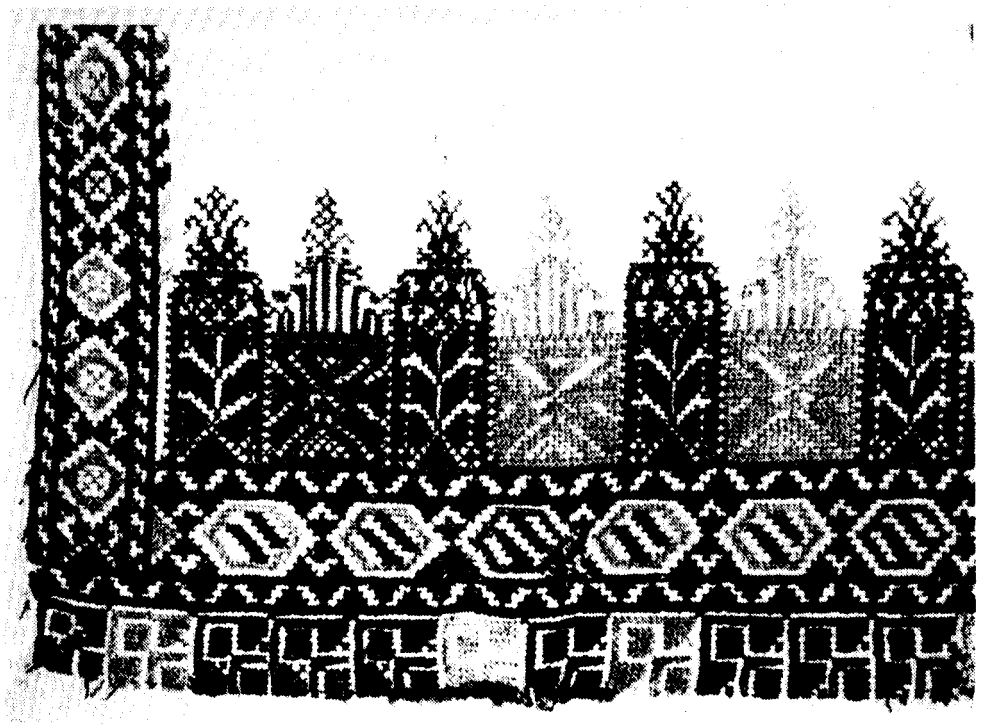

Ph. nº 185. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Fin du XIXe siècle.
(Coll. MM. Dias et Gharbi)

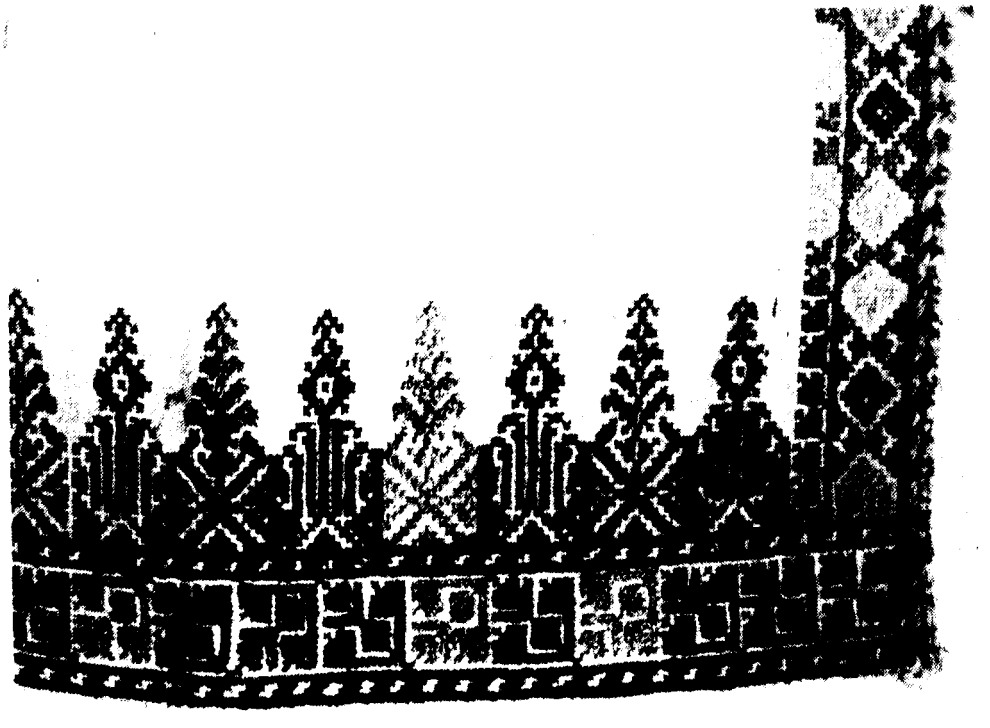

Ph. nº 186. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Fin du XIXe siècle.

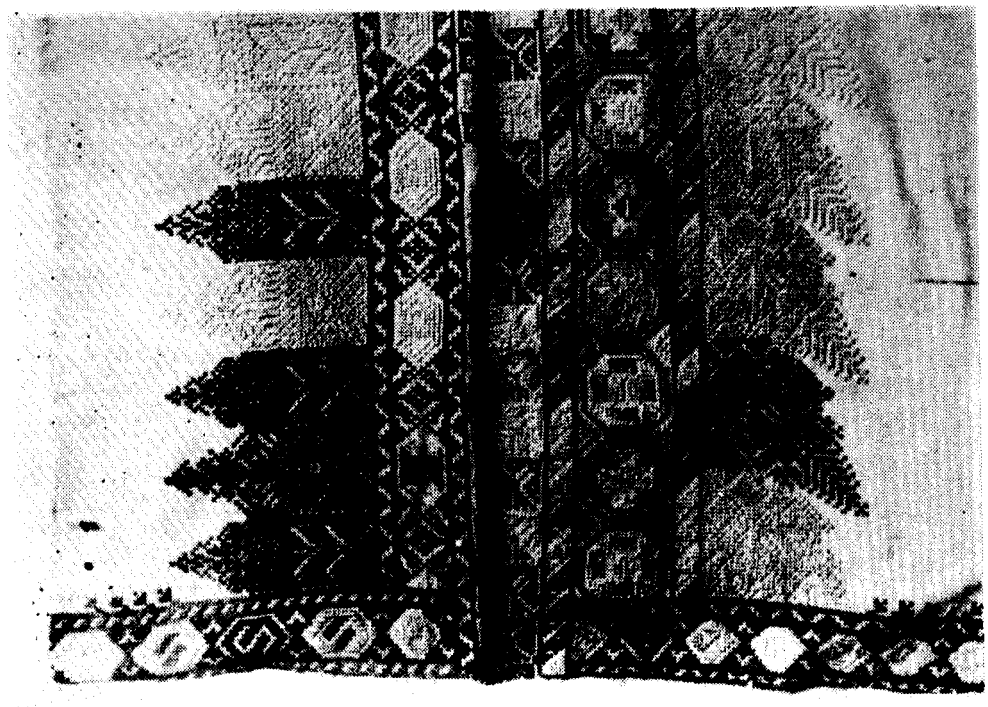

Ph. n° 187. — Coussin (détail). Broderie de Salé. Deuxième moitié du XIX^e siècle.
(Coll. Colonel MICHARD)

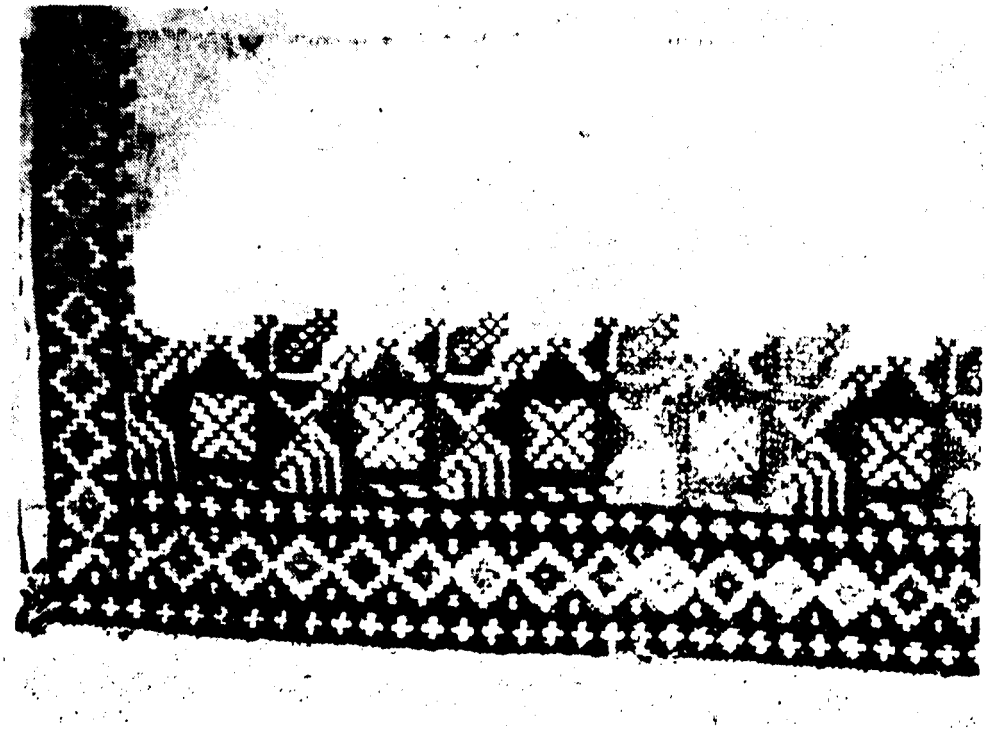

Ph. n° 188. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Début du XIX^e siècle.
(Coll. Mlle GUÉRARD)

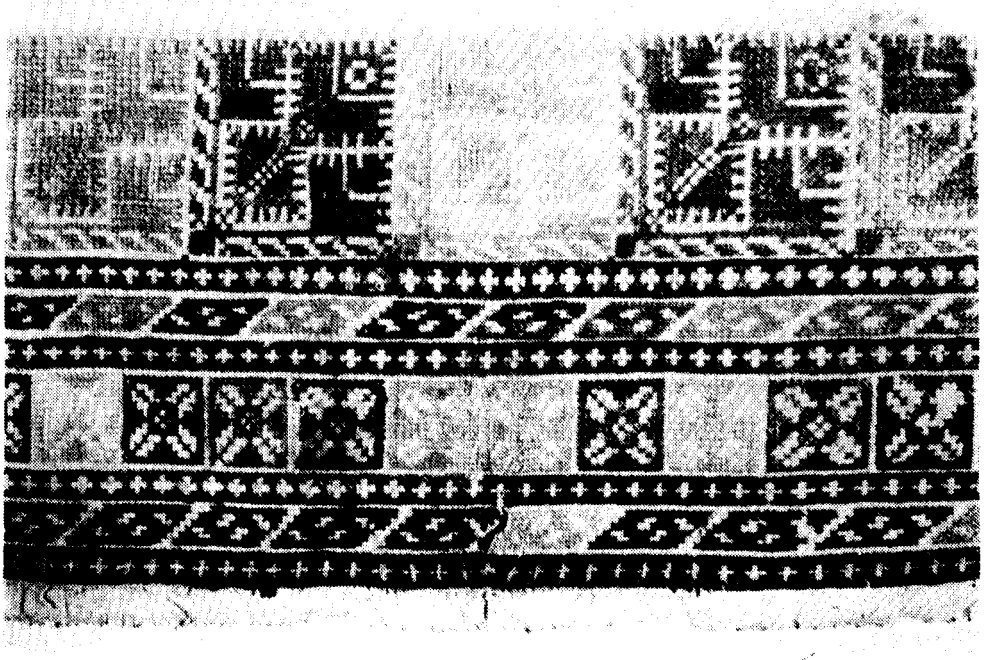

Ph. nº 189. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Milieu du XIXe siècle.
(Coll. Mlle Guérard)

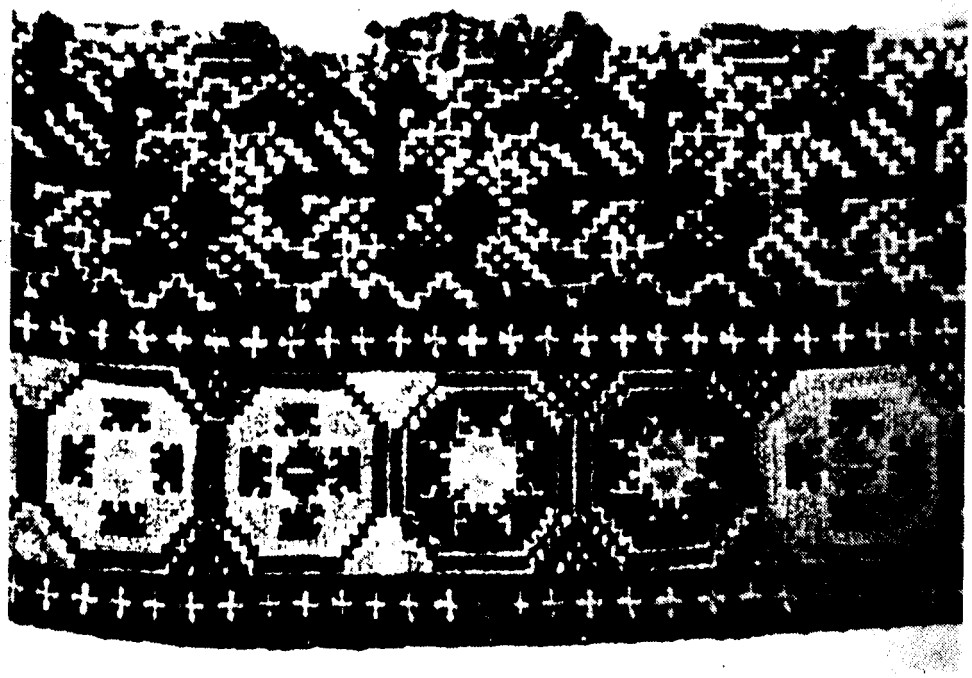

Ph. nº 190. Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Milieu du XIXe siècle.
(Coll. MM. Ricard et Delpy)

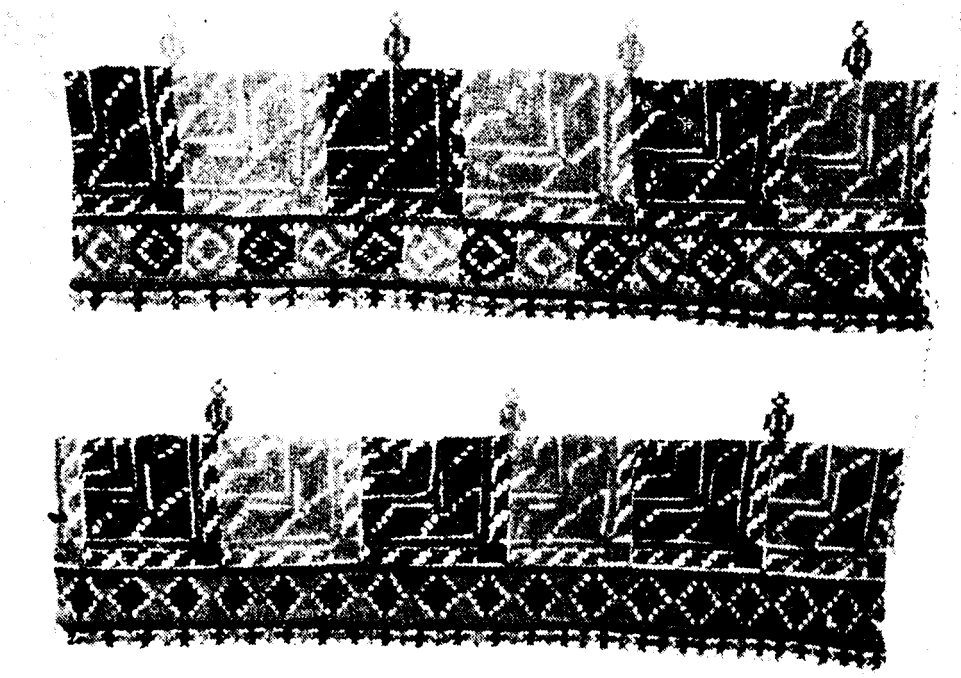

Ph. n° 191. — Coussin. Extrémités. Broderie de Salé. Fin du XIX° siècle.
(Coll. M. LAPRADE)

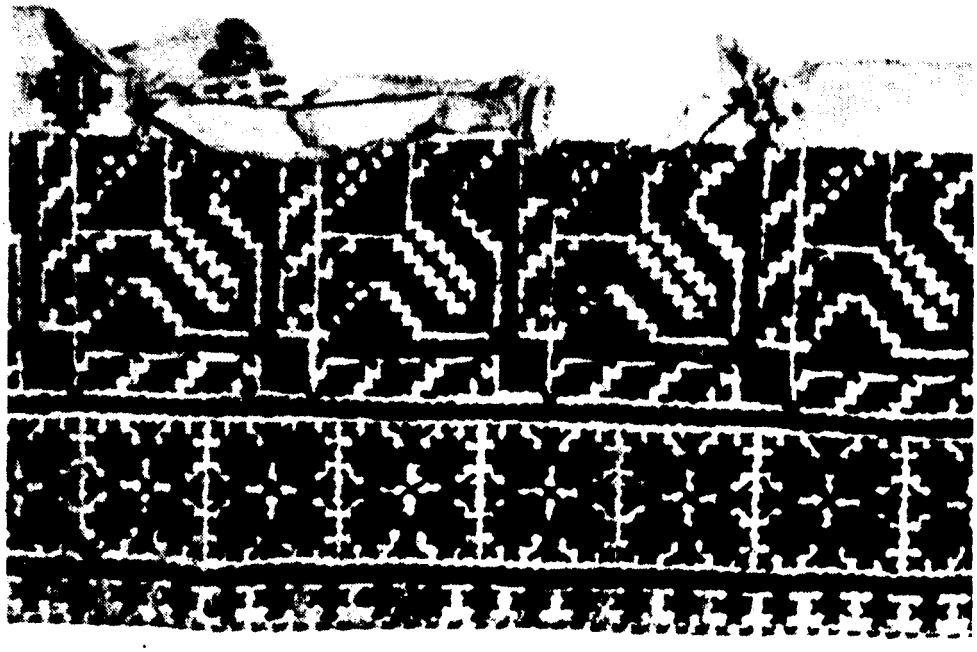

Ph. n° 192. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé.
Deuxième moitié du XIX° siècle.
(Coll. MM. RICARD et DELEY)

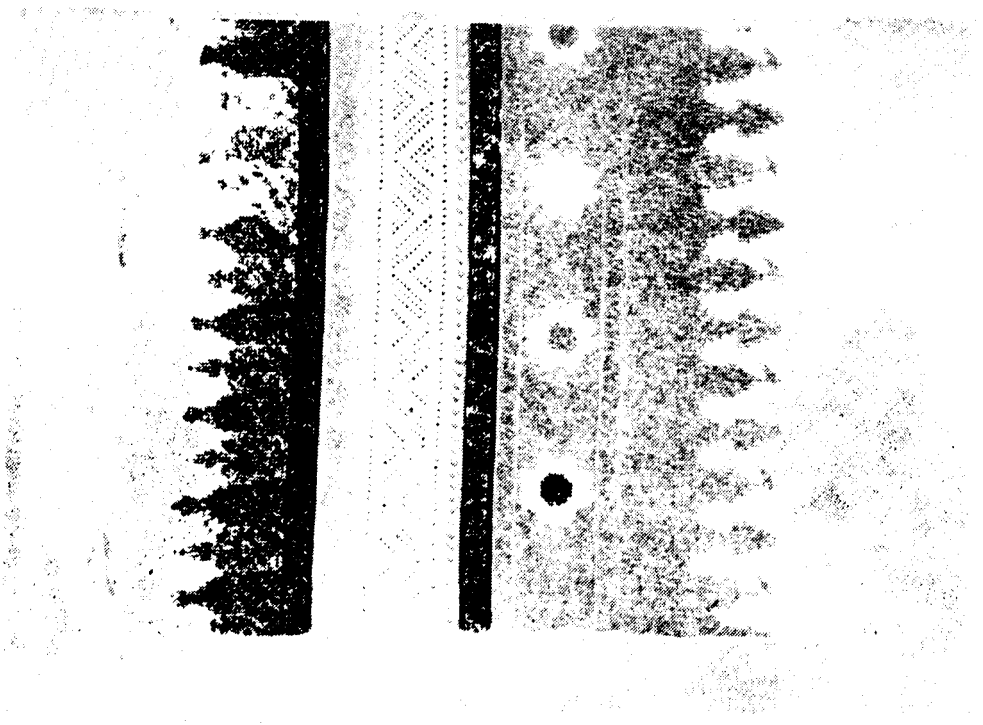

Ph. n° 193. — Partie inférieure de rideau (face antérieure). Broderie de Salé. Fin XVIII^e-début XIX^e siècle.
(Coll. MM. Ricard et Delpy)

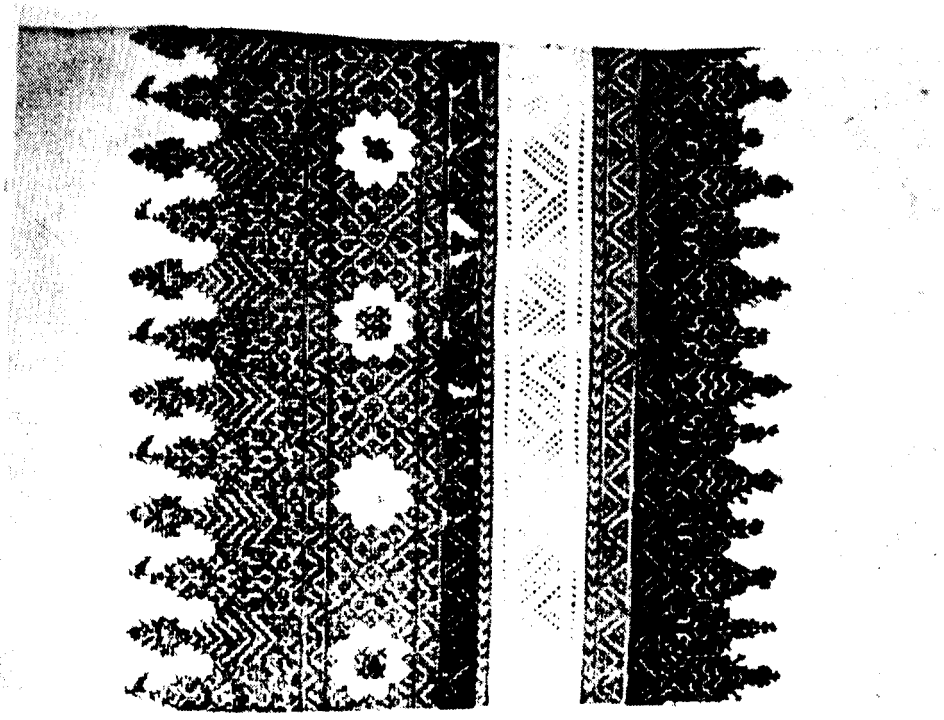

Ph. n° 194. Partie inférieure de rideau (face postérieure).

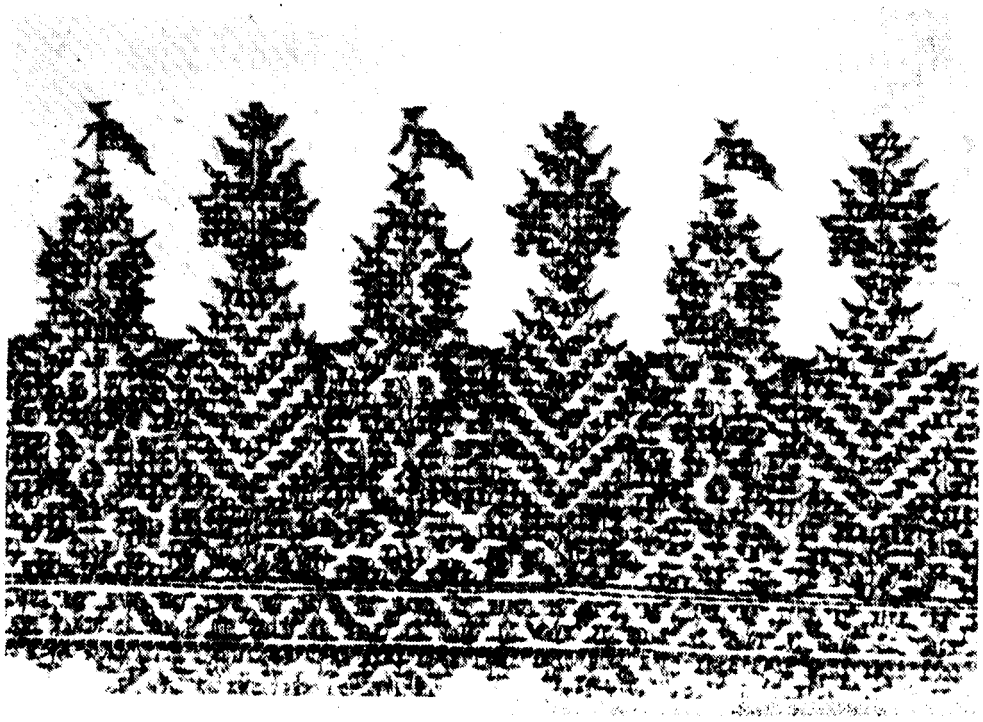

Ph. n° 195. — Rideau (détail, oiseaux, arbres, listel, sur la face postérieure).

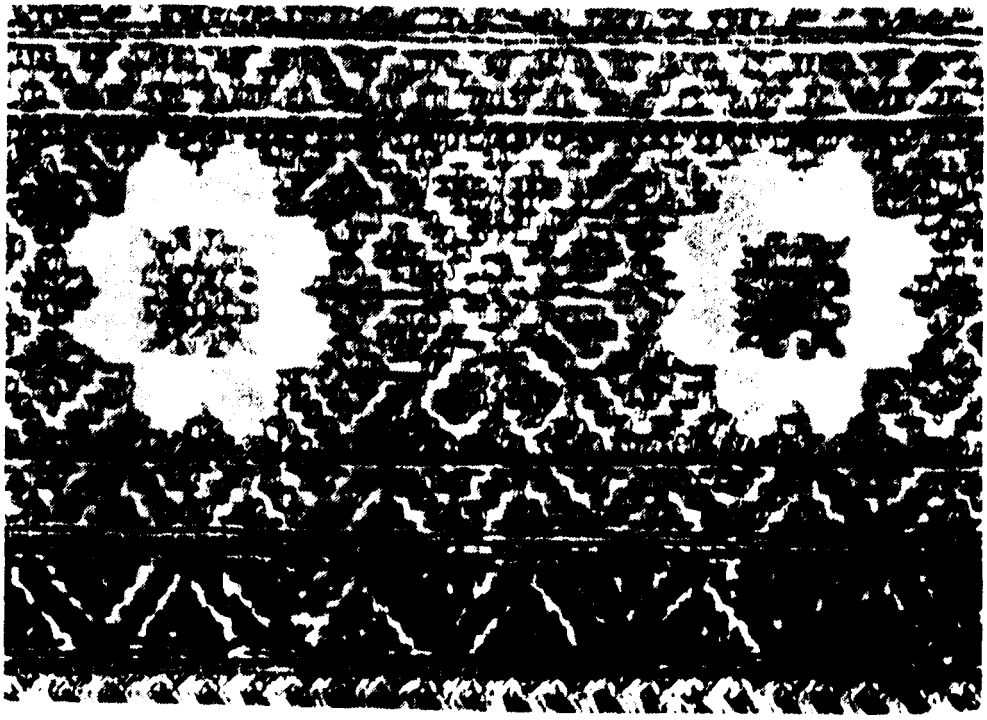

Ph. n° 196. — Rideau (détail du bandeau, des listels et du galon, sur la face postérieure).

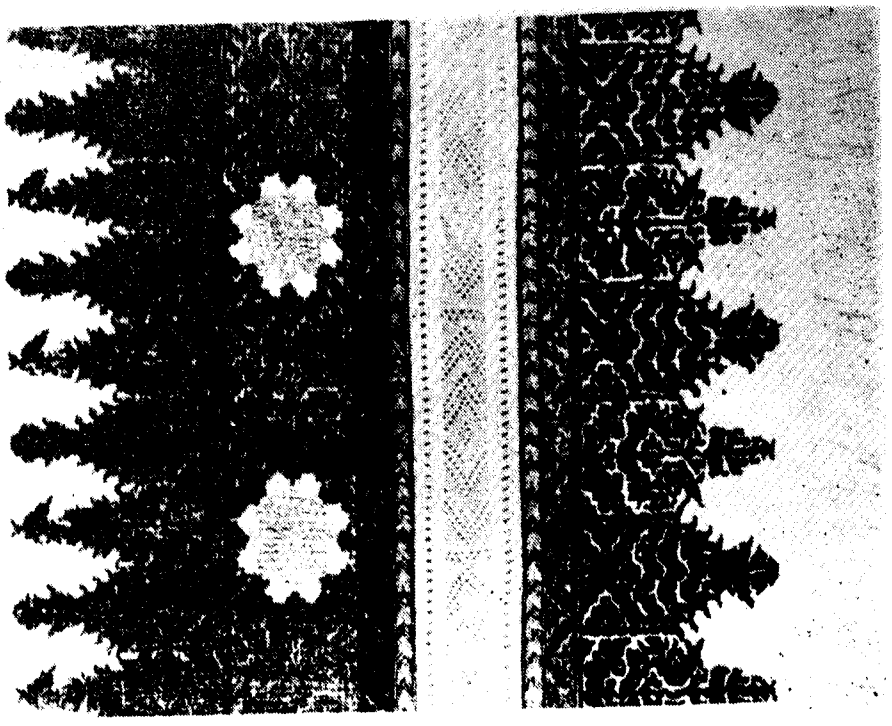

Ph. nº 197. — Partie inférieure de rideau (face antérieure). Broderie de Salé. Milieu du XIXe siècle.
(Coll. M. Hautmont)

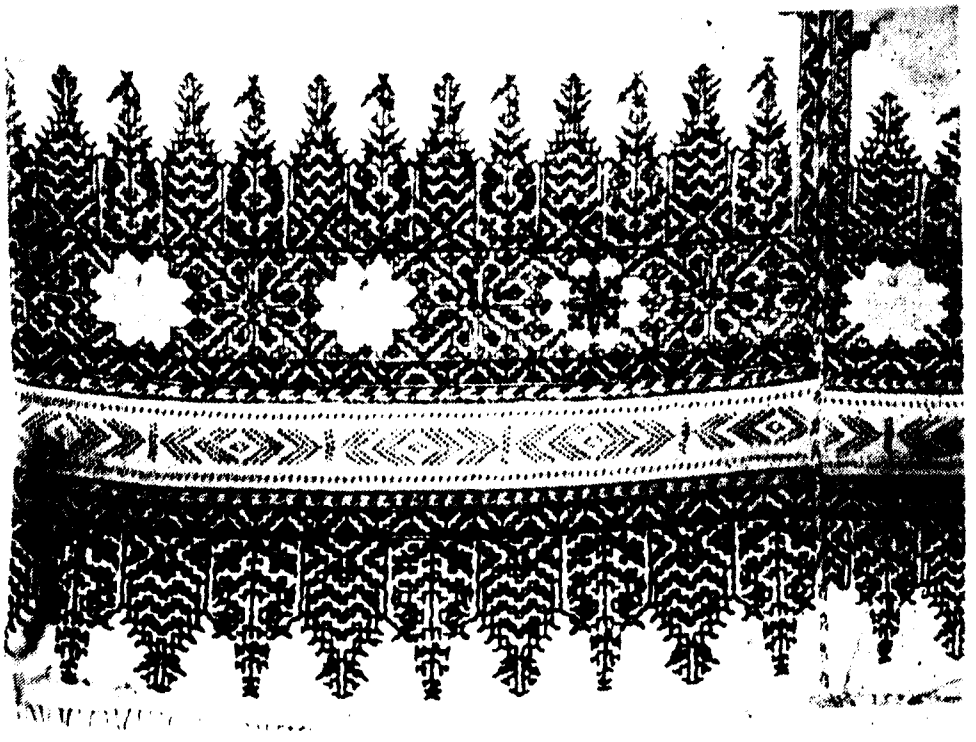

Ph. nº 198. — Rideau (face postérieure).

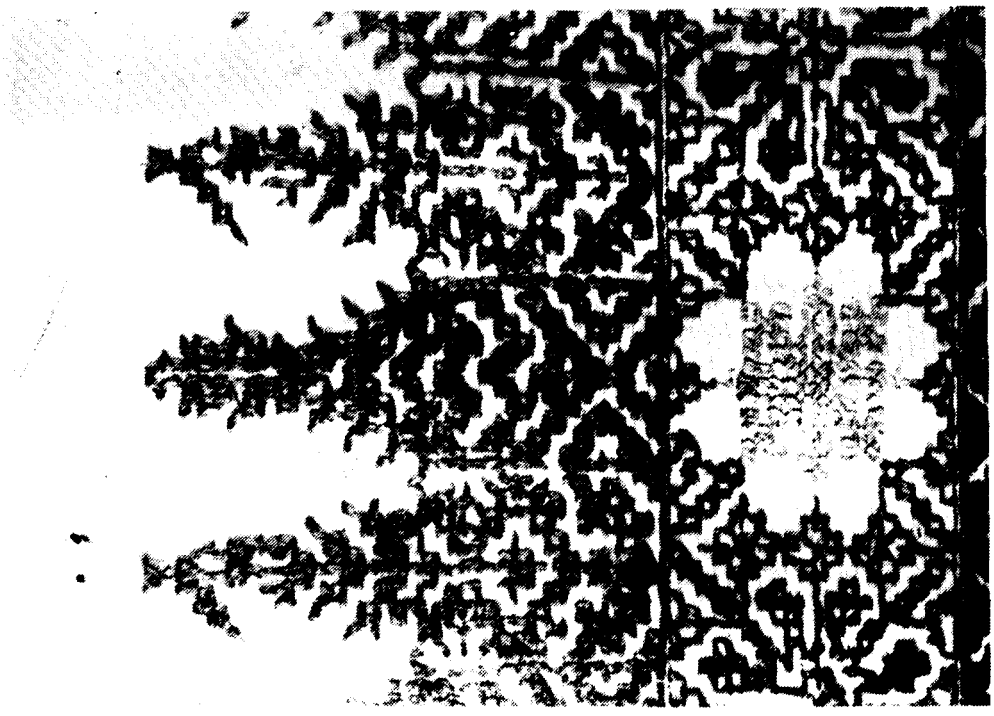

Ph. n° 199. — Rideau (détail élément-oiseaux, arbres, bandeau, sur la face postérieure).

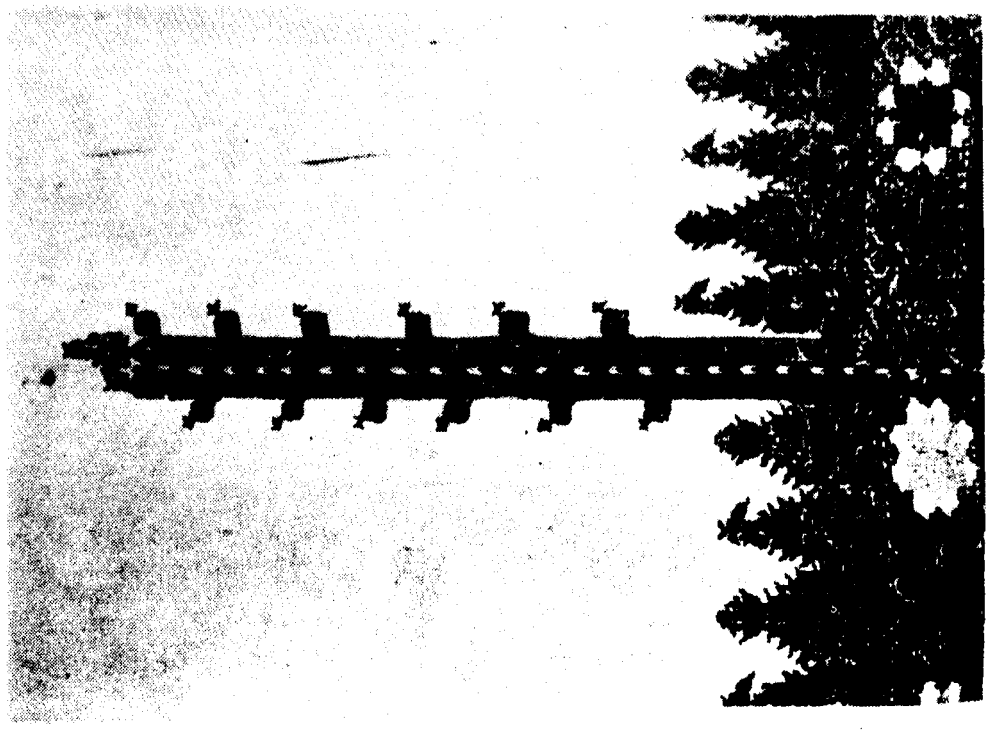

Ph. n° 200. — Rideau (détail de la « tala » », montant, sur la face antérieure).

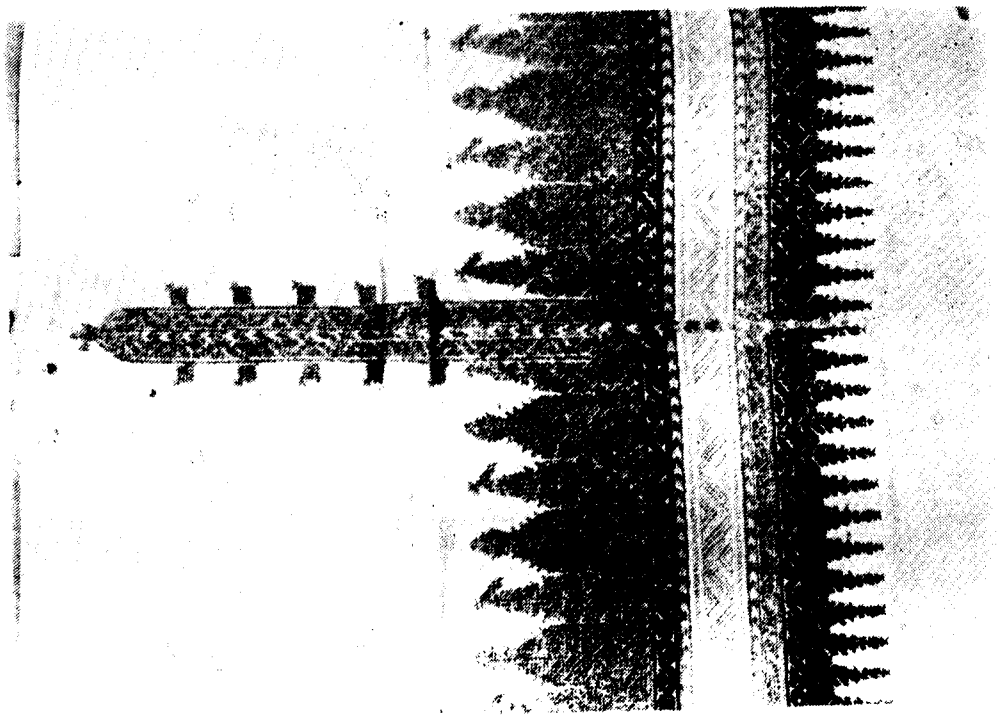

Ph. n° 201. — Partie inférieure de rideau (face antérieure), (détail). Broderie de Salé. Milieu du XIX^e siècle.
(Coll. Colonel MICHARD)

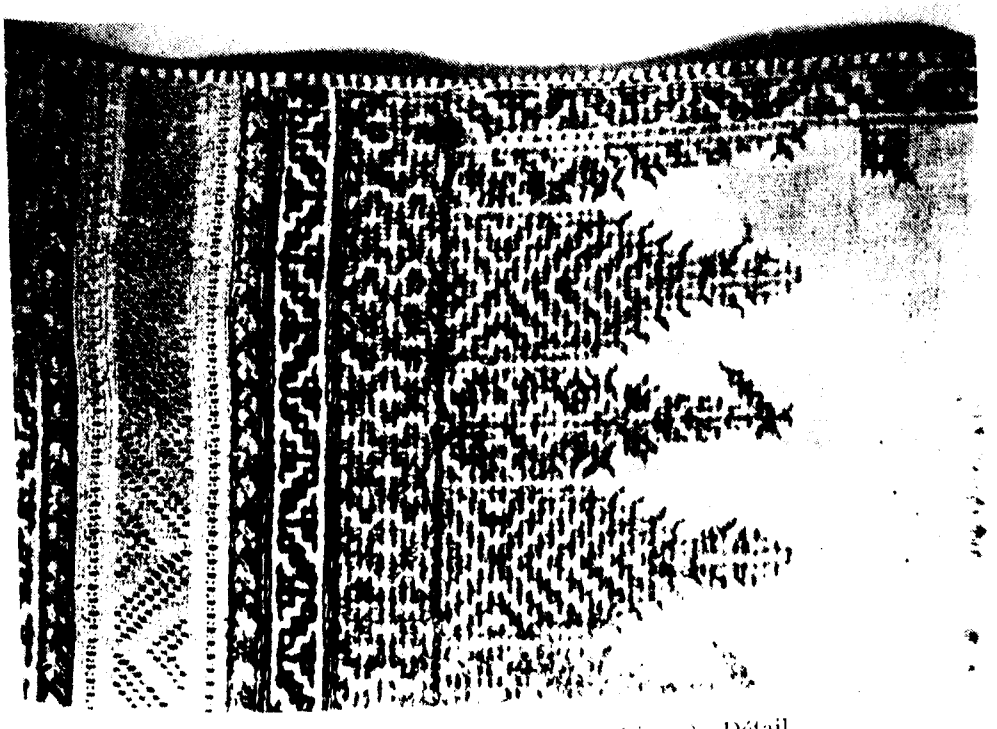

Ph. n° 202. Rideau (face postérieure). Détail.

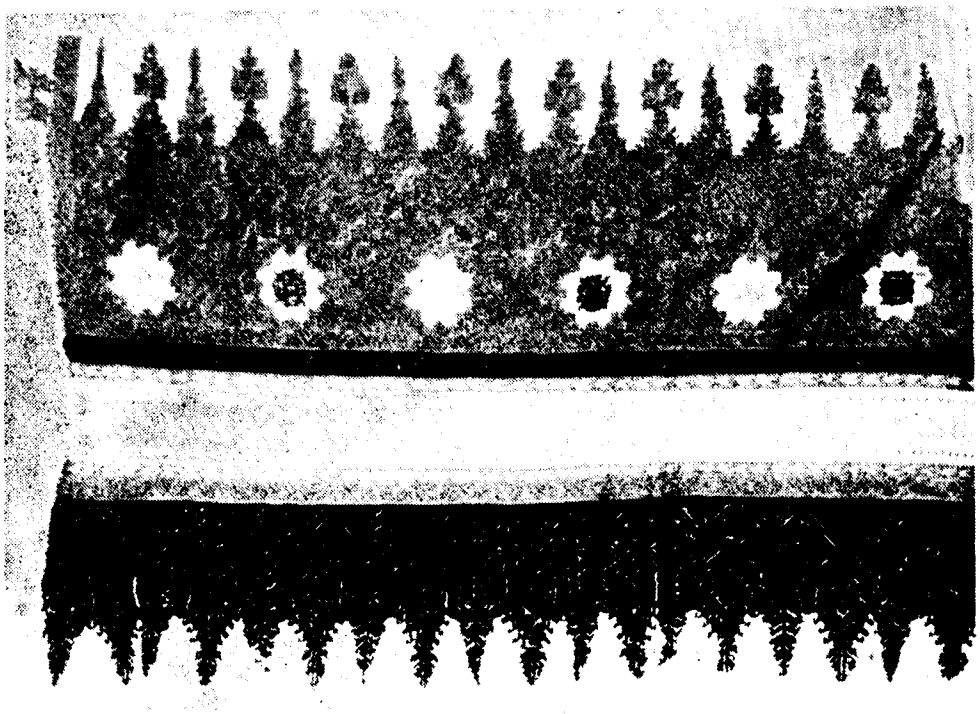

Ph. n° 203. — Partie inférieure de rideau (face antérieure). Milieu du XIXe siècle.
(Coll. M. Laprade)

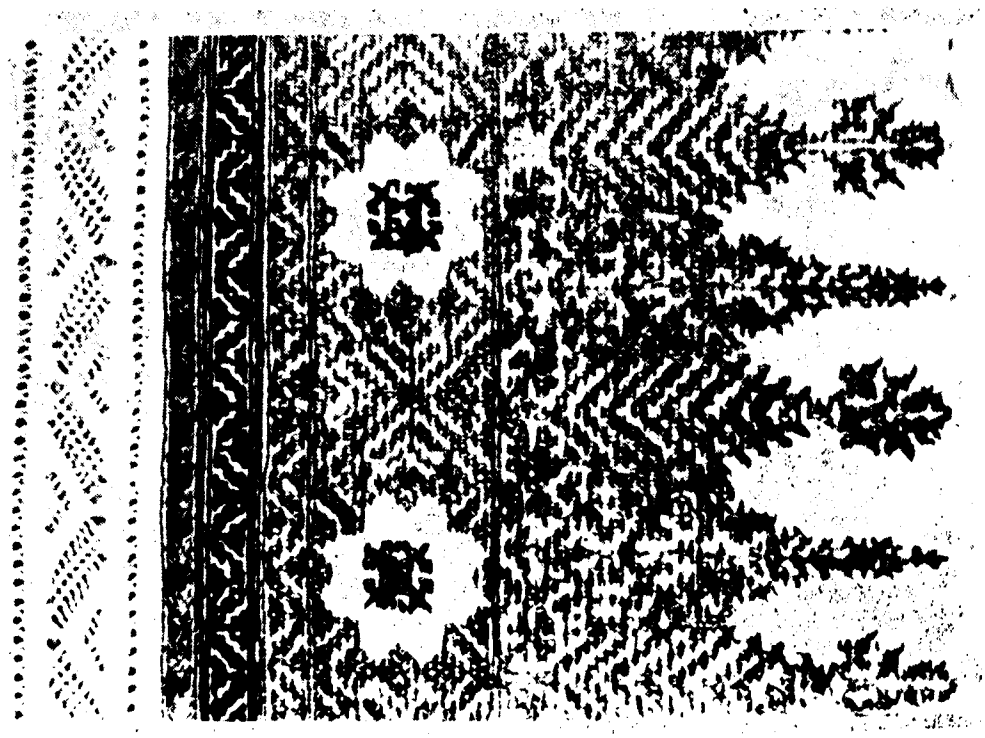

Ph. n° 204. — Rideau (face postérieure), (détail arbres, bandeau, listel, galon, rivière).

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

Majallat Kulliyat al-Ādāb wa-l-ᶜUlūm al-Insāniyya (Revue de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de l'Université Mohammed V, à Rabat).

Nous donnons ci-dessous les comptes rendus des articles de fond à caractère historique parus dans les deux premiers numéros de cette même revue (1).

I) *Numéro 1, janvier 1977*

Mohammed BENCHERIFA. — « *Min munāfarāt al-ᶜadwatayn.* — « *Naṣṣ jadīd* » (*Joutes littéraires entre al-ᶜAdwatayn.* — « *Un texte nouveau* ») (pp. 7-49).

L'atmosphère tendue qui marqua assez souvent les relations entre le Maroc et al-Andalus au Moyen-Age, devait logiquement se refléter dans le domaine littéraire ; la rivalité de gloire, de supériorité (*mufāḫarāt, mufāḍalāt*) entre les porte-parole des Andalous et des Marocains constitua en effet le thème central de nombre d'écrits en vers et en prose. Plusieurs développements laudatifs se rapportent aux rois, aux *ᶜulamā'-s*, aux *udabā'-s*, aux héros, à certaines villes...

Ce sentiment provincial était plus accusé chez les Andalous ; ceux-ci s'évertuaient à exalter leur civilisation et à exprimer leur aversion à l'égard même des Marocains qui cohabitaient avec eux.

Le texte nouveau publié ici (pp. 25-43) est intitulé « *Ṭurfat az-ẓarīf fī ahl al-Jazīra wa Ṭarīf* » (2) et participe de ce même esprit. Il est d'époque

(1) *Majallat...*, n° 1, janvier 1977, 328 p.; n° 2, 1977, 338 p. (éd. Dār an-Našr al-Maġribiyya, Casablanca).

(2) L'étude paléographique de l'exemplaire manuscrit de la *Ṭurfa* (objet de la présente publication), fait remonter celui-ci au XIV^e s. de l'ère chrétienne.

mérinide (3) et se présente comme un genre intermédiaire entre *ar-Riḥla* (récit de voyage) et *al-Maqāma* (discours). L'exemplaire utilisé est acéphale et ne comporte pas de nom d'auteur. Celui-ci est très vraisemblablement ʿAbd al-ʿAzīz al-Malzūzī ; cette assertion est fondée non seulement sur quelques indications fournies par le texte lui-même, mais aussi, sur la profonde analogie qui existe, du point de vue du fond et de la forme, entre le texte d'*aṭ-Ṭurfa* et la production qui nous a été conservée d'al-Malzūzī. Sa composition aurait eu lieu lors de la première campagne d'Abū-Yūsuf Yaʿqūb en Andalousie (1 šawwal 673 H./30 rajab 674 H.).

Le contenu d'*aṭ-Ṭurfa* consiste en plusieurs traits satiriques lancés contre les deux villes de Ṭarīf et d'Algésiras et leurs habitants ; on y relève, en particulier, le ridicule des Andalous qui exaltent la pureté de leur lignage (*nasab*), alors qu'ils avaient perdu toutes les hautes qualités qui furent celles de leurs ancêtres, les compagnons de Ṭāriq Ibn Ziyād.

M. Bencherifa souhaite qu'un intérêt soutenu soit porté à la découverte d'autres textes et à leur publication, le but visé étant, bien entendu, l'amélioration de notre connaissance de la vie littéraire de l'Occident musulman médiéval.

Mohammed Hajji. — « *Ẓurūf ʿaīš al-asātiḏa wa-ṭ-ṭalaba fī ʿahd as-Saʿdiyyīn* » (*Les conditions de la vie des professeurs et des étudiants sous les Saʿadiens*) (3*) (pp. 51-66).

Sous les Saʿadiens, le corps enseignant exerçait, en vue d'assurer sa subsistance, diverses fonctions qui n'entraient pas en contradiction avec sa mission éducative ; celles-ci se présentent comme suit :

(3) En fait, ces *mufāḫarāt* (joutes littéraires) remonteraient à l'époque almohade, les premières en date connues étant celles qui eurent lieu entre Abū-l-Walīd aš-Šaqundī et Abū Yaḥyā al-Muʿallim aṭ-Ṭanjī. Deux autres œuvres du même genre sont d'époque mérinide : il s'agit de *Mafāḫir al-Barbar* (par un Anonyme) et de *Mufāḫara baīna Mālaqa wa Salā* d'Ibn al-Ḫaṭīb.

(3*) Cet article constitue la sixième et septième sections (pp. 138-155) du chapitre II de la première partie de l'ouvrage de Mohamed Hajji, intitulé « *L'activité intellectuelle au Maroc à l'époque saʿdide* » (thèse d'Etat, en français), t. I, Rabat, 1976, 383 p. ; t. II, Rabat, 1977, 399 p., 16 planches photographiques et 1 carte hors-texte. (Publications de Dar al-Maghrib pour composition, traduction et édition. Série d'histoire — 1 —.)

— La judicature (*al-Qaḍā'*). — Les Qāḍi-s étaient nommés par Dahir ; leur compétence territoriale était plus ou moins étendue.

— La pratique de la consultation juridique (*al-Iftā'*). — Les Muftī-s (jurisconsultes) étaient également nommés par Dahir ; ils bénéficient d'un prestige moral et d'une rétribution plus élevés que ceux du *Qāḍī*.

Si les traitements de ces deux cadres nous sont inconnus, il reste néanmoins certain qu'ils vivaient dans une grande aisance matérielle.

— Les témoins instrumentaires (*ʿudūl-s*). — Ceux-ci sont désignés par les *Qāḍī-s* ; à Fès, leur nombre était assez élevé : leurs boutiques étaient juxtaposées et formaient un ensemble appelé « *simāṭ al-ʿudūl* ». Leur rétribution est certes fonction de l'importance de leurs activités ; elle reste, dans tous les cas, très intéressante.

— *al-Imāmat* et *al-Ḫiṭāba*. — Les Saʿadiens s'attachèrent à la construction et à la restauration de nombre de mosquées ; aussi, la fonction d'Imām et de Ḫaṭīb devait-elle acquérir une importance particulière. Ces cadres recevaient des traitements qui variaient selon l'importance des *waqf-s* constitués au profit des mosquées ; de plus, ils habitaient tous dans des maisons Habous.

— *Les chaires scientifiques*. — Cette institution date des Mérinides. Sous les Saʿadiens, le nombre des chaires ainsi que leur importance grandirent considérablement. Leur création comme l'institution de biens de main morte à leur profit n'est plus seulement le fait des autorités, mais celui aussi des personnes privées. L'auteur mentionne les principales chaires qui existaient à Fès, Marrakech, al-Muḥammadia (Taroudant), al Kaṣr al-Kabīr, et indique les principales disciplines qui s'y rapportaient.

Les traitements de ces *ʿulamā'-s* ne sont pas uniformes ; il est néanmoins certain qu'ils étaient fort appréciables.

— *La transcription d'ouvrages*. — Plusieurs *ʿulamā'-s* exerçaient le métier de copiste ; chacun d'eux établissait des copies des ouvrages de base de sa spécialité.

— *Métiers divers*. — D'autres savants pratiquaient, à côté de l'enseignement, divers métiers comme la chasse, le commerce.

Des *gratifications royales*, dont la valeur n'a jamais été égalée auparavant, étaient distribuées aux *ʿulamā'-s* lors des fêtes annuelles et notamment à l'occasion des cérémonies commémoratives de la naissance du Prophète (*Mawlid*).

Les étudiants fréquentaient plusieurs centres d'enseignement supérieur qui fonctionnaient à Fès, Marrakech, al-Muḥammadia et Dīla. Ils étaient hébergés gratuitement dans les Madrasa-s. Les Saᶜadiens avaient en effet restauré les *madrasa-s* mérinides et avaient fondé des établissements similaires à al-Muḥammadia, Tiyyīwt, Aqqā, et Marrakech. Les étudiants du monde rural bénéficiaient aussi, en dehors de centres modestes, d'établissements importants comme la madrassa Bunaᶜmāniyya dans le sud du pays, celle de Saktāna dans le Haut Atlas et celle de Dīla qui comportait mille quatre cents logements.

Dans les centres urbains, les étudiants étaient entretenus sur les produits des biens habous dont bénéficiaient les *madrasa-s* et grâce aussi aux donations de certaines familles aisées.

Dans les campagnes, il convient de noter l'inexistence de donations d'usufruit au profit des établissements d'enseignement ; aussi, c'étaient les tribus qui assuraient la subsistance du corps enseignant et celle des étudiants (ṭalaba-s).

D'une manière générale, les conditions de vie du corps étudiant variait selon les régions et la conjoncture politique. Lors du déclin de la dynastie saᶜadienne, les étudiants devaient de plus en plus s'adonner à des métiers manuels pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Abdellatif CHADILI. — « *Marsā al-Walīdiyya* » (*Le port d'al-Oualīdiyya*) (pp. 67-89).

La zone côtière d'al-Oualīdiyya semble se prêter, de par l'existence de merjas, à la construction de ports. Des aménagements portuaires furent-ils effectués, dans le passé, dans cette zone (4) ?

La désignation de cette zone par des noms différents pose d'abord un problème d'ordre toponymique. L'auteur estime en dernier ressort que le nom de *Qaīṭ* (ou *Ġaīṭ*) (5) désigna, en un premier temps, le site en question et qu'il fut, par la suite, remplacé par celui d'*Aīr* (6) (l'appellation d'al-Oualīdiyya étant du XVII[e] siècle).

(4) L'auteur s'emploie à traiter cette question en recourant notamment aux *Sources inédites de l'Histoire du Maroc* (volumes consacrés à la France, à la Hollande...).

(5) Cité par al-Idrīsī in *Nuzhat al-Muštāq*.

(6) Cité par Ibn Qunfud al-Qusanṭīnī (mort en 1407-8 ap. J.-C.), in *Uns al-Faqīr*.

La première tentative connue de construction d'un port dans le site d'al-Oualīdiyya fut celle du sultan saᶜadien Mawlāy Zaydān. Celui-ci négocia successivement avec la France (1619) et les Pays-Bas (1621-23) en vu de la réalisation de ce projet. Cependant, ces deux tentatives restèrent sans lendemain.

La tentative d'al-Walīd, en 1639, eut plus de succès ; mais si la construction (1640), sur les mêmes lieux, d'une qasbah par la mission hollandaise fut effective, celle du port semble très peu vraisemblable : les témoignages européens de 1636 et 1638 n'emportent guère la conviction, d'autant plus que les caractéristiques topographiques telles qu'elles avaient été consignées sur un croquis établi en 1636, ne diffèrent guère de celles d'aujourd'hui.

La partie marocaine comme la partie européenne avaient intérêt à ce que le projet aboutisse. Mawlāy Zaydān, qui se trouvait dans une situation précaire dans la région qu'il contrôlait (territoires au sud de l'Oum ar-Rabīᶜ, une partie des ᶜAbda et du Ḥaouz), recherchait une ouverture du côté de la mer (Safi, le seul port de la portion côtière placée sous son contrôle, étant convoité par al-Ḥāḥī). Par ailleurs, en Hollande, la conjoncture économique et militaire rendait souhaitable l'aménagement portuaire en question. Mais dans les deux cas, les circonstances n'eurent ni le poids ni la durée requises pour forcer l'événement.

D'ailleurs, des facteurs techniques et humains avaient aussi empêché la réalisation de ce projet :

a) l'existence dans le site choisi pour le port, d'un ensemble de gros blocs dont l'évacuation posait de gros problèmes, l'impossibilité pour les navires de manœuvrer sur place, la faible profondeur des eaux...,

b) la crainte des Marocains de voir l'opération se solder par la perte d'une portion quelconque du territoire national. Au niveau européen, les combinaisons complexes des intermédiaires, lesquels agissaient pour leur intérêt personnel, réduisirent les chances de succès du projet. En outre, le rapport d'un expert hollandais révéla que le potentiel économique de la région était peu important (le salpêtre, en particulier, que convoitaient les Pays-Bas était fort peu abondant).

Enfin, la nature même des activités économiques de la région septentrionale des ᶜAbda dans la première moitié du XVII[e] siècle (pratique de l'élevage et des cultures maraîchères, celles-ci alimentant un commerce orienté vers l'Est et non vers l'Océan), ne nécessitait aucunément la présence d'un complexe portuaire.

Ce projet qui vivait, sur la base de motivations politiques, la fondation d'un ensemble à caractère économique et son intégration dans une région qui ne pouvait l'assimiler, devait donc être nécessairement voué à l'échec.

II) *Numéro 2, 1977*

Mohammed ZNIBER. — « *Ibn al-Ḫaṭīb wa-t-tajdīd fī-l-minhāj at-tārīḫī* » (*Ibn al-Ḫaṭīb et le renouvellement méthodologique en histoire*) (pp. 79-126).

L'esprit encyclopédique qui caractérisa la culture musulmane au cours de la période allant du XIII[e] au XVIII[e] siècles, devait nécessairement marquer de son empreinte le domaine de la science historique (7).

Deux catégories d'historiens peuvent alors être distingués : d'une part, ceux qui, simples compilateurs, se contentaient de réunir dans leurs ouvrages une matière historique brute ; d'autre part, ceux, minoritaires, qui organisaient cette matière, l'analysaient et présentaient de véritables synthèses historiques. Les représentants de cette seconde catégorie devaient rompre avec l'historiographie arabe antérieure caractérisée par la collecte pure et simple de récits divers (lesquels étaient soumis à la méthode de l'*isnād*) (8), et l'absence de tout effort d'interprétation ou de construction personnelles ; ils allaient, animés en cela par un esprit scientifique authentique, opérer un véritable renouvellement méthodologique dans le domaine de l'histoire musulmane ; parmi eux, il convient de citer Lisān ad-Dīn Ibn al-Ḫaṭīb.

Le grand mérite d'Ibn al-Ḫaṭīb est d'avoir su allier admirablement la carrière d'un homme d'Etat et celle d'un savant distingué ; son esprit encyclopédique l'amena à s'occuper de littérature, de linguistique, de soufisme, de médecine... ; sa production historique reste cependant de loin la plus importante et témoigne d'une vaste connaissance de l'histoire de l'Islam en général et de celle de l'Occident musulman en particulier.

(7) Les principaux ouvrages représentatifs de ce nouvel esprit sont les suivants : *Tārīḫ Dimašq*, monographie urbaine en 80 volumes d'Ibn ʿAsākir ; *Miʾāt az-Zamān* en 40 vol. d'Ibn al-Jawzī ou *Tārīḫ al-Islām* d'aḍ-Ḍahabī (ces deux derniers ouvrages étant des histoires générales du monde musulman).

(8) Transmission des récits par une chaîne de garants. L'*isnād* utilise, en vue d'examiner la moralité des transmetteurs, la méthode du *taʿdīl et tajrīḥ*.

Contrairement aux responsables de l'Etat qui ne rédigent que des mémoires personnels, Ibn al-Ḫaṭīb a laissé une production autant riche que multiforme ; il a, en effet, traité des genres historiques suivants : histoire générale (9), histoire régionale (10), biographies (11), histoire littéraire (12), mémoires ou récits de voyages (13) ; enfin, certains ouvrages sont consacrés à la politique (14), tandis que d'autres contiennent d'importants documents d'archives (15).

Plusieurs facteurs ont amené Ibn al-Ḫaṭīb à privélégier la discipline historique. Au premier plan figure ce que l'on pourrait appeler le « sentiment national andalou » (16), dont l'éclosion remonte au IXe siècle et qui fut très vivace chez nombre d'écrivains. Un second facteur consiste en ce qui pourrait être désigné par le « complexe andalou ». Il s'agit du sentiment, particulièrement outré, de la supériorité de l'Andalousie sur les autres pays. Cette attitude devait amener l'intelligentsia andalouse (dont Ibn al-Ḫaṭīb) à composer des œuvres concernant l'histoire et la civilisation d'al-Andalus, dans le but de sauver leur patrimoine de l'oubli qui le menaçait (danger de la reconquista) (17).

Deux autres mobiles doivent aussi être pris en considération : ce sont la politique et la courtisanerie. En effet, Ibn al-Ḫaṭīb estimait qu'il était, en tant que responsable politique et « créateur d'événements », le plus

(9) L'ouvrage le plus représentatif de ce genre étant *Aʿmāl al-Aʿlām*.

(10) Qu'illustre *Al-Iḥāta fī aḫbār Ġarnāṭa*.

(11) Plusieurs biographies existent dans *al-Iḥāṭa*, *Miʿyār al-Iḫtiyār*...

(12) Représentée par *Al-Katība al-kāmina fī man laqaytuhu bi-l-Andalus min šuʿarā' al-miʾa aṯ-ṯāmina*.

(13) Tels *Miʿyār al-Iḫtiyār fī ḏikr al-maʿāhid wa-d-diyār*, *Muṭāḥara baïna Mālaqa wa Salā* (maqāma), *ḥaṭratu aṣ-ṣaïf fī riḥlati aš-šitā'i wa-ṣ-ṣaïf*...

(14) Comme c'est le cas d'*al-Išāra ilā adab as-siyāsa fī-l-wizāra*, *Risāla fī aḥwāl ḫidmat ad-dawla*...

(15) Il s'agit de *Rayḥānat al-Kitāb*, *Kunāsat ad-dukkān*... Sur l'ensemble de l'œuvre d'Ibn al-Ḫaṭīb, cf. Mohammed Abdallah ʿInān, *Lisān ad-Dīn Ibn al-Ḫaṭīb, sa vie et son œuvre*. - Le Caire, 1968, pp. 200-284 ; Ahmed Mokhtar al-ʿAbbādī, *Les ouvrages de Lisān*... au Maroc, 1959.

(16) Les éléments constitutifs de ce sentiment sont d'ordre religieux et politique (lutte contre le bloc chrétien de la péninsule qui partage avec les andalous le même territoire, c'est-à-dire la même patrie ; sentiment de gêne occasionné par la domination almoravide, almohade...).

(17) Mais aussi pour justifier leur incapacité devant l'ennemi chrétien et pour se justifier eux-mêmes devant l'Histoire, devant le reste du monde musulman qui, alors, les observait...

apte à écrire l'histoire de son pays (18). Quant au besoin de flatter, il fut incontestablement à la base d'un certain nombre de ses écrits (19) ; il ne l'a, cependant, pas amené à falsifier l'Histoire.

Tels sont les facteurs objectifs et subjectifs qui auraient orienté le ministre grenadin vers la composition historique.

Sur le plan de la méthodologie historique, Ibn al-Ḫaṭīb est, certainement, un novateur.

Ainsi, pour ce qui relève de l'établissement du fait historique (21), il a réalisé toute l'importance et tout l'intérêt des documents d'archives (22). Il leur a consacré plusieurs ouvrages, comme « *Kunāsatu ad-dukkān baʿda intiqāl as-sukkān* (23), « *Rayḥānatu al-kitāb wa nuẓʾatu al-muntāb* » (24), « *Nufāḍatu al-jarāb fī ʿulālati al-iġtirāb* »... Cependant, c'est surtout dans « *Al-Iḥāṭa fī aḫbār Ġarnāṭa* » (25) que se manifeste, avec le

(18) Ses contacts avec le Souverain et les hauts fonctionnaires du royaume lui permettaient de réunir des données orales fort abondantes et d'enregistrer nombre d'événements qui échappent habituellement aux historiens. En outre, la matière historique relative à ses activités d'homme d'Etat est particulièrement riche et intéressante. Enfin, ses hautes fonctions lui donnaient le privilège d'avoir accès à un grand nombre de documents d'archives et de manuscrits et de pouvoir les exploiter.

(19) La rédaction de l'Histoire de Grenade, par exemple, obéissait indéniablement au désir de magnifier la dynastie naṣride. De toutes manières, cette attitude psychologique était inhérente au contexte culturel de l'époque, et Ibn al-Ḫaṭīb ne différait en rien des autres historiens qui lui étaient contemporains ; l'histoire était alors, à la base, une science « sultanienne », écrite, avant tout, pour des Chefs d'Etat. Sans les encouragements et les récompenses émanant des Souverains, un grand nombre des ouvrages qui nous sont parvenus, n'auraient pas été composés.

(20) Sa contribution au progrès de la science historique n'a pas été suffisamment mise en lumière par les chercheurs. Le génie d'Ibn Ḫaldūn, son contemporain, l'a, sans doute, relégué au second plan ; la plupart, en effet, ne virent en Ibn al-Ḫaṭīb qu'un érudit distingué, un brillant rhétoricien et un politicien averti.

(21) Les ouvrages d'histoire d'Ibn al-Ḫaṭīb (ceux concernant l'Orient et l'Afrique, comme ceux relatifs à l'Andalousie) contiennent peu de données historiques. Cependant, le mérite de cet historien ne réside pas dans l'accumulation de faits, mais dans la méthode qu'il emploie pour établir certains d'entre eux.

(22) Mohammed Kamāl Chebana a publié un certain nombre de documents d'Ibn al-Ḫaṭīb dans la revue « Daʿwat al Ḥaqq » et dans « al-Baḥṯ al-ʿIlmī ».

(23) Cet écrit se présente comme un ensemble de quarante lettres écrites par Ibn al-Ḫaṭīb, au nom du Sultan de Grenade Abū-l-Ḥajjāj Yūsuf Ier et destinées au Souverain mérinide Abū ʿInān. Il est d'un grand intérêt pour l'étude des relations entre Grenade et Fès à l'époque considérée.

(24) Lequel réunit plusieurs lettres échangées entre Mérinides et Naṣrides sur des questions politiques et militaires, des dahīrs, des lettres adressées à des sujets, à certaines provinces...

(25) Mohammed Abdallah ʿInān est en train de procéder à l'édition de cet ouvrage capital.

plus d'évicence, son souci d'utiliser les documents d'archives en matière d'exégèse historique.

Ibn al-Ḫaṭīb a eu recours aussi à d'autres catégories de sources, comme les ouvrages historiques, biographiques, les récits de voyages..., composés tant par des Maghrébins que par des Orientaux ; c'est ainsi que pour composer « *al-Iḥāṭa* », il s'est basé sur un nombre appréciable de ces ouvrages, dont quelques-uns sont estimés perdus (26).

Il a, de même, utilisé les données relevant de l'observation personnelle directe et qui représentent une matière historique particulièrement riche (27). C'est surtout dans « *Nufāḍatu al-Jarāb* » (28) que la qualité et la profondeur de ses observations apparaissent le plus : dans sa description du *Jebel Hintāta* (Haut Atlas), par exemple, il fait ressortir, à la fois, les caractéristiques naturelles, humaines, archéologiques, urbaines et économiques de celui-ci.

Mais ce qu'il faut souligner, c'est qu'Ibn al-Ḫaṭīb aboutit, sur la base de cette documentation (documents d'archives, sources écrites diverses, observations personnelles), à une conception de l'histoire beaucoup plus globale que celle de ses prédécesseurs. En effet, il ne s'astreint pas à l'étude des faits politico-militaires, mais s'intéresse aussi à l'analyse des aspects géographiques, sociaux (description de la société grenadine...) (29), urbains (excellente description de Cordoue au XIV^{e} siècle) (30), économi-

(26) Ce qui confère aux renseignements qu'il y a puisés une valeur particulière. Il ne semble pas improbable qu'il ait exploité l'ouvrage d'histoire, estimé perdu, d'Abū ᶜAbd Allāh ibn Abī al-Qāsim ibn al-Ḥakīm ar-Randī, qui vécut entre 659 et 707 de l'Hégire. On a appris, cependant, qu'une partie de cet écrit se trouve chez Mohammed Menouni ; nous espérons donc que celui-ci effectuera sa publication. Dans le même ordre d'idées, on peut se demander dans quelle mesure Ibn al-Ḫaṭīb a tiré parti de l'ouvrage de son contemporain et ennemi an-Nubāhī (mort en 794 H.), intitulé *Nazhat al-baṣā'ir wa-l-abṣār*.

(27) Cf. ᶜĪnān, *op. cit.*, pp. 223-228. Dans *Ḫaṭratu aṣ-ṣaïf*... (texte cité in *Mušāhadāt Lisān ad-Dīn Ibn al-Ḫaṭīb fī bilād al-Maġrib wa-l-Andalus*, Alexandrie, 1958), par exemple, Ibn al-Ḫaṭīb a consigné une description des villes, des régions agricoles, des fortifications militaires... de la partie orientale du Royaume de Grenade, dans laquelle il avait effectué un voyage en compagnie du Sultan Abū-l-Ḥajjāj Yūsuf I^{er}.

(28) Le tome I est considéré comme perdu ; le tome II a été publié par les soins de Ahmed Mokhtar al-ᶜAbbādī (révision par Abdelaziz al-Ahwānī), Le Caire, sans date, 516 p., 1 carte h.t. Le tome III a été récemment découvert à la Bibliothèque Royale, à Rabat. Dans le tome II, l'auteur décrit les régions qu'il a parcourues depuis le Jebel Hintāta jusqu'à Salā, en passant par Aġmāt, Marrakuš, Asafī, Dukkāla, Azammūr...

(29) *Al-Iḥāṭa*, I, Dār al-Maᶜārif, Le Caire, 1956.

(30) *Aᶜmāl al-Aᶜlām*, 2^{e} partie, éd. E. Lévi-Provençal, p. 120.

ques (précieux aperçu sur les recettes de l'Etat à son époque ([31]), tableau des jardins de Cordoue et de la vie rurale aux environs immédiats de cette ville, lequel établit, par exemple, la prédominance de la petite propriété sur la grande...) ([32])...

En maints endroits de son œuvre, il effectue un travail louable d'analyse et d'interprétation ; parfois, il ose même échafauder une véritable théorie pour rendre compte d'un tournant ou d'un aspect historique fondamental. En effet, il nous présente, dans « *Aʿmāl al-Aʿlām* », une bonne analyse de la stratégie utilisée par al-Manṣūr ibn Abī ʿĀmir pour s'emparer du pouvoir ([33]), ainsi qu'un aperçu, intelligent et en même temps prudent, sur la signification de la révolte de ʿUmar Ibn Ḥafṣūn ([34]). Il effectue, surtout, une remarquable analyse des différents secteurs de l'opinion publique, au lendemain de la mort d'al-Ḥakam en 366 H./976 ap. J.-C., et avant le transfert du pouvoir à Hišām al-Mu'ayyad, et dans laquelle on relève de véritables indications de psychologie sociale ([35]).

Au niveau de l'expression littéraire, l'emploi du *sajʿ* par Ibn al-Ḫaṭīb n'alourdit pas outre mesure le texte, comme certains l'ont prétendu ; cette technique est une caractéristique essentielle de la prose de l'époque et le mérite du ministre de la Cour naṣride est d'y avoir excellé, sans que pour autant sa subjectivité fausse en rien la réalité historique.

L'œuvre d'Ibn al-Ḫaṭīb est considérée actuellement comme une source précieuse, irremplaçable par certains côtés, de l'histoire du Maroc et de l'Andalousie aux VIIIe/XIVe s. ap. J.-C. Elle est, aussi, l'expression puissante du sentiment national andalou, à l'époque de la décadence de la présence musulmane en Espagne. Ibn al-Ḫaṭīb est, par l'intermédiaire d'al-Maqqarī et d'autres savants qui se sont intéressés à ses écrits, le chef de file de plusieurs écrivains marocains dont al-Fištālī, Ibn al-Qāḍī, al-Ifrānī, Ibn Zākūr, Akansūs...

Ibn al-Ḫaṭīb n'a certes été fidèle à sa vision méthodologique que dans une partie bien précise de son œuvre ; dans le reste de ses écrits, il ne diffère en rien des autres historiens arabes traditionnels. Cela est dû à la difficulté d'application, et en histoire surtout, d'une méthode donnée,

(31) *Idem.*, p. 114.
(32) *Al-Iḥāṭa*, pp. 121, 131.
(33) *Aʿmāl al-Aʿlām*, pp. 67-97.
(34) *Idem.*, pp. 34-39.
(35) *Idem.*, pp. 51-56.

à la nécessité de disposer d'une matière documentaire suffisamment riche, et au besoin de transformer la vision historique à laquelle les gens se sont habitués ; sur ce dernier point, Ibn al-Ḫaṭīb ne semble pas avoir été disposé à entrer en conflit avec ses contemporains.

En fait, une appréciation définitive d'Ibn al-Ḫaṭīb en tant qu'historien novateur, impose de répondre à d'autres questions et qui sont les suivantes : Quelles furent ses relations avec les historiens et d'une manière générale avec l'intelligentsia de son époque ? Y a-t-il une école historique andalou-marocaine à laquelle appartiendrait Ibn al-Ḫaṭīb ? Peut-on parler d'un courant intellectuel général auquel les historiens maghrébins de l'époque adhéreraient ? Etait-il possible de dépasser la méthodologie d'Ibn al-Ḫaṭīb ? ([36]).

Ibrahim HARAKAT. — « *Maʿālim min at-tārīḫ al-ijtimāʿī li-l-Maġrib ʿalā ʿahd Banī Marīn* » (*Jalons d'histoire sociale du Maroc sous les Marīnides*) (pp. 205-243).

L'auteur donne, en premier lieu, un rappel succinct des grandes lignes de l'histoire politique des Mérinides et des Waṭṭāsides. Il présente ensuite quelques brèves indications sur la vie urbaine à cette même époque : prépondérance de l'élément berbère dans la population de Fās, constructions plus imposantes à Marrakech qu'à Fās (du moins à l'époque d'al-ʿUmarī), rôle important de l'institution du « *waqf* », déclin prononcé de plusieurs centres urbains... ; il passe aussi en revue les principaux fonctionnaires du Maḫzen qui exercent en milieu urbain ; ce sont : *al-ʿāmil* ([37]) (gouverneur d'une province), *al-mušrif* ([38]) (appelé aussi *ʿāmil al-qaṣabah*

(36) M. Zniber espère répondre à ces questions dans une étude prochaine.

(37) Il a une compétence administrative et militaire. Sous al-Manṣūr le marīnide, les provinces étaient les suivantes : Province de Marrākech qui, avant les Waṭṭasides, englobait le Sūs également ; celle de Salā qui s'étendait, vers le Sud, jusqu'au Tāmasnā (Chaouïa) ; celles de Miknās, Fās, Sijilmāssa, Darʿa, Dukkāla. Avec les Waṭṭāsides (dont le pouvoir ne s'exerçait pas au-delà de l'Umm ar-Rabīʿ), la géographie administrative du royaume subit une modification profonde ; les provinces étaient alors comme suit : Provinces de Fās (avec Zarhūn, al-Maʿmūra, Salā et d'autres villes), de Tāmasnā (qui comprenait environ quarante centres urbains), d'Azġār (actuelle région du Gharb), du Habṭ (dans laquelle une partie du Gharb septentrional ainsi que Ġumāra étaient incluses), du Rif (principales villes : Bādīs et Tarġa), du Haouz (au sud de Fās et du Tāmasnā), du Kārt (principales villes : Tāzūṭa et Wajda)...

(38) Désigné par le souverain. Il s'occupe des biens maḫzen situés dans les campagnes dépendant de sa province et joue le rôle d'intermédiaire entre le gouverneur et l'administration centrale.

ou *ṣāḥib al-qaṣabah*), *ṣāḥib aš-šurṭa* (39), *al-muḥtasib* (40), *nāẓir al-aḥbas* (41) (administrateur des habous), *al-muqaddām*...

S'agissant du monde des campagnes, l'auteur rappelle les caractéristiques de l'habitat rural et de la société tribale, et présente les données suivantes : présence d'éléments andalous dans un certain nombre de centres ruraux et de petites villes, importance de l'élément arabe, rapports des tribus arabes avec le Maḫzen, principales productions, dépeuplement et destruction (surtout à la suite des troubles ayant marqué la fin de cette période et à cause aussi, des razzias portugaises) de plusieurs *qurā-s* et de petits et moyens centres (la région de Safi, les Dukkāla, ainsi que le Tāmasnā ayant été les plus touchés).

Par ailleurs, l'auteur souligne le rôle actif et constructeur de la femme marocaine et note qu'à l'époque waṭṭāside, certaines femmes ont joué un rôle politique, tant sur le plan national que local.

Il présente, enfin, quelques données sur les conditions sanitaires de l'époque, ainsi qu'une description du costume des cadres officiels et de celui de diverses régions du pays (à Fās, l'élément andalou est porté, plus que tout autre, à innover en matière vestimentaire).

Saïd NEJJAR

(39) Lequel ne dépend plus du qāḍī, comme auparavant, mais du gouverneur.

(40) L'importance sociale et administrative de cette institution aurait diminué sous les Waṭṭāsides.

(41) Les souverains mérinides ainsi que les riches particuliers ont multiplié les biens habous (particulièrement à Fās) en vue de l'entretien des hôpitaux, des madrasa-s, des mosquées, des *zāwiya-s*, des œuvres de bienfaisance... Un *nāẓir al-aḥbās* (dépendant du qāḍī) est nommé dans chaque ville disposant d'un important ensemble de biens habous ; à la suite de la multiplication des *waqf* et l'augmentation de leurs revenus, le *nāẓir* est devenu indépendant du *qāḍī* ; il est assisté de *ʿudūl* et de *jubāt* (percepteurs). En cas de déficit budgétaire, l'Etat utilise les revenus des habous ; mais il lui arrive aussi de consolider ces mêmes revenus quand le besoin s'en fait sentir.

« *Les Arabes par leurs archives* (XVI^e^-XX^e^ *siècles*) ». — Actes du Colloque international (n° 555) organisé par le Centre national de la Recherche scientifique, Paris, 9-11 avril 1974. — Editions du C.N.R.S., Paris, 1976, 358 pages.

Le présent ouvrage réunit les communications qui furent présentées lors du Colloque international qui s'est tenu au Collège de France, à Paris, en avril 1974, et dont le thème était « *Les archives et les sources inédites d'histoire des pays arabes* (XVI^e^-XX^e^ *siècles*) ».

Il convient, de prime abord, de souligner que l'analyse portera exclusivement sur les communications relatives aux pays maghrébins.

***

La plupart des travaux de recherche concernant l'histoire moderne et contemporaine du monde musulman, ont été effectués sur la base, notamment, des sources européennes (1). Cette documentation riche et variée a, certes, rendu possible l'élaboration d'études historiques de grande valeur. Seulement, les sources historiques en langue arabe, et en particulier les documents d'archives, ont été très peu utilisés. Or, c'est surtout l'utilisation de ce matériel documentaire qui permettra de faire ressortir la réalité et la spécifité arabes, qui rendra possible une appréhension de l'histoire des pays musulmans par « le dedans ». On sait, d'ailleurs, ce que dans ce sens, la production européenne doit aux fonds d'archives, considérés depuis assez longtemps et à juste titre comme de véritables « laboratoires » de la science historique. Et c'est dans ce cadre précis que le colloque en question est venu s'inscrire.

Tous les participants ont, en effet, attiré l'attention sur le grand intérêt que présente l'exploitation des documents d'archives publiques et privées, ainsi que des sources littéraires inédites de langue arabe. Seule cette exploitation permettra l'élaboration d'une matière historique neuve et riche et conduira ainsi à une amélioration notoire de notre connaissance de l'histoire musulmane (1*). MM. Jacques Berque et Dominique Chevallier ont, respectivement dans la préface et l'introduction, mis suffisamment en lumière le caractère fécond de cet impératif méthodologique.

***

(1) Des données locales, assez restreintes du reste, d'ordre littéraire, oral ou archéologique, ont été aussi mises à contribution.

(1*) Au niveau du Maroc, nous devons rappeler que ce thème avait été largement traité au cours du Colloque qui avait été organisé, en mai 1966, par la « Société d'Histoire du Maroc », sur les *Problèmes de la recherche historique au Maroc*. Cf. « Hespéris-Tamuda », vol. VII, fasc. unique, 1966, 118 p.

Première partie : « Le passé et le présent des archives arabes ».

Claude CAHEN. — « *Du Moyen-Age aux temps modernes* » (9-15). M. Cahen passe en revue les fonds d'archives publics et privés concernant le monde arabophone médiéval, fait ressortir leur importance capitale pour l'histoire économique et sociale, puis souligne que la pratique documentaire moderne dérive, en gros, de la pratique du Moyen-Age (c'est le cas surtout des actes de *waqf-s* dont l'usage a persisté jusqu'à des temps peu reculés). Il fait ensuite remarquer que la masse des documents d'archives concernant l'époque contemporaine est à la fois variée et imposante ; sa publication globale étant logiquement exclue, il s'impose donc de l'organiser méthodiquement de manière à ce que les spécialistes puissent aisément la consulter. Par contre, la documentation d'archives concernant le Moyen-Age et probablement aussi les débuts des temps modernes étant nettement plus restreinte, il s'avère urgent d'en assurer la conservation, la description, ainsi que la publication.

Une décision fondamentale dans le domaine de l'archivistique réside dans la création d'une institution dénommée « *Arab Regional Branch of the International Council on Archives* » (ARBICA). M. Salim al-Alousi note, dans « ARBICA, *Present and Future* » (pp. 29-33), que celle-ci fut fondée en 1973, à Baghdad, et qu'elle a pour mission de veiller à la protection des fonds d'archives arabes, d'amener les pays arabes à prendre conscience de l'importance de leurs fonds respectifs et d'instaurer entre ces mêmes Etats une étroite collaboration dans ce même domaine. De plus, ARBICA étend son champ de coopération avec l'UNESCO et la Ligue arabe (avec l'ALESCO en particulier) et projette de fonder une revue en plusieurs langues intitulée « *Les Archives arabes* ».

Deuxième partie : « Destins et constitutions de fonds d'archives arabes ».

Germain AYACHE. — « *Archives et documentation historique arabe au Maroc* » (pp. 37-45). M. Ayache note que la croyance en l'inexistence d'archives d'Etat au Maroc est restée longtemps tenace, puis démontre que ce pays dispose en réalité d'un riche patrimoine archivistique, dont la partie jusqu'ici reconnue se répartit en cinq dépôts principaux : le dépôt de Tétouan (2), l'ancien dépôt de la Bibliothèque Kettania (3),

(2) Bibliothèque Générale de Tétouan.
(3) Bibliothèque Générale de Rabat.

l'ancien dépôt de la Bibliothèque Zidania (4) et le dépôt de la Bibliothèque Royale à Rabat. Ces dépôts, où l'on relève plusieurs fonds à séries continues, concernent les temps modernes et davantage l'époque contemporaine. Ils constituent un complexe documentaire dépassant largement le demi-million de pièces. Il convient cependant de souligner que malgré les restitutions épisodiques de fonds qui étaient restés en la possession des héritiers d'anciens hauts fonctionnaires du Makhzen, les archives d'Etat déposés à Rabat ne représentent encore qu'une partie d'un ensemble beaucoup plus vaste qu'il convient de reconstituer ; et comme les souverains marocains avaient l'habitude de centraliser les archives, (y compris les archives régionales), c'est à Fès, Meknès et Marrakech en particulier que des découvertes très importantes pourraient très bien avoir lieu. S'agissant de la nature de ces archives, l'auteur note qu'elle est d'une assez grande diversité : correspondance adressée au Makhzen par les différents services de l'Etat, correspondance du Souverain, livres divers de comptabilité... (5) ; il attire l'attention sur la mine de renseignements que recèlent les *Ḥawālāt,* ou registres des Habous, d'un certain nombre de villes marocaines. De plus, l'institution au Maroc d'un *Service national des Archives* s'avère être une mesure des plus urgentes. Cet organisme devra, en effet, effectuer les travaux préliminaires et indispensables de classement et d'inventaire des fonds d'archives, de façon à rendre ceux-ci accessibles aux chercheurs. L'auteur souligne, enfin, la nécessité de former des chercheurs marocains et, en Europe, des historiens arabisants (actuellement un gros effort est fourni, dans ce sens, en Amérique). Tous ces cadres devraient être nécessairement rompus aux techniques de l'archivistique, ce qui leur permettra d'ailleurs, d'utiliser avec davantage de facilité les autres sources documentaires arabes, principalement les manuscrits concernant le Maroc, et dont une partie seulement a été inventoriée ou cataloguée.

Mohammed EL FASI. — « *Les archives et les sources inédites de l'histoire du Maroc* » (pp. 47-53). L'auteur souligne d'abord la nécessité d'effectuer des investigations dans les dépôts des mosquées, des *zāwiya-s* ou dans les fonds des particuliers ; le caractère fructueux de ces opéra-

(4) Bibliothèque du Palais Royal de Rabat.

(5) Cf. analyse détaillée de la nature de ces sources *in* Germain AYACHE : *La question des archives historiques marocaines,* « Hespéris-Tamuda », 1961, vol. II, fasc. 2-3 (pp. 317-324 principalement). Dans *Les archives historiques marocaines,* « Hespéris-Tamuda », vol. VII, fasc. unique, 1966 (pp. 75-78 en particulier), le même auteur expose les difficultés propres à cette documentation. Si certaines d'entre elles sont d'ordre purement technique, d'autres, par contre, sont plus spécifiques : questions de terminologie, destruction de l'ordre initial de classement de maintes séries, caractère très peu élaboré du document d'archives marocain, etc.

tions n'est plus à démontrer, en témoigne la découverte du fonds très riche en manuscrits de la Bibliothèque *Nāṣiriyya* à Tamegrout et de l'inestimable trésor de manuscrits (plus de dix mille) du Palais Royal à Fès (6). Il mentionne ensuite d'autres sources inédites concernant l'histoire marocaine : il s'agit des *ḥawālāt* (7) (registres des biens habous), des actes adoulaires, des *nawāzil, fatāwā, ajwiba* ou recueils de consultations juridiques (dont certaines concernent le monde rural), des *kunnāšāt* (8)

(6) Transféré au Palais Royal à Rabat. Cf. de Mohammed El Fasi : *Al-Ḫizāna as-sulṭāniyya wa baᶜdu nafā'isihā* (La Bibliothèque Royale et quelques-uns de ses précieux ouvrages), « Al-Baḥt al-ᶜIlmī », nº 3, septembre-décembre 1964, nºˢ 4-5, janvier-août 1965, nº 6, septembre-décembre 1965 et nº 7, janvier-avril 1966.

La Bibliothèque Royale à Rabat renferme, selon le dernier inventaire qui y a été effectué, environ onze mille manuscrits. Cf. *Muntaḫabat min nawādir al-maḫṭūṭāt* (Choix de manuscrits rares), Bibliothèque Royale, Rabat, 1978, 214 p., 2 phot. couleur, 18 reproductions phot. Le catalogue des ouvrages d'histoire de cette bibliothèque a été établi par Mohammed Abdallah ᶜInān. Mohammed Menouni réalisera le catalogue des autres disciplines. La publication de ces deux catalogues est prévue après celle de *Muntaḫabāt* (cité *supra*).

Cf. aussi de M. El Fasi : *Les bibliothèques au Maroc et quelques-uns de leurs manuscrits les plus rares,* « Hespéris-Tamuda », vol. II, fasc. I, 1961, pp. 135-144.

(7) Nous signalons, à ce propos, l'étude de Mohammed Menouni intitulée *Majmūᶜāt al-maṣādir at-tārīḫiyya al-maġribiyya* (Sources historiques marocaines), « Al-Baḥṯ al-ᶜIlmī », nºˢ 20-21, juillet 1972-juin 1973 (en particulier pp. 86-89). L'auteur indique que les *ḥawālāt* se sont multipliés notamment à l'époque ᶜalawite (les plus anciens registres connus remontent à l'époque mérinide) ; il mentionne l'existence à la Bibliothèque Générale, à Rabat, des microfilms d'un important ensemble de cent quatre-vingts *ḥawālat* d'une quinzaine de villes marocaines (microfilms nºˢ 113 à 182 et nºˢ 395, 399, 593 et 780).

(8) Sur cette catégorie documentaire, nous renvoyons à l'étude de Mohammed Menouni intitulée *Al-Kunnāšāt al-maġribiyya wa dawruhā fī-l-kašfi ᶜan ad-dafā'in at-tārīḫiyya,* revue « Al-Manāhil », nº 2, mars 1975, pp. 196-232. L'auteur y indique que le plus ancien *kunnāš* connu remonte au XIVᵉ s. après J.-C. et a pour auteur al-Jadīrī al-Fāsī ; mais ce fut surtout aux époques saᶜadienne et ᶜalawite qu'on assista à la floraison de ce genre d'écrits. Il souligne qu'il existe encore au Maroc un nombre assez élevé de ces ouvrages et que la caractéristique essentielle de ceux-ci réside dans le fait qu'ils présentent un contenu nettement hétéroclite. Il donne, à titre d'exemple, un aperçu de soixante-dix *kunnāš* des XVIIᵉ-XXᵉ s., conservés à la Bibliothèque Royale, à la Bibliothèque Générale, ou faisant partie de fonds privés. La plupart de ces ouvrages contiennent des notations relevant de domaines divers : correspondance officielle, extraits d'œuvres perdues, histoire des villes, faits historiques divers, événements racontés par des témoins oculaires, généalogies, biographies, morceaux de poésie... L'ouvrage le plus volumineux de cette catégorie est représenté actuellement par *al-Kunnāša al-Yaḥmadiyya* (en dix volumes, Bibliothèque Royale) d'Ibn al-ᶜAbbās al-Yaḥmadī (mort en 1720). Très représentatif de cette même catégorie est *Al-Kunnāšat d'aṭ-Ṭayyib Būᶜašrīn* (rédigé entre 1276 et 1281 de l'Hégire et comportant 114 feuillets). Cet écrit fourmille d'une foule de données fort intéressantes : liste des caïds de plusieurs régions marocaines, physionomie tribale de la région située à l'est de Fès, liste des *umanā'-s* des huit ports marocains, biens Makhzen de la ville Meknès, statistiques agricoles concernant la région de Fès, le Gharb et le Haouz, renseignements d'ordre fiscal et budgétaire, données sur le fonctionnement de la poste ancienne au Maroc...

(« espèces de cahiers où des lettrés consignaient des observations, des réflexions, sur des événements ou sur des hommes de leur temps, des correspondances... et d'une façon générale tout ce qui attirait leur attention d'une façon spéciale »), ainsi que des registres des *umanā'-s* des ports. Le « *Prix Hassan II pour les manuscrits et les documents inédits* » (9) organisé depuis 1969, a permis, d'ailleurs, de découvrir un certain nombre de ces écrits qui, par la masse de renseignements précieux qu'ils recèlent, rendront possible une étude approfondie de la vie économique et sociale marocaine.

Une autre catégorie est représentée par la somme de notes écrites sur les pages blanches du début et de la fin de nombre de manuscrits. Ces notes, qui sont consignées par les propriétaires de ces ouvrages, concernent « tout événement d'un caractère familial ou public ayant un intérêt particulier ».

Le *malḥūn* (poésie en arabe dialectal) constitue aussi une autre source inédite de notre histoire nationale ; en effet, des notations d'ordre historique sont consignées dans trois genres principaux : le panégyrique, les *ġafriyyāt* et les poèmes relatant des faits précis.

L'auteur émet, à la fin, le souhait qu'au Maroc, la publication des documents d'archives devienne effective et régulière (10).

(9) A l'occasion de chacune de ces expositions annuelles, les autorités culturelles procèdent au microfilmage de tous les documents écrits qui n'existent pas dans les dépôts publics.

(10) Les ensembles de pièces d'archives déjà publiés sont : Eugène FUMEY : *Choix de correspondances marocaines*, Maisonneuve, Paris, 1930; Mohammed NEHLIL : *Lettres chérifiennes*, Paris, 1915; Abderrahmane BEN ZIDANE : *Itḥāf aʿlām an-nās bi jamāl aḫbār ḥaḍīrat Miknās*, al-Maṭbaʿa al-Waṭaniyya, Rabat, 1929-1933, 6 vol. ; Mohamed EL FASI : *Lettres inédites de Moulay Ismaël*, étude, textes et photocopies des lettres... numéro spécial publié à l'occasion du troisième centenaire de l'accession au trône de Moulay Ismaël, supplément à « Hespéris-Tamuda », 1962, pp. 31-86, 40 pl. phot. (il s'agit, pour ce dernier ensemble, d'une quarantaine de lettres faisant partie d'un fonds familial et adressées, entre le 18 mai 1676 et le 13 novembre 1703, par Mawlāy Ismāʿīl ou par certains de ses collaborateurs, au célèbre ʿAbd al-Qādir al-Fāsī et à son fils Abū ʿAbd Allāh Muḥammad ; elles sont, pour la plupart, relatives à l'institution de la milice noire ou *ʿabīd al-Buḫārī*, sur laquelle elles fournissent des renseignements de premier ordre). Il convient, en outre, de signaler que la Direction des Archives Royales est, actuellement, en train d'effectuer un travail de publication systématique de documents d'archives. Elle a, en effet, lancé une publication intitulée « El-Ouataïq » dont quatre recueils, totalisant 630 pièces d'archives, ont paru jusqu'à présent : Recueil I, 1975 ; II, 1976, 486 p., 1 pl. phot., 5 croquis ; III, 1977, 535 p., 1 croquis, 2 reproductions phot. ; IV, 1978, 554 p., 8 pl. phot., 2 reproductions phot. Cet ensemble documentaire concerne essentiellement la période moderne et contemporaine. Chaque pièce d'archives est précédée d'une notice explicative.

Troisième partie : « *Les sociétés arabes par leurs sources* ».

Jacques BERQUE. — « *Ce texte algérien du* XVI^e^... » (pp. 69-92). Il s'agit d'un ouvrage hagiographique inédit intitulé « *Bustān al-azhār fī manāqib Zimzim al-aḫyār wa ma^c^din al-anwār* », composé entre 1545 et 1555 ap. J.-C. et consacré au saint maghrébin Aḥmad ibn Yūsuf par Muḥammad aṣ-Ṣabbāġ al-Qal^c^ī ([11]).

Cet écrit s'inscrit dans une période assez troublée (celle de la première moitié du XVI^e^ siècle) dominée par une « complexe compétition entre Turcs, Marocains et Espagnols autour du royaume de Tlemcen ». Il comporte de multiples indications sur l'histoire du Maghreb central à cette même époque ([12]). L'auteur met en évidence des données supplémentaires contenues dans le manuscrit (il s'agit, notamment, de renseignements relatifs à la vie des tribus Beni Rached, Haouara et des tribus hilaliennes...).

Le *Bustān* qui n'a pas été exploité du point de vue de l'histoire économique et sociale, révèle, à l'analyse, un milieu au développement inégal

S'agissant de la sainteté d'Aḥmad ibn Yūsuf, l'auteur souligne la nécessité de répondre à la question suivante : comment s'inscrivait cette sainteté dans l'histoire religieuse et sociale du Maghreb ? C'est dans ce sens, note-t-il, qu'une relecture du *Bustān* s'imposait.

Auparavant, il convient de noter que les interprétations précédentes ont démembré le texte du *Bustān*, en le considérant comme un assemblage de propos dont seul un certain nombre doit retenir notre attention. En fait, le texte présente une certaine cohérence et s'organise selon un appareil alterné ([13]).

L'époque d'as-Sabbāġ est marquée par le déclin de la vie culturelle tlemcénienne (Fès devenait alors le principal foyer culturel). Cette décadence se reflète bien dans le *Bustān* ; elle est sensible tant au niveau de

(11) Originaire de la *Qal^c^a* des Beni Rached (région des Beni Chougrane, dans le Tell occidental).

(12) Il est à noter que cette source narrative qu'est le *Bustān* a déjà été exploitée dans ce sens par René BASSET, Marcel BODIN... ; plus récemment encore, Mehdi BOUABDELLI a enrichi la matière historique relative à cette période, en recourant aux sources tribales et à la poésie populaire.

(13) L'exposé se divise, en gros, en deux parties (les faits et les dits), lesquelles encadrent une section (plus du cinquième du texte) consacrée à d'autres saints plus anciens et moins discutés.

plusieurs développements de cet ouvrage, qu'au niveau des sources utilisées. Aṣ-Ṣabbāġ apparaît alors comme participant nettement du mysticisme populaire. Par contre, maints aphorismes et épîtres de la seconde partie du *Bustān* révèlent qu'Aḥmad ibn Yūsuf « prolongerait de toute une partie de son personnage, le mysticisme savant ».

La nature même des sources d'al-Qalʿī, l'a amené à accorder une large place au conte, donc à l'évasion et à l'imaginaire, lesquelles caractérisent puissamment le *Bustān*. Quant aux *karāmāt* (anecdotes édifiantes) d'Aḥmad ibn Yūsuf, elles restent des plus tempérées et « se cantonnent dans un climat de modestie et de familiarité ». Elles ne purent, cependant, échapper à la contestation. On relève, en effet, dans le *Bustān*, et à l'arrière plan de l'histoire politico-militaire de la région, un conflit, beaucoup plus intime entre les *fuqahā'-s* et les mystiques, entre les tenants de la Loi et les tenants de l'ésotérisme. Cependant, les contradicteurs n'ébranlent aucunément les convictions d'aṣ-Ṣabbāġ ; celui-ci n'hésite pas d'ailleurs, pour défendre Aḥmad ibn Yūsuf et le monde mystique en général, à recourir à de véritables outrances (notamment, par exemple, quand il accorde au *ḏikr*, la prééminence sur le *Jihād*). En fait, plusieurs déviations se manifestèrent chez un certain nombre des sectataires d'Aḥmad ibn Yūsuf et de son vivant même. Plusieurs groupes hétérodoxes se réclamèrent, en effet, de lui (Ghenanma, Milyāyna, Cherrāga...).

Mais après la mort de ce saint, sa personnalité connut une sorte d'éclatement : sur le plan géographique, il n'est plus « le garant folklorique de l'unité » ; sur le plan moral, il est devenu à la fois un saint orthodoxe et un hérétique. L'explication réside en son échec à fonder un pouvoir (plusieurs de ses congénères ont pu y arriver, tel Ibn al-Qāḍī qui a réussi à fonder une chefferie kabyle). Aussi, « son prestige fut alors dévié dans des voies hétérodoxes ». Une déviation en quelque sorte compensatoire.

Mehdi BOUABDELLI. — « *Documents inédits sur la révolte des Derqāwa en Oranie* » (pp. 93-100). — L'auteur nous présente l'ouvrage de Muḥammad b. Yūsuf al-Jayānī (mort au début du XX[e] s.), intitulé « *Dalīl al-Ḥayrān wa anīs al-Sahrān fī akhbār madīnati Wahrān* » (Le guide de l'indécis et le compagnon du veilleur sur les annales de la ville d'Oran). Cet écrit traite, dans sa quatrième partie, de la révolte des Darqāwā qui avait éclaté en Oranie vers 1220 H./1805 ap. J.-C. Il nous livre des données nouvelles sur cette révolte, grâce à l'utilisation de documents difficiles d'accès, de renseignements oraux, de témoignages oculaires, d'ouvrages actuellement disparus et surtout de poésies populaires, les-

quelles « constituent pour cette époque la meilleure documentation historique ».

Le caractère irremplaçable des sources locales pour une meilleure connaissance de l'histoire maghrébine est ainsi mis en relief.

Mohammed H. CHERIF. — « *L'histoire économique et sociale de la Tunisie au* XVIII[e] *siècle à travers les sources locales : enseignements et perspectives* » (pp. 101-118).

L'auteur souligne, en premier lieu, que le choix du XVIII[e] s. comme cadre chronologique de son étude procède du fait qu'il se propose, sur la base de sources locales, d'analyser la vie économique et sociale de la Tunisie « traditionnelle », d'une Tunisie non encore confrontée aux « forces d'expansion européenne » et que son objectif est donc de « réfléchir sur une dynamique commandée par des facteurs » proprement « endogènes ».

Les sources locales en question, comparées aux sources européennes de l'époque, présentent de nombreuses lacunes, ce qui ne permet guère d'envisager une histoire quantitative. Il s'agit donc « de modeler les questions à la nature des sources ». Ces dernières se ramènent principalement aux archives du Beylik ainsi qu'à d'autres catégories documentaires.

Les archives du Beylik consistent essentiellement en des documents comptables ([14]) (archives fiscales notamment). L'auteur en donne une description technique : numéros des registres, nature de leur contenu, années auxquelles ils se rapportent...

La documentation fiscale, particulièrement riche, permet d'entreprendre l'étude de l'occupation humaine de la Tunisie (nombre de localités, des groupes tribaux — *'arch* — ...) et de ses principales activités économiques au XVIII[e] s. ; si elle ne rend guère possible une étude quantitative de la production (celles des grains ou de l'huile par exemple), elle permet cependant de « comparer l'importance relative » des activités économiques considérées. En outre, l'historien aboutit, sur la base de l'exploitation de ces mêmes sources comptables ([15]), à une assez bonne connais-

(14) Les Archives historiques de l'Etat conservent en effet un ensemble très intéressant constitué par plusieurs centaines de registres. A titre d'exemple, les recettes et dépenses « ordinaires » de l'Etat concernant la période 1705-1814 sont représentées par une série de 385 registres.

(15) Complétées par la correspondance commerciale conservée par certaines familles.

sance du commerce extérieur (moindre pour le commerce intérieur), ainsi qu'à une appréhension satisfaisante de la vie agricole.

Les archives gouvernementales ouvrent aussi des voies pour la connaissance des sociétés urbaines et rurales tunisiennes au XVIII[e] s.

a) *La société urbaine*, dans laquelle figurent le Bey et son entourage, les cadres officiels, l'armée, la « bourgeoisie » commerciale et artisanale, la catégorie sociale très influente des fermiers (*lazzām*) des droits du Beylik, les familles « cléricales » (celles des *qāḍī-s*, des *muftī-s*, des *mudarris-s*, des *imām-s*), ainsi que les familles maraboutiques.

Cependant, la petite bourgeoisie, les masses, les rapports sociaux (dépendance, conflits), resteront inaccessibles jusqu'à la découverte d'autres sources documentaires.

b) *Les sociétés rurales* : il est possible d'établir, grâce aux documents fiscaux, une différenciation, du point de vue économique et social, entre les différentes régions tunisiennes. On peut aussi étudier la catégorie sociale des cheikhs (anciens chefs patriarcaux), ainsi que celle des marabouts et de leur entourage. Le recensement de 1726-1727 ([16]) constitue une source capitale pour la connaissance des structures de la société tribale, tandis que les listes de « *diyya-s* » et amendes nous aident à sonder les mœurs et les conflits de cette même société.

Les autres sources que celles du Beylik (documents habous, papiers de familles, divers ouvrages manuscrits) ([17]) nous permettent d'accéder à « des niveaux de la vie économique et sociale que les papiers d'Etat ne nous permettent pas d'entrevoir ». Plusieurs thèmes de recherche peuvent ainsi être définis.

C'est ainsi que les actes constitutifs des fondations « *waqf* » ou « habous » ([18]) et les actes de transaction ou de succession concernant ces mêmes biens-fonds, nous permettent de connaître l'histoire de la propriété ; ils contiennent suffisamment de données pour pouvoir apprécier le degré d'enrichissement de certaines catégories sociales ou l'appauvrissement d'autres, d'effectuer des études d'ordre démographique...

Les papiers de familles ([19]) peuvent « servir à connaître tout un pan de l'histoire agraire, commerciale ou artisanale ».

(16) Registre n° 620.

(17) N'ont pas encore été inventoriés.

(18) Dépendent du service des domaines de l'Etat.

(19) Le Service de Conservation foncière ainsi que l'ancien Tribunal charaïque (dont les archives sont déposées dans le sous-sol du Palais de Justice de Tunis) conservent nombre de titres de propriétés ou d'actes familiaux.

Les ouvrages manuscrits enfin (chroniques à caractère historique, biographies, *kunnāš*...) des XVIII^e^ et XIX^e^ s. constituent une source documentaire du plus haut intérêt. Les *kunnāš* en particulier, contiennent nombre de renseignements sur les affaires relatives aux questions de statut personnel (successions, mariages, tutelles, etc...).

En somme, l'ensemble des matériaux dont il a été fait état sont d'une haute valeur documentaire ; ils permettent d'effectuer, sinon une étude approfondie, du moins une approche fort satisfaisante de l'histoire économique et sociale de la Tunisie au XVIII^e^ siècle.

Lucette VALENSI. — « *La Tunisie des* XVIII^e^ *et* XIX^e^ *siècles : des archives générales du gouvernement à l'histoire sociale* » (pp. 119-123).

Dans quelle mesure les archives gouvernementales (dans lesquelles les archives fiscales sont prédominantes) peuvent-elles, pour la période considérée, permettre de fonder une histoire sérielle et quantitative ? A cette question, l'auteur apporte des éléments de réponse en examinant les trois thèmes suivants : la démographie, les structures économiques et sociales, les études de conjoncture.

1) Sur le plan démographique, il est à souligner que l'historien du Maghreb ne dispose pas d'une documentation chiffrée suffisante pour pouvoir « mesurer le volume de la population et ses variations dans le temps ». En ce qui concerne la Tunisie, et pour la période en question, il est possible toutefois, d'opérer, sur la base de l'exploitation des *archives fiscales*, une analyse de la distribution de la population. On constate dans ce sens :

a) que la vie nomade est restée jusqu'au XIX^e^ siècle prédominante par rapport à la vie sédentaire.

b) que la répartition géographique des groupes nomades et des villages est restée la même entre la fin du XVII^e^ s. et la fin du XIX^e^ s.

Par ailleurs, le recours aux actes notariés ([20]), lesquels mentionnent les noms des propriétaires successifs de biens fonciers, permettra de tenter « de mesurer les dimensions des familles » tunisiennes.

(20) Ces titres sont déposés aux archives de la Conservation foncière. Les archives des Habous sont utiles aussi pour des recherches analogues. L'auteur souligne la nécessité de collecter les titres et contrats anciens détenus par les notaires et les avocats et de les verser au service central des archives.

2) Sur le plan des structures économiques et sociales, l'existence de plusieurs dizaines de registres (21) où ont été consignés les résultats des recensements des arbres et des terres irriguées, rendra possible une étude approfondie des structures foncières dans les régions sédentaires « du régime des terres, de l'origine géographique ou de la qualité des propriétaires »...

3) Du point de vue des études de conjoncture, l'exploitation des registres de recettes et dépenses du bey et de divers registres de comptabilité devra permettre une histoire des prix ; en outre, une étude de l'évolution de la production agricole pourra être entreprise sur la base de l'analyse des séries d'archives relatives au produit des dîmes (22).

Les données fournies par les archives du gouvernement central restent, cependant, insuffisantes. Il conviendrait de les compléter en recourant aux renseignements d'ordre archéologique et en effectuant des enquêtes sur le terrain.

Sixième partie : « *Les sources arabes et l'utilisation des machines* ».

L'exploitation des sources quantitatives impose à l'historien un effort qui doit se poursuivre pendant des mois, ou des années entières. Aussi, le recours à l'ordinateur, en tant que précieux auxiliaire de la recherche, est-il devenu une nécessité.

Les congressistes devaient donc, logiquement, traiter du problème relatif à la recherche informatisée dans le domaine de l'histoire des pays arabes (23).

Parmi les entreprises qui s'effectuent dans ce sens, Jacqueline SUBLET mentionne dans « *Proposition pour l'exploitation des sources arabes inédites* » (pp. 275-277), celle de l'*Onomasticon Arabicum* qui s'est « donné pour tâche de dépouiller les sources biographiques arabes et d'enregistrer les données de façon systématique ». Cet instrument rendra possible, à titre d'exemple, nombre d'études démographiques ou l'élaboration d'études statistiques « que ce soit sur la base de la fréquence des éléments du nom, sur la mode des prénoms donnés aux enfants à une certaine époque, sur les itinéraires géographiques des savants, des marchands... ».

(21) Il s'agit des registres du *qānūn* des oliviers et dattiers.

(22) Registres de l'*a*^{c}*shūr* et registres de recettes de l'Etat tunisien.

(23) Cf. intéressantes remarques de méthode *in* Biancamaria SCARCIA AMORETTI : *L'utilisation des ordinateurs et nouvelle étude des sources*, pp. 287-291.

Pour ce qui relève des sources de l'Occident musulman, Marc PLANCKE a déjà procédé au dépouillement des textes biographiques suivants : *Dawḥat an-Nāšir li-maḥāsin man kāna bi-l-maġrib min mašāiḫ al-qarn al-ᶜāšir* d'Ibn ᶜAskar, *Durrat al-ḥijāl* d'Ibn al-Qāḍī, *Buġyat al-multamis fī ta'rīḫ riǰāl al-Andalus* d'aḍ-Ḍabbī, ainsi que *Kitāb aṣ-Ṣila* d'Ibn Baškuwāl. La publication des premiers résultats était prévue pour 1975. J. SUBLET signale aussi qu'à Tunis, Mongi Kaabi est entrain de constituer une équipe qui travaillera sur les textes historiques et biographiques d'Afrique du Nord, tandis qu'à Lisbonne, Antonio Dias Farinha compte procéder au dépouillement des textes biographiques relatifs à la Péninsule ibérique.

En ce qui concerne la Tunisie, Lucette VALENSI a fait ressortir (p. 121) la nécessité et l'intérêt du recours à l'ordinateur quant à l'exploitation des séries d'archives gouvernementales représentées par les dizaines de registres du *qānūn* des oliviers et dattiers.

Point n'est besoin de souligner que de nombreux thèmes de recherche, encore insoupçonnés, pourront être développés grâce à l'ordinateur.

Mahmoud BOUAYED. — « *L'histoire par la bande. Une expérience de la Bibliothèque nationale d'Algérie* » (pp. 294-307).

L'auteur souligne, auparavant, que des sources importantes (fonds d'archives, chroniques, relations de voyage...) concernant l'histoire des pays arabes du XVI[e] au XX[e] siècles, existent dans des pays comme la Turquie, l'Espagne (24), l'Italie, la Yougoslavie...

Cependant, les sources relatives, en particulier, à l'occupation étrangère des pays arabes ainsi qu'aux mouvements de résistance restent fort réduites. Pour pallier à cet insuffisance documentaire, la Bibliothèque nationale d'Algérie s'emploie depuis 1971, à mettre à la disposition des chercheurs qui s'intéressent à l'histoire des mouvements de libération du Maghreb des dernières décennies, une « documentation d'inspiration na-

(24) En Espagne, les fonds se trouvent notamment dans l'Archivo nacional de Simancas, l'Archivo historico nacional de Madrid (lequel renferme, à titre d'exemple, une trentaine de relations de voyage relatives à la prise de Tunis par Charles Quint en 1535...), la Bibliotheca nacional, les dépôts de Valence, de Majorque, de Barcelone, des ministères modernes, ainsi que celui de la présidence du gouvernement qui contient des archives concernant le Maroc et za zone nord qui avait subi l'occupation espagnole durant la première moitié de ce siècle.

tionale et ceci en recueillant des témoignages écrits ou oraux, souvent enregistrés sur bandes magnétiques, de contemporains ayant participé d'une manière ou d'une autre au déroulement des événements ou en ayant été des témoins directs » ([25]).

Les questions posées aux narrateurs ont trait autant à l'histoire politique « qu'à la vie sociale, les coutumes, les cérémonies, la vie économique, la vie intellectuelle et l'enseignement ». Toutefois, l'exploitation à des fins scientifiques de cette méthode, présuppose qu'elle soit élargie à d'autre régions du pays ainsi qu'à d'autres couches sociales.

***

Après cet analyse des communications concernant les pays du Maghreb, il convient ne passer en revue un certain nombre de problèmes ayant trait à l'ensemble du système documentaire arabe.

L'attention fut attirée, en maintes occasions, sur le problème relatif aux carences de l'organisation des archives et des sources inédites d'histoire des pays arabes ([26]). Tous les participants insistèrent sur l'urgence qu'il y a à organiser rationnellement ce système : nécessité d'établir les inventaires et les catalogues des dépôts d'archives et de manuscrits, publics et privés, du monde arabe, de certains pays islamiques et parfois non islamiques ([27]) ; nécessité aussi, de former des archivistes qualifiés,

(25) L'ensemble des témoignages, une fois annoté par les spécialistes, sera publié par la Bibliothèque nationale.

(26) Cf. pp. 126, 128, 138, 176, 242-43, 286, 294-97.

Pour ce qui relève de la Tunisie, M. H. Chérif a souligné que cette organisation défectueuse est responsable de « l'inexistence et de la perte de bon nombre de documents » ; à titre d'exemple, il fait remarquer que c'est seulement au cours de la deuxième moitié du XIX[e] siècle que les actes notariaux ou ceux des *waqf* ont commencé à être rassemblés et conservés.

(27) En ce qui concerne le Maroc, il est à noter que plusieurs catalogues, classés selon les disciplines islamiques traditionnelles et relatifs au dépôt de manuscrits de la Bibliothèque Générale de Rabat, ont été publiés. Toutefois, cette activité de catalogage est encore loin d'avoir épuisé tout le fonds considérablement riche, de cette bibliothèque (la section des manuscrits renferme actuellement plus de trente mille ouvrages manuscrits). Sur cette même section, Cf. *ʿAšr sanawāt min al-munjazāt aṯ-ṯaqāfiyya fī ʿahd al-Ḥasān aṯ-ṯānī*, 1961-1971, Rabat, 1971, pp. 179-200.

Signalons aussi le catalogue d'Abdesslem Bensouda intitulé *Dalīl mu'arriḫ al-Maġrib al-Aqṣā* (Guide de l'historien du Maroc), vol. I, Dār al-Kitāb, Casablanca, 1960 ; vol. II, même éd., 1965.

Au Maroc, de nombreux fonds (publics et privés) d'archives et de manuscrits n'ont pas encore été catalogués.

de permettre les opérations de microfilmage, de faciliter aux chercheurs l'accès aux dépôts en question... ([28]).

Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler qu'un grand nombre de catalogues, de bibliographies, thèses et études de base, collections de revues, actes de congrès, sont devenus introuvables ; aussi, la réédition de ces documents, autant d'instruments indispensables pour les chercheurs, serait-elle une entreprise des plus utiles ([29]).

Enfin, le traitement des sources arabes par l'ordinateur pose aussi un problème. Dominique CHEVALLIER et Biancamaria SCARCIA AMORETTI ont, en effet, souligné ([29*]) que « la modernité et la technicité du traitement mécanique de l'information ne doivent pas être l'occasion de rétablir subrepticement un sens unique pour l'interprétation... ».

* * *

Il reste que le présent colloque, dont les travaux se sont déroulés sous le signe d'un renouvellement méthodologique, aura ouvert la voie à une connaissance plus authentique de l'histoire des pays arabes ([30]).

(28) Les résolutions du Colloque devaient tenir compte de ces remarques fondamentales. Cf. texte de ces résolutions, pp. 341-343. Parmi ces conclusions et recommandations, on doit citer les deux suivantes concernant le Maroc :

« III) Le Colloque se félicite des initiatives prises par les pouvoirs publics marocains en vue du recensement et de la collecte des manuscrits et documents dispersés. Il est convaincu que cette action sera élargie et intensifiée permettant ainsi à la recherche de bénéficier pleinement des sources historiques conservées dans le Royaume. »

« VI) Le Colloque approuve le projet du *Guide des Sources de l'Histoire de l'Afrique du Nord, de l'Asie et l'Océanie*, réalisé sous l'égide de l'Unesco puisqu'il permettra d'élargir le champ des études, de planifier les campagnes de recherches et de mettre en chantier des projets de microfilmage d'envergure. Il recommande que le Conseil International des Archives et sa branche régionale arabe soient chargés de préparer un état général des fonds accessibles conservés dans les institutions d'archives des pays arabes. »

(29) Il est à signaler que la maison Kraus de Liechtenstein a récemment réimprimé la « Revue du monde musulman » ainsi que la « Revue Africaine ».

A Rabat, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines projette de rééditer la Revue « Hespéris-Tamuda » (le premier numéro d' « Hespéris » ayant paru en 1921).

(29*) Respectivement p. 5 et p. 291.

(30) Sur le Proche-Orient, Cf., à titre d'exemple, deux études importantes : André RAYMOND : *Les documents du Maḥkama comme source pour l'histoire économique et sociale de l'Egypte au* XVIII[e] siècle (pp. 125-139), et Gilbert DELANOUE : *Ecrits et milieux dévots dans l'Egypte du* XIX[e] *siècle* (pp. 163-176).

Les congressistes ont, en effet, fait ressortir l'intérêt, la richesse et l'originalité du potentiel archivistique et des sources inédites arabes ; ils représentent tous, occidentaux comme arabes, « une volonté... de dépasser les schémas correspondant à une problématique périmée » (p. 4), et visent « la restitution d'un être collectif sous sa dimension historique » (p. XVII), l'analyse de « la conscience et de la réalité d'un peuple, l'esprit de son comportement » (p. 1)... ([31]).

C'est assez dire que ces « Actes » représentent un apport important pour la recherche historique arabe actuelle et introduisent dans celle-ci une dynamique nouvelle et combien féconde.

Saïd NEJJAR

(31) Cet esprit nouveau se trouve, en outre, concrétisé sur le plan institutionnel par la création d'un *Comité International pour la Promotion des Recherches Historiques Arabes* (*C.I.P.R.H.A.*) (Cf. résolution X, pp. 342-343).

Ce comité est placé sous la présidence d'honneur de M. le Recteur Mohammed EL-FASI (Maroc) et comprend les membres suivants :

MM. Salim AL-ALOUSI (Irak), Mohammed ANIS (Egypte), Edmund BURKE (Etats-Unis), Mohammed H. CHÉRIF (Tunisie), Dominique CHEVALLIER (France), Albert H. HOURANI (Royaume Uni), Abdulkarim RAFEQ (Syrie), Kamal S. SALIBI (Liban), Fritz STEPPAT (R.F. d'Allemagne).

Le comité se réunira périodiquement au Collège de France.

Chroniques arabes des Croisades. — Textes recueillis et présentés par Francesco GABRIELI. Traduit de l'italien par Viviane Pâques. — Paris, 1977, 406 p. (La Bibliothèque arabe, Sindbad).

L'on sait que les historiens et les chroniqueurs musulmans n'ont pas traité l'histoire des Croisades en tant que sujet isolé : les principales données écrites concernant cette histoire se trouvent réparties à travers divers écrits historiques.

Après le volume des *Chroniques arabes* réunies par Reinaud (Paris, 1829) et surtout la collection « Historiens orientaux » du célèbre *Recueil des Historiens des Croisades* (Paris, 1872-1906), ouvrage fort précieux du reste, mais dans lequel le choix des textes laissait à désirer, les historiens et les lecteurs francophones ont maintenant à leur disposition, un nouveau recueil intitulé « *Chroniques arabes des Croisades* » (1).

Francesco GABRIELI a bien utilisé les deux ouvrages précédents, mais a eu surtout, recours à des textes publiés mais non traduits ainsi qu'à des textes manuscrits jamais édités (2), et espère avoir donné une traduction aussi fidèle que possible des extraits choisis.

Le présent recueil se compose ainsi d'extraits puisés dans des ouvrages considérés comme les sources les plus importantes sur les Croisades et appartenant à dix-sept auteurs musulmans (3). Il cherche, de plus, « à présenter un tableau assez complet des divers types et des orientations historiographiques et littéraires » de cette période. Le choix des textes est basé sur un double critère : importance historique du sujet et recherche du « détail plastique et pittoresque ». Dans l'ouvrage, quatre sections principales se partagent ces extraits : a) de Godefroy à Saladin (pp. 23-111); b) Saladin et la Troisième Croisade (pp. 113-277) : cette section a eu la part du lion ; c) les Ayyūbides et les attaques contre l'Egypte (pp. 279-332) ; d) les Mameluks et la liquidation des Croisades (pp. 333-

(1) Le texte original de cet ouvrage a paru en Italie sous le titre : *Storici arabi delle Crociate*, Torino, 1963.

(2) Les autres textes peuvent être consultés dans la collection photographique de manuscrits historiques de la « Fondation Caetani pour les études musulmanes » à Rome.

(3) Des annexes sont consacrées à ceux-ci ainsi qu'à leurs œuvres (pp. 383-392). Il s'agit de : Ibn al-Qalānīsī, Ibn al-Athīr, Kamāl ad-Dīn, Usāma, Bahā' ad-Dīn, ʿImād ad-Dīn, Abū Shāma, Manāqib Rashīd ad-Dīn, Ibn Wāsil, Sibt Ibn al-Jawzī, Abū al-Faḍā'il, Ibn ʿAbd az-Zāhir, Al-Maqrīzī, Ibn al-Furāt, ʿAïnī, Abū al-Fidā, Abū al-Maḥāsin.

382) (4). Des commentaires succincts, mais fort intéressants, sont donnés par l'auteur ; ils éclairent le texte chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

F. GABRIELI note bien qu'il ne faut demander à l'historiographie arabe des Croisades (à l'exclusion, toutefois, d'Ibn al-Athīr) « ni impartialité et sérénité envers l'ennemi, ni originalité ou profondeur » : à titre d'exemple, aucun auteur ne s'intéresse à l'étude de l'organisation des Etats francs, à leur vie économique et sociale ou à leur culture. En fait, « ses vues demeurent celles de toute l'historiographie musulmane du Moyen-Age, oscillant entre le pragmatisme et une théologie mécanique fidéiste ».

Il reste que les écrits des historiens musulmans sur les Croisades contiennent une matière particulièrement riche (un intérêt soutenu est porté à la résistance musulmane, à ses acteurs et protagonistes), des données chronologiques fort abondantes, une fidèle description des personnalités les plus éminentes du camp musulman, mais aussi du camp chrétien... En somme, le présent recueil vise à permettre au lecteur occidental d'appréhender la période des Croisades par « l'autre côté », à savoir selon le point de vue de l'adversaire de l'époque ; il nous offre, sur le phénomène des Croisades en général, une fresque complémentaire de celle que nous présentent les sources occidentales.

Saïd NEJJAR

(4) Une chronologie des huit Croisades est donnée en fin d'ouvrage (pp. 393-397).

Haïm ZAFRANI. — *Poésie juive en Occident musulman*, Geuthner, 1977, X+472 p.

Haïm Zafrani, Juif du Maroc, s'est attelé, depuis une quinzaine d'années, à une tâche scientifique de grande envergure et d'une brûlante actualité : ressusciter l'univers de vie et de culture de la communauté juive du Maroc de la fin du XV^e^ au début du XX^e^ siècle. Le présent ouvrage est la 2^e^ partie d'une vaste enquête intitulée « *Etudes et recherches sur la vie intellectuelle juive au Maroc* ». Un premier volume publié en 1972, a déjà présenté « *Les Juifs du Maroc. Vie sociale, économique et religieuse ; études de Taqqanot et responsa* » ; deux autres volumes sont annoncés « sur la mystique et la Kabbale d'une part, les littératures orales et les langues juives locales (judéo-arabe et judéo-berbère), d'autre part » (p. 427).

Je laisse aux spécialistes de la littérature juive le soin de détailler le contenu du présent livre et d'apprécier l'information et les interprétations de l'auteur. Je dirai seulement que celui-ci a le mérite de référer scrupuleusement aux données culturelles de l'Occident musulman — c'est-à-dire, en fait, l'héritage andalou — où la poésie juive profane a connu un réel épanouissement. Il a également pris en considération les recherches modernes sur la poétique, bien que, à cet égard, on puisse regretter que l'appel aux travaux de R. Jakobson et de P. Zumpthor n'ait pas été poussé jusqu'à l'intégration de leur problématique et de cette rigueur de l'analyse linguistique, sémiotique, sociologique, psychologique que cherche à faire prévaloir la nouvelle critique. On s'étonne, par exemple, que le nom d'H. Meschonnic — pourtant collègue proche de H. Zafrani à Vincennes — soit cité une seule fois (p. 266). Plutôt que de parler un peu hâtivement du « ton universaliste et des dominantes humanistes aussi » de la poésie juive (pp. 81, 83), ou de « la pensée juive universelle » (p. 46), nous verrons comment l'auteur pouvait ouvrir un large débat sur les conditions socio-culturelles dans lesquelles la conscience collective d'une minorité rompt avec les particularismes contingents ou s'y enfonce, au contraire, jusqu'à dénaturer ses propres valeurs. L'intérêt d'une telle interrogation tient à ce qu'au-delà de l'exemple juif, on s'oriente vers l'étude des rapports entre littérature, existence et société.

Il convient, cependant, de rendre pleinement justice au travail de Zafrani : tout comme les arabisants, les hébraïsants qui s'intéressent aux communautés marginalisées même à l'intérieur du peuple juif (ou, plutôt, aujourd'hui, d'Israël) doivent commencer par collecter les témoignages oraux, classer et éditer correctement les documents écrits, procéder à une

première lecture qui ne peut, comme dans les littératures occidentales, s'appuyer sur de nombreux travaux antérieurs. C'est ainsi que je suis obligé de freiner l'enthousiasme, souvent iconoclaste, de mes étudiants qui croient pouvoir soumettre d'emblée les textes arabes à l'analyse « moderne », alors que manquent encore les indispensables enquêtes historico-critiques. Zafrani donne une leçon de prudence et d'efficacité scientifique en introduisant son propos par « des repères historiques » et en situant la conscience poétique juive dans la perspective de « l'impulsion mystique à chanter Dieu » (pp. 8 sv.). Il peut mieux faire ressortir ensuite l'importance du passage à une inspiration profane dans le climat libéral et intellectuellement raffiné de l'Andalousie musulmane ; puis distinguer ce que la poésie juive, au Maroc, a retenu de la tradition biblique et du *piyyut* palestinien de ce qu'elle doit à l'influence locale. Tout ce qui est dit sur « l'art poétique et les techniques de composition », sur « la poésie et la musique » contribuera sûrement à enrichir et à éclairer des études du même genre sur les poésies arabe et berbère au Maghreb.

C'est justement cette ouverture sur l'univers culturel de l'Occident musulman dans son ensemble, qui constitue l'un des apports neufs du livre. Les historiens des sociétés arabo-islamiques faussent la réalité historique en passant sous silence les groupes minoritaires juifs et chrétiens, ou en les évoquant seulement comme des « protégés » plus ou moins humiliés. Ou plutôt, tout se passe comme si les uns reproduisaient l'indifférence de la majorité dominante à l'égard des minorités et les autres se laissaient entraîner par les démarches d'acculturation des minorités au sein de la société globale : c'est un fait qu'un G. Vajda, un S.D. Goitein, un H. Zafrani en savent plus sur les sociétés islamiques que bien des islamisants « purs » sur les minorités juives et chrétiennes. Il reste à apprécier exactement le rôle de celles-ci en tant que forces de résistance aux pressions de la société globale, mais aussi en tant que cadres de diversification et d'expansion de valeurs de culture et de civilisation communes à des groupes dont la ligne de partage n'est point la confession religieuse.

La lecture de l'ouvrage de Zafrani amène irrésistiblement à poser, comme nous le disions, des questions de grande actualité sur les rapports entre les cadres de réalisation historique de la société globale et ceux des groupes confessionnels qui la constituent, entre l'historicité des sociétés et les traditions vivantes que chaque groupe érige en une suite continue et irréductible de témoignages pour la transcendance, entre les formes et les contenus contingents des œuvres et les valeurs éternelles dont se réclament également les trois communautés monothéistes. Le psaume CXIX 54, cité

sur la quatrième page de la couverture du livre, récapitule clairement notre interrogation : « Poésie et chant sont pour moi tes préceptes dans ma demeure passagère ». Il est certain que les Juifs soutenus par une conscience vive de leur vocation religieuse, ont vécu la tradition comme une fidélité créatrice tournée vers l'héritage biblique, malgré la diversité des conjonctures historiques et des cadres socio-culturels. Mais dans le cas qui nous occupe, en Occident comme en Orient musulmans, on ne peut évaluer la portée spirituelle de cette fidélité sans tenir compte de ces autres fidélités créatrices — arabo-islamique et berbéro-islamique — qui utilisaient les mêmes structures de pensée religieuse, les mêmes cadres et les mêmes techniques d'expression. Un même rapport au langage est développé dans trois langues différentes : l'arabe, l'hébreu et le berbère ; une même organisation mentale sous-jacente (l'*épistémé* dirait M. Foucault) commande une même écriture ; une même force de projection d'images, de représentations collectives, de valeurs organise et perpétue un même espace-temps sacré. Mais alors, dira-t-on, sur quoi repose ce sentiment d'appartenance à une identité irréductible qu'ont toujours conservé même les Juifs berbérisés et/ou arabisés ? Zafrani peut sûrement répondre à cette question en poussant son enquête dans une direction résolument comparatiste et en insistant sur trois types d'analyse :

— l'analyse linguistique pour montrer jusqu'à quel point l'écriture littéraire dans les trois langues obéit à une linguistique de la signification (opposition signifiant/signifié identifiée à acoustique/concept), ou à une linguistique de la dénotation (relation signe/chose) ; pour comparer les systèmes de connotations et les organisations métaphoriques qui conditionnent et sont conditionnés par la mémoire collective ;

— l'analyse sémiotique pour comparer les structures de la signification dans les trois expressions socio-linguistiques ;

— l'analyse socio-historique pour montrer comment les expressions culturelles de chaque groupe correspondent au maintien ou aux évolutions des rapports de production, d'échange, de pouvoir qui caractérisent la société globale.

Une telle recherche exige une étroite collaboration entre les arabisants, les berbérisants (hélas trop peu nombreux !) et les hébraïsants afin de prospecter un espace social-historique en dehors des catégories idéologiques (telles que la spécificité, l'authenticité, l'universalité, les « valeurs », les « racines », etc.) imposées par les nationalismes contemporains. Il est possible que l'enquête scientifique confirme la portée universaliste de telle valeur religieuse, de telle conduite collective, de telle création esthétique ou éthique, de telle ouverture sur la transcendance ; mais on ne peut

s'approcher d'un tel résultat que si de nombreux travailleurs humbles, persévérants et scrupuleux comme Zafrani, s'attachent à redonner la parole aux générations disparues, à celles-là surtout dont la mémoire est en train de s'effacer irrémédiablement parce qu'elles n'ont pas utilisé l'écriture.

Mohammed ARKOUN

Literatura tunecina contemporánea. — Prólogo de Ŷaᶜfar Māŷid. Nota preliminar de Carmen Ruíz y Fernando de Ágreda. Madrid, 1978. 440 págs.

Dans sa série des « Anthologies Nationales », l'*Instituto Hispano-Arabe de Cultura* publie, après le premier tome consacré à l'Iraq, un second volume destiné à mieux faire connaître la littérature tunisienne contemporaine. Après un prologue de Ŷaᶜfar Māŷid et une note préliminaire de Fernando de Ágreda qui éclairent les conditions générales dans lesquelles se développe cette littérature et les conditions particulières qui ont permis la réalisation de cette anthologie, les divers morceaux choisis sont offerts au lecteur, et regroupés sous trois têtes de chapitre :

1. *Première époque* (1900-1956). *Entre tradition et indépendance* (pp. 1-92), avec des textes de Muḥammad Al-ᶜArabī al-Kabbādī, ᶜAbd al-Razzāq Karabāka, Abū-l-Qāsim al-Šābbī, Saᶜīd Abū Bakr, Maḥmūd al-Masᶜadī, ᶜAbd al-Raḥmān ᶜAmmār (Ibn al-Wāḥa), ᶜAlī al-Dūᶜāŷī, Abū-l-Qāsim al-Šābbī, Saᶜīd Abū Bakr, Muḥammad al-Šāḏilī Jaznadār, Maḥmūd al-Masᶜadī, Muḥsin B. Ḥamīda, Maḥmūd Būrguībā, Saᶜīd Abū Bakr, Ṭahar al-Ḥaddād, ᶜAbd al-ᶜAzīz al-ᶜArwī, Ṭahar al-Ḥaddād, ᶜAlī Bāš Ḥanba, Ḥabīb Būrguībā, Muḥammad al-Fāḍil B. ᶜĀšūr, Abū l-Qāsim Muḥammad Kerrū, Maḥŷūb M. Mīlād. Suivent quelques textes anonymes de la littérature populaire.

2. *Deuxième époque* (1956-1967). *Rencontre avec la nation* (pp. 93-276), avec des textes de Muḥammad Raššād al-Ḥamzāwī, al-Bašīr Jurayyif, Muḥammad Raššād al-Ḥamzāwī, Ḥasan Naṣr, al-Bašīr ben Salāma, ᶜAbd al-Wāḥid Brāhim, Maḥmūd Ṭaršūna, Aḥmad Mammū, Muḥammad al-ᶜArūsī al-Maṭwī, Maḥmūd Ṭaršūna, Aḥmad Mammū, Ṭāher Guīga, Maḥmūd Ṭaršūna, al-Maydānī ben Ṣāliḥ, Zubayda Bašīr,

Ŷa'far Māŷid, Nūr al-Dīn Ṣammūd, 'Alī 'Aref, Samīr al-'Ayādī, Muṣṭafa al-Fārisī, Munawwar Ṣumādiḥ, Aḥmad Jāled, Muḥammad Ṭālbī, Muḥammad 'Azīza, Muḥammad Mzālī, Muḥammad Fanṭar, Ḥammadī ben Ḥalīma, Muṣṭafa al-Fārisī, Tawfīq Bakkār, Ḥasan Ḥusnī 'Abd al-Wahhāb, Muḥammad Raššād al-Ḥamzāwī, Salāḥ Garmādī, Muṣṭafa al-Fārisī, Tawfīq Bakkār.

3. *Troisième époque* (1968-1977). *Horizons et tentatives d'une jeune littérature* (pp. 277-387), avec des textes de Muḥammad Maṣmūlī, Muṣṭafa al-Fārisī. Raḍwān al-Kūnī, Aḥmād al-Qādīdī, Laylā ben Mammī, Fāṭima Salīm, Ibrāhīm ben Murād, Muḥammad Bāridī, Maḥmūd al-Tūnisī, Muḥammad ben 'Āšūr, Šalāḥ al-Garmādī, al-Ṭāhir al-Ḥammāmī, al-Ṭayyib al-Riyāḥī, Faḍīla al-Šābbī, Muḥammad al-Ḥabīb al-Zannād, al-Munṣif al-Wahāyibī, Riyād al-Marzūqī, Muḥammad al-Ṣābbī, al-Ḥabīb Bū-l-'Arās (Bularès), 'Izz al-Dīn al-Madanī, Ṭahar Labīb.

Suivent un précieux appendice bibliographique (pp. 389-429) relatif aux auteurs, et un appendice bibliographique (pp. 433-436).

Les morceaux choisis sont particulièrement nombreux, et l'appendice bio-bibliographique donne des renseignements utiles. L'ensemble rendra des services éminents au chercheur et à l'étudiant. Mais — c'est là que le bât tend à blesser le genre difficile qu'est l'anthologie — la juxtaposition d'un prologue trop court, d'un minimum de données biographiques renvoyées en fin d'ouvrage et des extraits traduits dont le choix peut être heureux, mais qui, sauf exception, ne sont précédés d'aucune présentation destinée à éclairer, sinon leur sens, du moins leur situation originale dans l'environnement naturel de l'ouvrage et de l'œuvre de l'auteur dont ils sont issus, n'est pas toujours propre à faciliter la saisie d'une littérature qui se révèle aussi variée qu'abondante. Le lecteur moyen devra s'en remettre aux publications de Ṣalāḥ Qarmādī, Farīd Ghāzī ou Jean Fontaine. Il va de soi que cette remarque qui revient en définitive à poser la question du genre qu'est l'anthologie et du public auquel celle-ci s'adresse, n'enlève rien à la qualité de la « Littérature tunisienne contemporaine » que publie l'*Instituto Hispano-Arabe de Cultura*, et qui vaut tant par le nombre élevé des auteurs traduits que par le fait que l'accent est mis sur la période la plus récente, celle des vingt dernières années de la Tunisie. Exposé non critique où les absents ne sont pas très nombreux, ce livre constitue un apport non négligeable pour la connaissance de la littérature tunisienne contemporaine.

Bernard LOUPIAS

UNIVERSITÉ MOHAMMED V

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

HESPÉRIS TAMUDA

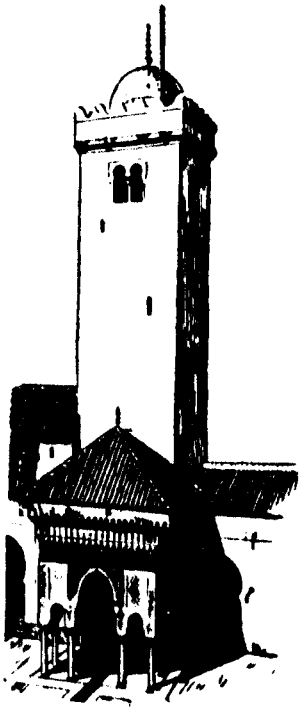

VOL. XVIII. — Fascicule unique

EDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES

30, RUE SBOU - RABAT

1978-79

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et, d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît, en principe, en trois fascicules simples par année. Chaque fascicule comprend des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus) ainsi que pour les demandes d'abonnements et d'achats, s'adresser au **Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines - B.P. 1040 - Rabat.**

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des échanges.

•

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HESPERIS-TAMUDA está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletin del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece en principio en tres fascículos. Cada fascículo comprende articulos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, separatas, peticiones de reseñas), y para los pedidos de suscripción y compra, la correspondencia deberá dirigirse al **Servicio de las Publicaciones, Intercambios y Difusión de la Facultad de Letras y de Ciencias humanas - B.P. 1040 - Rabat.**

La Biblioteca de la Facultad de Letras de Rabat tiene a su cargo los intercambios.

•

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas des Estudios Arabes de Madrid y Granada.

Abonnement annuel :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France ..	45 dirhams
Autres pays	50 dirhams ou $ 11

Prix du présent volume (fascicule unique) :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France ..	45 dirhams
Autres pays	50 dirhams ou $ 11

HESPÉRIS
TAMUDA

Vol. XVIII. — Fasc. unique *1978-79*

SOMMAIRE - SUMARIO

ARTICLES — ARTÍCULOS

Jean DEL PÉRUGIA. — *Noms de lieu d'origine berbère dans le sud-ouest de la France* 5

Henri BRESSOLETTE et Jean DELAROZIÈRE. — *El Mosara, jardin royal des Mérinides* 51

Jerome B. WEINER. — *Anglo-moroccan relations in the first decade of the occupation of Tangier (1662-1672)* 63

Bernard LOUPIAS. — *Le procès inquisitorial contre Diego Felipe, natif de Tétouan, et ses données socio-économiques (1671)* .. 77

Norman CIGAR. — *Société et vie politique à Fès sous les premiers ᶜAlawites (ca 1660/1830)* 93

Mohamed KENBIB. — *Protections, Protectorat et Nationalisme (1904-1938)* 173

Haïm ZAFRANI. — *Littératures orales (et écrites) d'expression dialectales des sociétés juives de l'Occident musulman* 199

Martha GUÉRARD. — *Contribution à l'étude de l'art de la broderie au Maroc* (suite) 211

Majallat Kulliyāt al-Ādāb wa-l-ᶜUlūm al-Insāniyya, nᵒˢ 1 et 2, (Saïd Nejjar), p. 233. — *Les Arabes par leurs archives* (Saïd Nejjar), p. 245. — Francesco GABRIELI, *Chroniques arabes des Croisades* (Saïd Nejjar), p. 260. — Haïm ZAFRANI, *Poésie juive en Occident musulman* (Mohammed Arkoun), p. 262. — *Literatura tunecina contemporánea* (Bernard Loupias), p. 265.

NOMS DE LIEU D'ORIGINE BERBERE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

1. *Liminaire*

Il existe un certain nombre de toponymes dans le sud-ouest de la France qui n'ont, semble-t-il, jamais fait l'objet de recherches systématiques. Parmi ceux-ci, on rencontre en particulier les racines Tuc, Ille, Hount, Tir, Tour, Mir, Forn, Corn, ou Torn... L'objet principal de cet essai concernera l'ensemble des mots Tuc, Hount, Tir, Forn et éventuellement les mots Canarilles, et Adour qui semblent faire partie de cet ensemble.

La méthode utilisée a été la suivante :

L'inventaire des toponymes a été effectué en France et en Espagne à partir de cartes officielles ; dans les autres pays en particulier en Afrique, il a été complété par des études in-situ dans la mesure du possible.

L'étymologie a été étudiée dans les ouvrages sur le berbère de E. Laoust et E. Destaing, le tamacheq dans le Dictionnaire du R.P. de Foucauld.

Les aspects historiques ont été choisis dans les ouvrages classiques. L'archéologie a permis de dater par les ruines la chute de certaines villes.

La signification de ces termes s'étant révélée étrangère à la langue française, une tentative de signification a été proposée, ainsi qu'une explication des raisons de leur introduction en France.

2. *Localisation du mot Tuc*

En France, ce terme se rencontre avec une grande densité dans les départements frontaliers des Pyrénées. Mais il y a tout lieu de supposer qu'il existe ailleurs par exemple dans les Alpes (région de Geix et de Fréjus).

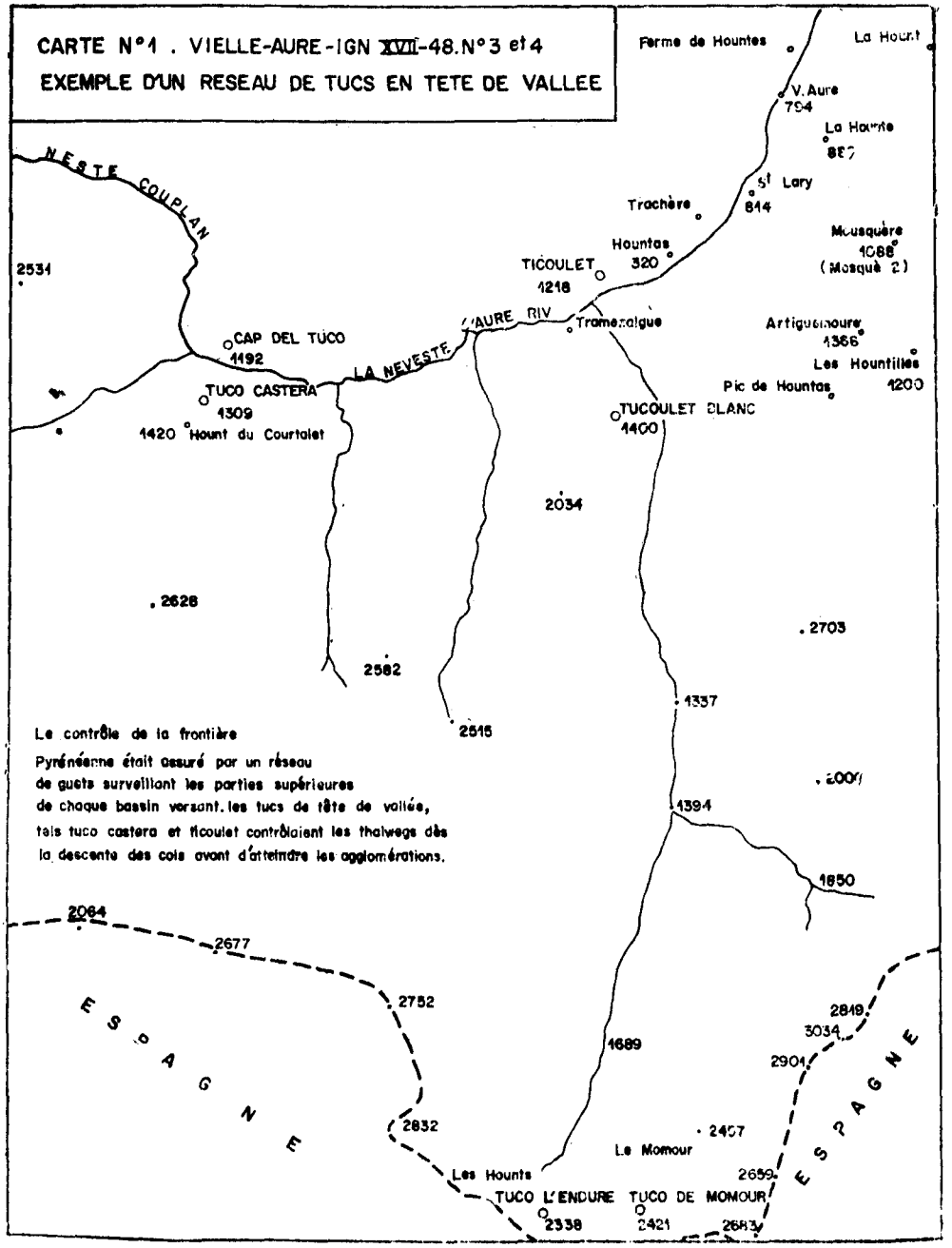
CARTE N°1 . VIELLE-AURE-IGN XVII-48.N°3 et 4
EXEMPLE D'UN RESEAU DE TUCS EN TETE DE VALLEE
Ferme de Hountes
La Hount
V.Aure
794
La Hourte
St Lary
814
Trachère
Hountas
320
TICOULET
1218
Mousquère
1088
(Mosquè 2)
NESTE COUPLAN
2534
CAP DEL TUCO
1192
LA NEVESTE
AURE RIV
Tramezaigue
Artiguemoure
1366
Les Hountilles
1200
Pic de Hountas
TUCO CASTERA
1309
1420 Hount du Courtalet
TUCOULET BLANC
1400
2034
2628
2703
2582
2515
1337
Le contrôle de la frontière
Pyrénéenne était assuré par un réseau
de guets surveillant les parties supérieures
de chaque bassin versant. les tucs de tête de vallée,
tels tuco castera et ticoulet contrôlaient les thalwegs dès
la descente des cols avant d'atteindre les agglomérations.
1394
1850
2064
2677
2752
ESPAGNE
2832
1689
2849
3034
2904
2457
Le Momour
2659
Les Hounts
TUCO L'ENDURE
2338
TUCO DE MOMOUR
2421
2683
ESPAGNE

Cette tentative a été limitée en France à quelques départements frontaliers et à ceux qui les bordent au Nord. Elle a porté initialement sur une centaine de toponymes. Cet échantillon paraît suffisant pour en permettre une analyse d'où il sera possible de dégager une première proposition sur l'origine de ce mot et son étymologie.

3. *Méthode de travail. Le Corpus*

La première opération de cette recherche a consisté à établir un inventaire des Tucs existant dans le sud-ouest de l'Europe. Il a été effectué à partir de cartes IGN au 1 : 25 000.

Il a été ensuite complété par la recherche de proche en proche d'homonymes dans les pays limitrophes : Espagne et Afrique.

La localisation géographique des sites est définie par leurs coordonnées kilométriques x et y. Il est ainsi possible de les retrouver aisément et de les réunir ensuite sur des cartes de synthèse.

Par analogie avec les altérations subies par Puig, Pog, Pech, Pec, Peg, Pougt (prononcé Poutch) cette liste a été complétée par les formes Tig, Tech, Tuch, Touech, Taych, Tauch, Tauich, Tousque...

La liste des Tucs étudiés est donnée en Annexe. Elle a été complétée par les données suivantes : altitude du Tuc, altitude du site dominé, altitude du site dominant, visibilité horizontale exprimée en degrés sexagésimaux. Des cartes, au nombre de 10, des sites les plus significatifs accompagnent ce texte.

Une analyse individuelle de chacun d'eux a été réalisée. Elle ne sera pas donnée ici faute de place, mais les remarques qui en découlent en seront explicitées plus loin.

4. *Remarques*

De cette nomenclature, quelques remarques linguistiques se dégagent.

1. La consonantique T-K apparaît sous les formes de Tuc, la Tuque, Touque, Tucoulet, Tuco, Tucau, Ticoulet, Tic, Tacou, Taxeira (Taksera), Teixo (Teikso), Taych, Touch, Tousque.

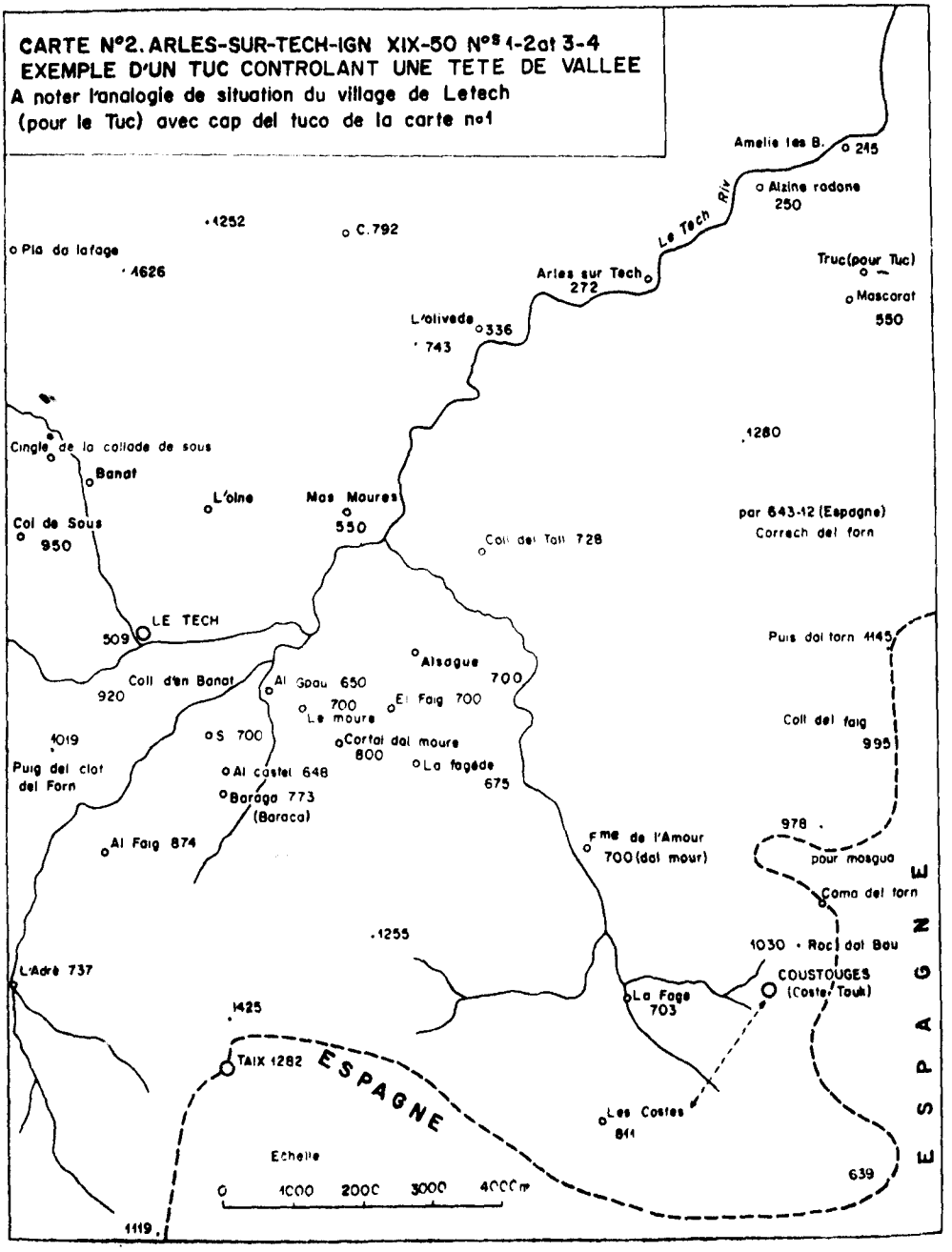
CARTE N°2. ARLES-SUR-TECH-IGN XIX-50 N°s 1-2 at 3-4
EXEMPLE D'UN TUC CONTROLANT UNE TETE DE VALLEE
A noter l'analogie de situation du village de Letech
(pour le Tuc) avec cap del tuco de la carte n°1
Amelie les B.
245
Alzine rodone
250
Le Tech Riv
1252
C.792
Pla da lafage
1626
Arles sur Tech
272
Truc(pour Tuc)
Mascarat
550
L'olivede
336
743
1280
Cingle de la collade de sous
Banat
L'olne
Mas Maures
550
Col de Sous
950
Coll del Tall 728
par 643-12 (Espagne)
Correch del forn
LE TECH
509
Puis dal forn 4145
Alsague
700
Coll d'en Banat
920
Al Gpau 650
700
El Faig 700
Le moure
1019
S 700
Cortal dal moure
800
Coll del faig
995
Puig del clot
del Forn
Al castel 648
La fagéde
675
Baraga 773
(Baraca)
978
Al Faig 874
Fme de l'Amour
700 (dal mour)
pour mosqua
Coma del forn
1255
1030
Roc dal Bou
L'Adre 737
COUSTOUGES
(Coste Tauli)
La Fage
703
1425
TAIX 1282
ESPAGNE
Les Costes
841
Echelle
0 1000 2000 3000 4000m
639
1119
ESPAGNE

2. Parmi celles-ci, la forme la plus courante est celle de Tuc. Il semble que ce soit la forme originelle de ce mot, les autres beaucoup plus rares étant des formes évolutives dans les parlers locaux.

3. Les topiques Tuco Aumar, Tuco Mommour sont d'origine nord-africaine, les autres parmi lesquelles : Tuco del Rey, Tucau, Taxeira, Teixo, révèlent une consonance castillane. Ces particularités incitent à en poursuivre l'étude au-delà des Pyrénées.

4. Ce mot est rarement utilisé en France comme préfixe ou suffixe. Lorsqu'il est nécessaire de lui donner plus de précision, il est suivi d'un complément de nom (Tuc de Bédolé par exemple). Cette formule semblerait indiquer que son usage est relativement récent (1) sinon les formes associées, comme dans Tuqueroye ou contractées comme dans Tigrol, Tucoulet seraient plus nombreuses.

Parfois, comme dans Saint Roman de Tousque sur une rocade des Cévennes, il a subsisté en complétant un nom remanié de village.

5. *Analyses individuelles - Remarques*

Les caractéristiques qui ont été étudiées sont les suivantes :

— Altitude du site et de celle des sites dominés et dominants, occupation du sol, lieu d'habitation, visibilité horizontale, classification orographique ou géographique (éperon, piton, croupe, butte-témoin, confluent, versant, vallée).

De ces analyses individuelles trop détaillées pour figurer ici, on peut dégager les observations suivantes :

1. Ces toponymes ne sont utilisés ni pour dénommer des points caractérisant les sommets culminants d'une région (sauf pour Tauch), ni pour préciser des points géographiques particuliers qui attirent immédiatement l'attention. Ce ne sont ni des pics ou des crêtes élevés, ni des cuvettes ou des collines.

(1) c'est-à-dire de quelques siècles.

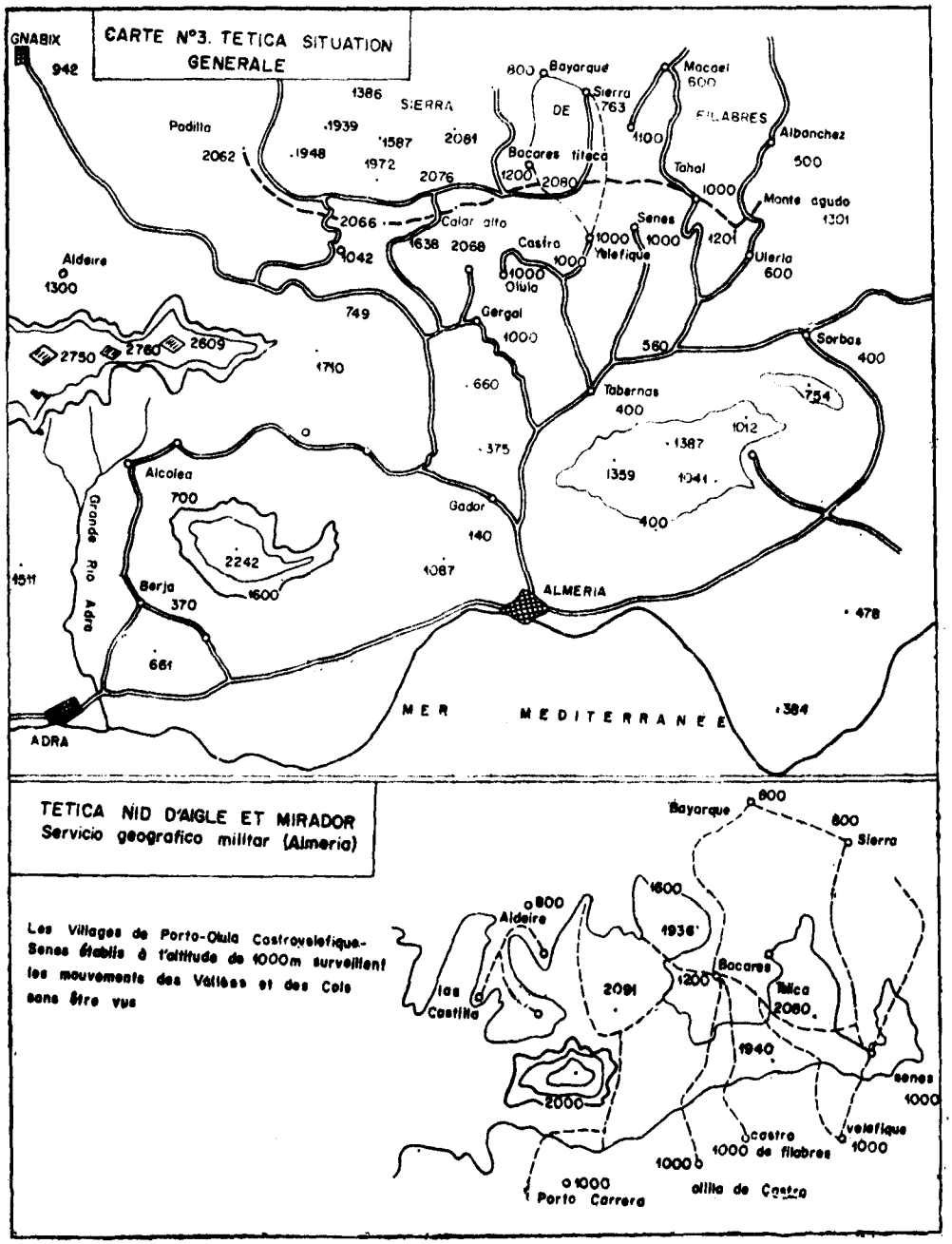
CARTE N°3. TETICA SITUATION GENERALE
GNABIX
942
Padilla
2062
1939
1948
1386
SIERRA
1587
2081
1972
2076
800 Bayarque
Sierra
1763
DE
Macael
600
FILABRES
1100
Albanchez
500
Bacares titeca
1200
2080
Tahal
1000
Monte agudo
1301
2066
Colar alto
1042
1638
2068
Castro
1000
Velefique
1000
Senes
1000
1201
Ulleria
600
Aldeire
1300
Olula
1000
Gergal
1000
749
2750
2760
2609
1710
660
375
560
Sorbas
400
Tabernas
400
754
1012
1387
1359
1041
400
Alcolea
700
2242
1600
Gador
140
1087
Grande Rio Adra
1511
Berja
370
661
ALMERIA
478
MER MEDITERRANEE
384
ADRA
TETICA NID D'AIGLE ET MIRADOR
Servicio geografico militar (Almeria)
Les Villages de Porto-Olula Castro-velefique-Senes établis à l'altitude de 1000m surveillent les mouvements des Vallées et des Cols sans être vus
Bayarque
800
800
Sierra
1600
800
Aldeire
1936
Bacares
1200
Tetica
2080
Las Castillas
2091
1940
2000
senes
1000
castro
1000 de filabres
velefique
1000
1000
Porto Carrero
1000
olula de Castro

2. Par contre :

— Ils se situent toujours discrètement à mi-distance de deux points géographiques caractéristiques d'une région, celui d'une cime élevée et celui d'un bas-fond, en d'autres termes, les Tucs sont toujours localisés à mi-pente de deux phénomènes orographiques d'un site particulier. (Carte n° 1.)

— Ils s'inscrivent sur des coupes dominées mais dominant une falaise, une vallée, un confluent ou sur des buttes-témoins. Ces aspects sont accusés lorsque les Tucs se trouvent en surplomb dans un méandre (Tuc Gaspar).

— Ils sont assez souvent associés le long d'une chaîne de montagnes ou d'une crête de moyenne élévation, ou de part et d'autre d'une vallée, en vis-à-vis.

— Ils ont une visibilité horizontale angulaire (2) égale ou supérieure à 180°. Des visibilités totales (360°) ne sont pas rares. Au point de vue touristique, ces sites sont à rechercher. Le panorama a été choisi en toute connaissance.

— Ils se trouvent dans une situation idéale de mirador d'où il est possible de voir sans être vu, car ils ne se profilent pas sur l'horizon.

— Ils sont accessibles après quelques centaines de mètres de marche à partir d'une sente ou d'un chemin communal.

— Ils ne servent que très rarement à définir un site habité sauf dans les cas de Le Tech, Tuchan, Tignac, le Tuco, Ticol, St-Roman de Tousque, Coustouges à moins que des recherches de fonds de cabane dans des ruines situées à proximité ne le révèlent.

— Ils sont souvent à proximité des toponymes Hount, Tir...

— Pour un topique particulier : le village de Le Tech (Carte n° 2) on découvre, à 2 km au Sud-Est, un groupe de hameaux (de 300 ha de superficie totale) à consonnance d'une part arabe : Al Sagué, Al Grau, Al Castel, Al Faig, Col du Tell et d'autre part berbère (Maure) : Le Moure, Serra del Mouré, Cortal del Mouré, et plus loin : Col de Sous, Mas Maures, Forn pour Qorn.

(2) et sans angle mort dans le sens vertical.

6. *Aire d'extension possible*

1. *En Espagne*

A la suite d'une première et rapide investigation on rencontre :

— dans les Pyrénées : Taxeira, Teixo. Plus à l'Ouest, il existe une chapelle dite de Santa Tecna en surplomb sur le rio Mino (Pontevedra).

— Tucci, ville de Bétique (Bétis étant le Rio Guadalquivir) (Pline III 10.2 et Ptolémée II 4.9). Ce qui induit à penser qu'à l'époque romaine des Berbères habitaient déjà une partie de l'Espagne, depuis plusieurs décennies, puisque le nom y était resté inscrit,

— dans la Sierra de Filabres (Carte n° 3), à 46 km au nord d'Alméria se trouve Tética (2080 m) (par 71.05 et 41.3) qui domine le thalveg du Rio Serro ainsi qu'un passage de col (à 1760 m). Le site de Tética est dominé au Sud-Ouest par la cime du Calar (2168 m).

Orographiquement, c'est un piton (de 2080 m) qui se détache sur un éperon faisant face à l'Est à un col. Sa courbe de 1 900 m présente vers ce col la forme d'un croissant de lune dont le point nord possède également un sommet de 1953 m d'altitude.

On se trouve ainsi en présence de deux pitons dominant le même passage de col. Cette particularité permet de supposer que ces deux pitons ont pu jouer le rôle de deux Tucs. Cette proposition est renforcée par la structure du mot Tética dans lequel la consonance K du premier phonème aurait pu être déglutinée devant le 2e T.

La prononciation initiale aurait été alors Tektika. Cette explication paraît confirmée par la présence de son homotoponyme que l'on rencontre en Algérie à 36 km à l'ouest d'Alger.

La répétition d'un même mot dans un toponyme signifie pour les primitifs une pluralité. On doit donc rechercher ici la présence d'un minimum de deux Tucs.

A analyser plus finement le bassin du Rio Andarax qui débouche en Méditerranée à Alméria, on peut en déduire par la toponymie qu'il a, dès la plus haute antiquité, intéressé les populations qui désiraient se fixer et exploiter les terres de la vallée. *Alcolea et Kolea* (près d'Alger) paraissent relever d'une origine celtique.

La situation de ce bassin a favorisé l'installation de ces populations itinérantes. Les montagnes abruptes qui le dominent ont invité les paysans à s'y installer en permanence en toute sécurité c'est-à-dire sans crainte de pirates ou d'envahisseurs venus de la mer. Les paysans cultivaient les vallées, mais en habitaient les falaises et les montagnes dans une situation de belvédère. Cette situation leur permettait d'une part de voir sans être vus et d'autre part, en cas de surprise, de fuir dans les gorges en retrait (3). On remarque que la Sierra de Filabres est dominée d'Ouest en Est par le Calar Alto (2168 m), le Padilla (2062 m) et le Tética (2080 m), et que les villages sont tous situés à l'altitude de 1000 m sur le versant ouest comme sur le versant nord. Ces villages haut-perchés sur la même courbe de niveau, couronnent le sommet, suivant une ligne contournée ressemblant assez à une gousse de caroubier. Ainsi donne-t-on dans le Maghreb à cette disposition des villages le nom de Karouba, silique du caroubier.

Ce nom a deux sens : c'est une disposition qui permet à une suite de villages de se protéger mutuellement en se transmettant rapidement des informations, chaque village ayant son guetteur propre. Mais la Karouba est aussi une association d'intérêts de familles qui se partagent les richesses locales.

Ce mot est un symbole. Il représente un arbre : (le caroubier) qui puise les richesses du sol grâce à ses racines et en redistribue ensuite les fruits (la caroube) aux membres réunis, représentés par ses branches.

On peut penser que cette disposition des villages est d'origine berbère, on retrouve en effet trois toponymes caractéristiques à proximité :

Tahal (par 6,8 - 2,2) village d'altitude (1000 m) ; Tahal provient d'une racine berbère signifiant ravin humide.

Adra (par 0-6,8) est à la fois le nom d'une ville et d'un rio (4). Ce nom berbère, que l'on retrouve dans les Pyrénées (Carte n° 2) désigne en général des ruisseaux secs ou à cours intermittent.

(3) Cette disposition était aussi celle des Brigas celtiques.

(4) qui, souvent comme en Afrique du Nord, porte un nom pour la partie amont et un autre pour l'aval.

Aldéire est le nom de deux villes situées en piedmont par 659-285 et 639-310. Ce terme provient du mot berbère Dir signifiant piedmont.

En *Corse* : Urtaca et en *Sardaigne* : Arbataks.

2. *En Afrique*

Il existe en particulier dans le Maghreb et le Sahara plusieurs centaines de topiques en T-K, ou des formes altérées en T-G ou D-G. Leur densité très grande en Afrique du Nord décroît au sud du Sahara. Mais leur présence se trouve en quelques points au niveau de l'Equateur et à cette latitude en bordure de l'Océan Atlantique jusqu'au Golfe du Cameroun (golfe du Benin).

Dans une première approche, il n'est ni possible ni nécessaire d'établir une liste de ces topiques, il sera donné seulement une analyse des sites caractéristiques.

En effet, la langue berbère est une langue difficile présentant de nombreux pièges même pour les Berbères. En outre, comme le mot T-K a été rapporté depuis des millénaires et utilisé comme préfixe à des noms de localités pré-existantes et que cet ensemble a été ensuite contracté, il en est résulté des topiques dont la partie résiduaire résiste à toute explication même pour les spécialistes consultés.

Aux Canaries : il existe de nombreux toponymes d'origine berbère en situation élevée de consonance T-K : Teguise, Tacoro, Tacoulaus, mais aucun Touk ou Tuc.

En Algérie

A 36 km au sud-ouest d'Alger (Carte n° 4), sur la route en thalweg d'Alger au tombeau dit de la Chrétienne (La Kahina ou *La Karena*) (5) dans la vallée de l'Oued Mazafran se trouve en piedmont le douar de Tekteka à 70 m d'altitude. En réalité, ses habitants le dénomment Tictaca, c'est dire qu'ils ont conservé le même nom que celui signalé par

(5) Karena signifie le Chef en grec.

H. Duveyrier en 1857 dans son « Journal de voyage dans la province d'Alger » sous le topique d'Aïn Tictaca. On doit lui conserver ce nom et laisser aux géographes le soin de rectifier leur erreur.

La colline où cette source prend naissance (vers le 190 m) fait partie d'une chaîne parallèle à la Méditerranée où se trouve un plateau de 50 km de long et de quelques kilomètres de large peuplé de villages aux consonances celtiques (?) Koléa, Douéa. La crête de ce plateau culmine à une altitude de 212 m à la hauteur de Tictaca. Il domine au Nord la Méditerranée et au Sud la vallée de l'Oued Mazafran, affluent de la Mitidja.

A mi-pente, se détachent des croupes (alt. 150 m) faisant face au Sud et surplombant l'Oued Mazafran. Sur celles-ci se trouvent encore quelques habitations, des ruines de sites habités, un cimetière. Il y a tout lieu de penser que primitivement le site de Tictaca était situé à cette altitude, à l'emplacement de deux éperons, et qu'il s'est reconverti au moment de la construction de la route et du défrichement de la vallée, il y a 140 ans environ.

Ainsi replacés, ces sites dominent d'une part toute la vallée de la Mitidja d'Ouest en Est, et d'autre part, de l'autre côté de celle-ci, l'accès de la gorge N-S de la Chiffa où passe la route historique Alger-Médéa-Lagouat.

En comparant Tética (Espagne) et Tictaca (Algérie) on peut conclure que nous nous trouvons en présence d'homotoponymes. Tética aurait été donné au site espagnol par des populations berbères venues de Tictaca.

Toujours en Algérie : Toukmatine (1773 m) (par 6,5 et 25), à 250 km O-N-O de Djanet, est une butte-témoin au sud des monts Ounan sur la piste Amguid-Fort Gardel ; puis Toukabat, Toukrat, Touki, Toukteine, Touggourt, Tougmoutine, Tougert...

Au Maroc, principalement en Chichaouca, on rencontre Toukhibine, Toukimt, Toukribine, Touktabrin, Toukti, Toug, Tougamane, Toug Rih, Tougrou, Tougmount, Touguel Khir, et Tugunt à 40 km au sud-ouest de Nador.

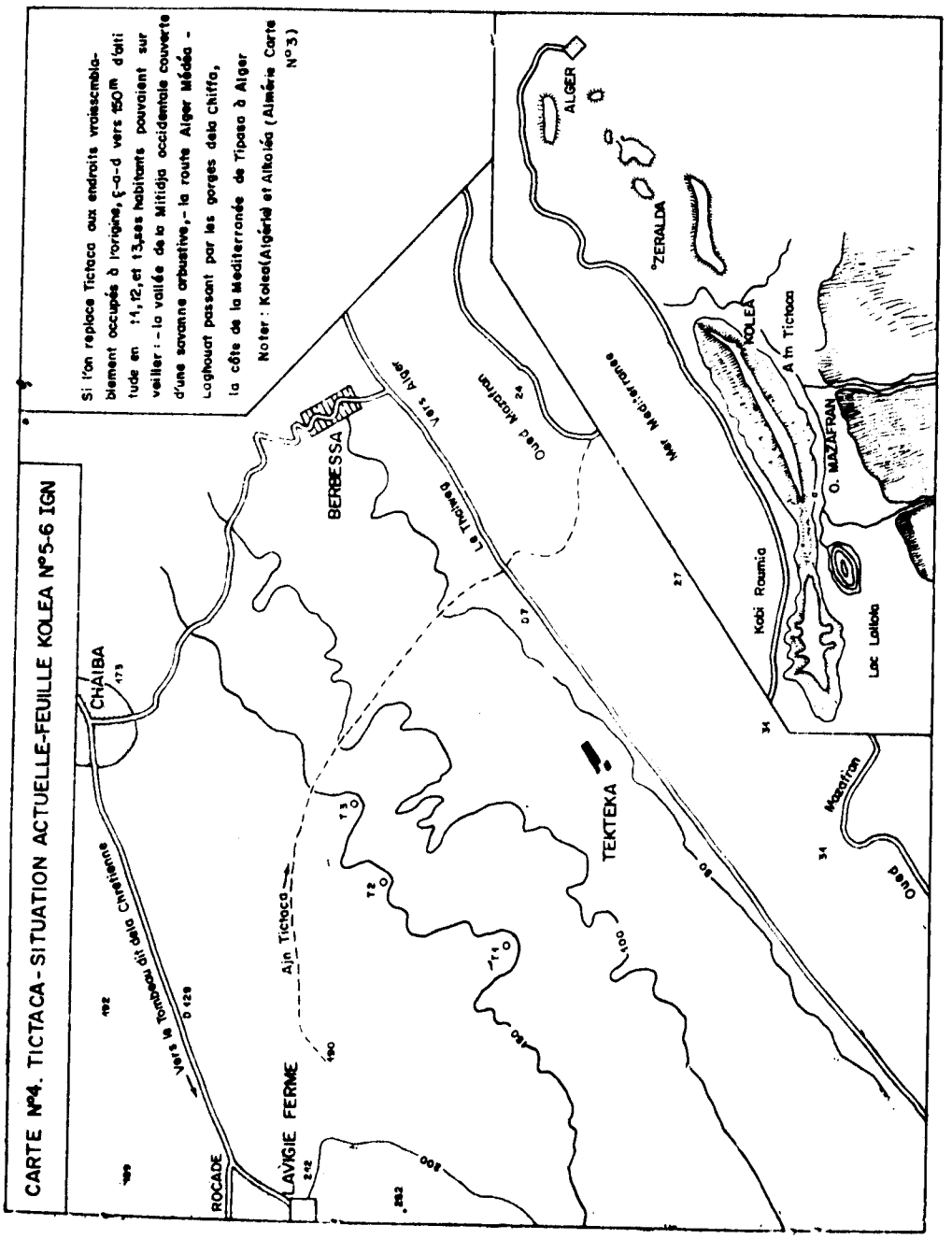
CARTE N°4. TICTACA-SITUATION ACTUELLE-FEUILLE KOLEA N°5-6 IGN
Si l'on replace Tictaca aux endroits vraisemblablement occupés à l'origine, c-à-d vers 150m d'altitude en 1, 12, et 13, ses habitants pouvaient surveiller : - la vallée de la Mitidja occidentale couverte d'une savane arbustive, - la route Alger Médéa - Laghouat passant par les gorges de la Chiffa, la côte de la Méditerranée de Tipasa à Alger
Noter : Kolea (Algérie) et Alhaiéa (Almérie Carte N°3)
CHAIBA
ROCADE
LAVIGIE FERME
Vers le Tombeau dit de la Chrétienne
Ain Tictaca
BERBESSA
Vers Alger
Le Thokmeg
Oued Mazafran
Mer Méditerranée
ALGER
ZERALDA
KOLEA
Ain Tictaca
O. MAZAFRAN
Kabi Roumia
Lac Lalloia
TEKTEKA
Mazafran
Oued

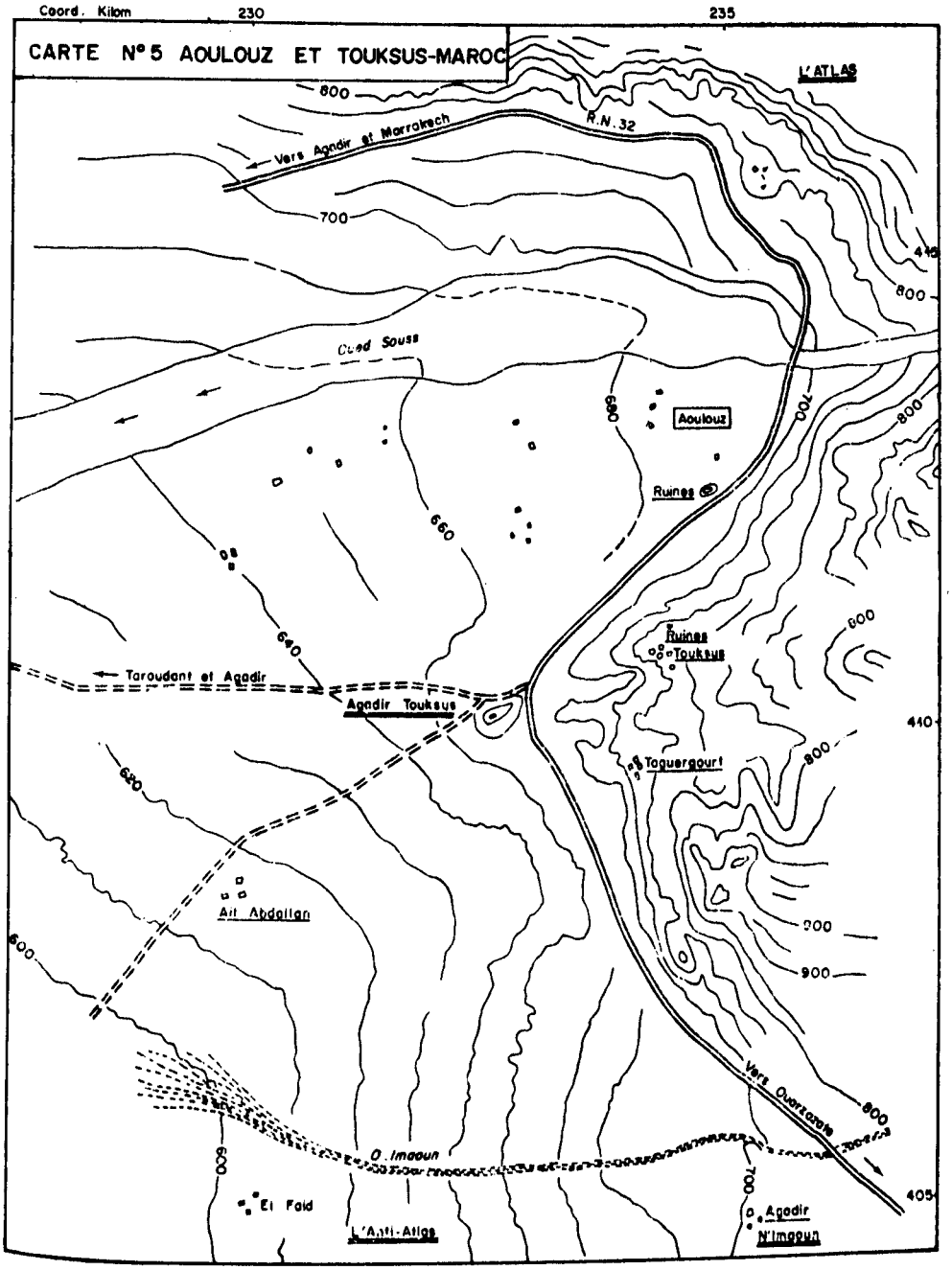
Coord. Kilom
230
235
CARTE N° 5 AOULOUZ ET TOUKSUS-MAROC
L'ATLAS
800
R.N.32
Vers Agadir et Marrakech
700
Oued Souss
680
Aoulouz
Ruines
660
640
Taroudant et Agadir
Agadir Touksus
Ruines Touksus
Tagergourt
620
Ait Abdallah
600
900
Vers Ouarzazate
O. Imaoun
El Fald
L'Anti-Atlas
Agadir N'Imaoun
440
405

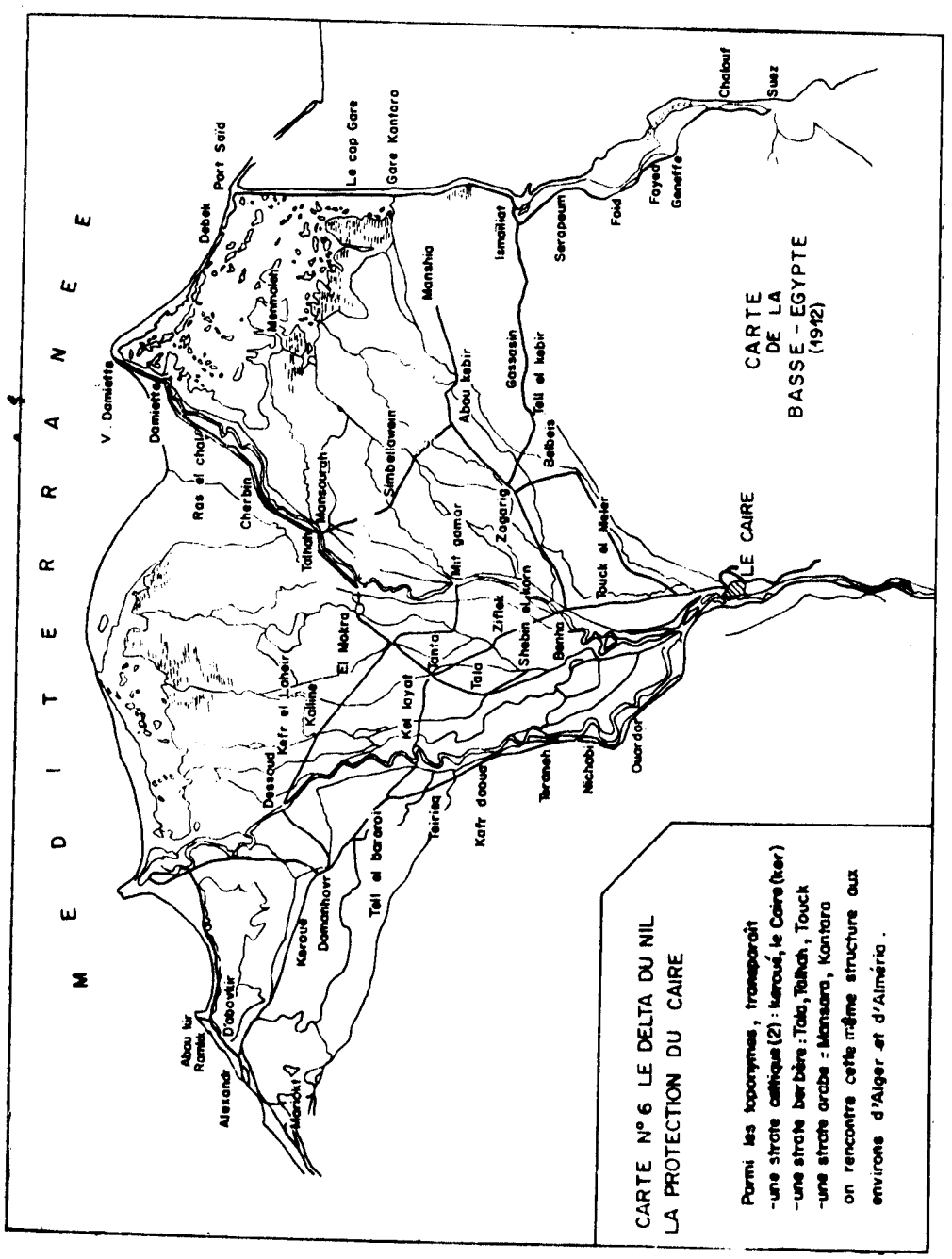

CARTE N° 6 LE DELTA DU NIL
LA PROTECTION DU CAIRE

Parmi les toponymes, transparaît
-une strate celtique (2) : Kerouk, le Caire (ter)
-une strate berbère : Tala, Talkah, Touck
-une strate arabe : Mansara, Kantara
on rencontre cette même structure aux environs d'Alger et d'Almeria.

Touksus (alt. 700 m) (Carte n° 5), révélé par la présence de l'agadir en ruines de Touksus, est situé à 1 km à l'ouest d'Aoulouz. Il domine l'Oued Sous de quelques dizaines de mètres. En réalité, le village auquel appartenait cet agadir devait être à quelques centaines de mètres à l'Est au niveau de Tagergour (Ta + Kerkor = le tas de pierres).

Au pied de cet agadir, passent les routes Marrakech-Ouarzazate et Agadir-Ouarzazate, les habitants de la région de Touksus surveillaient ainsi les mouvements de ces trois villes et en cas de danger pouvaient se réfugier dans les collines du Sud vers Irherm.

En Tunisie

Douga (issu de Touka) est l'antique Tucca sur un plateau d'où cette ville domine la plaine environnante.

Toukabeur est également un village préhistorique en situation dominante.

Utique sur le Medjerda possède un monticule qui a pu jouer le rôle de Tik (gué de rivière). Le quartier le plus anciennement habité aurait été ce monticule. La partie résiduaire de ce mot pourrait être UR. La ville se serait mise sous la protection d'Ouranos. Avec un nom identique, il existe en Corse un village également en retrait de la mer, dans une situation dominant une tête de vallée : Urtaca, avec des dolmens à proximité donc d'origine préhistorique.

Au Tchad — dans une orographie identique, où l'on rencontre de très nombreux toponymes à consonances berbères (ou libyques) : Karouba, Adré, Tala, Gadoun, Teki, Azguen, se trouve à 720 km au nord-est de Fort-Lamy entre Biltine et Amzoër : Tektéké, un village en piedmont de l'Hadger Douga (Touka) qui domine de 30 m environ la piste Fort-Lamy Amzoër.

En Egypte. Touk el Melek, à 40 km au nord du Caire, a une situation privilégiée au centre du delta du Nil. Y a-t-il eu à cet endroit une tour en position dominante ? Il est situé au milieu de noms berbères Tala, Talha sans doute introduits par les envahisseurs libyens.

Au sud du Sahara, dans des régions anciennement berbérophones : au Niger, Tchad, Cameroun, Touk devient Toukou.

Au Niger : Toukounous (Toukou + N + ous) le Touk de la plaine au pied d'une falaise dont il a dû descendre. Ce phénomène est courant, exemple Taxila au Pakistan. Toukounous, (Touk oun ous) comme Touksus surveille un passage obligatoire NS, une sorte de cañon l'ancien cours du Dallol Bosso.

Au Tchad : Maloum Toukous sur une falaise, domine le cours du Bahr Etou.

Au Cameroun : Toukou est situé sur un bourrelet de rive Tougou, Tougondé. Touki est une butte-témoin à 30 km à l'est de Bertoua que « seuls les lions avec leurs griffes peuvent gravir jusqu'au sommet » (communication orale). Tiko sur les contreforts du mont Cameroun à 30 km à l'ouest de Douala domine la baie.

Au Libéria : à quelques kilomètres de l'Océan, se trouve un monticule de la plaine côtière appelé par les géographes soit le « Pain de Sucre », soit Tartuke.

Les routes de l'or étaient jalonnées de T-K de la Méditerranée à l'Océan Atlantique par le Sahara. Il semble que Carthage en ait été le terme.

7. *Etymologie* — Celle-ci concerne les consonances T et K.

7.1. *Etymologie de la consonance K (Q ou G)* — Cette consonance constitue la partie significative de ce mot c'est-à-dire la racine même, c'est pourquoi elle sera étudiée en premier lieu.

Il semble bien qu'il n'existe ni en français ni en espagnol une racine susceptible d'orienter les recherches hormis aigu et agudo. Il existe par contre une racine gauloise Uxo (Ukso) : élevé, que l'on trouve dans Loutek (Lutèce). Mais rien ne permet ensuite d'expliquer la consonance T... On peut aussi penser le rattacher aux mots Touche et Touque = lande, bruyère, végétation de marécage, mais il n'existe pas de marais dans les Pyrénées.

Pour la ville de Touchain, on pourrait envisager son origine à partir du surnom de Tuc - Chien donné aux paysans révoltés.

En berbère, d'après E. Laoust « Contribution à une étude de la toponymie du Haut-Atlas », on trouve une première signification du plus haut intérêt :

P. 13. — Composés de ag, agg (6), ak, tag, tug, tuk, de akk « être « supérieur de niveau : uggwaman (au-dessus de l'eau, en amont) vil. « Ur ; akaimeddur, montagne, aksual, mont, Genfisa, nom ancien de « tribu ; taguntaft nom de tribu ; Tugg lhir v.l. Tuksus dominant de « Sus. »

p. 69. — Tug : dérivé de agger « déborder » ou « regarder d'en haut » en tašelhit, ou de akk « dépasser de niveau » ; et plus loin :

« Le même élément, sous la forme tuk, figure dans Tuksus, vil. Tifnut ; « agadir tuksus, nom de l'agadir appartenant à ce village, cet agadir est « en effet établi au sommet d'une élévation du haut de laquelle on « do- « mine » la vallée de l'asif n'Sus, à la sortie de la montagne. Même for- « mation que Tunksif « dominant l'asif » pour Tuksif, avec nasalisation « de la voyelle initiale : nom d'un village du Tifnut situé sur la berge « de l'Oued. »

En Tamacheq, « Dictionnaire » du R.P. de Foucauld (II.768), on trouve ensuite :

« Ekied se dit de tout ce qu'on considère attentivement par exemple « en examinant, en regardant, en inspectant, essayant, interrogeant, pre- « nant des renseignements.

« Tekourmout = prison, dans lequel il semble qu'il y ait le sens de « Mirador. »

Teikormit d'après H. Duveyrier signifie aussi prison.

(6) *Les Nuraghes* de Sardaigne sont des tours de pierre, à destination inconnue. Nur signifierait pour certains : tas de pierre. Aghe pourrait signifier « dominer — examiner ». Ces tours auraient eu un rôle identique aux donjons du Moyen-Age. — Et la ville haut-perchée de Ploaghe également en Sardaigne.

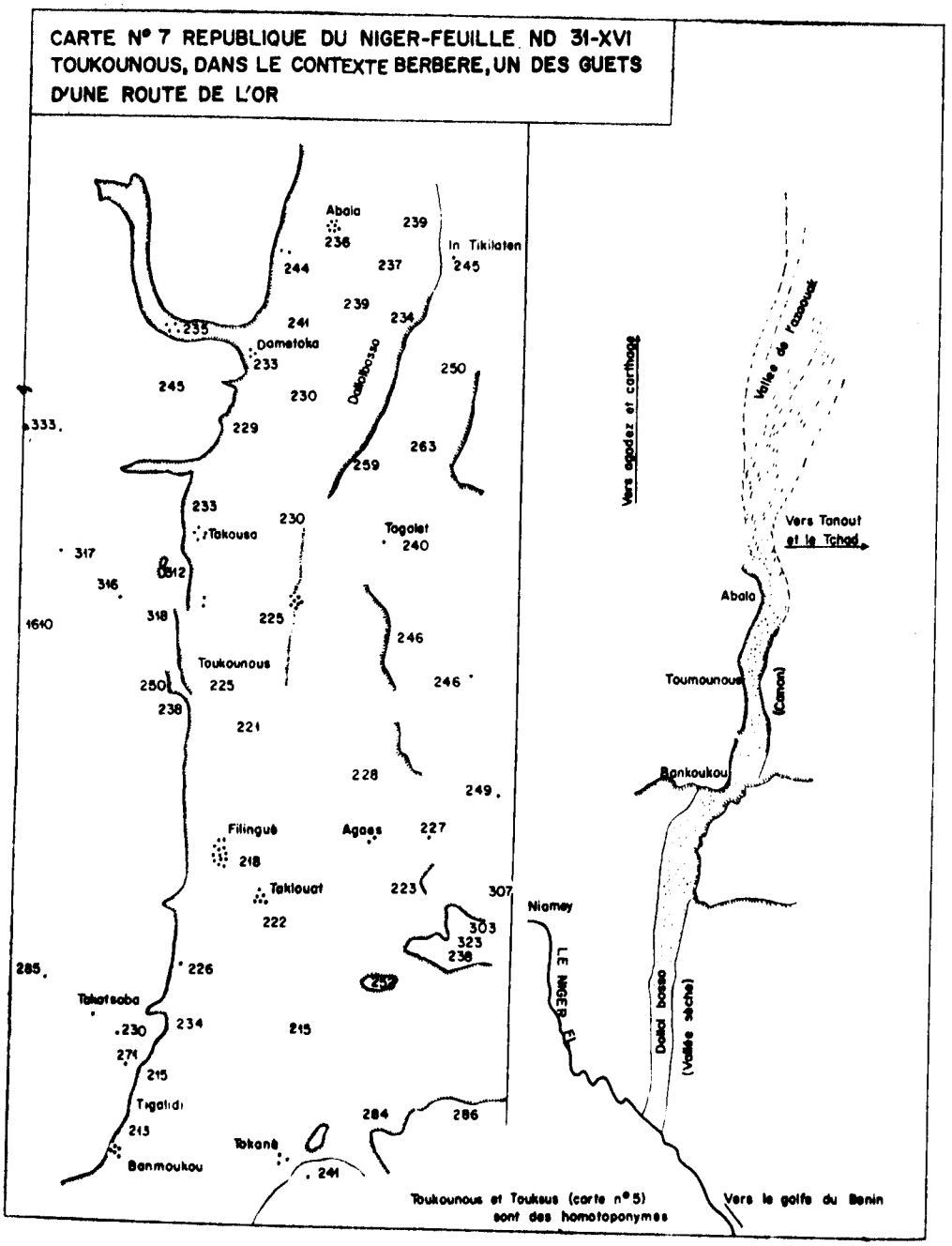
CARTE N° 7 REPUBLIQUE DU NIGER-FEUILLE ND 31-XVI
TOUKOUNOUS, DANS LE CONTEXTE BERBERE, UN DES GUETS
D'UNE ROUTE DE L'OR
Abala
In Tikilaten
Dametoka
Takousa
Togolet
Toukounous
Filingué
Agadez
Takiouat
Takatsaba
Tigalidi
Bonmoukou
Tokanè
Vers Agadez et Carthage
Vallée de Tamaya
Vers Tanout et le Tchad
Abala
Toumounous
(Camon)
Bankoukou
Niamey
LE NIGER FL
Dallol bosso
(Vallée sèche)
Toukounous et Touksus (carte n°5) sont des homotoponymes
Vers le golfe du Bénin

La racine fondamentale K qui nous intéresse aurait ainsi le sens propre de « être d'un niveau supérieur, surplomber, dominer » et un sens figuré : « examiner, regarder, inspecter » et par la même de « surveiller attentivement ».

Cette expression est demeurée vivante dans le Sous, car, pour les Chleuhs, Touksus signifie « que de là on peut voir tout le Sous jusqu'à Agadir quand il fait beau ! (Mohamed Dahi de Tarharast, communication orale).

7-2. *Etymologie de la consonnance T*

Gustave Mercier dans « La langue libyenne et la toponymie de l'Afrique du Nord » écrit :

Page 244. — *Forme féminine de nom propre de lieu.*

« 1) — En libyen comme en berbère, le féminin des substantifs se forme « par adjonction au commencement et à la fin du radical de la conso- « nance t, et plus loin :

« Le pluriel du féminin s'obtient en vocalisant en i la syllabe initiale a « et en ajoutant au radical la terminaison in qui remplace le t final.

« Ex. : Amellal « blanc » fém. sing. Tamellalt « La Blanche »
fém. plur. Timellalin « Les Blanches ».

« 2) La langue berbère forme le plus souvent ses topiques en donnant « à la racine la forme féminine, au singulier et au pluriel.
« Il en est de même de la langue libyenne.

« 2-1) Exemple de topiques berbères à forme féminine :
« Tagemmunt (Kabyle), Tadjemmunt (Chaouïa de l'Aurès) = La Colline
« Tazerut (Aurès) = Le Rocher

« 2-2) Exemples de topiques berbères où la dentale t disparaît pour laisser « la place à une légère aspiration.
« Hit (Chauia de l'Aurès) pour Tit : La Source
« Plur. hittauin pour Tittauin : : « Les Sources. »

« Ce mode de formation des noms de lieu acquiert, par sa généralité, « une très grande importance. Il donne un critérium facile pour recon- « naître l'origine libyenne d'un nom antique.

« Ce critérium, en ce qui concerne du moins le *t* final, n'est cependant pas « absolu. D'autres langues anciennes, et spécialement les langues sémi- « tiques, ont formé le féminin des noms et des adjectifs par l'adjonction « au radical d'un t final.

« Les Romains ont ordinairement négligé dans leur transcription des « noms indigènes le t final qui cadrait mal avec leurs désinences et leurs « flexions. »

On trouve en Afrique de nombreux villages et villes formés de cette façon :

Tanout : l'endroit du puits, de Anou : orifice, puits. (Sus, Niger...)
Tamri : La Rouge, de hamri rouge.
Titmelil : La Source blanche, de T + hit + amellal.
Tetouan : Les Sources, de Tittaouin.

Titteri : (Source) dans les gorges de la Chiffa (Algérie) est berbère, par contre Ittiri (Source) en Sardaigne a le même sens, mais ne l'est pas.

Takersane (Algérie) : Le (village du) Kersena. Le Kersena est une variété de petite lentille encore cultivée dans le Rif. Ce cas particulier permet de supposer que cette consonance Ta est peut-être issue de l'article défini berbère Ta (7) (ou Ti féminin pluriel) : La, les...

Ainsi, ce mode de formation des noms de lieu par les Berbères est identique à celui que nous connaissons en France à partir de l'article. Il est largement utilisé par le milieu rural et par les Services du Cadastre pour préciser les noms de parcelles de terre : Les Roches, La Cerisaie, La Potence, La Belorée, Le Guigné, Les Hantes, signifient « L'endroit où il y a des roches, des cerisiers, une potence »...

De ces remarques linguistiques de E. Laoust, du R.P. de Foucauld et de G. Mercier, on peut conclure que le mot Tuc serait un nom d'usage courant de la terminologie berbère pour désigner (T) l'endroit d'où l'on peut surveiller (K) une situation orographique particulière. Tuc a donc une signification fonctionnelle, celle d'un guet, d'une vigie, d'un mirador. On peut proposer de le traduire par l'un de ces trois termes : le

(7) Cf. S. Hanouz, *Grammaire berbère*. C. Klincksieck, Paris.

guet, la vigie ou le mirador. D'ailleurs, à proximité de Tictaca (Algérie), se trouve un lieu dit « La Vigie », en français.

On aurait ainsi le guet de la Paloumère, le guet Gaspar, le guet du Roy etc.

Les remarques suivantes viennent immédiatement à l'esprit.

Au point de vue historique, dans le sud-ouest de la France, la toponymie locale a bien enregistré que des populations étrangères ont occupé le sud de la France.

Cette occupation a dû se poursuivre durant plusieurs générations trois, quatre, peut-être cinq, puis se transformer en habitat pacifique pour permettre d'expliquer cette incrustation indélébile longtemps après que les habitants en aient perdu peu à peu le sens originel.

Etant donné la densité de ces guets et leur situation, ils devaient constituer un réseau complet et permanent de surveillance entre les mains de la puissance occupante. On est donc amené à étudier l'histoire de l'invasion arabe au cours des VIII[e] et IX[e] siècles dans cette partie de l'Europe (8).

8. *Historique et datation*

Les historiens sont très discrets sur tous les problèmes classés sous le vocable « Les Sarrasins ». L'un d'eux, Lucien Musset dans « Les Invasions » — P.U.F. — en fait le point :

« p. 273. — La portée véritable des incursions musulmanes en Europe « reste une des grandes inconnues de l'histoire du haut moyen âge. Ces « raids n'ont encore fait l'objet que d'études locales ou de généralisa- « tions rapides, pour ne pas parler de nombreux travaux fantaisistes. « Les sources n'en proposent qu'un éclairage unilatéral (les auteurs « arabes s'y intéressent peu, car ils n'ont rien conquis de durable pour « l'Islam), et très discontinu, car nous sommes en pleine période de « décadence de l'acte écrit en Europe méridionale. On ne proposera « donc que des directions de recherches prudentes et limitées.

(8) En effet, comparativement, l'invasion anglaise du XV[e] siècle n'a laissé aucune trace car elle n'a été qu'une occupation sans habitat ni exploitation du sol.

« Sur les expéditions parties d'Espagne au VIII[e] siècle, il semble que « l'on a extrait des sources latines tout ce qu'elles pouvaient donner, et « c'est bien peu. Des découvertes sont encore possibles dans les biblio- « thèques arabes.

« Lévi-Provençal en a fait, mais sur de simples détails. L'intérêt des « historiens modernes s'est concentré sur la bataille de Poitiers peut-être à « tort, car le raid contre Tours qui échoua ne comptait guère plus, en « soi que celui d'Autun, qui réussit. Les tentatives faites pour localiser « les combats ne sont pas concluantes d'autant qu'il s'agit plutôt d'un « ensemble de manœuvres que d'une seule rencontre.

« P. 146. — L'influence arabe en France a eu lieu aux VIII[e], IX[e] et « X[e] siècles. La première vague au lendemain de l'effondrement de l'Etat « visigothique d'Espagne, n'est qu'un ultime prolongement de la con- « quête islamique ; c'est indépendamment de l'intention de ses promo- « teurs qu'elle n'aboutit pas à l'islamisation de la Gaule. La conquête « politique, la conversion religieuse étaient ses buts lointains.

« La seconde vague à laquelle on applique le nom de Sarrasins, n'est « au contraire que le résultat des actions non-coordonnées de petites « bandes, cherchant le butin plutôt que la soumission des infidèles, et « celui d'entreprises privées, qui ne tournaient au bénéfice de l'Islam « que d'une manière surérogative. »

Mais plus significatif pour cette étude est le passage suivant :

« Ni l'une, ni l'autre de ces entreprises ne méritent pleinement d'être « appelées arabes. Le matériel humain de l'Islam de l'Extrême-Orient « fut toujours singulièrement composite. Les Arabes occupaient seule- « ment quelques postes de commande avant le XI[e] siècle. Berbères, Espa- « gnols, Italiens convertis et Levantins de toutes sortes jouèrent un rôle « au moins égal. Ces différences avivées encore chez les Arabes par la « haine tribale (ʿaṣabiya) eurent une certaine influence sur le déroule- « ment des incursions. »

L'historique de cette invasion peut ensuite se résumer ainsi.

Les Arabes pénètrent en Espagne en 711 avec à leur tête le Berbère Tarig B. Ziyad. Il emmenait certainement avec lui un contingent de

coreligionnaires venus des montagnes de la Mauritanie Tingitane (Empire du Maroc), de la Gétulie (Maroc occidental) et de la Mauritanie Césarienne (province d'Oran et d'Alger).

L'Etat visigothique fut détruit après la victoire de Rio Guadalete (juillet 711). Vers 714, toute la péninsule était occupée.

Les musulmans prirent possession en 718 de la partie du domaine visigoth située en Gaule entre le Rhône et le Pas de Salses. Narbonne, Nîmes, Carcassonne ont été occupées en 725. Les conquérants virent surtout dans ce territoire une base de départ pour de profondes pénétrations en Gaule, c'est dire qu'ils s'installèrent d'abord sur les contreforts de ces vallées pour les contrôler.

En 721, ils pénètrent jusqu'à Toulouse. Puis ils envahirent le Rouergue, Le Vélay-la-Provence. Ils s'engouffrèrent dans le couloir du Rhône jusqu'en Bourgogne où Autun est incendié, vers 725-731. En 732 une razzia reconnaît l'Aquitaine. Abd-er-Rahman el Ghafeki traverse la Gascogne, pille Bordeaux, contourne Poitiers, s'avance vers Tours. En 732-733, bataille de Poitiers. Abd-er-Rahman est tué, repli en Narbonnaise. En 732, Aix et la Provence sont pillés ; vers 735 de nouvelles razzias ont lieu en Bourgogne.

De 736 à 739, les Francs et leurs alliés refoulent les musulmans qui restent maîtres de la majeure partie du Languedoc, des Pyrénées au Rhône, en s'appuyant sur les cadres locaux de l'époque visigothique. Le séjour des musulmans en Narbonnaise s'étendit jusqu'à une date assez avancée du règne de Pépin le Bref (751-768). En 759, Narbonne se rend aux Francs contre la promesse de garder son droit gothique.

Les musulmans restèrent encore longtemps installés dans les Pyrénées avec toujours l'espoir de repartir à la conquête de l'Europe. Mais là s'arrêtent les documents. Il y a vraisemblablement « un no man's land dans l'espace comme dans le temps », si l'on peut s'exprimer ainsi. Les raids des musulmans furent repoussés par des colonnes franques cantonnées dans une série de places rapidement fortifiées comme Narbonne, Carcassonne, Castelmaure, Castelsarrasin, Roquemaure reprises aux envahisseurs.

Plusieurs sources évoquent ensuite l'enlèvement « d'un peuple innombrable » emmené en Espagne, ou la dispersion, jusque dans les Alpes, de serfs cultivant de grands domaines (Testament d'Alban 739). En Roussillon, il y eut devant l'insécurité, une désertion des campagnes à laquelle on remédia au IX[e] siècle par des appels de réfugiés espagnols. Certains noms berbères en sont marqués, Tuc devient Tuco ; Hount devient Hountas (9).

La campagne de Charlemagne au-delà des Pyrénées en 778-805-811 se fit par la pénétration en Espagne non pas par l'Est de la chaîne pyrénéenne mais par l'Ouest. Les Porto, Puigo et Tuco, de l'Est, qui avaient été la porte d'entrée des musulmans en France, étaient organisés et structurés pour surveiller tous les passages et contrôler les déplacements rapides. Cette route des invasions par l'Est était connue dès l'antiquité. Ce fut celle empruntée par Annibal au II[e] siècle avant J.-C.

En 778, à Roncevaux les Francs sous-estimèrent cette connaissance des lieux et la nécessité de la surveillance permanente des cols par un système de renseignements. On peut penser que les musulmans possédaient une structure composée de guetteurs berbères disposés aux points stratégiques. Ces guetteurs devaient être assistés d'un réseau de transmission constitué également de Berbères sachant se déplacer rapidement en montagne et transmettre des messages de part et d'autre d'une vallée, comme les Basques le font encore actuellement par des cris et des sifflements modulés. Ceci explique plus loin (p. 152) cette phrase de L. Musset : « Par une curieuse mutation, ces marins (les Arabes) se révélèrent « d'extraordinaires coureurs de montagne, capables d'utiliser comme axe « de pénétration des chaînes aussi redoutables que les Alpes ou les « Abruzzes. » On pourrait ajouter les Pyrénées.

En réalité, il n'y a pas eu de mutation, ces Arabes étaient accompagnés de mercenaires spécialisés (10), en l'espèce des Berbères, qui occupaient les cols ainsi que les passages d'infiltration et en organisaient la défense, au fur et à mesure de leur progression.

(9) On trouve même, dans le sud de la France (Ariège) un hameau « *Chouari* », qui est le nom du bât porté par les ânes dans le Sous marocain.

(10) De même Hannibal avait dans son armée des cavaliers Numides et des frondeurs des Baléares.

Aun qui se prononce aoun avec un accent prolongé sur la diphtongue ou signifie en berbère « monter » d'où, par extension, le sens de « côte ». En France, la même idée est transmise dans Montainville.

Aux Canaries ce toponyme est inconnu.

Au Maroc, en piedmont du Rif, Taounate est situé au sommet d'une côte, et de même dans le Sous : Askaoun, Imaoun, Ouassaoune, Tassaount, Ifraoun, Foussaoun, Aguersaoune, Agrilaoun. Il est à noter qu'en aucune région d'Afrique du Nord il n'existe autant de toponymes composés avec aoun que dans l'Anti-Atlas (Carte n° 10).

En Tunisie, « le Mont Burgaon au sud de la Byzacène non loin de la frontière de Numidie » est célèbre par une victoire remportée en 535 par les Romains contre les Berbères.

En Algérie et en Egypte, ce terme n'est pas utilisé sauf à y rattacher les formes en ouan, Kairouan, Assouan, Hélouan, ou en oun et one.

Par contre, on le retrouve au Togo avec Assahun Flagé et Assahoun ; au Cameroun avec Yaoundé et N'gaoundéré, dans chaque cas en régions accidentées.

En Arménie, l'Histoire du Manichéisme médiéval fait mention de la garnison d'Argaoun de l'Etat paulicien. Les forteresses de montagne sont rarement installées dans les vallées.

En France : Araouna. A. Dauzat dans « La toponymie française » écrit p. 134 « et peut-être l'énigmatique Araouna Carolingien des Pyré- « nées (pour Aroanna ?) cité par R. de Félice. » Araouna existerait donc bien avec cette graphie et sans doute au terminus d'une côte caractéristique. (La Rhune près de Biarritz, Larrun près de Pampelune ?)

Garonne est un topique courant aux Canaries. Garonne a pu signifier (Gar + Aoune) (Grotte + Côte). Il existe un Pène de Garouné (Carte n° 8), dans les Pyrénées Gar d'une racine sémitique (GR) signifiant creux, grotte. Cf. Ghardaïa en Algérie :

Il est alors possible d'imaginer la manœuvre d'enveloppement de Roncevaux.

Sans être vus, les musulmans suivirent pas à pas les déplacements et la retraite des Francs. Ils choisirent l'endroit et le moment propices à un guet-apens. La trahison de Ganelon n'explique pas tout. Il y eut nécessairement une défaillance du système de surveillance des Francs qui, en montagne, auraient dû être constamment renseignés pour éviter la moindre surprise.

Roncevaux a été un succès à l'actif des Berbères.

9. *Ensemble de termes introduits par les Berbères dans les Pyrénées*

Hypothèse de travail. Si le mot Tuc est d'origine berbère et si ces populations ont occupé ces régions pendant de nombreuses décennies comme on est amené à le penser, tout un ensemble de termes berbères d'usage courant a pu accompagner cette introduction. Elle n'a pu être unique. Cette proposition renforce l'idée d'une occupation longue et en profondeur des marches pyrénéennes, si elle peut être démontrée.

Il convient donc de connaître le sens de quelques termes courants en Afrique du Nord.

Assif. Sif en berbère désigne un ruisseau torrentiel issu de la montagne. Il est alimenté par les pluies d'orages tombant sur le sol rocheux. Elles ruissellent immédiatement. Le courant rapide entraîne des blocs de pierre qui rendent ces torrents bruyants (ifsus en berbère). Cette forme d'Oued se rencontre le plus communément dans le Sous.

Durder, aderdour signifie sourd, être sourd. Une ruche sans reine est dite adourdour (ou dourdour). Elle n'a aucune activité. Ce terme est l'antinomie de bruyant, animé.

Pour les Berbères, en particulier ceux du Sous, il semble qu'il n'y ait eu que deux types de rivière : les bruyantes (ifsus) et les calmes ou sourdes (adourdour).

Le pays des grottes et des daïas (mares temporaires). Khef et Rhar (Rif) : Ceux qui habitent les grottes ; Trafalgar (Traf + al + gar) : à côté de la grotte, c'est-à-dire d'une falaise (Guer), (Gir, montagne en sanskrit).

Les Oueds ont souvent en Afrique du Nord le même nom que les éminences dont ils sont issus. Pour ces Berbères, la Garonne aurait-elle été le Pays des Grottes et des Côtes ? Araounna en aurait-il été la ville principale ? Pour quelle raison le terme de Pène de Garouné nous a-t-il été transmis ?

Dir. Ce mot est peut-être de même origine que Déren, Adrar. Il est largement utilisé par les Berbères. Sa signification est assez étendue : levée de terre, piedmont, petite colline. La ligne du Dir est une ligne imaginaire de partage entre les terres de vallée à faible pente et celles de piedmont où la pente s'accentue brusquement. Le Dir est le plus souvent rocailleux et stérile dans le Sous. C'est un endroit utilisé pour les plantations de cactus (Taknarit).

Sur cette ligne du Dir, se trouve établie en général une suite de villages, qui porte cette appellation complémentaire (Sidi Saïd N'Dir), au débouché des oueds de montagne dont l'eau sert à l'irrigation des terres de vallée situées immédiatement en piedmont. De loin, de place en place, ces points de verdure sombre se détachent sur le fond clair du Dir rocailleux, pâle et brûlé de soleil.

Sous la forme d'Aldeire, ce mot berbère d'usage courant se retrouve comme nom de ville située en piedmont aux environs d'Almeria (Espagne) (Carte n° 3).

Agadir de la racine sémitique (GDR) muraille, mur de soutènement, de fortification : l'Agadé sumérienne, à jamais disparue, était célèbre par ses hautes murailles.

Cette technique et ce terme ont été introduits en Afrique par les Phéniciens. Cette racine se retrouve au Maroc dans Agadir, Achdir, au Niger dans Agadès et Agadem, au Cameroun dans Guider, et en Espagne dans Cadix, Gador, Guadix.

Sous le nom commun d'agadir, il existe à une centaine d'exemplaires, dans le Sous, pour désigner des magasins collectifs fortifiés au sommet de montagnes ou de falaises inaccessibles. Les habitants des villages y entreposent leurs réserves dans de petites cellules superposées (2,50 × 4,00 × 2,00) de chaque côté d'une allée, suivant une disposition assez

semblable à celle des coffres de banques. Chaque coopérateur y possède en propre une cellule cadenassée pour ses richesses : grains, huile d'arganiers, beurre fondu, miel, ruches, âge d'araire, bijoux etc.

Un gardien en est personnellement responsable. Des citernes permettent d'y soutenir un siège. Un droit d'asile y prévalait autrefois.

Les Irherms, sous un autre vocable, jouent le même rôle dans l'Anti-Atlas.

Cette organisation des agadirs dans le Sous révèle à elle seule une ethnie industrieuse ayant une solidarité très forte dans l'adversité et sachant habilement y faire face.

ASK-ASKAR = Soldat, d'où l'idée de garnison. Ce terme a sans doute été emprunté à Lascar (Arabe) qui lui-même l'aurait reçu des Indes (11). Ce mot est rencontré deux fois avec ce sens au nord-est d'Aoulouz dans les montagnes. Les Aliscans ne seraient-ils pas « les soldats » ? Un askar serait un porte-pointe, ou porte-lance.

Au Niger, à l'ouest du lac Tchad, un petit village dénommé Tasker était-il une ancienne garnison qui complétait les places fortifiées (GDR) d'Agadès, d'Agadem et de Guider ?

Aoulouz (Carte n° 5), ville du Sous située à 700 m d'altitude. A cet endroit l'oued Sous sort des gorges de la montagne.

C'est un lieu très caractéristique où apparemment un autre type de cours d'eau prend naissance. Le torrent devient rivière de vallée. Il en constitue l'unique richesse en rendant fertile ces alluvions desséchées par le soleil. Vers les VI^e^ et VII^e^ siècles deux sucreries de cannes y ont prospéré. Leurs ruines en attestent l'importance.

Trois étymologies sont envisageables pour Aoulouz.

— Aoul + Louz signifierait la vallée des amandiers bien qu'il y ait peu d'amandiers dans la vallée du Sous.

— Aolos était un dieu Numide.

— Oulos signifie en grec gerbe de blé.

(11) La racine *sk* signifie « pointe » dans le monde ancien. Exemples : *lentisque, mesquite, esquine,* (en espagnol : coin, en français : eschine), *obélisque, ischion, scapulum, sarisse,* akkadien : *iskis* (crête, mât, dos), anglais : *tusk* (défense d'éléphant), hongrois : *tushi* (épine).

De ces trois possibilités, la plus vraisemblable est celle d'une protection divine sous laquelle cette rivière aurait été placée. En Gaule, Aulu, Auli, Aula était une divinité équivalente à Déméter des Grecs et Cérès des Latins. Aolos, dieu numide et Oulos, gerbe de blé procèdent de la même idée : une divinité protectrice de la richesse. Un petit tumulus au sud-ouest d'Aoulouz est très significatif. Des fouilles seraient peut-être révélatrices.

Ce nom de village est largement représenté en piedmont et dans la montagne du Sous au sud d'une ligne Aoulouz-Taroudant sous les dénominations de : Alous, Oualous, Alous, Tallouz, Aoulos (Carte n° 10).

Aux Canaries, ce terme existe sous la forme de Aluze et de Tacalouse en San Sebastien.

Ader : Mouillé (être) se dit en général d'un ravin humide par opposition aux ruisseaux semi-permanents : Tahal - Tala.

Tahala ou Tala se dit d'un ravin sec ou d'une fontaine. Se rencontre en Espagne, dans le Maghreb et en Egypte (delta). Proviendrait d'un terme berbère signifiant : couler goutte à goutte.

Takanarit est le nom que les Chleuhs donnent aux cactus épineux qui provient (T-K) peut-être des îles Canaries. Cette plante introduite depuis des siècles a des raquettes qui constituent des réserves alimentaires en cas de disette, pour les animaux, tandis que les humains en consomment les fruits (figues de Barbarie) (Takanarit ou Tkanarit).

Korn - Qqur (*v. gar*)

En berbère, ce mot a le sens de dur, sec, se dit du pain rassi, sec bien cuit. Cet adjectif est donné aux massifs montagneux rocheux, arides, désolés, calcinés par le soleil.

L'Adrar m'Qorn, 2500 m d'altitude, au sud d'Irherm, est caractéristique de cette définition. De nombreux assifs de l'Atlas possèdent ce nom et se retrouvent dans la définition de noms de village.

A cet ensemble de termes du Sous, on peut ajouter les termes de tajine, gourbi, dourder-aderdour.

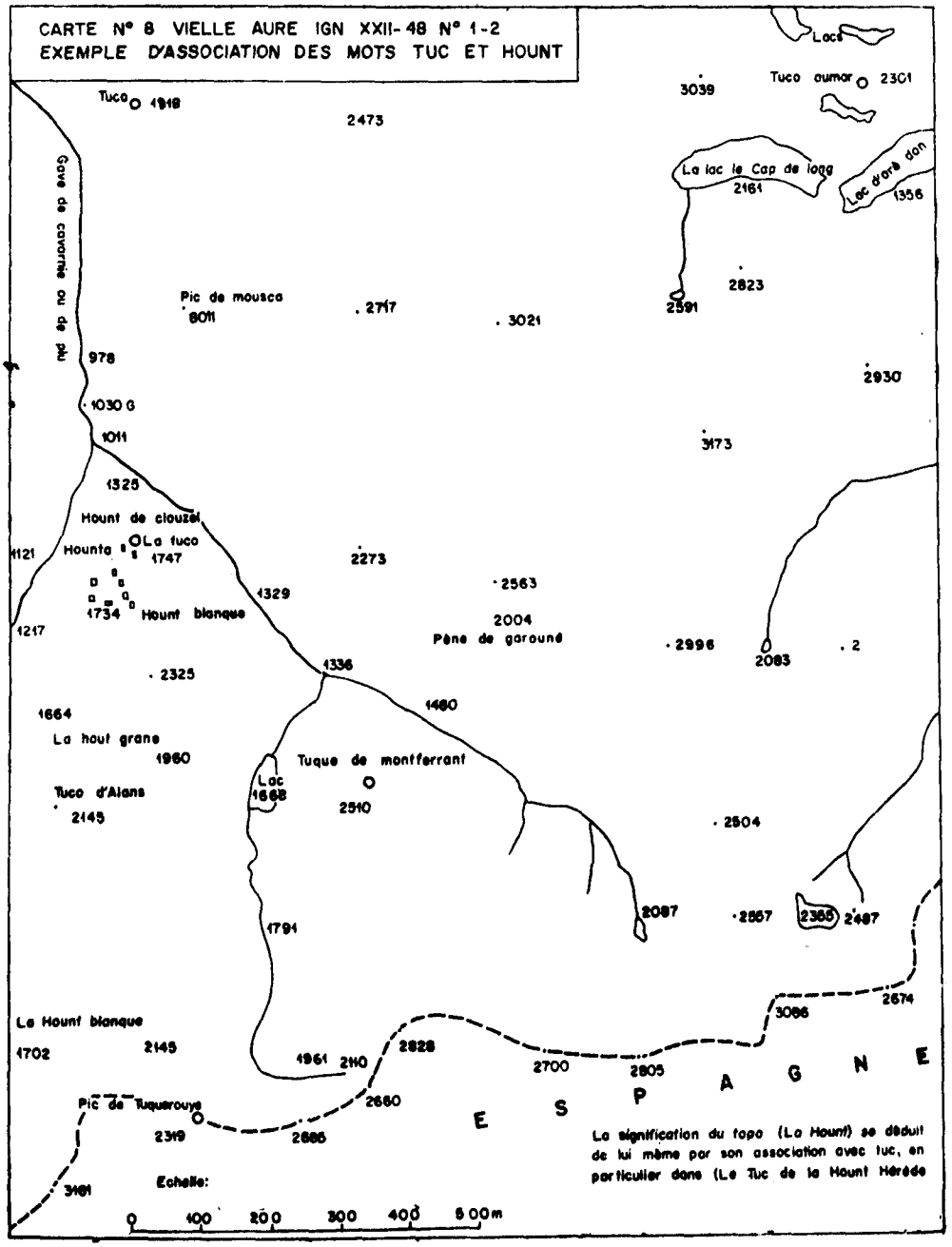
CARTE N° 8 VIELLE AURE IGN XXII-48 N° 1-2
EXEMPLE D'ASSOCIATION DES MOTS TUC ET HOUNT
Tuco 1918
2473
Gave de cavarnie ou de pau
Pic de mousca
8011
2717
3021
978
1030 G
1011
1325
Hount de clouzet
Hounta
La tuco
1747
1121
1734
Hount blanque
1217
1329
2273
2563
2004
Pène de garoune
1336
2325
1664
La haut grane
1960
Tuco d'Alans
2145
1480
Tuque de montferrant
Lac
1668
2510
1791
Le Hount blanque
1702
2145
1961
2110
2828
2700
2805
2660
Pic de Tuquerouye
2319
2686
3161
Echelle:
0 100 200 300 400 500m
3039
Tuco oumar
2301
Lacs
La lac le Cap de lagg
2161
Lac d'ore don
1356
2823
2591
2930
3173
2996
2083
2504
2087
2557
2365
2487
3066
2674
E S P A G N E
La signification du topo (La Hount) se déduit de lui même par son association avec tuc, en particulier dans (Le Tuc de la Hount Hérède

Tajine est le nom d'un plat typique du Maghreb, un ragoût de mouton, parfois de poulet ou de bœuf avec les légumes de saison et fortement épicé.

Gourbi est le nom sous lequel on désigne un village arabe et, par extension, un local encombré, sans ordre apparent.

Sus - Sousse - Suse - n'Ous

A ces mots correspond en général une plaine susceptible d'être irriguée. Tel est le cas des plaines du Sousse en Tunisie, de Sus au Maroc méridional, de l'Ous au Niger et au Tchad. A noter la ville de Suse en Mésopotamie.

— S.S. signifie un «plat» comme dans la tautologie «Plessis», ou encore « plateau » comme dans les « Tassili » du Sahara, ou les « Tessou-s », bancs de sable du Nil. A rapprocher de l'assyrien hiérographique « Sisu », plaine, et du grec « to ison », la plaine, formé à partir de l'adjectif *isos*, plat. « La plaine d'Issus », ancienne ville d'Asie-Mineure (Cilicie) où Darius fut vaincu par Alexandre le Grand, serait donc une tautologie.

10. *Remarques*

Ces racines berbères d'usage courant existent dispersées à de rares exemplaires dans le Maghreb, ainsi que dans les pays berbérophones du Sahara et du sud du Sahara, mais en aucun autre endroit avec une densité aussi forte que dans le Sous. Et, dans le Sous, ils ne se trouvent que dans les villages de piedmont ayant pour centre Aoulouz (Carte n° 10).

On notera aussi que contrairement à la règle de formation des toponymes qui fait précéder de T affixe le mot significatif, les toponymes du Sous et des Pyrénées formés avec aoun et ask sont dépourvus de cette consonance T.

De ces termes berbères, ou arabes mais adoptés par les Berbères, il est possible de faire les rapprochements suivants avec les toponymes pyrénéens :

Pour Tala : Talazac sur l'Echez à 10 km au nord de Tarbes.

Pour Aoun : On trouve un ensemble de mots dont la graphie est Hount, Houn, Oun, Hontilles, Hountas, Hountes, complété parfois en Hount de Peyres, du Courtalet, de La Hue etc. Mais on trouve aussi « *La Hount* du Gat » qui révèle ainsi son origine berbère. La graphie a rendu par un H aspiré, l'accent que les Berbères placent sur la diphtongue *ou* de aoun, (la montée, la côte). Cette signification est d'autant plus vraisemblable que ce toponyme est toujours indiqué pour une situation de versant parfois pour accéder à un Tuc. (Le Tuc de la Hount Hérède.) (Cf. Carte n° 6) ([12]).

Hountalade - Saint-Sauveur, station thermale, ne veut pas dire : la source d'Ailée ou d'Elen, mais la source (Tala) de la côte (Aoun).

A cette racine Aoun, on peut, peut-être, rattacher Irun (Our + Aoun).

Pour Dir. — Il n'existe dans les Pyrénées aucun exemple de ce mot sous sa forme originelle dir. Il a été transmis sous la forme de Tir avec les exemples suivants :

La Tire de Pey, le Tire, les Tires, Cap du Tir, Font des Turs, Le Tir, Tirebedeille, Tire Mantels, les Tires, Tire du Charbonnier, le Turè.

Il pourrait y avoir confusion soit avec le mot « tir », « tirer » que l'on retrouve dans Tirtacou (cette possibilité est aisée à exclure), soit avec « Tirs », argiles noires profondes du Maghreb. Or, comme le mot tir se réfère chaque fois à un piedmont ou à un versant escarpé et rocailleux et comme l'on sait que la région intéressée contient d'autres vocables d'origine berbère, la marge d'erreur est limitée.

Pour Ask. — Il est possible de retrouver ce terme dans le col de l'Asquert (900 m d'altitude), par x = 616 et y = 608 carte XXIV - 47 Tuchan 5,6, et dans l'Asclotte à l'ouest de Tarascon (Carte n° 9) ; ainsi que Ascain et Asquin près d'Irun, Ascarat près de St-Jean-Pied-de-Port ; et Tarascon (Taras + Ascun), et vraisemblablement la plupart des mots de la forme Escot, Esquit, Lescar, Lescun, ainsi que Lusque, Lucq, Lacq, Leque, Leuc, Leucate etc.

(12) On trouve dans la chanson de Roland un « Gautier de l'Hum qui venait des montagnes ».

Pour Aoulouz. — On le retrouve dans Aulus-les-Bains, Aulos, peut-être Sorholus, le Château d'Aleuze, Allos (Provence) dans « La Foulx d'Allos », et Alos de Isil (Espagne) (Carte XX-48-5), ainsi que Aulouze, affluent du gave de Pau (près de Pau).

Pour tajine. — Sa présence est décelée sous la forme de Trajine et de Tragines à l'ouest de Tarascon. Carte = Foix 5,6 XXI-47 — avec d'autres noms de villes ou de villages significatifs = Rabat les Trois Seigneurs, Gourbits (Carte n° 10), Banat : sans doute pour Batna (Algérie).

On remarquera qu'en utilisant la méthode des ensembles ou des strates, un nom qui peut être douteux comme « Tir » ou « Trajines », est vraisemblable s'il se trouve dans un milieu où se rencontre des noms de même origine, ici berbère.

Pour ssu. — Plat ou plaine, ce mot a pu fournir tous les topiques des petites vallées des Pyrénées en Sous : Le Sou, Ossése, Saussu, Ossoire, Soussouéou, Vicdessos etc. ainsi que Sos (Espagne).

Pour Korn. — On le rencontre dans la région d'Arles-sur-Tech sous des formes altérées :

Coma del Torn
Courech del Torn et M. del Forn (Espagne)
Puig del Torn
Puig del Clot del Torn

qui ont comme caractéristique commune, la proximité de massifs rocailleux, secs et stériles.

Mais aussi sous sa forme originelle dans « Pic de Béou Corn » 2666 m d'altitude (par 402,8-55,8 - Feuille XVI-48 de Gavarnie 3-4) qui permet de considérer que cet ensemble de toponymes se rattache au mot berbère Qorn (ou Korn) signifiant sec, rocailleux etc.

Pour Adré. — Le ravin humide en berbère, on trouve le village et le ravin d'Adré, au sud de Le Teich, à la frontière franco-espagnole (Carte n° 2).

De Takanarit a pu provenir le mot « Canarilles » que l'on trouve dans les régions de Foix, Vicdessos et Tuchain. Ce seraient d'anciennes plantations de cactus installées sur des versants rocailleux. Elles auraient été détruites ultérieurement par les gelées.

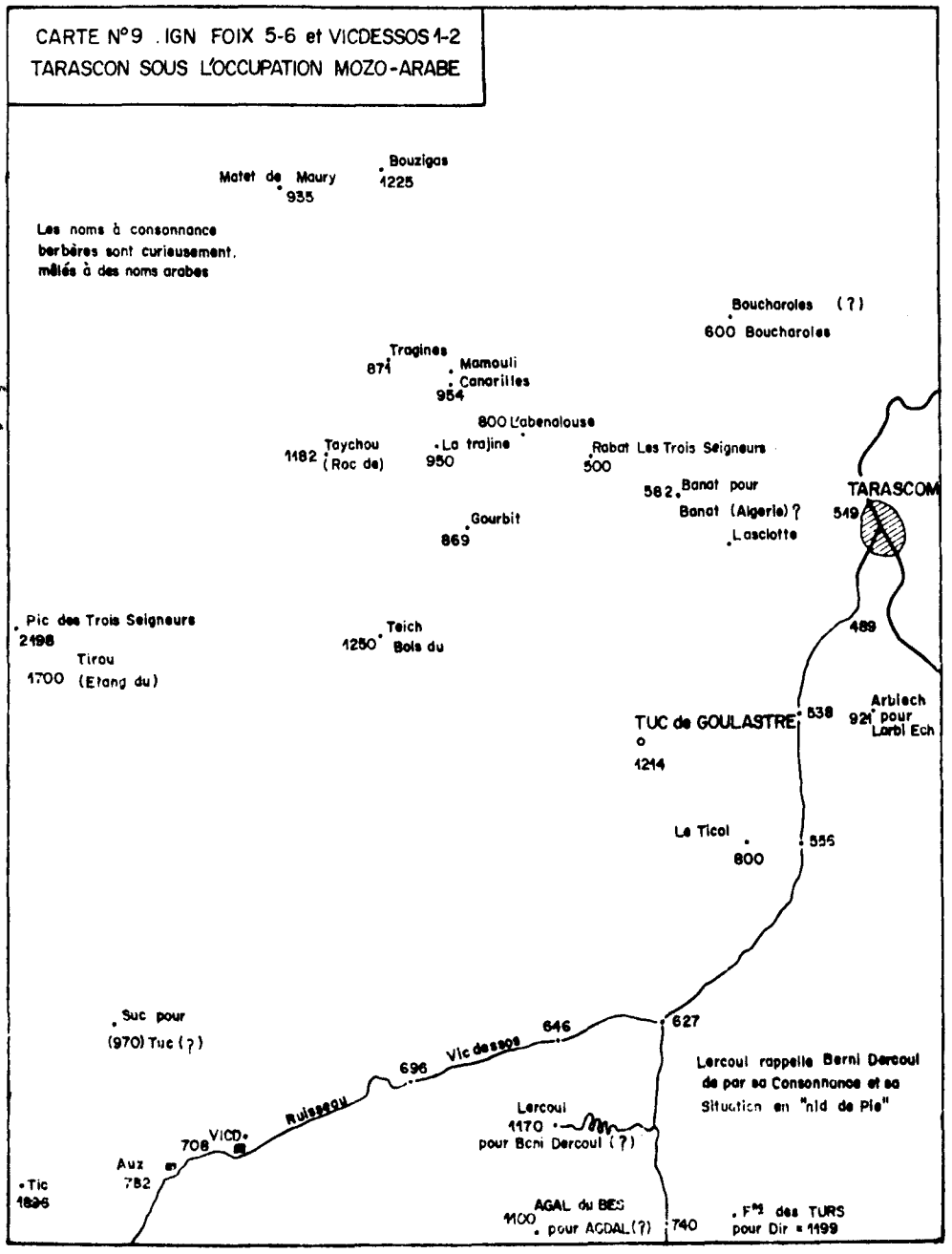
CARTE N°9 . IGN FOIX 5-6 et VICDESSOS 1-2
TARASCON SOUS L'OCCUPATION MOZO-ARABE
Matet de Maury
935
Bouzigas
1225
Les noms à consonnance
berbères sont curieusement,
mêlés à des noms arabes
Boucharoles (?)
600 Boucharoles
Tragines
874
Mamouli
Canarilles
954
800 L'abenalouse
Taychou
1182 (Roc de)
La trajine
950
Rabat Les Trois Seigneurs
500
582 Banat pour
Banat (Algerie) ?
Lascotte
TARASCON
549
Gourbit
869
Pic des Trois Seigneurs
2198
Tirou
1700 (Etang du)
Teich
1250 Bois du
489
TUC de GOULASTRE
838
921
Arbiech
pour
Larbi Ech
1214
Le Ticol
800
555
Suc pour
(970) Tuc (?)
646
627
696
Vicdessos
Lercoul rappelle Berni Dercoul
de par sa Consonnance et sa
Situation en "hid de Pie"
Ruisseau
Lercoul
1170
pour Berni Dercoul (?)
708
VICD
Aux
782
Tic
AGAL du BES
1100
pour AGDAL (?)
740
F^me des TURS
pour Dir = 1199

Assif et dourdour

Les rivières étaient classées par les Berbères, semble-t-il, en deux catégories : celles qui étaient bruyantes (les assifs) et celles qui étaient calmes, paisibles (adourdour) ([13]). Venant des Pyrénées où les gaves sont bruyants et écumants, les Berbères n'ont pas manqué d'être frappés par le cours calme de l'Adour. Il est possible qu'ils lui aient donné ce nom de adourdour dont il nous est resté Adour.

A cet ensemble, on peut aussi rattacher des noms propres arabes ou berbères tels que Boularic, Boutariques, Bouzine, Bouassous, Boussels et L'Arrech, Larreq, Arbiech, Mourmour, Mourère, Mauri, Mourtis, Alzine Rodone, Alzina del Segnor etc.

II. *Questions posées*

De nombreuses questions surgissent à la suite de cette hypothèse. Pour quelle raison les toponymes berbères sont-ils plus nombreux dans les Pyrénées qu'en Espagne ? et pourquoi sont-ils restés si présents encore actuellement ?

On ne peut, en effet, manquer d'être surpris par le fait que le sud-ouest de la France a été marqué au point de vue toponymique par la présence de centaines de noms berbères en « Tuc » alors qu'en Espagne une dizaine de sites sont seulement mentionnés. Quelle raison donner ?

En Espagne, dans les premières années d'invasion du VII[e] siècle, la proportion d'Arabes devait être beaucoup plus importante que dans les armées qui ont participé à la bataille de Poitiers. En effet, en Espagne, les Arabes ont donné des noms pris dans leur propre langue aux villes qu'ils créaient ou occupaient, sauf dans l'extrême-sud.

Au contraire, dans le sud de la France, après Poitiers, les armées refluèrent dans les Pyrénées. Les soldats s'y installèrent en créant des villages à la manière berbère c'est-à-dire en piedmont, et en montagne pour surveiller les mouvements des vallées. Ils donnèrent à leurs nouveaux établissements les noms berbères de leur pays d'origine.

(13) Ce concept est inscrit dans la rivière la « Bruyante » 6 km sud de Quérigut et dans les vallées de Ronce (Roncevaux) et de Roncal où Roncar signifie ronfler.

La bataille de Poitiers n'a été, comme celle de la Marne, qu'une bataille-arrêt. Ensuite, les envahisseurs se sont accrochés dans les montagnes : Pyrénées, Cévennes, Massif Central, avec le secret désir de repartir à la conquête de l'Europe. Dans les plaines, aux points stratégiques, les Maures se retranchèrent en des lieux qui ont conservé cette trace : Castelmaure, Roquemaure... L'Aquitaine n'était pas sûre, signalent les historiens.

Lorsque les Francs, sous l'influence de Charlemagne, se décidèrent à établir la paix dans l'Hexagone, ils reconquérirent les unes après les autres ces places fortes du « bled Maghzen ». Mais la montagne, le « bled siba », était inexpugnable. Il aurait été nécessaire de reprendre un par un chaque nid de guêpes. Une telle campagne aurait été trop coûteuse, (Roncevaux (778) restait dans les mémoires), et trop longue. Chaque vallée aurait dû être reprise, une à une, pour pouvoir refouler les Berbères sur le versant espagnol d'où ils auraient été toujours menaçants.

Les Francs le savaient, aussi entreprirent-ils de tourner cette difficulté, en l'espèce la chaîne des Pyrénées, par l'ouest. Gérone fut reprise aux musulmans en 785, Barcelone en 801 et Tortosa en 811. Une marche de 100 kilomètres de large fut constituée sur le versant sud des Pyrénées pour tenter d'isoler les Berbères dans les hautes montagnes. En effet, Pampelune fut prise et détruite par les musulmans en 924 et Tudela ne leur fut reprise qu'en 1119.

On peut donc penser qu'il s'est écoulé au minimum un siècle après Poitiers (732), pendant lequel la langue berbère fut parlée dans ces régions. Cette langue s'y éteignit peu à peu, le contingent berbère n'étant plus renouvelé.

12. *Mais pourquoi des Berbères du Sous* (14) ?

Trois fléaux accablent périodiquement le sud du Maroc : la sécheresse, les acridiens et les nomades sahariens.

La vallée de Sous est une région qui reçoit en moyenne 200-225 mm de pluie, de novembre à mars. Etant donné cette faible moyenne, les

(14) Le village de Pontacq-sur-Ousse (22 rue S-O de Pau) confirme cette proposition : un pont dominé par un Tuc surveillant un thalweg de la rivière Sous.

écarts sont considérables et il n'est pas rare qu'une série de déficits s'étale sur 3 ou 4 années.

Dans la vallée, les habitants y font face grâce à l'irrigation. Dans la montagne, les oueds régulièrement secs en été, se tarissent alors pendant plusieurs années. Les habitants y remédient par des citernes où ils accumulent des réserves d'eau de pluie pour 2 et 3 années. Les excédents des récoltes précédentes sont mis en réserve dans les agadirs.

Mais quand plusieurs années sèches se succèdent et que des vols de sauterelles surviennent, les agadirs et les citernes sont vides. La disette est totale. De mémoire d'homme, les Chleuhs se rappellent de tels cataclysmes. Toute la population doit fuir vers le Nord avec femmes, enfants et troupeaux, car la vallée est alors envahie et assaillie par les nomades venus de l'Extrême-Sud. La forêt d'arganiers doit nourrir les chèvres, les moutons et les chameaux. Les arbres sont élagués. La forêt regresse ou disparaît. La charrue anéantira ensuite le pâturage de graminées.

Les Chleuhs auraient donc été dans l'obligation de fuir leur montagne à la suite de la conjonction de ces trois fléaux.

Ce phénomène a dû se répéter plusieurs fois aux VI^e^ et VII^e^ siècles. Ces hordes et leurs troupeaux, arrivés dans les plaines du nord du Maroc, ont été obligés par les autochtones de poursuivre leur exode vers l'Espagne. Là, les Arabes ont refoulé, ou conseillé énergiquement à ces intrus de gagner les pays plus favorisés du Nord.

La campagne de France fut ainsi entreprise. Il transparaît qu'aucun Berbère ne fut autorisé à rester en Espagne, fief réservé. Les Pyrénées leur furent assignées comme limite sud. Les Berbères s'y fixèrent avec leurs troupeaux. C'était un nouvel Anti-Atlas toujours verdoyant et prospère qu'ils surent exploiter et garder. Les Chleuhs sont des montagnards paisibles et travailleurs. Ce n'est que sous l'influence de cataclysmes qu'ils devinrent agressifs et se transformèrent en migrateurs et en pillards. Une fois stabilisés, ils redevinrent des agriculteurs calmes ce qui les fit accepter, peu à peu, des populations des Pyrénées, une fois le calme revenu.

Actuellement, au vingtième siècle, les montagnards du Sous ont toujours à faire face aux mêmes calamités qui provoquent les mêmes réac-

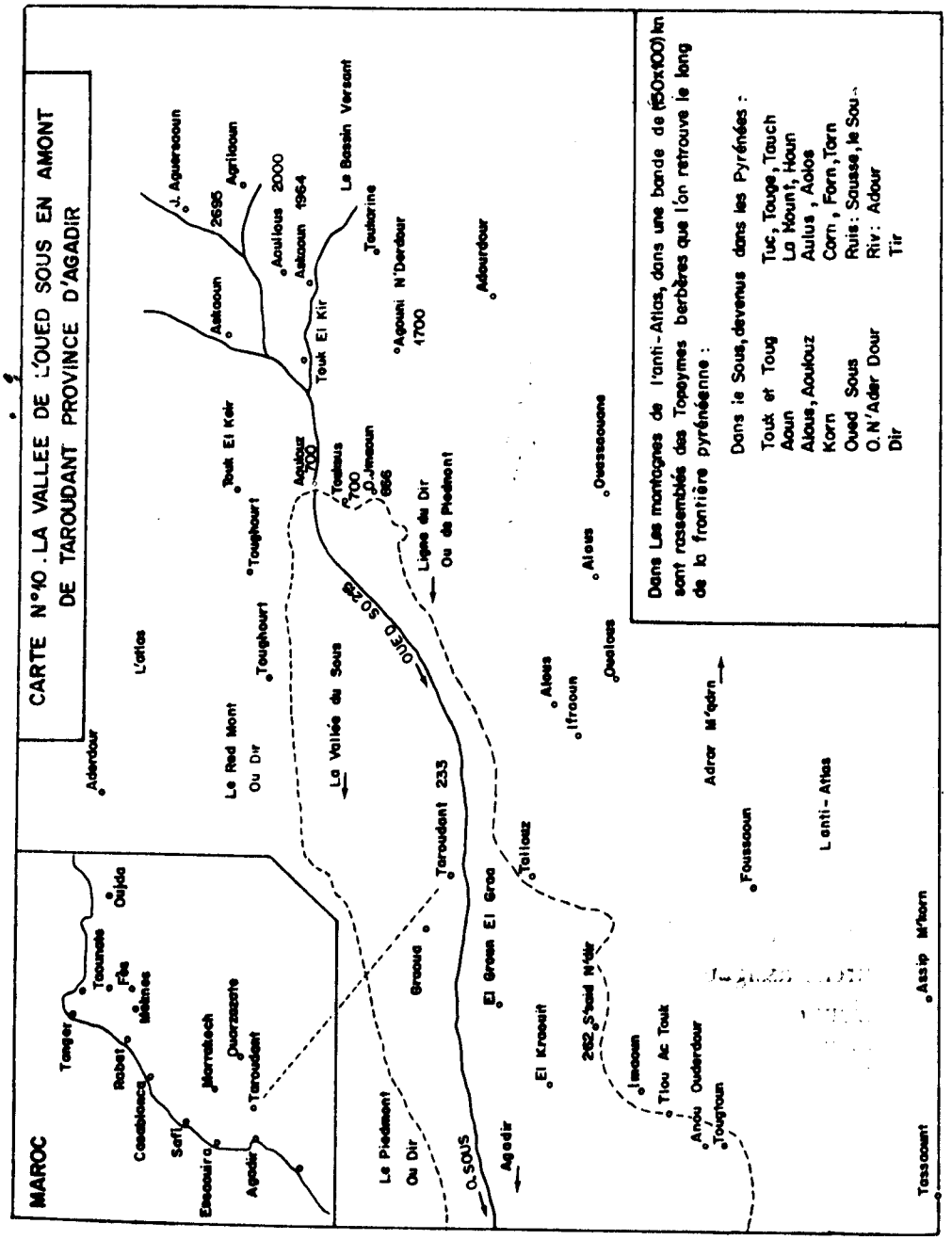
CARTE N°40. LA VALLEE DE L'OUED SOUS EN AMONT
DE TAROUDANT PROVINCE D'AGADIR
MAROC
Tanger
Tetouan
Oujda
Fès
Meknes
Rabat
Casablanca
Safi
Marrakech
Ouarzazate
Essaouira
Agadir
Taroudant
Adardour
L'atlas
Le Red Mont
Ou Dir
Toughourt
Le Vallée du Sous
Oued Sous
Le Piedmont
Ou Dir
O.Sous
Agadir
Taroudant 233
Graoud
El Groua El Groa
Tatiouz
El Krouait
Imaoum
Tiou Ac Touk
Anou Ouderdour
Tougroun
Tassaount
Assip M'hamn
Foussoun
Adrar M'qdrn
Lanti-Atlas
Ifraoun
Aleus
Ouaiouss
Ouessaouane
Adourdour
Agouni N'Derdour
1700
Ligne du Dir
Ou de Piedmont
Touk El Kir
Askoun
Aoulous 2000
Askoun 1964
Touk El Kir
Le Bassin Versant
Tasserine
J. Aguersoun
2695
Agrikoun
Tadaus
2700
O.Imaoun
656
Aoulous
2700
Askoun
Dans les montagnes de l'anti-Atlas, dans une bande de (150x100) km
sont rassemblés des Toponymes berbères que l'on retrouve le long
de la frontière pyrénéenne :
Dans le Sous, devenus dans les Pyrénées :
Touk et Toug — Tuc, Touge, Touch
Aoun — La Houn, Houn
Alous, Aoulouz — Aulus, Aolos
Korn — Corn, Forn, Tarn
Oued Sous — Ruis: Soussa, le Sou
O.N'Ader Dour — Riv: Adour
Dir — Tir

tions. Les Chleuhs abandonnent momentanément leurs montagnes désolées et se dirigent vers l'Europe comme il y a 13 siècles. Ils en reviennent enrichis par leur travail, à l'ombre des agadirs. Les loges en sont vides, les portes sans cadenas et les citernes en ruines. Les Chleuhs ont atteint paisiblement leur objectif.

A l'horloge du temps, la campagne de France n'apparaît plus que comme une avant-première.

13. *Travaux à poursuivre*

Si l'on peut admettre, tout au moins comme hypothèse de recherches, et s'il est permis d'avancer que l'ensemble des toponymes étudiés ici Tuc, La Hount, Tir, Aulus, Adour, sont d'origine berbère, les perspectives suivantes peuvent être envisagées :

— compléter cet inventaire par une série d'autres noms de la forme Tour (Touron - Touret) qui abondent dans le S-O, et qui ne sont pas nécessairement issus de « Tour - Tourelle », mais de Taourirt, Touar, d'où confusion avec Tour dans le sens de Tourelle. On rencontre cette analogie en Espagne,

— reconsidérer l'origine de certains noms : Cucugnan, Montcuc, Montruc, Le Luc, ainsi que « La Henne Morte » (pour la Côte Morte ?),

— établir une carte intégrale de ces toponymes. Elle aiderait les historiens :

— à préciser les limites d'extension des installations mozarabes et de dater, par exemple, les ruines du Château d'Aleuze (pour Aoulouz) en Auvergne, Leuza (Mont), Luz (St-Jean-de), St-Romain-de-Tousque sur la rocade des Cévennes, en un mot à décoder une carte.

— à rectifier certains noms qui prêtent à confusion et à en mieux connaître les origines : Le Mont Aigoual pourrait se retrouver dans (Tazeroualt). La consonance GH ayant subi la même altération que celle de Ghir dans Cap de Rhir (au nord d'Agadir) qui est d'ailleurs une tautologie ; le Larzac (moyen d'existence ?),

— à penser que puisque les Berbères venaient s'installer en France dans la même perspective que les Arabes en Espagne, avec leurs familles et le bétail qui les accompagnait et leur servait de nourriture, ils ont

peut-être introduit ou tenté d'introduire des plantes et des animaux qui leur étaient familiers. Ainsi l'olivier, le cactus, le palmier doum, certaines races de moutons des Pyrénées ont peut-être quelques gènes des Timhadit de l'Atlas ou des Beni-Mérine de la région de Sidi Slimane - Mechra bel Ksiri - Larache,

— à rechercher dans le vocabulaire d'usage courant, des noms de plantes médicinales, des proverbes, des termes agricoles, des coutumes (vêtements noirs) et des superstitions d'origine berbère ou arabe,

— à inciter à faire des fouilles dans ces lieux de haute-montagne qui ont été les premiers refuges des Berbères et qui n'ont plus été habités ensuite, en tenant compte des faits suivants :

Dans l'Anti-Atlas, on trouve, en fondations des demeures, des pierres énormes qui sont en général peu enterrées et placées verticalement, la pointe vers le haut à la manière de petits menhirs. Les assises suivantes sont litées horizontalement à plat. Cette technique se retrouve également dans les murs de clôture. Est-ce une ancienne coutume en mémoire de Tanit ?

Certaines portes d'entrée sont fermées par une fiche coulissant horizontalement sur le côté intérieur de la porte. Pour la manœuvrer lorsque l'on vient de l'extérieur, il est nécessaire de passer le bras par un orifice circulaire qui place ainsi les voleurs et les intrus à la merci du gardien de la maison.

Les fenêtres extérieures sont petites et placées à plus de 2 mètres du sol. Elles ressemblent plutôt à des meurtrières. Certaines maisons possèdent un mirador discret.

La disposition générale de la maison d'habitation et des bâtiments de ferme constitue une enceinte quadrangulaire avec cour intérieure : une sorte de patio. Elle constitue par elle-même une petite forteresse difficile à surprendre.

Les habitants d'un même village ont des ruelles très étroites ; il est ainsi facile d'en fermer les issues avec des pierres et de transformer le village en citadelle.

Ces villages sont haut-perchés et dominent l'unique chemin d'accès (cf. le village de Lercoul. Carte n° 9).

14. *Résultats*

Ainsi, il a été possible de cerner le problème des mots choisis de cette étude.

Les analyses et les explications concernent : leur origine, leur localisation, leur étymologie, leur formation en tant que nom de lieu, et leur relation avec l'histoire locale.

Il est permis maintenant de supposer :

— que les Berbères, et dans une moindre mesure les Arabes, ont occupé en maîtres absolus, les Pyrénées pendant plusieurs générations ;

— qu'ensuite ils s'y sont installés, y ont vécu et vraisemblablement, y ont fait souche ;

— que la langue berbère a été parlée et au moins comprise des populations locales restées sur place au cours de l'invasion, et de celles revenues ensuite, une fois la paix établie, sinon ces termes n'auraient pu être enregistrés avec tant de précision par les cartographes des siècles derniers. Cette période peut être évaluée à un siècle.

On peut même penser que ces Berbères venaient du Sous par suite des analogies suivantes communes à cette région et aux Pyrénées :

— La consonance T-K, dans la forme Touk, la plus proche de Tuk ne se rencontre en Afrique du Nord avec une grande densité que dans le Sous et au sud de Marrakech. Dans les autres pays du nord de l'Afrique, en particulier en Algérie et en Tunisie, cette consonance T-K n'est quasi utilisée qu'avec les consonances a et e.

— Le mot Aoun, et également Ask, mais dans une moindre mesure, n'est pratiquement pas utilisé dans le Maghreb comme toponyme sauf dans le Sous et là avec une très grande densité.

— La formation des toponymes avec Aoun et Ask, dans le Sous comme dans les Pyrénées, n'utilise pas la consonne T comme affixe (sauf dans le cas de Tassaount) ([15]).

(15) Dans Tassaount, on retrouve la racine - SS -, plat, plateau. Ce village est donc situé après une montée (« *aoun* »), sur un « plat »-eau.

— L'ensemble des toponymes (Aoulouz et Sous) ne se trouve en Afrique du Nord que dans la province d'Agadir.

15. *Conclusion*

Ces toponymes ont pris un nouveau contour. L'obscurité qui les entourait disparaît peu à peu ; cette obscurité est d'ailleurs conforme à tout ce qui touche ou approche le peuple berbère qui n'a aucune écriture d'usage courant et n'a laissé aucun écrit.

Une étude ultérieure devrait permettre de rectifier certaines erreurs, et d'étendre l'aire d'investigation en donnant plus de relief à cette épopée berbère à jamais inconnue.

Jean DEL PÉRUGIA

ANNEXE

INVENTAIRE DES TUCS

analysés en fonction — de leurs coordonnées kilométriques (cartes I.G.N. 1 : 25000)
— de l'altitude en mètres — du Tuc
— des sites dominés
— des sites dominants
— de la visibilité exprimée en degrés sexagésimaux

	Dénomination	— Localisation - I.G.N. — Feuille	Coordonnées kilométriques	—— Altitude —— du Tuc	des sites dominés	des sites dominants	Visibilité
1.	Tucoulet	xx-47-2	510,5 - 72,8	890	513	1310	270°
2.	Le Tuc	xx-47-2	508,8 - 75,7	621	428	890	360°
3.	Tachoué	xx-47-2	509,0 - 74,9	626	428	890	180°
4.	Tuc de Bédolé	xx-47-2	508,0 - 72,8	863	510-631	891	270°
5.	T. de Peyre Mens	xx-48-2	509,1 - 56,0	1711	658-700	2254	360°
6.	T. d'Estalba	xx-48-2	510,2 - 55,9	1431	677	1691	270°
7.	T. de Bé Gouède	xx-48-2	509,9 - 56,0	1691	677	1711	180°
8.	T. de Courach	xx-48-2	509,1 - 55,0	1622	677	1797	270°
9.	Tucau	xx-48-2	506,0 - 55,1	750	630	1821	270°
10.	T. de Berthe	xx-48-2	507,9 - 58,5	1317	567	1711	270°
11.	T. de la Gou Lauze	xx-48-3	512,0 - 59,2	1500	654	1668	270°
12.	T. de l'Adosse	xx-48-3	513,0 - 59,1	1668	600	1668	360°
13.	T. de Garaup	xx-48-3	514,0 - 59,3	1120	600	1668	180°
14.	T. de la Quère	xx-48-3	515,1 - 57,3	1011	698	1668	180°
15.	T. des Pénes	xx-48-3	516,0 - 57,1	1098	698	1668	360°
16.	T. de la Lane	xx-48-3	516,1 - 56,0	1333	722	1668	360°
17.	T. de la Sausside	xx-48-3	514,5 - 55,4	1351	726	1520	270°
18.	T. de Gaspar	xx-48-3	512,2 - 56,5	843	692	1711	360°
19.	T. des Cristaux	xx-48-3	516,0 - 53,9	1638	738	1741	270°
20.	T. de l'Abibardis	xx-48-3	516,5 - 51,9	1945	738	1337	
21.	T. du Laguel	xx-48-4	520,0 - 58,5	1628	929	1903	270°
22.	T. de la Cahude	xx-48-4	521,5 - 55,8	1665	1265	1747	360°
23.	T. de Pèdrous	xx-48-4	522,0 - 55,2	1745	1399	2087	360°

	Dénomination	— Localisation - I.G.N. — Feuille	Coordonnées kilométriques	—— Altitude —— du Tuc	des sites dominés	des sites dominants	Visibilité
24.	T. des Paloumères	xx-48-4	523,0 - 55,1	1705	1549	2087	360°
25.	T. d'Espy	xx-48-4	521,0 - 52,0	1812	1175	1896	270°
26.	T. de Pédrière	xx-48-4	519,2 - 51,5	1928	1239	2120	270°
27.	T. de Lausis	xx-48-4	519,5 - 51,2	1993	1485	2187	180°
28.	T. de Bassière	xx-48-5	501,9 - 48,0	2400	1360	2547	180°
29.	T. des Lias	xx-48-6	507,1 - 47,8	2268	1051	2459	270°
30.	T. du Pis Noir	xx-48-6	508,0 - 47,7	2405	1253	2661	180°
31.	Le Ticol	xxi-48 (1-2)	538,2 - 56,9	800	556	1315	180°
32.	Srt des Taychous	xxi-48 (3-4)	549,0 - 54,5	1041	539	1153	270°
33.	Ticoulet	xxi-47 (1-2)	534,0 - 73,2	596	510	991	180°
34.	Ticol	xxi-47 (1-2)	537,8 - 71,2	760	421	970	180°
35*a*.	Tigrol	xxi-47 (3-4)	544,5 - 74,0	565	415	920	90°
35*b*.	Taichougnes	xxi-47 (7-8)	545,3 - 65,2	850	465	2001	180°
36.	Mon Tauch	xxv-47 (1-2)	524,5 - 72,5	599	431	620	360°
37.	Ben Tauich	xxv-47 (3-4)	636,2 - 73,0	367	129	396	180°
38.	Tirtacou	xxv-47 (5-6)	621,0 - 66,4	666	464	685	360°
39.	Srt de Tay Chou	xxiv-47 (5-6)	426,4 - 67,9	491	392	878	360°
40.	Montagne de Tauch	xxiv-47 (5-6)	628,0 - 68,0	844	392	916	270°
41.	Tuchan	xxiv-47 (7-8)	631,0 - 65,4	162	133	671	180°
42.	Srt des Taychonnières	xxiv-47 (7-8)	633,0 - 69,5	377	212	405	360°
43.	Le Tech	xxiv-50 (1-2)	617,0 - 12,1	509	530	1116	270°
44.	Col del Teixo	xxiv-50 (3-4)	640,8 - 16,0	688	271	699	270°
45.	Can Taqui	xxiv-50 (3-4)	631,9 - 16,8	756	544	1030	180°
46.	Taix (Clot del)	xxiv-50 (5-6)	618,5 - 6,1	1282	760	1425	270°
47.	Tuco (Cap del)	xvii-48 (3-4)	627,8 - 57,0	1200	1142	1447	270°
48.	Tuco de Castera	xvii-48 (3-4)	627,6 - 56,3	1250	1142	1401	180°
49.	Tu Coulet blanc	xvii-48 (3-4)	434,0 - 56,0	1400	963	1634	270°
50.	Ticoulet (source)	xvii-48 (3-4)	433,0 - 58,5	1300	963	1890	180°
51.	Tuco de l'Endure	xvii-48 (7-8)	432,1 - 45,0	2338	1560	2597	360°
52.	Tuco de Mommour	xvii-48 (7-8)	433,8 - 44,9	2628	1560	2683	270°

	Dénomination	— Localisation - I.G.N. — Feuille	Coordonnées kilométriques	Altitude du Tuc	Altitude des sites dominés	Altitude des sites dominants	Visibilité
53.	Le Tuco (hameau)	xvii-48 (1-2)	411,0 - 55,2	1743	1001	2031	270°
54.	Tuc d'Arrouy	xvii-48 (1-2)	413,2 - 55,5	2273	1001	2410	270°
55.	Tuquerouye	xvii-48 (5-6)	412,0 - 47,6	2400	1827	2819	180°
56.	Tuque Blanque	xvi-48 (3,4)	395,1 - 38,2	2593	2533	2766	360°
57.	Tuque des Monges	xvi-48 (3-4)	399,8 - 59,5	2546	1925	2759	360°
58.	Tuc de Labas	xvi-48 (3-4)	400,0 - 57,0	2927	2281	2977	360°
59.	Tuc de Pèbignau	xvi-48 (3-4)	402,0 - 58,8	2550	1925	2918	180°
60.	T. de Hount Hérède	xvi-48 (3-4)	402,1 - 58,0	2617	2477	2918	180°
61.	Tusque de Male	xvi-48 (3-4)	405,2 - 56,8	2592	1850	2797	180°
62.	T. Esparbère	xvi-48 (3-4)	407,0 - 56,5	2291	1850	2251	360°
63.	T. des Limouras	xvi-48 (1-2)	402,5 - 62,0	2401	1488	2988	180°
64.	T. de Bassia	xvi-48 (1-2)	392,0 - 62,8	2592	2309	2793	180°
65.	Taxera	xv-48 (1-2)	355,0 - 60,8	2187	1350	2668	270°
66.	Tucau	xx-46-6	505,0 - 82,6	525	530	530	270°
67.	T. d'Audoubert	xx-46-6	507,2 - 82,2	475	455	490	270°
68.	T. del Rey	xx-46-6	506,1 81,0	630	559	665	270°
69.	La Tuque	xx-46-6	508,0 - 84,1	678	601	678	360°
70.	La Tuque	xx-46-6	506,1 - 88,5	431	336	464	180°
71.	Tignac	xxi-48 (7-8)	555,3 - 49,8	850	650	1000	180°
72.	Pic de Touech		S.O. de Saint-Gaudens				
73.	Saint Roman de Tousque						
74.	Tuc Blanc	xvi-48 (7-8)	401,2 - 50,5	2400	2007	2444	180°
75.	T. de la Courate	Auegé	Mirepois - Lavelanet				
76.	Tuco d'Alans	xvii-48 (5-6)	409,5 - 52,0	2145	1415	2275	270°
77.	Tuque du Mont Ferrant	xvii-48 (5-6)	414,1 - 51,2	2510	1718	2783	270°
78.							
79.	Col de Techeyrou	xxi-48 (3-4)	555,0 - 57,2	2086	2368		180°
80.	Le Taychel	xxi-47 (3-4)	560,0 - 77,5	354	522		180°
81.	Le Titou	xxi-47 (7-8)	544,0 - 67,5	600	503	930	270°
82.	Taichougnes	xxi-47 (7-8)	545,5 - 65,0	850	803	1265	180°
83.	Le Portech	xxi-47 (7-8)	536,8 - 74,0	500	450	523	180°

	Dénomination	— Localisation - I.G.N. — Feuille	Coordonnées kilométriques	—— Altitude —— du Tuc	des sites dominés	des sites dominants	Visibilité
84.							
85.	Tic	xxi-47 (7-8)	527,1 - 51,9	1896	1594	1925	360°
86.	Bois du Teich	xxi-47 (7-8)	533,0 - 59,5	1383	909	2113	270°
87.	T. de Goulaste	xxi-47 (7-8)	536,8 - 58,2	1214	1485	963	180°
88.	Taychou (Bergerie de)	xxiv-47 (7-8)	617,0 - 61,8	500	388	906	180°
89.	Taych (Camp de)	xxiv-47 (7-8)	616,5 - 68,5	750	700	800	180°
90.	Tauch (Bergerie de)	xxiv-47 (7-8)	626,0 - 67,5	409	350	916	180°
91.	Le Teich	xx-48-2	510,5 - 52,2	1700	983	2034	180°
92.	Tuc (Commune du)	xx-48-2	509,2 - 55,2	1600	947	1711	360°
93.	Encour Tiech	xx-48-2	506,0 - 73,8	543	414	858	270°
94.	Entachou	xx-48-2	511,5 - 57,7	780	683	842	180°
95.	Taychuc (Comm. Rs)	xx-48-6	508,0 - 49,8	1550	1188	2262	180°
96.	Tes (Piton)	xvi-48 (7-8)	407,8 - 52,1	1563	1293	2098	270°
97.	Tuc de Plabalansol	xx-48-3	518,0 - 60,4	1695	1002		180°
98.	Tuc de Ramonet	xx-48-3	518,2 - 60,2	1674	1002		180°
99.	Le Tus (Tuche)	xx-48-3	514,0 - 53,6	1170	789	1568	180°
100.	Tuco Aumar	xvii-48 (1-2)	421,2 - 62,0	2301	1850	2544	360°
101.	Tuco	xvii-48 (1-2)	410,8 - 61,5	1918	862	2473	180°
102.	Tousaus (Cabane)	xvi-48 (7-8)	505,6 - 51,8	1827	554	2397	180°
103.	Toussau (Hôtelerie)	xvi-48 (7-8)	408,0 - 47,8	1663	1570	2499	180°
104.	Touget		Auch - Toulouse				
105.	Mortech ou Montech	11 km	S.O. de Montauban				

EL MOSARA
JARDIN ROYAL DES MERINIDES

I. — L'EMPLACEMENT DU MOSARA

L'existence du Mosara, jardin royal des Mérinides, est attestée par deux auteurs arabes :

1) Le géographe oriental Ibn Fadl Allah El Omari (milieu du XIV[e] siècle) donne les renseignements suivants :

« Sur son cours (oued Fès) on voit la célèbre noria qui élève l'eau jusqu'au jardin royal, appelé El Mosara. C'est un jardin magnifique qui renferme un superbe pavillon à coupole ; il est hors de la Ville Neuve. » (1)

2) L'historien des Berbères, Abd Er-Rahman Ibn Khaldoun (1332-1406), fournit cette indication :

« Le sultan Mohamed d'Andalousie passa en Afrique l'an 732 (1331-2) et se rendit auprès du sultan Aboul Hassan, qui était alors à Fès, capitale de l'empire. Accueilli avec de grands honneurs par ce monarque qui avait envoyé au-devant de lui un cortège magnifique, il se logea dans le Mosarat, jardin qui touchait au palais, et il s'y vit traiter avec la plus haute distinction. » (2)

Mais, si l'existence de ce jardin était connue, son emplacement, avant nos recherches, n'avait jamais été déterminé avec certitude.

Louis Massignon (3) a placé le Mosara dans l'actuel jardin de Boujeloud, où tourne une noria. Mais cette roue élévatoire de six mètres de

(1) *Massalik el Absar fi Mamalik el Ansar*, page 153 de la traduction Gaudefroy-Demombynes, Paris, Geuthner, 1927.

(2) *Histoire des Berbères*, page 217 du tome IV de la traduction de Slane, Alger, 1852-56.

(3) *Le Maroc dans les premières années du XVI[e] siècle - Tableau géographique d'après Léon l'Africain*, Alger, Jourdan, 1906, pages 219-236.

diamètre ne rappelle que de très loin la grande noria (4) de vingt-six mètres de diamètre et de deux mètres de large, construite en 685 H. (1286), précisément pour alimenter le Mosara. Massignon n'avait pas eu connaissance des vestiges impressionnants de cette noria et de l'aqueduc : d'où son erreur.

Pendant plusieurs mois, en 1938 et 1939, nous avons effectué des recherches sur le terrain, dans les dépendances du palais (agdal et méchouar de Saulty) et dans le cimetière du Sahrij, à l'ouest de la casbah des Cherarda, en utilisant la technique, toute nouvelle alors, inaugurée en Syrie par le R.P. Poidebard, de la photographie aérienne (voir photos 1 et 1 *bis*). Nous avons procédé à des fouilles (photos 7, 8, 9), pris des mesures et des relevés : tous ces travaux, qui complétaient notre étude sur la grande noria, nous ont permis de situer exactement le Mosara.

Il se trouvait au nord de Fès-Jdid, sur les pentes aujourd'hui dénudées d'une colline, en contrebas de l'actuelle casbah ben Debbab ; la partie nord de ce qui fut jadis le Mosara est occupée aujourd'hui par le cimetière extra muros du Sahrij.

Le Mosara (« la Merveille ») (5) fut créé en même temps que la grande noria (685 H.-1286 Ere chrétienne).

II. — L'ENCEINTE

« La Ville Neuve est entourée de murailles fortement construites, pourvues de tours et de bastions... Fez la Neuve l'emporte sur Fez l'Ancienne par ses défenses et sa forte position : Fez l'Ancienne n'a qu'une seule

(4) Comme préface à cette étude, nous renvoyons à notre communication au quatrième congrès des Sociétés savantes d'Afrique du Nord (Rabat, 18-20 avril 1938) : *La grande noria et l'aqueduc du vieux méchouar à Fès-Jdid*, publiée avec six photos hors-texte dans le tome II, pages 627-640 des *Actes* dudit congrès, Société historique algérienne, 12, rue Emile Maupas, Alger, 1939.

(5) C'est le nom que la foule avait spontanément donné à cet ensemble imposant : noria, aqueduc, jardin, qui attirait des « théories de visiteurs ».

Mon ancien élève et ami, M. Mohammed Lakhdar, Inspecteur général, me signale que le terme de mosara (ou masarra) vient du verbe « sarra » : réjouir, plaire. C'était donc le jardin plaisant des Mérinides.

muraille de pierre (6) ; Fez la Neuve a deux murailles construites en terre : c'est un mélange d'argile, de sable et de chaux battu et coulé dans un moule, qui est plus solide que la pierre et sur lequel les machines de guerre sont sans action et ne laissent même pas de traces. » (7)

A l'est et au sud de Fès-Jdid, cette double enceinte crénelée a été progressivement incorporée dans les constructions urbaines, où il est parfois difficile de la retrouver. Mais à l'ouest, dans les dépendances du palais, entre l'agdal et les jardins de Lalla Mina, elle subsiste intacte, telle qu'elle a été édifiée à la fin du XIII[e] siècle (ère chrétienne) : la solidité de ce pisé de béton, signalée par le géographe arabe, a défié victorieusement sept siècles d'intempéries. En dehors des bastions ajoutés au XVI[e] siècle par les Saadiens pour recevoir des pièces d'artillerie, aucune construction n'est venue en altérer la beauté (photo n° 2).

Dans cette partie, la muraille intérieure, haute d'une dizaine de mètres, est renforcée, tous les 23 mètres, de tours rectangulaires de 7,20 m de face et de 6,10 m latéralement. La muraille extérieure, haute d'environ cinq mètres, a été flanquée de tours plus petites. Entre les deux murailles, un chemin de ronde, auquel des ouvertures dans la muraille intérieure (photo n° 3) donnent accès, offrait un passage de 8,50 m de large, que la protubérance des grosses tours intérieures réduisait à trois mètres.

Quand on examine un plan d'ensemble de Fès-Jdid, on est frappé par le fait que cette double muraille qui ceinture la ville à l'est, au sud et à l'ouest, s'arrête brusquement à l'angle nord-ouest. Toute la partie nord du palais et de la ville, depuis cet angle jusqu'à la Makina de Bab Dekaken, n'est protégée que par la seule muraille intérieure, renforcée par des tours de 5,70 m sur 4,30 m, tous les 47 mètres près du palais et par des tours de 5,25 m de côté tous les 26 mètres, en moyenne, en bordure du quartier de Moulay Abdallah.

Cette absence de double muraille, dans la partie la plus proche et la plus exposée du palais, ne manque pas de surprendre. Elle s'explique par le fait que l'enceinte extérieure, à partir de l'angle nord-ouest, partait

(6) Le mur d'enceinte de la médina (Fez l'Ancienne) est également en pisé de béton et date de la dynastie almohade, dans son ensemble.

(7) *Massalik...*, *op. cit.*, p. 156.

à angle droit vers l'ouest (voir plan n° I), puis, après un coude, remontait à angle droit vers le nord, puis repartait à angle droit vers l'est, en bordure de l'ancien chemin de Fès à Meknès, jusqu'à l'angle de la casbah des Cherarda ; de là, elle descendait vraisemblablement à angle droit jusqu'à la tour octogonale nord, à demi-ruinée, de Bab Segma.

Cette muraille extérieure, d'une longueur de 2 450 mètres, dont la partie conservée intacte dans les dépendances du palais peut nous donner une idée, enfermait et protégeait le Mosara au nord, à l'ouest et à l'est. Au sud, le jardin s'étendait jusqu'à la muraille intérieure, recouvrant une superficie de 67,30 ha, pour un périmètre total de 3 750 mètres.

Nous avons retrouvé sur le sol des traces extrêmement nettes aussi bien de la muraille que des tours de cette enceinte extérieure, d'abord dans l'agdal, à l'ouest, principalement à l'endroit où le tracé actuel, récent, du lit de l'oued Fès a coupé le mur de béton dont les pans apparaissent clairement sur les deux rives (voir photo avion 1 *bis*). Au nord, du côté ouest, il subsiste encore les fondations de cinq tours arasées au niveau du sol, dont certaines forment comme un bassin de verdure (photo n° 4). Ces tours mesurent 3,10 m de face et 2,30 m latéralement, et sont espacées de 57 mètres en moyenne. Le mur qui clôt le cimetière du Sahrij au nord, de construction récente et médiocre, haut de 1,20 m, suit le tracé de l'ancienne muraille, sur les fondations de laquelle il repose.

Il ne faut pas s'étonner de ne trouver aucun vestige de l'enceinte primitive entre l'angle du mur de l'agdal actuel et l'angle nord, près du dépôt d'essence (portion indiquée en pointillés sur le plan n° I) : une route a été construite le long de l'ancienne muraille en ruine, et, pour en asseoir les fondations, les entrepreneurs ont été trop heureux d'utiliser les restes de ce béton si résistant du mur mérinide, qui offrait une carrière toute proche. C'est ainsi qu'en 1938, nous avons assisté à la démolition du grand bassin inférieur (photo avion 1 *bis*) : là encore, les débris ont servi à la couche de fondation des chaussées voisines, alors en construction. Depuis, le bassin a complètement cessé d'exister.

Du côté est, entre les restes du château d'eau et la casbah des Cherarda, toute trace de l'enceinte s'évanouit : la route du tour de Fès passe par là. Entre l'angle nord de la casbah des Cherarda, construite au XVII[e]

siècle, et la tour octogonale de Bab Segma, nous supposons que le mur d'enceinte de la casbah a été construit sur les fondations de l'enceinte du Mosara, ou en a englobé les restes, comme ce fut le cas pour le petit aqueduc, incorporé dans le grand (8).

Si l'enceinte du Mosara a entièrement disparu de la surface du sol et ne peut être retrouvée, par endroits, que dans ses fondations, en revanche, la porte d'accès au jardin a été conservée dans son impressionnante beauté : il s'agit des deux tours octogonales de Bab Segma (photo n° 5). L'imposante tour sud, en béton massif, qui chevauche l'aqueduc (9), a gardé sa hauteur primitive ainsi que la netteté de ses angles. La tour nord, à l'angle sud-ouest de la casbah des Cherarda, a vu sa hauteur réduite de moitié et se couronne d'un fouillis de figuiers de Barbarie. Entre ces deux tours passe aujourd'hui la route de Meknès à la medina (Fez l'Ancienne) qui aboutit à Bab Mahrouk.

Mais, tandis qu'aujourd'hui l'entrée se fait par l'ouest, à l'époque mérinide, cette entrée dans le Mosara s'opérait par l'est : ces deux tours octogonales constituaient pour le jardin royal une porte triomphale d'une imposante beauté. On peut imaginer le spectacle grandiose lorsqu'un cortège princier s'engouffrait entre ces deux tours altières, dorées par la patine des ans, tandis que non loin, vers le sud, la grande noria tournait dans un scintillement de gouttelettes diamantées derrière les tours en échelon de Bab Seba.

III. — L'ADDUCTION D'EAU

C'est Léon l'Africain (vers 1550) qui nous donne les précisions les plus intéressantes concernant l'adduction d'eau à Fès-Jdid :

« Au dehors d'icelle (la ville de Fès-Jdid), furent faites certaines grandes roues sur le fleuve pour épuiser l'eau d'iceluy et la jeter sur les murailles, là où il y a quelques canals par où elle s'écoule et prend son cours aux palais, temples et vergers ; ces roues ont été faites de notre

(8) Voir *La grande noria...* et particulièrement la photo hors-texte n° 5.
(9) Voir *La grande noria...*

temps, c'est à savoir depuis cent ans en çà, pour autant qu'auparavant l'eau entrait dans la cité par un aqueduc qui sortait d'une fontaine distante environ dix milles et s'appuyait l'aqueduc sur des arcs bien mignonnement dorés par l'invention d'un Genevois qui de ce temps était fort favori du roy ; et ces roues furent faites par un Espagnol. » (10)

Pour cette première adduction d'eau « sur des arcs bien mignonnement dorés », il ne peut s'agir de l'aqueduc qui continue d'amener au palais royal l'eau du Saïs, au sud de Fès (Aïn el Oméir), et dont la haute muraille pleine longe l'enceinte du palais, à l'ouest de la place du Commerce, à l'entrée du Mellah.

Dans notre étude précédente (11), nous avons signalé que les arceaux de brique d'un petit aqueduc avaient été incorporés dans le grand aqueduc de la noria. Grâce à une corniche de gros moellons en encorbellement, enduite au mortier et moulurée très simplement, au sud de la grande tour octogonale, la largeur de ce petit aqueduc (0,90 m) avait été portée à la cote de 1,40 m, qui est celle du grand aqueduc. Pour obtenir la hauteur voulue, on a manifestement utilisé une construction préexistante.

D'où venait ce petit aqueduc ? Au nord de la ferme expérimentale, à environ cinq kilomètres (12) de Bab Segma, nous avons retrouvé des constructions en pisé de béton, tout à fait analogue à celui des murailles mérinides, et même, sur quelques mètres, un canal d'environ vingt centimètres de large — précisément la dimension du canal du petit aqueduc, aujourd'hui bouché et invisible, sauf sur la tranche du mur arraché à la face nord de la tour octogonale de Bab Segma.

En 1938, il existait encore deux substructions en béton, placées sur le même alignement, l'une tout contre la base de la tour octogonale nord, l'autre à 75 mètres, dans un terrain vague, en bordure de la route du tour de Fès. Cette dernière (photo n° 6) présente la souche de deux

(10) Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique, tierce partie du monde*, éd. Schefer, 3 vol., Paris, Leroux, 1896-1898, tome II, p. 178.

(11) *La grande noria*...

(12) La distance de dix milles, indiquée par Léon l'Africain, surprend, mais il donne aussi un mille et demi de long pour la grande rue de Fès-Jdid ; or, sa longueur ne dépasse pas 750 mètres, ce qui laisse supposer que l'auteur a employé les « milliaria italica », qui correspondent à la moitié des « milliaria arabica », si l'on s'en rapporte à la légende de très anciennes cartes.

contreforts, de part et d'autre d'un tronçon de mur dont la largeur de 0,90 m est justement celle du petit aqueduc au sud de la grande tour de Bab Segma. Les dimensions de ces contreforts correspondent parfaitement à celles des contreforts du grand aqueduc. Ces vestiges ont malheureusement disparu depuis 1957, lors de l'aménagement de ce carrefour.

Cette première adduction d'eau, dont nous avons retrouvé les deux extrémités, amenait l'eau de la source, aujourd'hui tarie, qui existait alors au nord de la ferme expérimentale. Il est permis de penser, d'ailleurs, que, même après l'amenée de l'eau de l'oued Fès, grâce à la grande noria et au grand aqueduc, on a continué à utiliser cette eau potable pour alimenter les pavillons construits au nord des deux bassins, oriental et supérieur. Si, depuis Bab Segma jusqu'au château d'eau, le petit aqueduc, réemployé pour supporter le grand aqueduc, était de ce fait inutilisable, en revanche, sur le reste de son parcours, depuis la source au château d'eau, il pouvait remplir son office et amener de l'eau pure aux deux pavillons.

A l'inverse de cette première adduction d'eau en provenance du nord-ouest, la deuxième arrivait du sud, beaucoup plus importante grâce à l'eau puisée dans l'oued Fès par la grande noria. Notre étude précédente a décrit le grand aqueduc ([13]) jusqu'à la tour octogonale de Bab Segma. Au nord de cette tour, les vestiges de contreforts, mentionnés ci-dessus, nous ont fourni une indication précieuse pour déterminer la direction de l'aqueduc vers le nord et orienter nos recherches vers l'angle nord-est de l'ancien jardin. L'endroit disparaissait sous un énorme tas de fumier ; après son déplacement, les fouilles effectuées ont dégagé des vestiges très nets d'un château d'eau, avec différents bassins de répartition. Les canalisations encore visibles au départ du château d'eau ne pouvaient que confirmer le rôle et la destination de cette construction (photo 7).

L'eau de l'oued Fès servait non seulement au remplissage des trois bassins, mais elle était en outre utilisée pour l'irrigation, comme le prouve le canal de distribution, au tracé brisé (voir plan n° I et photo avion n° 1), qui, partant du château d'eau, se dirige vers le sud et s'infléchit ensuite vers l'ouest, sur une longueur totale de 246 mètres.

(13) *La grande noria...* et principalement les photos 1 et 5.

Les substructions du canal de distribution, dans leur partie nord, étaient enterrées sous des terres rapportées. Elles ont été dégagées et mises au jour au cours de fouilles effectuées pendant l'hiver 1938-1939. Elles se présentent comme l'assise inférieure d'un mur de béton, de un mètre de large et 0,20 m de haut. Sous cette assise court une fondation également en béton, de 1,40 m de large (voir photos 8, 9).

Ce canal de distribution était destiné, de toute évidence, à irriguer tout le fond du Mosara, à l'est : ce devait être un vaste verger complanté d'orangers, de citronniers et d'oliviers, comme les jardins de Lalla Mina, aujourd'hui, dans les dépendances du palais (voir photos 2 et 3).

IV. — LES BASSINS

Des trois bassins du Mosara (voir plan I), en 1938, seuls deux pouvaient se discerner au sol : le bassin supérieur et le bassin occidental. C'est grâce à la photo avion (voir n° 1) que nous avons pu retrouver le bassin oriental, entièrement dissimulé à la vue par les tombes qui en recouvraient la surface, les abords et même les murs, comme autant de taupinières géantes, dont le sol était littéralement truffé.

Nous allons présenter rapidement chacun de ces bassins :

1. *Bassin occidental* (voir plan n° II et photo n° 10)

Carré, d'un périmètre extérieur de 220 mètres, avec des murs épais de 4,50 m et un réservoir intérieur de 46 mètres de côté, ce bassin était uniquement destiné à emmagasiner une énorme quantité d'eau pour l'irrigation. Cette eau provenait du trop-plein des deux autres bassins, d'où elle descendait par gravité, en suivant les canalisations généralement construites en briques, dont nous avons retrouvé en partie les vestiges.

La photo avion 1 *bis* montre que, déjà en 1938, on commençait à le démolir pour en récupérer le béton ; aujourd'hui, il a entièrement disparu.

En tout cas, son existence montre que la partie inférieure du Mosara, aussi bien à l'ouest qu'à l'est, était irriguée et pouvait servir de potager aussi bien que de verger, tandis que la partie supérieure était réservée aux jardins d'agrément avec les deux autres bassins.

2. *Bassin supérieur avec pavillon* (voir plan n° II et photo n° 11)

Carré, mais plus petit avec 26 mètres de côté extérieur, ce bassin ne manque pas d'élégance, même aujourd'hui, tant par ses heureuses proportions que par la recherche dans la répartition de l'eau : une rigole, ménagée sur la surface du mur, déversait l'eau dans la nappe intérieure juste au milieu de chacun des côtés.

Au nord, nous avons relevé les vestiges assez bien conservés d'un pavillon accolé à ce bassin : il mesure 13,50 m de long, sur une largeur de 14,30 m à l'est et 11,40 m à l'ouest (jusqu'aux 4 piliers). Au sud, débordant légèrement le côté du bassin, à l'est et à l'ouest, apparaissent aussi des constructions de 5,60 m en saillie, ouvertes vers l'extérieur. Il est difficile d'en préciser la destination : c'étaient peut-être des écuries-abris pour les chevaux de selle.

De ce bassin, qui domine tout le Mosara jusqu'aux remparts de la ville, la vue sur Fès-Jdid et le palais est superbe. Un matin de février 1938, alors que la neige étincelait au soleil sur la barrière du Kandar dans le fond, par derrière la ligne des minarets, on ne pouvait s'empêcher de penser que le souverain mérinide avait réussi à créer, avec les jeux de l'eau dans son jardin d'agrément, une évocation de Grenade se profilant sur la Sierra Nevada (14).

Peu à peu, les tombes en ont envahi l'intérieur et se sont même incrustées dans le béton des murs, épais de deux mètres (photo n° 11).

(14) Il semble bien que les souverains mérinides aient été obsédés par le souvenir de Grenade et de l'Andalousie. Faut-il rappeler qu'Abou Youssef Yacoub, le premier souverain mérinide, était passé cinq fois en Espagne avec ses armées ? Il mourut d'ailleurs près d'Algésiras en 1286. C'est lui qui, pour construire la grande noria, avait fait venir un ingénieur de Grenade. Par ailleurs, il existe au palais de Fès une salle d'apparat, appelée la Muttamadiya, en souvenir du souverain andalou Ibn Muttamid.

3. *Bassin oriental avec pavillon* (voir plan n° III)

Presque carré (43 m × 40 m), ce bassin est agrémenté lui aussi, au nord, d'un pavillon d'une longueur totale de 25 mètres, dont la construction s'avance de 7 mètres au milieu de l'eau, sur une largeur de 19,50 m. Sont-ce là les vestiges du « superbe pavillon à coupole », dont parle El Omari ? Dans l'état actuel des ruines, il est impossible de le dire.

Sans la photo avion, nous n'aurions pas trouvé les limites du bassin, au milieu de la profusion des tombes sous lesquelles ces murs étaient noyés, et encore moins le mur de clôture de ce bassin, qui, large de 70 centimètres, le fermait presque entièrement sur trois côtés, à 22,20 m de ses murs. Ce mur de clôture a complètement disparu en surface ; seule l'absence d'herbe au printemps permet d'en déceler la trace, à moins qu'on ait la chance — qui fut la nôtre — de tomber un jour sur des tombes fraîchement creusées en plein béton, précisément dans les fondations de ce mur de clôture. Cette série d'excavations alignées ressortent en blanc sur la photo avion n° 1, au sud du bassin.

C'est grâce à la koubba carrée, dont il ne subsiste plus que les murs, que nous avons pu déterminer la hauteur de ce mur de clôture qui n'existe plus nulle part au-dessus de sa fondation. La photo n° 12 l'explique clairement. Quand on construisit cette koubba, non seulement on adossa son mur nord au mur de clôture du bassin, mais encore on le fit déborder de 18 centimètres sur le sommet de ce mur, comme le démontre la corniche dégagée par l'écroulement du mur sur lequel elle reposait en partie. La distance entre le bas de cette corniche et le sol indique la hauteur du mur de clôture du bassin : 3,20 m. Cette découverte, survenue après bien des visites, assurait enfin la cohérence de toutes nos observations : elle nous procura une grande joie au cours de ces recherches archéologiques.

V. — ÉTAT ACTUEL

Toute la partie haute du Mosara est devenue un cimetière : le nom de Sahrij (bassin) évoque les trois bassins d'autrefois, et le caractère domanial de ce terrain rappelle qu'il fut jadis propriété royale.

Dans la partie extrême-ouest, au voisinage de la prison civile, a été installé un dépôt d'essence (voir photo avion 1 *bis*).

La partie sud du Mosara a été coupée en deux par la route moderne de Fès (médina) à Meknès ; elle est bordée de mûriers et passe entre les deux tours octogonales de la porte triomphale d'autrefois, aujourd'hui Bab Segma. Avant celle-ci prend naissance la route du tour de Fès qui longe la casbah des Cherarda, en direction du nord.

Un terrain vague, propice aux jeux de football pour les gamins, s'étend entre cette route et l'enceinte actuelle des dépendances du palais, édifiée au XIX^e^ siècle. Le méchouar de Saulty remplit tout l'espace triangulaire entre l'enceinte du XIX^e^ siècle et la haute muraille mérinide.

La partie ouest est englobée dans l'agdal. La photo avion 1 *bis* y révèle les modifications successives apportées au cours de l'oued Fès. A l'origine, comme l'indique El Omari, l'oued traversait le palais et la ville de Fès-Jdid, canalisé par les longs murs qui en gardent le souvenir ainsi que le pont de plusieurs arches à l'extrémité ouest. Le cours de l'oued fut ensuite dévié vers le nord (un vestige de pont subsiste), lors de la construction de la grande noria. Enfin, au XIX^e^ siècle, quand fut installée la Makina, les eaux de l'oued vinrent lécher le mur de l'enceinte nord.

Plus rien ne reste aujourd'hui de la splendeur du Mosara mérinide, sauf quand le printemps recouvre ces terrains vagues de sa profusion de soucis rutilants. Ce jardin magnifique disparut avec la grande noria. Mais il subsiste toujours le cadre d'environnement : la tour octogonale de Bab Segma, le grand aqueduc et les tours carrées de Bab Seba (Dekaken), souvenirs indestructibles de la puissance mérinide à son apogée.

Henri BRESSOLETTE
Agrégé de l'Université
et
Jean DELAROZIÈRE
Architecte D.P.L.G.

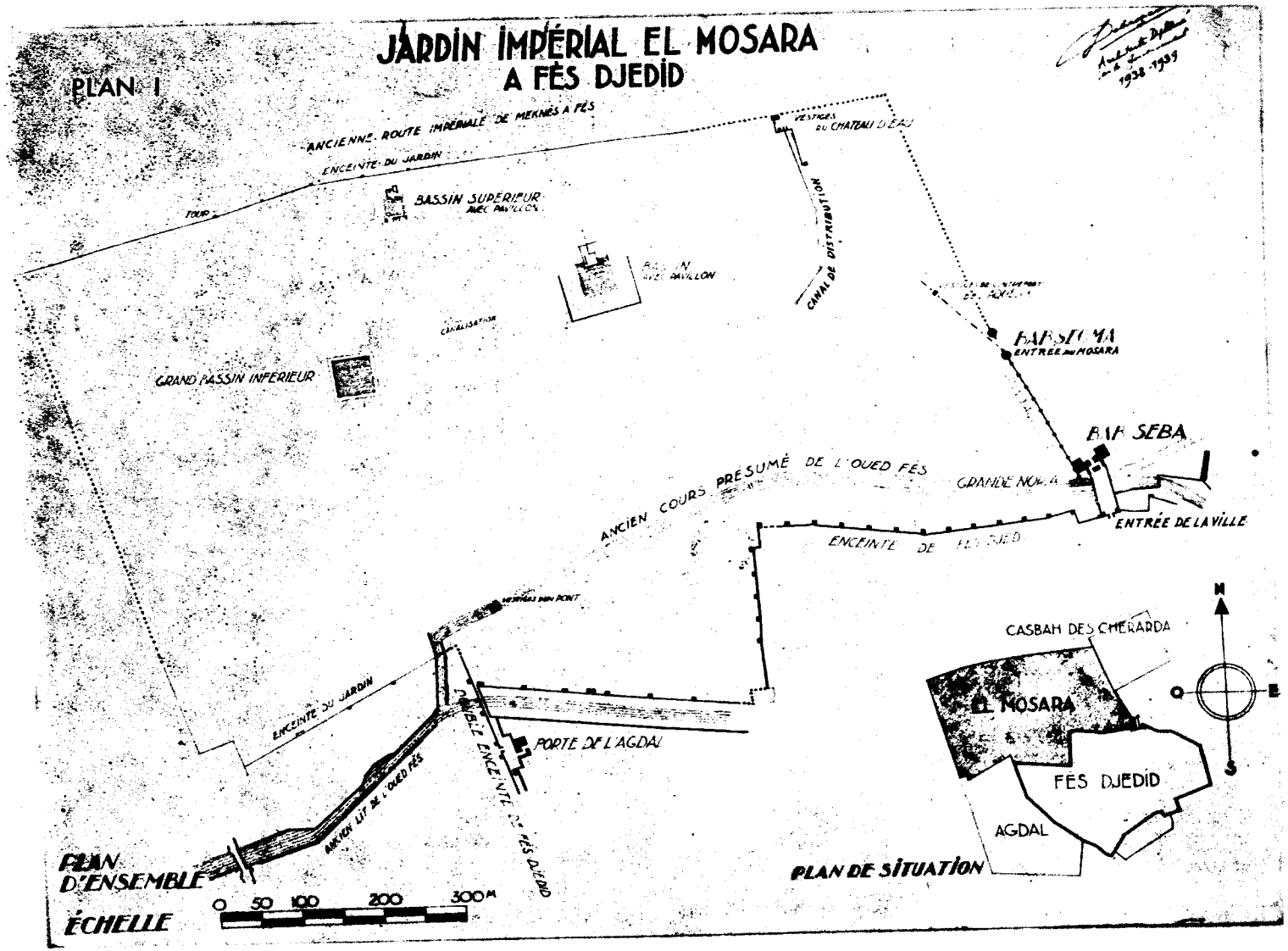
JARDIN IMPÉRIAL EL MOSARA
A FÈS DJEDID
PLAN I
ANCIENNE ROUTE IMPÉRIALE DE MEKNÈS A FÈS
ENCEINTE DU JARDIN
VESTIGES DU CHATEAU D'EAU
BASSIN SUPÉRIEUR
CANAL DE DISTRIBUTION
GRAND BASSIN INFÉRIEUR
BAB SEBA
ENTRÉE DU MOSARA
ANCIEN COURS PRÉSUMÉ DE L'OUED FÈS
ENTRÉE DE LA VILLE
ENCEINTE DE FÈS DJED
CASBAH DES CHERARDA
EL MOSARA
FÈS DJEDID
AGDAL
PORTE DE L'AGDAL
ANCIEN LIT DE L'OUED FÈS
PLAN D'ENSEMBLE
ÉCHELLE
0 50 100 200 300M
PLAN DE SITUATION
N
O
E
S

BASSIN OCCIDENTAL

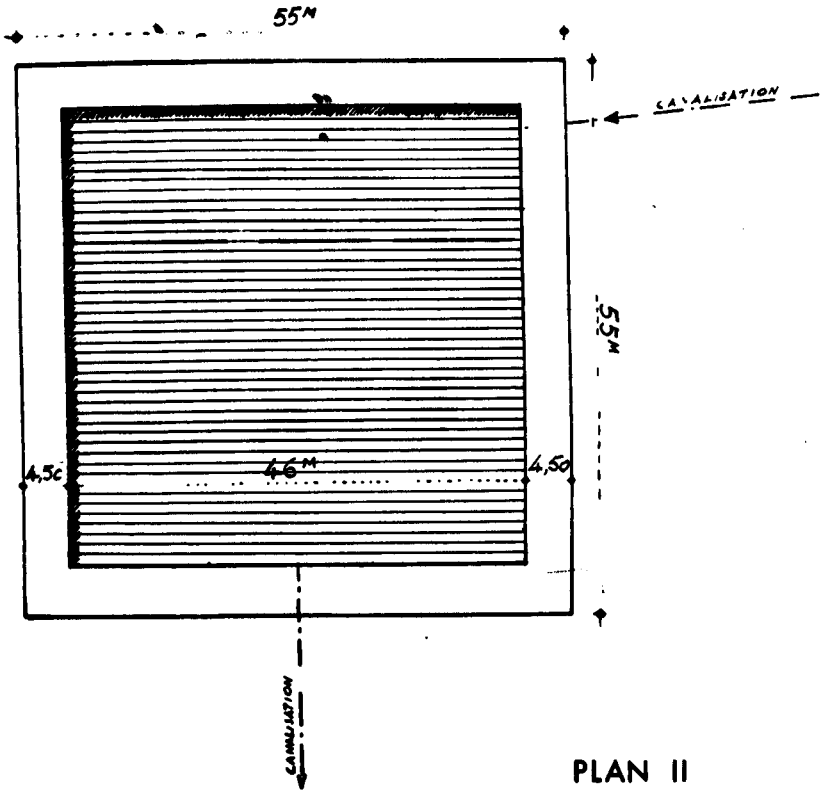

BASSIN SUPERIEUR AVEC PAVILLON

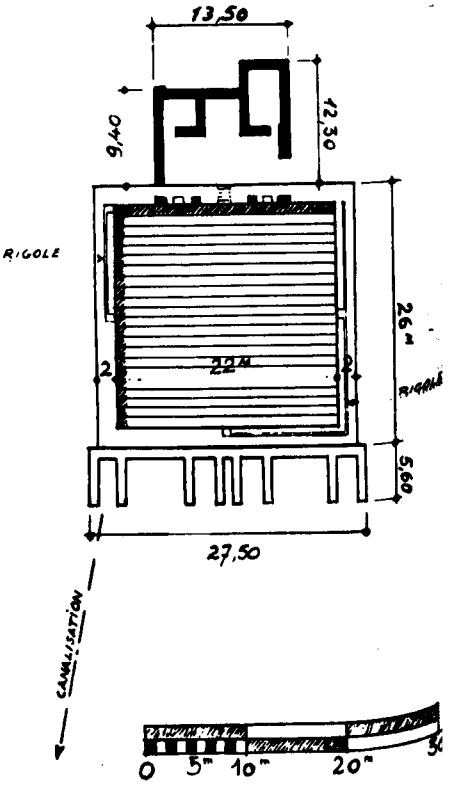

PLAN II

BASSIN ORIENTAL AVEC PAVILLON

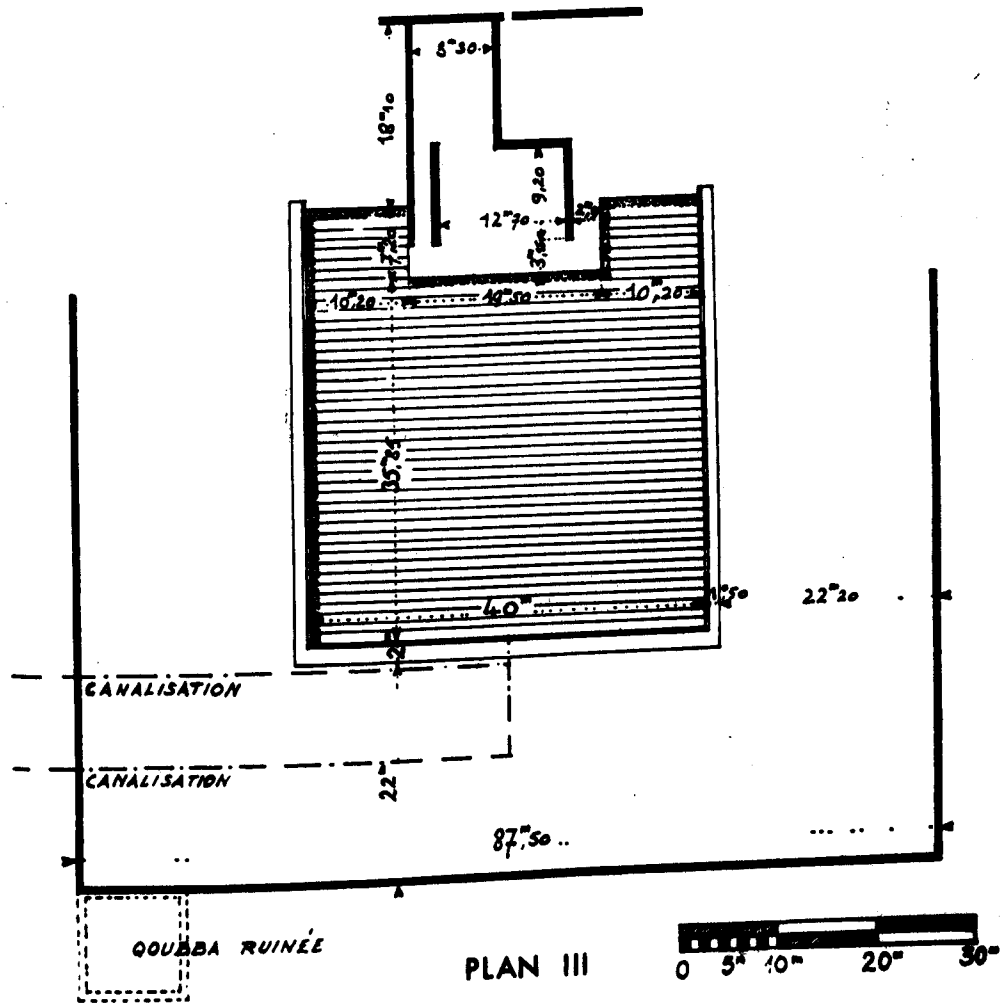

PLAN III

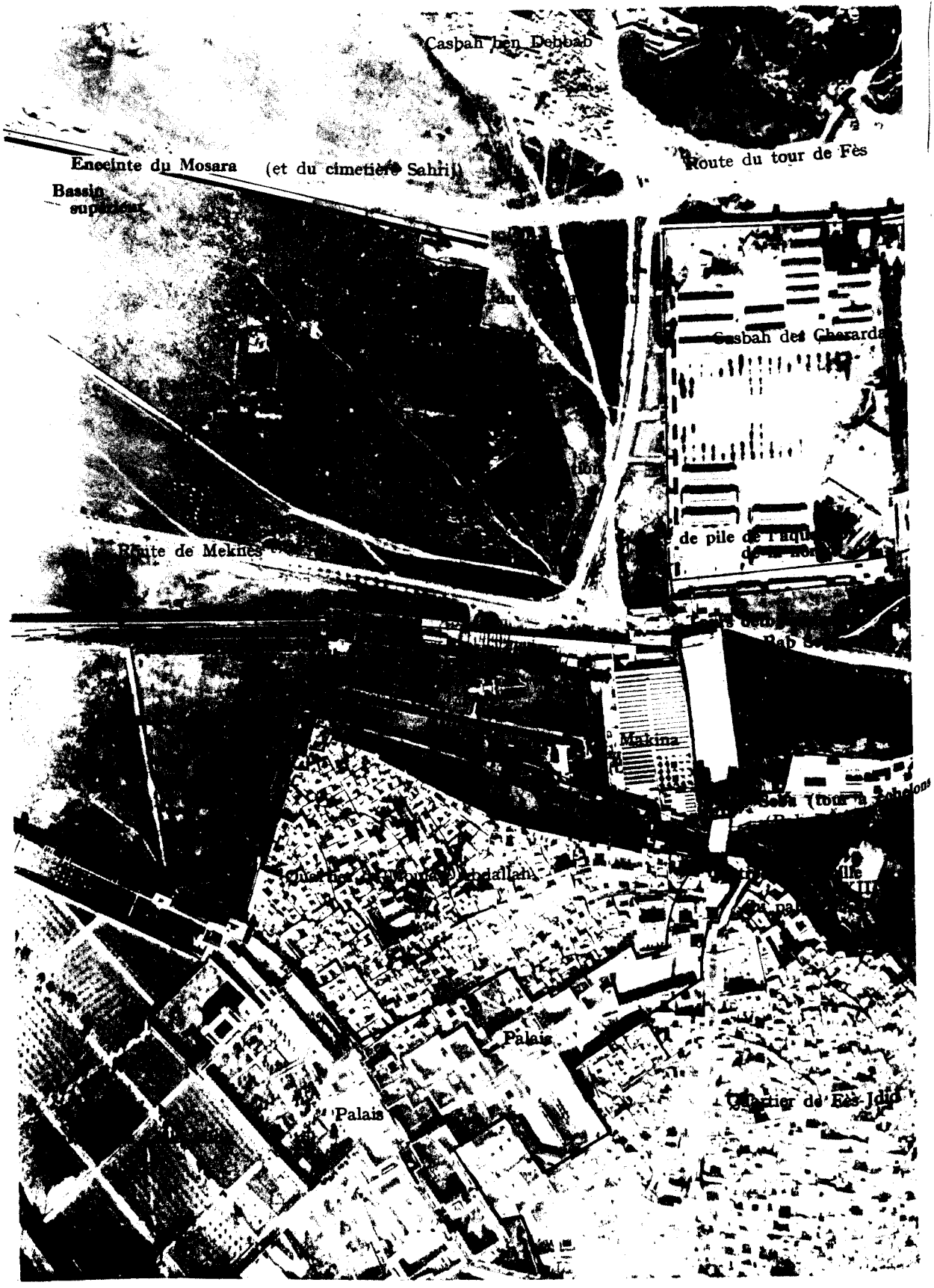

Photo avion n° 1

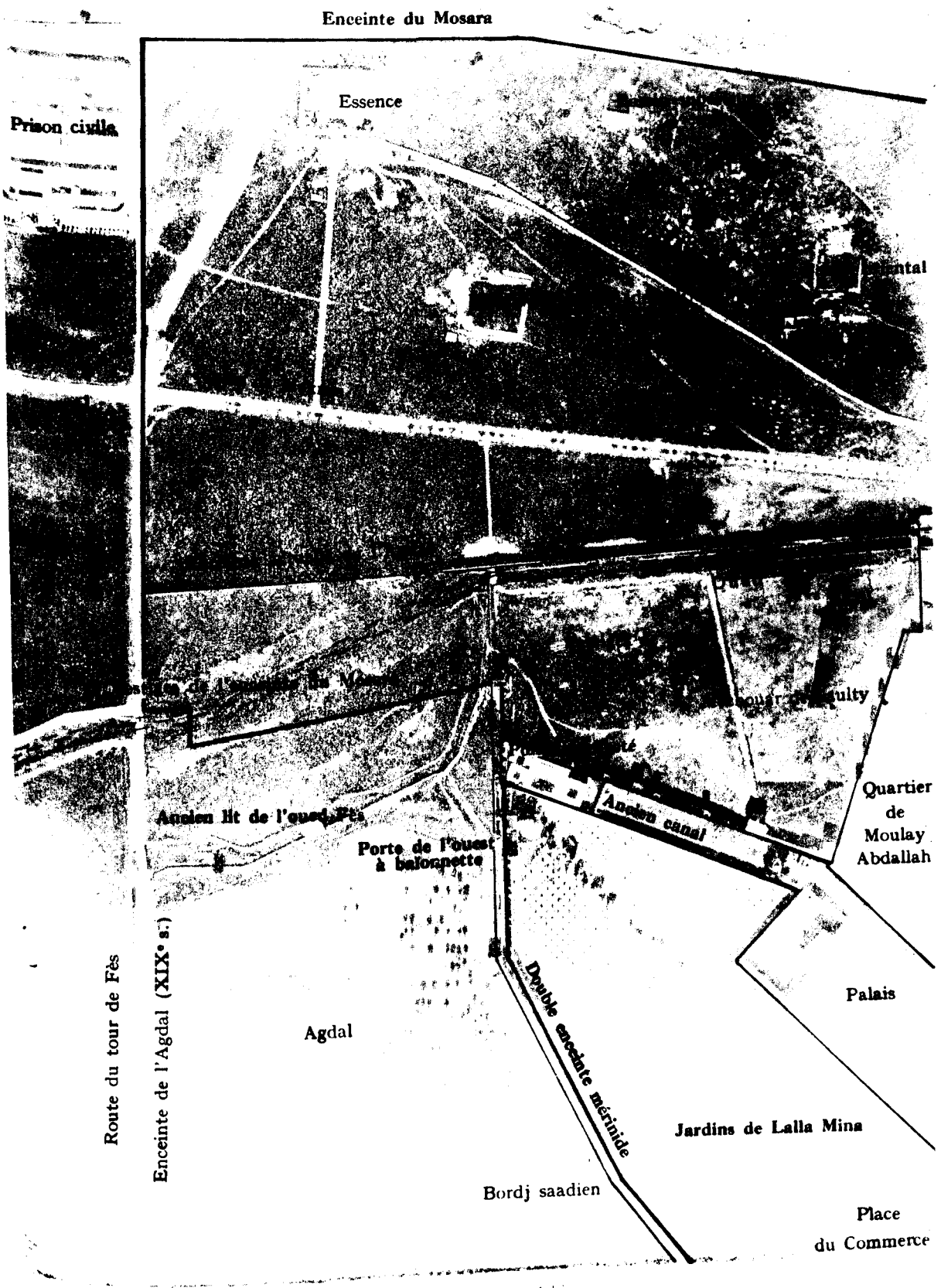

Photo avion n° 1 *bis*

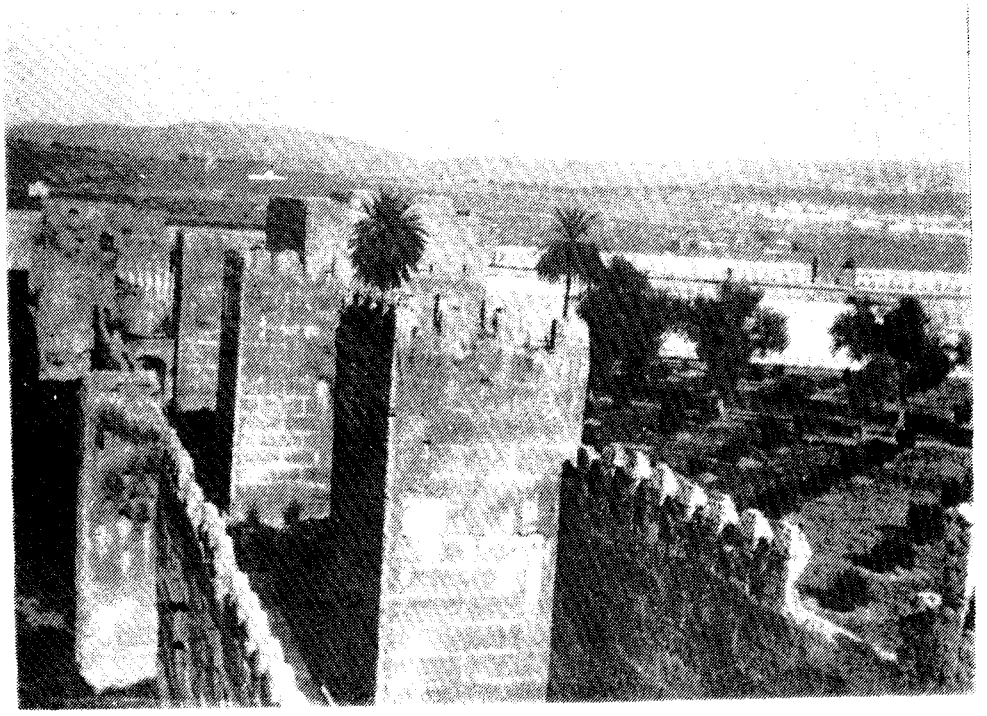

Photo n° 2. — La double enceinte mérinide dans les dépendances du palais. — A gauche, l'agdal ; à droite, le jardin complanté d'orangers et d'oliviers de Lalla Mina. — Le gros bâtiment est une porte à baïonnette : Bab Meknès. — Au-dessus, la mçalla blanche de Fès-Jdid (maghzen). — Au-delà du mur blanc, à droite du palmier, la koubba carrée et les vestiges du bassin oriental. — Plus loin, l'actuelle casbah ben Debbab.

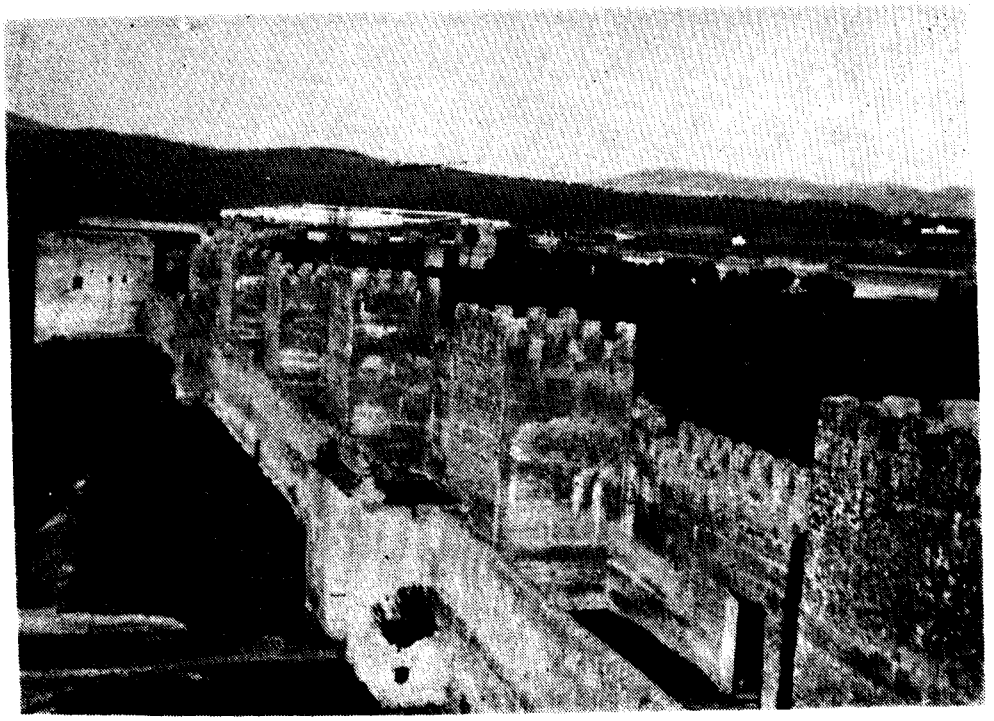

Photo n° 3. — La double enceinte mérinide dans les dépendances du palais. — A gauche, un bastion ajouté par les Saadiens au XVI[e] siècle. — A droite, en bas, une ouverture (peut-être récente) dans la muraille intérieure pour accéder au chemin de ronde entre les deux murailles. — A gauche, en haut, les bâtiments blancs sont les locaux de la prison.

Photo n° 4. — Vestiges d'une tour de l'enceinte extérieure au nord. — Le mur de clôture, récent, repose sur les fondations de l'enceinte mérinide. — Le chemin est l'ancien chemin de Meknès à la médina de Fès el Bali.

Photo n° 5. — La porte d'entrée du Mosara entre les deux tours octogonales de Bab Segma. — Pour retrouver l'aspect primitif, il faut éliminer par la pensée les constructions intercalaires, qui datent du XVII[e] siècle (casbah des Cherarda, à gauche) ou du XIX[e], à droite, avec les merlons en queue d'aronde. — La route actuelle de Fès (médina) à Meknès, passe entre les deux tours.

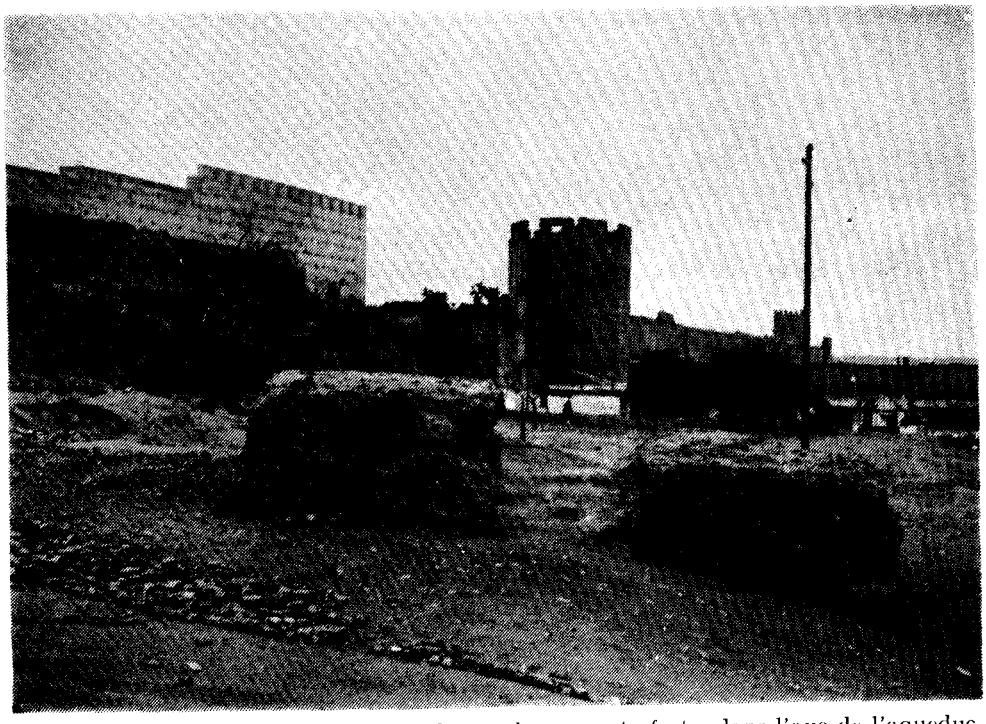

Photo n° 6. — Vestiges du petit aqueduc et de ses contreforts, dans l'axe de l'aqueduc partant de Bab Segma, visible sous l'ouverture de la porte octogonale. — A gauche, couronnée de figuiers de Barbarie, la sœur jumelle octogonale, réduite de moitié. — La haute muraille de gauche clôt la casbah des Cherarda, construite dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle. — Entre la tour octogonale et la tour carrée de Bab Seba, au fond, le grand aqueduc, qui sert de façade à la Makina, dont les bâtiments se voient à droite.

Photo n° 7. — Fouilles de 1938-39. — Substructions du château d'eau à l'extrémité nord de l'aqueduc venant de Bab Segma. — Vue prise vers le sud, en direction de Fès-Jdid. — Au fond, le pavillon à arcades du grand méchouar du palais impérial et le rempart nord.

Photo n° 8. — Fouilles de 1938-39. — Substructions du canal de distribution issu du château d'eau au tracé brisé (voir plan d'ensemble). — Vue prise en direction du nord. — Au fond, la casbah ben Debbab.

Photo n° 9. — Fouilles de 1938-39. — Substructions du canal de distribution issu du château d'eau au tracé brisé (voir plan d'ensemble) n° 1. — Vue prise en direction du sud, vers Fès-Jdid. — En haut, à gauche, le mur du grand aqueduc longeant le vieux méchouar, avec ses contreforts, entre la tour octogonale de Bab Segma et la tour carrée de Bab Seba.

Photo n° 10. — Bassin occidental inférieur, de 46 mètres de côté intérieurement et ses murs de 4,50 m d'épaisseur. — Comblé par de la terre, il a été démoli en 1938; ses débris ont servi à construire des routes.

Photo n° 11. — Le mur sud, pris de l'intérieur, du bassin occidental supérieur ; des tombes l'ont envahi. — Dans le cimetière, la koubba carrée, dont le mur nord était adossé au mur d'enceinte du bassin oriental. Au fond, le quartier de Moulay Abdallah avec ses minarets. Tout à gauche, la tour octogonale de Bab Segma, le grand aqueduc et les tours carrées de Bab Seba.

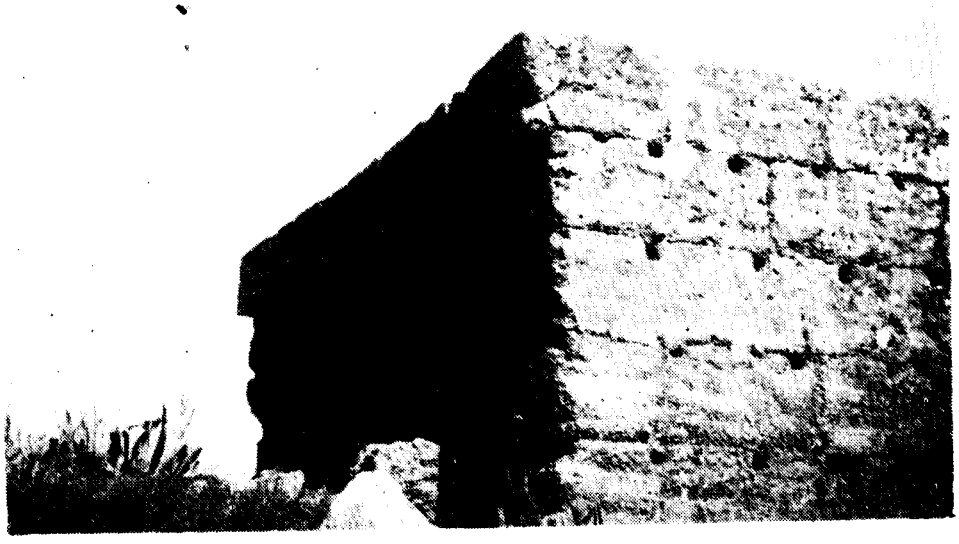

Photo n° 12. — Le mur nord de la koubba carrée ruinée. — Ce mur, adossé au mur de clôture du bassin oriental, qu'il recouvrait même en partie avec cette corniche supérieure, nous donne la hauteur de ce mur de clôture qui a complètement disparu à la surface du sol.

ANGLO-MOROCCAN RELATIONS IN THE FIRST DECADE OF THE OCCUPATION OF TANGIER 1662-1672 *

England acquired Tangier from Portugal as part of the dowry in Charles II's marriage to Catherine of Braganza. Neither Anglo-Moroccan nor Portuguese-Moroccan relations were involved in the transfer. The Portuguese originally offered Tangier as an added inducement for Charles II to agree to the alliance, just as they had done in similar negotiations with the French in the 1640s and 1650s. They did so because their fear of Spain, which had ruled Portugal from 1580 to 1640, prompted them to seek a counterbalancing European alliance. Tangier was attractive to the English for a variety of reasons :

1. its acquisition would help gain the confidence of England's merchant community for the restored Stuart monarchy by promoting trade in North Africa and the Mediterranean ;

2. it was viewed as the starting point for a comprehensive Mediterranean policy ;

3. its location on the southern shore of the western entrance to the Strait of Gibraltar gave Tangier strategic importance and

4. some regarded it as the foundation stone for an English empire.

Charles II summarized his views in the instructions he gave the Earl of Peterburgh, Tangier's first English Governor : « Our maine designe in putting ourself to this great charge for making this Addition to our Dominions...[is] to gain our Subjects the Trade of Barbary, and to enlarge

* An earlier version of this paper was delivered at the Ninth Annual Meeting of the Middle East Studies Association of North America, Louisville, Kentucky, November, 1975.

our Dominions in that sea, and Advance thereby the Honor of our Crowne and the Generall commerce and weale of our Subjects... » (1)

Islamic customs and traditions lead us to expect that the Moroccan Muslim population in the areas near Tangier would have adopted an intransigent attitude toward the English occupiers of a piece of *dār al-Islām*, and to have waged an unremitting struggle to expel them. In fact this did not happen. The English presence in Tangier was but another in the ong series of European —usually Spanish or Portuguese— occupations in Morocco which had begun with the Portuguese conquest of Ceuta in 1415. Tangier itself had been occupied since 1471. Over the succeeding centuries Moroccan tribal and factional leaders frequently sought alliances with the occupying Europeans in order to strengthen their positions in the Moroccan political constellation. Relations between the English at Tangier and the neighboring tribesmen during the first decade of the short-lived English presence provide a well-documented example of this phenomenon.

Before going on, let us set the stage by briefly reviewing the overall situation in Morocco when the English took control of Tangier late in 1661. Since the death of Mūlāy Aḥmad al-Manṣūr a*dh-Dh*ahabī, the last great sultan of the Sa'adī dynasty, in 1603, Morocco had had no cohesive central political authority. After a period of civil war between al-Manṣūr's sons, the country had fragmented into local and regional political entities. Beginning late in the 1630s, the political-religious movement of the *zāwiya* of Dilā', a religious brotherhood based in the Middle Atlas mountains, gained control over most of Morocco's northern and central regions. In asserting their authority in the Rabat-Salé area and the *Gh*arb agricultural region to its north and east, the Dilā'īs clashed with al-Mujāhid Sīdī Maḥammad al-'Ayyāshī, political-religious leader of the area. In April 1641 he was ambushed and killed and the Dilā'īs quickly consolidated their position, although the mujāhid's followers prevented the Dilā'īs from controlling much of the northwestern peninsula. Beginning in 1652-1653, the dominant figure in that area was Aḥmad al-

(1) Instructions for the Earle of Peterburgh (np, September 1661), Public Record Office, London (PRO), Colonial Office (CO), 279/1, fol. 29. See also British Museum (BM), Sloane Mss 1956, fols. 68-69 for another copy.

*Kh*āḍir bin ʿAlī *Gh*aylān. He began to challenge the Dilā'ī supremacy by seizing the town of al-Ṣṣar al-Kabīr, and by 1660 he held the allegiance of much of the territory between that town and Fez. In June 1660, the Dilā'ī leader, Muḥammad al-Ḥājj ad-Dilā'ī, led an army of 80,000 Berbers, which met *Gh*aylān's forces in the *Gh*arb on the banks of Wād Bū Ḥarīra. Through his marriage and tribal alliances *Gh*aylān had gained a large following in northwestern Morocco, and his forces convincingly defeated the Dilā'īs. Henceforth he controlled all of western Morocco north of Rabat-Salé, except Tiṭwān which maintained ties with the Dilā'īs. From 1661 to 1664 *Gh*aylān and his tribal allies frequently attacked the Dilā'ī forces in Rabat-Salé, and finally conquered the port cities in May 1664.

When the English occupied Tangier they did not think security would pose serious problems. They intended to raise an army from among the neighboring tribesmen to protect Tangier from attack, and to obtain provisions from the area rather than relying on imports from England. The hoped-for army never materialized. Indeed, there are no records of any efforts to implement that plan. However, the Tangier authorities did pursue the question of provisions with their neighbors. They did so as part of their attempt to attain and maintain peaceful relations with the nearby towns and tribes. This policy also aimed at providing security for the garrison and civilian population and creating an atmosphere which would permit the English to dominate Morocco's foreign trade. The Earl of Peterburgh thought he had reached agreement for a six-month truce with *Gh*aylān as early as April 1662, less than four months after the English arrived in Tangier, but his high hopes foundered as *Gh*aylān added new demands before he would agree to sign. Although the English saw the sinister hand of Spanish manipulation in *Gh*aylān's apparent change of heart, he acted out of self-interest. His principal objective was to carve out a state for himself in northwestern Morocco. To that end he was not adverse to allying himself with Europeans. In coopting the European enclaves into his alliance structure he hoped to gain not only freedom from attack by the European forces, but also military supplies and support in order to tip the power balance in his favor. He realized that such a European connection might be used

against him by his enemies, so he wanted to gain the most advantageous conditions possible before he would agree to sign. In 1662 his position was secure enough to permit rejection of English overtures if they did not promise sufficient benefits. Therefore in April 1662, *Gh*aylān presented five new conditions to his signing the six-month truce, probing to see just how much he could obtain from an English alliance :

1) 50 barrels of powder ;

2) use of English ships if he needed them ;

3) recall of the English consul from Tiṭwān and prohibition of English trade there ;

4) use of English ships to carry provisions to his forces near Rabat-Salé if the occasion arose ; and

5) a pledge not to give shelter to those fleeing from his justice (2). When Peterburgh could only assent to the first and last demands, the talks broke down and minor clashes continued between the Tangier garrison and *Gh*aylān's forces.

The following spring Peterburgh was replaced by the Earl of Teviot. In the interim, clashes had alternated with peaceful contacts, and Tangier had been able to obtain horses, cattle, and fresh provisions from its neighbors. From the time of Teviot's arrival the pattern of alternating truce negotiations and skirmishes near the city continued. Teviot began work on outer fortifications to secure the garrison and civilian population. During June and July 1663, the clashes continued, but during periods of negotiation *Gh*aylān sent gifts of foodstuffs to Tangier, and Teviot sent gifts of munitions to *Gh*aylān. On 16/26 July 1663, after a skirmish the preceding day, they met face-to-face in a tent outside the city's fortifications and agreed to negotiate. Five days later they signed a six-month truce (3). When the truce expired, Teviot was on his way back to Tangier from London, where he had gone for consultations, and his Lieutenant Governor, Colonel John Fitzgerald, arranged a temporary two-month

(2) Letter from the Earl of Peterburgh (Tangier, 2/12 April 1662), PRO, CO 279/1, fols. 127-129.

(3) Lancelot Addison, *The Moores Baffled: being a Discourse concerning Tangier, Especially when it was under the Earl of Teviot* (London, 1681), pp. 8-11 and 15-18.

extension to permit Teviot to negotiate a renewal on his return (4). When Teviot returned to Tangier in January 1664, he notified *Gh*aylān that the truce could not continue unless its terms were altered to permit the English to work on improving their fortifications, in accordance with the King's specific instructions received in London. Teviot and *Gh*aylān arranged for a fifteen day period during which the English could work on the fortifications near the city, but not on the outer perimeter. In the interval, G*ha*ylān consulted with the *'ulamā'*, who ruled that Islamic law would not permit Christians to build fortifications in dār al-Islām. *Gh*aylān offered the English new terms, including a promise to give quarter and rate prisoners for ransom as had been the practice during the time the Portuguese occupied Tangier, proposals which Teviot rejected (5).

On 11/21 February 1663/64, hostilities erupted between *Gh*aylān's forces and the Tangier garrison, although not on a large scale. Skirmishes continued throughout March and April, and on 3/13 May 1664, Teviot and many of his officers were killed in a major battle outside the fortifications. Had *Gh*aylān pressed on that day or the next, it seems likely he could have overrun the defeated and leaderless enclave, but he withdrew, and never again threatened Tangier in force (6). The breach of the truce which resulted in the death of Tangier's most energetic and dynamic governor resulted from a deep and mutual lack of understanding. The English neither knew nor understood the Islamic concepts of jurisdiction and sovereignty which governed *Gh*aylān's thinking and actions. Teviot and his successors held *Gh*aylān responsible for the rupture because he had not permitted adherence to the King's instructions. For his part, *Gh*aylān insisted that by building fortifications and

(4) Prolongation of six months truce (Aṣīla, 18/28 January 1663/64), PRO, CO 279/3, fols. 6 and 8. See also PRO, SP 103/1 for another copy.

(5) Earl of Teviot to Sir Henry Bennett (Tangier, nd-after 21 February 1664), PRO, CO 279/3, fol. 34 ; same to same (Tangier, 9/19 February 1663/64), PRO, CO 279/3, fols. 20-21 ; and Addison, *op. cit.*, p. 23.

(6) Paper from the Earl of Teviot (Tangier, 26 February 1664), PRO, CO 279/3, fol. 22 ; Letter from Robert Bartlett (Tangier, 5/15 March 1663/64), PRO, CO 279/3, fol. 30 ; Sir Tobias Bridge to Charles II (Tangier, 5/15 May 1664), PRO, CO 279/3, fol. 54.

refusing to take them down the English had violated the terms of the truce. He therefore blamed them for the outbreak of hostilities (7).

Nevertheless, the common interest in peaceful relations lead to a renewal of negotiations by September 1664. *Gh*aylān proposed renewal of the terms agreed on with Teviot and again insisted on destruction of the fortifications which had been built, while writing that he had « more inclination for the English than for any other nations » (8). But Lord Belasyse, the new Governor of Tangier, remained convinced that the Spanish continued to incite *Gh*aylān against the English. He wrote in cipher to Lord Arlington, Charles II's chief secretary for foreign affairs, « by late intelligence it is certaine that the Spaniards doth bribe him to continue hostilitye against us » (9). In May 1665, during the Second Anglo-Dutch War (1665-1667), a Dutch fleet appeared in Tangier Bay at the same time some of *Gh*aylān's forces appeared near the city. Belasyse suspected them of collusion. Despite the consistency in *Gh*aylān's position on the fortifications, Belasyse felt that peace could have been made « iff ye Spanyard and Hollander who are both earnest solisitors did nott persuade wth him to ye contrary » (10).

While the English dreamed of Spanish and Dutch intrigue against Tangier, the real causes of their failure to conclude a peace agreement with *Gh*aylān were their own refusal to agree to his consistent demands for destruction of the fortifications built by Teviot and, more importantly, the relative strength of his position *vis à vis* what remained of Dilā'ī authority and the rising ʿAlawīs. He could afford to stick to his principles and beliefs — or be obstinate from the English point of view — because

(7) Earl of Teviot to the Governor of Tiṭwān (Tangier, 12/22 March 1663/64), BM, Sloane Mss 1955, fols. 112-113 ; same to same (Tangier, 17/27 February 1663/64), BM, Sloane Miss 1955, fol. 6 ; Teviot to Ghaylān (Tangier, 28 February/9 March 1663/64), BM, Sloane Mss 1955, fols. 3-4 ; Ghaylān to Charles II (Aṣīla, 11/21 June 1665), PRO, CO 279/4, fol. 126 ; and same to same (Aṣīla, 11/21 July 1665), PRO, CO 279/4, fols. 134-135, and fol. 136 for English translation.

(8) Copy of transactions between the Gov^{r} of Tangier and Gayland (np, nd-received 12/27 September 1664), PRO, CO 279/3, fol. 218.

(9) Lord Belasyse to Lord Arlington (Tangier, 12/22 April 1665), PRO, CO 279/4, fol. 84.

(10) Belasyse to Arlington (Tangier, 20/30 May 1665), PRO, CO 279/4, fol. 112. See also same to same (Tangier, 12/22 June 1665), PRO, CO 279/4, fol. 124.

his secure position left him little need for English aid or support against other Moroccans.

Late in 1665 and early in 1666 the pendulum began to swing against *Gh*aylān. Mūlāy ar-Ra*sh*īd al-ʿAlawī began to assemble a strong coalition of forces around Fez, and *Gh*aylān's own tribal supporters began to switch their allegiance. In addition, *Gh*aylān made an ill-advised and disastrous attack against the Spanish enclave at al-ʿArā'i*sh* [Larache] which resulted in heavy losses. Faced with the rising power of the ʿAlawīs and the blow to his own power and prestige at al-ʿArā'ish, Ghaylān evidenced a new willingness to make concessions in his dealings with the English (11). He and Lord Belasyse reached a perpetual accord on 2/12 April 1666 which gave the English the security and provisions they sought for Tangier, including the right to complete their fortifications, fresh food supplies for the garrison, building supplies for completion of the breakwater they were building in the Bay, limited protection from corsairs, and even a promise of assistance to Tangier should it be attacked by another European power. Each party agreed to nullify past claims, extradite offenders, and open commerce. For his part *Gh*aylān received 200 barrels of gunpowder and, more importantly, an English promise to send English ships from Tangier to aid him against any of his enemies not at peace with England (12).

Lord Belasyse felt that he had seized a unique opportunity presented by *Gh*aylān's failure against the Spanish at al-ʿArā'i*sh* (13). But the treaty's terms belie *Gh*aylān's appreciation of his own desperate situation. Faced with a threat from Mūlāy ar-Ra*sh*īd's army, he capitulated to English demands for security, provisions, and supplies, and even offered his own forces to aid Tangier against European attack. More signifi-

(11) Extract from a letter from Lord Belasyse (Tangier, 10/20 August 1665), PRO, CO 279/4, fol. 143; Captain William Witham to Lord Arlington (Tangier, 2/12 April 1666), PRO CO 279/6, fol. 48; and Belasyse to Arlington (Tangier, 4/14 April 1666), PRO, CO 279/6, fol. 49.

(12) Treaty between Lord Belasyse and Aḥmad al-Khāḍir bin ʿAlī Ghaylān (Tangier, 2/12 April 1666), PRO, CO 279/6, fols. 43-46 for printed copy. Other copies PRO, CO 279/6, fols. 68-69; PRO, SP 103/1; and BM Add Mss 40795, fols. 41-44.

(13) Lord Belasyse to Lord Arlington (Tangier, 4/14 April 1666), PRO, CO 279/6, fol. 49.

cantly, he backed down on his demands regarding the English fortifications. But the English agreement to use ships from Tangier to aid *Gh*aylān proved to be far more important, as *Gh*aylān no doubt feared it would when he insisted on its inclusion in the agreement. To seal the agreement Lord Belasyse sent *Gh*aylān a gift of a quantity of guns (14).

When Belasyse and *Gh*aylān signed the treaty in April 1666, each thought he was gaining an ally who would prove useful in future conflicts as well as neutralizing a potentially dangerous foe. In the event only *Gh*aylān gained all the expected benefits, but while it prolonged his survival, even English aid could not save him from defeat and flight from the rising power of the ʿAlawī shurafā'. For a short time the English did not appreciate the reality of *Gh*aylān's weakness. In May and early June 1666, considerable correspondence passed between Tangier and *Gh*aylān, then headquartered in Aṣīla, about the potential threat to Tangier from a French armada which had actually been sent to Rabat-Salé. Over a period of more than a month, Tangier's Lieutenant Governor Colonel Henry Norwood sent *Gh*aylān almost daily reports on French movements while *Gh*aylān coordinated his defensive plans with those of the Tangier garrison (15).

At the same time, they initiated the series of requests for military supplies and provisions which became the staple of correspondence between *Gh*aylān and the English until *Gh*aylān fled to Algiers in June 1668 (16). The English and *Gh*aylān at this point had a community of interests which encouraged this interchange. After a serious defeat at Mūlāy ar-Ra*sh*īd's hands in mid-June 1666, *Gh*aylān's back was to the wall. Confined to Aṣīla and its immediate surroundings, he needed

(14) Colonel Henry Norwood to Ghaylān (Tangier, 23 April/3 May 1666) and Norwood to Muḥammad bin ʿAbd Allāh (Tangier, 23 April/3 May 1666), BM, Sloane Mss 1955, fols. 28-29.

(15) Norwood to Ghaylān (Tangier, 6/16 May 1666), BM, Sloane Mss 1955, fols. 29-30 ; Norwood to Arlington (Tangier, 10/20 June 1666), PRO, CO 279/6, fol. 81 ; Ghaylān to Norwood (Aṣīla, 20/30 May 1666), BM, Sloane Mss 1955, fols. 109b-108b ; same to same (al-Qaṣr al-Kabīr, 24 May/3 June 1666), MB, Sloane Mss 1955, fol. 107b ; and same to same (Aṣīla, 11/21 June 1666), BM, Sloane Mss 1955, fol. 106b.

(16) Norwood to Ghaylān (Tangier, May 1666), BM, Sloane Mss 1955, fol. 32 ; and Ghaylān to Norwood (in the Gharb, 13/23 June 1666), BM, Sloane Mss 1955, fol. 105b.

English arms, transport, and support in order to re-establish his position in Morocco. Therefore he did whatever he could to procure fresh provisions for the English at Tangier. The English supplied *Gh*aylān with small arms, munitions, and technical and moral support because he could, in turn, supply them with provisions, help keep the surrounding territory tranquil because its leaders still supported and obeyed him, and divert ʿAlawī attention from Tangier by his continued resistance. As soon as Mūlāy ar-Ras*h*īd defeated *Gh*aylān, the latter wrote to his allies in Tangier informing them of the reversal, and requesting their aid, including a doctor to tend his wounds ([17]). Along with his request *Gh*aylān sent an English captive, a horse (reputedly his own from the battle), a camel, and a lion cub. Colonel Norwood sent a surgeon and a small ship to remain off Aṣīla in case *Gh*aylān wanted to flee to Tangier ([18]). For the next two years *Gh*aylān remained a virtual prisoner in the town of Aṣīla. Land communication with Tangier, only 28 miles to the north, was never restored.

As he became more and more mired in Aṣīla, *Gh*aylān's policy toward the English did not change. He needed them now more than ever. From June 1667 until his final defeat and flight to Algiers in July 1668, *Gh*aylān and his supporters and soldiers in Aṣīla received practically all their supplies, including grain, by ship from the English. ([19]). Nonetheless, he still managed to occasionally sell livestock to Tangier : « As oft as his vassalls have success agt the cattle that straggle from their guards we sent o^{r} boates wth money to buy them. » ([20])

(17) Ghaylān to Norwood (Aṣīla, 19/29 June 1666), BM, Sloane Mss 1955, fol. 104b. See also PRO, CO 279/6, fol. 88 for another copy.

(18) Jo. Skelton to Lord Arlington (Fort of Plymouth, 15/25 July 1666), PRO, CO 279/6, fol. 94. See also Norwood to Ghaylān (Tangier, 20/30 June 1666), BM, Sloane Mss 1955, fols. 37-38, another copy PRO, CO 279/6, fol. 88 ; and same to same (Tangier, 25 June/5 July 1666), PRO, SP 71/13, fol. 161, see also BM, Sloane Mss 1955, fol. 38 for Spanish copy.

(19) Norwood to Arlington (Tangier, 24 May/3 June 1667), PRO, CO 279/8, fol. 71 ; Norwood to Ghaylān (Tangier, 13/23 July 1667), BM, Sloane Mss 1955, fol. 110 ; same to same (Tangier, 24 July/3 August 1667), BM, Sloane Mss 1955, fol. 127b ; and Captain Palmes Fairborne to Sir Joseph Williamson (Tangier, 14/24 May 1668), PRO, CO 279/10, fol. 168.

(20) Norwood to Arlington (Tangier, 31 January/10 February 1667/68), PRO, CO 279/10, fol. 94.

While *Gh*aylān consistently attempted to gain English help to restore his position in Morocco, the rationale of English policy underwent changes. The initial purpose of the peace and alliance with *Gh*aylān had been to obtain security and provisions and create a good atmosphere for the expansion of trade. But with the ʿAlawīs beginning to put pressure on areas near Tangier, the English attempted to keep the Moroccans divided on the one hand and to demonstrate their good faith on the other. Knowing that ʿAlawī control of the southern half of Morocco was far from complete, Colonel Norwood advocated support for *Gh*aylān and a major effort to maintain him in Aṣīla in order to distract Mūlāy ar-Ra*sh*īd and his forces from turning their attentions to Tangier before what he felt was their inevitable return to the south (21). He wanted to keep the Moroccans fighting among themselves by supporting the weaker contestant, thereby keeping the stronger one distracted. Norwood also consistently maintained that the English must show constancy in their adherence to the treaty with *Gh*aylān in order to impress the ʿAlawīs with English good faith so that they would quickly come to terms when the proper time came. In June 1667, more than a year before *Gh*aylān's flight, but after his demise seemed certain, some Moroccans advised Norwood to cut his losses with *Gh*aylān. They said he had more than lived up to his committments in the treaty and should « adhere unto the conqueror » (22). But Norwood resisted, hesitant to desert his ally. He wrote to Lord Arlington : « I will take care to observe all points of honour on his Ma^ty's behalf as farre as I can make a Judgment, and will not leave him [*Gh*aylān] till himself confess the reasonableness thereof. » (23) The English reinforced this support for *Gh*aylān by refusing to deal with the ʿAlawīs in any serious manner until after his flight to Algiers in July 1668.

But English help could not save *Gh*aylān from ultimate defeat. In July 1668, Aṣīla fell to Mūlāy ar-Ra*sh*īd's forces. Not long before, news of a Dilā'ī defeat — by now they were allied with *Gh*aylān against the ʿAlawīs — had demoralized those remaining at Aṣīla and put *Gh*aylān

(21) Letter from Norwood (Tangier, 20/30 July 1666), PRO, CO 279/6, fol. 99, another copy PRO, SP 71/13, fol. 160.

(22) Norwood to Arlington (Tangier, 13/23 June 1667), PRO, CO 279/8, fol. 91.

(23) Same to Same (Tangier, 19/29 June 1667), PRO, CO 279/8, fols. 103-104.

to flight. He sent much of this entourage and his belongings to Tangier, but he himself sailed directly to Algiers (24). English policy had succeeded in that the ʿAlawīs had not put pressure on Tangier, but it is questionable how much this should be attributed to English policy and support for *Gh*aylān and how much to ʿAlawī indifference and preoccupation with securing control of Morocco by eliminating rivals for power.

*Gh*aylān's departure did not mark his final departure from Morocco or Anglo-Moroccan affairs. After Mūlāy ar-Ra*sh*īd's death in 1672 some of the tribes in and around Tiṭwān called on *Gh*aylān to return, and he did so, hoping to re-establish his position during the subsequent struggle for power. After negotiations he and Lord Middleton, Governor of Tangier, reached agreement on a new treaty on 2/12 January 1672/73. It had a term of six months, renewable at six months intervals (25). Even before the treaty was signed, the English began sending quantities of arms and munitions to Ghaylān and other nearby Moroccan notables. In November 1672, for instance, *Gh*aylān's secretary Muḥammad al-Waqqash (Mahamed Lucas in English documents) sent a receipt for 100 muskets, eight long guns, four quail guns, 100 lances, thirty barrels of powder, and two barrels of small shot to Tangier (26). Fort most of 1673 the English maintained a steady flow of small arms and munitions to *Gh*aylān, in addition to the powder they agreed to send in the treaty. In return, *Gh*aylān and his secretary Muḥammad al-Waqqash tried to maintain a supply of fresh provisions for Tangier (27).

The 1673 treaty had been concluded despite difficulties posed by *Gh*aylān's grievances against the English for tampering with his possessions in Tangier after his flight from Aṣīla, particularly the freeing of a Portuguese girl from his entourage who he referred to as « renegada

(24) Fairborne to Williamson (Tangier, 17/27 July 1668), PRO, CO 279/10 ; and Norwood to Arlington (Tangier, 19/29 July 1668), PRO, CO 279/10.

25) Articles of Peace (Tangier, 2/12 January 1672/73), PRO, CO 279/16 See also BM, Sloane Mss 1958, fols. 4-11, and PRO, SP 103/1 for other copies.

(26) BM, Sloane Mss 1958, fol. 12.

(27) BM, Sloane Mss 1958, *passim*.

mia » ([28]). But, as Lord Middleton correctly deduced in writing to Charles II, it had been concluded because of Tangier's need for provisions and *Gh*aylān's need for arms, munitions, and support in his attempt to regain his power in Morocco ([29]). The attempt failed as *Gh*aylān disappeared from the scene before the end of 1673. Despite the English alliance he could not put together a coalition of tribal forces able to withstand the centralizing pressure from Mūlāy ar-Ra*sh*īd's successor Mūlāy Ismā'īl. With *Gh*aylān died the last major challenge to Ismā'īl's authority in northwestern Morocco.

England's relations with Moroccans in the first decade of the occupation of Tangier reflected general English interests. Charles II clearly stated in his instructions to the first Governor of Tangier, the Earl of Peterburgh, that his purpose in acquiring Tangier was to promote English commercial and imperial interests. He reiterated the same theme in his instructions to Lord Middleton, Tangier's Governor at the close of the first decade of the occupation ([30]). In their relations with Moroccans, the authorities in Tangier attempted to gain physical security and provisions for the city. At times this meant forming alliances with various Moroccan factions, principally that led by *Gh*aylān, but also on an informal basis with minor local figures in the region such as the *Shaykh* of Arras, the rulers of Tiṭwān, and the *Shaykh* of Anjara. In order to promote these alliances, the English parted with sizable quantities of small arms and munitions. The policy can hardly be termed a success because for much of the period the city had to rely on Spanish willingness to trade or shipments from England for supplies of all sorts.

In their dealings with Tangier, the Moroccans viewed the English in traditional Moroccan terms as potential allies in the Moroccan mosaic.

(28) Ghaylān to Charles II (al-Qaṣr al-Kabīr, 11 Ramaḍān 1083/1 January 1673), BM, Sloane Mss 1958, fol. 13 ; Ghaylān to Belasyse (al-Qaṣr al-Kabīr, 10 Shawwāl 1083/29 January 1673), BM, Sloane Mss 1958, fol. 14. See also Colonel Norwoods Answere to Gaylans complaint (np, 1973), PRO, CO 279/15, another copy misfiled in PRO, CO 279/10, fol. 137 ; and Lord Middleton to the Commissioners for Tangier (Tangier, 5/15 January 1672/73), PRO, CO 279/16, fols. 287-288.

(29) Middleton to Charles II (Tangier, 28 March/7 April 1673), PRO, CO 279/16, fols. 257-258.

(30) Additional Instructions to Lord Middleton (np, nd-about August 1668), PRO, CO 279/12.

The English were another tribe to be worked into the pattern of alliances. *Gh*aylān attempted to use his alliances with the English to alter the dynamics of local affairs and save his own position in the Moroccan power struggle. But he had no more success with his policy than the English had with theirs. Despite English assistance he could not stem the ʿAlawī advance. Despite their relations with *Gh*aylān and other Moroccan notables, the English could not establish a firm foothold in Tangier. In the end they abandoned the garrison to Mūlāy Ismāʿīl in 1684.

Jerome B. WEINER

Department of History
Old Dominion University
Norfolk (Virginia - USA)

LE PROCES INQUISITORIAL CONTRE DIEGO FELIPE, NATIF DE TETOUAN, ET SES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES (1671)

Par leur nature propre, les procès inquisitoriaux ne sont pas à ranger parmi les documents les plus intéressants du double point de vue de l'histoire sociale ou économique. Capitaux si l'on étudie le mouvement des idées religieuses, rarement négligeables quand il s'agit de reconstruire les mentalités d'une époque, ils ne donnent à connaître dans le meilleur des cas que des faits sociaux isolés ou des données économiques ponctuelles. Toutefois, ils ont souvent le mérite de replacer la donnée brute, le chiffre froid et sévère, dans la gangue complexe du vécu.

Si d'une façon générale tout procès dessine la trajectoire d'une existence individuelle et relie l'individuel insignifiant au collectif qui signifie, c'est de façon très particulière que le procès inquisitorial inédit concernant Diego Felipe, alias Abraham Henrriquez né à Tétouan vers 1647-1648, présente quelque intérêt du point de vue de l'histoire du Maroc (1). Il met en cause, avec l'Espagne et à l'exception de l'Algérie, la totalité des pays riverains ou proches du bassin occidental de la Méditerranée : l'Italie d'où vient le héros de l'histoire ; le Maroc qui est son pays d'origine et où il prend une part active au commerce ; la France, car c'est sur un bateau français que Diego/Abraham gagne l'Espagne ; la Tunisie où vit une partie de sa famille qui a quitté Tétouan; le Portugal par où est passé un coreligionnaire natif et parti de Marrakech ; l'An-

(1) *Archivo Diocesano de Cuenca.* Leg. 538 ; núm. 6821. Nous remercions l'archiviste D. Dimas Pérez Ramírez et la Sta. E. Redondo Rubio qui ont aimablement facilité la réalisation de ce travail.

gleterre enfin à laquelle Mawlāy Ismāʿīl va bientôt reprendre Tanger. Il jette une lumière supplémentaire sur les réseaux commerciaux où les communautés juives jouent en cette seconde moitié du XVII[e] siècle un rôle important. Il montre aussi l'extrême plasticité de la communauté judéo-marocaine dont les membres d'une même famille peuvent se trouver aisément à Tétouan ou Tunis, à Livourne ou en Espagne. Il atteste enfin qu'en 1670-71, le Maroc importait du fer à partir de Livourne (celui, fameux, de l'île d'Elbe ?), et que les marchands d'Italie étaient en relation avec Tétouan d'où ils importaient des cuirs ainsi que d'autres produits marocains.

Livourne ayant reçu le surnom de Mecque du capitalisme et de Wall Street de la Renaissance, nul doute qu'elle avait gardé dans cette fin de XVII[e] siècle passablement morose quelques beaux restes de sa splendeur passée. Depuis 1593 où fut publiée par le Grand Duc de Toscane *La Livornina*, charte de privilèges qui invitait les marchands étrangers à s'établir dans son port libre et promettait notamment aux Juifs une totale absence d'Inquisition, Livourne n'avait cessé de prospérer, servant de refuge, de base ou de tremplin aux nombreux Marranes ayant maille à partir avec les tribunaux inquisitoriaux de la Péninsule Ibérique, où à des membres des communautés judéo-marocaines, comme le tiṭwānī Diego Felipe, alias Abraham Henrriquez, ou le marrākušī João da Silva converti et baptisé à Lisbonne (2).

(2) Livourne, *Liorna* en espagnol, est au XVII[e] siècle un des ports les plus fréquentés de la Méditerranée. Dans ce port franc on trouve surtout des étrangers : environ 5 000 Juifs, 900 Turcs et 1 000 Européens autres qu'Italiens vers la fin du XVII[e] siècle. Pour juger de son importance du point de vue du commerce avec l'Afrique du Nord, Maroc compris, on peut se référer à la bibliographie donnée par M. Eisenbeth, « Les Juifs en Algérie et en Tunisie », *Revue Africaine*, 1952, pp. 155-163; à Cécil Roth, « Notes sur les Marranes de Livourne », *Revue des Etudes Juives*, 1931 ; à G. Bedarida, *Ebrei di Livorno*, Florence 1956. Livourne donne alors lieu à des formules proverbiales : *es una Liorna* vaut pour tout endroit plein de trafic et de confusion ; *el que va a Liorna no torna* renvoie aux difficultés qu'il y a pour se tirer d'un endroit pareil.

La communauté judéo-marocaine de Tétouan est alors florissante, comme en témoigne Roland Fréjus qui passe dans cette ville vers 1666. Elle entretient des rapports avec l'Italie. Beaucoup de ses membres se retrouvent aussi à Málaga et se sont convertis au christianisme plus ou moins sincèrement. Un Antonio Tomás, originaire de Tétouan, figure comme judaïsant dans un autodafé de Grenade en 1672. Cf. J. Caro Baroja, *Los judíos en la España moderna...*, Madrid 1961, I, 219-220 ; J.B. Vilar Ramírez, *La judería de Tetuán* (1489-1860), Murcia, 1969, pp. 35-36. Diego Felipe n'est donc pas aussi isolé que sa bizarre aventure peut le faire penser.

En renvoyant en appendice l'essentiel des documents qui peuvent présenter un intérêt du strict point de vue de l'histoire du Maroc, tentons de retrouver la vérité de l'affaire Diego Felipe, dramatique ou quelquefois comique, ainsi qu'il nous plaira.

Le 20 août 1671, Don Frutos Bernardo de Ayala, Evêque et Seigneur de Sigüenza, remet au Tribunal de l'Inquisition de Cuenca un dossier concernant un certain Diego Felipe contre lequel est instauré un procès ordinaire ou *causa criminal*. Quelques jours plus tôt, le dit Diego Felipe avait été emprisonné : ayant déjà été baptisé à Málaga, il avait cherché à se faire baptiser une deuxième fois à Sigüenza. L'origine du prévenu aussi bien que la nature du délit expliquent que la justice ordinaire se dessaisisse de l'affaire au profit de l'Inquisition qui est seule compétente en matière de foi, et que le procès, de simple *causa criminal*, devienne une *causa de fe*.

Le 8 août précédent, Don Pedro Mançiles, juge ecclésiastique et vicaire général de Sigüenza, avait ouvert l'enquête : alors même qu'on s'apprêtait à baptiser ce jeune homme qui disait alors s'appeler Abraham et être natif de Livourne, la nouvelle se répandait qu'il avait été déjà baptisé ! Juan Miguel Navarro, habitant de Sigüenza, témoignait ce même jour, affirmant que le 8 ou le 10 juillet précédent et se trouvant à Argecilla, soit à cinq ou six lieues de Sigüenza dans la direction de Madrid, un jeune homme au visage brun et étranger à la ville, *moço forastero moreno de rostro*, était venu demander l'aumône chez le curé du lieu. Interrogé sur sa religion, il avait répondu être chrétien bien que ses parents fussent juifs, montrant de surcroît un certificat de baptême (3). Il fut alors invité à déjeuner avec les notabilités de la ville, et on lui promit de le nourrir pendant un an à Argecilla et de l'instruire dans la religion chrétienne, tout en le dissuadant d'aller à Rome où il y avait beaucoup de Juifs. C'est là, en effet, que le jeune homme voulait se rendre, et ce sans s'arrêter, depuis le jour même de son baptême... Or, la veille du jour où il fait cette déposition, Juan Miguel Navarro vient à savoir en prenant le frais chez lui à Sigüenza, qu'on s'apprêtait à y baptiser un jeune homme de confession juive ! N'ayant pas dormi de la nuit, car il

(3) Cf. Document n° III.

demeurera *toda la noche con alguna Pena,* il vient au matin prévenir l'alcalde Francisco Merino... On va donc retrouver le jeune homme qui est bien celui qu'on pensait être, mais qui prétend que le certificat de baptême exhibé à Argecilla lui avait été donné par un *cristiano nuebo,* ex-coreligionnaire converti au christianisme, pour lui permettre de voyager sans avoir d'ennuis, *para que no le hicieran mal passo por donde fuese.* D'où enquête...

Selon Fray Francisco Díez, le Lecteur en Théologie qui le catéchise depuis un mois environ, le jeune homme en question s'est montré fervent dans toutes ses actions et veut révéler à l'évêque lui-même le nom de la personne qui lui a remis le certificat de baptême. Ces révélations, bientôt faites à l'évêque, seront rapportées aussitôt par Don Agustín Tirso, Capellán Mayor : le jeune homme portait sur lui à Argecilla un certificat de baptême, mais il l'a détruit ; ce certificat lui avait été remis par Pedro de Tapia, marchand portugais de Sigüenza qui lui avait vendu du tabac et qui lui a donné cinq réaux *de a ocho* pour qu'il poursuive son chemin et revienne en Italie. Don Agustín Tirso croit même avoir entendu le jeune homme dire que cet argent lui aurait été remis par Pedro de Tapia pour qu'il ne se fasse pas baptiser.

Emprisonné à son tour, Pedro de Tapia, né à *Labastida* en Basse Navarre quarante ans plus tôt, déclare le 14 août qu'il ne connaît pas le jeune homme. Il fournit des alibis et déclare avoir dit publiquement que ce candidat au baptême était un conteur de sornettes et un menteur, *algun pataratero embustero que biene con este embuste treçientas leguas a baptiçarse en esta çiudad teniendo tan çerca a Roma y abiendo pasado por tantas partes y puertos de mar donde ay obispos y arçobispos que se podia aber Baptiçado en que se conoçia que hera embuste* (fol. 13 v°). Alors que le jeune homme sera bientôt remis à l'Inquisition de Cuenca, Pedro de Tapia se voit relâché : il ne semble pas faire erreur en disant que le jeune homme avait plus commode de se faire baptiser ailleurs, et que c'est un fieffé menteur.

Il ne s'agit, certes, que de mensonges assez médiocres. La vérité se fait jour à travers les multiples déclarations du prévenu : celles faites à Sigüenza le 12 août 1671, et celles, différentes par certains détails, faites à Cuenca devant le Saint-Office dès le 16 novembre 1671 et poursuivies

selon le rythme des interrogatoires d'usage jusqu'aux aveux du 9 mars 1972 dont les Inquisiteurs se déclareront satisfaits.

L'accusé est né à Tétouan, *ciudad del Africa,* et s'appelait Abraham Henrriquez avant de s'appeler après son baptême Diego Felipe. Il parle de son lieu de naissance le 16 novembre devant l'Inquisition (4), mais il l'a soigneusement caché (*no quiso decir que era africano* - fol. 89 r°) au maître d'école de Sigüenza auquel il avait demandé de rédiger un *memorial,* soit une requête où il sollicitait une aumône de l'évêque. Trois mois plus tôt, en effet, il se prétendait natif de l'Italie : le 12 août, devant le Juge écclésiastique de Sigüenza, il disait être Abraham Henrriquez, *de naçion ebrea,* né à Livourne, terre du Grand Duc de Toscane (5). Mais, ayant dit à Argecilla qu'il était né à Tétouan, il admettait que sa mère était née à Tétouan. Diego/Abraham déclarait le 12 août avoir vingt-quatre ans environ, et être bijoutier et serrurier de profession. Trois mois plus tard, il déclarera n'en avoir que vingt-trois et être bijoutier.

La dissimulation du véritable lieu de naissance s'étend également au père de l'accusé. Donné le 12 août comme s'appelant David, de la nation portugaise, né et baptisé à Lisbonne où il s'appelait Juan de Silva Henrriquez, et vivant actuellement à Livourne où il professe le judaïsme, ce père retrouve le 16 novembre son identité de Juan Henrriquez, né à Tétouan et ayant vécu à Tétouan jusqu'à ce qu'il vive présentement à Livourne où il professe le judaïsme, bien qu'il ait été baptisé à une date antérieure, on ne sait où. Il possède deux débits de tabac à Livourne, dont ils vivent lui et sa femme. Cette dernière, *Reignica* ou *Catalina* en castillan, est née à Tétouan de même que tous ses ascendants. L'accusé qui ignore tout de la famille de son père connaît quelques membres de celle de la mère : son grand-père maternel Salomon qui, né et habitant à Tétouan, y faisait commerce de drap et de tissus ; un frère de ce grand-père qui s'appelle David, habite Tunis et dont on ne sait s'il est marié et marchand, ainsi qu'un frère de ce David qui se nomme Aron, est né à Tunis et aurait le même métier que son frère David. Quant à l'accusé lui-même, il a un frère nommé Salomon qui vit avec ses parents à Livourne où il professe

(4) Cf. Document n° II.

(5) Cf. Document n° I. *de naçion ebrea* : « hébreu de nation », c'est-à-dire d'origine juive, appartenant à une communauté juive par la naissance.

le judaïsme, ainsi qu'une sœur, Clara, qui fait de même, a dix-huit ans et n'est pas plus mariée que son frère. Pour sa part l'accusé a une fiancée à Livourne, qui s'appelle Maxima et dont, naturellement, il n'a pas d'enfants.

Pour justifier son séjour en Espagne, Abraham/Diego invoquera toujours des raisons religieuses. Le 12 août à Sigüenza, il ne fait état que de motifs religieux : il y a à Livourne un couvent de Franciscains, appelé *combento de marruecos,* dont le supérieur, le *guardian* Fray Francisco, était très introduit dans la maison de son père. Ce religieux l'a instruit dans la foi catholique et l'a exhorté à aller se faire baptiser en Espagne. Quand il quitta Livourne environ huit mois plus tôt, deux religieux de ce couvent l'ont même accompagné huit lieues en mer jusqu'à une escale d'où ils sont revenus à leur couvent. Ayant enfin débarqué à Málaga, c'est là, le 1er mai 1671, qu'il a reçu le Baptême... Mais Abraham/Diego ment encore, ici au moins par omission, ne disant rien de son voyage à Tétouan.

C'est du Maroc, et non de Livourne, que venait l'accusé lorsque Diego de Arteaga, prêtre de la Cathédrale de Málaga, lui avait donné un nom chrétien, le 1er mai 1671. Le certificat de baptême établit qu'Abraham, *natural de Tetuan de hedad de Veinte y tres años poco mas o menos... de su boluntad se bino de dicha ciudad de Tetuan a la de Tanger y de alli a esta [Málaga] a fin de ~~pedir~~ como pidio el santo baptismo...* Et Diego/Abraham connaît le Maroc. Il est né à Tétouan où le rabbin Samuel et d'autres rabbins par la suite, lui ont appris à lire et à écrire en hébreu. Ils lui ont enseigné aussi l'Ecriture Sainte qu'il connaît bien, mais qu'il n'a jamais enseignée lui-même à personne. Il n'a quitté Tétouan qu'à l'âge de dix ou douze ans, en compagnie de ses parents, pour gagner Livourne où d'autres rabbins, dans les vingt-cinq synagogues que compte la ville, ont continué à lui enseigner l'Ecriture Sainte. Parvenu à l'âge de quinze ans, il a été mis en apprentissage chez un bijoutier, et il y est resté deux ans et demi. Mais, manquant d'adresse, il n'a pu passer maître dans cet art et, à l'âge de dix-huit ans environ, on l'a placé chez un marchand pour apprendre « le métier d'acheter et de vendre ». Chez lui, il a appris ce métier pendant trois ans, puis ils ont fait un voyage à Tétouan où ils ont transporté du fer pour l'échanger contre des *suelas,*

c'est-à-dire des semelles ou bien des cuirs et des peaux corroyés et non nécessairement transformés en semelles, ainsi que d'autres marchandises : *y hiçieron vn viaje a dicha çiudad de Tetuan lleuando ierro y lo trocaron por suelas y otras mercadurias y volvieron a liorna* (fol. 75 r°). C'est après le retour à Livourne (donc après le voyage à Tétouan qu'on peut dater de 1670) qu'il a été converti par des Franciscains qui ont été jusqu'à s'embarquer avec lui et à l'accompagner dans un port à huit lieues de Livourne. Là, ils l'ont confié au patron d'un bateau français qui l'a conduit à Málaga où il a été baptisé. Tout le temps où il a été dans le commerce, Abraham/Diego a eu affaire à des Juifs, des Maures et des Turcs, sans avoir jamais beaucoup de rapports avec des Chrétiens.

On notera que, trace sans conséquence d'un mensonge initial, même le 16 novembre devant l'Inquisition, Abraham/Diego dissimule ou reconnaît bien maladroitement qu'il est arrivé à Málaga en venant de Tétouan : disant que *aunque dijo que se auia embarcado en liorna fue mal entonces entendido lo que le preguntaron,* il laisse entendre qu'il n'est pas venu directement de Livourne, ce qui est exact s'il s'agit de l'escale où l'ont accompagné les Franciscains, mais réserve aussi le passage par Tétouan. Le départ de Livourne remontant dans la déclaration du 12 août à environ huit mois auparavant, soit à décembre 1670 ou janvier 1671, le passage par Tétouan et Tanger se situe donc dans les trois à quatre premiers mois de 1671. Un document non daté et en langue anglaise attestant que Diego Felipe cherche de l'aide et du travail, si possible dans la bijouterie (fol. 12), on peut estimer qu'à Tanger, ville occupée alors pour quelques années encore par l'Angleterre, il n'a pas trouvé ce qu'il cherchait, à supposer qu'il le cherchât vraiment, et s'est alors dirigé vers Málaga, point de départ de ses aventures ou mésaventures en Espagne.

Les termes du procès n'éclairent pas de façon décisive les raisons pour lesquelles Abraham/Diego s'était converti. Certes, le prosélytisme franciscain s'affirme avec dynamisme à Livourne où un couvent est spécialisé dans les affaires du Maroc : le héros de l'histoire n'est qu'une brebis parmi d'autres ramenée au bercail du Seigneur... Mais au religieux se mêlent l'économique et l'impondérable qui est proprement humain. Abraham/Diego qui a été un mauvais apprenti-bijoutier, marchand un jour ou trois ans qui va au Maroc troquer du fer contre des cuirs, mais

non marchand toujours, n'a peut-être pas grande vocation pour le commerce. Rien ne dit que celui-ci soit très brillant au temps le plus sombre d'un XVII[e] siècle généralement déprimé, et on ne saura pas si l'Espagne proche, via la conversion, a été la solution de l'espoir ou bien celle du désespoir... Elle paraît être de toutes façons la solution d'attente qui permet de survivre dans l'absence des richesses, mais aussi dans celle de l'effort.

Naïf, malin ou devenu malin, Abraham/Diego que la Méditerranée peut-être a rejeté comme une épave et tant d'autres, et dont on ne voudra médire, s'en tire au mieux et surtout au meilleur marché. C'est aux frais de l'Eglise et de ses décimables qu'il apprend le catéchisme à Málaga au printemps de 1671. Parvenu à Argecilla, ce sont le meilleur repas et la meilleure société qui attendent le nouveau converti chez le curé du lieu. A Sigüenza, il va frapper à la plus haute porte, demande à un maître d'école de lui rédiger un *memorial* pour solliciter une aumône de l'évêque afin de pouvoir « gagner Saragosse ou un endroit où il pourrait exercer son métier de bijoutier » (fol. 88). Or, à l'évidence, ce métier ne l'avait pas passionné, et la liste des villes catalanes de l'itinéraire dont il est porteur (fol. 10), indique le meilleur chemin qui soit pour aller à Rome ou revenir à Livourne. Abraham/Diego n'a pas dit cette fois au maître d'école qu'il était baptisé, et celui-ci comble ses espoirs, lui exposant que s'il demande le baptême et sans qu'il soit besoin de faire un *memorial*, il aura un habit neuf, l'aumône et la faveur de l'évêque : *el obispo le dara una buena limosna y le vestira y se olgara mucho* (fol. 88). Tout se passant comme prévu, il reste vingt-cinq ou trente jours au couvent des Franciscains de Sigüenza en attendant le baptême. Et Abraham/Diego se justifiera encore disant que l'idée du *memorial* lui avait été donnée par Gregoria de Chércoles, veuve de Juan Mateo, hospitalière à l'*hospital de la estrella* de Sigüenza où il était descendu...

C'est là, dès le 15 août, qu'on retrouvait les maigres bagages qu'Abraham/Diego, soudoyant les deux fils du gardien de la prison, avait vainement tenté de récupérer. C'est peu de choses : *vna camissa, vn bordon, vna esclabina, vna bota, vn fardillo, vna caja de oja de lata* (fol. 17 v°) ; mais cette chemise, ce bourdon, cette pèlerine, cette outre, ce petit ballot et cette boîte de fer blanc pour les objets les plus précieux forment l'équi-

pement classique du pèlerin-voyageur. De fait, ce sont les papiers contenus dans la boîte qui importaient le plus au prisonnier, dont la pièce à conviction qui prouve le mensonge : le certificat de baptême remis à Málaga pour qu'il puisse demander l'aumône (6). Mais Abraham/Diego a menti plus gravement encore, comme il l'avoue en reconnaissant avoir porté un faux témoignage contre Pedro de Tapia dont une certaine rumeur publique prétendait qu'il était aussi juif que lui. Les aveux s'achèvent sur une note moins triste et Abraham/Diego traduit quelques lignes d'hébreu qu'il avait écrites, où Narcisse s'entrevoit (7). N'ayant plus désormais qu'à exprimer son repentir, il en appelle à la miséricorde du Tribunal.

Le 10 mars 1672, les Inquisiteurs de Cuenca ne s'accordent pas sur la peine à lui administrer. Ils soumettent l'affaire à la *Suprema* de Madrid qui, le 6 avril, se décide pour la plus légère : Diego Felipe ne sera pas soumis à la torture, mais devra abjurer ses erreurs *de leui*, être repris et admonesté publiquement. Le lendemain, il devra recevoir cent coups de fouet, être promené à travers les rues de Cuenca et être interdit de séjour à Cuenca, Sigüenza et Madrid pour quatre ans... La cérémonie de l'abjuration eut lieu en grande pompe dans l'église de San Pedro le dimanche 8 mai 1672. La promenade à dos d'âne eut lieu le lendemain, et Abraham/Diego, cent fois fouetté, prit le chemin de l'exil.

L'échec économique de l'ex-ṭiṭwānī, mauvais apprenti-bijoutier et dépourvu de persévérance dans l'approfondissement des voies du commerce maroco-italien, est patent. L'Espagne pour lui n'a rien eu de l'*El Dorado*. Sa bonne foi de converti demeurera suspecte, même si sa possibilité au

(6) Dans la boîte on trouve aussi un second certificat de baptême, appartenant à João da Silva, né à Marrakech, de nation hébraïque, converti et baptisé le 22 septembre 1669 dans l'église de *Sam Roque* à Lisbonne (cf. Document nº IV), ainsi qu'un document émanant de l'administration portugaise en date du 25 octobre 1669 et donnant ordre que lui soient versés *oitto vinteis por dia para su susthentq* à partir du 11 octobre courant. Ce João da Silva était un compagnon de route d'Abraham/Diego. Il lui avait confié ses papiers. Outre le certificat, ceux-ci comportent des pièces émises à Andújar et des certificats de confession et de communion établis à Castro del Río... Remarquons l'identité du parcours et des moyens de survie des deux compères, nés à Tétouan et Marrakech.

(7) *qualquier hombre moço o viejo para querer curioso procurar siempre tener dentro de su casa espexo para mejor poder quando se esta vistiendo al espexo para mejor ver sus faltas* (fol. 91).

moins dans une phase initiale eu égard aux pressions de tous ordres, dont l'ordre des Franciscains, qui s'exerçaient sur son groupe social, s'explique sans effort. Mais son odyssée ibérique, opérée aux frais d'une Eglise omniprésente, et mal terminée à cause d'un peu de racisme et de beaucoup d'Inquisition, montre assurément son astuce, illustrant un univers où l'individu, pèlerin, voyageur ou touriste avant la lettre, ne perdait jamais ses droits contre la rigueur du système.

Bernard LOUPIAS

DOCUMENT I

(fol. 7 v°) En la çiudad de siguença A doçe dias del mes de Agosto de mil y seisçientos y setenta y un años su merced el Señor Li*zenciado* Don Pedro Mançiles... Hiço Pareçer Ante si A Abrahan enrriquez presso por esta caussa... Para le tomar su declaraçion... y Preguntado como se llama que naçion de donde es natural que ofiçio y edad tiene

Dijo que se llama Abrahan Henrriquez de naçion ebrea y natural de la çiudad de liorna tierra del gran duque de florençia y su ofiçio platero y çerrajero y de hedad de Veinte y quatro años poco mas o menos y esto responde =

Preguntado como se llaman sus padres de dicho abrahan y de que naçion dijo que su padre se llama dabid y que es de naçion portugues natural de lisboa y alli se Baptiço y tenia por nombre Juan de Silba Henrriquez y que de alli se fue a liorna a donde profesa la ley de Moyses y tomo por nombre en aquella ley Dabid y se casso con la madre deste declarante que se llama Catarina y que dicha su madre no esta Baptiçada, y que es ebrea de quatro costados y esto declara =

(fol. 8 r°) Preguntado que tiempo abra que salio de liorna donde diçe es natural y por que partes a benido A esta çiudad

Dixo que abra ocho meses poco mas o menos que salio de lihorna donde diçe es natural

y Repreguntado por su merced que como dijo a Don Agustin de espina corregidor de la villa de arjeçilla que hera natural de tetuan,

Respondio este declarante que su madre era natural de tetuan de Padres y abuelos Aunque al presente bibe en liorna = y que aporto A españa por el puerto de malaga, y de madrid A la villa de argeçilla, y de argeçilla a esta çiudad de siguença y esto declara =

Preguntado que le mobio de dejar y desamparar su tierra y venirse a españa

Dijo = que en la çiudad de Liorna ay Vn combento de Relijiosos descalços de san francisco que llaman el combento de marruecos y el guardian que se llama fray Alonsso tenia mucha introduçion en casa de su padre deste declarante y mediante dicha introduçion el dicho Relijiosso exorto y admonesto e ynstruyo y le enseño las cosas tocantes a la santa fee Catholica y le dijo que biniese a españa a Baptiçarse y dos Relijiosos del mismo combento binieron por mar cosa de ocho leguas con este declarante y se bolbieron a su combento y este declarante continuo su biaje para españa y aporto como dicho tiene en la çiudad de malaga con Animo de Baptiçarse y esto declara

DOCUMENT II

(fol. 73 r°) En el sancto ofi*cio* de la çiudad de Cuenca a diez y seis dias del mas de Nou*iembr*e de mill y seisçientos y setenta y un años, estando en su audiençia de la mañana el s*eñor* Ynquisidor Li*zençia*do D. Ju*an* chacon Narbaez mando traer a ella de las carceles de este s*an*to of*icio* a un hombre del qual siendo reçibido Juramento en forma deuida de derecho so cargo del qual prometio deçir verdad asi en esta audiençia como en todas las demas que con el se tuuieren hasta la determinaçion de su causa y guardar secreto de todo lo que uiere y entendiere y con el se tratare y pasare, sobre su negoçio

Preguntado como se llama de donde es natural que hedad y ofiçio tiene y quanto a que uino presso

Dijo que Antes que se baptizara se llamaua Abrahan, i despues que le Baptizaron se llama = Diego Philipe i naçio en Tetuan ciu*da*d del Africa i es de of*ici*o platero = i a dos meses que uino preso = i tiene ueinte i tres años =

Padres

Juan henriquez, ve*zin*o i natural de Tetuan sobre d*ich*o Judio de naçion que se baptizo segun a oido decir no sabe donde i aora viue en liorna, y profesa la ley de moises i de Reignica que en castellano suena cathalina Judia de naçion y profesion i ambos uiuen oi en d*ich*a liorna con dos estanques que tienen de tabaco =

Abuelos Paternos

Ni los conoçio ni a oido deçir quien fuesen

Abuelos Maternos

Salomon, ve*zin*o i natural de Tetuan mercader de / (73 v°) ofiçio i trataua en lienços i paños no conoçio ni tuuo notiçia de su abuela

Tios hermanos de Padre

No conoçio ninguno

Tios hermanos de Madre

Dauid vezino de tunez no sabe si es casado o no mercader de offiçio = Aron natural del mismo tunez i del mismo ofiçio =

Hermanos de este

Salomon que uiue con d*ich*os sus padres en liorna i guarda la ley de moises i lo mismo haçe clara su hermana de diez i ocho años i ninguno de ellos se a casado =

Mujer i hijos

esta desposado i prometido de casar i dadas las manos con Maxima que profesa la ley de Moises y vive en liorna i nunca se a Juntado con ella ni tiene hijos =

Preguntado de que casta y Generaçion son los dichos sus padres i los otros trasbersales y colaterales que a declarado i si Ellos o alguno de ellos a este confesante a sido preso penitençiado reconciliado o Condenado por el Santo oficio de la Inquisicion = Dijo que este confesante sus padres abuelos y los demas parientes que a nombrado i todo su linaje paterno i materno son judios de naçimiento i profesion menos su padre que como dicho tiene fue baptizado aunque des / (74 r°) pues se boluio a la lei de moises que ess en la que uiuen todos

Preguntado si es crisptiano Baptizado i confirmado i si oie misa i confiesa i comulga en los tiempos que manda la santa Madre yglesia =

Dijo que deseoso de ser crisptiano se huio de casa de sus padres en liorna i se entro en un nauio de françeses que le trajo a Malaga por prinçipios de quaresma de este año de setenta i uno i fue a hablar por su persona con el obispo, i le pidio que le hiçiese crisptiano y el obispo le pregunto algunas cosas que no se acuerda i le hiço mucha merced i le imbio a los capuchinos para que le enseñasen la ley de los cristianos con su mayordomo, auiendole regalado aquella noche que durmio en su casa i este confesante estuuo en el dicho conuento de capuchinos, hasta primero de maio i fue a uer al dicho obispo que le examino en la lei de nuestro señor xpto [Cristo] y estando satisfecho que la sabia le mando a su prouisor que le baptizase como se hiço en la Yglesia maior con mucha jente y desde entonces oye misa los dias de fiesta y desde aquel dia que confeso i comulgo no a buelto a confesar ni comulgar i no se acuerda quien le confesso ni comulgo aunque esta çierto que fue en dicha yglesia cathedral. Signose i santiguose i dijo el padre nuestro aue Maria credo i salue bien i en Romançe i no supo otra cosa de la doctrina cristiana

Pregundado si sabe leer y escriuir i si a estudiado/(74 v°) alguna facultad

Dijo que sabe mui bien leer y escriuir en lengua Hebrea porque que se la enseño en tetuan el rabino samuel i despues otros Rabinos que tambien le enseñaron la sagrada scriptura a su vsanza que esto supo mui bien aunque nunca la a enseñado a naide.

Preguntado si despues que como lleua dicho entro por la ciudad de Malaga en estos reinos de castilla a salido de Ella con que personas i si tiene libros prohibidos.

Dijo que desde que tomo el puerto de Malaga no a buelto a salir de estos Reinos ni a tenido libros ningunos mas que vnas oras que la noche que entro preso en este *san*to offi*c*io le quito el alcaide i un s(*ermonar ?*)io y en las di*ch*as oras auia vnas oraçiones deuotas i un acto de contriçion. Preguntado por el discurso de su uida

Dijo que como di*cho* lleua naçio en Tetuan donde aprendio a leer y scriuir el hebreo como a referido uiuiendo con sus padres, los quales trujeron a este confesante de diez o doze años a la di*c*ha çiu*da*d de liorna donde le encargaron a diferentes rabinos cuios nombres no se acuerda que enseñan la sagrada scriptura en las veinte i cinco sinagogas que ai en di*c*ha çiu*da*d, en lo qual estuuo ocupado hasta los quinze años de su hedad que le pusieron con un platero para que le enseñase el offi*c*io como lo hiço en dos años i medio aunque no salio mui diestro, i desde esta hedad que serian diezyocho años lo pusieron con un mercader / (75 r°) para que le enseñase a comprar i vender como lo aprendio en tres años y hiçieron vn viaje a di*c*ha çiu*da*d de Tetuan lleuando ierro y lo trocaron por suelas y otras mercadurias y volvieron a liorna donde comunicando vnos frailes franciscos le combirtieron para que se hiçiese crisptiano y por que lo fuese le uinieron acompañando desde liorna al final o a otro puerto ocho leguas de liorna donde Ellos mismos le encargaron al patron del nauio frances para que le trajese a Malaga a haçerse crisptiano y esta es la verdad que aunque dijo que se auia embarcado en liorna fue mal entonces entendido lo q*ue* le preguntauan, y en todo este tiempo a tratado con Judios moros y turcos y con crisptianos mui poco = y llegado a Malaga paso lo q*ue* lleua di*c*ho =

Preguntado si sabe presume o sospecha la causa porq*ue* a sido preso y traido a las carçeles de este s*an*to offi*c*io

Dijo que en la çiudad de siguença quando le prendieron le dijeron que lo prendian por auerse querido baptiçar otra vez y este confesante pregunto pues es pecado y le dijeron que si, y este confesante Dijo naide me a di*c*ho que no me e de baptizar dos ueces antes como me enseñaron que me podia confesar muchas ueçes, entendia yo que era lo mismo en el baptismo, y como me dijeron que con el se alcançaua tanta graçia con Dios por conseguirla me quise baptiçar que si yo entendiera que era pecado no lo hiçiera por cuantas cosas ay en el mundo

Document III

(fol. 21) Partida. En Malaga en primero dia del mes de Maio de mill y seisçientos y setenta y vn Año, yo el Li*zenciad*o Don Diego de Arteaga teniente de Arcipreste de el Sagrario de esta santa Yglesia cathedral con licençia del s*eñ*or Provisor, Y auiendo allado bastantemente cathequiçado baptiçe A Diego Phelipe de naçion ebrea natural de Tetuan de hedad de Veinte y tres Años poco mas o menos que antes se llamaua Abraxam que de su boluntad se bino de dicha çiudad de Tetuan a la de Tanger y de alli a esta solo a fin de pedir como pidio el s*an*to Baptismo...

Document IV

(fol. 19 r°)... Joâo de Silua m(*ascarenh* ?)as ebreo de nasaon natural da ci*da*de de marocos comuertido a nossa Santa fee... foi bautizado na igreia de Sam Roque desta ci*da*de... / (fol. 19 v°) Aos vinte e dous dias de setembro de mil seiscentos sessenta e noue Eu o Padre M*igu*el Soares, Coadiutor nesta Parochia do Loreto Baptizei a Joâo Hebreo de Naçaô natural de Marrocos na ygre*j*a de s*âo* Roque...

SOCIETE ET VIE POLITIQUE A FES SOUS LES PREMIERS ᶜALAWITES

(*ca* 1660/1830)

I. INTRODUCTION

Bien que les jours les plus brillants de Fès fussent déjà révolus depuis longtemps lors de l'avènement de la dynastie ᶜAlawite au milieu du XVIIᵉ siècle, cette ville restait néanmoins le plus grand centre urbain du Maroc et allait conserver sa prééminence jusqu'au début de notre siècle. En effet, malgré toutes les vicissitudes de l'histoire, Fès conservait toujours son rôle de centre culturel, économique, religieux, et politique (quoique la cour royale se trouvât souvent ailleurs), et constituait le cœur du pays, un cœur dont l'influence se faisait sentir non seulement à l'échelle régionale, mais s'épanouissait aussi dans tout le reste du Maroc et dépassait même ses frontières, s'étendant vers les autres contrées de l'Afrique du Nord et de l'Afrique transsaharienne.

La période qui suivit l'établissement de la nouvelle dynastie (*ca* 1660-1830) est considérée, avec raison, comme une époque importante non seulement en ce qui concerne Fès, mais pour l'histoire du Maroc tout entier, car c'est à cette époque que l'on a vu l'affermissement de bien des structures et des pratiques politiques et sociales qui ont marqué profondément la vie de la ville et du pays, et dont certains ont même survécu jusqu'à nos jours. C'est pendant cette époque que l'on se propose d'étudier ici la ville de Fès, c'est-à-dire jusqu'au début de l'ouverture du pays à l'Europe pendant règne de Moulay ᶜAbd al-Raḥmān, ouverture qui engendra des forces et des problèmes nouveaux et donna, en partie au moins, l'impulsion à la transformation de la vie « traditionnelle » de la ville. Une connaissance et une appréciation de la société de Fès et de la vie politique à laquelle elle donnait naissance nous permettront de mieux comprendre non seulement l'histoire de cette ville à cette époque, mais aussi certains aspects du phénomène urbain dans le reste du Maroc et

du Maghreb, voire dans le monde islamique tout entier (1). L'historiographie de Fès accuse, pourtant, une lacune de près de cinq siècles, nul n'ayant jamais entrepris une étude de la ville pendant la période qui s'étend entre celle des Mérinides (sujet d'un livre du Professeur Le Tourneau) et le début du vingtième siècle (encore une fois étudié par le même Orientaliste dans une œuvre magistrale qui reste un classique dans son genre (2). La raison de cet oubli est évidente, s'expliquant surtout par la carence de sources nécessaires à l'entreprise d'une telle étude. Les archives nationales marocaines manquent pour la période qui précède le XIX[e] siècle, par exemple. Par ailleurs, Fès n'ayant pas abrité de consulat européen et n'ayant été visitée que par peu de voyageurs étrangers jusqu'au XIX[e] siècle, les sources européennes n'offrent, par conséquent, que peu d'aide dans ce domaine ; en outre, il est toujours difficile d'accéder aux ouvrages contemporains marocains, même lorsqu'ils sont connus. En effet, ce n'est que grâce à l'organisation et à l'ouverture récente des Bibliothèques Générale et du Palais Royal de Rabat, contenant des collections jadis privées, telles que la Kattāniyya et une grande partie de la Zaydāniyya, en plus de quelques trouvailles dans des bibliothèques européennes, que la présente étude a été rendue possible (3).

(1) La plupart des recherches pour ce mémoire ont été entreprises en 1974-75 au Maroc et en Angleterre, lors de la préparation de ma thèse de doctorat. Je voudrais exprimer ici mes plus vifs remerciements à tous ceux qui m'ont aidé dans la réalisation de cette étude, en premier lieu aux Drs Kenneth Brown et J. Derek Latham de l'Université de Manchester pour leurs conseils érudits et leur direction continue ; à M. le Professeur Germain Ayache pour son encouragement pendant mes recherches ainsi que pour sa bienveillance en m'offrant l'occasion très appréciée de publier les résultats de cette recherche ; au Dr Abdelhadi Tazi et à M. Saïd Nejjar de l'I.U.R.S. de Rabat, pour leur aide généreuse pendant mon séjour au Maroc ; au Dr Michael Brett de l'Université de Londres pour ses observations et suggestions appréciées, tout spécialement au sujet du rôle social des marginaux ; et à M. Albert Hourani de l'Université d'Oxford pour son aide généreuse durant mes études à St. Antony's College et, en particulier pour ses suggestions au sujet de l'histoire urbaine mondiale.

(2) Respectivement, *Fez in the Age of the Marinids*, tr. B.A. Clement (Norman, Oklahoma, 1961) et *Fès avant le Protectorat ; étude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman* (Casablanca, 1949). [En réalité, au moment où l'auteur écrivait ces lignes, il ne pouvait avoir pris connaissance de l'importante étude de Mohammed Mezzine présentée sous forme de thèse de 3[e] cycle à l'Université de Rabat, en 1979 sous le titre : *Fès et sa campagne de 1549 à 1637, contribution à l'histoire du Maroc saadien*, étude en arabe, inédite à ce jour. N.D.L.R.]

(3) Je voudrais remercier ici M. Ibrahim El Kattani, conservateur des Archives de la Bibliothèque Générale, et M. Abderrahman El Fasi, conservateur au Palais Royal, qui ont bien voulu mettre à ma disposition les collections de leurs bibliothèques. Je suis en train de préparer une monographie plus étendue, en anglais, sur l'histoire de Fès à la même époque.

Malgré les limitations imposées par le manque de sources, nous espérons être en mesure de tracer ici au moins les grandes lignes des structures et des pratiques de la vie sociale et politique à Fès et des relations de cette ville avec le gouvernement central, c'est-à-dire le Sultan et son ***makhzen***. Bien que la cour royale ait été hors de la ville de Fès, et donc hors de l'arène de la politique urbaine proprement dite, on ne saurait parler de vie politique à Fès sans tenir compte du pouvoir central et de l'influence qu'il exerçait sur la vie intérieure de la ville, les deux étant intimement liés. Fès n'existait pas non plus d'une façon isolée, mais faisait, au contraire, partie intégrale d'un plus grand cadre national, vivant au rythme des événements qui touchaient au Maroc tout entier. Ainsi doit-on tenir compte également de la situation dans le reste du pays pour comprendre les mobiles de la politique sultanienne vis-à-vis de Fès et ses conséquences au niveau local.

On essaiera de traiter d'abord des sujets traditionnels d'ordre « politique » tels la recherche du locus du pouvoir, les sources de conflit et les procédés de la répartition des bénéfices de ce conflit, la connaissance des acteurs politiques — les « élites » —, etc. En outre, on sera obligé de s'interroger sur l'essence de la société urbaine, le rang social, les mécanismes ou forces servant à intégrer une société fassie fort fragmentée, d'évaluer la capacité d'adaptation de ce système socio-politique pour faire face aux crises et dislocations dans la société et, enfin, d'essayer de déterminer les éléments de l'identité fassie elle-même. Bien entendu, on ne saurait s'attendre à des conclusions définitives ou simples, même avec une documentation plus abondante que celle que l'on peut obtenir actuellement, et ce, de par la nature même de quelques-unes de ces questions, souvent plus subjectives et suggestives que concrètes. On tâchera, néanmoins, de le faire, ou au moins de mettre ces problèmes un peu plus en relief afin de mieux apprécier la complexité de l'éthos fassi (4).

(4) Bien entendu, par « Fès » on entend seulement « Fès-le-Vieux », fondé par les Idrīsides selon la tradition et séparé, à cette époque, de la ville royale sa voisine, « Fès-le-Neuf » (*Fās al-Jadīd*), fondée par les Mérinides, non seulement géographiquement mais aussi par la fonction, le peuplement, la mentalité, les coutumes — presque tout en fait — et qui constituait une autre société qui pourrait être le sujet d'une étude à part. En effet, à l'époque on parlait des « deux villes » (*al-madīnatayn*) (*Nashr*, t. II, fol. 81) ou des « deux Fès » (*al-Fāsayn*) (*Nashr*, t. II, fol. 107 ; *Iltiqāṭ*, p. 114, 119).

La ville qui s'était soumise au Sultan conquérant, Moulay Rashīd, en 1072/1666 assurant ainsi l'établissement définitif de la nouvelle dynastie, venait d'être témoin, pendant près de deux siècles, d'un nombre de bouleversements qui avaient vu, aussi, la naissance de tous les groupements humains qui allaient jouer un si grand rôle dans sa vie politique et sociale jusqu'au XIX[e] siècle. La formation de certains ensembles humains, dont on va reparler fréquemment par la suite dans cette étude, ainsi que l'établissement de nombreuses pratiques à l'intérieur de la ville et dans ses relations avec le Sultan, étaient le résultat, en grande partie, des crises prolongées causées par la poussée chrétienne sous tous ses aspects, ainsi que par la recherche de la légitimité du pouvoir dans la société aux XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles. A tout cela il faudrait ajouter un dernier bouleversement dans la vie de la ville : celui de l'arrivée de la dernière vague d'émigrés andalous au début du XVII[e] siècle. L'écroulement du pouvoir des Sa'adiens, et leur remplacement éventuel par les Dilaïtes, eux-mêmes affaiblis après quelque temps, et préoccupés par leurs rivaux dans le pays, avaient créé une situation où les forces locales à Fès avaient pu obtenir un assez grand degré d'autonomie pour la ville. Malgré l'écrasement de la révolte contre le Sultan dilaïte Maḥammad al-Ḥājj en 1060/1650, cette dynastie maraboutique ne put jamais réimposer son contrôle sur la ville de façon permanente. En effet, deux chefs Fassis, Ṣāliḥ al-Līrīnī al-Andalusī et Muḥammad Ibn Sughayyir al-Lamṭī, réussirent avec le concours du chef tribal al-Durāydī à Fès-Jdid (Fès-le-Neuf) à se rendre à peu près indépendants pendant les années qui ont précédé la conquête de la ville par Moulay Rashīd. Une fois établi à Fès, ce Sultan 'alawite allait hériter le même problème : celui de gouverner cette société urbaine hétéroclite, dans laquelle la lutte pour la prédominance rendait la situation encore plus complexe et la vie politique plus mouvementée.

⁂

Si l'on recherche une force dynamique ou quelque fil conducteur à travers cette période de près de deux cents ans, remplie de bouleversements et de dislocations, marquée par une situation politique parfois aussi confuse que turbulente, c'est peut-être celui de l'alternance entre pouvoir central fort et pouvoir central faible. C'est un élément qu'il faut rechercher à la cour royale — à Meknès, Fès-Jdid, Marrakech ou dans

tout autre lieu où se trouvait le Sultan du moment — mais c'est un élément dont dépendait aussi la situation dans le reste du pays et qui avait une influence considérable et parfois même prépondérante sur l'évolution des événements politiques de Fès. En effet, les tensions engendrées par la politique nationale de taxation, de la levée militaire, ou la création et le maintien de l'armée des prétoriens noirs — les *ʿabīd* — ne pouvaient que toucher aux intérêts les plus fondamentaux de certains groupes dans la ville et étaient ainsi ressenties dans la politique locale. Le pouvoir lui-même n'est pas, pourtant, facile à mesurer ou à quantifier, et la comparaison de puissance et de faiblesse entre deux Sultans ou même entre deux périodes ne peut être qu'approximative. Le pouvoir sultanien n'était pas, en outre, une force immuable, et constante, avec un effet uniforme ; au contraire, il était sujet à des variations avec des écarts considérables. On peut pourtant signaler une dichotomie fondamentale dans ce domaine : la présence ou l'absence du pouvoir central, ou celle entre Sultan « fort » et Sultan « faible » (5).

Au niveau urbain, cette puissance se traduisait par l'habileté ou l'inhabileté du Sultan à réaliser certains objectifs concrets à Fès : sa reconnaissance en tant que souverain, la perception du fisc, le contrôle des fortifications qui dominaient la ville, la conscription d'une unité de la milice urbaine (*rumāt*) dans l'armée, et la nomination des fonctionnaires de son choix dans la ville. Son pouvoir au niveau local dépendait en grande partie de son pouvoir au niveau national, surtout de sa capacité de tenir en respect les tribus et les *ʿabīd*. Un Sultan faible à l'échelle nationale ne pouvait guère s'imposer avec force sur Fès, tandis qu'un Sultan ayant derrière lui un pays soumis pouvait faire peser son autorité sur la ville avec beaucoup plus d'effet. Les règnes de Moulāy Rashīd et de Moulāy Ismāʿīl et, plus tard, ceux de Sīdī Muḥammad et de Moulāy ʿAbd al-Raḥmān pourraient être classés en général comme étant des périodes de pouvoir central « fort » à Fès, tandis que les règnes des autres peuvent être considérés comme des périodes à fortes variations entre brefs intermèdes de pouvoir « fort » et longues phases de pouvoir « fai-

(5) Il faut toujours tenir compte, bien sûr, du fait que même le pouvoir central au Maroc n'est « fort » que dans le contexte marocain et n'est que relatif, et d'un tout autre ordre qu'en Tunisie ou même en Egypte, par exemple, à la même époque

ble », même pendant le règne d'un seul Sultan. Ce fut particulièrement le cas pendant la période de 1727 à 1757 qui a suivi la mort de Moulāy Ismāʿīl, où sept Sultans régnèrent, certains plusieurs fois, et l'un d'eux, ʿAbd Allāh, ayant même eu six règnes distincts, et où le Maroc sombra dans une anarchie continuelle.

***

II. LA SOCIÉTÉ FASSIE

La meilleure façon d'aborder l'étude de la vie politique à Fès serait peut-être d'essayer de comprendre celle-ci en fonction de la société dont elle émanait et dans laquelle elle se réalisait, bien que l'influence entre société et politique ne soit pas allée dans un sens unique. Ce qui saute aux yeux dans la société fassie de cette époque c'est sa fragmentation, son manque d'homogénéité et de structure hiérarchique unique ; c'est, plutôt, une société divisée en trois grands ensembles humains autonomes (eux-mêmes sous-divisés) et complétés par un « proto-groupe », ainsi que par d'autres habitants de Fès n'ayant presque aucun poids dans la vie politique de la ville. Ces groupes sont des ensembles stables, déterminés par l'hérédité, avec une conscience d'identité, une existence continue, et une cohésion interne qui tient autant aux origines de la population de la ville qu'à l'intérêt immédiat des individus. L'hétérogénéité des Fassis s'exprimait en termes politiques aussi bien que sociaux, et c'est bien dans l'optique de l'interaction entre ces grands groupes héréditaires ou noyaux de pouvoir indépendants — une sorte de version pré-industrielle de la « polyarchie » proposée par le Professeur Robert Dahl (6) — plutôt que dans celle des classes économiques, organisations professionnelles, individus, partis politiques ou autres groupements, qu'il faut voir la vie politique de la ville pendant ces deux siècles. Les conflits sont presque toujours fonction de la compétition directe entre deux ou plusieurs de ces

(6) Parmi les nombreuses études sur la théorie et la pratique du pouvoir dans la société, dont on va retrouver les idées au cours de ce mémoire, on pourra noter les œuvres de Robert Dahl ; *Who Governs ? Democracy and Power in an American City* (New Haven, 1961) ; « The Concept of Power », *Behavioral Science*, juin 1957, 201-15 ; *Modern Political Analysis* (Englewood Cliffs, NJ, 1970) « A Critique of the Ruling Elite Model », *American Political Science Review*, 52, juin 1958, 463-69 ; et Andrew S. McFarland, *Power and Leardership in a Pluralist System* (Stanford, 1969) ; Peter Bachrach et Morton Baratz, « Decisions and Nondecisions ; An Analytical Framework », *American Political Science Review*, 57, septembre 1963, 632-42.

groupes et, même quand ils sont d'origine personnelle ou familiale, ils ne tardent pas à ranger les antagonistes et leurs partisans selon ces lignes, dès que les antagonistes sont de deux groupes différents, et ce sont ainsi ces groupes que l'on peut définir comme les vrais « acteurs politiques ». En effet, l'individu ne semble guère avoir eu la possibilité d'une action indépendante en dehors de son groupe (si ce n'est qu'en se rattachant parfois directement au Sultan ou à un des noyaux de pouvoir d'ordre religieux qui eux-mêmes formaient leur propre « groupe », quoique souvent éphémère). C'était, pourtant, un système politique issu d'une société urbaine et non pas un système quasi-religieux cher aux sociétés tribales. Aussi trouve-t-on des exceptions à cette règle, c'est-à-dire des individus qui agissaient indépendamment de leur groupe ou même contre celui-ci (ne se sentant ni liés par notre modèle politique, ne même conscients de son existence) et ce pour cause d'intérêt personnel, s'attachant le plus souvent au service du Sultan ou d'un chef religieux. Cependant, ces individus ne semblent pas avoir été aussi nombreux que l'on pourrait s'imaginer étant donné la durée de la période étudiée ici. En effet, l'action et même l'existence hors de leur groupe étaient rendues difficiles par la permanence même de celui-ci, et du fait que l'appartenance était déterminée par la naissance plutôt que par le choix. Dans les rares cas où des individus ont essayé de jouer un rôle indépendant, et ce aux dépens de leur groupe, ils ont été considérés comme traîtres. Quand les Andalous, par exemple, apprirent que leur propre chef — Masʿūd b. Ṣāliḥ al-Līrīnī — collaborait vec le *sharīf* al-Ghālī (avec lequel ils avaient eu maille à partir peu auparavant) ils le firent démissionner de sa fonction sur le champ (7).

Avant d'examiner de plus près la conduite de la politique elle-même, il serait utile ici de décrire plus longuement les groupes auxquels on vient de faire allusion, c'est-à-dire les *shurafā'*, les Bildiyyīn, et le Peuple, ainsi qu'un « proto-groupe », celui des *zāwiya-s*.

(7) Cela se passa en 1169/1755 (*Nashr*, t. II, fol. 122 ; Dukkālī, p. 183). De plus, son parent (Aḥmad al-Līrīnī) qui lui succéda comme chef des Andalous allait subir le même sort pour la même raison (*Nashr*, t. II, fol. 122). Dans un cas analogue, le *sharīf* ʿAbd al-Majīd al-Mashāmirī qui, en tant que gouverneur de Fès avait poussé le Sultan Muḥammad b. ʿArbiya à arrêter des *shurafā'* et à leur soutirer de l'argent, attira les soupçons d'un autre *sharīf* qui en arriva à se demander même si ʿAbd al-Majīd était vraiment *sharīf* (Voir la note marginale du copiste, lui *sharīf* Qādirī, dans le *Nashr*, t. II, fol. 104).

Les Shurafā'

Fès, dont la fondation est attribuée à Idrīs, déscendant du Prophète de l'Islam, a été étroitement associée aux *shurafā'* dès le début de son histoire. Après la chute des Idrīsides et l'intervalle des principautés berbères et des épopées almoravide puis almohade pendant lequel les *shurafā'* sombrèrent dans l'oubli ou émigrèrent, on allait être témoin d'une renaissance de l'importance du *sharaf* et de ses détenteurs dès le XIII^e^ siècle, soit à cause d'une réaction à la poussée chrétienne en Espagne, soit à cause d'une aliénation croissante entre le gouvernement et la société sous la dynastie mérinide. Quoi qu'il en soit, à la suite du retour des *shurafā'* jadis exilés ou de l'apparition de *shurafā'* putatifs, l'importance de ce groupe dans la société marocaine était déjà établie bien avant l'époque qui nous intéresse ici, comme le démontre l'épanouissement du culte idrīsite.

En tant que descendant du Prophète et souvent du conquérant du Maroc, Idrīs, aussi le détenteur du titre était doté d'une *baraka* automatique. Les Idrīsides (qui constituaient la plupart des *shurafā'* à Fès) s'arrogeaient une position de droit dans la ville et dans le sanctuaire idrīsite en particulier, veillant farouchement contre tout concurrent qui menacerait leur position. Ainsi, au début du XVIII^e^ siècle un saint homme avait été harcelé par un de ces *shurafā'* qui lui criait : « Sors de ma ville ! » et l'en chassait chaque fois qu'il le voyait (*Azhār ᶜāṭira*, p. 185). Or, ne pouvait faire partie de cette « noblesse de sang » que celui qui y appartenait par naissance, du moins en principe, et l'on essayait de veiller à la pureté du groupe par une vérification stricte des généalogies et par l'endogamie, et les Sultans ᶜalawites, du moins les forts, semblent y avoir réussi (8).

(8) Datant du règne de Moulāy Rashīd, le système du *naqīb* chargé de tenir compte du registre officiel des généalogies (*kunnāsh al-ashrāf*) et d'empêcher les non-*shurafā'* de s'y faufiler, avait été continué par Moulāy Ismāᶜīl (Muḥammad al-Zakī b. Hishām al-ᶜAlawī (m. 1270/1853), *Al-Maṭāliᶜ Al-zahrā' li-jāmiᶜ al-asmā' bi-banī al-Zahrā'*, Ms. 1768, AR, p. 159). Puis, ce système tomba en désuétude lors de l'effondrement du pouvoir central après la mort de Moulāy Ismāᶜīl et ne fut renouvelé qu'avec l'avènement d'un Sultan plus fort, Sīdī Muḥammad en 1171/1757 (*Tuḥfat al-ḥādī*, pages non numérotées). En dehors de la division entre *shurafā'* et non-*shurafā'* (*sharīf-mashrūf* ou *sharīf-ᶜāmmī*) on reconnaissait une catégorie intermédiaire, celle des *mutasharrif*, ou ceux qui se voulaient *shurafā'* et se comportaient comme s'ils l'étaient, bien que leur droit au titre ne fût pas sûr. Les *sharīfa-s* ne pouvaient se marier qu'avec des *shurafā'* et on raconte le cas d'un non-*sharīf* qui avait épousé plusieurs *sharīfa-s* pendant le règne de Moulāy Ismāᶜīl. Dès que ce dernier l'apprit, il le fit arrêter et le menaça de mort, car il « détestait cela vivement » (Ibn al-Mubārak al-Lamaṭī (m. 1165/1751), *Al-Dhahab al-ibrīz fī manāqib al-shaykh ᶜAbd al-ᶜAzīz*, Ms. K2521, AR, fol. 26). والسلطان يكره ذالك كثيرا فلما سمعه امر به واتي به وحبسه ووعده بالقتل

L'esprit de corps créé par ces liens de sang (vrais ou mythiques peu importe car même les « faux » *shurafā'* se comportaient comme les « vrais » et en partageaient les mêmes intérêts et la même idéologie) se manifestait le plus nettement, peut-être, dans les cas de conflit avec les non-*shurafā'*, où les *shurafā'* formaient presque toujours un front solidaire contre leurs adversaires. La série de confrontations et de batailles rangées qui se déroulèrent entre un ou plusieurs autres groupes ou sous-groupes fassis et les *shurafā'* pendant cette période le démontre bien ; et dans les textes de l'époque on trouve ces derniers désignés durant ces luttes par les expressions « les tribus des *shurafā'* » (*qabā'il al-ashrāf*), « les *shurafā'* de Fès », ou parfois tout simplement « les Idrīsides ». Même un affront personnel fait à un *sharīf* était considéré comme un affront au groupe tout entier et exigeait une riposte commune, qui allait de pair avec la responsabilité qui était basée sur le groupe (9). En outre, ce groupe jouissait d'un degré d'autonomie légale et administrative qui favorisait sa cohésion (10).

L'influence des *shurafā'* dans la société fassie était fondée non seulement sur leur esprit de corps, mais aussi sur la révérence manifestée par la plus grande partie de la population pour leur position quasi-religieuse en tant que descendants du Prophète et gardiens du moins pour une partie

(9) Ainsi, par exemple, quand un certain al-ᶜAmmārī, non-*sharīf* et qui était l'un des chefs du Peuple, tua d'une balle de pistolet un *sharīf* Idrīsite-Jūṭī en 1150/1737-38 (après une altercation autour du prix du blé dont le premier prétendait avoir le monopole au quartier), les *shurafā'* de Fès, Idrīsites et autres, s'assemblèrent le lendemain et vengèrent le meurtre de leur frère en s'attaquant au responsable, ainsi qu'aux gens des trois quartiers dont il était chef (*Nashr*, t. II, fol. 141). L'année suivante, un autre *sharīf* — le même Muḥammad al-Ghālī déjà mentionné — tua un des Lamṭiyyīn, ce qui déchaîna un siège par ces derniers et les Andalous des *shurafā'* Idrīsites dans leur sanctuaire même (Dukkālī, p. 152) ; al-Qādirī rapporte même qu'en cette occasion (l'ensemble ?) des « *shurafā'* de Fès » s'armèrent pour défendre al-Ghālī contre les Lamṭiyyīn (*Nashr*, t. II, fol. 120).

... ان الشريف سيدي محمد المدعو بالغالي الادريسي الجوطي الحسني احمد ولاة ضريح مولانا ادريس جرى بينه وبين ابن الاكحل المدعو حميد خصام ادى ذلك الى قتل سيدي محمد الغالي والوثوب عليه بضريح مولانا ادريس فحمل شرفاء فاس السلاح وارادوا القتال عن سيدي محمد الغالي داخل الحرم وشرعوا في القتال.

(10) Les *shurafā'*, par exemple, n'étaient pas sous la juridiction du *shaykh al-ᶜāmma* comme les autres Fassis et payaient les droits coraniques à leur propre *shaykh* (*Tuḥfat al-ḥādī*, pages non numérotées) :

وجعل [le Sultan] للشرفاء اشياخهم ولا يتصرف عليهم شيخ العامة وكلفهم بدفع زكاتهم واعشارهم بيد اشياخهم.

En plus, c'était leur *naqīb* qui jugeait les disputes entre les *shurafā'* au lieu du *qāḍī* (voir la biographie de Muḥammad al-Marīnī, *naqīb* des *shurafā'* au XVIII[e] siècle, *Sulūk al-ṭarīq*, *apud Salwa*, t. III, p. 123).

d'entre eux du sanctuaire (*ḥurm*) entourant le mausolée d'Idrīs le Jeune. Cette *baraka* chérifienne leur permettait d'intercéder au profit de la ville aussi bien auprès de Dieu (11) que de la dynastie ᶜalawite, elle aussi d'origine chérifienne et donc liée aux *shurafā'* par le sang (12). En outre, cette même aura religieuse de *sharaf* contribuait au pouvoir de ce groupe de façon indirecte, c'est-à-dire en écartant *a priori* certaines démarches contre eux. Il aurait été impensable, par exemple, qu'un autre groupe, dans la ville, ait songé à les exiler de Fès, et cette *baraka* limitait sans doute l'effusion de leur sang en cas de conflit. En effet, la tradition était répandue à Fès que tous ceux qui avaient osé outrager les *shurafā'* ou violé le *ḥurm* de Moulāy Idrīs étaient frappés par l'intervention miraculeuse de Moulāy Idrīs lui-même, qui veillait toujours sur ces descendants. L'extension de cette croyance parmi la plupart des Fassis servait, sans doute, de frein à l'hostilité des autres groupes et constituait un atout important dans le maintien des privilèges des *shurafā'*. Parmi les privilèges de ceux-ci étaient ceux d'ordre économique, tels que les offrandes monétaires données par la population au mausolée idrīsite, aux reliques et autres sanctuaires qui étaient sous leur contrôle. Ils étaient même presque toujours exemptés des impôts gouvernementaux et du service militaire ; cela, à ajouter au fait que le marché central se trouvait dans l'enceinte du *ḥurm* idrīsite, ce qui leur donnait des avantages considérables sur leurs rivaux non-*shurafā'* dans les affaires économiques (13).

(11) En 1091/1680, par exemple, le saint ᶜAbd al-Qādir al-Fāsī les amena avec lui pour bénéficier de leur *baraka* lors de la prière pour la pluie qu'il allait diriger (*Nashr*, t. II, fol. 2).

(12) Ils pouvaient intercéder en faveur de la ville pour obtenir, par exemple, une trève avec le Sultan, comme en 1139/1727 (*Nashr*, t. II, fol. 80) ou encore en 1142-1729 (*Bodley Nashr*, p. 35) et en 1161/1748 (*Bodley Nashr*, p. 74), ou bien dans le délai dans l'approvisionnement du contingent des *rumāt* pour une campagne, comme ils le firent en 1147/1734-35 (note marginale, *Nashr*, t. II, fol. 95).

(13) Le chroniqueur al-Qādirī, en effet, cite dans les biographies de deux *shurafā'* cette exemption comme étant le facteur central leur permettant d'amasser des fortunes. L'un d'eux, Masᶜūd al-Jūṭī, par exemple, avait gagné beaucoup d'argent en vendant du blé lors de la disette de 1133/1720-21 et puis encore pendant les sièges de Fès menés par Moulāy ᶜAbd Allāh ; avec cet argent il avait ensuite acheté à bas prix des vergers, des terres et des immeubles que les gens étaient forcés de vendre afin de se nourrir. Cela lui avait été possible parce que « personne à part les *shurafā'* ne pouvait les acheter, car la plupart des gens du Peuple (*al-aᶜwāmm*) avaient à payer pouvaient les acheter, car la plupart des gens du Peuple (*al-aᶜwāmm*) avaient à payer de lourds impôts et les *maghārim*... [i.e. la *gharāma* ou le *kharāj*] », (*Nashr*, t. II, fol. 143).

. . لان الاصول في ذالك الوقت كانت بثمن نجس فلا يقدر احد على شرائها سوى الشرفاء لان الاعوام كانوا مقبوضين في الضروب والمغارم التي لم تعهد منذ زمان فدفعوا اموالهم حتى نفدت وباعوا اصولهم حتى نفدت.

Selon Ibn Zaydān, c'était justement le désir d'éviter de tels impôts qui engendrait un si grand nombre de faux *shurafā'* (*Al-ᶜizz*, t. II, p. 21).

Enfin, presque tous les Sultans comblaient les *shurafā'* de cadeaux en espèces, robes d'honneur, revenus, et fonctions ; en contrepartie ils servaient de source de légitimation pour les Sultans, qui comptaient sur l'appui actif des *shurafā'* dans la ville (14).

Leur position privilégiée, pourtant, donnait naissance à bien des tensions entre les *shurafā'* et les autres groupes, malgré le respect que leur situation inspirait parmi la plupart des Fassis, et l'on peut s'apercevoir d'une hostilité, parfois discrète, envers les *shurafā'* et envers l'idée même de *sharaf*, auquel les autres ne pouvaient pas accéder. Par contre, les membres des autres groupes pouvaient essayer de se faire passer pour *shurafā'* (15) ou, le cas échéant, élever leur propre origine — andalouse, fassie, ou toute autre — en rabaissant en même temps l'importance de l'origine arabe, c'est-à-dire chérifienne (16). Cette tension sociale était accrue par la concurrence dans l'arène économique et cela, comme on verra par la suite, provoquait des bagarres fréquentes et meurtrières. Un incident banal — tel qu'une insulte à un des servants des *shurafā'*, comme il s'en produisit en 1149/1736-37, lorsque les portiers d'une des portes de la Section des Lamṭiyyīn frappèrent un esclave des Idrīsides — pouvait précipiter une confrontation entre les « Idrīsides » armés et les Lamṭiyyīn

(14) Pour ne citer que deux cas, il y a celui où Moulāy Ismā'īl s'en servit comme médiateur avec le Peuple de Fès lors de la lutte contre son neveu Aḥmad b. Muḥraz (Khayyāṭ, p. 15), et la propagande favorable que les *shurafā'* déclenchèrent à Fès en faveur de Moulāy Rashīd, en train d'assiéger la ville (*Nashr*, t. I, fol. 122), ce qui facilita son établissement et celui de sa dynastie. Le seul Sultan, par contre, à rompre cette alliance implicite fut Moulāy Muḥammad b. ᶜArbiya, dont le soutien venait plutôt du Peuple.

(15) Par exemple, un Andalou, Muḥammad al-Guᶜaydī, pour prouver qu'il était bien *sharīf*, se mit à arpenter la ville et à montrer ses *ḍhahīrs* aux *ṭalaba* ; il donna même un banquet pour la même raison (Dukkālī, p. 173). L'auteur, pourtant, n'y croyait pas.

(16) Ainsi, ᶜAbd al-Raḥmān al-Fāsī écrivit un ouvrage, *Al-Uqnūm fī mabādi' al-ᶜulūm*, dans lequel il semble avoir traité les *shurafā'* d'une façon offensante (*Nashr*, édition lithographiée, Fès 1310/1892, t. II, p. 89) ; Muḥammad Mayyāra, d'autre part, dont la famille était d'origine juive, maintenait même que ceux d'origine andalouse se croyaient supérieurs à tous les autres, même à ceux d'origine arabe (Mayyāra, p. 48). Lui aussi, pourtant, essaie d'amoindrir l'importance du concept de *sharaf* dans son ouvrage ; Muḥammad b. ᶜAbd-al-Raḥmān Ben Zakrī aussi, selon l'accusation d'al-Qādirī (*Nashr*, Ms. 1418, PRR, pages non numérotées).

سمعنا سماعا مستفيضا انه الف تاليفا في فضيلة العجم على العرب ولم نر من شيوخ وقتنا من اهل الدين الا من يعيب عليه وشنع عليه غاية التشنيع وهو جدير بذلك لان العرب لهم مزية على غيرهم من الخلق برسول الله ... واما ما ذكره الشيخ ابو عبد الله ميارة الاكبر في كتابه المسمى بنصيحة المغتريين ... فامره قريب ...

et les Andalusiyyīn unis (Dukkālī, p. 147). Comme l'admettaient les Fassis eux-mêmes, de tels incidents cachaient, pourtant, des tensions presque permanentes (17), et des chefs ambitieux pouvaient même se servir de cette rivalité pour s'assurer les sympathies des non-*shurafā'* dans la ville (18).

Pour s'assurer de leurs avantages, les *shurafā'* avaient besoin d'un Sultan fort qui sût tenir en échec leurs adversaires ; c'est, en effet, pendant les périodes d'autorité centrale faible qu'ils subissaient les attaques les plus soutenues de la part des non-*shurafā'*. Les Sultans, de même, voyaient les *shurafā'* comme des clients naturels de la dynastie, liés à celle-ci par le sang autant que par l'intérêt. Pourtant, il subsistait toujours une certaine méfiance de la part des Sultans ʿalawites envers les *shurafā'* de Fès, qui étaient pour la plupart d'une autre souche qu'eux, et qui ainsi, représentaient des rivaux au trône, au moins potentiels (19). Ainsi, Moulāy Ismāʿīl songea-t-il à faire déménager tous les *shurafā'* Ḥasanī (les ʿAlawites exceptés sans doute) de Fès à Sijilmāsa (*Nashr*, t. II, fol. 146), tandis que les Sultans décourageaient le mariage entre femmes ʿalawites et les *shurafā'* des autres branches (20). Seul le Sultan Moulāy Muḥammad

(17) Après cet incident, en fait, des chefs fassis expliquèrent l'état de tension entre les deux groupes dans la ville en évoquant le chef berbère du xe siècle qui avait détruit l'état idrīsite et inauguré la politique d'hostilité envers les *shurafā'*, disant : « Yā Sīdī, bien des siècles se sont écoulés entre nous et Mūsā b. Abū al-ʿĀfiya al-Miknāsī qui tyrannisait les Idrīsides. Le peuple, pourtant, le suit toujours en cela », (*Nashr*, t. II, fol. 120).

(18) Ainsi, ʿAbd al-Khāliq ʿUdiyyil favorisait automatiquement l'homme du Peuple (*ʿāmmī*) aux dépens d'un *sharīf* en cas de querelle, et prétendait regretter la dominance des *shurafā'* ; de cette façon, il put gagner les sympathies du Peuple et réussit ainsi à devenir gouverneur de Fès au milieu du XVIIIe siècle (*Iltiqāṭ*, p. 113).
... وكان عبد الخالق عديل اراد التروّس على فاس فاظهر للعامة اسفه على تغلب شرفائها عليهم فدخل بين الشرفاء بالنميمة ...

(19) Cette peur d'une restauration idrīsite n'était pas toujours sans fondement, comme le démontre la révolte à Fès contre Moulāy Sulaymān en 1235/1820, quand les insurgés forcèrent Moulāy Ibrāhīm, un reclus, à accepter le trône en menaçant de choisir un Idrīside s'il refusait (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 150).

(20) Moulāy Ismāʿīl jura de ne permettre cela que « si la mort me frappe » et défendait cette coutume en ayant recours au fait que « la politique le requiert... ainsi que l'utilité et l'intérêt d'Etat (*Durr muntakhab*, t. VII, p. 313).
فينبغي ان لا تزوج العلوية الا من ولد عمها ... فاستحسن امير المؤمنين هذا الكلام وقال ان هذا هو القصد والمرام ومن خالفة يعاقب ويلام ومنع الشريف من نكاح العلوية وقال لا يكون هذا ومثله الا اذا اصابتني المنية ... ان السياسة اقتضت ذلك ... فان المصلحة اقتضتها والرياسة.
Il semble que cela ait continué jusqu'à l'époque de l'auteur de cet ouvrage, qui mourut en 1898, (*Ibid.*, p. 317) et même après, ce qui est corroboré par Eugène Aubin [H. Descos] qui visita le pays au début du xxe siècle (*Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, 1913, p. 152).

b. ʿArbiya allait traiter les *shurafā'* ʿalawites avec hostilité, ainsi que tous les autres *shurafā'*, tandis que sous les autres Sultans, les ʿalawites jouissaient d'une position spéciale même vis-à-vis des autres *shurafā'* et pouvaient se vanter de leur propre *naqīb* encore au XIXe siècle (*Salwa*, t. III, p. 129). On ne saurait donc regarder ce groupe, les *shurafā'*, comme monolithique et, de plus, avec leur quarantaine de divisions et sous-divisions à Fès, les disputes entre familles et branches ne manquaient guère (21). Confrontés avec des adversaires non-*shurafā'*, ils resserraient néanmoins leurs rangs.

Quant à la structure socio-économique de ce groupe, on aperçoit de grandes différences de niveau entre les familles et même entre les individus d'une même famille. En fait, on y trouve une pyramide sociale complète, avec sa propre hiérarchie. On trouve parmi les *shurafā'* des commerçants riches, des boutiquiers, des *ʿulamā'*, des notaires, des propriétaires de terrains et immeubles, des artisans, ainsi que des mystiques et des indigents vivant des aumônes des *aḥbās*. Même dans une seule famille on pouvait trouver plusieurs niveaux économiques et professionnels (22). Pourtant, la position d'un individu ou d'une famille dans la hiérarchie sociale de ce groupe (qui était d'ailleurs une échelle sous-entendue plutôt qu'un schéma rigide planifié) n'était pas déterminée uniquement par la richesse, car la réputation de piété, ou le contrôle de reliques ou sanctuaires ((22*), la distinction dans les sciences — notamment les *shurafā'* Qādirī à cette époque — la détention de fonctions publiques, la pureté de lignage (23), ou le nombre de clients ou d'alliés prêts à se ranger derrière un

(21) Un cas typique en fut la dispute pendant le règne de Sīdī Muḥammad entre les Dabbāgh et les Fuḍaylī pour le contrôle du revenu du mausolée de Sīdī ʿAlī b. Ḥarāzim (*Tuḥfa qādiriyya*, t. II, p. 336). D'ailleurs, une des fonctions du *naqīb* était justement cet arbitrage entre les *shurafā'*.

(22) Un *sharīf*, par exemple, se vit même refuser la main de sa nièce qu'il voulait pour son fils car il était plus pauvre que le père de la fille (*Maqṣad*, p. 218). De même, au XVIIIe siècle, un des *shurafā'* Ṭālibī, qui touchait le revenu du mausolée de Sīdī ʿAlī Bū Ghālib, étant déjà assez riche, donnait sa part aux autres membres plus pauvres de la même branche (*Durr muntakhab*, t. IX, p. 291).

(22*) Comme, par exemple, la branche ʿImrānī des Idrīsides qui détenait le contrôle du sanctuaire de Moulāy Idrīs, ou les Ṭāhirī-Murrākushī-Ṣaqallī-Ḥusaynī chez qui se conservaient les semelles des sandales du Prophète vénérées comme une relique, ce qui leur valait bien du respect ainsi que des dons.

(23) Au XVIIIe siècle, par exemple, deux frères *shurafā'* fils d'une esclave avaient souffert de discrimination de la part de membres de leur famille à cause de cela, quoiqu'ils aient été en principe les égaux de leurs cousins qui étaient nés d'une mère libre (*Durr muntakhab*, t. IX, p. 291).

sharīf en cas de conflit comptaient aussi pour beaucoup, ainsi que le pouvoir militaire qui en découlait (24).

Malgré ces clivages la grande majorité des *shurafā'* (peut-être même tous) adhérait à une même idéologie générale ainsi qu'à des buts communs essentiels concernant leur rôle dans la société et leurs relations avec les autres habitants de Fès et avec la cour royale (25).

Les Bidiyyīn

Le deuxième groupe, celui des Bildiyyīn (26), se définissait lui aussi par des liens de sang. C'étaient des Musulmans descendants de Fassis juifs, la plupart d'entre eux convertis à l'Islam, vraisemblablement au XV^e siècle. Dans les siècles suivants, grâce à une forte endogamie, du moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (Chénier, t. III, p. 130) et très probablement après aussi, ainsi qu'à leur concentration dans un seul quartier — le Funduq al Yahūdī — ils avaient su conserver leur identité de groupe et leur cohésion, et ils allaient jouer un rôle important dans la vie intellectuelle, économique et politique de la ville. Dès leur conversion, ils avaient été l'objet de discrimination, en tant que groupe, dans l'arène économique, lorsqu'ils décidèrent, avec succès, de faire les mêmes métiers et d'entrer dans les marchés réservés jusque-là aux autres Fassis. Ils ne tardèrent pas, pourtant, à être accusés de fraude et d'hypocrisie dans leur religion (27) et, pendant les siècles suivants, jusqu'à l'établissement de la

(24) On pouvait se former cette clientèle ou bien en ayant un certain nombre de mâles dans une famille ou en en attirant d'autres par d'autres attributs comme ceux qu'on vient de signaler. Les ʿImrānis, par exemple, avaient une certaine puissance militaire, à cette époque grâce peut-être à l'un de leurs chefs, Muḥammad al-Ghālī, qui semble avoir pu s'attirer un certain nombre de clients, dont certains étaient brigands comme lui.

(25) Même les *shuarafā'* d'origine andalouse attachaient à la loyauté à cette idéologie de *sharaf* une importance primordiale et se considéraient *shurafā'* avant tout, leur origine andalouse n'ayant aucune influence sur leur identité politique.

(26) Ce nom, selon M. le Professeur Taqī al-ʿAlawī qui a bien voulu me le communiquer, viendrait du fait que les Fassis d'origine juive n'avaient pas de *nisba* tribale, mais seulement celle d'une ville (*bled*). Pendant un certain temps, on les connaissait plutôt sous le nom de *muhājirūn* (appellation liée à la racine « h-j-r » « émigrer, chercher la protection » — rappelant leur conversion.

(27) Voir l'œuvre polémique anonyme, écrite probablement au milieu du XVIII^e siècle, la *Qiṣṣa*, pour plus de détails.

dynastie *ʿalawite*, on est témoin d'une succession d'évictions — souvent accompagnées d'émeutes et de pillage — et de réadmissions des Bildiyyīn au marché central et aux métiers « nobles », toujours en tant que groupe, comme le démontrent les documents judiciaires rassemblés par un *ʿālim* fassi vers la fin du XVII[e] siècle, dans le *Naṣīḥat al-mughtarrīn* de Mayyāra. Il semblerait que leur concurrence ait été trop efficace, facilitée probablement par leur cohésion qui s'étendait aussi bien au domaine de l'économie qu'à celui du mariage ([28]). Dès l'établissement de la nouvelle dynastie, les Bildiyyīn avaient réussi à rentrer dans la Qaysariyya grâce à des cadeaux faits à diverses personnes de la cour (*Qiṣṣa*, p. 487), et les deux siècles qui suivent vont être une époque de progrès sans précédent pour ce groupe. Sûrs de leur position au marché, malgré certaines restrictions — appliquées au groupe entier — ils allaient bientôt acquérir une influence considérable dans l'économie et les affaires publiques de la ville ([29]), et allaient devenir un nombre important de gros marchands, hors de proportion avec le nombre total de leur groupe ([30]). Ce progrès, cependant, créait des conflits, soit avec les *shurafā'* — à cause de leur concurrence dans la Qaysariyya, chasse gardée des *shurafā'* par tradition, — soit avec « le Peuple », pour des raisons économiques et politiques, comme le démontre la lettre citée dans la note 29. Une vraie discrimination sociale, qui avait persisté le long des siècles leur était parfois pénible. L'existence même d'ouvrages polémiques sur ce sujet en est un témoin éloquent ; Chénier, en outre, remarque qu'ils n'étaient respectés ni des anciens coréligionnaires ni des nouveaux (t. III, p. 130). De leur côté, les Bildiyyīn semblent avoir mené leur contre-attaque en rabaissant la valeur de l'origine

(28) Au XV[e] siècle, ils avaient réussi, par exemple, à s'assurer pendant un certain temps le monopole du droit de la *guelsa* ou location des boutiques propriété des *aḥbās*, qu'ils ne vendaient (si l'on doit croire la *Qiṣṣa*, p. 473) qu'à leurs frères ; de même, on trouve le cas d'un cordonnier, Bint Ṭarī, qui ne faisait travailler pour lui que d'autres de ce groupe (*ibid.*, p. 487).

(29) Moulāy Ismāʿīl, dans une lettre écrite en 1130/1718, accusa même les autres Fassis de se laisser acheter leurs terres et « d'abandonner les décisions [de la ville] aux Bildiyyīn », (*Hespéris-Tamuda*, 1974, p. 117).

(30) Des voyageurs étrangers ont signalé ce fait, notamment Germain Mouëtte vers la fin du XVIII[e] siècle (Mouëtte, p. 74) et John Drummond-Hay en 1846 (*Journal of an Expedition to the Court of Marocco in the Year 1846*, Cambridge, 1848, p. 36). Un nombre considérable des chefs de la Caravane des Pèlerins (*amīr rakb al-ḥājj*), qui était peut-être la pierre angulaire du commerce international fassi, venaient de ce groupe pendant les XVIII[e] et XIX[e] siècles, ce qui indiquerait leur importance parmi les marchands.

de leurs adversaires, surtout celle des *shurafā'* (comme dans les ouvrages de Mayyāra et de Ben Zakrī déjà cités) et des Andalous (31), en se vantant en même temps de leur propre origine fassie ; c'est le patriotisme fassi tout court (32).

Sortir de ce groupe en tant qu'individu était presque impossible car les noms de famille étaient trop bien connus, tandis qu'il n'y avait pas de nouveaux venus originaires des autres Fassis. Les dernières années de cette période allaient amener, pourtant, un plus grand degré d'égalité et une intégration plus complète du groupe tout entier dans la société fassie ; plusieurs d'entre eux allaient même devenir *qāḍī* de Fès — fonction très en vue et délicate — au XIX^e^ siècle. Leur désir de s'intégrer dans la société (exprimé par leur insistance sur la responsabilité individuelle au lieu de celle commune dans les cas de fraude commerciale) allait finir par rompre leur ostracisme traditionnel.

Bien que l'on comptât beaucoup de marchands riches dans ses rangs, ce groupe lui aussi ne formait pas une classe socio-économique homogène. En effet, à cette époque, on y trouvait, encore des artisans, des boutiquiers, des mystiques, et des santons (33), ainsi qu'un grand nombre de *'ulamā'*, dont on reparlera par la suite. La position des membres de ce groupe envers le pouvoir central semble avoir été assez ambivalente. Un Sultan fort qui leur était favorable, comme Moulāy Rashīd par exemple, pouvait mieux les protéger de la discrimination, tandis qu'une période de faiblesse du pouvoir central pouvait leur être aussi de grande utilité car les impôts étaient alors réduits, ainsi que le pouvoir de leurs adversaires les plus farouches — les *shurafā'*.

(31) Mayyāra, par exemple, soutient que bien des Fassis d'origine andalouse n'étaient eux-mêmes que des nouveaux-convertis à l'Islam (Mayyāra, p. 50).

(32) Mayyāra déclare que Fès est même supérieure à l'Andalus (Mayyāra, p. 51), par exemple.

(33) On n'a qu'à signaler des santons sortis de ce groupe au XVIII^e^ siècle, dont certains étaient boutiquiers (*Sulūk al-ṭarīq, apud Salwa,* t. I, p. 159 et *Salwa,* t. I, p. 185) ou artisans comme le teinturier (métier considéré comme « vil ») mort en 1144/1731 (*Sulūk al-ṭarīq, apud Salwa,* t. I, p. 159) ou celui qui travaillait sur un métier à tisser la soie (*ibid.,* t. I, p. 106), pour se convaincre de la diversité socio-économique dans ce groupe.

Le Peuple

Le troisième, le plus grand et le plus hétérogène de ces groupes est celui qu'on pourrait appeler « le Peuple », qui était à la fois un ensemble d'origine ethnique et géographique (34). La ville de Fès se divisait en trois grandes parties ou « Sections » à cette époque : deux sur la rive gauche du Wādī Bū Kharārib — celle des Lamṭiyyīn (ou °Adwat al-Lamṭiyyīn) et celle de l'Andalus (ou Fās al-Andalus ou encore Section des Andalusiyyīn) avec leur frontière le long de l'axe formée par la Ṭāli°a, Moulāy Idrīs, Sūq al-°Aṭṭārīn, Sūq al-Shammā°īn, et la Qarawiyyīn — et une seule sur la rive droite — celle de l'°Adwa (ou °Adwat Fās al-Andalus). Cette division tripartite avait été achevée vraisemblablement déjà au début du XVII^e siècle, avant l'établissement des °Alawites, par suite des bouleversements entraînés par la vague d'immigrants andalous arrivés à Fès, et le système était le reflet des origines ethniques de chaque Section. Ainsi, une grande partie de l'Andalus et de l'°Adwa, ou de leur élite au moins, était d'origine andalouse (35), tandis que la plupart (mais

(34) Les chroniqueurs marocains se servent de plusieurs termes pour ce groupe, même dans un seul texte. Parfois, c'est en opposition aux *shurafā'* ; ainsi, « *°āmmi-sharīf* » (*Iltiqāṭ*, p. 113), « *Ahl Fās* (au sens restrictif) - *ashrāf* » (*Bodley Nashr*, p. 57 ; *Nashr*, t. II, fol. 104). Dans la lettre déjà citée, Moulāy Ismā°īl avait défini cet « *Ahl Fās* » (« Peuple de Fès ») comme étant composé par les Lamṭiyyīn et les Andalous, surtout par opposition aux Bildiyyīn et par exclusion sous-entendue des *shurafā'* (*Hespéris-Tamuda*, 1974, p. 117). On trouve même « *al-°āmma* » tout court, qui se battait contre « les *shurafā'* » (Dukkālī, p. 152) ou qui appuyait la politique punitive du Sultan Muḥammad b. °Arbiya envers « les *ashrāf* » (*Nashr*, t. II, fol. 104). Il faut, pourtant, toujours tenir compte du contexte dans lequel on retrouve cette terminologie, car parfois « *Ahl Fās* » peut bien avoir un sens plus large, à savoir « les *ashrāf*, *°ulamā'*, notables (*a°yān*) et *rumāt* » (Dukkālī, p. 187) ou même « les *rumāt*, marchands, artisans, *shurafā'*, *ṭalaba* et notables » Khayyāṭ, p. 17), c'est-à-dire tous les Fassis. C'est au sens plus restreint, pour désigner les Fassis autres que les *shurafā'* et les Bildiyyīn qu'on emploiera le terme « Peuple » ici, en n'y attachant bien sûr aucune connotation automatique de faiblesse, d'ignorance ou de bassesse ; c'est plutôt au sens de « popolo » dans l'Italie médiévale (dont des individus pouvaient être même très puissants, riches et instruits) qu'il faudrait penser pour une analogie.

(35) Parfois même, on traitait ces deux Sections comme un seul ensemble — al-Andalus tout court. Cependant, même dans l'°Adwat Fās al-Andalus et l'Andalus l'on trouvait parmi le Peuple des non-Andalous, tels les Shāmiyyīn-Khazrajiyyīn, venus à Fès de l'Orient par voie du Touat on ne sait exactement quand, mais en tout cas bien avant l'établissement des °Alawites. Ils semblent avoir même gardé leur autonomie en grande partie et, même vers la fin du XIX^e siècle, ils étaient encore appelés une « seule tribu » (*qabīla wāḥida*), se mariant entre eux et héritant l'un de l'autre (*Durar bahiyya*, t. II, p. 318).

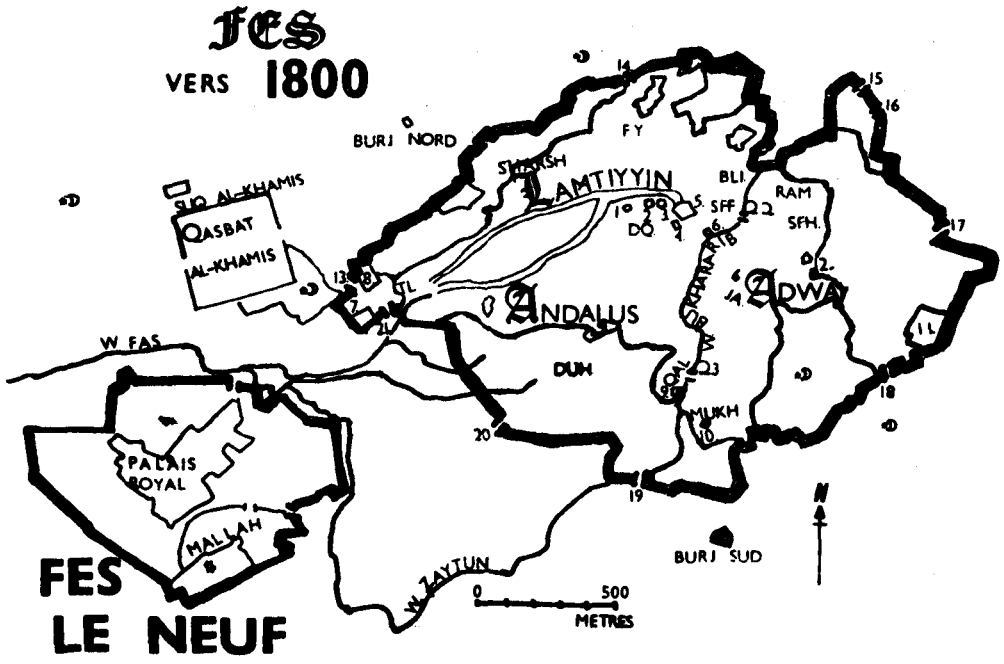

w = wādī ✱☽ = cimetière musulman ✡ = cimetière israélite

Les murailles de la ville ne sont dessinées qu'approximativement en certains endroits ; un voyageur français, René Caillié, estimait en 1828 la circonférence de la ville à peu près à 4 milles, *Voyage à Tembouctou, Afrique centrale (1827-28)*, M. Albert-Montémont, « Bibliothèque universelle de Voyages », Paris, 1835, t. XIX, p. 426.

1. Funduq al-Najjārīn
2. Moulāy Idrīs
3. Qaysariyya
4. Sūq al-Shammāᶜīn
5. Jāmiᶜ al-Qarawiyyīn
6. Madrasat al-Ṣaffārīn
7. Qaṣba Vieille
8. Qaṣba Neuve
9. Zāwiya des al-Fāsī
10. Zāwiya des Maᶜn
11. Qaṣbat Tamdart
12. Jāmiᶜ al-Andalus
13. Bāb al-Maḥrūq
14. Bāb al-Gīsa
15. Bāb Banī Masāfir
16. Bāb Sīdī Bū Jīda
17. Bāb Khūkha
18. Bāb al-Futūḥ
19. Bāb al-Jadīd
20. Bāb al-Ḥadīd
21. Bāb al-Qaṣbatayn
22. Pont de Bayn al-Mudun
23. Pont d'al-Raṣīf

ABRÉVIATIONS DES QUARTIERS

BLI : al-Blīda (ou Darb al-Ṭawīl)
DQ : Dār al-Qayṭūn (ou al-Kattānīn)
DUH : al-Dūḥ (ou al-Jurf, ou al-Siyāj, ou al-ᶜUyūn)
FY : Funduq al-Yahūdī (ou al-Ḥaffārīn)
JA : al-Jazīra
MUKH : al-Mukhfiyya (ou Agzām Ibn Barqūqa)
QAL : al-Qalqaliyyīn (ou al-Raṣīf)
RAM : al-Ramīla (ou al-Kaddān — parfois deux quartiers distincts)
SFF : al-Ṣaffārīn
SFH : al-Ṣaffāḥ
SHARSH : al-Sharshūr (ou al-Sharābliyyīn)
TL : al-Ṭāliᶜa

Les frontières entre les quartiers étaient assez floues à cette époque, ainsi que certains de leurs noms. Aussi, trouve-t-on le même quartier avec plusieurs noms — souvent tirés d'une des ruelles qui le constituaient — dans les textes de l'époque.

pas la totalité) de l'élite de la Section des Lamṭiyyīn était d'origine berbère (Lamṭa étant une région berbère au nord de Fès). Le facteur andalou, il faut le souligner, conservait toujours son importance même bien des générations après leur immigration à Fès et l'on pourrait parler d'un sous-groupe ou « parti » andalou au sein du Peuple. Les Andalous étaient bien conscients et fiers de leur origine ([36]), et souvent étaient considérés comme un ensemble (*Ahl al-Andalus* ou *al-Andalusiyyūn*) dans les textes de l'époque. Très souvent, en outre, ils agissaient ensemble dans la politique (voir la note 42 ci-dessus). Le fait que la loyauté était déterminée par le lien ethnique au moins autant que par le lieu d'habitation dans telle Section est illustré par une dispute en 1168/1754-55, lorsque les Andalous qui habitaient dans la Section des Lamṭiyyīn appuyèrent les autres Andalous plutôt que d'appuyer les autres habitants de leur propre Section (*Nashr*, t. II, fol. 122). Bien entendu, les *shurafā'* et les Bildiyyīn habitaient eux aussi dans ces Sections, mais ils n'étaient guère considérés comme appartenant à la Section, qui était plutôt une structure d'organisation pour le Peuple, car la loyauté des autres groupes était déterminée par d'autres liens. Lorsqu'un conflit éclatait entre des *shurafā'* et le Peuple d'une Section, par exemple, il était beaucoup plus probable que les autres *shurafā'* habitant cette Section appuieraient leurs frères *shurafā'* d'une autre Section plutôt que le Peuple de leur propre Section ([37]).

Les trois Sections (*jiha ou qabīla*) du Peuple jouaient un rôle essentiel dans le fonctionnement de la ville à cette époque, car c'était à ce niveau du système politique qu'étaient prises les décisions les plus importantes, telles la reconnaissance d'un Sultan ([38]), la ratification de la paix avec la

(36) Un voyageur anglais, Maurice Keatinge, remarque après son séjour au Maroc en 1785 que ces Andalous (qu'il appelle « the inhabitants of the soi-distant ancient towns ») se croyaient toujours encore d'une origine plus honorable que tous les autres du pays (*Travels in Europe and Africa*, Londres, 1816, t. I, p. 313). Je tiens à remercier ici en particulier le Dr J.D. Latham pour m'avoir rendu sensible à cette question et pour ses observations savantes à ce sujet.

(37) En 1155/1742, par exemple, lors d'un conflit entre les *shurafā'* idrisites de Dār al-Qayṭūn (Section de l'Andalus) et les Lamṭiyyīn, parmi les alliés des premiers on pouvait signaler les *shurafā'* Ṭālibī du quartier d'al-Jazīra (Section de l'ᶜAdwa) ainsi qu'un puissant *sharīf* Ṣaqallī du quartier d'al-Blīda (Section des Lamṭiyyīn) (Dukkālī, pp. 161-62).

(38) En 1235/1820, par exemple, c'étaient les chefs (*ru'asā'*) de ces trois Sections qui forcèrent les *ṭalaba* à signer un document destituant le Sultan, et qui ensuite choisirent un nouveau Sultan (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 149).

cour ([39]), ou les tribus ([40]), ainsi que les décisions concernant les impôts et le service militaire ([41]). Chaque Section avait son propre chef (*qā'id, jārī, kabīr, ou ra'īs*) — parfois l'Andalus et l'ᶜAdwa en partageaient un — qui détenait le pouvoir exécutif et qui représentait sa Section dans les négociations avec le Sultan (voir note 39) ou dans d'autres affaires publiques, telles la vérification des comptes des *aḥbās* de la Qarawiyyīn (Dukkāli, p. 185). Comme c'était le cas des autres fonctions dans l'administration urbaine, le contrôle de celle de chef de Section dépendait du degré du pouvoir central. Un Sultan fort pouvait y nommer son propre candidat, et Moulāy Ismāᶜīl nomma même un *zarzāy* — simple porteur d'origine berbère — comme *qā'id* des Lamṭiyyīn, qui allait cependant être assassiné, lors de la révolte contre le successeur de ce Sultan en 1138/1727 (*Nashr*, t. II, fol. 143). En fait, quand les Sections du Peuple se sentaient assez fortes vis-à-vis du Sultan, elles nommaient leurs propres candidats comme *qā'id*, comme le démontre le choix du chef fait par chaque Section elle-même pendant le règne de Sīdī Muḥammad b. ᶜArbiya (Dukkālī, p. 151) et lors de la révolte contre Moulāy Sulaymān en 1235/1820 (*Istiqṣā'*, t. VIII, p. 144).

Ce groupe était plutôt une coalition entre les trois Sections qu'un ensemble monolithique, et l'on voyait, exceptionnellement, une ou deux des Sections rester neutres lorsque la troisième était aux prises avec des ennemis ([42]). On ne trouve pourtant pas de cas où une Section se soit rangée activement avec l'ennemi extérieur contre le reste du Peuple, et en temps de danger commun, ces Sections serraient généralement les

(39) Comme les négociations entre le Sultan et les représentants des trois Sections en 1161/1748, pour rétablir la paix après une révolte (Dukkālī, pp. 171-72).

(40) Ainsi, les Ūdāyā de Fès-le-Neuf sacrifièrent un taureau dans chacune des trois Sections pour célébrer la paix conclue avec « le Peuple de Fès » en 1172/1759 (Dukkālī, p. 188). Pour mener la guerre contre cette même tribu en 1235/1820, c'est encore chaque Section qui choisit son propre chef (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 144).

(41) Comme le démontre la lettre déjà citée de Moulāy Ismāᶜīl au Peuple de Fès, envoyée aux Lamṭiyyīn et à l'Andalous, les invitant à choisir entre l'impôt (*nā'iba*) et le service militaire (*gīsh*) (*Hespéris-Tamuda*, 1974, pp. 105-18).

(42) Ainsi, en 1236/1820, lorsque les Ūdāyā et les Lamṭiyyīn eurent des accrochages armés, les seconds demandèrent l'aide des Andalous qui, cependant, préférèrent rester neutres, du moins pour le moment, alléguant leur fraternité avec les Ūdāyā, prétexte assez mince d'ailleurs, étant donné les relations hostiles entre cette tribu et les Andalous à travers les années (*Tadhkirat al-muḥsinīn*, p. 351)

واستغـاث اللمطيون باهل الاندلس فـابـوا وقـالـوا ان الاوداياـ اخوانـنـا.

rangs et formaient un seul groupe contre leurs adversaires extérieurs. En effet, on peut signaler bien des cas où ces Sections unies se battirent contre les *shurafā'* ou les Ūdāyā de Fès-le-Neuf (Notes 34 et 40, par exemple). A l'intérieur, les relations entre les trois Sections n'étaient pas toujours harmonieuses. On les voyait souvent se battre les unes contre les autres (ou le plus souvent les Lamṭiyyīn contre les Andalous unis) dans des bagarres et même des batailles avec échanges de coup de feu. Souvent, l'objet de cette contestation était le choix du candidat au trône et, parfois, une Section pouvait donner la *khuṭba* pour un Sultan, tandis que les deux autres la donnaient au nom d'un autre, comme cela se passa en 1149/1736 (43). Ce particularisme, rendu plus aigu par les fréquentes luttes entre les Sections, pouvait être réveillé même par des questions beaucoup moins importantes, telle une querelle personnelle, qui suffisait à amener des bagarres (44). Il y a un cas, il est vrai, où une Section s'était scindée au cours d'un conflit, pendant la révolte de Fès en 1236-37/1820-21, quand l'Andalus et une partie des Lamṭiyyīn appuyèrent un prétendant, tandis que l'autre partie des Lamṭiyyīn et l'ᶜAdwa prirent le parti du Sultan Moulāy Sulaymān (*Ibtisām*, pages non numérotées). Mais c'est une exception, encore qu'il pourrait s'agir ici d'Andalous habitant dans la Section des Lamṭiyyīn qu'on vient de mentionner. Un individu, d'autre part, pouvait compter sur sa propre Section en cas de danger : ainsi lors de la révolte à Fès contre le gouverneur, Maḥammad al-Ṣaffār en 1235/1819-20, celui-ci fut protégé et appuyé par sa Section native l'ᶜAdwa (Akansūs, fol. 319 ; *Ibtisām*).

Les Sections elles-mêmes étaient sous-divisées en quartiers (*ḥawma*), qui avaient des frontières plus floues que celles des Sections, et dont le nombre variait de dix-huit à vingt-quatre à cette époque (45). Ces quar-

(43) Les Andalous (de l'Andalus et de l'ᶜAdwa), alors, reconnaissaient Moulāy ᶜAbd Allāh, tandis que les Lamṭiyyīn s'obstinaient à appuyer Sīdī Muḥammad b. ᶜArbiya (Dukkālī, pp. 146-47).

(44) Ainsi, en 1173/1760 une querelle personnelle entre un individu de l'ᶜAdwa et un autre de l'Andalus entraîna des attaques et des représailles par des bandes armées des deux Sections, ce qui finit en bagarre générale (*fitna*) entre les deux Sections, réglée par l'intervention des Lamṭiyyīn (Dukkālī, p. 190).

(45) En nombre de dix-huit depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, les quartiers avaient été cependant vingt-quatre à l'époque de Moulāy Ismāᶜīl (*Nashr*, t. II, fol. 143), et seulement douze au XVIe siècle selon Marmol (Marmol de Caravajal, *L'Afrique*, tr. Nicolas Perrot, Paris, 1667, t. II, p. 158).

tiers étaient, en quelque sorte, des Sections en miniature, avec leurs propres petits marchés, mosquées, portes, et leur propre chef (*muqaddam, ra'īs,* ou *jārī*). Quoique le quartier n'eût pas l'importance de la Section sur le plan politique urbain à cette époque, il avait néanmoins quelque rôle dans la perception du fisc (46), et représentait un centre de pouvoir autonome, son chef étant un acteur politique indépendant dans certains cas, à condition de ne pas nuire aux intérêts des chefs des Sections. En outre, la rivalité entre les quartiers était un phénomène établi à Fès bien avant cette époque, et avait conservé toute la force de la tradition même lorsque la logique des mobiles à l'origine de ces rivalités avait été oubliée.

La structure sociale des Sections, en tant qu'expression géographique, était bien variée, étant donné l'hétérogénéité du peuplement que ces divisions englobaient, même si l'on se borne au seul Peuple, car l'on peut trouver dans les rangs de celui-ci tous les niveaux socio-économiques et tous les métiers : des artisans (des métiers vils et nobles), des *ʿulamā'*, des boutiquiers, de gros marchands, des propriétaires de terrains et d'immeubles, des *ʿudūl* ou notaires, des mystiques, ainsi que des mendiants. Le quartier, d'autre part, étant plus petit, était parfois plus homogène et l'on pouvait en trouver quelques-uns avec une forte concentration de *shurafā'*, Bildiyyīn ou Andalous, etc. De même, bien que l'on ait pu trouver souvent des représentants de presque chaque niveau socio-économique, riches et pauvres, dans un seul quartier, quelques-uns d'entre eux étaient à tendance « bourgeoise » (Funduq al-Yahūdī, centre des Bildiyyīn, par exemple) tandis que d'autres étaient à tendance « plébéienne » (par exemple, al-Fakhkhārīn, quartier périphérique à l'aspect demi-agricole, où se trouvaient aussi les potiers).

Au plus bas rang social du Peuple, on trouvait ce que les textes appellent avec mépris « la foule » (*al-ghawghā', ahl al-ghawghā'*, etc. (47).

(46) En 1146/1733-34, par exemple, le recensement des marchands, des propriétaires d'immeubles et des artisans pour des raisons de fisc avait été mené quartier par quartier (*Turjumān,* tr. p. 73).

(47) Il reste possible, pourtant, que les chroniqueurs aient appliqué parfois ce terme péjoratif même à des gens du Peuple qui se trouvaient bien au-dessus du ***lumpenprolétariat*** avec lequel on l'associe d'habitude, comme c'est le cas parfois du terme ***suyyāb*** (« bandits »). Cela s'explique par le fait qu'il s'agirait de ceux du Peuple dont ils désapprouvaient la politique et qu'ils voulaient dénigrer, surtout lors des révoltes.

C'est une collectivité occasionnelle, amorphe et éphémère, sans politique à longue visée propre, qui était formée à l'occasion par réaction à quelque crise qui touchait les plus bas échelons de ce groupe ou par l'appât du butin (48), et qui ne constituait pas un groupe à part. Ainsi, pendant les révoltes, plutôt que de remplacer les chefs de leur groupe, ils essayaient de leur faire changer de politique, en établissant la paix avec le Sultan, par exemple. Néanmoins, leurs explosions violentes posaient des limites sensibles à la politique de leurs chefs ou des fonctionnaires de l'administration (49).

On ne pourrait terminer cette brève description de ce groupe sans mentionner la milice de mousquetaires (*rumāt,* ou *gīsh Fās*) dont il était le pourvoyeur. Fondé vraisemblablement au XVI[e] siècle, ce corps avait gardé son existence sous les ᶜAlawites, qui se faisaient fournir une force de 500 hommes pour chaque campagne (*ḥarka*) ou pour le service de garnison. On sait peu sur son organisation, sauf qu'on le finançait avec des impôts locaux (*Nashr,* t. II, fol. 95, note marginale), et que chaque recrue était dotée d'un salaire, d'un mousquet, de poudre, et de plomb (50). En étaient exemptés les *shurafā',* les *ʿulamā'* et les *ṭalaba,* ainsi que les *murābiṭīn* et leurs disciples, et l'appel se faisait par Section. En fait, les *qā'ids* des Sections étaient *ex officio* aussi *qā'ids* des *rumāt,*

(48) Comme durant les sièges de la ville en 1141/1729-30, 1147/1734-35, 1161/1748 (*Bodley Nashr,* p. 32, 38 ; *Turjumān,* tr. p. 68 ; *Durr muntakhab,* t. III, p. 192, *Nashr,* t. II, fol. 113), pendant lesquels ils souffraient de la faim, ou lorsqu'ils eurent l'occasion, menés par un de ses rivaux, d'attaquer le *qā'id,* al-Ashab (chef d'une des Sections) et de saccager sa maison et celles de ses partisans en 1164/1751 (Dukkālī, p. 179).

(49) Ainsi, pendant le siège de 1141/1729, « la foule » (*al-ghawghā' min ᶜāmmat Fās*) souffrant de la disette se révolta contre ses chefs, ouvrit une des portes de la ville au Sultan, et força les chefs à conclure une trêve (*Iltiqāṭ,* p. 100). De même, un fonctionnaire devait se garder de les maltraiter car il pouvait provoquer une émeute au cours de laquelle il risquait de perdre sa vie, comme ce fut le cas du gouverneur Masᶜūd al-Rūsī, tué par la foule en 1149/1737, et dont le corps fut traîné dans les rues avant d'être pendu au mûrier existant encore actuellement aux Ṣaffārīn (Dukkālī, p. 146).

(50) En effet, Aḥmad b. Yaᶜqūb al-Wallālī (m. 1118/1706) demanda cela lorsqu'il se présenta pour le service militaire (*Mabāḥith al-anwār fī baᶜḍ al-akhyār,* Ms. Q 342, AR, fol. 355)

قال انا من جملة من قيدتم في الرماة فاعطوني راتبي ومكحلتي والبارود والرصاص.

titres qui sont d'ailleurs équivalents dans les textes de l'époque ([51]). Les officiers (*ru'asā'* ou *akābir*) venaient presque toujours de familles ayant une certaine influence dans une Section comme le démontrent les courtes listes d'officiers que l'on peut repérer parfois dans les chroniques, tandis que les autres rangs étaient remplis par la levée. En général, servir dans la milice surtout quand un Sultan fort pouvait la faire sortir en campagne était très impopulaire et pour l'éviter il pouvait même se produire un cas tel celui durant l'un des règnes de Moulāy °Abd Allāh, où « tous les hommes courageux s'enfuirent de Fès », (*Durr muntakhab*, t. VIII, p. 200). Ayant une force armée presque permanente, composée du Peuple et commandée par sa propre élite, on n'a pas à s'étonner que ces chefs l'employaient dans les luttes politiques de la ville, surtout pendant les périodes de pouvoir central faible, quand ils avaient moins d'entraves à leur action. Pendant la révolte de 1159-60/1746-47, par exemple, un des commandants des *rumāt*, le chef de l'Andalus al-Ḥasan b. Ṣāliḥ al-Līrīnī, s'en était servi pour menacer le gouverneur de Fès et le forcer à lui céder les robes et l'argent du Sultan que celui-ci avait déposés dans sa résidence. Faute d'une force militaire équivalente, le gouverneur et ses partisans dans la ville n'avaient pu qu'accéder à cette demande, car « les fauteurs de troubles parmi les *rumāt* » conduits par al-Līrīnī avaient malmené, menacé et saccagé les maisons de tous ceux qui voulaient s'opposer à leur conduite (*Nashr*, t. II, fol. 112).

Un « proto-groupe » : les Zāwiya-s

Au-delà des limites de ces trois grands groupes, il faut aussi mentionner des noyaux de pouvoir qui échappaient à l'influence des autres groupes, en grande partie à cause du caractère religieux de leur origine : les *zāwiya-s*. A Fès, à cette époque, on entendait par ce terme des loges ou confréries, d'influence presque toujours locale, et qui pourraient être

(51) L'auteur du *Durr muntakhab*, par exemple, signale qu'au XVIII[e] siècle c'était aux chefs de l'Andalus et des Lamṭiyyīn qu'incombait la tâche de rassembler les *rumāt* dans leur juridiction (t. VIII, p. 199), tandis que vingt-cinq ans plus tard, vers la fin du règne de Moulāy °Abd Allāh, on voit les trois chefs des Sections rappeler au gouverneur de Fès qu'il était chargé des impôts, mais que c'étaient bien eux qui étaient les *qā'id-s* des *rumāt* et qu'il n'y avait aucun droit (*Nashr*, t. II, fol. 120).

considérées comme des noyaux autour desquels pouvaient se constituer de nouveaux groupes dans la ville, ou « proto-groupes » comme nous les désignons ici. Quoique ces *zāwiya-s* aient varié beaucoup en grandeur, en longévité et en pouvoir, les grandes au moins — car elles étaient nombreuses, les unes naissant, d'autres mourant, sans cesse — jouaient, dans la société et dans la politique, un rôle assez proche de celui des autres groupes. Leur organisation et leur source d'influence étaient pourtant bien différentes que pour ces derniers. Un saint homme (vivant ou mort), avec sa suite de disciples qui s'assemblaient pour les prières et la recherche de sa *baraka* dans un lieu ou « coin » (« *zāwiya* ») qui pouvait être désigné sanctuaire (*ḥurm*), et voilà une zāwiya déjà établie ; la plupart d'entre elles, en effet, en restaient là, éphémères et petites. D'autres, au contraire, partant de la même base, prenaient un essor, regroupaient un grand nombre de fidèles, et continuaient leur existence pendant des générations ou des siècles, souvent sous la direction de la même famille. Grâce aux offrandes et legs des dévots et à la sagesse de son chef, une *zāwiya* pouvait finir par comprendre un système socio-économique presque complet, avec une mosquée, entourée par une bibliothèque, un cimetière, des entrepôts et d'autres bâtiments pour le logement des membres et des pèlerins, ainsi que des terrains cultivables, des vergers, et des immeubles, le tout étant *ḥabous*, donc exempté du fisc ([52]). Les adeptes et les sympathisants y étaient d'abord attirés par le sentiment religieux, mais les autres services plus concrets rendus par une *zāwiya* comptaient aussi pour beaucoup, comme la protection contre quelque fonctionnaire ou notable, l'éducation, l'aide (surtout en temps de disette) en espèces et en denrées, vêtements, logis, médicaments, ainsi que l'exemption des impôts et du service militaire ([53]). Avec une telle base économique et humaine, et cer-

(52) La *zāwiya* au quartier de Sharshūr, par exemple, fondée vers la fin du XVII[e] siècle par un *sharīf* de Ouezzan, Moulāy al-Ṭayyib grâce aux dons et aux investissements judicieux dans les immeubles, les vergers, les troupeaux, et l'agriculture avait prospéré et à sa mort le fondateur avait laissé une fortune d'un montant de 40 000 *mithqāl-s*; or, pour comparaison, son contemporain le Sultan Moulāy Rashīd n'avait laissé que 63 000 *mithqāl-s*. Pour un bref aperçu de cette *zāwiya*, voir l'extrait dans Ms. K 1264, RA, p. 12, qui semble être un extrait du *Nashr al-mathānī* (?) contenant des informations ne se trouvant pas dans les autres manuscrits.

(53) On trouvera des illustrations de toutes ces formes d'aide de la part de la *zāwiya* d'al-Mukhfiyya, par exemple ; voir *Maqṣad*, t. II, pp. 46, 166, 205, 206, 207, 211, 255, et ᶜAbd Allāh b. Muḥammad Ibn Ṣakhlaf (m. 1162/1748), *Salwat al-muḥibbīn wa-l-murīdīn wa-nikāyat al-ḥāsidīn*, Ms. K 2306, RA, pages non numérotées.

tains intérêts et clients à protéger, ces grandes *zāwiyas* ne pouvaient guère se tenir à l'écart de la politique urbaine et toute *zāwiya,* grande ou petite jouait un rôle social non négligeable.

On peut signaler plusieurs grandes *zāwiya-s* à Fès à cette époque, telles celle de la famille Ma°n au quartier d'al-Mukhfiyya et celle des *shurafā'* Ouezzāni au Sharshūr. Mais la plus influente était sans doute celle de la famille al-Fāsī située au quartier d'al-Qalqaliyyīn, dans la Section de l'Andalus, et cela d'autant plus qu'à l'inverse de quelques autres *zāwiya-s,* qui répugnaient à intervenir dans les affaires politiques, elle jouait sciemment un rôle politique. Fondée en 1027/1617-18 par Yūsuf al-Fāsī, mystique appartenant à une famille immigrée, dit-on, d'Espagne à Fès après avoir transité par al-Qaṣr, et renommée pour ses hommes pieux et ses lettrés, cette *zāwiya* resta toujours sous le contrôle de cette même famille, et sous l'influence mystique du fondateur. Déjà au temps de Moulāy Rashīd le pouvoir de la famille était assez affermi, puisqu'on indiqua au nouveau souverain le directeur de la *zāwiya,* Aḥmad b. °Abd Al-Raḥmān al-Fāsī, comme étant l'intermédiaire dont le poids lui permettrait de conquérir la ville (*Tuḥfa qādiriyya,* t. II, pp. 327-29). De même, c'est encore cette famille des al-Fāsī qui semble avoir assuré l'établissement du pouvoir de Moulāy Ismā°īl à Fès au début de son règne, grâce à l'action menée en sa faveur dans la ville révoltée (*Tuḥfa qādiriyya,* t. II, pp. 331, 332-335 ; Mouëtte, p. 74). En contrepartie, les al-Fāsī exigèrent, semble-t-il, des concessions qui pouvaient favoriser l'expansion de leur influence à Fès, telle la reconstruction par le Sultan de leur *zāwiya,* l'octroi d'une source de *ṣadaqa,* la reconnaissance du droit de sanctuaire pour leur *zāwiya,* des fonctions dans l'administration urbaine pour leurs familiers, etc. (*Tuḥfa qādiriyya,* t. II, pp. 332, 335). Ainsi débuta une alliance entre cette *zāwiya* et la nouvelle dynastie que l'on voit soulignée par le geste de Sīdī Muḥammad lors de son entrée à Fès après être devenu Sultan en 1171/1757, quand il se rendit en pèlerinage à cette *zāwiya* juste après avoir été en pèlerinage au sanctuaire de Moulāy Idrīs (*Bodley Nashr,* p. 83). L'on voit par la suite cette *zāwiya* servir comme centre de distribution du blé royal en temps de disette (*Nashr,* t. II, fol. 5) et comme lieu pour la lecture d'une lettre royale adressée aux Fassis (*Bodley Nashr,* p. 20). Cette famille détenait même

le droit de nommer parfois certains fonctionnaires comme c'était le cas pendant le règne de Moulāy Ismāʿīl, quand Aḥmad al-Fāsī choisissait les détenteurs des chaires professorales, les fonctionnaires des *aḥbās*, les *imām-s et khaṭīb-s*, etc. (*Nashr*, t. II, fol. 119).

En tant que cliente bénéficiant des largesses de la cour, les Sultans attendaient de cette *zāwiya* son appui en ce qui concernait la politique sultanienne dans la ville, celle de l'enrôlement des Ḥarrāṭīn par Moulāy Ismāʿīl pour sa nouvelle armée, par exemple (54). En outre, les Sultans voyaient, sans doute, d'un bon œil l'équilibre que cette *zāwiya* et les autres apportaient dans la vie politique de la ville, en s'opposant souvent aux trois autres grands groupes, et en les affaiblissant. Ainsi, on trouvait la *zāwiya* des al-Fāsī souvent opposée au Peuple, ou du moins à ses chefs, à cause des *aḥbās* vers 1150/1740 (*Nashr*, t. II, fol. 132) ou dans la lutte d'influence dans la ville de cette *zāwiya* et les « hommes d'Etat » (*wulāt*) et les « tyrans » (*ẓalama*) parmi les Fassis (*Nash*r, t. II, fol. 119). Cette *zāwiya* faisait même échec aux *shurafā'* qui, quoique liés à la dynastie, avaient en principe le même droit au pouvoir que celle-ci, et représentaient un danger potentiel pour elle. En effet, un second centre de pouvoir, puisant lui aussi sa légitimité dans la religion, pouvait être utile pour s'opposer aux ambitions des *shurafā'*. Ainsi, Moulāy Rashīd dès son entrée à Fès en 1072/1666 avait ôté le revenu du mausolée de Sīdī ʿAlī b. Ḥarāzim à la famille des *shurafā'* Qādirī pour le donner à la *zāwiya* des al-Fāsī, à des « non-*shurafā'* » (*min ghayr al-shurafā'*) comme le souligne un chroniqueur marocain ayant saisi l'implication de ce geste (*Tuḥfa qādiriyya*, t. II, p. 327).

Cependant, pour conserver son influence dans la ville, une *zāwiya* devait garder une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir central afin de pouvoir protéger les intérêts de ses clients et afin d'éviter d'être considérée comme un instrument docile du gouvernement. Même la *zāwiya*

(54) Voir la correspondance entre Moulāy Ismāʿīl et le chef de la *zāwiya*, Maḥammad b. ʿAbd al-Qādir al-Fāsī (*Hespéris-Tamuda*, 1962) où le Sultan lui demande de donner une *fatwā* garantissant la légalité de l'enrôlement, pour contrecarrer les opinions défavorables des autres *ʿulamā'* (lettres nº 10, p. 50 ; nºs 11 et 12, pp. 51-55), et d'expliquer la politique sultanienne aux Fassis (*Lettre* 1110/1698). En effet, afin de se dissocier de l'opposition venant de la ville, en 1109/1697-98 la *zāwiya* ferma ses portes à ʿAbd al-Salām Gassūs, l'un des chefs de cette opposition (note marginale, *Nashr*, t. II, fol. 38).

des al-Fāsī, par exemple, malgré ses liens avec la dynastie, n'osait pas contredire l'opinion publique à Fès en donnant une *fatwā* favorable au sujet des Ḥarrāṭīn comme l'exigeait le Sultan. En outre, cette *zāwiya* ainsi que les autres, tâchaient de désarmer quelque peu l'hostilité des chefs du Peuple à leur égard en leur offrant asile en cas de besoin, même aux rebelles, comme à al-Khaṭīb en 1090/1679-80, un des chefs de la révolte contre Moulāy Ismāʿīl (*Bodley Nashr*, p. 18). Les fondateurs et les directeurs des *zāwiya-s* maintenaient, pourtant, des attitudes variables envers leurs anciens groupes. Les familles Maʿn et al-Fāsī, d'une part, s'étaient coupées assez nettement, semble-t-il de leur groupe (le Peuple, et plus précisément des Andalous) et se disputaient avec ses chefs ainsi qu'avec les chefs des autres groupes les faveurs de la même clientèle. D'autres, au contraire, comme la *zāwiya* des *shurafā'* de Ouezzan au quartier de Sharshūr, semblent avoir conservé bien des liens avec leur ancien groupe, celui des *shurafā'* dans ce cas, et pouvait rester loyale à l'idéologie du *sharaf*.

Les *zāwiya-s* pouvaient donc remplir les mêmes fonctions pour un individu, que son groupe d'origine, et parfois mieux que celui-ci, en lui offrant en même temps la possibilité de sortir de son groupe s'il était en mauvais termes avec ses chefs politiques, avec l'assurance de trouver un groupe de rechange ayant la sanction de la légitimité religieuse. Bien entendu, le degré d'affiliation pouvait varier depuis les disciples sortis complètement de leur groupe d'origine avec une nouvelle allégeance, jusqu'aux sympathisants qui participaient au moins à quelques activités de la *zāwiya* sans pour autant que la loyauté à celle-ci remplaçât celle à leur propre groupe. Et la possibilité existait toujours de créer un ou plusieurs nouveaux groupes aux dépens des groupes existants.

⁂

Ces groupes n'étaient pourtant pas des organismes hermétiques et les groupes acceptaient de nouveaux membres dans leurs rangs, phénomène qui n'était pas limité aux *zāwiya-s*, pour lesquelles, d'ailleurs, c'était un procédé évident et nécessaire à leur survie. Les *shurafā'* fassis, par exemple, bénéficiaient de l'immigration continue de *shurafā'* vers Fès des au-

tres régions du Maroc (55), sans parler de l'infiltration des faux *shurafā'* déjà signalée. Les Bildiyyīn eux-mêmes recevaient de temps en temps des nouveaux convertis de Fès-le-Neuf, autant au niveau individuel qu'à un niveau plus large lors des crises dans la société (56). Le Peuple, aussi hétérogène qu'il fût, recevait peut-être le plus grand nombre de nouveaux membres, de toutes les régions du Maroc et même de plus loin, aussi bien des tribus que des villes. Des Andalous même continuaient à s'installer à Fès, quoique en très petit nombre, bien entendu, après les dernières grandes émigrations de l'Espagne au début du XVII[e] siècle (57). Par contre, on ne peut oublier de mentionner que chaque groupe était sujet à des pertes de membres, causées par leur désertion pour un autre groupe (ceux qui « se faisaient » *shurafā'*) aussi bien qu'à cause de l'émigration (pour des raisons politiques ou économiques) vers les autres contrées du Maghrib et même plus loin.

Les marginaux

Ces groupes dont on vient de dessiner les grandes lignes n'englobaient cependant pas tous les habitants de Fès à cette époque. En effet, une certaine partie de la population était considérée comme étant à l'écart du système politique — sinon social — de la ville pour des raisons différentes selon le cas : ceux que l'on pourrait appeler « les marginaux » — les étrangers, les Ḥarrāṭīn, les esclaves, les brigands, et même les tribus — que l'on ne pourra que mentionner très brièvement ici.

Parmi les étrangers il faut dénombrer les ouvriers saisonniers, berbères et arabes, travaillant à la houe dans les champs hors de la ville ou dans les pressoirs à huile : métiers dédaignés par les Fassis (*Maqṣad*, t. II,

(55) Voir *Durar bahiyya* pour la date de la venue des différentes familles *shurafā'* à Fès ; au XVIII[e] siècle, l'immigration de *shurafā'* Filālī, parents de la nouvelle dynastie, est à noter surtout.

(56) Ainsi, lors des disettes de 1723 et de 1780, et des difficultés politiques de 1790, un nombre considérable de Juifs se convertirent (Georges Vajda, tr. « Un recueil de textes historiques judéo-marocains », *Hespéris*, 1948, pp. 163, 174, 186).

(57) Plus tard, c'est par la voie intermédiaire d'autres régions du Maroc et du Maghrib, comme dans le cas des al-Muqrī qui y étaient venus depuis Tlemcen en 1746 (*Vie quotidienne*, p. 32).

p. 48 et ailleurs ; *Durr muntakhab,* t. VIII, p. 216) ; les *zarzāy* ou porteurs berbères renommés (*Nashr,* t. II, fol. 143) ; les Touatis, dont quelques-uns ayant leur propre « Marché des Touatis » étaient sans doute plus aisés que les autres Sahraouis « sans argent ni influence » (*Maqṣad,* t. II, p. 248) qui se trouvaient à Fès aussi et dont certains travaillaient sur les terres des Fassis (*Salwa,* t. III, p. 304) ; les marchands de Tlemcen (Dukkālī, p. 148) et les Filaliens (*Nashr,* t. II, fol. 4) ; enfin, sans doute, les autres immigrants nombreux venus de la campagne et non encore assimilés et les marchands étrangers. On n'entend guère parler de ces gens, qui ne s'y trouvent parfois que pour peu de temps, et dont le poids dans la politique semble avoir été négligeable.

Les Ḥarrāṭīn (sing. Ḥarṭānī) dont le rôle à Fès reste obscur, semblent avoir été un sous-groupe d'origine saharienne et, bien que libres (peut-être depuis peu), appartenaient à un rang très bas dans la société fassie, comme ailleurs au Maroc (58). Ils sont toujours représentés par les autres — *ʿulamā', shurafā',* etc. — dans les disputes avec le Sultan et l'on ne les voit guère entrer en scène qu'en tant qu'objet. Cependant, leur nombre ne semble pas avoir été négligeable, car on dénombrait 700 mâles aptes au service militaire en 1100/1698-99 (*Durr muntakhab,* t. VI, p. 394).

Quant aux esclaves, ils restent encore, plus que les Ḥarrāṭīn, dans la pénombre et, comme c'est le cas de presque tous les autres ensembles humains à Fès, on ne saurait évaluer leur nombre à cette époque. Ceux qui étaient d'origine européenne étaient chers, donc considérés comme « status-symbol » et réservés pour les Fassis les plus aisés (59), tandis que ceux d'origine soudanaise, hommes et femmes, étant plus nombreux et

(58) Voir D. Jacques-Meunié, « Hiérarchie sociale au Maroc Présaharien », *Hespéris,* 1958, pp. 239-69, pour une discussion des origines de ces gens et de leur nom. Leur position au Maroc, au moins au Sud et probablement ailleurs, était à peu près celle de serfs agricoles, et ils n'étaient pas tenus de respecter les mêmes lois que les autres Musulmans sur le vin, le tabac, le haschisch, les femmes, la musique, etc. On trouvera des détails intéressants sur ces gens dans le Sud à cette époque dans l'autobiographie d'al-ʿArabī b. ʿAbd al-Salām al-Filālī (Ibn Dafīn Ṭayba), (écrite vers 1114/1702-03), *Al-Durra al-maknūna fī akhbār al-dawla al-maymūna,* Ms. Arab. c. 79, pp. 200-55, Bibliothèque Bodleïenne, Oxford.

(59) Quoique la plupart des captifs chrétiens aient été détenus par le Sultan lui-même, certains avaient été achetés par des particuliers aisés. Même la *zāwiya* des al-Fāsī (plus spécifiquement ʿAbd al-Raḥmān al-Fāsī) en possédait au moins un au XVII[e] siècle (*SIHM,* France, série 2, t. I, « Liste de captifs français rachetés », p. 458).

moins chers, étaient domestiques et employés chez les artisans, travaillaient dans l'agriculture ou étaient loués à la journée (60). Etant attachés par un lien personnel à un maître dont ils n'étaient qu'une extension légale et morale on ne saurait leur attribuer des intérêts ou une action indépendante dans la politique. Ils partageaient, vraisemblablement, les intérêts de leur maître et du groupe dans lequel celui-ci se trouvait, quoique des liens de langue, coutumes, et façon de vivre aient uni la plupart des esclaves entre eux. Il semble, en tout cas, qu'il était nécessaire d'en ravitailler la ville continuellement, à cause de leur perte, soit par l'absorption par la naissance d'enfants libres résultant du concubinage et l'émancipation, soit par le décès dû aux fléaux naturels et le froid. Les familles d'esclaves s'étendant sur des générations semblent avoir été rares.

Les brigands (*suyyāb, luṣūṣ, ḥaramiyyīn, ahl al-sariqa,* etc.) étaient, eux aussi, dans la pénombre de la vie politique fassie et par leur façon de vivre étaient bannis de la société proprement dite. A vrai dire, on ne sait grand-chose sur leur organisation, leur nombre, leur origine, etc., mais ils ne semblent guère avoir constitué un groupe à part. Pour certains individus, le banditisme semble avoir été un moyen de sortir du contrôle de leur groupe d'origine, tandis que d'autres avaient gardé leurs liens avec leur groupe, même lorsqu'ils exerçaient leur métier, et pouvaient compter sur leur groupe pour leur protection (61). Il n'y avait pas, vraisemblablement, une seule organisation rigide englobant tous les brigands, car souvent on les trouve agissant indépendamment avec quelques compagnons, sans idéologie, à part le vol, et sans permanence dans le temps. Leur origine n'était pas homogène non plus et, à côté de brigands sortis du Peuple ou des tribus, on peut même y trouver des *shurafā'* (al-Ghālī, par exemple) ainsi que des noirs (anciens esclaves ?), au milieu du XVI^e^

(60) Dans la requête pour une réponse légale (*jawāb*) au cours d'une dispute d'héritage, posée à ʿAbd al-Qādir al-Fāsī (1007/1599-1091/1680) au XVII^e^ siècle, par exemple, on mentionne une esclave soudanaise sans doute dont le maître louait les services à la journée sur la place des demandeurs de travail, (*bi-l-mawqif*) et qui « glanait et cueillait les navets dans les vergers, comme c'est l'habitude chez les esclaves des agriculteurs », (*Al-ajwiba al-kubrā,* litho. Fès, 1319/1903, p. 57).

ان الامة ... كانت تخدم بالموقف وتلقط وتحفر اللفت بالاجنة على عادة خدم الاريسيين.

(61) Comme le démontre le cas du *sharīf* al-Ghālī, le bandit, qui conserva l'appui des autres *shurafā'* dans ses accrochages avec le Peuple, malgré ses crimes (Dukkālī p. 162).

siècle au moins (*Durr nafīs*, p. 394). On pourrait de même conclure qu'ils n'étaient pas tous sortis de la même couche sociale, car le *sharīf* al-Ghālī, originaire de la famille des °Imrānī qui détenaient le contrôle du sanctuaire idrīsite, doit avoir été bien plus aisé que le bandit noir qu'on vient de mentionner. Pourtant, l'aggravation de la situation économique semble avoir eu une certaine influence sur le banditisme, car on le voit se développer en temps de disette, ce qui indiquerait qu'au moins certains individus étaient obligés d'avoir recours au banditisme plutôt à cause de la poussée économique que pour la recherche de l'aventure (62). Comme les hors-la-loi dans les autres sociétés, ils s'adonnaient aussi, en plus du vol, à l'extorsion et à la violence contre les personnes, et leur activité était favorisée par le relâchement du pouvoir royal et des forces de l'ordre, ainsi que par l'avènement de l'anarchie dans la ville (63). Leur contrôle des faubourgs agricoles hors des murs de la ville et leur emploi comme force auxiliaire par certaines factions dans les luttes internes à Fès leur donnaient même un certain poids dans la vie politique de la ville (64), mais leur participation dans la politique ne pouvait être qu'occasionnelle et violente, étant donné leur manque de légalité et leur rôle marginal dans la société urbaine.

Avant de terminer, il faudrait encore signaler les tribus — arabes et berbères — qui, bien que hors du système urbain proprement dit, jouaient un certain rôle dans la politique de la ville. Fès, île urbaine entourée d'une mer tribale, avait été étroitement liée à l'arrière-pays par les échanges économiques dès les débuts de son histoire. En outre, il fallait toujours ménager les tribus pour s'assurer l'accès aux terres agricoles autour de

(62) Le but du vol n'était pas alors de grosses sommes d'argent mais seulement du pain pour se nourrir, comme on s'en aperçoit pendant la disette de 1133/1720-21, lorsque les gens se trouvèrent obligés de mettre la pâte qu'ils portaient au boulanger dans une boîte pour la protéger contre le vol en route (note marginale, *Nashr*, t. II, fol. 72).

(63) Par exemple, pendant la disette de 1149/1736-38 et l'anarchie qui l'accompagna, les brigands osèrent s'attaquer aux gens jusque dans leurs maisons et pillèrent même la *madrasa* des Ṣaffārīn (*Boldey Nashr*, p. 38 ; Dukkālī, p. 151).

(64) Ainsi, pendant les combats entre le Peuple et les *shurafā'* idrīsites en 1151/1738, ceux-ci cherchèrent l'aide des brigands (Dukkālī, p. 152). L'année précédente, 1150/1738, le chef ou *muqaddam* du quartier de Blīda avait même introduit des brigands par la porte de son quartier pour qu'ils pûssent aller assassiner son rival, chef de sa Section, Muḥammad Ūzrūr (*Bodle Nashr*, pp. 55-56).

la ville, ainsi que le passage libre des caravanes fassies (65). Parfois, même, les tribus étaient appelées à intervenir dans les luttes de la ville comme forces auxiliaires (66).

⁂

III. BUTS ET MOYENS DE LA VIE POLITIQUE

La politique menée par les Fassis avait des buts bien clairs. Le fait même que les groupes que l'on vient de décrire n'étaient pas entièrement autonomes mais qu'ils poursuivaient parfois des buts inconciliables, en tant que groupes, et en tant qu'individus composant ces groupes, rendait le conflit inévitable. Or, les avantages qui étaient l'enjeu de ces conflits multiples dans la ville étaient divers, et les moyens mêmes dont se servaient les participants pour atteindre leurs buts variaient beaucoup et étaient parfois fonction de la montée ou du déclin du pouvoir central.

On commencera ici par les avantages d'ordre économique, bien qu'il soit difficile de démêler les mobiles assez compliqués car l'économie, l'honneur, le pouvoir, etc., sont souvent mêlés inextricablement à la politique. Le droit de participer au commerce et aux métiers dans la Qaysariyya, cœur commercial de la ville, était un avantage de premier ordre et en être exclu était sans doute un coup dur à subir. En bannir un groupe entier ou le faire charger d'impôts spéciaux sous n'importe quel prétexte comme ce fut le cas souvent pour les Bildiyyīn pouvait faire espérer à un autre groupe un grand avantage dans la concurrence économique.

La répartition des propriétés et des revenus des *aḥbās*, qui comptaient des terres agricoles, boutiques, immeubles, ateliers, *funduqs*, moulins, etc., était aussi en jeu. Détenir une fonction telle que celle de *nāẓir* (admi-

(65) Ainsi, en 1173/1759, les Fassis conclurent enfin la paix avec les Berbères qui les avaient empêchés d'aller à leurs vergers pendant trois mois (Dukkālī, p. 190). Le paiement pour le passage des caravanes avec une escorte (*ṣaṭāṭa*) était un procédé tout à fait normal pour les voyages lointains, et même près de Fès en temps d'insécurité.

(66) En 1236/1820, les Fassis appelèrent les Berbères, par exemple, pour les aider dans leur lutte contre les Ūdāyā de Fès-le-Neuf, (*Tadhkirat al-muḥsinīn*, p. 351). وارسل اهل فـاس للبربتر فجـاءوا لنصرتهـم.

nistrateur) ou de *shāhid* des *aḥbās* de la Qarawiyyīn — ou même les contrôler sans une telle formalité — mettait entre les mains d'un individu de fortes sommes d'argent, dont une partie risquait de rester entre ses mains (67). La possibilité de contrôler la *guelsa* (ou loyer des propriétés) des *aḥbās* pouvait de même donner aux chefs politiques un atout puissant pour récompenser et s'attacher leurs clients. De même, le contrôle des dons votifs (*ṣadaqa*) apportés par les fidèles aux sanctuaires pouvait, lui aussi, rapporter beaucoup d'argent, surtout lorsqu'il s'agissait des mausolées des grands saints tels que ceux de Moulāy Idrīs, d'Aḥmad al-Shāwī, ou d'ᶜAlī b. Ḥarāzim (68). Le monopole du commerce du blé semble de même avoir été recherché et il fut même la cause du meurtre d'un *sharīf* qui s'y opposait. Ce qui provoqua une émeute entre les autres *shurafā'* et al-ᶜAmmārī, le *muqaddam* du quartier, qui prétendait détenir le monopole du blé arrivant de la campagne (voir note 9). Le contrôle de la Monnaie était aussi de valeur considérable, car l'on pouvait s'enrichir par son intermédiaire en altérant la monnaie comme l'avait fait Qāsim Ibn al-Ashhab, le gendre du gouverneur ᶜAbd al-Khāliq ᶜUdiyyil, avant d'être destitué en 1168/1754-55 (*Nashr*, t. II, fol. 122). On pouvait toujours, enfin, profiter des fonctions administratives dans la ville pour soutirer de l'argent aux autres citoyens, comme le fit le gouverneur Maḥammad al-Ṣaffār qui acheta le droit de percevoir le *maks*, ou droit de marché, à Fès en 1175/1761-62 (Dukkālī, p. 192) ; on récoltait aussi de l'argent par le simple droit de force, comme cela se passa en 1150/1737-38 quand, le pouvoir central déclinant, ceux qui étaient les plus forts organisèrent des collectes d'argent par des patrouilles dans les rues (69).

(67) L'appropriation frauduleuse de l'argent des *aḥbās* fait éclater plusieurs scandales, comme celui de 1153/1740, où le *nāẓir* fut arrêté et forcé de rembourser la somme volée, cela après que la mosquée d'al-Qarawiyyīn eût souffert de négligence — même les lampes et les nattes avaient disparu — ce qui avait amené à une vérification des comptes (Dukkālī, p. 157). De même, en 1170/1757, c'était encore le *nāẓir* et ses assistants qui durent démissionner pour la même raison (Dukkālī, p. 185).

(68) Ce dernier tombeau, en fait, avait été vivement contesté et son contrôle passa, suivant les péripéties de la politique au XVIIᵉ siècle, des mains de la famille al-Qādirī à celle des al-Fāsī, puis, de nouveau, aux premiers, ensuite encore, aux al-Fāsī, auxquels succédèrent les *shurafā'* Dabbāghī et Fuḍaylī plusieurs fois, jusqu'au règne de Moulāy Sulaymān (*Tuḥfa qādiriyya*, pp. 327-36).

(69) *Bodley Nashr*, pp. 56-57. En outre, l'on ramassait l'argent officiellement pour acheter des chevaux afin de protéger les cultivateurs contre les brigands, mais en réalité ce n'était qu'un subterfuge pour « manger les dirhams », selon al-Qādirī (*Bodley Nashr*, p. 57).

D'autres buts, bien que moins concrets, étaient néanmoins aussi réels et importants que ceux-ci, buts comme l'honneur du participant, de sa famille et de son groupe, ou le pouvoir en tant que pouvoir. Ce dernier — on ne fera que le signaler ici, car l'ambition de dominer rentre dans le domaine de la personnalité et se retrouve à Fès ainsi que dans toute société — est un trait qui ne peut pas s'expliquer uniquement par des mobiles concrets. Quant à l'honneur ou au prestige attachés à une fonction ou au contrôle d'un sanctuaire, au succès dans le commerce, dans la science, ou dans un bon mariage — le tout étant rendu plus facile à atteindre si l'on était puissant — il retombait non seulement sur l'individu, mais sur sa famille et parfois sur tout son groupe. De la même façon, une insulte vraie ou prétendue pouvait avoir des conséquences hors de proportion ; ainsi quand les Idrīsides en 1149/1736 entreprirent de se venger du Peuple pour l'insulte faite à l'esclave d'un *sharīf*, ils n'hésitèrent pas à proclamer un Sultan autre que celui qui était reconnu par leurs rivaux (*Bodley Nashr*, p. 41). Dans la pratique, le pouvoir était nécessaire pour accomplir la vengeance et pour empêcher les ennemis de riposter. En participant à la politique, en effet, on risquait de se faire des ennemis qui n'attendaient que la chute de l'individu, de sa famille ou du Sultan qui l'appuyait, afin d'obtenir leur vengeance (70). L'émotion soulevée par une lutte acharnée pouvait parfois même dépasser le but originel, et le dynamisme même du conflit pouvait le prolonger même lorsqu'il n'y avait plus de raison évidente, cette émotion venant s'ajouter aux autres sources de conflit et le rendant encore plus rude.

Ces buts, en outre, déterminaient souvent quels groupes ou sous-groupes entraient dans l'activité politique et quand. Car, bien entendu, tous les groupes, sous-groupes, ou individus n'étaient pas continuellement affectés. Cela dépendait plutôt du but spécifique dont il était question à

(70) Pour n'en donner qu'un exemple, après la mort de Moulāy Ismāʿīl en 1139/1727, des fonctionnaires à Fès — le gouverneur et ses officiers, le *muḥtasib*, et les Chefs des Sections — furent pourchassés et tués par les Fassis qu'ils avaient tyrannisés (*Nashr*, t. II, fol. 79, 92, 122, 143). Se trouver dans le parti victorieux donnait le pouvoir même pour des règlements de compte personnels, comme ce fut le cas lors de l'établissement de Moulāy Ismāʿīl en 1083/1672, ce qui permit à un *sharīf* idrīsite de se venger contre tous les fils et les petits-fils de Sulaymān al-Zarhūnī qui avait tué son père bien avant la venue des ʿAlawites (*Durr muntakhab*, t. VI, p. 39).

un moment donné. Si c'était le contrôle de la fonction de chef de Section qui était en jeu, on s'attendrait à voir certaines familles du Peuple de cette Section et leurs clients engagés dans la lutte, tandis qu'une autre dispute autour d'une question d'une importance plus étendue, disons la reconnaissance d'un prétendant au titre de Sultan, pouvait entraîner tous les groupes dans le conflit. En effet, beaucoup dépendait de qui devenait Sultan. Un individu tel que Moulāy ʿAbd Allāh, par exemple, pouvait favoriser les *shurafā'*, tandis qu'un de ses rivaux, Sīdī Muḥammad b. ʿArbiya, pouvait favoriser le Peuple. La politique sultanienne au sujet de la taxation, de la constitution de l'armée, des *aḥbās* et des fonctionnaires et aussi vis-à-vis des tribus, pouvait varier sensiblement selon l'individu qui détenait le titre royal. On ne saurait donc surestimer l'importance pour les Fassis de voir leur propre candidat au pouvoir, et l'on voit bien des cas où la ville se scinda, en différents groupes appuyant différents candidats. D'ailleurs, la forme même du conflit n'était pas nécessairement dialectique. Souvent, elle était plutôt d'ordre multilatéral car l'on peut trouver plusieurs concurrents pour le même but, tels le contrôle du marché central, qui voyait *shurafā'*, Bildiyyīn et Peuple (les Andalous surtout) aux prises dans une lutte triangulaire aux débuts de cette époque.

Les moyens employés par les Fassis pour parvenir à ces buts variaient eux aussi selon le but dont il était question et les concurrents qui participaient à la lutte dans chaque cas. C'était, il faut bien l'admettre, une époque violente, et la politique le reflétait ; pour s'en convaincre il suffit de penser aux nombreux fonctionnaires — chefs de Section, *muḥtasib-s*, *qāḍī-s*, etc. — qui furent victimes des rivalités urbaines sous les premiers ʿAlawites. La force armée pouvait, de même, servir au Peuple pour intimider les *shurafā'* qui voulaient proclamer un autre Sultan en 1159/1746 (*Nashr*, t. II, fol. 111), ou pour faire démettre un fonctionnaire impopulaire, comme le gouverneur Maḥammad al-Ṣaffār, qui fut attaqué par deux des trois Sections de Fès en 1235/1819-20 (Akansūs, fol. 319). Cependant, le cas échéant, on pouvait avoir recours à des méthodes plus subtiles et c'était surtout le cas lorsque le pouvoir central était plus fort ; alors, les luttes se livraient plus souvent dans l'arène légale ou par l'achat de l'influence au moyen de cadeaux, aussi bien au niveau personnel qu'à celui du groupe. Quant aux relations avec le Sultan, c'était encore par

des présents ou à la rigueur par la résistance passive qu'on essayait d'arriver à ses buts pendant ces périodes. Par contre, dès l'affaiblissement du pouvoir central, et faute d'une main assez forte pour garantir l'ordre et la justice, les enjeux tels le contrôle des revenus et des fonctions revenaient au plus fort parfois sans référence même à la cour, et dès lors, la violence devenait rentable et même nécessaire. On peut remarquer alors un usage plus grand de la violence, soit par la résistance urbaine au Sultan par le moyen de la révolte suivie de la déposition ou du meurtre des fonctionnaires, soit entre rivaux au niveau local, comme on l'a déjà remarqué. La décision de soulever la ville contre le Sultan était, bien entendu, une décision qui touchait aux intérêts de tous et qui pouvait servir, en même temps, de moyen pour arriver à bien d'autres buts concrets. Il en fut de même du choix d'un nouveau Sultan. Ces deux décisions pouvaient amener à des changements notables dans la vie politique de la ville même, et dans la balance des forces au niveau local et l'on pourrait ainsi définir ces deux catégories de décisions, comme étant des « décisions-clé », dont découlaient la réalisation de la plupart des buts que l'on vient de signaler, ainsi que la stratégie employée.

⁂

IV. ÉLITES, POUVOIR ET MOBILITÉ SOCIALE

On ne s'étonnera guère si la politique à Fès, quoique étant le domaine de groupes bien définis, ne comportait pas la participation de tous les membres du groupe et *a fortiori*, si ceux-ci n'avaient pas tous un rôle dans la formulation de la politique de leur groupe. Les groupes socio-politiques n'étaient composés, après tout, que par des individus, dont une partie seulement était à même de prendre les décisions. Quand al-Ḍuʿayyif dit, par exemple, qu'en 1170/1756-57 « les Gens de Fès » (*Ahl Fās*) s'emparèrent des quinze concubines du Sultan envoyées à Fès pour y apprendre la musique, etc. (Ḍuʿayyif, p. 154), il est bien évident que là on ne parle que d'un petit nombre, quelques individus représentant tous « les Gens de Fès ». Ou alors, quand « les Lamṭiyyīn » et « les Andalous » s'assemblèrent en 1159/1746 dans une maison pour se mettre d'accord

s'il fallait envoyer ou non le courrier des Pèlerins au Sultan et ainsi le reconnaître (Dukkālī, p. 168), il ne s'agit évidemment pas de tous les individus de ces groupes, lesquels se chiffraient sans doute par milliers, mais seulement de ceux qui pouvaient prendre une décision, choisir une politique pour le reste de leur groupe. La tentative de médiation en 1168/1754-55 par les « Andalusiyyīn » auprès des Lamṭiyyīn en faveur du *sharīf* al-Ghālī recherché par ceux-ci à cause du meurtre de deux des leurs (*Durr muntakhab*, t. IX, p. 238) pourrait même se réduire vraisemblablement à la politique d'un seul homme : Aḥmad al-Līrīnī, chef des Andalous. Il s'agissait, d'ailleurs, d'une politique très impopulaire auprès des Andalous mêmes et, comme on l'a déjà vu, ceux-ci allaient le faire démissionner à cause de sa politique envers al-Ghālī. Souvent, quand le nom d'un groupe est mentionné dans les textes, ce n'est que cette minorité du groupe qui est active dans la politique et qui participe dans la détermination de la politique du groupe qu'on vise, minorité que l'on pourrait désigner comme « l'élite ». Or, des individus d'un groupe ne pouvaient s'arroger le droit de prendre des décisions pour d'autres groupes ; chacun de ceux-ci décidait de sa propre politique, dans les limites imposées par les circonstances, bien entendu. C'est-à-dire, chacun des groupes, ou centres de pouvoir autonomes, avait ses propres intérêts, sa propre hiérarchie socio-politique, sa propre élite dont l'appui dans son groupe ne dépendait guère des désirs des autres groupes, et il serait plus juste de parler d' « élites » au pluriel plutôt que d'une seule élite dominant la ville toute entière.

Quant à ce que l'on pourrait appeler « le pouvoir » dans un groupe, il est équivalent à la participation dans la politique, représentée par le droit d'entreprendre des négociations, au nom de son propre groupe, avec les autres groupes, avec le Sultan, ou les tribus, ou le droit de choisir une politique pour un groupe et de commander les forces de ce dernier en cas de bataille. C'est même, peut-être, cette division entre « l'élite » et « la masse », entre ceux qui ont ce pouvoir et ceux qui ne l'ont pas et qui ne s'engagent pas directement dans la politique, ou ne s'y engagent que rarement, qui est la division verticale fondamentale de la société fassie et que l'on retrouve dans chaque groupe. C'est en effet, cette dichotomie entre *ra'īs* (pl. *ru'asā'*) et *mar'ūs*, entre « gouverneur » et « gouverné »

qui frappe les chroniqueurs traditionnels (71). Si chaque groupe avait son élite, il avait aussi en contrepartie, sa « masse », ce que l'on pourrait identifier avec le terme *ḍuᶜafā'* « les faibles » des textes de l'époque, ou parfois le synonyme *masākīn* qui peut d'ailleurs être aussi l'équivalent de « saint ». Ce sont ceux qui « n'avaient aucun pouvoir contre les chefs » et parmi lesquels on compte les veuves, les orphelins, ainsi que les hommes sans armes ; ceux qui ne peuvent avoir recours qu'à Dieu par la prière lorsque les élites choisissent une politique dont les *ḍuᶜafā'* subissent les conséquences, comme le siège qu'ils doivent supporter après la révolte de leurs chefs contre le Sultan Moulāy ᶜAbd Allāh en 1147/1735 (*Nashr*, t. II, fol. 95). De même, les *ḍuᶜafā'* parmi les *shurafā'* avaient été dépossédés de l'argent que leur avait octroyé chaque année Sīdī Muḥammad par de plus forts qu'eux, ce qui les amena à s'en plaindre au Sultan en 1201/1786-87 (*Al-ᶜizz*, t. II, p. 105). En somme, ils n'avaient guère de voix nans les décisions et ne semblent pas s'être immiscés dans la politique, même de la façon sporadique et violente de « la foule », et n'avaient guère d'influence sur la politique. Entre ces *ḍuᶜafā'* et l'élite, cependant, on devrait distinguer, dans chaque groupe, encore une couche assez large de participants occasionnels dans la politique : une « sous-élite » de gens qui d'habitude vaquaient à leurs affaires ordinaires, mais qui pouvaient être mobilisés soit tous, soit partiellement par leurs chefs politiques, de famille, quartier, groupe, etc. Même dans une seule famille, il n'était pas dit que tous les individus s'intéressaient à la politique au même degré. Un *sharīf* tel que le chroniqueur al-Qādirī, par exemple, évitait de participer aux affaires politiques, sans pour autant négliger les intérêts, ou les privilèges, de son groupe. Une attaque dirigée contre les *shurafā'*, comme la violation du sanctuaire des *shurafā'* à Ouezzan par les *ᶜabīd* en 1141/1728, par exemple, suffisait à le faire entrer en lice avec sa plume

(71) Ainsi, Aḥmad Ibn al-Ḥājj (*Durr muntakhab*, t. VII, p. 400 ; t. VIII, p. 195) ; on trouve aussi parfois, l'opposition *ruᶜasā'-ᶜāmma* (*ibid*, t. VIII, p. 192 et Dukkālī (probablement) *apud Itḥāf*, t. IV, p. 397) ou *aᶜyān-ᶜāmma* (*Bodley Nashr*, p. 20) ou *amīr-maᶜmūr* (*Salwa*, t. III, p. 46 ; ᶜAlī b. Aḥmad b. al-Ṭayyib al-Wazzānī (m. 1226/1811), *Al-Kawkab al-asᶜad fī manāqib sayyidinā wa-mawlānā ᶜAlī b. sayyidinā wa-mawlānā Aḥmad*, litho. Fès, 1324/1906, p. 312 (en marge de *Tuḥfat al-ikhwān*), ou encore *qawī-ḍaᶜīf* (*ibid.*, p. 312) et *khāṣṣa-ᶜāmma* (*Bodley Nashr*, pp. 83, 92 et passim), ou *ᶜāmmat al-nās* tout court (Khayyāṭ, p. 18 ; *Nashr*, t. II, fol. 100) ou *ᶜāmmat Fās* (Nashr, t. II, fol. 34) pour désigner cette « masse ». La terminologie varie beaucoup, comme on l'a déjà vu, et il faut se fier au contexte.

pour la défense des droits des *shurafā'* en tant que groupe (*Nashr*, t. II, fol. 87). En effet, une attaque directe dirigée contre un groupe tout entier engageait beaucoup plus d'individus surtout de la sous-élite que, par exemple, une dispute entre quelques chefs autour du revenu d'un sanctuaire ou d'une fonction. La plupart des gens, en effet, ne s'intéressaient à la politique que lorsqu'ils se sentaient lésés ou menacés directement, comme c'est d'ailleurs le cas dans n'importe quelle société, et souvent l'on n'arrivait à les sortir de cette apathie qu'en faisant appel aux intérêts collectifs du groupe qui touchaient aussi à ceux de chacun de ses membres. Ce n'est pas pour rien que les élites ou les chefs s'empressaient de représenter les conflits dans lesquels ils s'étaient engagés en terme de groupe, voyant là le moyen le plus efficace pour s'assurer l'appui des individus de leur groupe. Comme on l'a déjà vu, c'est ainsi que ʿUdiyyil, un Andalou ambitieux, essaya de s'assurer l'appui nécessaire dans la ville pour devenir gouverneur, en exploitant l'hostilité du Peuple (*al-ʿāmma*) envers les *shurafā'* (voir la note 18). La riposte habituelle, en tant que groupe entier engageant un grand nombre de ses membres à un défi ou à une injure subie par un de ses membres, est une autre indication de l'efficacité de cet appel au sentiment de groupe.

Les élites, il faut l'ajouter, ne se bornaient pas à ce rôle d'exploiteur de leur groupe. Leur rôle de protecteur, d'intercesseur, de représentant actif des intérêts du groupe, les liait dans le sens vertical à la plupart des gens de leur groupe, souvent par des liens de clientèle directe. Aussi, étaient-ils appuyés dans leur entreprise concernant des buts même personnels, tel le contrôle d'une fonction, car leurs clients pouvaient s'attendre à en bénéficier, au moins indirectement. Ainsi, le gouverneur Maḥammad al-Ṣaffār put-il compter sur l'appui des gens de sa Section, l'ʿAdwa, lorsque le reste de la ville essaya de le faire démissionner en 1234/1819 (*Ibtisām*, pages non numérotées). De la même façon, en 1164/1751, les Lamṭiyyīn se rassemblèrent en armes pour sauver leur chef Qāsim Ben al-Ashhab, réfugié auprès du sanctuaire d'Aḥmad al-Shāwī pour échapper aux poursuites d'un Andalou de sa propre Section, Bū Jīda Ben Sulaymān (Dukkālī, p. 179). De même, en 1169/1755, fournirent-ils une escorte armée permettant à leur chef de cette époque, Qāsim Baṭṭīwī, de rentrer à Fès après avoir été exilé par le Sultan (Ḍuʿayyif, note marginale, p. 148).

En effet, un mérite de ce système de patronat direct était le fait qu'il augmentait le pouvoir du patron, en posant des limites à l'expression du mécontentement des clients ; c'est-à-dire, qu'un client lié directement à un chef aurait ressenti probablement plus de réticence à lui désobéir ou à le contrecarrer que si ce lien avait été d'ordre institutionnel et impersonnel. C'était, ainsi, peut-être, un moyen d'éviter le conflit, ou de l'étouffer avant qu'il ne fût même amorcé — un autre visage du pouvoir. En effet, le conflit avec le patron aurait menacé vraisemblablement la cohésion même de l'ensemble (Section, groupe, *zāwiya*, etc.) dont tous les deux faisaient partie, ce qui aurait été nuisible souvent autant aux intérêts fondamentaux du client qu'à ceux du patron et, comme on vient de le voir, les chefs s'empressaient de représenter de préférence les conflits en tant que conflits entre groupes. En outre, sceller une relation entre patron et client par le mariage d'une des filles du chef à un client important semble avoir été une chose assez commune, dans les *zāwiya-s* du moins. De même, les alliances personnelles entre individus de l'élite politique d'un seul groupe, alliances entre égaux ou presque, doivent avoir été un procédé tout à fait normal ; ce fut le cas lorsque ʿAbd al-Khāliq ʿUdiyyil avait attiré à son parti « des gens puissants et éminents » du Peuple dans sa lutte contre les *shurafā'* en 1154/1741-42 (*Iltiqāṭ*, p. 113).

Quant au rang social dans un groupe, il était parfois déterminé par des mobiles différents suivant les groupes, ce qui est vrai aussi pour le degré de mobilité dans la hiérarchie, qui variait d'un groupe à l'autre, quoiqu'il y ait eu des facteurs communs dans tous les groupes. Parmi ces derniers on pourrait dénombrer la sainteté, le prestige du nom de famille, le nombre de clients et alliés, les liens avec la cour, l'érudition, et la richesse. En outre, pour les *shurafā'* la pureté du lignage comptait pour beaucoup ; ainsi la branche Jūṭī, considérée comme ayant la généalogie la plus indiscutable, détenait d'habitude la fonction de *naqīb* des *shurafā'* (*Durar bahiyya*, t. II, p. 16), tandis que certaines branches des Jūṭī demeuraient dans le *ḥurm* idrīsite même et profitaient du prestige et des offrandes en argent des fidèles. Les liens de certaines familles ou individus *shurafā'* surtout les *shurafā' ʿalawites* avec le Sultan déterminaient aussi leur position dans ce groupe, et ces liens leur valaient des cadeaux en argent, des *iqṭāʿ*, des robes d'honneur, etc. de la part des Sultans, ce qui

renforçait leur position. Même les reliques, comme les semelles des sandales réputées pour être celles de Muḥammad, qui étaient en possession des *shurafā'* Ṭāhirī - Ṣaqallī - Murrākushī, contribuaient beaucoup au prestige des individus de ce groupe.

Chez le Peuple, la généalogie compte moins, sauf pour les andalous qui ne reconnaissaient rien de plus noble que la *nisba* andalouse (Mayyāra, p. 48). A part cela et l'honneur acquis par les faits d'armes, les autres facteurs sont semblables aux précédents qu'on a signalés. Pour les Bildiyyīn, ce qui semble avoir compté le plus c'est le succès économique et l'érudition, car ce sont les familles qui se sont distinguées dans ces deux domaines qui sont mentionnées le plus souvent dans les affaires de Fès. D'ailleurs, les deux attributs vont souvent de pair dans les familles de ce groupe, car la défense des droits économiques tel le droit de rester dans la Qaysariyya se jouait d'habitude dans l'arène légale et académique, sous forme de *fatwā-s* et traités polémiques.

Ce que l'on remarque d'abord quant à ces atouts que l'on vient de dénombrer, c'est peut-être leur répartition générale dans la société. Ce n'est nullement « l'inégalité cumulative » comme on la trouve souvent dans les sociétés traditionnelles, où une seule classe ou élite détient tout le pouvoir et peut se vanter d'avoir plus de richesse, d'éducation, de prestige, et de légitimité qu'aucune autre dans la société. On voit ici, au contraire, une dispersion marquée de ces avantages parmi les groupes et même à travers les couches socio-économiques, avec comme conséquence que l'élite politique n'était pas nécessairement composée des mêmes individus que l'élite économique, ou l'élite sociale, ou l'élite intellectuelle au sein d'un groupe. Il faut se garder, bien entendu, de confondre cette dispersion avec l'égalité politique dans la société. Le rang social, en outre, n'était pas nécessairement équivalent au pouvoir, qui souvent se déterminait plutôt par la force physique, le nombre de clients, et l'habileté à mener le jeu politique que par d'autres critères. En effet, passer de l'estime au pouvoir dans la société n'était pas toujours un procédé automatique. Bien qu'une clientèle en quelque sens eût été déjà déterminée par l'appartenance à un groupe, ou à une certaine Section ou quartier — seules les *zāwiya-s* y échappaient — dans ces ensembles même on trouvait plusieurs familles prêtes à se concurrencer pour les mêmes clients. Le

nombre de ces clients, prêts à défendre les armes à la main les droits du patron, était fondamental pour le pouvoir et, en contrepartie, les bénéfices et la protection que ceux-ci pouvaient attendre d'un patron augmentaient à mesure que son pouvoir s'étendait. Les puissants donc « attiraient » le pouvoir, car ils avaient quelque chose à offrir aux clients, qui à leur tour, rendaient leurs patrons encore plus puissants.

Etre né dans une famille puissante, bien sûr, aidait à arriver au pouvoir, car alors on trouvait déjà en place un réseau de clients, des ressources financières, une réputation déjà faite. Il faut, en effet, se rappeler que la famille au sens large comptait pour beaucoup autant dans la politique que dans la vie sociale. Les familles entières, par exemple, étaient responsables du paiement des impôts ainsi que des conséquences de l'activité politique, comme les châtiments et la vengeance (72). En plus, la responsabilité première de l'individu était envers sa famille et l'on ne s'étonnait guère que même un saint comme Aḥmad Maʿn allât satisfaire avant tout les besoins de ceux avec lesquels il était lié par la parenté (73). La famille patriarcale, il faut l'admettre, était peut-être un idéal plutôt qu'une règle sans exception dans la société de Fès. L'existence de familles nucléaires, ainsi que de nombreux célibataires, de veufs et de veuves, ou de couples sans enfants qu'on trouve mentionnés dans les textes, ne devrait pas surprendre si l'on tient compte de l'importance de l'immigration surtout de célibataires ainsi que des luttes, épidémies, et disettes meurtrières qui déchiraient le tissu de la famille avec une régularité épouvantable. Pourtant, la solidarité même de la famille restait très forte, grâce, en partie au moins, au système de la propriété et à l'encouragement qu'il donnait

(72) Par exemple, le recensement en 1110/1698-99 accompagnant la recherche des Ḥarrāṭīn avait été mené famille par famille (*Durr muntakhab*, t. VI, p. 394)... ... وبين كل قبيلة وما لها من اولاد ومساكنهم على هذه النسخ
ainsi que la requête pour la provision d'une selle par foyer (*ʿataba*, lit. « seuil ») en 1116/1704 (*Durr munaḍḍad*, fol. 198). En outre, on voit les rebelles contre Moulāy Ismāʿīl, comme les al-Andalusī, arrêtés et emprisonnés en 1090/1679 avec leurs fils, même leurs jeunes enfants, et la propriété de tous confisquée (*Nashr*, t. I, fol. 145) et lorsque le *sharīf* al-Ghālī fut exilé de Fès en 1168/1754-55, après ses démêlés avec le Peuple, la vengeance de ce dernier allait frapper aussi bien ses frères et ses cousins que lui-même (Dukkālī, p. 188).

(73) Le *Maqṣad* souligne le fait qu'il partageait ses biens avec ses neveux, nièces et cousins, les entretenant toujours dans sa *zāwiya*, et qu'il se donnait de la peine à les aider avant d'aider tout autre (t. II, p. 87).

aux mariages entre cousins. En plus, c'était la source la plus sûre pour la prise en charge des vieillards, en l'absence d'organismes publics destinés à cette tâche, bien que les *zāwiya-s* et les *aḥbā-s* aient essayé du moins de donner une aide financière aux indigents. On peut signaler maintes vraies « dynasties » familiales à travers toute cette époque à Fès, et dans tous les groupes, des familles qui jouaient un rôle important dans la vie politique de la ville pendant des générations. On ne trouvait rien d'étrange à ce que les avantages acquis — fonctions, argent, etc. — au cours des luttes politiques fussent distribués de préférence parmi les gens de famille considérés comme les clients les plus sûrs, comme c'était le cas pour Aḥmad al-Fāsī, le directeur de cette *zāwiya* pendant le règne de Moulāy Ismāʿīl, qui obtint du Sultan la nomination de son frère ʿAbd al-Wāḥid comme directeur des *aḥbās*, et de son cousin comme directeur des legs sans héritier. Pourtant, quoique cela ait été la règle, ce n'était nullement une loi anthropologique rigide, car on trouve des cas de familles divisées en permanence, comme c'était le cas de cette même famille des al-Fāsī, dont une branche s'était alliée à la *zāwiya* des Maʿn lors d'une dispute entre les deux *zāwiya-s*, amenant une scission permanente dans la famille (*Nashr*, note marginale, t. II, fol. 38).

Quant à la richesse en elle-même, elle ne garantissait pas le pouvoir, et l'on ne peut pas parler de parallélisme strict entre les deux, ni de pouvoir d'une classe économique dominante. Avant tout, les « riches » appartenaient à des groupes différents et, de par la structure socio-politique fassie, ne partageaient pas tous les mêmes intérêts, même en matière économique. Les marchands de souche chérifienne, par exemple, ne payaient pas les impôts gouvernementaux comme les autres. D'autre part, les marchands et les artisans Bildiyyīn se singularisaient en se regroupant (voir la note 28).

Il n'existait pas non plus de monopole des sources d'emplois dans la ville ; au contraire, le contrôle de celles-ci était lui aussi assez diffus. En outre, les Sultans ne traitaient pas les « riches » des groupes différents de la même manière. Ainsi, en 1147/1734, quand le Sultan décida de prendre de l'argent aux riches (*al-aghniyā'*), en furent exemptés les *shurafā'* et les « saints » ou adeptes des *zāwiya-s* (*murābiṭīn*) (*Iltiqāṭ*, p. 103).

Il semble qu'il n'y ait pas eu à cette époque de lutte entre des couches bien définies parmi les « riches » (par exemple, les gros marchands contre les propriétaires de terrains, immeubles, moulins, ou pressoirs, ou contre les *ʿulamāʾ* et les détenteurs des revenus des sanctuaires, etc.) c'est-à-dire, grosso modo, commerce contre propriété foncière, industrie, ou « professions libérales ». Au contraire, on trouvait plusieurs de ces formes d'investissements dans une seule famille, ou faites par un seul individu. Ainsi, par exemple, on voit un *sharīf* (m. 1203/1789), qui avait fait sa fortune dans le commerce international, investir son argent dans des vergers autour de Fès (*Salwa*, t. II, p. 278), ou encore le marchand *sharīf* Muḥammad al-Ṣaqallī (m. 1141/1729) qui était aussi banquier (*Salwa*, t. II, p. 150). Un autre marchand, qui avait reçu son capital de ses frères, marchands établis à Tunis, allait s'en servir pour financer deux tisserands de soie (*Durr nafīs*, p. 391), tandis qu'un boutiquier, des temps de Sīdī Muḥammad, qui vendait les *jallābas* de laine, faisait aussi cultiver un peu de terre en même temps (*Salwa*, t. II, p. 253). Ce sont peut-être les grandes *zāwiya-s* qui représentaient le mieux cette diversification économique dans la ville ; on n'a qu'à prendre la *zāwiya* Maʿn, avec sa participation dans l'apiculture, l'élevage, les immeubles, les terres, l'activité industrielle, telle les pressoirs à huile, et même le commerce, notamment de produits tels que la cire dont l'importance fiscale dépassait même son importance industrielle. Les *ʿulamāʾ* partageaient les mêmes intérêts pour l'économie que d'autres Fassis, ce qui est indiqué par le fait qu'au milieu du XVII^e siècle, même le *qāḍī* de Fès achetait, en cachette, des boutiques qu'il faisait gérer par l'ancien propriétaire (*Ajwiba kubrā*, p. 36), tandis que les *ṭalaba* au XVIII^e siècle étaient, semble-t-il, souvent forcés de compléter leur maigre salaire par l'artisanat (74). Qu'il y ait eu des tensions entre les différentes couches socio-économiques — artisans, « capitalistes », boutiquiers modestes, ouvriers journaliers, indigents, etc. — cela n'est pas à exclure, bien que des recherches approfondies sur l'économie de cette période restent à faire. Ce qui est important, pourtant, c'est que cette tension, si elle existait, ne se traduisait pas en termes politiques, et ne faisait d'habitude pas partie de la conscience des Fassis. Cependant, des crises, comme les disettes, éprouvaient surtout les couches les plus

(74) Simon Ockley, *An Account of South-West Barbary*, Londres, 1713, p. 63.

pauvres, bien sûr, et c'est alors qu'on voyait plus clairement une division entre « riches » et « pauvres ». Ainsi, lors du règne de 1142/1729-30, lorsque les « pauvres » souffraient de la faim, les « chefs » de la ville songèrent à forcer une section des « riches », les propriétaires des greniers (*maṭāmīr*) à leur vendre du blé à un prix modéré (*Durr muntakhab*, t. VIII, p. 192), sans doute pour éviter un conflit entre les masses et les « riches » qui aurait pu finir par un soulèvement contre les chefs politico-militaires. Mais, les « riches » cette fois-là ne semblent pas s'être pliés devant la volonté des chefs politiques, ce qui indiquerait que même ceux-ci ne pouvaient toujours exercer un pouvoir total, même au sein de leur propre groupe. L'atteinte aux intérêts économiques communs des propriétaires des greniers semble avoir inspiré une riposte négative commune cette fois-ci, mais il se peut que l'on ait à faire là à une réaction occasionnelle par des individus menacés dans un seul aspect de leur position socio-économique, plutôt qu'à une politique de résistance organisée à long terme, ou qu'à un plan dont le vrai but serait de miner les chefs rebelles pour faciliter la victoire du Sultan ʿAbd Allāh assiégeant la ville. En fait, on voit celui-ci accuser ces mêmes « riches », plus tard, d'avoir laissé leurs concitoyens plus pauvres mourir de faim, ce qui l'amena à les en punir en 1147/1734 par des exactions (*Iltiqāṭ*, p. 103).

Comme on vient de le dire, pourtant, on ne voyait pas des ensembles économiques comme les « marchands » ou les « artisans » ou les « ouvriers » agir comme groupes politiques, et on ne les mentionne guère que dans les questions financières (75). Cela ne veut pas dire qu'ils n'avaient pas certains intérêts communs, tels la paix et la prospérité, ce qui les amenait même à favoriser une certaine politique — la fidélité des marchands envers le Sultan Moulāy Sulaymān lors de la révolte contre lui à Fès en 1236-37/1820-22 par exemple (*Ibtisām*, pages non numérotées) — mais ils ne faisaient rien de concret pour traduire cette préférence en activité politique comme groupe. En effet, politiquement, ils n'étaient pas tous au même niveau, car il y avait bien des marchands sans grande influence

(75) Ainsi, en 1091/1680, les « marchands » furent obligés d'acheter de l'argent du Sultan à un prix fixe (*Nashr*, t. II, fol. 2) tandis qu'en 1146/1733-34 c'étaient encore les « marchands », ainsi que les « gens aisés et possédant des immeubles » et les « artisans » qui subirent la perception d'un impôt spécial (*Turjumān*, tr. p. 73).

dans la vie politique, tandis que d'autres — tels les ʿUdiyyil — y étaient très actifs.

En outre, pour revenir à la question du pouvoir, ce ne sont pas les riches comme classe qui détiennent le pouvoir dans la ville. Dans une des rares références aux « riches » comme groupe, par exemple, le chroniqueur al-Qādirī les place avec les *shurafā'* et d'autres en opposition aux « chefs » (*ru'asā'*), mais sans pouvoir changer la décision de ceux-ci de soulever la ville en révolte contre le Sultan en 1160/1747 (*Nashr*, t. II, fol. 112).

Le pouvoir dans la ville se trouvait, plutôt, chez ces *ru'asā'* (appelés aussi *al-akābir, kibār al-balad, kubarā' al-waqt*) comme on vient de le dire. Ce sont eux, issus pour la plupart du Peuple, qui détiennent surtout la supériorité de la force nue et qui peuvent dominer non seulement les plus faibles de leur propre groupe, mais parfois même faire sentir leur pouoir aux autres groupes, surtout lorsque le pouvoir central s'affaiblissait et que la main stabilisatrice du Sultan était retirée. C'étaient ces *ru'asā'* qui avaient forcé le reste du Peuple à acheter des armes et des chevaux pour combattre Moulāy Rashīd avant qu'il ne pût s'établir à Fès (*Durr munaḍḍad*, fol. 138) ou qui avaient forcé d'autres Fassis plus faibles à contribuer à l'achat de chevaux pour la protection des cultivateurs de la ville, comme on l'a déjà vu. Muḥammad al-Qādirī, par exemple, parle souvent de ces mêmes chefs comme des « scélérats » (*al-sufahā'*) ou des « scélérats des *rumāt* » et il est clair que les détenteurs du pouvoir dans cette milice étaient les mêmes individus que les chefs du Peuple (76). Pour lui, témoin *sharīf* et pieux qui ne se mêle guère de politique, ils représentent une force du mal, et il appelle une vingtaine de ces chefs des *rumāt* rebelles qui furent exécutés par Moulāy ʿAbd Allāh, « la clique oppressive des chefs de Fès » (*al-fi'a al-bāghiya min ru'asā' Fās*) (*Nashr*, t. II, fol. 59.) En temps d'insécurité et de révolte, en effet, la direction était presque toujours entre les mains de ces *ru'asā'* issus du Peuple qui savaient employer la force. Parmi tous ces *ru'asā'* il y avait,

(76) Il s'agit des mêmes individus comme l'indiquent les listes des commandants des *rumāt* de 1142/1729-30 (*Durr muntakhab*, t. VIII, p. 199) et 1148/1735-36 (note marginale, Ḍuʿayyif, p. 101) qui contiennent des noms de famille comme al-Līrīnī, Īzrūr, al-Gharnāṭī, al-Dhīb et d'autres, toutes très actives dans la politique. Une liste de quelques « notables du Peuple de Fès (au sens large) » (*akābir Ahl Fās*) pour 1151/1733 contient presque uniquement des noms du Peuple (Dukkālī, p. 153).

bien sûr, des marchands aisés comme ceux de la famille marchande des ʿUdiyyil, d'origine andalouse, mais ce n'est pas nécessairement à cause de leur richesse qu'ils étaient chefs. Ce n'est pas le pouvoir qui suit la richesse, mais plus souvent l'inverse, car avec le pouvoir politique on était bien placé pour avoir un contrôle sur les ressources, économiques et autres, pour lesquelles on se battait. La richesse, après tout, n'était souvent qu'un avantage fort aléatoire, à la merci autant du Sultan que des autres puissants de la ville. En 1133/1721 par exemple, Moulāy Ismāʿīl, fâché avec les Fassis, avait fait payer les riches (*ahl al-yasār*) à tel point qu'ils « étaient devenus les égaux des pauvres » (*Durr muntakhab*, t. VI, p. 6), et l'on peut signaler maints autres exemples de la perte d'argent sans recours. De même, c'étaient les marchands, source d'argent toute prête, qui faisaient les frais des besoins des chefs politiques, comme cela s'était passé lors de la révolte en 1235/1820, lorsque le chef des rebelles força certains marchands à pourvoir au maintien du prétendant au pouvoir et des Berbères alliés aux rebelles (*Istiqṣā'*, t. VII, p. 150). En ces temps-là, on voyait les marchands eux-mêmes rechercher la protection de ces chefs politiques (et militaires) comme cela se produisit pendant l'anarchie à Fès au début du XVII[e] siècle (Īfrānī, tr. p. 395). Même les *shurafā'* faibles se trouvèrent obligés de recourir à ceux-ci pour faire valoir leurs droits sur les *aḥbās* contre les plus forts pendant les dernières années du XVIII[e] siècle (*Al-ʿizz*, t. II, p. 105).

Un grand nombre de ces *ru'asā'* semble être sorti des rangs des artisans du moins au début, comme les al-Ṣaffār, dinandiers d'origine ou semble avoir eu la politique et le gouvernement comme métier principal, comme les Īzrūr, les Ben Sulaymān, ou les al-Ṣaffār par la suite. Il faudrait bien se garder pourtant de placer l'artisanat automatiquement au-dessous du gros commerce dans la hiérarchie sociale de Fès à cette époque. Etre artisan, au moins dans les métiers « nobles », ou boutiquier des marchandises « nobles », ne semble guère avoir été considéré comme d'un rang social inférieur, quoiqu'il y ait eu une différence économique marquée entre les artisans ou les boutiquiers et les gros commerçants ou les propriétaires de terres et d'immeubles.

Or, le pouvoir central joue, lui-aussi, un certain rôle dans la détermination du pouvoir dans la ville et de son exercice. Il est évident que pen-

dant les périodes de faiblesse sultanienne, par exemple, c'étaient ces *ru'asā'* du Peuple qui contrôlaient les *aḥbās*, autant les revenus (*Durr muntakhab*, t. IX, pp. 289-90) que la location des *funduq-s* et des ateliers, qu'ils donnaient à leurs clients à bas prix. Aussi, vers la fin de la vie de Moulāy ʿAbd Allāh, un nouveau contrôleur (*shāhid*) des *aḥbās* de la Qarawiyyīn essaya-t-il de démolir une portion du *funduq* du Raṣīf qui s'écroulait et de le réunir avec un atelier, tous les deux étant la propriété des *aḥbās*. Les *ru'asā'* cependant, l'en empêchèrent car un client (*ṣāḥib*) de Maḥammad al-Ṣaffār, *ra'īs* de l'ʿAdwa, louait le *funduq* tandis qu'un client d'al-Ḥasan al-Līrīnī, *ra'īs* de l'Andalus, louait l'atelier dont il était question (*Nashr*, t. II, fol. 130). Par contre, pendant le règne d'un Sultan plus fort, tel que Moulāy Ismāʿīl, c'était le directeur d'une *zāwiya* alliée à la cour — celle des al-Fāsī — qui détenait le pouvoir sur les fonctions contrôlant les *aḥbās* (*Nashr*, t. II, fol. 119).

En effet, on s'aperçoit d'un changement marqué dans le bilan des forces politiques dans la ville au profit du Peuple, surtout dans la période qui suivit la mort de Moulāy Ismāʿīl survenue en 1139/1727, et qui fut marquée par l'effondrement du pouvoir central. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'à l'inverse des *shurafā'* et des *zāwiya-s*, par exemple, le pouvoir du Peuple ne dépendait guère de la bienveillance du souverain, qui avait même réprimé activement le pouvoir de celui-ci. De plus en plus souvent, c'était maintenant le Peuple qui contrôlait les « décisions clé », qui déterminait, par exemple, quel prétendant serait reconnu comme Sultan par la ville de Fès. Dans un de ces cas en 1159/1746, par exemple, un groupe de *shurafā'* décida de proclamer Moulāy ʿAbd Allāh dans la Qarawiyyīn à l'insu du Peuple. Ils furent trahis, cependant, et le Peuple rassembla 300 personnes armées qui firent irruption dans la mosquée pendant la *khuṭba* et qui empêchèrent les *shurafā'* (et les *ḍuʿafā'*) de mettre leur plan à exécution, en les menaçant et les malmenant. Ils défilèrent ensuite dans les rues, toujours armés, semant la crainte afin de décourager tous ceux qui auraient voulu proclamer Moulāy ʿAbd Allāh (*Nashr*, t. II, fol. 110 ; *Iltiqāṭ*, p. 120). Etant donné qu'il n'y avait pas de force suffisante pour le contrecarrer, le Peuple put ainsi imposer sa volonté. Le manque de résistance apparente contre le Peuple est une assez bonne indication du bilan des forces de la ville, que ce soit en cette

occasion ou alors en 1149/1736 lorsque celui-ci proclama Muḥammad b. ʿArbiya Sultan, en dépit des *shurafā'* (et d'autres), et marqua cet événement par un rassemblement de milliers de Fassis armés (*Bodley Nashr*, p. 42). Se reconnaissant plus faibles en force militaire, les *shurafā'* pensèrent, sans doute, qu'il était préférable de ne pas s'y opposer par ce moyen, en se soumettant donc sans une épreuve de force. Pourtant, le « pouvoir » du Peuple ne put jamais se transformer en « autorité », c'est-à-dire que le Peuple ne put jamais atteindre une position dominante acceptée comme légitime par les autres groupes. Pendant les révoltes, lorsque le rapport des forces favorisait le Peuple, c'était souvent les trois *qā'id*-s des trois Sections du Peuple qui avaient le pouvoir en main et qui menaient la politique extérieure de Fès, en négociant avec le Sultan au nom de la ville, comme il advint en 1161/1748 lors des négociations pour la conclusion de la paix après la révolte (Dukkālī, p. 171). C'était d'ailleurs presque toujours le Peuple qui décidait de soulever la ville contre le Sultan, dont on va reparler par la suite ; ce qui est important ici c'est que pendant la période qui a suivi la mort de Moulāy Ismāʿīl, les révoltes dont l'élément moteur nous est connu, c'est-à-dire celles de 1141-42/1728-30, 1149/1736-37, et 1159-61/1746-48, ont été déclenchées par le Peuple, même lorsque d'autres dans la ville s'y opposaient. Le pouvoir dans ces deux sortes de « décisions-clé » indique assez bien le locus du pouvoir dans la ville. L'exemple qui démontre le plus clairement le changement dans l'équilibre des forces est lorsqu'en 1169/1755-56 le Peuple décida d'ôter le contrôle du sanctuaire de Moulāy Idrīs de la branche ʿImrānī des *shurafā'* Idrīsites (lorsque l'un d'eux, al-Ghālī, avait tué quelques personnes du Peuple) et le donna à d'autres branches des Idrīsides (*Nashr*, t. II, fol. 120-121) ; l'année suivante, le Peuple l'ôta à ces derniers et le rendit aux premiers (Dukkālī, p. 186). Ce n'était cependant pas chose facile d'évincer des *shurafā'* de ce sanctuaire et ainsi de rompre avec les règles de la bienséance. Moulāy Ismāʿīl lui-même, malgré ses menaces, ou ses promesses (*Durr muntakhab*, t. VII, p. 405), n'avait pas réussi à faire déloger ces mêmes ʿImrānīs d'une maison qu'ils occupaient dans le *ḥurm* afin d'agrandir le mausolée. Une fois le pouvoir royal plus fort revenu, comme avec Sīdī Muḥammad ou Moulāy Ismāʿīl, le pouvoir

du Peuple diminuait en faveur des *shurafā'* ou des *zāwiya-s*, grâce à l'intervention du pouvoir central (77).

En effet, pendant les périodes de pouvoir central fort, on aperçoit généralement la présence d'un équilibre entre les groupes dans la ville. Ainsi, lors de la répartition nouvelle des eaux de Wādī Fās, entreprise en 1127/1715, pendant le règne de Moulāy Ismā'īl, le comité délégué à cette tâche, d'une importance toute spéciale pour la ville, était composé d'une quarantaine de Fassis parmi lesquels il y avait des représentants de tous les groupes et de plusieurs niveaux socio-économiques de la société fassie : *shurafā'*, Bildiyyīn, Lamṭiyyīn, Andalous, le chef de la *zāwiya* al-Fāsī, des agents des *aḥbās*, des marchands, des artisans, et des *'ulamā'*, ainsi que le *qāḍī* et le gouverneur (voir Allouche). C'était, bien entendu, dans l'intérêt du Sultan de maintenir la ville divisée et les groupes en équilibre les uns avec les autres, soutenant les plus faibles qui lui étaient favorables, pour faire contrepoids aux autres. Pour accomplir cela, il avait plusieurs moyens à sa disposition, en commençant par l'octroi d'avantages économiques — tels l'exemption des impôts ou le don du revenu d'un sanctuaire ou d'une ferme (*'izba*) — ou par la nomination à des fonctions, et en allant jusqu'à des châtiments visant à l'affaiblissement des élites ou des groupes réfractaires : l'exil, la peine capitale, la prison et la torture, les exactions financières. Les Sultans s'en servaient librement dans un effort conscient pour équilibrer les forces politiques dans la ville. Cet équilibre était plus difficile à maintenir lorsque le pouvoir central était faible. Mais même lorsque la balance penchait en faveur du Peuple, il n'y avait pas une domination complète de tous les aspects de la vie politique de la ville ni par ce groupe ni par aucun autre. Même si les autres groupes étaient en retrait dans la vie politique, ils ne pouvaient être détruits pour autant, car la structure même de la société assurait leur existence ; les groupes, les Sections ou les quartiers, étant des centres de pouvoir autonomes, continuaient à avoir un certain rôle

(77) On a déjà parlé du soutien de certaines *zāwiya-s* par le Sultan. De la même façon, lorsque le Sultan était fort, l'appui donné aux *shurafā'* était plus efficace et rendait ces derniers plus puissants. Ainsi, en 1179/1765-66 lorsque les « scélérats parmi les *rumāt* » protestèrent du fait que les *shurafā'* pauvres touchaient l'argent des *aḥbās* destiné aux indigents, il ne semble pas qu'ils aient pu les en empêcher (*Nashr*, t. II, fol. 132).

à jouer, dans leur propre domaine. Du moment que la victoire complète et définitive d'un groupe n'était guère probable, la possibilité d'un compromis grandissait et, tôt ou tard, toute confrontation même armée se résolvait par des négociations, pas toujours entre égaux bien entendu. Qu'il s'agisse des Lamṭiyyīn contre les Andalous, du Peuple contre les Andalous, du Peuple contre les *shurafā'*, ou des Bildiyyīn contre les autres, etc. à l'épreuve de force suivait un accord mettant fin — même temporairement — au conflit parfois à l'avantage des uns et aux dépens d'un autre. Même les vaincus conservaient toutefois des atouts que les vainqueurs ne pouvaient ignorer, ce qui rendait la poursuite des hostilités jusqu'à la victoire totale et permanente trop chère, même si cela eut été possible. C'est ainsi que, même au nadir de leur pouvoir, par exemple, les *shurafā'*, ainsi que les chef des *zāwiya-s* continuaient à être considérés comme une source nécessaire de légitimité et on voit leurs noms sur la *bayᶜa* au Sultan ou dans les délégations envoyées à celui-ci par la ville, comme façade, pour plaire au Sultan aussi bien que comme intercesseurs. En outre, du fait qu'il n'y avait pas de hiérarchie pyramidale unique gouvernant la ville, l'élite d'un des groupes ne pouvait ni déplacer l'élite d'un autre groupe, ni même influencer directement la distribution du pouvoir à l'intérieur d'un autre groupe. Le groupe entier (ou son élite) pouvait avoir peut-être moins de pouvoir alors, mais il conservait sa structure interne et pouvait reprendre du terrain dès que les circonstances le permettaient. Ce phénomène pouvait se produire même à l'intérieur d'un seul groupe, comme le Peuple ou les *zāwiya-s*, où l'autonomie du quartier, de la Section ou de la *zāwiya* pouvait faciliter la création d'une base de pouvoir et une élite autonome, difficile à dominer complètement même par leurs supérieurs théoriques sans une organisation administrative étendue.

***

Ce système socio-politique comportait une certaine continuité, autant dans ses procédés que dans ses acteurs, et l'on s'aperçoit que bien des noms de famille au centre de la vie politique et sociale de la ville avant le début de l'époque étudiée ici le sont aussi jusqu'à sa fin, et même après. Pourtant, comme on l'a déjà vu, la composition des groupes n'était pas irrévocablement figée, ce qui était vrai aussi pour l'élite de chaque

groupe. En effet, même dans un tel système basé sur des groupes permanents, il y avait toujours des chances pour le talent et l'ambition personnelle, et l'on peut signaler de nombreux cas de montée ou de chute rapide d'un individu, le plus souvent accompagné par sa famille entière, dans l'échelle de la société. Il faut mentionner ici un élément — celui de la sainteté — qui joue un rôle spécial dans le phénomène de la mobilité sociale. C'était un moyen qui ne menait pas nécessairement à la montée dans l'échelle sociale (quoique cela se soit passé fréquemment, comme dans le cas des fondateurs des grandes *zāwiya-s*, les Maʿn, les al-Fāsī, etc.) mais qui au moins permettait à un homme — ou même à une femme — de sortir de la hiérarchie de son groupe. On peut retrouver cette mobilité dans tous les groupes, mais elle est peut-être plus dramatique chez le Peuple, où il y avait de plus grandes chances d'avancement, le pouvoir y étant plus diffus et partagé par un plus grand nombre de centres de pouvoir autonomes. C'est là, en outre, que la force nue avait une importance marquée dans la détermination du pouvoir, surtout en temps de pouvoir central faible ou d'anarchie.

Par exemple, la carrière du Bū Jīdā al-ʿAmmārī, racontée dans le *Nashr* (t. II, fol. 141) et marquée par une montée et une chute météoriques, illustre bien ce processus. Son grand-père, originaire d'une tribu berbère du Jabal Zarhūn, non loin de la ville, s'était établi à Fès, où il gardait les vaches des autres. Par la suite, il avait acheté sa propre vache et s'était mis à vendre le lait dans une boutique au quartier de Ṣaffāḥ, métier que son fils — qui allait acheter la première maison familiale dans la ville — et son petit-fils — Bū Jidā — suivirent. Ce dernier continua ainsi jusqu'en 1150/1737-38, quand la disette qui sévit à Fès à l'époque causa la mort de ses vaches et s'adonna après cela au commerce du blé. Or, cette disette avait été accompagnée d'anarchie politique, et Bū Jīdā s'était déclaré chef du quartier de Kaddān qu'il habitait, grâce sans doute à la force armée qu'il pouvait exercer avec ses partisans, comme on va voir par la suite. Il monopolisait, en outre, l'achat du blé qui venait de la campagne au quartier de Ṣaffāḥ (dont il s'était aussi déclaré chef, ainsi que du Kaddān et de Ramīla) et le revendait aux autres habitants au prix fixé par lui. Un jour de ṣafar 1151/mars 1738, pourtant, le *sharīf* Jūṭī, Moulāy ʿAlī, ayant besoin de blé pour nourrir sa famille, offrit directe-

ment aux caravaniers un prix plus élevé que celui offert par al-ʿAmmārī, et celui-ci essaya d'empêcher le *sharīf* de l'acheter ; des insultes furent échangées et al-ʿAmmārī le tua d'un coup de pistolet. Le lendemain, les *shurafā'* de Fès, Idrīsides et autres, prirent les armes et attaquèrent les trois quartiers dont al-ʿAmmārī était chef, pour se venger, et réussirent à tuer al-ʿAmmārī, son frère et quelques-uns de ses partisans dans la mêlée, et saccagèrent leurs maisons (Dukkālī, p. 152), mettant brusquement fin à sa brillante carrière. C'était le vide créé dans les rangs de l'élite de ces trois quartiers, par la mort ou l'émigration des chefs, en conséquence de la disette, qui avait permis et même facilité la montée au pouvoir d'un personnage batailleur, capable de manier la force, appuyé par une poignée de suivants. Quant au vide causé à son tour par la mort d'al-ʿAmmārī, il s'avéra impossible à combler et une fois privés de sa main protectrice, quoique lourde, les trois quartiers allaient devenir une proie facile pour les brigands et les tribus, et allaient se vider de la plupart de leurs habitants (*Nashr*, t. II, fol. 141).

Même des familles qui avaient participé à la politique depuis longtemps pouvaient disparaître ou tomber dans l'oubli, tout d'abord à cause des épidémies, disettes ou autres fléaux naturels qui souvent décimaient des familles entières, connues ou non, et pour se faire une idée du nombre des familles ainsi éteintes à cette époque, on n'a qu'à feuilleter des recueils de familles comme le *Buyūtāt Fās* d'al-Kattānī. En outre, beaucoup disparaissaient à la suite des luttes violentes pour le pouvoir, luttes qui ne cessaient de faire des victimes. Le chroniqueur al-Ḥawwāt maintient même que lors de son arrivée à Fès en 1180/1766-67, les quatre familles autrefois les plus puissantes des Lamṭiyyīn s'étaient presque éteintes par suite de ces luttes, celle des Īzrūr, par exemple, ne comptant plus que deux hommes survivants (78). Par contre, certaines montées rapides pouvaient établir les fondements d'une dynastie familiale s'étendant sur plusieurs générations. Tel était le cas de Maḥammad al-Ṣaffār,

(78) Sulaymān b. Muḥammad al-Ḥawwāt (ca. 1160/1747-1231/1816), *Al-Rawḍa al-maqṣūda wa-l-ḥulal al-mamdūda fī ma'āthir Banī Sūda*, Ms. K 2351, AR, p. 167. ... اولاد يزرور واولاد ابن الاشهب واولاد الذيب واولاد بن عبد الرحمان اكلتهم نار الفتن التي كانت فيما قبل هذا الزمن حتى لم ادرك منهم زمن وردت على فاس ... الا رجلين احدهما صاحب الترجمة وبموته انقرضوا ...

dinandier de métier (*al-ṣaffār ḥirfatan*) (79) qui allait devenir *ra'īs* de l'ᶜAdwa, puis gouverneur de Fès pendant le règne de Sīdī Muḥammad, et à qui, certains de ses descendants allaient succéder dans cette fonction au XIXᵉ siècle.

Cependant, la vie politique à Fès, rendue si animée par ces luttes pour le pouvoir entre les Fassis, ne peut pas être appréciée pleinement sans parler des relations entre la ville et les Sultans, comme on l'a déjà noté.

***

V. AUTONOMIE ET POUVOIR CENTRAL

L'établissement de Moulāy Rashīd à Fès en 1072/1666 marque le début d'une époque nouvelle pour la ville et le début d'une longue compétition entre le pouvoir royal et l'autonomie citadine. Après avoir joui d'un degré considérable d'autonomie sous la suzeraineté dilaïte, la ville regardait le nouveau pouvoir chérifien comme un défi à ses privilèges, ce qui allait amener une succession de révoltes pendant la période étudiée ici.

Les sultans attendaient de Fès avant tout la reconnaissance, bien sûr, mais aussi des services plus concrets en argent et en soldats. Pour parvenir à ces buts, et faire valoir leur droit de souverain, ils avaient plusieurs atouts à utiliser avec la ville. On devrait avant tout y dénombrer un atout d'ordre idéologique plutôt que concret, à savoir l'autorité même du souverain. La légitimité acquise par la dynastie, grâce à ses victoires militaires, à son rôle dans le *jihād* contre les places fortes européennes, à l'appui des *ᶜulamā'*, et à son sang chérifien, valait autant que le pouvoir militaire, en effet, pour être maître des Fassis (ou au moins pour une partie d'entre eux). D'autre part, la force militaire qu'ils pouvaient faire peser sur Fès était représentée par le contrôle des *qaṣbas* autour de la ville, tenues par les *ᶜabīd*, ainsi que par la garnison *gīsh* de la tribu des

(79) *Nashr*, t. II, fol. 122. A vrai dire, son grand-père, lui aussi artisan (*muᶜallim*), semble avoir eu déjà quelque influence dans la ville, car on trouve son nom dans la liste des délégués chargés de décider de la répartition des eaux à Fès en 1127/1715 (Allouche).

Ūdāyā à Fès-Jdid. Ces derniers, en effet, étaient toujours prêts à se battre contre Fès, et les Sultans s'en servaient souvent. De même, les tribus avoisinantes étaient entraînées souvent dans le service sultanien, en tant qu'auxiliaires contre la ville, la harcelant et coupant les communications avec l'extérieur. En effet, couper le ravitaillement de la ville en vivres et en eau était le moyen le plus sûr et le moins coûteux pour subjuguer la ville en révolte, et qu'on employa maintes fois avec succès ([80]). Pourtant, la fidélité des *ʿabīd*, des Ūdāyā, et des autres tribus n'était pas sûre et l'on trouve bien des cas où ces forces militaires du *makhzen* refusèrent de seconder la politique sultanienne en assiégeant Fès, et parfois même aidèrent la ville lorsqu'elle était en révolte, surtout lorsque la position du Sultan s'était affaiblie dans le reste du pays. De plus, les clivages dans la ville même, pouvaient être exploités par le Sultan pour y maintenir son pouvoir. Même l'entrée de Moulāy Rashīd à Fès n'a été possible que grâce à l'appui des *shurafā'* (*Nashr*, t. I, fol. 122) et de la *zāwiya* d'Aḥmad Maʿn, si l'on doit croire sa biographie (*Maqṣad*, t. II, p. 42), alors que le Peuple s'y opposait, tandis que Moulāy Ismāʿīl allait compter en cela surtout sur les *zāwiya-s* des al-Fāsī et d'Aḥmad Maʿn (*Nashr*, t. I, fol. 130), alors que le Peuple, presque tous les autres *fuqarā'* (*ibid.*), et même certains *shurafā'* s'y opposaient ([81]).

Pour gouverner la ville, le Sultan n'avait à sa disposition qu'un appareil administratif squelettique, dont les fonctionnaires principaux, qu'on ne pourra que mentionner ici, étaient le gouverneur (*qā'id, ra'īs, ḥākim al-balad, wālī*, ou *ʿāmil*), le *qāḍī* ou juge, le *muḥtasib* ou inspecteur des marchés, l'*amīr al-rakb* ou chef de la caravane des Pèlerins qui avait sous sa direction une partie importante du commerce citadin avec l'extérieur,

(80) Il ne serait pas inutile peut-être de rappeler ici que lorsqu'on parle de « la ville » en révolte, cela ne veut pas dire nécessairement que tous les groupes ou tous les individus de la ville appuyaient ces révoltes ; certains groupes y étaient même parfois opposés, mais n'avaient pas le moyen d'empêcher ceux qui voulaient se révolter.

(81) Les *shurafā'* Qādirī, par exemple, qui avaient profité de l'établissement transitoire d'Aḥmad b. Muḥraz pour reprendre le contrôle du revenu (*ṣadaqa*), qui leur avait été ôté et donné aux al-Fāsī par Moulāy Rashīd (*Tuḥfa qādiriyya*, t. II, p. 332). Un des commandants de la résistance fassie en cette occasion était même un *sharīf* « Mouley Drice... qui descendait du fondateur de cette ville » (Mouëtte, p. 70). Le rival de Moulāy Ismāʿīl, Aḥmad b. Muḥraz, était lui aussi *sharīf*, après tout, et la cause chérifienne n'était pas en question cette fois-là.

les directeurs (*nāẓir*) des *aḥbās* et leurs employés, le directeur des *mawārīth* ou legs sans héritiers, les fonctionnaires de la Monnaie, les *imām-s* et les *khaṭīb-s* des mosquées, sanctuaires, et *madrasa-s*, et un petit nombre d'écrivains et des forces de l'ordre. Les Sultans essayaient de garder le contrôle de cette administration entre leurs mains, et tâchaient de nommer des fonctionnaires qui n'avaient aucun lien avec la ville quand cela était possible. C'est ainsi que les Sultans forts choisissaient les gouverneurs soit parmi les non-Fassis dans le cas de Moulāy Rashīd, comme le souligne al-Qādirī (*Nashr*, t. II, fol. 34), soit parmi une famille arrivée récemment à Fès, comme celle des al-Rūsī qui donna plusieurs gouverneurs de Fès à Moulāy Ismāʿīl (82).

Par contre, si cela pouvait fonctionner assez bien sous un Sultan fort, cela n'était pas le cas pendant les périodes de pouvoir central faible où un fonctionnaire sans famille ni clients dans la ville ne pouvait compter désormais que sur un faible appui de la cour, et par là devenait inefficace. Pour pouvoir administrer la ville alors, les Sultans étaient obligés de choisir des fonctionnaires de souche fassie, ayant déjà leur propre base de pouvoir dans la ville et avec laquelle ils pouvaient se faire respecter et faire appliquer les ordres sultaniens, et ainsi de co-opter au moins en sens limité les élites de la ville. Un tel fonctionnaire, pourtant, risquait d'être moins souple à la volonté sultanienne qu'un autre qui dépendait complètement du *makhzen*. Ainsi, Moulāy Sulaymān, qui avait d'abord nommé un de ses esclaves, et ensuite le précepteur de ses fils (originaire de Rabat), comme gouverneurs de Fès en 1232/1816-17, allait bientôt se rendre compte qu'ils étaient incapables de gouverner efficacement (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 133). Par conséquence, il se vit contraint de nommer en 1233/1817-18 Maḥammad al-Ṣaffār, qui appartenait à une famille fassie ayant déjà une certaine influence dans la ville et qui était même connue comme une « famille de gouverneurs » (*bayt riyāsa*) comme le soulignent les sources (*ibid.*, et Akansūs, fol. 313), ayant déjà fourni plusieurs gouverneurs.

(82) Sīdī Muḥammad avait même songé à un roulement fréquent du *qā'id* unique qui détenait le commandement des *rumāt* pendant son règne, en nommant un nouveau *qā'id* pour chaque levée, voulant très probablement éviter l'accumulation du pouvoir dont avaient joui les trois *qā'id-s* des Sections (c'est-à-dire des *rumāt*) pendant le règne de son père (*Nashr*, t. II, fol. 122).

Le fait de s'attacher au Sultan offrait à un individu un moyen d'avancement personnel et même celui de se soustraire au contrôle exercé par son propre groupe. Ainsi, on trouve quelques fonctionnaires qui avaient choisi d'abandonner leur groupe pour poursuivre leur intérêt personnel dans une carrière au service du *makhzen,* ce qui minait aussi la cohésion et le pouvoir des groupes. Il était pourtant dangereux d'être fonctionnaire sans avoir conservé la protection de son groupe, et encore plus si l'on avait agi contre les intérêts de celui-ci dans le service du Sultan, et l'on voit souvent ces fonctionnaires perdre la vie lors de la chute de leur protecteur, et ce par la main même de leurs concitoyens.

Quant aux groupes eux-mêmes, ils n'étaient nullement de simples institutions administratives créées de toutes pièces. Ils étaient plutôt des organismes « naturels » qui avaient déjà existé avant la venue des ʿAlawites ; et même si les Sultans pouvaient affaiblir ou renforcer l'un ou l'autre à leur gré, ils ne pouvaient les détruire ou les transformer, même lorsqu'ils étaient gênants. Cependant, il n'était peut-être pas dans l'intérêt du Sultan d'éliminer complètement ces groupes intermédiaires en l'absence d'une bureaucratie de métier fidèle ou de tout autre mécanisme institutionnalisé pour gouverner la ville ou pour enrôler les *rumāt* et prélever les impôts (non seulement la *zakāt* et *l'ʿushr* coraniques, mais aussi le *maks* ou droit de marché et la *gharāma* ou *kharāj*) dont le montant variait selon les besoins et le pouvoir du Sultan. En effet, les Sultans se voyaient obligés de gouverner la ville indirectement, à travers les élites des groupes qui avaient de l'influence au niveau local et qui pouvaient procurer ce que les Sultans attendaient de Fès. Cela était souvent même vrai pour les Sultans les plus forts, comme Moulāy Ismāʿīl qui, pour forcer la ville à choisir d'être *gīsh* ou *nā'iba* (c'est-à-dire entre le service militaire et l'impôt), ne put qu'essayer de persuader les chefs des Andalous et des Lamṭiyyīn de choisir pour leurs groupes, d'ailleurs sans résultat (*Hespéris-Tamuda,* 1974). La venue de la nouvelle dynastie au milieu du XVII^e^ siècle aurait peut-être même donné un nouvel élan à ce système sociopolitique dépendant des groupes basés sur le lignage. Sans la force d'équilibre du *makhzen* qui allait surtout rétablir le pouvoir des *shurafā'* et affaiblir le Peuple, les Andalous auraient peut-être pu traduire leur pouvoir croissant au XVII^e^ siècle en une domination plus complète de la ville,

amenant une réorganisation du système urbain fassi. Cependant, s'ils ne furent pas écrasés, ces Andalous ne furent guère ménagés par les premiers Sultans qui les exilèrent et les exécutèrent, et l'évolution ne put aboutir.

***

L'opposition de certains Fassis au pouvoir central, qui se manifestait par les impôts, les levées et les fonctionnaires imposés, se traduisait souvent par un désir d'autonomie plus grande. Dès que le pouvoir du *makhzen* s'affaiblissait, la ville se révoltait et adoptait une conduite assez constante : les impôts sultaniens étaient suspendus ainsi que le service des *rumāt*, les Fassis se promenaient armés et à cheval en signe de défi (*Nashr*, t. II, fol. 80) et essayaient de prendre possession des *qaṣbas* menaçantes ([83]). De même, les fonctions administratives tombaient alors entre les mains des Fassis, qui les recherchaient autant pour ôter au Sultan un levier de contrôle que pour s'enrichir et satisfaire leur ambition personnelle. Pour se débarrasser des fonctionnaires impopulaires imposés par un Sultan on pouvait soit se révolter, soit attendre la mort de celui-ci s'il s'agissait d'un Sultan fort (voir la note 70). Par contre, pendant les trois décennies d'anarchie qui ont suivi la mort de Moulāy Ismāʿīl, la ville pouvait souvent refuser un candidat impopulaire nommé par le Sultan, comme ce fut le cas avec les gouverneurs nommés par Moulāy ʿAlī en 1147/1734 (*Turjumān*, tr. p. 75) et par Moulāy ʿAbd Allāh en 1149/1736 (*Nashr*, t. II, fol. 100). Parfois, c'était la ville elle-même qui installait soit son propre gouverneur — comme pendant le règne de Muḥammad b. ʿArbiya en 1150/1738 (Dukkālī, p. 151) — soit son *muḥtasib* — comme ce fut le cas plusieurs fois entre 1158/1745 et 1170/1757 (Dukkālī, p. 166, p. 185 ; *Nashr*, t. II, fol. 123-24), — soit tout autre fonctionnaire. Ayant les leviers de commande en mains pendant les périodes de pouvoir central faible, les Fassis pouvaient jouir d'un plus grand degré d'autonomie,

(83) Ainsi, en 1140/1727, ils essayèrent d'occuper Fès-Jdīd et d'en chasser les Ūdāyā (*Nashr*, t. II, fol. 82) ; le contrôle des qaṣba-s avait été la pierre d'achoppement dans les négociations pour la paix entre Fès en révolte et Moulāy Aḥmad, et puis encore avec Moulāy ʿAbd Allāh en 1141/1728-29 (*Nashr*, t. II, fol. 87-88).

marquée par des impôts perçus et employés dans la ville, et de négociations menées directement avec les tribus (84).

Pourtant ce n'est jamais une autonomie *de jure,* une république, ce qui aurait été d'abord assez répugnant aux légistes musulmans qui voulaient plutôt un Sultan fort et juste, et qui ensuite aurait été difficile à maintenir, car cela aurait été un trop grand défi au Sultan. Or, celui-ci même lorsque son autorité était faible, conservait néanmoins assez de pouvoir pour être redoutable. Il était préférable de conserver une façade de légitimité, en reconnaissant un autre prétendant venant de la même dynastie plutôt que de renier complètement le principe même de l'autorité chérifienne. Un autre avantage en découlait : cela offrait l'occasion de diviser les partisans de la dynastie, c'est-à-dire ceux qui se seraient opposés à la chute de la dynastie elle-même, sans pour autant être liés nécessairement à un prétendant plutôt qu'à un autre. Parmi ces derniers on pourrait dénombrer surtout certains légistes et certaines des *zāwiya-s.* Trouver une autre famille, chérifienne ou non, ou une tribu comprenant un réseau de partisans en place dans tout le pays pour remplacer la dynastie n'aurait pas été, non plus, une tâche simple. Appuyer un individu suffisamment fort pour remplacer la dynastie, comme parut l'être le *pāsha* rebelle Aḥmad b. ʿAlī al-Rīfī pendant un des règnes de Moulāy ʿAbd Allāh, était de même une politique à éviter comme le démontre la résistance de Fès à toute tentative d'al-Rīfī d'attirer la ville dans son camp au point de s'allier à ʿAbd Allāh qu'elle détestait (*Nashr,* t. II, fol. 108), car s'il était suffisamment puissant pour renverser la dynastie, il aurait peut-être eu aussi trop de pouvoir vis-à-vis de la ville une fois qu'il

(84) Ainsi, pendant l'anarchie de 1150/1737-38, les gens avaient dû se soumettre aux exactions des patrouilles organisées par les chefs afin d'acheter des chevaux, comme on l'a déjà vu (note 69) tandis qu'en 1160/1747, pendant la révolte contre Moulāy ʿAbd Allāh, des Fassis organisèrent leur propre « budget de guerre » (entre autre pour pourvoir aux besoins de *ʿabīd* qui s'étaient réfugiés dans la ville) en détournant l'argent du *maks* et en confisquant illicitement la propriété des *aḥbās* de ses détenteurs (Dukkālī, p. 169). L'année précédente, en 1159/1746, pendant cette même révolte, les Fassis avaient entretenu dans la ville des Berbères, eux aussi en révolte, pendant trois jours (Dukkālī, p. 167) ; en 1140/1727, lors d'une autre révolte, le « Peuple de Fès » avait même conclu un pacte avec une tribu habitant le Sāyis, les Banī Ḥasan (*Nashr,* t. II, fol. 81). En 1166/1752-53, enfin, ils s'étaient vus forcés de pourvoir à leur propre défense contre leurs voisins, les Ūdāyā, en achetant encore des chevaux, car le Sultan, vu sa faiblesse, se désintéressa du problème (*Durr muntakhab,* t. IX, p. 195).

eût établi sa propre dynastie. Ce n'était que remplacer une dynastie par une autre, peut-être même par une plus forte, et l'on peut dans ce cas comprendre facilement l'opposition même du Peuple à al-Rīfī.

Comme on vient de le voir, la ville — ou certains groupes dans la ville, notamment le Peuple, — profitait davantage d'un Sultan faible que d'un Sultan fort et la ville de Fès recherchait de préférence un Sultan comme Muḥammad b. ᶜArbiya proclamé d'abord à Fès, mais si faible que même les gouverneurs avaient fini par ne plus exécuter ses ordres (*Nashr*, t. II, fol. 103), ou comme le reclus soumis, Moulāy Ibrāhīm lui aussi proclamé d'abord à Fès lors de la révolte en 1235/1820 (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 150). Un Sultan fort, pourtant, était quand même plus capable d'accomplir ce que les Fassis attendaient de lui : la protection contre la conquête chrétienne, toujours redoutée, et le maintien de la sécurité sur les routes commerciales, et il fallait donc sacrifier quelque chose en choisissant un Sultan faible. Un dernier point à signaler ici au sujet de l'autonomie est que ses plus frouches partisans étaient les Andalous. En effet, la plupart des chefs des révoltes étaient d'origine andalouse (85), et c'étaient souvent les Andalous qui étaient les derniers à se rendre après une révolte (86). Rien de surprenant à tout cela, car cette attitude des Andalous vis-à-vis de l'autorité centrale ressemble beaucoup à celle de leurs frères installés ailleurs au Maghrib.

Le cas des « Ḥarrāṭīn »

Aucun incident n'illustre peut-être mieux cet équilibre tendu entre autonomie urbaine et autorité centrale que la dispute autour des Ḥarrāṭīn, déjà mentionnée plus haut, qui va au cœur même de cette question et ne

(85) Ainsi, Aḥmad Ben Ṣāliḥ al-Līrīnī, pendant la résistance à Moulāy Rashīd jusqu'à 1076/1666 (Khayyāṭ, p. 10), ᶜAbd al-Karīm al-Lamāno et nombreux autres Andalous au centre de la révolte de 1083/1672-73 contre Moulāy Ismāᶜīl (*Maqṣad*, t. II, pp. 206, 255 ; *Nashr*, t. I, fol. 133, 145) ; al-Ḥasan Ben Ṣāliḥ al-Līrīnī chef suprême et Maḥammad al-Ṣaffār, un des deux autres chefs de la révolte de 1160-62/1747-49 (*Nashr*, t. II, fol. 112) ; enfin al-Ṭayyib al-Biyyāz et Muḥammad Ben Sulaymān, deux des quatre chefs de la révolte contre Moulāy Sulaymān (*Istiqṣā*, t. VIII, pp. 150, 154).

(86) En 1083/1672-73, lors de la révolte contre Moulāy Ismāᶜīl, les Andalous déclenchèrent une seconde révolte lorsqu'ils apprirent que les autres Fassis étaient prêts à se rendre au Sultan (Mouëtte, p. 74).

manqua pas de soulever beaucoup d'émotion à l'époque. Lors de la formation de l'armée d'esclaves — les *ʿabīd* — par Moulāy Ismāʿīl, ce dernier avait rassemblé peu à peu tous les Ḥarrāṭīn du pays, jusqu'à ce qu'il n'en restât qu'à Fès. Mais, sans les Ḥarrāṭīn de Fès, l'armée ne pouvait être sûre, leur exemption étant un mauvais exemple pour les autres (*Durr muntakhab*, t. VI, p. 390). Aussi le Sultan ne ménagea-t-il pas ses efforts pour les faire enrôler comme esclaves dans l'armée, et pour les obtenir des Fassis, accompagnant ses ordres fréquents de prônes justificateurs rappelant les besoins du *jihād* (*Lettre* 1110/1698), et leur faisant aussi miroiter l'abolition du service militaire des *rumāt* à Ceuta ([87]). Cependant, le nouveau système, malgré les avantages soulignés par le Sultan, comportait des dangers, car il menaçait de saper les bases mêmes de l'autonomie fassie. En effet, le maintien d'une armée de métier allait exiger évidemment de forts impôts sur la ville et, en plus, donnerait au Sultan le pouvoir de coercition nécessaire pour les percevoir et pour donner de la force à son contrôle sur la ville en général ; c'était donc la fin de l'autonomie fassie ! Les Fassis qui profitaient de la faiblesse relative de l'autorité sultanienne dans la ville — car, faute de l'institutionalisation d'un système fiscal et militaire, l'autorité centrale ne pouvait s'imposer complètement — ne cessèrent donc de s'opposer à la prise des Ḥarrāṭīn (*Bodley Nashr*, pp. 20, 21, 24, 25). D'ailleurs, les Fassis ne se trompaient pas beaucoup, car l'armée des *ʿabīd*, formée malgré leur opposition, allait bien servir à étouffer l'autonomie de la ville, et, après la mort de Moulāy Ismāʿīl, représenter, même, l'autorité centrale lorsque les Sultans étaient faibles. Cette lutte, qui avec l'appui furtif des Fassis au fils du Sultan, Maḥammad al-ʿĀlim, qui s'était révolté, allait empoisonner les relations entre le Sultan et la ville et qui allait s'étendre pendant plus de deux décennies, était menée souvent sur le plan légal car les Fassis insistaient sur le fait que les Ḥarrāṭīn étaient des musulmans libres et ne pouvaient donc devenir des esclaves pour l'armée. Il n'est pas surprenant qu'en ce cas les *ʿulamāʾ*, experts dans la Loi, aient mené la lutte au nom de la ville, en se refusant d'inscrire les Ḥarrāṭīn sur les registres des asservis ou d'émettre des *fatwā-s* reconnaissant la légalité de la politique sulta-

(87) Lettre du Sultan à Maḥammad b. ʿAbd al-Qādir al-Fāsī, datée de 1110/1698, *Hespéris-Tamuda*, 1962, p. 57.

nienne, et même en sermonnant le Sultan, malgré les menaces et les punitions exemplaires qui en découlaient. De plus, pendant cette lutte, il semble que la ville fût unanime dans son opposition, car presque tous les groupes, même les *shurafā'*, risquaient de perdre quelque chose sous le nouveau système ; ainsi le Sultan avait-il des difficultés pour arriver à son but.

Le paroxysme de cette lutte âpre fut atteint en 1120/1708-09 avec le défi ouvert par le *qāḍī* al-ʿArabī Burdalla et l'*ʿālim* ʿAbd al-Salām Gassūs, défi qui menaçait le prestige sultanien même, et qui se termina par l'incarcération ensuite par l'exécution de ce dernier *ʿālim* l'année suivante (88). Malgré ce coup de force, il ne semble pas que le Sultan ait pu triompher de la ville, unie en cette occasion, et l'opposition allait continuer, bien que plus discrètement, car on retrouve le Sultan face à ce même problème quelques années plus tard, en 1125/1713-14 (*Bodley Nashr*, p. 25). Plus tard, en 1142/1729-30, un Sultan plus faible, son fils Moulāy ʿAbd Allāh, allait faire la même requête à Fès, mais avec le même résultat (*Durr muntakhab*, t. VIII, p. 193). Lorsqu'elle était solidaire ou presque — car la *zāwiya* des al-Fāsī au moins restait indécise — la ville pouvait donc même résister, parfois seulement d'une façon passive, à la volonté du Sultan pour préserver les fondements de son autonomie qui lui tenait tant à cœur.

***

Fès, dans sa volonté d'autonomie, n'était d'ailleurs pas la seule au Maroc à cette époque, car on retrouve la même situation dans d'autres villes, surtout à Tétouan (avec laquelle Fès parfois coordonnait même sa

(88) Le ton de la lettre envoyée par le *qāḍī* au Sultan était vif et truculent (*Lettre* 1120/1708) alors qu'en même temps, celui-ci apprenait que les gens maintenant, suivaient et écoutaient Gassūs (*Durr muntakhab*, t. VII, p. 207). L'exécution de ce *ʿālim* resta pendant longtemps un point de controverse parmi les historiens et l'on trouve plusieurs versions de ces événements, notamment celle d'al-Qādirī (*Bodley Nashr*, pp. 24-25) et celle d'Aḥmad Ibn al-Ḥājj (*Durr muntakhab*, t. VII, pp. 188, 206-11, 217-18). Une source européenne contemporaine écrite par des voyageurs au Maroc, les pères Jean de la Faye, Denis Mackar, Augustin d'Arcisa, et Henry le Roy, *Relation en forme de Journal du voiage pour la redemption des captifs, aux roiaumes de Maroc et d'Alger pendant les Années 1723, 1724 et 1725* (Paris, 1726) y ajoute des détails intéressants, pp. 714-15.

politique envers le *makhzen*) (89), et à Salé, ainsi que dans les régions tribales, dans lesquelles même les Sultans « forts » se voyaient obligés de mener des campagnes presque continues. Le conflit entre autonomie urbaine et autorité centrale ne sera pas, pour autant, résolu définitivement par le triomphe de l'un ou de l'autre, mais donnera lieu plutôt à un équilibre précaire. Le Sultan était encore trop fort, et Fès trop divisée d'habitude, pour que triomphe l'autonomie urbaine. Mais le Sultan était trop faible, et l'opposition — du moins pour quelques-uns des groupes dans la ville — trop enracinée pour permettre le triomphe définitif de l'autorité centrale.

***

VI. STABILITÉ ET CHANGEMENT

Ce système socio-politique urbain, aussi décentralisé et même aussi fragmenté qu'il fût, renfermait néanmoins des avantages pour la ville et pour l'individu. Comme on l'a déjà noté, cette période de l'histoire de Fès était très troublée, non seulement par les bouleversements d'ordre politique, mais aussi par les fléaux naturels. Des épidémies meurtrières successives s'abattirent sur la ville ; pendant l'une de celles-ci, en 1133/1721, les cadavres des victimes se trouvèrent même entassés dans le *māristān* jusqu'à deux fois la hauteur de l'homme, selon le témoignage d'al-Qādirī (*Bodley Nashr*, p. 29). Des disettes longues et pénibles s'ajoutaient aux malheurs des Fassis, et pendant l'une des plus terribles, en 1150/1737, on en arriva même au cannibalisme (*Bodley Nashr*, p. 54). Les conflits qui se succédèrent — révoltes contre les Sultans, razzias tribales, conflits avec les *ʿabīd*, luttes urbaines, etc. — firent sentir leur

(89) Un Anglais qui visita le pays juste après la fin de la révolte de Fès et de Tétouan souligne les relations étroites entre ces deux villes, et aussi le fait que les Tétouanais suivaient souvent la politique ébauchée par les Fassis (John Braithwaite, *The History of the Revolutions in the Empire of Morocco upon the Death of the late Emperor Muley Ishmael*, Londres, 1729, p. 8). En outre, comme on le voit chez Ḍuʿayyif, pendant les dernières années de la vie de Moulāy ʿAbd Allāh, Agadir (p. 144), les chefs tribaux du Gharb (p. 145), Rabat (p. 145), le Sous (p. 146), Tétouan (p. 146), et Shafshāwan (p. 148), entre autres, agissaient avec une autonomie presque complète.

influence néfaste non seulement sur la vie politique de la ville, mais aussi sur sa vie économique, car en souffraient les terres agricoles des citadins ainsi que leur commerce extérieur ; la Caravane des Pèlerins, par exemple, ne put sortir de Fès pendant au moins trois ans (1151/1738-39 ; 1154/1741-42 ; 1160/1747) à cause de l'insécurité et de la situation troublée à l'intérieur de la ville. L'instabilité du pouvoir sultanien au niveau national après la mort de Moulāy Ismāʿīl y comptait pour beaucoup aussi sans doute.

Comme on l'a déjà noté, les pertes des élites surtout étaient lourdes, entraînant des carences de l'autorité dans plusieurs secteurs de la vie citadine. On ne saurait imaginer une épreuve plus dure pour la capacité du système socio-politique fassi que celle subie par la ville dans les trois décennies qui suivirent la mort de Moulāy Ismāʿīl, lorsque la ville sembla destinée parfois à sombrer dans le désordre. Cette anarchie ne dura pas longtemps néanmoins, et d'autres formes d'autorité semblent avoir apparu très vite. Sīdī Muḥammad ayant restauré un peu de calme, la ville de Fès, épuisée, ne tarda pas à se ranimer et à revenir à un certain niveau de bien-être. L'épanouissement de l'influence économique de la ville, marqué par l'extension de l'activité commerciale des Fassis à des régions nouvelles — Gènes, Marseille, Manchester — et leur rôle croissant dans la vie du pays au XIX^e^ siècle sont des témoignages éloquents de cette reprise.

Il se peut que ce qui permit à la ville de soutenir une telle épreuve et d'y survivre ait été justement la souplesse de son régime socio-politique, dont les mérites se révélèrent le plus clairement pendant cette époque difficile. Si les systèmes social et politique avaient été structurés en forme de pyramide unitaire, la perte d'un petit nombre d'individus ou même du seul Sultan, ou la chute d'une bureaucratie complexe, aurait entraîné le désastre de la société tout entière. Le pouvoir, au contraire, était assez diffus, avec des centres multiples — chacun avec sa propre structure et idéologie, et son élite autonome — ce qui protégeait en un certain sens, certains secteurs de la population et rendait le système urbain plus souple qu'on ne le penserait. Le groupe offrait un refuge à l'individu dans les temps troublés, et les liens qui s'y formaient aussi étaient d'ordre personnel plutôt qu'institutionnel. L'individu, au moins le « vrai » Fassi, en

temps de difficulté, ne se trouvait pas seul, à la dérive, membre d'une société impersonnelle. Au contraire, le Fassi, même celui qu'on cataloguerait comme un des *ḍuʿafāʾ*, se sentait lié à un chef de quartier ou de Section ou à un autre chef politique, au *shaykh* d'une *zāwiya*, à un *sharīf* puissant, etc. qui intervenait entre lui et les forces de l'autorité : le *qāḍī*, le gouverneur ou les autres fonctionnaires du *makhzen*, ou le Sultan même, — et qui avait intérêt à protéger un client dont dépendait son pouvoir. D'autre part, il faut se rappeler que l'individu ne profitait pas toujours d'un tel système, du moins à court terme, car le hasard pouvait le placer directement sous un chef dur ou méchant qui pouvait étroitement le contrôler, situation moins supportable que d'être soumis sans intermédiaire à un Sultan plus éloigné.

Quoiqu'il y ait eu des différences parfois très marquées entre les structures de la société et de la vie politique marocaines avec celles des pays du Mashriq (90), le phénomène urbain dans ces deux régions du monde musulman se ressemblait pourtant sur quelques points fondamentaux. C'était, par exemple, l'autonomie des éléments constituants de ce système urbain (toutefois pas celle de l'individu) qui permettait la coexistence d'une population très hétérogène sans pour autant condamner l'individu à se retrouver seul, isolé, victime de l'anonymat, car il faisait toujours partie d'un ensemble humain et géographique restreint, souvent lié par une origine commune (vraie ou fictive, peu importe) à d'autres : phénomène qui est présent dans le système urbain du monde musulman tout entier. Ce système assurait même un certain ordre et une certaine stabilité dans chaque groupe et sous-groupe, tout en permettant en même temps une certaine mobilité sociale. En outre, la souplesse que ce système donnait au tissu social de la ville musulmane lui permettait de résister à des coups qui auraient détruit une société plus rigide. En tout cela, Fès appartenait bien à une tradition plus large qui était à la base de la civilisation urbaine dans le monde musulman.

Le système politique décrit tout au long de cette étude, et qui était né dans ses grandes lignes déjà au début du XVII[e] siècle, avec la cristalli-

(90) Un article pénétrant d'Edmund Burke, « Morocco and the Near East : Reflections on Some Basic Differences », *Archives européennes de sociologie*, X, 1969, pp. 70-94, souligne très bien ces différences.

sation des groupes socio-politiques qu'on a mentionnés et dont la forme des relations avec le *makhzen* s'était développée rapidement après l'établissement des ʿAlawites, reflétait d'assez près les clivages et les tensions de la société fassie et fonctionnait assez bien, même en période de crise. Aussi, pouvait-on s'attendre à le voir survivre jusqu'à ce qu'il y eût, dans la société elle-même, des changements qui auraient modifié la raison d'être et les sources du pouvoir des groupes de base. En effet, au XIXe siècle la vie politique à Fès semble avoir suivi des voies assez différentes de celles des XVIIe-XVIIIe siècles, quoiqu'il n'y ait pas encore eu beaucoup de recherche sur cette question. Les conflits entre groupes et Sections semblent s'être beaucoup atténués, et le sentiment même d'y appartenir s'était affaibli. La cohésion de ces groupes semble s'être affaiblie et la politique semble être devenue toujours davantage un fait d'individus ou de factions plus fluides, un procédé plus flou et moins meurtrier qu'auparavant. Etre Andalou, Lamṭī, *sharīf* ou Bildī conservait une certaine importance sociale, mais dans le domaine de la politique du XIXe siècle cela semble avoir eu peu de poids, car l'on peut retrouver des chefs politiques avec des suites venant de groupes autres que le leur. Déjà au début du XIXe siècle, avec l'intégration croissante des Bildiyyīn dans la société fassie, on trouve, par exemple, un *raʾīs* issu de ce groupe — al-Ṭālib Ben Jallūn — qui parvint à devenir un des chefs de la révolte de Fès contre Moulāy Sulaymān dont on a déjà parlé (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 150). De même, un *sharīf* Kattānī dirigeait les manœuvres des *rumāt* jadis chasse-gardée du Peuple lors des troubles au début de 1908 (*Fès avant le Protectorat*, p. 254).

Les changements survenus dans la société fassie y seraient pour beaucoup sans doute, et quoique ne survenant pas tous en même temps ni au même rythme, ils vont tous s'affirmer progressivement au XIXe siècle. La multiplicité des centres de pouvoir autonomes dans la ville rendait impossible tout changement rapide et complet, surtout des changements provenant d'une seule source, même d'en haut ; pourtant, avec le temps les changements qui s'opéraient graduellement sont néanmoins plus remarquables. Parmi ceux-ci on pourrait signaler, par exemple, l'intégration des Andalous et des Bildiyyīn dans la société, l'épanouissement des confréries internationales dont la loyauté rivalisait avec les liens de grou-

pe, l'extension des possibilités dans l'économie au Maroc et à l'étranger et l'accès aux plus hautes fonctions de l'état remplies de plus en plus souvent par des Fassis, car les Sultans avaient fini par suivre une politique de cooptation envers les villes plutôt que d'essayer de se baser sur des alliances tribales comme c'était le cas dans la période étudiée ici. Même l'effet cumulatif d'une paix durable (91) qui amoindrissait le besoin de protection jadis offerte par le groupe est à signaler. Il est possible que même la menace européenne toujours plus lourde qui pesait sur le pays ait joué son rôle en resserrant les rangs des Fassis et en intégrant davantage la société. En regardant au XV^e^ siècle, par exemple, on peut se convaincre de l'effet de la politique étrangère du Sultan sur la politique intérieure de Fès et sur l'équilibre des forces dans la ville. La faillite de la politique mérinite face à la poussée chrétienne fut alors, au moins en partie, l'agent de la montée des *shurafā'* dans la ville, accompagnée même par une brève restauration du pouvoir idrīsite à Fès. Il serait bon, pourtant, de rappeler ici qu'il est parfois difficile de démêler la cause de l'effet dans ces changements survenus à Fès au XIX^e^ siècle, et que c'est dans le sens d'une action réciproque plutôt qu'en sens unique qu'il faut voir la relation entre structures sociales et politiques. Qu'il y ait eu des changements dans la société et la politique, d'autre part, est difficile à nier, même si les causes et les détails nous sont encore inconnus, car le XIX^e^ siècle sort des limites de cette étude et mériterait une investigation en soi.

***

VII. FÈS : AGGLOMÉRATION OU COMMUNAUTÉ ?

La situation de la société et de la vie politique à Fès que l'on vient de décrire nous amène à aborder d'autres questions sur les fondements mêmes du concept de « ville », des questions auxquelles on a déjà fait allusion au début de cette étude, et dont quelques-unes sont applicables au

(91) En 1236/1820-21, par exemple, lors d'un conflit entre les Ūdāyā et les Fassis, ceux-ci furent battus, selon la *Tadhkirat al-muḥsinīn* (p. 351), car ils n'avaient plus d'expérience militaire après la longue période de calme qui avait précédé cet incident.

(blanc dans le texte) ووقعت الهزيمة على جميع اهل فاس لكونهم لا لهم في القتال لطول مدة العافية.

phénomène urbain du Maghrib tout entier, voire au reste du monde musulman. Tout d'abord, y avait-il dans de tels ensembles humains la conscience d'une identité positive qui définissait leurs membres pour eux-mêmes ? Qu'est-ce qui distinguait une telle société des autres, la rendait en ce cas uniquement « fassie », et qu'est-ce qui nous permet de dire que Fès à cette époque était non seulement une agglomération urbaine, mais une ville, une communauté ? Pour répondre à ces questions quelque peu théoriques, on pourrait avant tout essayer d'isoler les forces, structures, ou mécanismes qui permettaient la coexistence et la coopération entre individus avec des loyautés diverses ainsi que l'intégration d'une société fort hétérogène, autant au sens vertical qu'horizontal, et qui contenait en son sein des sources multiples de tension et de conflit, et cela dans un espace géographique déterminé *grosso modo* par les murailles citadines.

Dans le Mashriq, on trouvait présentes des institutions bien établies depuis des siècles qui aidaient à lier ensemble des éléments hétérogènes dans le milieu urbain en se plaçant au-dessus des groupes et des conflits locaux, formant ainsi une sorte de toit pour l'ensemble, quoique des groupes semi-autonomes aient continué à exister au niveau intermédiaire entre ces institutions et l'individu. Pourtant, des structures semblables, comme la caste militaire mamelouke ou une bureaucratie de métier bien articulée sur le modèle ottoman, n'existaient pas à Fès. On serait, de même, tenté de chercher ce mécanisme dans un système de corporations professionnelles, qui avait eu une importance capitale dans les villes médiévales en Europe par exemple, malgré les critiques raisonnées de Mrs S.M. Stern et de Claude Cahen sur l'existence même d'un pareil système dans le monde musulman en général. A Fès, il semblerait cependant que les corporations n'aient pas joué un rôle important dans la société de cette époque, ni même un rôle secondaire comme au Caire, par exemple, pendant la même époque (92). En effet, dans les textes marocains de l'époque on ne trouve aucune mention des corporations là où

(92) Voir André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire au* XVIII^e^ *siècle*, (Damas, 1974), t. II, pp. 503-85.

l'on s'attendrait à les voir agir (93). On pourrait, peut-être, voir aussi dans les relations économiques quotidiennes entre les Fassis un élément qui les liait, et créeait des relations d'interdépendance. Pourtant, si en certains cas l'économie pouvait rapprocher les gens, elle pouvait aussi être la cause de conflits et divisait souvent autant qu'elle unifiait, comme on l'a déjà vu au cours de cette étude.

Malgré cette absence, en apparence, d'institutions concrètes capables de réaliser cette intégration, la ville parfois agissait tout de même comme un ensemble, un seul corps. On la voit négocier avec les tribus, présenter la *bay'a* aux Sultans, entreprendre la division de ses eaux, agissant comme une entité, ce qui est encore plus prononcé dans les périodes où l'autonomie est plus grande.

Dans la recherche de forces encourageant cette intégration on devrait peut-être commencer par celle de la religion, qui est sans doute la plus importante. Les valeurs islamiques, partagées par gouvernants et gouvernés de chaque groupe, formaient sans doute des liens permanents et solides entre les individus autant dans le sens vertical, entre individus ou familles de niveaux socio-économiques différents, que dans le sens horizontal entre individus de groupes différents. Les croyances et les rites qui rassemblaient les habitants de la ville ne devraient pas être sous-évalués dans ce domaine ; c'est à cette « fraternité musulmane » que les Bildiyyīn, par exemple, vont faire appel pour achever leur inclusion complète dans la société et leur égalité ; c'est elle qui portait les Fassis plus aisés à soulager la misère des plus pauvres et à pourvoir aux besoins communs de la communauté, resserrant ainsi les liens entre les différentes couches. En outre, la religion s'exprimait aussi en termes plus concrets, dans le corps des *'ulamā'* et les *zāwiya-s*. On a déjà parlé de celles-ci et de leur rôle important dans l'intégration d'individus originaires de groupes différents; les adeptes et même les *muqaddam-s* ou directeurs des *zāwiya-s* se recrutaient parmi tous les groupes, même parmi les *shurafā'*, ce qui minait la cohésion du groupe. Par leurs services sociaux, en outre, elles

(93) Lorsque les tisserands furent accusés en 1168/1754-55 d'avoir produit des draps défectueux pour l'exportation, par exemple, l'enquête et les châtiments qui s'en suivirent ne furent pas le fait d'une corporation, mais celui du chef de la Section où se trouvaient les ateliers et les tisserands (*Nashr*, t. II, fol. 122).

atténuaient les différences entre riches et pauvres et leurs clients semblent être venus de plusieurs couches sociales, aidant ainsi à l'intégration verticale de la société (94). L'individu, attiré dans une *zāwiya* pour des raisons d'ordre spirituel autant que par intérêt, se trouvait forcé de partager sa loyauté, s'identifiant souvent davantage avec son *shaykh* plutôt qu'avec les chefs de son propre groupe. Les *zāwiya-s* elles-mêmes, comme on l'a déjà vu, pouvaient être considérées comme des « proto-groupes » et leur existence rendait possible la sortie d'un *sharīf* Bildī, ou membre du Peuple des barrières et bornes de l'influence imposées à l'individu par son groupe ; elle lui permettait également d'échapper au contrôle d'un chef impopulaire, et de ne pas se trouver isolé et sans défense. En outre, la sainteté — élément que l'on retrouvait chez les membres ou fondateurs des *zāwiya-s*, aussi bien qu'ailleurs — ne connaissait pas de bornes ethniques ou sociales. En jetant un coup d'œil rapide sur une liste de saints, comme celle de la *Salwat al-anfās* de Muḥammad b. Jaᶜfar al-Kattānī, on on peut se convaincre de la grande variété de noms de famille qui s'apparentaient à chaque groupe, ainsi qu'à chacune des couches sociales dont ces saints avaient fait partie avant de se vouer à la vie mystique : des marchands riches, des *ᶜulamā'*, des artisans, des boutiquiers, et même des femmes (95). La vénération que les Fassis leur manifestaient était mar-

(94) Selon *La Vie quotidienne*, au début du XXᵉ siècle on pouvait dégager des clientèles assez distinctes pour les *zāwiya-s*, tant pour celles qui se rattachaient à des confréries internationales que celles dont l'audience était purement fassie, certaines étant fréquentées par des fidèles de couches plus aisées (savants, fonctionnaires, commerçants), d'autres par des artisans des métiers « vils » (forgerons, tanneurs, bouchers) ou d'une origine distincte (Noirs, Filālīs, ou Tlemcéniens), pp. 287-94. A une époque plus reculée, pourtant, il semblerait (et faute d'une investigation plus complète des listes des noms des adhérents on ne peut pas être catégorique) que cette tendance n'était pas aussi marquée. En effet, pour ne parler que de la zāwiya des Maᶜn (d'origine andalouse) par exemple, selon le *Maqṣad*, on trouvait parmi ses adhérents au début du XVIIᵉ siècle des gens qui percevaient une *ṣadaqa* (les *shurafā'* Qādirī) et des propriétaires de terres qui léguèrent des propriétés à la *zāwiya*, ainsi que bien des indigents.

(95) Ainsi, ᶜAlī b. Aḥmad Ṭūra al-Andalusī, gros marchand mort en 1191/1777 (*Sulūk al-ṭarīq, apud Salwa*, t. I, p. 243) ; Muḥammad Bannānī (m. 1194/1780) (*Salwa*, t. I, p. 193) et le *sharīf* Yūsuf Abū ᶜInān (m. 1206/1791) (*Salwa*, t. I, p. 201), tous les deux *ᶜulamā'* et fonctionnaires ; le tisserand ᶜAbd Allāh Īzrūr (m. 1199/1784-85) (*Salwa*, t. I, p. 214) ou le tourneur (*kharrāṭ*) al-ᶜArabī al-Rundī al-Andalusī (m. 1176 ou 1177/1762-64) (*Salwa*, t. I, p. 128) ; le vendeur de soufre ᶜAbd al-Salām al-Tuwātī (m. 1155/1642-43) (*Salwa*, t. I, p. 248), ou l'épicier ᶜAbd al-Salām Barrāda (m. 1164/1750-51) (*Salwa*, t. I, p. 185) ; enfin des femmes comme la *sharīfa* Khadīja bint ᶜAbd al-Raḥmān al-Mu'minānī (m. 1119/1707-08) (*Salwa*, t. I, p. 228).

quée par des rassemblements en masse de riches et de pauvres, de forts et de faibles de toute la ville, lors de leur enterrement, de leur fête ou des demandes d'intercession qu'on leur adressait. Ce qui ne pouvait qu'aider à l'intégration géographique et sociale de la ville.

Quant au corps des *ʿulamā'* (et des *ṭalaba* au rang inférieur) son rôle, lui aussi, était considérable, autant dans le domaine spirituel que pratique. Il faut remarquer ici que ces *ʿulamā'* se recrutaient de même parmi tous les groupes de la ville, et jouaient ainsi un rôle important dans l'intégration. Pourtant, en dépit de leur origine diverse ils étaient conscients de puiser dans la renommée séculaire de Fès en tant que centre de science et de religion, et ils partageaient une même culture et une même perspective, nourries par une éducation uniforme et une tradition établie. Ils étaient un assez petit nombre d'individus provenant souvent de certaines familles connues pour leur érudition (96), et l'on est frappé du grand nombre d'*ʿulamā'* provenant des familles du groupe des Bildyyīn, depuis le XVI^e siècle : des familles comme les Gassūs, Bannānī, Binnīs, Mayyāra ou Cohen, pour ne citer que les plus distinguées. C'était, en fait, un des meilleurs moyens de protéger leur groupe dans les luttes légales, ainsi que de vaincre la méfiance de leurs concitoyens à leur égard et de faciliter leur participation à la vie urbaine commune. De même, pour quelques-uns des campagnards ou autres « étrangers », les études étaient un des meilleurs moyens d'intégration dans la société fassie ; en effet, on peut signaler bien des cas où des individus venus à Fès pour poursuivre leurs études avaient pu s'y établir. Ceux-ci ou leurs descendants s'étaient assimilés avec d'autant plus de facilité qu'ils avaient partagé cette culture avec les autres *ʿulamā'* fassis.

Grâce à leurs études, les *ʿulamā'* monopolisaient certaines fonctions telles que celles de *qāḍī, imām, khaṭīb,* les fonctions de l'*aḥbās,* les chaires professorales, etc., où ils pouvaient exercer leur influence. Cependant, leur rôle d'interprètes de la Loi les entraînait autant dans la politi-

(96) Pendant le règne de Moulāy Sulaymān, par exemple, on comptait à Fès 90 *ʿulamā'* et 380 *ṭalaba* (voir le document pour l'octroi des salaires aux savants, *Al-ʿIzz,* t. II, pp. 167-75). Quoiqu'il y ait eu plus de « campagnards » parmi les *ṭalaba* que parmi les *ʿulamā',* même ceux-là étaient en majorité des Fassis, à en juger d'après leur nom. Quelque temps auparavant pourtant, en 1179/1756-57, les *ʿulamā'* semblent avoir été encore moins nombreux, 24 en tout (*Nashr,* t. II, fol. 125).

que que le fait de détenir des fonctions administratives. Ils pouvaient même parfois fournir l'ossature pour la ville dans ses disputes avec le Sultan, comme ce fut le cas lors de la querelle autour des Ḥarrāṭīn au temps de Moulāy Ismāʿīl, quand les *ʿulamāʾ* se firent les porte-parole de l'opposition en l'exprimant en termes légaux.

En un sens, bien sûr, l'Islam unissait Fès et les Fassis au reste du monde islamique mais, en même temps, Fès se distinguait des autres pays musulmans même dans ce domaine. Cette distinction s'affermissait surtout par la place du saint patron de la ville (*mūl al-blād*), Moulāy Idrīs, dans les observations religieuses des habitants, ainsi que par d'autres pratiques particulières. Même dans le domaine du droit on pouvait distinguer Fès des autres villes et régions, même du reste du Maroc. Quoique redevables aux mêmes lois, tirées du Coran, de la Sunna, etc., et appliquées ailleurs dans le monde musulman, on trouve néanmoins des recueils de cas d'espèce juridiques — *nawāzil* ou *ajwiba* — spécifiquement fassis, ou même des traités juridiques complets tel que *al-ʿAmal al-fāsī* du XVII^e^ siècle qui, comme l'indique son titre, se basait sur une pratique légale enracinée dans les coutumes et les traditions acceptées et suivies par les habitants de la ville, elle-même baignant dans l'esprit de l'Islam.

***

On aura, peut-être, exagéré parfois les divisions dans la société fassie, aspect que l'on aperçoit surtout en cas de conflit, lequel est proéminent dans une étude politique. Il faut se rappeler, en effet, que les cas de conflits violents n'étaient que l'exception et non la règle dans la vie urbaine, quoique des crises de longue durée aient dominé la politique à Fès pendant certaines périodes au XVIII^e^ siècle. Dans leur vie quotidienne, pourtant, les Fassis n'étaient pas toujours prêts à égorger leurs voisins. En temps normal, des individus de groupes ou de divisions géographiques différentes coexistaient assez bien ce qui était facilité par le grand degré d'autonomie des quartiers et même des ruelles qui s'y trouvaient. Ils pouvaient même partager une vie sociale commune, ce qui est assez important quand il s'agit de l'intégration de la société. Pour ne donner qu'un exemple, lorsque le chef des Lamṭiyyīn, Muḥammad Īzrūr, fut

assassiné par des brigands en 1150/1737, lors d'une séance de débauche dans sa maison, deux de ses cinq invités mâles dont nous savons le nom étaient des *shurafā'*, deux des Bildiyyīn, tandis que le dernier provenait du Peuple, comme leur hôte (*Bodley Nashr*, pp. 55-56).

***

La question de l'intégration urbaine peut être résolue en grande partie, je crois, dans le domaine intangible, mais pas pour autant moins réel de l'identité propre du Fassi, où se mêlaient l'orgueil, un sens de spécificité, le « patriotisme » même, des sentiments qui unissaient tous les Fassis dans un ensemble reconnaissable et distinct : une communauté. Ce facteur, que les Professeurs Graber et Goitein ont appelé le « constituant émotionnel ou de croyances » dans leur définition de la ville islamique (97), est très important dans le cas de Fès. D'un côté, pour le Fassi il semble y avoir eu toujours une division assez nette entre la ville et la *bādiya* ou campagne en général, tant avoisinante que lointaine (98), où l'on parlait un dialecte différent, ou souvent même une langue différente — le berbère — et où les coutumes, vêtements, etc, étaient différents. La campagne était considérée comme un autre monde, non seulement différent, mais aussi inférieur. Même les plus pauvres des Fassis ne se seraient pas abaissés à travailler dans certains emplois serviles — tels le travail dans les presses à huile, ou le labeur à la houe dans les champs qui appartenaient aux citadins, ou le métier de portefaix — qui étaient réservés aux étran-

(97) Voir la discussion suivant le mémoire du Professeur Lapidus, « Muslim Cities and Islamic Societies », en Ira M. Lapidus, éd., *Middle Eastern Cities* (Berkeley et Los Angeles, 1969), p. 75.

(98) Pour les Fassis, les gens de leur monde ordinaire se divisaient en quatre grandes catégories : les Fassis mêmes (*Ahl Fās*), les Musulmans de Fès-le-Neuf (*Ahl Fās al-Jadīd*), les Juifs, et enfin les « campagnards » (*Ahl al-bawādī*), comme le démontre la répartition faite par al-Qādirī des victimes de l'écroulement d'une muraille à Fès advenue en 1130/1721 (*Bodley Nashr*, p. 29). Cette division n'était pas peut-être toujours aussi nette aux niveaux les plus bas de l'échelle socio-économique où s'insérait la plupart des immigrants venus de la campagne, beaucoup desquels d'ailleurs gardaient certaines de leurs coutumes campagnardes, ce qui donnait à la ville, en certains endroits, l'aspect d'une zone de transition où s'opérait l'assimilation des nouveaux-arrivés. Dans les *As'ila wa-ajwiba* de Ben Sūda, par exemple, on signale une femme qui, bien qu'établie à Fès, portait son enfant sur le dos « à la campagnarde » (*ʿala ʿādat al-bādiya*) et dont la famille se levait pour traire ses vaches très tôt, le matin, « à la campagnarde quoique établie dans la ville maintenant » (p. 58).

gers ou aux esclaves, que l'on traitait avec une pitié mêlée de mépris dans les textes de cette époque. Encore moins les Fassis semblent-ils avoir vu de bon œil le mariage avec des campagnards (99).

En effet, les Fassis ont souvent été accusés de fierté méprisante non seulement à l'égard des campagnards mais aussi vis-à-vis de tous les autres Marocains, et l'une des raisons subjectives de leur refus de se soumettre à Moulāy Ismāʿīl au début de son règne fut leur répugnance à être gouvernés par celui qu'ils appelaient « le fils d'une Négresse » (100). Pour les Fassis, leur ville et sa position dans le monde étaient très chères, et leurs sentiments à cet égard ne semblent guère avoir changé depuis les temps des Almohades, où ʿAbd al-Wāḥid al-Murrākushī (venu à Fès enfant) mentionnait que les *shaykh-s* appelaient Fès « le Baghdad du Maghrib » et que dans tout le Maghrib il n'y avait rien d'élégant ou de spirituel qui ne fût attribué à Fès ou qui ne fût d'origine fassie (101). Les auteurs qui suivront ne se lasseront pas de rappeler les mérites de leur ville natale, le nombre des saints, savants, et *shurafā'* qui s'y trouvaient, la piété des habitants, ou la présence de la *baraka* de Moulāy Idrīs lui-même, qui la protégeait. Même vers la fin du XIXe siècle, c'était encore toujours « le pôle et l'axe » des villes du Maghrib selon le savant fassi Muḥammad b. Jaʿfar al-Kattānī (*Salwa*, t. I, p. 78).

Etre considéré Fassi était donc un privilège que l'on n'octroyait pas facilement et le seul fait de vivre dans la ville n'assurait pas ce droit (102).

(99) José María de Murga, renégat qui vécut au Maroc pendant une trentaine d'années au milieu du XIXe siècle, dit, par exemple, que les citadins marocains en général (qu'il appelle « los moros ») « tienen un orgullo insuperable y, á causa de él, creerían rebajarse y degradarse tomando por mujer una del campo », *Recuerdos Marroquíes* (Villanueva y Geltrú, 1911), p. 161.

(100) Joseph de Léon, captif à Fès à cette époque, rapporte cela, *Vie de Moulay Isma'il, roi de Fès et de Maroc, d'après Joseph de Léon (1708-1728)*, éd. Chantal de La Véronne (Paris, 1974), p. 85.

(101) ʿAbd al-Wāḥid al-Murrākushī (né en 581/1185), *Al-Muʿjib fī talkhīṣ akhbār al-Maghrib, The History of the Almohads*, éd. Reinhart Dozy, (réimprimé, Amsterdam, 1968), p. 261.
وما زلت اسمع المشايخ يدعونها بغداد المغرب ... فانه ليس بالمغرب شيء من انواع الظرف واللباقة في كل معنى الا وهو منسوب اليها وموجود فيها وماخوذ منها.

(102) L'historien Aḥmad al-Nāṣirī, par exemple, souligne le fait que Qaddūr b. ʿĀmir al-Jāmiʿī, chef de tribu assez puissant pour avoir été un des chefs de la révolte contre le Sultan en 1235/1819-20, quoiqu'il habitât à Fès n'était pas considéré comme *Ahl Fās* (*Istiqṣā*, t. VIII, p. 149).

Parmi les immigrants qui ne cessaient de venir à Fès des campagnes avoisinantes et des autres régions du Maghrib, certains étaient bien sûr assimilés à la société urbaine, mais souvent après bien du temps seulement, c'est-à-dire souvent après plus d'une génération, et cela par la voie du mécanisme intégrant d'un groupe déjà établi.

***

En définitive, ce qui faisait d'un habitant de Fès un Fassi, et de sa ville une communauté, c'était la conscience qu'avait chaque citoyen de faire partie d'un ensemble si unique, de partager une tradition séculaire avec tous les autres Fassis sans distinction d'origine ou de rang social. C'était le fait d'être accepté par ses concitoyens, ses égaux, comme un des *Ahl Fās* des « Gens de Fès », au sens le plus large, un trait d'union entre le passé, le présent et l'avenir d'une communauté sociale et politique vivante.

Norman CIGAR
Université de Wisconsin-Madison

ABREVIATIONS

AR = Archives, Rabat

PRR = Palais Royal, Rabat

Ajwiba kubrā	ᶜAbd al-Qādir b. ᶜAlī b. Yūsuf al-Fāsī, (1007/1599-1091/1680), *Al-Ajwiba al-kubrā*, lith. Fès, 1319/1903.
Akansūs	Muḥammad b. Aḥmad Akansūs (1211/1797-1294/1877), *Al-Jaysh al-ᶜaramram al-khumāsī*, Ms. D 339, AR.
As'ila wa-ajwiba	Muḥammad al-Tāwudī b. Muḥammad al-Ṭālib Ben Sūda (1128/1716-1209/1795), *As'ila wa-ajwiba*, lith. Fès, 1301/1885.
Azhār ᶜāṭira	Muḥammad b. Jaᶜfar al-Kattānī (1275/1858-59-1345/1926), *Al-Azhār al-ᶜāṭirat al-anfās bi-dhikr baᶜḍ maḥāsin quṭb al-Maghrib wa tāj madīnat Fās*, lith. Fès, 1306/1888-89.
Bodley Nashr	Muḥammad b. al-Ṭayyib b. ᶜAbd al-Salām al-Qādirī (1124/1712-1187/1773), *The Bodleian Version of al-Qādirī's Nashr al-mathānī ; the Chronicles*, éd. Norman Cigar, Rabat, 1978.
Chénier	Louis de Chénier, *Recherches historiques sur les Maures et histoire de Maroc*, t. III, Paris, 1787.
Ḍuᶜayyif	Muḥammad b. ᶜAbd al-Salām al-Ḍuᶜayyif (1165/1752-après 1233/1817-18), *Tārīkh* (*Histoire*), Ms. D 660, AR.
Dukkālī	Maḥammad b. Maḥammad al-Khayyāṭ ...Ibn Ibrāhīm al-Dukkālī (m. 1184/1770), *Taqāyīd tārīkhiyya* (*Notes historiques*), Ms. Arab. c.79, pp. 144-199, Bibliothèque Bodleïenne, Oxford.
Durar bahiyya	Idrīs b. Aḥmad al-ᶜAlawī al-Fuḍaylī (m. 1316/1898), *Al-Durar al-bahiyya wa-l-jawāhir al-nabawiyya fī al-furūᶜ al-ḥasaniyya wa-l-ḥusayniyya*, 2 t., litho. Fès, 1314/1896.
Durr munaḍḍad	Muḥammad b. ᶜAbd al-Qādir al-Kardūdī (1216/1801-1268/1851), *Al-Durr al-munaḍḍad al-fākhir fī-man li-awlād Mawlānā ᶜAlī al-Sharīf min al-maḥāsin wa-l-mafākhir*, Ms. D 1584, AR.
Durr muntakhab	Aḥmad Ibn al-Ḥājj (1235/1819-1316/1898), *Al-Durr al-muntakhab al-mustaḥsan fī baᶜḍ ma'āthir amīr al-mu'minīn Mawlānā al-Ḥasan*, 8 t., Ms. 1875, PRR.
Durr nafīs	Aḥmad b. ᶜAbd al-Ḥayy al-Ḥalabī (m. 1120/1708), *Al-Durr al-nafīs wa-l-nūr al-anīs fī manāqib al-imām Idrīs*, litho. Fès, 1314/1896.
Fès	Roger Le Tourneau, *Fès avant le Protectorat ; Etude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman*, Casablanca, 1949.

Ibtisām — Anonyme (XIII^e/XIX^e siècles), *Kitāb al-ibtisām ᶜan dawlat Ibn Hishām*, Ms. 1204, PRR.

Mouëtte — Germain Mouëtte, *Histoire de Moulay Er-Rechid et de Moulay* Ismail [Paris, 1683] en *SIHM-2*, France, t. II, pp. 1-152.

Nashr — Muḥammad b. al-Ṭayyib b. ᶜAbd al-Salām, *Nashr al-mathānī li-ahl al-qarn al-ḥādī ᶜashar wa-l-thānī*, Ms. K 2253, AR.

Qiṣṣa — Anon., *Dhikr qiṣṣat al-Muhājiriyyīn* (sic) *al-musammūn* (sic) *al-yawm bi-l-Bildiyyīn*, Ms. K 270, pp. 467-492, AR.

Salwa — Muḥammad b. Jaᶜfar al-Kattānī, *Salwat al-anfās wa muḥādathat al-akyās bi-man uqbir min al-ᶜulamā' wa-l-ṣulaḥā' bi-Fās*, 3 t., litho. Fès, 1316/1898.

SIHM — Henry de Castries et al éd., *Les Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Deuxième série, Dynastie filalienne, France, 6 t., Paris, 1922-.

Sulūk al-ṭarīq — Maḥammad al-Zabādī (XVIII^e siècle), *Sulūk al-ṭarīq al-wāriya fī al-tilmīdh wa-l-shaykh wa-l-murīd wa-l-zāwiya*.

Tadkhirat al-muḥsinīn — ᶜAbd al-Kabīr b. al-Majdhūb al-Fāsī (m. 1296/1879), *Tadhkirat al-muḥsinīn fī wafayāt al-aᶜyān wa-ḥawādith al-nabī*, Ms. K 270, pp. 185-381, AR.

Tuḥfa qādiriyya — ᶜAbd al-Salām b. ᶜAbd Allāh b. al-Khayyāṭ al-Qādirī (m. 1228/1813), *Al-Tuḥfa al-qādiriyya fī al-taᶜrīf bi-shurafā' ahl Wazzān*, Ms. K 2321, 2 t., AR.

Taḥfat al-ḥādī — Abū al-Qāsim al-Zayānī (1147/1734-35-1249/1833), *Tuḥfat al-ḥādī al-muṭrib fī rafᶜ nasab shurafā' al-Maghrib*, Ms. 2471, PRR.

Ifrānī — Muḥammad al-Ṣughayyir al-Ifrānī (1080/1669-après 1153/1740), *Nuzhat al-ḥādī*, éd. et tr. Octave Houdas, Paris, 1889.

Iltiqāṭ — Muḥammad b. al-Ṭayyib b. ᶜAbd al-Salām al-Qādirī, *Iltiqāṭ al-durar wa-mustafād al-mawāᶜiẓ wa-l-ᶜibar min akhbār aᶜyān al-miᵓa al-thāniya wa-l-ḥādiya ᶜashar*, Ms. D 676, AR.

Istiqṣā — Aḥmad b. Khālid al-Nāṣirī, (1250/1835-1315/1897), *Kitāb al-istiqṣā li-akhbār duwal al-Maghrib al-Aqṣā*, Casablanca, t. VII, 1952 ; t. VIII, 1956 ; tr. E. Fumey, *Archives marocaines*, t. IX (1906), t. X (1907).

Itḥāf — ᶜAbd al-Raḥmān Ibn Zaydān (m. 1365/1946), *Itḥāf aᶜlām al-nās bi-jamāl akhbār ḥāḍirat Miknās*, 5 t., Rabat, 1347/1929-1352/1933.

Al-ᶜIzz — ᶜAbd al-Raḥmān Ibn Zaydān, *Al-ᶜIzz wa-l-ṣawla fī maᶜālīm nuẓum al-dawla*, Rabat, 1381/1961.

Khayyāṭ — ᶜAbd al-Salām b. Maḥammad al-Khayyāṭ al-Qādirī (XII^e/XVIII^e siècles), *Taqāyīd tārīkhiyya* (*Notes historiques*), Ms. 248, PRR.

Maqṣad ʿAbd al-Salām b. al-Ṭayyib al-Qādirī (1058/1648-1110/1698), *Al-Maqṣad al-aḥmad fī al-taʿrīf bi-sayyidinā Ibn ʿAbd Allāh Aḥmad*, lith. Fès, 1351/1932, 2 t.

Mayyāra Maḥammad b. Aḥmad b. Muḥammad Mayyāra (999/1591-1072/1662), *Naṣīḥat al-mughtarrīn al-muḍṭarrīn fī al-tafrīq bayn al-muḥsinīn etc.*, Ms. K 508, AR.

Tuḥfat al-ikhwān Aḥmad (Ḥamdūn) b. Muḥammad al-Ṭāhirī (m. 1192/1778), *Tuḥfat al-ikhwān bi-baʿḍ manāqib shurafā' Wazzān*, lith. Fès, 1324/1906.

Turjumān Abū al-Qāsim al-Zayānī, *Al-Turjumān al-muʿrib ʿan duwal al-Mashriq wa-l-Maghrib*, éd. et tr. Octave Houdas, Paris 1886 et Amsterdam 1969.

Vie quotidienne Roger Le Tourneau, *La vie quotidienne à Fès en 1900*, Paris, 1965.

DOCUMENTS

Allouche I.S. Allouche, « Un plan des canalisations de Fès au temps de Mawlay Ismaʿīl d'après un texte inédit, avec une étude succincte sur la corporation des 'Kwadsiya' », *Hespéris*, 1934, pp. 49-63.

Hespéris-Tamuda 1962 Mohammed El Fasi, « Lettres inédites de Moulay Ismaʿīl », *Hespéris-Tamudas*, numéro spécial, 1962, pp. 31-86.

Hespéris-Tamuda 1974 Norman Cigar, « Une lettre inédite de Mulay Ismaʿīl aux Gens de Fès », [5 jumādā II, 1130/6 mai 1718], *Hespéris-Tamuda*, 1974, pp. 105-18.

Lettre 1110/1698 Lettre du Sultan Moulay Ismāʿīl à Maḥammad b. ʿAbd al-Qādir al-Fāsī, 6 jumādā I, 1110/10 novembre 1698, Ms. 4490, PRR.

Lettre 1120/1708 Lettre d'al-ʿArabī b. Aḥmad Burdallo à Moulay Ismāʿīl, 30 rabīʿ I, 1120/19 juin 1708, Ms. 9249, fol. 7-11, PRR.

LES SULTANS

N.B. — Les textes ne sont pas tous d'accord sur les dates des règnes des Sultans qui succédèrent à Moulāy Ismāʿīl. En outre, des Sultans différents étaient reconnus par certaines régions et villes du pays.

RASHID	1076/1666 - 1082]1672
ISMAʿIL (son frère)	1083/1672 - 1139/1727
AHMAD AL-DHAHABI	rajab 1139/mars 1927 - shaʿbān 1140/mars 1728
ʿABD AL-MALIK (son frère)	shaʿbān 1140/mars 1728 - dhū al-ḥijja 1140/juillet 1728
AHMAD AL-DHAHABI	dhū al-ḥijja 1140/juillet 1728 - shaʿbān 1141/mars 1729
ʿABD ALLAH (son frère)	shaʿbān 1141/mars 1729 - rabīʿ II 1147/juillet 1734
ʿALI (son frère)	jumādā I 1147/septembre 1734 - dhū al-ḥijja 1148/avril 1736
ʿABD ALLAH	dhū al-ḥijja 1148/avril 1736 - jumādā I 1149/octobre 1736
MUHAMMAD B. ʿARBIYA (son frère)	jumādā I 1149/octobre 1736 - ṣafar 1151/juin 1738
AL-MUSTADI' (son frère)	ṣafar 1151/juin 1738 - dhū al-qaʿda 1152/février 1740
ʿABD ALLAH	dhū al-qaʿda 1152/février 1740 - rabīʿ I 1154/juin 1741
ZAYN AL-ʿABIDIN (son frère)	rabīʿ I 1154/juin 1741 - ramaḍān 1154/novembre 1741
ʿABD ALLAH	ramaḍān 1154/novembre 1741 - dhū al-qaʿda 1154/février 1742
AL-MUSTADI'	dhū al-qaʿda 1154/mars 1742 - rabīʿ I 1156/mai 1743
ʿABD ALLAH	rabīʿ I 1156/mai 1743 - 1159/1746
AL-MUSTADI'	1159/1746 - shawwāl 1161/octobre 1748
ʿABD ALLAH	shawwāal 1161/octobre 1748 - 1171/1757.
SIDI MUHAMMAD	1171/1757 - 1204/1790
YAZID	1204/1790 - 1206/1792
SULAYMAN (son frère)	1206/1792 - 1238/1822
ʿABD AL-RAHMAN (son neveu)	1238/1822 - 1276/1859.

PROTECTIONS, PROTECTORAT ET NATIONALISME

(1904-1938)

Dans le discours qu'il prononça, fin décembre 1937, devant le Grand Vizir et les autres membres de la section marocaine du Conseil du Gouvernement (1), le Résident général Noguès, après avoir longuement insisté sur les réalisations économiques et sociales du Protectorat, devait notamment déclarer :

« L'année 1937 restera une date dans l'histoire de ce protectorat par l'abolition du régime capitulaire au Maroc consacrée par une importante convention diplomatique intervenue entre la France et la Grande-Bretagne, signée à Londres le 29 juillet, ratifiée à Paris le 1er décembre.

« Vous savez que les capitulations (2) étaient antérieures au Protectorat. Le gouvernement français s'était souvent préoccupé de faire disparaître ce régime d'exception qu'il estimait peu compatible avec le prestige traditionnel de Sa Majesté le Sultan. »

Le général Noguès termina son discours en exprimant, au nom de tous, les plus vifs remerciements au gouvernement français et en rendant hommage au président Cordier « qui a dirigé avec une rare maîtrise la délégation française... et permis de libérer le Maroc d'une très ancienne servitude internationale » (3).

(1) Le Conseil du Gouvernement, créé en 1919, se composait de deux sections, marocaine et française, siégeant séparément, et avait un rôle purement consultatif.

(2) On trouvera dans Charles Schefer : « Journal d'Antoine Galland, secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople », Paris 1881, pp. 147-152, des précisions sur l'origine des « Capitulations ».

(3) Résidence générale de la République française au Maroc, Discours du Général Noguès devant la section marocaine du Conseil du Gouvernement, 1937 ; fascicule d'une soixantaine de pages comportant la version arabe du discours, pp.28-29 et pp. 49-50.

La France se félicitait donc, en 1937, de l'élimination des séquelles d'une institution, les capitulations et les protections consulaires qui en étaient l'extension, qui avait été au cœur de la mise en dépendance du Maroc. Les Français avaient eu, plus que tous autres, une responsabilité particulière dans l'aggravation de ce véritable cancer, les protections (« Himayat ») et les associations agricoles (« Mokhalata »), qui au cours du XIX[e] siècle, rongea lentement mais irrémédiablement tous les vieux mécanismes sur lesquels se fondait l'édifice économique, social et politique marocain. En effet, les articles 11 et 13 du traité conclu en 1767 entre Sidi Mohamed Ben Abdallah et Louis XV n'étaient-ils pas considérés comme la pierre angulaire de tout le système d'attribution de patentes qui, en garantissant à des sujets marocains de plus en plus nombreux l'immunité judiciaire et fiscale, aboutirent progressivement à une complète paralysie politico-administrative du Makhzen et à un effondrement catastrophique de ses revenus ? L'arrangement franco-marocain de 1863, Convention dite Béclard, n'était-il pas la première plate-forme juridique qui consacra pratiquement l'octroi de la protection aux innombrables associés agricoles, réels ou fictifs, des ressortissants étrangers et de leurs censaux (courtiers ou représentants) autochtones ? Et comment expliquer autrement que par les manœuvres du gouvernement de Paris et l'intransigeance de son négociateur, l'amiral Jaurès, l'échec complet de la diplomatie marocaine à la Conférence de Madrid en 1880 ? En outre, la légation de France à Tanger n'avait-elle pas torpillé en 1886 et 1889 le projet d'une seconde Conférence de Madrid (4) et fait capoter en 1901, par son attitude dilatoire et l'appui quasi-inconditionnel apporté aux Chorfas d'Ouezzane, la mesure de sauvetage que représentait le Tertib (5) ?

(4) Archives du Ministère français des Affaires étrangères (A.E.P.), série Correspondance politique, Maroc, volume n° 59, Patenôtre, ministre de France à Tanger, à son département : « La nouvelle conférence serait selon toute vraisemblance dirigée contre nous... j'ai suscité chez le Sultan la crainte de se lancer dans l'inconnu... et souligné le danger d'une nouvelle conférence. », Tanger, 9 juillet 1889, Confidentiel.

(5) Sur l'appui de la France aux Chorfas d'Ouezzane dans la question du Tertib : A.E.P., Nouvelle Série (N.S.), Maroc, Politique intérieure, 1902-1903, vol. 183, St-René Taillandier à Delcassé, Tanger, 8 novembre 1902, Télégramme n° 112 ; nombreux renseignements aussi *in* Archives du Foreign Office (F.O.) à Londres, Série 881 (Confidential Print), vol. 8488, « Internal taxation. Difficulties with France », Arthur Nicolson, chef de la Légation de Grande-Bretagne, au F.O., Tanger, 14 novembre 1903, Conf.

Malgré quelques variations occasionnelles, la France s'en était tenue, tout au long du XIX[e] siècle, à cette vieille recommandation : « Même s'il revêt un caractère exceptionnel et anormal, le droit de protection doit échapper à toute réglementation sous peine de devenir une arme inoffensive. » (6)

Cette ligne de conduite ne fut remise en question qu'après 1904. L'entente cordiale et le désistement britannique ouvraient, en effet, à la France d'heureuses perspectives mais l'extension continue du nombre des protégés, simples particuliers ou agents du Makhzen, risquait de multiplier les obstacles et les complications sur le chemin du protectorat en raison du surcroît d'influence qu'en retiraient les puissances rivales mais aussi des difficultés qui pouvaient venir des protégés et des associés agricoles eux-mêmes.

Et, c'est un fait que les premiers remous se manifestèrent dans les rangs mêmes des protégés et naturalisés britanniques. L'un d'eux, Moïse Aflalo, « facteur » de Moulay Hassan puis de Moulay Abdel-Aziz sur l'ordre desquels il réalisa d'importantes commandes pour le compte du Makhzen et qu'il informait, par ailleurs, de l'évolution des alliances en Europe, publia à Londres un violent réquisitoire contre la transaction d'avril 1904 et plaida en faveur du maintien du statu quo (7). Un autre, l'ex-vizir Mehdi Menebhi, de passage en Egypte, entra en contact avec le consul d'Allemagne au Caire et lui demanda « s'il n'était pas opportun de répondre au traité franco-anglais par un traité germano-marocain » (8) et si son gouvernement était disposé à fournir des armes au Maroc. Les Britanniques lui avaient pourtant expressément notifié que la protection dont il bénéficiait depuis 1902 ne pouvait continuer à être valable que dans la mesure où il s'abstiendrait de « susciter des troubles aux Français » (9). Bien que ceux-ci aient essayé de l'amadouer en le faisant passer

(6) A.E.P., Correspondance consulaire, Rabat, vol. 1, « Mémoire d'A. Maffray », Rabat, 1867.

(7) M. Aflalo : *The truth about Morocco,* Londres, 1904, 283 p.

(8) P. Guillen : *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905,* P.U.F., 1967, p. 769, rapport politique daté du Caire, 25 mai 1904.

(9) F.O., Série 99, vol. 433, Tanger, 24 mai 1904 ; l'ex-vizir refusa, en outre, de troquer sa protection britannique contre la protection française comme le lui proposaient les Anglais, *in* F.O. 99, vol. 433, Tanger, 29 août 1904, tél. 123 P.

par Paris à son retour de La Mecque, l'ancien ministre de la guerre n'en continua pas moins à suivre une ligne anti-française ; n'était-il pas d'ailleurs l'un des personnages-clé du mouvement hafidiste ([10]) ?

Plus que 1904, c'est surtout 1907 qui marque un véritable tournant dans l'histoire de la protection et dans la politique française en la matière. Cette institution qui avait été au centre du processus de « déstabilisation » du Makhzen allait se retourner contre les Français et les gêner considérablement dans la « pacification » de la Chaouïa d'abord, du reste du pays ensuite. C'est la Chaouïa qui servit de banc d'essai à ce que les autorités françaises devaient inlassablement essayer de généraliser après 1912 : une stricte réglementation puis l'abrogation du régime capitulaire. Toutefois la politique menée dans ce sens entre 1907 et 1912 n'était pas totalement dépourvue de contradictions : la France aspirait, d'une part, à faire place nette et à réduire à néant les protections étrangères en zone occupée, mais d'un autre côté, elle mettait plus d'ardeur que ses rivaux à distribuer des patentes, régulières et irrégulières, dans le Rif, le Haut-Atlas et le Sous où de nombreux caïds furent promus « conseillers » de l'Union des Mines ([11]). Ces contradictions résidaient également dans le fait que, dans la Chaouïa même, diplomates et militaires n'étaient pas unanimes quant à la tactique à adopter vis-à-vis des protégés étrangers : les premiers, soucieux d'éviter les complications internationales, recommandaient aux autorités d'occupation de « s'abstenir de toute répression directe à l'égard des protégés » ([12]) ; les seconds, en particulier les généraux Moinier et d'Amade, n'admettaient pas que des protégés étrangers « puissent se prévaloir de leur privilège pour se soustraire aux mesures d'ordre public... et répandre des bruits mensongers — (prêtent à la Fran-

(10) F.O. 99, vol. 433, Tanger, 20 août 1904, Correspondance n° 113, protestations du Sultan auprès de la Légation britannique contre les contacts établis par Menebhi avec le chérif Risouni dans le Nord et certaines notabilités des provinces méridionales.

(11) F.O. 881, vol. 9996, E. White, ministre à Tanger au F.O. : « The French are extending their protection, official or officious, on a wholesale scale to Makhzen functionaries of all categories, from vizirs and governors downwards », Tanger, 26 août 1911, Corres. n° 282 ; le vice-consul Lennox précisait pour sa part : « Kaïd Ayadi is on good terms with the French. Kaïd Hamou Glawi of Telwet is a semsar of the Union des Mines. The whole world has gone over to the French, even the Chief Judge, Haj Mustapha. ».

(12) Archives du Ministère français de la Guerre (A.M.G.) à Vincennes, Maroc, série D, carton n° 12, Casablanca, 21 juillet 1908.

ce l'intention de conquérir tout le Maroc) » (13) —. Et pour comble, les réticences venaient même de ceux qui disposaient d'une carte de protection française. Témoin « l'histoire des criquets » qui opposa le général Moinier au consul de France à Casablanca et produisit « de fâcheux effets sur l'esprit des fonctionnaires indigènes » : le général avait ordonné aux caïds et khalifas de la région occupée de mobiliser toute la population, protégés et associés agricoles français compris, en vue de faire face à une invasion acridienne ; saisi de nombreuses réclamations, le consul réprimanda les caïds et leur signifia qu'ils « ne devaient pas obliger les associés agricoles et, *a fortiori,* les protégés, à prendre part à la destruction des criquets et qu'ils ne devraient y employer que ceux qui y consentaient volontairement » (14). Les autorités militaires prirent très mal ce contre-ordre (15).

En fait, l'hostilité de nombreux protégés ne se réduisait pas au seul refus de « coopérer ». Même s'il est difficile d'analyser par le détail (en raison des lacunes dont souffre la documentation) les causes multiples et complexes qui les incitèrent à refuser d'assumer les conséquences logiques des services rendus « objectivement » à l'impérialisme au XIX^e^ siècle, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux allèrent même jusqu'à s'instituer en chefs de guerre contre les Français. Tâche d'autant plus aisée que la contrebande des armes à laquelle ils s'étaient adonnés en toute impunité sous le couvert des immunités étrangères les avait depuis fort longtemps initiés aux fusils européens et américains à tir rapide et même à l'armement lourd (16). Cette résistance se traduisit, entre autre, par l'adhésion de quelques protégés influents au mouvement hafidiste : hormis Menebhi qui avait pesé de tout son poids pour hâter la proclamation du « Sultan du Jihad » à Tanger et y maintenir l'ordre, d'autres

(13) *Ibid.* Le général d'Amade au ministre de la Guerre.

(14) *Ibid.* Carton, n° 16, gl Moinier au consul honoraire de France à Casablanca, 8 mai 1908.

(15) *Ibid.* « J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette communication est contraire aux instructions que j'ai données pour que, conformément à l'intérêt général, tous participent à l'œuvre de destruction des criquets », Moinier au Consul.

(16) C'est à son corps défendant que la France voyait, au XIX^e^ siècle, les convois prendre la direction du Sud-Ouest de ses « possessions algériennes » et approvisionner en fusils et munitions « les agitateurs Kaddour ben Hamza et Bou Amama » *in* A.M.G., série C, carton n° 8, J. Cambon au ministre de la Guerre, Alger, 24 mars 1894.

porteurs de patentes eurent également un rôle non négligeable dans l'éviction de Moulay Abdel-Aziz : un protégé allemand, le caïd Rmiki, livra plusieurs combats pour chasser les forces « azizistes » de Larache et Qsar el Kébir ([17]); Bouchaïb ben Dagha, protégé suédois, chassa les pachas d'El-Jedida et Azemmour et gouverna les deux villes au nom du nouveau Sultan ([18]). Rien d'étonnant donc à ce que des protégés aient eu leur place dans le Makhzen de Moulay Hafid (tant à l'échelon central que régional) même si ce dernier n'hésitait pas, occasionnellement, à pressurer les riches censaux des maisons de commerce étrangères, françaises en particulier ([19]).

A partir de 1907, fait nouveau absolument inconcevable quelques années plus tôt, même ceux qui avaient de la répugnance à entrer en contact avec les « Infidèles » cherchaient à obtenir des cartes de censaux. Dans une correspondance adressée au consul de France à Casablanca, le commandant des troupes débarquées attirait l'attention sur « l'ardeur xénophobe de Haj Abdelhaq El Maâti qui s'est rendu en pèlerinage en compagnie de Bouazzaoui (principal instigateur du soulèvement contre les Français au nom de Moulay Hafid)... tout donne à penser que, rentrant en Chaouïa muni d'une protection étrangère, il se révélera rapidement comme le chef d'un parti d'opposition autour duquel se regrouperont tous les dissidents » ([20]). Parmi les candidats à la protection figuraient, outre des compagnons de Bouazzaoui, quelques partisans du Chérif Kettani (ennemi juré s'il en fut des détenteurs de « passeports ») tels ce Bouchaïb ben Houcine des Oūled Hriz étiqueté par les services de ren-

(17) F.O. 881, vol. 9996, l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Allemagne à son département : « Rmiki was among the first supporters of Moulay Hafid », Berlin, 14 septembre 1908, n° 415.

(18) Documents diplomatiques français, Affaires du Maroc, 1906-1908, Régnault, ministre de France à Tanger, à S. Pichon, ministre des Affaires étrangères, Tanger, 28 août 1908, pp. 352-353.

(19) F.O. 881, vol. 9996, E. White au F.O. : « Sid el Menebhi is consulted by Makhzen officials in all matters and is playing a leading part at present. » ; Bouchaïb ben Degha fut nommé gouverneur d'Azemmour ; Rmiki eut un sort moins enviable malgré sa double protection germano-française, précisions *in* F.O. 881, vol. 9447, Tanger, 2 octobre 1908 ; Rissouni fut pratiquement le seul à devoir renoncer officiellement à sa protection britannique, obtenue après la capture de l'instructeur H. Mac Lean, avant de se voir confier un commandement dans le N-O du pays, renseignements *in* F.O. 881, vol. 9996, White à Grey, Tanger, 4 septembre 1908, n° 221.

(20) A.M.G., série D, carton n° 16, Casablanca, 31 octobre 1910, n° 587.

seignements français comme « dangereux et irréductible. A livré de nombreux combats. Cause commune avec Kettani. Emprisonné pour ce fait. Libéré depuis » (21).

Fait tout aussi remarquable, et alors qu'il n'y avait pas si longtemps les protégés étaient conspués, bousculés et fréquemment pillés (incendies d'azibs et attaques de caravanes), au lendemain de la conquête de la Chaouïa, au contraire, la simple acquisition d'une patente par un notable devenait, dans certains cas précis, l'occasion de réjouissance et de liesse populaire : « les auteurs de l'agression du Merchouch (patrouille française attaquée en pays Zaër) donnent une fête pour célébrer l'obtention par un frère du marabout Sid Abdelkader d'une carte de protection allemande. Là, plusieurs individus s'entendent pour opérer sur les routes et les marchés des Chaouïa et pousser ceux-ci à se révolter » (22).

Parmi ces derniers, les Mdakra étaient l'objet d'une attention particulière de la part des Français dont ils harcelaient constamment les postes. Or il est significatif de constater que les fractions les plus résolument réfractaires à la « pacification » obéissaient aux ordres de chefs de guerre porteurs de patentes de protection étrangère. C'est ainsi que Haj Belhaj Mezrou'i, censal d'une firme allemande et fervent partisan de Moulay Hafid auquel il avait donné sa fille en mariage, symbolisait, aux yeux des autorités d'occupation, « l'âme de l'agitation anti-européenne » (23). Un autre protégé, Mohamed ben Larbi Medkori, était également perçu en tant que « chef actif parmi les Mdakra insoumis » (24). Le général D'Amade insistait sur ses agissements anti-français et répétait que ce censal ne cessait de « retenir par son influence les gens des tribus disposés à revenir vivre en paix sur leurs terres, de fomenter l'agitation et de diriger les hostilités contre les troupes françaises » (25). Celles-ci lui tendirent une embuscade ; pris « les armes à la main » il fut sommairement exécuté et

(21) *Ibid.* Moinier au Chargé d'Affaires de la Légation de France à Tanger, liste nominative des dissidents Chaouïa désireux d'obtenir des cartes de censaux, Casablanca, 24 décembre 1910.

(22) A.G.P. Martin : *Quatre siècles d'Histoire marocaine*, Paris, 1923, p. 541.

(23) Documents diplomatiques français, Affaires du Maroc, 1906-1908, p. 296.

(24) *Ibid.* Note du Quai d'Orsay à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, 17 août 1908, p. 296.

(25) *Ibid.* P. 335 et A.M.G., série D, carton n° 12, Tanger, 15 mai 1908.

son cadavre affreusement mutilé par des Sénégalais. Les journaux allemands, « Kolnische Zeitung » et « Weserzeitung » en particulier, s'emparèrent de l'affaire et se déchaînèrent contre la Légion Etrangère « ce ramassis de canailles » ([26]). Ils stigmatisèrent l'incendie systématique des « fermes » des associés agricoles et leur pillage par les soldats qui en repartaient « lourdement chargés ».

Face à la tempête soulevée par cette campagne de presse, le général D'Amade « couvrit » ses subordonnés et fit observer que « les Capitulations, créées pour fournir des garanties contre les abus des fonctionnaires indigènes, n'ont jamais été faites et sont inopérantes contre les lois qui régissent les armées des grandes nations » ([27]).

L'application de ce principe devenait d'autant plus impérieuse que, dans la tourmente qui allait emporter les derniers vestiges du Maroc indépendant, même les amitiés réputées « les plus sûres » devenaient sujettes à caution. Ainsi Thami Glaoui, par exemple, pourtant « conseiller » de l'Union des Mines, et à ce titre protégé français, ne faisait-il pas des démarches pour acquérir la protection britannique pour lui et les siens ([28]) ? Le gouvernement insurrectionnel établi à Meknès et dirigé par Moulay Zine el Abidine ne comportait-il pas à la tête de son ministère des Affaires étrangères un protégé, Mohamed Mekouar ([29]) ? Et à Fès même des protégés qui dans un premier temps avaient essayé de renflouer le Makhzen en avançant d'importantes sommes d'argent à Moulay Hafid,

(26) Coupure du n° du 2 juin 1909 du « Kölnische Zeitung » *in* A.M.G., série D, carton n° 12.

(27) *Ibid.* D'Amade au ministre de la Guerre, Casablanca, 10 octobre 1908.

(28) F.O. 881, vol. 9996, White au F.O. : « During the last few days, the Pasha has been trying to get protection. He has been sending to me and to others... his scribes are very busy making a list of all the slaves, relatives and all the Glawi. His brother Hassi has sold his grain to Brandt und Toël hoping this way to get german protection. » Marrakech, 17 juin 1911 ; nombreuses indications sur ce type de transactions *in* Archives des Séquestres de Guerre, Bibliothèque générale (Rabat) ; sur les transactions de Madani Glaoui, du caïd Ayadi Rhamni etc., voir Archives de la Gérance de Marrakech des Biens austro-allemands séquestrés, notamment les dossiers des firmes « Brandt und Toël » et « Marx ».

(29) F.O. 881, vol. 9920, Lister à Grey, « Complaints made by Makhzen against British protégés », Tanger 25 mai 1911 ; par une lettre en date du 28 rabi II 1320/ 28 avril 1911, Moulay Zine informait la légation de Grande-Bretagne : « Nous voulons que la désignation de Notre serviteur, Haj Mohamed Mekouar, au poste de ministre des Affaires étrangères, soit une preuve supplémentaire des sentiments de considération et d'amitié que Nous vous portons. ».

n'étaient-ils pas partie prenante dans « le complot contre le sultan et la France » comme le laissait supposer l'explosion d'un dépôt clandestin de munitions dans la maison du censal d'une firme anglaise (30) ?

Parvenir à un arrangement avec les autres puissances était donc urgent. L'accord conclu le 4 novembre 1911 avec l'Allemagne, après « le coup d'Agadir », fut un pas important. Mais, lorsque la France décréta en avril 1912 que les protégés étrangers inculpés de participation aux « événements de Fès » devaient être déférés devant le Conseil de Guerre arguant du fait que « la juridiction de l'armée d'invasion se substitue de plein droit à celle du territoire envahi pour tout ce qui se rattache à la sécurité des troupes d'occupation » (31), l'Auswartiges Amt lui fit savoir que pour le gouvernement allemand « la proclamation de l'état de siège à Fès ne modifie en rien les droits que les Capitulations réservent à l'Allemagne au Maroc » (32).

***

A partir de 1912 la France fut donc contrainte d'intensifier son action pour mettre un terme aux privilèges capitulaires. Pour ce faire, elle lança une vaste campagne diplomatique et prit une série de mesures destinées à « familiariser les indigènes avec l'idée de la suppression totale de la protection » (33).

La Résidence générale commença d'abord, pour donner un semblant de crédibilité à sa politique en la matière, par retirer un certain nombre de cartes de protection française sans léser pour autant leurs anciens bénéficiaires qui, dans le but de ne pas défavoriser les maisons de com-

(30) F.O. 881, vol. 9996, le consul Mac-Leod à White, « Etat des sommes avancées par des protégés britanniques à Moulay Hafid », les principaux donateurs étaient : M'Hamed Lazrak, Haj Taleb Lazrak (naturalisé anglais) et Haj Mohamed ben Chekroun, Fès, 28 juillet 1911.

(31) A.E.P., N.S., Maroc, vol. 297, Fès, 27 avril 1912.

(32) *Ibid.* L'Allemagne tenait à préciser qu' : « en vertu de l'article 9, alinéas 2 et 12, l'accord du 4 novembre 1911 stipule que, même en cas d'établissement du protectorat français, les droits concédés à l'Allemagne par les capitulations ne pourraient être abrogés qu'en vertu d'un arrangement à intervenir entre les deux gouvernements ».

(33) A.E.P., N.S., Maroc, vol. VII, Saint-Aulaire au ministre des A.E. ; Rabat, 18 novembre 1912, n° 167, pp. 17-18.

merce françaises, furent munis de « lettres de recommandation » (34). Les autorités insistaient sur le fait que « l'ordre et la sécurité, étant assurés par une nation civilisée, les protections perdaient leur raison d'être ». Il était cependant difficile, sinon impossible, de prendre des mesures ex-abrupto à cause de considérations diplomatiques et aussi parce que des protégés figuraient parmi les « notables » ruraux et citadins les plus en vue. Or toute la stratégie de Lyautey se fondait sur l'intégration de ceux-ci au nouveau régime. De ce fait découle la « politique des égards » adoptée vis-à-vis des protégés les plus influents qui furent dispensés des lourdes contributions de guerre imposées aux populations, dotés de laissez-passer, associés à la gestion municipale de quelques villes et n'eurent pas, surtout, à subir les ruineuses « expropriations pour cause d'utilité publique » dont firent les frais tant de petits fellahs et de collectivités ; bien plus, des terrains leur furent achetés à très bon prix, à Fès par exemple, pour l'établissement de camps militaires sans que la Résidence songeât à contester sérieusement la validité de leurs titres de propriété » (35).

Sur le plan international, le Quai d'Orsay s'efforça, au lendemain de la signature du traité de Fès, d'homologuer reconnaissance du protectorat et abolition des Capitulations. Compte tenu des accords antérieurs, les réticences des Etats-Unis mises à part, le premier objectif fut assez rapidement atteint. Le second donna lieu, par contre, à des marchandages extrêmement serrés. La Russie fut pratiquement la seule puissance à ne pas soulever de difficultés ; son ministre des Affaires étrangères, Sazonov, conclut rapidement avec son homologue français, Delcassé, à Moscou, un protocole d'accord en vertu duquel « prenant en considération les garanties offertes par les tribunaux français du protectorat, la Russie

(34) *Ibid.* Lyautey au ministre des A.E. : « Les lettres de recommandation prévues par les circulaires n^{os} 23 du 28 novembre 1912 et 44 D du 29 janvier 1913... ressuscitent sous une forme déguisée les anciennes cartes de protection... en offrent tous les avantages sans en avoir les inconvénients », Rabat, 20 avril 1913, n° 82 D, p. 205.

(35) Lorsqu'ils étaient touchés par les mesures d'expropriation, les protégés recevaient des compensations qui les dédommageaient largement du préjudice subi ; cas détaillé *in* F.O. 443, vol. 28, « Water rights of the Chorfas of Tamesloht », Rabat, 29 juillet 1929, le Consul général de Grande-Bretagne au Maroc au Sous-Secrétaire d'Etat au F.O., correspondance relative au projet de construction d'un barrage en amont d'une oliveraie des Chorfas, l'indemnité réclamée se situait entre 500 000 et 600 000 francs.

renonçait à réclamer les droits et privilèges issus du régime des Capitulations » (28 janvier 1914). Tous les autres gouvernements formulèrent des réserves et donnèrent, à un moment ou à un autre, des réponses jugées « dilatoires » à Paris. Ainsi l'Italie qui s'était pourtant vue reconnaître des « concessions » en Libye, adoptait sur cette question une attitude qualifiée d' « inamicale ». L'Autriche-Hongrie pour sa part montrait peu d'empressement à répondre favorablement aux sollicitations françaises malgré la contre-partie qui lui était proposée dans les Balkans (Albanie), et le risque de perdre, du fait de ses « atermoiements », le bénéfice de souscription des grandes banques parisiennes à l'emprunt lancé par la municipalité de Vienne pour la construction d'un métropolitain (36). Même l'Espagne qui, par l'accord du 21 novembre 1913, reconnaissait la « compétence des tribunaux de la zone française du Maroc sur les nationaux et protégés espagnols » (article 24), engageait avec le Quai d'Orsay de « véritables batailles de juristes » fondées sur un subtil distinguo entre « Protections » et « Capitulations ». Le gouvernement de Madrid ne manquait aucune occasion pour préciser que « la renonciation aux Capitulations ne signifie nullement suppression de la protection ni même interdiction de créer de nouveaux protégés » (37). De son côté la Grande-Bretagne subordonnait l'abolition de ses tribunaux consulaires à la signature de la convention relative à la zone internationale de Tanger et, malgré le protectorat, répondait favorablement aux demandes de naturalisation formulées par des sujets marocains (38). Quant à l'Allemagne, sa décision d'installer un tribunal consulaire à Marrakech, en 1913, provoqua de vives protestations de la France.

Rien n'illustre mieux le caractère laborieux des tractations et négociations relatives aux protections que la correspondance adressée par l'ambassadeur de France à Pékin au sujet du projet de renonciation par la Chine à ses privilèges capitulaires (mêmes théoriques) au Maroc : « Les habitudes de marchandage sont si fréquentes en ce pays que le ministre

(36) A.E.P., N.S., Maroc, vol. 294, le ministre français des A.E. à son ambassadeur à Vienne, Paris, 18 avril 1914, n° 136.

(37) *Ibid.* Lyautey au ministre des A.E., Rabat, 6 mai 1914, n° 100 D.

(38) *Ibid.*, vol. 293, le ministre français des A.E. à son ambassadeur à Lisbonne, Paris, 2 mars 1914, télég. n° 7. Sur la naturalisation de sujets marocains entre 1912 et 1914 : archives du Home Office (H.O.) à Londres, notamment les dossiers n°s 242-981 et 191-190.

des Affaires étrangères répondrait certainement à ma proposition par une demande de contre-partie. La présomption chinoise est telle qu'il pourrait avoir l'idée de rechercher cette contre-partie dans la renonciation de la France au régime des Capitulations en Chine. » (39)

La diplomatie française avait pu, néanmoins, remporter des succès notables à la veille de la première guerre mondiale (40). Le déclenchement de celle-ci lui permit de les étendre, et ce, par la promulgation des dahirs des 5 et 13 août 1914 qui consacrèrent l'abolition unilatérale des privilèges capitulaires dont bénéficiaient l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Les biens de leurs nationaux au Maroc furent placés sous séquestre. L'Administration générale des Séquestres de Guerre, chargée de leur gestion, fut admirablement utilisée par les autorités du protectorat qui, exploitant systématiquement les possibilités offertes par les livres de comptes et effets de commerce des firmes allemandes, ruinèrent de nombreux censaux et associés agricoles en les contraignant, quand ils n'avaient pas pris la précaution de fuir leur tribu, à payer de grosses créances dont quelques-unes avaient pourtant été réglées avant août 1914 (41).

Toutefois les dahirs d'août 1914 ne résolurent pas définitivement le problème car, et en dehors même du fait que rien n'avait été encore conclu avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, l'Espagne ne s'était pas alignée sur la France, tant et si bien que de 1914 à 1918 et même au-delà, la zone Nord se transforma en base à partir de laquelle les porteurs de patentes « non-intégrés » au nouveau régime participèrent à la lutte armée contre les Français directement ou indirectement, comme dans la Chaouïa entre 1907 et 1911.

(39) A.E.P., N.S., vol. 294, Pékin, 10 avril 1914, n° 191.

(40) *Ibid.*, vol. 293, chronologie de la suppression des capitulations.

(41) B.G. (Rabat), Séquestres de Guerre, Dossiers « Brandt und Toël » - Revendications » et « Karl Ficke - Créances » : Direction des Renseignements au Ministre délégué à la Résidence générale : « Plusieurs indigènes se plaignent de ce qu'ils doivent payer deux fois. », Rabat, 20 juin 1923 ; le Contrôleur civil suppléant, chef de l'Annexe de Boucheron, au Contrôleur civil, chef de la Circonscription Chaouïa-Nord : « Le nommé Abdelkader ben Maâti Khallouk, débiteur du séquestre Karl Ficke, déclare s'être complètement acquitté de sa dette et refuse de payer les intérêts moratoires qui lui sont réclamés. », 12 avril 1923 ; *Ibid.* : « Le nommé Bertit ben Haj Bouziane a quitté la région ; il réside actuellement à Berrechid où il est employé comme mokhazni chez le Cadi. Il a vendu tous les biens qu'il possédait pour régler ses dettes envers le séquestre », 25 août 1927.

Dès l'établissement du protectorat, des protégés liés à la Résistance intensifièrent, en effet, leurs efforts pour activer l'acheminement sur le Maroc d'importantes quantités d'armes et de munitions. Au cours de l'été 1912, par exemple, des notables de la tribu Bokkoya, Haddou ben Hamou et Ayachi el Bokkoyi « tous deux protégés français très influents dans le Rif » se rendirent à Anvers et Hambourg pour acheter des armes (42). Quelques mois plus tard, le consul de France à Gibraltar signalait que de grosses cargaisons de fusils belges étaient en transit vers le Maroc (43). L'importance du rôle joué à ce niveau par les protégés réside également dans le fait que El Hajjami, principal adversaire du général Gouraud au nord de Fès en 1912, avait été doté en armes essentiellement par deux censaux autrichiens de Larache, Kacem ou Salah et son fils Sellam, qui jouèrent par la suite un rôle plus direct (44).

Les bulletins politiques de la Résidence générale foisonnent d'exemples de ce type. Dans une correspondance en date du 5 novembre 1917, Lyautey proposait au Quai d'Orsay de protester énergiquement auprès du gouvernement espagnol car les services de renseignements venaient de lui signaler, encore une fois, qu'un « convoi de mulets chargés de munitions a pris le départ du fandouk de Si Ahmed ben Kirane, censal d'une firme anglaise à Larache, sous la surveillance du protégé allemand Haj Aïssa Soussi » (45).

Si la contribution de certains protégés se limitait au ravitaillement en armes et munitions des combattants, d'autres participaient, au contraire, directement aux opérations militaires. C'était notamment le cas de Ali ben Abdeslam, protégé allemand, que les Français qualifiaient de « chef énergique » sous la conduite duquel les tribus de la rive droite de l'Ouerrha franchirent le fleuve et attaquèrent, en décembre 1916, les tribus soumi-

(42) A.E.P., N.S., vol. 176, Contrebande d'armes et de munitions de guerre IX, le vice-consul de France à Tétouan au gérant de l'Agence de France à Tanger, Tétouan, 29 décembre 1912 ; le Directeur de la Sûreté générale au ministre de l'Intérieur (passage des deux Marocains à Paris et Rouen), Paris, 31 octobre 1912.

(43) *Ibid.*, Gibraltar, 17 décembre 1912.

(44) E. Burke III : *Prelude to protectorate in Morocco. Precolonial protest and resistance,* 1860-1912, Chicago, 1976, nombreuses indications sur M. El Hajjami, pp. 190-191 et 202-208.

(45) A.M.G., série E, carton n° 12 *bis,* Direction des Affaires indigènes et du Service de Renseignements, 5 novembre 1917, n° 421.

ses des Sless et des Fichtala, « droit au nord de Fès, objectif de la poussée » (46). Plus à l'Est, un autre protégé, le « caïd » Haj Omar Khellouchi, maintenait la tribu des Mtalsa dans des « dispositions particulièrement belliqueuses » (47). Les qualités guerrières et surtout l'esprit de coordination dont firent preuve ces résistants inquiétèrent les Français ; Lyautey devait noter en 1912 : « Il importe de prêter l'attention la plus sérieuse... à l'aggravation de la situation sur le front d'Ouezzane... c'est là le résultat d'une action concertée et très liée sur tout notre front nord entre les divers agitateurs dont l'un des principaux chefs de file est Kacem ou Salah. » (48)

L'excès d'attention portée par le Résident à tous ces « agitateurs » constituait, sans doute, l'un des facteurs qui, avant 1921-1922, lui faisaient quelque peu perdre de vue l'ampleur du danger représenté par Abdelkrim Khattabi qu'il ne percevait que « de profil » selon l'expression de D. Rivet (49).

La France put en fin de compte écraser la résistance armée, mais elle ne devait pas tarder à se heurter de nouveau à l'opposition des protégés à partir de 1930 puisque nombreux étaient parmi eux ceux qui prenaient fait et cause pour l'action nationaliste (au sens que lui donne habituellement l'historiographie). En effet ce sont ceux-là mêmes, « les détenteurs de passeports », que les fouqahas intégristes avaient si violemment fustigés, qui furent les premiers à manifester contre le dahir du 16 mai 1930.

Il convient de faire remarquer à ce propos que, malgré le recours à la protection étrangère, moyen commode de réaliser de fructueuses transactions en toute quiétude, mais qui du point de vue de l'orthodoxie les plaçait en fâcheuse posture, les protégés musulmans ne semblent pas avoir été, en général, ni plus ni moins attachés à l'Islam que le reste de la communauté.

Ayant pour la plupart accompli le pèlerinage à La Mecque et, pour certains, pris des dispositions pour se faire pieusement enterrer, à leur

(46) *Ibid.*, carton n° 11, le général Henrys à Lyautey, Rabat, 16 mars 1916.
(47) *Ibid.*, carton n° 12 *bis*, Rabat, 25 mars 1912, p. 22.
(48) *Ibid.*, Lyautey au ministre de la Guerre, Paris, 28 mars 1921.
(49) D. Rivet : *Le Commandement français et ses réactions vis-à-vis du mouvement rifain*, 1924-1926, *in* Actes du Colloque international sur « Abdelkrim et la République du Rif », Paris, 1976, p. 120.

mort, près des tombeaux d'illustres santons (50), censaux et associés agricoles étaient souvent animés vis-à-vis de leurs protecteurs de sentiments pour le moins équivoques. Evoquant les obstacles inhérents à l'acquisition de propriétés immobilières au Maroc, Saint-René Taillandier écrivait en 1904 : « ... si l'Arabe est un protégé, en général il a, grâce à l'abri où il se trouve des exactions, acquis assez de biens pour ne pas désirer aliéner un terrain ou un immeuble au profit d'un chrétien pour lequel il a, malgré ce qu'il lui doit, aussi peu de sympathie que ses autres coreligionnaires. » (51) Au XIX^e siècle, des protégés avaient d'ailleurs essayé de réagir contre les attaques dont ils étaient l'objet et de « légaliser » en quelque sorte leur situation grâce à une fetwa qui, sous réserve de conditions spécifiques, entérinait l'appel à la protection des chrétiens. Mais c'est surtout la promulgation du « dahir berbère » en 1930 qui allait permettre à de nombreux protégés et naturalisés de démontrer que leur statut juridique privilégié n'altérait pas forcément leur foi, et de s'imposer aux côtés d'autres militants, et non des moindres, parmi les principaux cadres du mouvement nationaliste.

Une importante note de la Direction des Affaires indigènes, synthèse de rapports politiques adressés par les chefs de régions de la zone française de protectorat à la Résidence générale, fournit de précieux renseignements sur l' « Attitude des sujets ou protégés étrangers au cours du mouvement d'agitation dans les grands centres musulmans » (1930) (52). Il ressort de cette note que les protégés britanniques et américains ainsi que des naturalisés italiens ont été parmi les principaux organisateurs des rassemblements de protestation et de récit du Latif dans les mosquées du haut desquelles, quelque trente ans plus tôt, le Chérif Kettani lançait de

(50) Transaction conclue entre un protégé français et le Nadir des Habous de Fès ; contrat daté du 1^er chaâbane 1321/23 octobre 1903 ; manuscrit en possession de l'auteur.

(51) A.E.P., N.S., vol. 350, Relations commerciales du Maroc avec la France, 1897-1905, St-René Taillandier aux A.E. : « Réponse au questionnaire de l'Office national du Commerce extérieur », Tanger, 21 octobre 1904, n° 104.

(52) Archives de France (Paris), Papiers Lyautey, Note de la Direction des Affaires indigènes : « Attitude des sujets et protégés étrangers au cours du récent mouvement d'agitation dans les grands centres musulmans », synthèse de rapports politiques confidentiels dont le cadre chronologique se situe entre le 6 juillet et le 1^er septembre 1930. Tous les renseignements sur la campagne contre le dahir berbère sont extraits de cette note.

violentes diatribes contre les « associés des infidèles ». C'est ainsi que le pacha de Fès, Baghdadi, signala aux autorités françaises le rôle essentiel joué dans la campagne contre le dahir par Haj Hassan Bouayad, son frère Mohamed, Haj Tahar Mekouar, Mohamed ben Hamza Tahiri, Abdenbi ben Haj Tayeb Lazrak, Boubker ben Mohamed Lazrak et ses frères Mohamed et Driss, tous sujets ou protégés anglais dont les plus actifs furent arrêtés et remis au consulat britannique ; pour sa part Abderahmane Diouri fut arrêté et remis au consulat d'Italie. A Marrakech, où en 1912 les « hommes bleus » d'El Hiba avaient sérieusement malmené de nombreux protégés juifs et musulmans, c'est un autre sujet italien, Larbi Diouri, qui essaya d'organiser, en collaboration avec Abdellatif Sbihi « leader des Jeunes Marocains de Salé », une campagne de manifestation dans les mosquées de la ville au début du mois de juillet 1930 ; Ahmed beh Tahar Tazi, protégé anglais, devait le relayer en août et tenter de provoquer le récit du Latif à la mosquée Ben Youssef mais son projet fut déjoué in extremis et le général Huré, commandant la région Marrakech-Agadir, put alors écrire dans le rapport mensuel adressé à la Résidence : « Dans l'ensemble la situation politique est bonne. La propagande contre la justice berbère n'a pas trouvé d'écho parmi les populations intéressées et les Djémaâs judiciaires sont toujours très fréquentées. » (53) En dehors de Fès et Marrakech, Casablanca fut aussi le théâtre de manifestations : des Marocains naturalisés italiens « se répandirent dans les rues en récitant le Latif », quelques-uns furent appréhendés mais relâchés immédiatement « après vérification d'identité ». A Tanger, considérée au XIX^e siècle comme plus ou moins perdue pour l'Islam, Ahmed Fetouaki, secrétaire au consulat britannique, et Kacem Doukkali, protégé anglais, « prirent une part prépondérante à une manifestation dans une mosquée de la ville ».

Importante dans les foyers urbains, l'agitation toucha également les zones rurales : Abdel-Aziz Yacoubi, protégé américain, devait se livrer selon les autorités françaises à « une propagande tendancieuse dans les

(53) Direction des Affaires indigènes (D.A.I.), région de Marrakech-Agadir, rapport mensuel de septembre ; le général Huré signala, en outre, que « deux jeunes agitateurs ont été placés en résidence forcée dans la région : le nommé Abdellatif Sbihi à Azilal et le nommé Mohamed Ben Yazid à El Kelaâ des Sraghna », Marrakech, 16 octobre 1930, n° 829.

souks du pays Zaïan » où il se rendait fréquemment « sous des prétextes commerciaux ». Dans le Tadla, le chef de cercle, De Loustel, signala « le commentaire hostile sur le dahir et l'effervescence créée par les membres de la famille Bouayad de Fès installée à Khénifra », leurs agissements, disait-il, ont provoqué « une certaine émotion dans ce centre berbère ».

Quant à Omar bel Hassan Hajoui (54), porteur d'une carte de protection anglaise lui aussi, il semble avoir joué, en sa qualité de « représentant en zone française du Comité Syro-Palestinien », un rôle non négligeable dans la mobilisation de l'opinion arabo-musulmane du Moyen-Orient qui exprima sa solidarité par l'envoi de nombreux télégrammes, au ton parfois extrêmement virulent, au secrétaire général de la Société des Nations. Des messages émanant de la Conférence Islamique (Jérusalem), du siège central de l'Association des Jeunes Musulmans (Le Caire), de la Section des Jeunes Musulmans d'Irak (Mossoul), du Comité de la Défense de la Foi (Jaffa), affluèrent en effet au siège de la S.D.N. à Genève. Leurs auteurs dénonçaient « l'œuvre de division de la nation marocaine musulmane entreprise par la France » et « regrettaient beaucoup que, sous prétexte de servir l'humanité, la S.D.N. couvrît la plus abominable des iniquités » (55).

Quelques années plus tard, le même personnage (O. Hajoui), en accord avec Allal Fassi, Hassan Ouazzani (avec lequel ses fils étaient d'ailleurs en étroites relations), et des nationalistes de Tétouan, déploya une tentative similaire à l'échelle de l'ensemble du monde musulman pour dénoncer cette fois-ci la dissolution du Comité d'Action Marocaine (18 mars 1937) (56).

De leur côté, les naturalisés et protégés établis à l'étranger organisèrent de vastes campagnes dénonçant la répression dont étaient victimes leurs compatriotes depuis octobre 1936, date de découverte d' « un com-

(54) Papiers Lyautey, *ibid.*, la Résidence pensait que Omar Hajoui était téléguidé par l'Intelligence Service. Auparavant elle avait mis la participation de protégés à la lutte armée sur le compte des « Menées allemandes au Maroc ».

(55) Maria-Rosa de Madariaga : *Documents d'archives de la S.D.N. sur le Dahir berbère*, présentés aux « Journées d'études du C.E.R.M. », 16-17-18 juin 1976, Paris.

(56) Ministère de la Guerre (Paris), Bulletin de Renseignements des Questions musulmanes (B.R.Q.M.), rubrique « Nationalisme marocain », 10 mai 1937, p. 192.

plot visant à soulever toute la population contre l'autorité française » ; de New-York où il résidait, Abdelkrim ben Ahmed Hajji, « bien connu pour ses idées nationalistes », assaillit la Résidence générale de télégrammes de protestation ([57]).

D'ailleurs, lorsque la répression s'intensifia et s'abattit sur les chefs nationalistes, c'est auprès de protégés que quelques-uns trouvèrent refuge avant d'être finalement arrêtés. A Fès, Haj Hassan Bouayad qui, d'après les autorités françaises, « passait aux yeux de la majorité de la population pour le successeur de Si Allal Fassi » ([58]), abrita ainsi un certain nombre de personnes recherchées, notamment Brahim Ouazzani et Mohamed El Kori ; il était soupçonné, en outre, d'assumer « la responsabilité de désigner qui devait prendre la tête du mouvement à la suite de l'arrestation des principaux dirigeants ». Ce fut lui également qui, avec le concours de ses frères et de Ahmed Mekouar, eut à organiser des collectes de fonds, dans les villes et les campagnes, en faveur des familles des militants détenus. Les frères Sebti, sujets anglais et riches commerçants de Casablanca qui avaient des comptoirs un peu partout dans le monde et jusqu'au Japon (Kobé), furent parmi les principaux donateurs ; ils avaient déjà, avant 1937, versé plus de 40 000 francs à la formation d'A. Fassi ([59]). C'était également par l'intermédiaire de protégés que les contributions de la zone Nord aboutissaient dans la caisse nationaliste ; en novembre 1937, les autorités d'Ouezzane signalèrent que « le nommé Ali Khemlich, demeurant à Tanger, détenteur de deux passeports, l'un anglais, l'autre délivré par les autorités espagnoles rebelles, sert d'intermédiaire entre les nationalistes des deux zones. Il est chargé de remettre des fonds aux dirigeants nationalistes de Fès de la part de Torrès de Tétouan » ([60]). D'autres nationalistes, officiellement « sujets anglais », Hassan Sebti et Mohamed Ziyat en particulier, jouaient un rôle important dans la liaison entre la zone française et la zone espagnole et étaient étiquetés comme

(57) Résidence générale, Bulletin quotidien d'informations politiques (B.Q.I.P.), 8 décembre 1938, Note sur A. Hajji, rapport n° 146.

(58) *Ibid.*, 14 décembre 1937, n° 10. Indications sur Haj Hassan Bouayad, sans la mention « naturalisé anglais », *in* Allal Fassi « Les mouvements d'indépendance dans le Maghreb arabe » (en arabe), éd. Guessous, Tanger, p. 222.

(59) B.Q.I.P., 21 juillet 1938, n° 71 : « Les frères Sebti, sujets anglais, ont créé en août 1937 une importante succursale à Kobé (Japon), dirigée par Mehdi ben Haj Driss ben Kirane..., sympathisant du parti nationaliste. ».

(60) *Ibid.*, 6 novembre 1937.

« se rendant souvent à El Qsar Kbir et ailleurs sous des prétextes familiaux » (61).

Il importe donc de remarquer que, face au carcan imposé par le protectorat et caractérisé par les restrictions draconiennes dont souffraient les libertés d'expression, de réunion et de circulation, ainsi que par l'usage courant de l'internement administratif et même le maintien, bien que partiel, de l'état de siège, il était somme toute normal que l'action nationaliste qui avait trouvé une échappatoire dans l'inviolabilité des mosquées, tirât aussi profit des immunités propres à la protection consulaire. Il était par ailleurs également normal que les protégés qui, par « la fortune et les lumières », faisaient partie intégrante de l'élite autochtone, soient appelés, pour de nombreuses raisons, à figurer parmi les principaux cadres du mouvement national.

Présentée au XIX^e siècle comme un instrument de « civilisation et de progrès » et une solide garantie contre l'arbitraire des agents du Makhzen et les spoliations, la protection s'avérait donc aussi comme un moyen de lutte pratique contre le Protectorat dans la mesure où les nationalistes titulaires de patentes ou de passeports étrangers disposaient d'une marge de manœuvre relativement importante pour organiser des réunions, imprimer et distribuer des tracts, rassembler des fonds et maintenir le contact avec le monde extérieur (62). Desservis par la poste anglaise, dont les rekkas participèrent activement à la campagne contre le dahir berbère, ils bénéficiaient à ce dernier niveau de grandes facilités pour recevoir les revues et journaux étrangers ; Omar Hajoui recevait ainsi régulièrement « de la zone espagnole et même de Paris les journaux musulmans interdits » (63).

(61) H.O., série 20 F, Dossier n° 195-655, 27 septembre 1910, naturalisation de Mohamed Ziyat. B.Q.I.P., 26 mars et 9 septembre 1937 : « Mohamed Ziyat de Fès s'occupe d'affaires commerciales ; il est en relation avec des nationalistes de la zone espagnole ; objet de surveillance. ».

(62) B.Q.I.P., 20 octobre 1937 : « On s'attend à Fès, le 19 ou 20 octobre, à une grande réunion organisée par le parti de Bel Hassan Ouazzani chez Hassan Bouayad. Le but de la réunion n'est pas connu. ». Le bulletin du 29 avril 1937 rapporte que : « Mohamed ben Ahmed Hajji, protégé anglais, commerçant de Salé, se rend à Londres, via Tanger ; la visite de ses bagages, à la douane d'Arbaoua, n'a rien révélé de suspect. ».

(63) *Ibid.*, 24 mai 1937. Le même rapport signale que : « Omar Hajoui, intime du pacha de Petitjean (Sidi-Kacem), obtiendrait de celui-ci des renseignements qui seraient répétés à ses deux fils, Mohamed et Hassan, tous deux liés aux nationalistes. ».

Du fait de cette marge de manœuvre, la Résidence générale ne pouvait qu'applaudir à la signature de la convention franco-britannique du 29 juillet 1937 dont la conclusion privait les nationalistes d'un atout important, d'autant plus que, se fondant sur une interprétation extrêmement restrictive de la convention de Madrid (1880), les tribunaux français rendaient de fréquents arrêts et jugements aux termes desquels la naturalisation américaine, brésilienne, argentine et espagnole de nombreux Marocains était déclarée nulle et non avenue (64). « Toutefois c'était les sujets et protégés anglais, élément de poids au sein du mouvement national qui constituaient la cible de choix des Français : « les privilèges anglais au Maroc limitaient notre autorité, et, malgré la correction des autorités consulaires, l'opposition à notre action trouvait des facilités du fait de la protection et de l'acheminement de la correspondance par la poste anglaise. » (65)

Il n'est sans doute pas inutile de rapprocher les termes de ce rapport des paroles sibyllines prononcées par le général Noguès, en décembre 1937, devant la Section marocaine du Conseil du Gouvernement : « ... environ 150 censaux et 300 mokhalets britanniques vont retomber sous la souveraineté absolue de S.M. le Sultan... la poste anglaise ne fera plus échec à l'Office des P.T.T.... Je veux pour ma part, y voir le symbole d'un pays qui, se dégageant progressivement des liens du passé, se tourne hardiment vers l'avenir. » (66)

La convention signée à Londres devait entrer en vigueur le 1er janvier 1938. Les dispositions de la phase transitoire prévue comportaient certains avantages judiciaires auxquels les protégés anglais, notamment ceux de Fès, renoncèrent d'eux-mêmes et décidèrent d'un commun accord de ne pas présenter, le cas échéant, leurs litiges aux tribunaux français (67). Outre ce boycottage, ils organisèrent également une vaste campagne « d'agitation anti-française et anti-anglaise » (68). Les rapports politiques

(64) J. Bengelloun : *Le rôle de la jurisprudence en matière de nationalité avant le Code sur la nationalité du 6 septembre 1958*, mémoire de D.E.S., 109 p., inédit, Faculté des Sciences juridiques (Rabat), pp. 18 et 29-30.

(65) B.R.Q.M., 11 septembre 1937, p. 355.

(66) Discours du gl Noguès, 1937, pp. 29 et 50.

(67) B.Q.I.P., 3 septembre 1937.

(68) *Ibid.*, 17 janvier 1938, n° 6.

de la Résidence soulignent que le ressentiment à l'égard de la Grande-Bretagne était d'autant plus vif que « comme toute la population, à l'exception des israélites, ils étaient violemment hostiles à la politique britannique en Palestine » (69).

Pour préserver leur liberté d'action, les protégés les plus résolument engagés dans l'action nationaliste furent contraints de s'établir en dehors de la zone française. Le cas le plus typique à cet égard est celui de Haj Hassan Bouayad, fiché en tant que « sujet anglais, nationaliste notoire » (70), déjà déclaré persona non grata en 1930, qui dut quitter Fès pour s'installer en Egypte. Ses frères restés sur place, notamment Ahmed et Driss, devaient le tenir au courant de l'évolution de la situation dans le pays. Quelques semaines seulement après son départ (janvier 1938), ils lui firent parvenir la copie d'un mémoire destiné au gouvernement français, à la rédaction duquel ils avaient d'ailleurs pris part, portant sur la misère du peuple, l'injustice fiscale, la condition des détenus politiques et la nécessité de former des commissions d'enquête impartiales pour étudier la situation au Maroc (71).

Au Caire Haj H. Bouayad déployait une intense activité ; il contribua en particulier à la constitution de l' « Association pour la défense des droits du Maroc ». Il eut également à agir de Genève où il rencontra, fin mars 1938, Chakib Arsalane, Ahmed Balafrej et Mohamed el Kholti, correspondant parisien de l'ex-Comité d'Action Marocaine et membre fondateur, en février 1937, de l' « Association de défense et de solidarité

(69) *Ibid.*, 23 septembre 1938, n° 108, indications sur l'organisation dans les principales villes du Maroc d'une « Journée de la Palestine en lutte » et sur le « faible écho de l'émission en arabe de la radio anglaise. ».

(70) *Ibid.*, 1 et 11 février 1938, n°s 9 et 12 : « Haj Hassan Bouayad... quitte la zone française le 24 pour se rendre en Egypte via Tanger. » ; dans cette dernière ville « il a des entretiens avec les frères R'Kaïna, tenanciers de bazars, germanophiles notoires. » ; « l'intéressé aurait l'intention de s'installer définitivement en Egypte. ». Dans ce pays, c'est à la demande du Wafd que la Grande-Bretagne a dû, après la conclusion du traité de Londres (1936), ouvrir les négociations de Montreux (1937) en vue de l'abolition du régime capitulaire en Egypte.

(71) Les frères Bouayad semblent avoir attaché une importance particulière à l'information. B.Q.I.P., 2 juillet 1937 : « Ahmed Bouayad a annoncé son intention de partir le 4 juillet avec sa famille passer plusieurs mois en Angleterre. Il a remis de l'argent au libraire Laoufir de Casablanca qui doit lui faire parvenir à Manchester les journaux musulmans. », Renseignements sur les activités de Haj Hassan Bouayad au Caire *in* B.Q.I.P., n° 36 du 28 avril 1938.

des Marocains de France » et du mensuel « La Voix du Maroc » édité à Paris ([72]). De retour en Egypte, il essaya de se placer au-dessus des rivalités qui opposaient les chefs nationalistes ; il usa de toute son influence pour mettre fin, par exemple, aux différends qui séparaient Mekki Naciri et Abdel-Khaleq Torrès mais n'y parvint pas et, dit un rapport français, « ulcéré de voir la rivalité entre les deux hommes continuer à se manifester au Caire, il partit pour la Syrie » ([73]).

Au Maroc même, si en 1930 les pressions du Consul général de Grande-Bretagne appelé à la rescousse par les autorités françaises ([74]) — (menace de retrait de la carte de protection britannique en cas de non-abstention dans la campagne contre le dahir berbère) — n'avaient donné aucun résultat, l'abolition proprement dite de cette protection en 1938 n'eut pas tout à fait l'effet escompté puisque ses anciens bénéficiaires, militants nationalistes, poursuivirent leur action. Ainsi, un an après la dissolution du C.A.M., Ahmed ben Chekroun, ex-protégé anglais, devait être appréhendé et présenté au tribunal du pacha de Fès sous l'inculpation de « tentative de re-former un comité nationaliste sous l'appellation de Haraka Kaoumiya » ([75]). De leur côté, les frères Sebti de Casablanca prirent l'initiative, avec d'autres patriotes, d'adresser un mémoire au gouvernement français réclamant « la mise en liberté des prisonniers politiques » ; ils continuèrent, en outre, à effectuer de gros versements à la caisse nationaliste. Celle-ci était également alimentée par les collectes dont se chargeaient à Casablanca Driss et Abdeslam Diouri, naturalisés italiens ([76]).

La phase 1937-1938 a été justement caractérisée par l'accentuation de la participation des Marocains porteurs de passeports italiens à l'action nationaliste. Les autorités françaises surveillaient attentivement tous leurs

(72) *Ibid.*, 9 mars 1938, n° 20.

(73) *Ibid.*, 30 décembre 1938, n° 153.

(74) Papiers Lyautey, *ibid.*, intervention du Consul général Rapes à Fès.

(75) B.Q.I.P., 7 mars 1938, n° 19, Ahmed Louriqui, Ahmed ben Yahia Ben Souda, Mahdi Ouadghiri, et Abdallah Lahbabi (fils d'un ex-protégé anglais) furent appréhendés en même temps que Abdelkrim Ben Chekroun et condamnés à trois mois de prison.

(76) *Ibid.*, 26 octobre 1938, n° 127, collecte d'argent, en faveur des nationalistes, à l'occasion d'un mariage à Casablanca.

faits et gestes. Elles s'intéressaient plus particulièrement à Abdel Aziz Diouri et Driss Doukkali et surtout aux rapports que celui-ci entretenait avec Tahar Bel Abbès Riffi « chef occulte du groupement nationaliste de Rabat-Salé » (77) ainsi qu'au rôle qu'il assumait dans la diffusion des journaux en provenance du Moyen-Orient reçus par le canal du consulat d'Italie.

Les autorités s'inquiétaient aussi des activités de certains protégés américains notamment de celles du fils de l'ancien pacha de Meknès, Fachar, employé à la Vacuum Oil qui était « bien connu pour ses attaches avec les nationalistes » venus nombreux assister aux obsèques de son père décédé en juin 1937 (78). Pour sa part, Abdel Aziz Yacoubi, mis en cause dans les événements de 1930 et soupçonné d'être le candidat désigné au poste de directeur de la banque nationaliste (79) qu'envisageaient de créer, en juin 1937, Ahmed Mekouar, les frères Sebti, et Haj Hassan Bouayad avec l'accord d'Allal Fassi, il ne cessait de harceler la municipalité de Meknès et n'hésitait pas à alerter le State Department et à le faire intervenir contre ce qu'il considérait comme « les empiètements des autorités françaises » sur ses droits (80).

Stimulée par le succès remporté à Londres en juillet 1937, la France essaya d'amener les Etats-Unis à renoncer, à leur tour, aux privilèges capitulaires dont ils restaient encore les seuls à bénéficier au Maroc en vertu des articles 15 et 20 du traité signé à Meknès le 16 septembre 1836. Les négociations ouvertes à cet effet à Washington, au cours de l'automne 1938, traînèrent jusqu'en 1939 et furent interrompues par le déclenchement de la seconde guerre mondiale.

Au total donc, le protectorat, couronnement des protections qui, en garantissant la suprématie des individus sur l'Etat aux XIX^e^ et début du XX^e^ siècles, ont fortement contribué à le ruiner, pouvait difficilement s'ac-

(77) *Ibid.*, 29 mars et 26 octobre 1938, n^os^ 20 et 26, réunions à Rabat au domicile de Driss Doukkali, sujet italien, entre des nationalistes des deux zones.

(78) *Ibid.*, 16 juin 1937.

(79) *Ibid.*, 8 juin 1937.

(80) L.J. Hall : *The U.S.A. and Morocco*, 1776-1956, New Jersey, 1971, pp. 859-864.

commoder du maintien hors du droit commun d'une catégorie de Marocains pour la plupart riches, cultivés et ouverts sur le monde extérieur, tant occidental qu'arabo-musulman, et qui, malgré leurs accointances passées avec l'impérialisme, ne pouvaient rester totalement indifférents à la mainmise étrangère directe sur leur pays. Le gouvernement français n'avait d'ailleurs pas attendu les conseils de ses ethnologues — « il faut partout et toujours dominer la haute bourgeoisie, se substituer à elle, en faire une caste de scribes obéissants et passifs » écrivait le Dr Mauran en 1913 ([81]) — pour prendre les mesures propres à réduire à néant les immunités étrangères. Les succès remportés dans ce domaine au tout début du protectorat, tant sur les plans diplomatique (renonciation de quelques puissances à leurs privilèges capitulaires) que purement interne (« intégration » d'une partie notable des anciens censaux et mokhalets), n'ont pas empêché un nombre important de protégés et de naturalisés de s'opposer aux Français par les armes d'abord puis (et peut-être surtout) dans le cadre de l'action nationaliste. D'où nouvelle offensive diplomatique française en direction de Londres (1937) puis de Washington (1938) ([82]). Les services résidentiels étaient toutefois conscients des limites de ces initiatives et, au lendemain de la conclusion de la convention franco-britannique, un rapport politique notait que : « le mouvement nationaliste semble avoir des racines trop profondes pour qu'on puisse le considérer comme enrayé... les difficultés économiques persistantes, l'augmentation croissante du coût de la vie et le chômage contribuent pour une

(81) Dr Mauran : *La société marocaine*, Paris, 1913, p. 18. Le même auteur s'était exclamé quelques années plus tôt : « Peut-on parler de patriotisme et de sentiment national au Maroc quand on songe que Menebhi, par exemple, aujourd'hui représentant de Moulay Hafid à Tanger, a été l'un des plus puissants instruments de l'impopularité de Moulay Abdel Aziz par sa scandaleuse fortune et que les grandes familles de Rabat-Salé ont accepté son mot d'ordre ? » *in* Rabat, études sociales, éd. Paulin, Paris, 1909, p. 203. L'auteur ne précise toutefois pas que sa documentation se fonde essentiellement sur les renseignements fournis par la Légation de France à Tanger et les rumeurs répandues en 1903-1904 par le ministre des Affaires étrangères, Ben Slimane, considéré comme l'un des éléments les plus francophiles au sein du Makhzen.

(82) Les derniers privilèges capitulaires ne furent finalement éliminés qu'après l'accession du Maroc à l'indépendance ; indications *in* S.M. Mohammed V : *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, tome I, 1955-57, ministère de l'Information, Rabat, « Nous avons aboli les tribunaux coutumiers et abrogé le Dahir berbère... Nous avons marocanisé les tribunaux étrangers et mis fin aux privilèges capitulaires » (discours du Trône, 1956), p. 32.

bonne part à créer dans les agglomérations indigènes un état d'esprit favorable à l'agitation » ([83]).

Sous l'angle strictement théorique, l'étude du phénomène de la protection au Maroc (XIX[e]-début du XX siècles), cas quasi-unique en histoire malgré quelques similitudes avec l'Empire Ottoman, la Chine et d'autres pays dits « hors chrétienté », permet de suivre de près l'évolution d'une bourgeoisie aux caractéristiques « compradores » très marquées et son accession, sous l'effet et la conjonction de facteurs multiples et complexes, à la conscience nationale.

Mohamed KENBIB

(83) B.R.Q.M., 14 et 27 octobre 1937, pp. 369 et 407 : « Les prix du blé ont été augmentés le 9 septembre par l'Office Chérifien du Blé. Le prix de base du blé tendre fixé à 132 francs le quintal par arrêté du 11 juin 1937 passe à 150 fr. 50 ; le blé dur dont le prix allait de 113 fr. à 125 fr. 50, selon les régions, est porté à 147 fr... Depuis l'an dernier, on a enregistré une hausse générale des prix de presque 50 %. ».

LITTERATURES ORALES (ET ECRITES)
D'EXPRESSION DIALECTALE
DES SOCIETES JUIVES DE L'OCCIDENT MUSULMAN

1. *Pensée juive et paysage culturel maghrébin*

Depuis une vingtaine d'années nous avons entrepris des études et recherches sur la vie intellectuelle juive au Maroc, et projeté de mettre au jour, dans des conditions souvent difficiles, le patrimoine culturel du judaïsme héritier de l'Age d'Or judéo-arabe et vivant en Occident musulman.

Ces travaux se limitent expressément à la période qui suit l'exil espagnol, soit de la fin du XV^e^ au début du XX^e^ siècle, période tenue à l'écart de la recherche et de l'enseignement (jusqu'à une date récente) par les Universités d'Occident et d'Israël. D'où le caractère original et inédit de ces travaux, leur intérêt aussi.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus, et ceux que nous attendons de la mise en œuvre de la documentation en notre possession et de la réalisation de nos projets d'avenir, font et feront un peu mieux connaître un monde trop peu exploré jusqu'ici, lui restituant son identité culturelle ignorée, voire décriée.

Si, d'emblée, nous proclamons le postulat de la totalité de la pensée juive et posons le principe de son unité organique et de sa vocation à l'universalisme, affirmant ainsi la solidarité active qui domine ses rapports avec la vie religieuse et intellectuelle juive au Maghreb, si nous disons que l'une et l'autre entretiennent des relations privilégiées et utilisent les mêmes modes d'expression, nous ajoutons que le judaïme maghrébin est partie intégrante de l'espace intellectuel, du paysage culturel et de civilisation de l'Occident musulman où il est né, s'est fécondé et épanoui.

La pensée juive, à dominante religieuse, de caractère essentiellement sacré (mais on sait l'impossibilité de séparer, en compartiments étanches, la pensée religieuse de ses prolongements existentiels dans la vie quotidienne), se définit par ses modes d'expression traditionnels, habituellement transmis en langue hébraïque : *halakhah* (codes, *responsa, taqqanot*), exégèse biblique et talmudique, *aggadah* et prédication (littérature homilétique, légendes juives), poésie liturgique et didactique, théosophie et kabbale, philosophie et théologie. Il faut y ajouter toute une littérature orale (ou écrite après coup) qui s'exprime dans les dialectes locaux ; en bonne partie, elle sert d'auxiliaire à l'enseignement et à la communication (directe ou allusive) des autres disciplines rabbiniques traditionnelles ; c'est aussi le théâtre privilégié pour les manifestations de la vie religieuse, populaire et folklorique.

2. *Les littératures d'expression dialectale : importance et fonction*

Notons, d'entrée de jeu, qu'est représenté, dans ces littératures d'expression judéo-arabe, judéo-castillane et judéo-berbère, à des niveaux hiérarchisés de prétentions intellectuelles, à des degrés divers d'élaboration, de réflexion et d'expérience, l'ensemble de la pensée juive traditionnelle telle que nous l'avons définie ci-dessus, c'est-à-dire le discours rabbinique écrit qui constitue la production intellectuelle majeure et la science qui appartient au domaine du sacré et de l'écrit hébraïque ; le prestige et la primauté reviennent, en effet, au savoir scripturaire dominant exprimé en langue hébraïque (1).

(1) Ici, diverses questions peuvent, du reste, se poser sur un plan plus général, et concernant les relations entre savoir oral et savoir scripturaire, entre culture et littérature orale, entre littérature orale et histoire, entre rituel et littérature orale, etc. ... Ce n'est pas ici le lieu ni l'occasion d'en débattre. Signalons, sans nous y arrêter, ce que nous disions dans notre *Poésie juive en Occident musulman*, à propos de l'itinéraire intellectuel du lettré-poète et de la transmission orale du savoir (pp. 98-100), évoquant l'interdit (tabou) qui frappe l'écriture, principalement pour ce qui est de la Loi orale, l'*Aggadah*, les *targumin* « paraphrases araméennes de la Bible », ou même la liturgie, ainsi qu'en témoignent un grand nombre de textes talmudiques : « Quiconque confie à l'écrit les *halakot* est comparable à celui qui jette la *torah* aux flammes » (*Temurah* 14b, *Gittin* 60b) ; « Ceux qui mettent l'*Aggadah* « la légende juive » par écrit n'ont pas part au monde futur » (Talmud de Jérusalem, *Shabbat* XVI, 1), etc. ... Gare aux amateurs du discours écrit ! Utilisez plutôt les magnétophones ou les mini-cassettes.

Quoi qu'il en soit, le genre d'activité intellectuelle que représentent les littératures écrites et orales en judéo-arabe, en judéo-berbère et judéo-castillan, tient une place non négligeable dans le paysage culturel des sociétés juives de l'Occident musulman. Nous avons eu l'occasion d'en donner un aperçu dans diverses publications (Revue des Etudes Juives, Journal Asiatique, Revue d'Etudes Islamiques, Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, etc.) ainsi que dans l'ouvrage, en deux volumes, réalisé en collaboration avec Mme Pernet-Galand et consacré à l'étude, aux niveaux linguistique, littéraire et anthropologique, d'*Une version berbère de la Haggadah de Pesaḥ. Texte de Tinrhir du Todrha (Haut Atlas), Maroc,* qui a vu le jour en 1970, après cinq années de travaux et recherches.

3. *Rôle privilégié de la qiṣṣa*

Dans ce mode d'expression que constituent ces littératures, particulièrement celle appartenant à l'aire linguistique judéo-arabe, la *qiṣṣa,* récit ou conte rimé, tirant son prestige de la parure et du signum poétiques, bénéficie d'une certaine prédilection dans le milieu des lettrés comme dans le grand public et les masses populaires. Les thèmes et les genres en sont très variés : versions rimées adaptées des récits bibliques ou de poèmes liturgiques, chants de joie ou complaintes, panégyriques, pièces hagiographiques glorifiant les saints palestiniens ou les santons locaux que l'on célèbre par des *hillula-s* et des pèlerinages saisonniers, homélies parénétiques ou compositions satiriques. Les chants folkloriques qui rythment les cérémonies familiales, les joies et les deuils, sont un genre sans prétentions littéraires ou intellectuelles ; ils sont composés en une langue qui s'apparente davantage aux parlers locaux vivants, alors que la *qiṣṣa* est plus soignée dans sa forme et son expression. Font également partie de cette littérature toutes les traductions orales de la Bible, des textes mishnaïques et liturgiques, ainsi que les pièces poétiques en arabe hispanique associées à la musique classique ou musique andalouse, réunies dans le recueil dit *Al-Ḥayk* dont nous avons récemment acquis un exemplaire transcrit en caractères hébraïques (2).

(2) Voir Haïm Zafrani, *Poésie juive en Occident musulman,* Paris, Librairie P. Geuthner, 1977, IX+472 p. avec 8 planches de fac-similés, pp. 286, 288, 296, 297.

Outre le paysage folklorique qu'elle décrit et les matériaux linguistiques précieux qu'elle représente, cette documentation orale judéo-arabe et judéo-berbère révèle, à l'examen, un contenu qui la rattache à un ensemble culturel maghrébin, d'une part, et à la pensée juive universelle de l'autre. Une analyse rigoureuse et minutieuse du texte écrit ou du discours oral, de leurs références directes ou allusives, met en lumière leurs assises littéraires fondamentales et un substrat culturel d'une immense richesse.

4. *Littérature dialectale et transmission de la science juridique - Lois somptuaires et folklore*

Des généralités théorisantes, passons à quelques exemples concrets et, dans ce panorama de la littérature dialectale, retenons, parmi tant d'autres, quelques genres ou modes d'expression assez significatifs.

— Dans la littérature juridique, celle des *Taqqanot* et *Responsa* « Ordonnances rabbiniques et consultations juridiques », les textes les plus riches en renseignements de toutes sortes, aussi précieux pour le juriste que pour l'ethnologue et le linguiste, sont les règlements ou lois somptuaires qui édictent des restrictions sur les dépenses faites à l'occasion des fêtes familiales, interdisant aussi le port de certains bijoux et l'étalage de parures précieuses... Rédigées en arabe et en castillan, plus souvent qu'en hébreu, ces mesures législatives sont lues publiquement dans les synagogues ou sur la place publique afin que tout le monde, hommes et femmes, en saisisse la portée... Datant des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, ces textes contiennent infiniment de détails, encore inédits, sur le costume, les parures des femmes et leurs bijoux, la cuisine et le cérémonial des repas, les coutumes, les usages et les rites qui accompagnent les fêtes familiales, particulièrement la circoncision, la majorité religieuse et le mariage. C'est en somme le miroir où la communauté se regarde, une source historique et linguistique d'une importance non négligeable. La même valeur documentaire s'attache à certaines *taqqanot,* elles aussi rédigées en arabe et en castillan, qui concernent le statut personnel de la femme ; les droits

de l'épouse et de la mère y sont expressément indiqués et elle en est, de ce fait, directement informée (3).

Les langues locales dialectales sont ainsi l'auxiliaire de la transmission orale, de l'information et du savoir, un outil pédagogique destiné à communiquer la science rabbinique d'expression hébraïque, à la vulgariser, pour ainsi dire, et la mettre à la portée de la masse des adultes, des femmes et des enfants. En portent encore témoignage les traductions orales de la Bible, la littérature gnomique et celle extrêmement riche et féconde des proverbes et des récits hagiographiques, les chroniques, mémoires et annales dans le genre des *Textes historiques judéo-marocains,* publiés par G. Vajda, en 1951 (Hespéris XII), les pièces liturgiques comme la *haggadah* de *Pesaḥ* ou d'autres éléments du rituel, l'enseignement public des adultes et de la femme par le truchement de la *drashah,* la « prédication » des sabbats, des jours de fêtes et des moments privilégiés de l'existence juive, qui met en œuvre la littérature homilétique traditionnelle, le *midrash* et l'*Aggadah,* le monde de la légende juive et l'univers imaginaire et folklorique de la mythologie locale.

De la pensée juridique et des genres littéraires dits « didactiques » que nous n'avons fait que mentionner ici, passons au domaine de la poésie, l'un des modes d'expression les plus féconds de la science et de la culture populaires, de la production littéraire orale et dialectale du judaïsme maghrébin.

5. *Compositions hagiographiques*

Faute de temps (et de place), on ne s'arrêtera guère sur toutes les variétés de la *qiṣṣa* que nous avons énumérées plus haut ; nous n'en évoquerons qu'un aspect, les pièces hagiographiques et les circonstances de leur composition ; nous retiendrons aussi, en une brève présentation, un genre poétique assez particulier, caractéristique d'une association linguistique arabo-hébraïque et d'une symbiose littéraire judéo-arabe, genre

(3) Voir Haïm Zafrani, *Les Juifs du Maroc, Vie sociale, économique et religieuse, Etudes de Taqqanot et Responsa,* Paris, Librairie P. Geuthner, 1972, 350 p avec une carte et 10 planches de fac-similés, pp. 141-147, 223-228 et *passim*.

poétique désigné par le terme significatif de *maṭrūz*, de la racine arabe *ṭrz* « broder, enrichir d'une parure » (4).

La littérature hagiographique juive du Maroc connaît un nombre considérable de légendes en prose ou en vers où la *qiṣṣa* tient une place de choix. Sont particulièrement en faveur, dans le milieu des lettrés comme dans les masses populaires, les grands hymnes qui glorifient les saints palestiniens, ceux de Meror, et de Tibériade (Rabbi Shimᶜon Bar Yoḥay, Rabbi Me'ir baᶜal Hanes, etc.) ou les compositions plus modestes dédiées aux illustres maîtres maghrébins, aux thaumaturges et santons locaux de tout poil (ᶜAmram ben Diwan, David Ad-Draᶜ, David Al-Ashqar appelé aussi Mulay Iġġi, etc. ...) que l'on célèbre par des *hillula-s* et pèlerinages saisonniers dont il convient de noter la dimension théâtrale et spectaculaire. C'est un genre de fête foraine à la fois religieuse et profane, comparable à l'usage islamique du *moussem*. Sur les lieux de la sépulture présumée du *Rabbi* et du Saint, se déroule un rite que les pèlerins accomplissent généralement à la suite d'un vœu prononcé à l'occasion d'un événement extraordinaire ou d'une libre promesse faite au Rabbi de visiter sa tombe occasionnellement ou à date fixe. Le rituel de la *hillula* et du pèlerinage comporte des liturgies spéciales associées à de grandes frairies. La prière et la cantillation des psaumes s'accompagnent de repas copieux, d'abondantes libations d'eau-de-vie et de vin, de danses et de chansons, de manifestations folkloriques et populaires qui confinent à l'hérésie et que, bien souvent, l'orthodoxie du rabbinat condamne, mais ne peut empêcher.

C'est aussi l'occasion d'une création littéraire féconde, en hébreu et dans les dialectes locaux. Nous retrouvons ici, à propos de la poésie hagiographique, les deux niveaux hiérarchisés de la science juive : le savoir scripturaire hébraïque avec des compositions piyyutiques de circonstance, d'une part ; des poèmes strophiques en judéo-arabe, ou plus rarement en judéo-berbère, d'autre part. Les longues *qaṣā'id* ou *qiṣaṣ* chantées racontent la vie extraordinaire du saint, une vie remplie d'événements fabuleux, d'interventions miraculeuses, de signes et de visions prophétiques. Les pièces plus brèves, d'une strophe ou deux, laudatives, bachi-

(4) Voir Haïm Zafrani, *Poésie juive en Occident musulman, op. cit.*, pp. 257, 295-296.

ques ou actions de grâce individuelles, sont généralement improvisées ; on les chante en accomplissant l'un ou l'autre des deux gestes acquis dans une vente aux enchères spéciales : le droit d'allumer une veilleuse à huile (un cierge, une bougie) dédiée au Saint et Rabbi, et celui de lever et boire le verre d'eau-de-vie en son honneur et en action de grâce.

Au cours de nos diverses enquêtes, nous avons recueilli une quantité non négligeable de ces *qiṣaṣ* et de ces *piyyuṭim*, une documentation écrite et sonore dont une partie verra prochainement le jour. Qu'elle soit d'expression hébraïque ou dialectale, toute cette production poétique témoigne d'une connaissance remarquable de l'enseignement rabbinique et des légendes juives les plus anciennes dont les sources bibliques, talmudiques, midrashiques et plus spécialement mystiques et zohariques, sont ici paraphrasées, amplifiées, parfois travesties pour être adaptées aux circonstances et aux conditions du milieu environnant. Elle nous renseigne, en outre, sur un grand nombre de coutumes et usages locaux, sur des traditions populaires et folkloriques maghrébines qui sont le lot commun des sociétés juives et musulmanes.

6. *Pièces bilingues - Al-maṭrūz*

Sur le genre poétique appelé *maṭrūz*, évoqué plus haut, je dirai seulement quelques mots. Dans ces pièces bilingues, une strophe ou une ligne métrique hébraïque y alternant avec la suivante arabe, conçues spécialement pour le chant et la musique, apparaît aussi la fidélité du juif maghrébin au patrimoine poétique, hérité de l'Age d'Or, et l'attachement au chant andalou. On le perçoit dans les mécanismes de substitution ou de juxtaposition du texte hébraïque au texte arabe, le premier se conformant aux lois prosodiques du second, se pliant aux exigences de sa métrique et respectant jusqu'à l'emplacement des vocalises de liaison (*yala-lan*) et de nanisation (*na-na-na*). Les deux versions concordent parfaitement, les lignes mélodiques se recouvrent exactement. On est en présence de similitudes morpho-syntaxiques parfaites et d'homologies rigoureuses des lignes mélodiques. Mais au niveau thématique, les textes ne se superposent en aucune façon : le poète juif a des préoccupations qui concernent la foi, la liturgie, la pratique des prescriptions légales, les espoirs messiani-

ques..., quand les compositions arabes, qu'il adapte ou imite, sont de caractère profane, et véhiculant les lieux communs de la poésie laudative, érotique ou bachique. Le poète juif insère, de temps à autre, dans la trame des compositions hébraïques de style traditionnel, des strophes ou des stiques de langue arabe dialectale. Cette juxtaposition, ce passage d'une langue à l'autre, c'est la réalité culturelle et linguistique du Maghreb juif. « Mais ce tissu langagier, cet habile dégradé, a aussi valeur esthétique ; il n'est pas sans évoquer l'art de la tapisserie... (5), ou plutôt de la *broderie,* comme l'indique le nom même de ce genre poétique désigné par le terme *maṭrūz.* Cette même technique, ce genre de mélanges ou cocktails linguistiques, nous les trouvons aussi dans la chanson populaire juive castillane des communautés hispanophones du Maroc septentrional et de l'ancien Empire Ottoman (6). Dans la trame castillane sont habilement enchâssés des énoncés turcs, arabes, grecs, hébraïques. Le trésor folklorique de la Grèce moderne connaît aussi des exemples de cette « mosaïque », de ce « collage » non dépourvu de nostalgie, voire d'émotion esthétique... Par ce procédé, les auteurs obtiennent un élargissement du champ sémantique (comp. les énoncés hébreu et arabe du *maṭrūz*) et musical. Il ne s'agit pas toujours, en effet, de simples traductions, mais de jeux d'échos, de correspondances subtiles » (7).

Notons aussi que l'influence du milieu n'est pas ici uniquement d'ordre linguistique ; elle relève du domaine de la sensibilité, de la culture ; elle a une dimension qui dépasse les procédés et les astuces du langage, les conventions et les techniques de la composition poétique.

7. *La poésie hébraïque et ses modèles arabo-castillans*

On s'arrêtera, un instant, sur les modèles arabes ou castillans de la poésie hébraïque maghrébine.

(5) Comp., pour ce qui concerne ce bilinguisme franco-arabe, l'article de François Desplanques, ***Tradition populaire et création littéraire dans la poésie de Bachir Hadj-Ali,*** dans Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, n° 22, 1976, pp. 37-46.

(6) Chansons enregistrées par Gloria Lévy sur un disque intitulé *Sephardic Folk-Songs,* accompagné de notes rédigées par le prof. M.J. Bernadete.

(7) Voir François Desplanques, note n° 5, ci-dessus.

Les mélodies arabes ou castillanes appartenant au folklore andalou ou local donnent fréquemment le ton, la mesure et le rythme de la composition poétique hébraïque dont elles constituent le *laḥn* (le *noᶜam* ou le *peles*). L'indication de *laḥn* qui a une double signification, prosodique et musicale, est inscrite en tête d'un grand nombre de pièces, exprimée en arabe ou en castillan (avec graphie en caractères hébraïques). Elle désigne la pièce poétique (arabe ou castillane) que l'auteur connaît, qu'il a choisie pour modèle et dont il mentionne le vers *incipit*. Ces indications de *laḥn* témoignent d'une connaissance parfaite, acquise le plus souvent par la voie orale, d'un fonds poétique et musical considérable, castillan et arabe, classique (andalou) ou populaire (*malḥūn*, *qaṣīda* et *ᶜarūbi*).

Dans une seule anthologie poétique (hébraïque) du sud marocain (*Shir Yedidot*), nous avons relevé un peu plus de cent-vingt *laḥan* en arabe (8).

C'est à la recherche difficile de ce fonds poétique arabe, à son identification, à la localisation de ses sources, que nous connaissons seulement par les vers *incipit* des compositions qui le constituent, que nous nous livrons actuellement, et le travail entrepris a commencé à donner des résultats encourageants qui feront l'objet d'une publication.

8. *Version berbère de la Haggadah de Pesaḥ*

Signalons, pour finir, la place du berbère dans les littératures juives de l'Occident musulman. Cette langue est représentée, dans notre documentation, par un certain nombre de traductions de textes bibliques, par des chants de circonstance et, essentiellement, par *Une version berbère de la Haggadah de Pesaḥ. Texte de Tinrhir du Todrha (Haut Atlas), Maroc*. Ce document que nous avons découvert, en 1963, dans la vallée du Todrha (avant l'émigration des communautés juives de cette région), sous la double forme d'une récitation, qui fut enregistrée, et d'un manuscrit récent, constitue un témoignage sur l'enseignement religieux et sur l'emploi traditionnel de la langue vernaculaire pour la diffusion des

(8) Voir Haïm Zafrani, *Poésie juive en Occident musulman, op. cit.*, pp. 242, 280, 283, 288, 300-305 et *passim*.

textes sacrés dans les communautés juives du pays berbère. C'est, en outre, un témoignage linguistique important puisque nous avons là le premier texte « judéo-berbère » qui soit publié.

9. *Littérature populaire, lieu de rencontre des sociétés maghrébines juives et musulmanes*

Je voudrais conclure très brièvement par un enseignement et une leçon.

On notera, tout d'abord, que c'est dans le domaine de la littérature d'expression dialectale, dans le monde du folklore et l'univers de la légende, différents du monde de l'écriture et du savoir élitaire, que les masses populaires juives et musulmanes se rencontrent et se retrouvent. C'est là, en définitive, que se situe le lieu privilégié d'un symbiotisme culturel, voire d'un syncrétisme, sur le terrain religieux, qui se traduit par les mêmes croyances populaires, les mêmes formules incantatoires, les mêmes invocations, les mêmes appels aux thaumaturges, aux saints et aux santons locaux... Les structures mentales des deux ethnies sont façonnées par l'héritage de l'Orient et le patrimoine culturel commun légué par l'Age d'Or judéo-arabe de l'Espagne musulmane.

Dans le domaine de la production littéraire et poétique spécialement, l'environnement socio-culturel musulman exerce son influence par le truchement de la *qaṣīda* et du *malḥūn*, du récit et du conte populaires, par l'apprentissage oral du corpus musical andalou dont on mémorisait, à travers le chant, les textes poétiques, les juifs n'ayant que très exceptionnellement accès aux genres nobles de la littérature arabe écrite, en raison de l'ignorance quasi-totale de la langue classique, ignorance qui s'est manifestée et accentuée à partir des XV^e^/XVI^e^ siècles. Bien que repliées sur elles-mêmes, les deux sociétés, la juive et la musulmane, ont continué ainsi à vivre en une certaine symbiose sur le sol africain, après l'expulsion d'Espagne et l'exil dont on oublie souvent qu'il fut le sort commun des Arabes et des Juifs après la Reconquête de la Péninsule Ibérique par la Chrétienté.

La leçon à tirer de cet enseignement, pour ce qui concerne exclusivement les préoccupations de l'historien de la littérature, de la pensée et des langues, est qu'il convient d'être attentif à l'intérêt que présentent les études et recherches sur les littératures écrites et orales juives d'expression dialectale pour une meilleure connaissance du monde maghrébin d'une part, d'une approche originale et inédite de l'univers arabo-islamique et de la société méditerranéenne, de ses langues et de son tissu culturel, d'autre part.

Haïm ZAFRANI

Professeur à l'Université
de Paris VIII

CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'ART DE LA BRODERIE AU MAROC

CINQUIÈME PARTIE *

LES BRODERIES DE SALÉ

Les nombreux ouvrages confectionnés à Salé, parvenus jusqu'à nous, témoignent de l'importance accordée autrefois à l'art de la broderie dans cette cité, où les brodeuses semblent avoir manifesté une notable activité jusqu'à une époque récente (premier tiers du XX^e siècle), dans le domaine notamment des pièces d'ameublement.

Le Musée National des Arts Africains et Océaniens à Paris possède dans ses collections réservées à l'Art du Maroc, une série d'ouvrages de Salé de grande qualité dans leur ensemble, laissés par une époque allant du début du XVIII^e à la fin du XIX^e siècles, très représentatifs du style de cette ville, parmi lesquels nous avons sélectionné des pièces qui nous paraissent les plus significatives — coussins et rideaux de porte —, dont on faisait à Salé grand usage.

En comparant les ouvrages réalisés à Rabat et à Salé, on constate combien les productions peuvent être différentes et combien aussi cependant, elles semblent avoir subi l'influence des couleurs. Comment ne pas noter, en effet, cette très grande prédilection dans les cités jumelles pour le rouge notamment, couleur qui domine dans les broderies polychromes exécutées dans l'une et l'autre ville ?

* Voir « Hespéris-Tamuda », 1967, vol. VIII, fasc. unique, pp. 5-22 (Les broderies de Fès) ; 1968, vol. IX, fasc. 1, pp. 123-155 (Les broderies de Fès : suite et fin) ; 1969, vol. X, fasc. 1-2, pp. 191-216 (Les broderies de Tétouan) ; 1974, vol XV, pp. 225-250 (Les broderies de Chéchaouen).

ETUDE DE LA TECHNIQUE

A l'opposé des ouvrages réalisés à Rabat, en grande partie exécutés d'après un tracé, ceux brodés à Salé, emploient la technique des fils comptés. Dans les broderies que nous nous proposons d'analyser, nous retrouverons les divers points déjà vus dans le chapitre précédent, consacré à l'étude des ouvrages de Chéchaouen (point de trait « bouclé », point natté et de croix).

D'excellentes démonstrations de la technique de ces points, accompagnées de figures et de planches nombreuses, ont été données par Prosper Ricard (1), Henri Gayot et Mme Minault (2), dans leur ouvrage respectif sur les broderies marocaines.

Mlle J. Jouin (3), par ailleurs, nous indique que certains motifs réalisés au point de trait « bouclé », sont d'origine persane ou syrienne, et qu'ils ont été très tôt connus de l'Occident. Cette broderie de Salé exécutée au point de trait « bouclé » (technique dite « Vieux Salé », comme la tradition s'est établie de la nommer), était utilisée pour la réalisation de pièces destinées à être vues des deux côtés, telles que les rideaux de porte.

Les points natté et de croix qui offrent un envers (technique dite « Salé moderne »), étaient employés pour la confection des coussins ; le point natté servant à l'exécution des masses — lesquelles étaient brodées dans le sens qui accuse le caractère des motifs ; le point de croix, plus léger, étant uniquement utilisé pour traiter les détails du décor (constitués de points isolés) et, aussi, à l'exécution du point de départ et du point final des motifs réalisés au point natté.

Dans certains cas fort rares, le point natté peut aussi présenter, sur la face antérieure, un aspect « bouclé ». Nous pourrons observer cette technique curieuse sur l'un des spécimens retenus pour illustrer ces très intéressantes broderies (MN.AM. 1969.9.1 — Pl. XCII — Ph. n° 175).

(1) RICARD (P.) : *Arts marocains. Broderies.* Alger, Carbonel, 1918, pp. 39 à 60.

(2) GAYOT (H.) et MINAULT (Mme) : *La broderie de Salé moderne.* Ecole du Livre, Rabat, 1955.

(3) JOUIN (Mlle J.) : *Les thèmes décoratifs des broderies marocaines. Leur caractère et leur origine.* « Hespéris », 1955, t. XXI, fasc. I-II, p. 157.

ETUDE DES ÉLÉMENTS DU DÉCOR

Coussins :

Dans cette intéressante production, il y a lieu de distinguer des types monochromes et des types polychromes.

La grande originalité des broderies de Salé s'affirme plus particulièrement, pensons-nous, dans des compositions monochromes, pleines de force et d'équilibre, évoquant des architectures. L'origine de ce thème « architectural », longtemps demeurée une énigme, nous a été dévoilée grâce à la présence dans les collections d'un spécimen ancien, dont le thème décoratif, non encore trop modifié par le génie marocain, nous a permis de faire des rapprochements extrêmement intéressants, et de verser quelque lumière sur ce thème étonnant. D'une incontestable valeur documentaire en effet, ce morceau de coussin (n° d'invent. MN.AM. 1962.164 — Pl. XCII — Ph. n° 176), décoré d'une composition arborescente et florale, turco-persane, nous a permis d'analyser les composantes du décor initial et partant, d'étudier la lente mutation des formes. Cette évolution, dans le temps, pourra être observée à travers une série de coussins ou de morceaux de coussins de ce type. La simplification des formes pour parvenir à la rigueur souhaitée, à l'abstraction totale, sera visible sur les différentes œuvres qui seront passées en revue. Elles nous fourniront l'occasion de méditer sur la force du génie marocain, sur son sens des masses.

Les coussins polychromes, d'aspect plus simple, se signalent par des compositions géométriques et arborescentes, traitées le plus souvent dans des coloris gais et attrayants, voués à alternance, posés parfois de façon particulière. Dans certains ouvrages de cette sorte, on observe une surabondance d'éléments géométriques : carrés, losanges, triangles, hexagones..., enfermés dans les bandeaux, listels, ou entre-deux, disposés entre des bordures et des frises arborescentes, lesquelles offrent souvent d'intéressantes et de très libres interprétations d'arbustes.

Rideaux de porte :

Les rideaux s'apparentent à certains ouvrages de Chéchaouen en raison de la technique employée : point de trait « bouclé » simple et quadrillé.

Pour les illustrer, quatre spécimens, très représentatifs de ce type ancien, ont été retenus. Il s'agit ici de fragments, parties inférieures de rideaux, ou « bas de rideaux », objets mobiliers, ayant particulièrement souffert des injures du temps. Il convient d'indiquer que sur ces pièces le décor brodé porte sur le bord inférieur ; la masse décorative occupe la totalité de la largeur — 2,55 m, le plus souvent — sur une hauteur variant de 0,30 m à 0,38 m. Des frises arborescentes sont les principaux éléments du décor. Elles offrent en général deux types d'arbres alternés, silhouettes fusiformes, évoquant le souvenir de cyprès aux contours à redans ou ciliés. Au nombre de deux, ces frises, traditionnellement traitées l'une en bleu marine, l'autre en rouge brique ou bois-de-rose, présentent des arborescences droites ou renversées.

Sobre et distinguée, cette harmonie bicolore est relevée de petites notes polychromes, localisées dans le bandeau médian.

Outre ces frises, l'ordonnance décorative présente :

— un bandeau, le plus souvent assez large (environ : 0,52 m) exécuté en rose ou rouge, qui peut offrir soit :

a) des losanges délicatement esquissés dont les points de jonction sont meublés de rosaces construites sur des tracés géométriques, se réduisant à deux ou trois types, les unes constituées de pétales pleins ou de motifs floraux groupés autour d'un élément central figurant le cœur de la fleur ; les autres, traitées en réserve, et s'ornant de détails intérieurs, prétexte à l'introduction de touches de couleurs subtiles et discrètes. L'analyse de ce bandeau permet de découvrir encore de charmantes fleurettes quadrilobées, s'insérant à la partie médiane des losanges et juxtaposées aux rosaces en réserve. (De telles fleurettes s'observent sur certains ouvrages de Meknès, les écharpes de ville et de bain en particulier, que nous aurons le loisir d'étudier dans notre prochain chapitre.) (Pl. CII — Ph. n° 196.)

b) soit des éléments floraux très géométrisés, à base de fleurs cruciformes (Pl. CV — Ph. n° 202).

— Une rivière à fils tirés travaillés à l'aiguille, réalisés au fil de soie ivoire (rivière très analogue à celles déjà rencontrées dans les garnitures de glace de Tétouan), élargie ici cependant, de deux lignes de jours étroits qui l'accompagnent.

— Trois ou quatre listels, brodés tour à tour en bleu marine et en rouge ou rose, constitués d'une tige serpentante, pourvue de minuscules organes floraux.

— Deux minces galons (encadrant avec les listels la rivière) au décor très simple, fait d'une succession de motifs en « v » couchés, brodés en jaune pâle sur fond rouge ou rose, exécutés au point plume — motifs et technique visiblement empruntés aux ouvrages de Rabat — et dont le style est très proche de galons rencontrés dans des broderies italiennes à fils comptés du XVIII[e] siècle.

Ces portières étaient constituées de plusieurs lés — trois le plus souvent — qui paraissent avoir été brodés séparément, puis réunis après coup, au moyen de coutures longitudinales. A propos de celles-ci, il convient de dire un mot sur un curieux élément décoratif, communément désigné par les maîtresses-brodeuses, sous le nom de « tala[e] », montant, qui semble avoir été créé dans le but précis de masquer une partie de ces coutures, probablement jugées disgracieuses. Ces éléments, qui présentent une si belle allure architecturale dans les rideaux de Rabat, atteignent parfois jusqu'à 0,60 m de hauteur dans les rideaux qui nous occupent et sont constitués d'un mince galon s'étalant sur la couture, et de deux listels d'encadrement ; les listels s'accompagnent, du côté du champ, de petites arborescences losangées, disposées de proche en proche ; un ou deux arbustes dominent l'ensemble (Pl. CIV — Ph. n° 200 ; Pl. CV — Ph. n° 201).

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la frise arborescente terminale présente des détails schématisés et géométrisés à l'extrême, tendus à l'effet décoratif. Certains arbres offrent une tige d'axe visible, donnant naissance à des rameaux feuillés symétriques, parfois fleuris. D'autres s'ornent de feuillages dessinant des dents de scie superposées. Mais les plus étranges sont ceux pourvus d'un étonnant élément à leur partie terminale. Dans cet appendice surprenant, nous proposons de voir un vestige d'élément antérieur, une trace de représentation animée, incomprise et transformée par les copies. Bien qu'il ne nous soit pas permis de l'affirmer avec certitude, nous penserions volontiers pour notre part à un oiseau. Création fantaisiste d'une brodeuse ou héritage d'un passé lointain ?... Celui-ci, caractérisé par un long bec et une longue queue, demeure encore un

peu identifiable, pensons-nous, sur l'un des spécimens (MNAM 1962.2.15 — Pl. CII — Ph. n° 195). Cette hypothèse paraîtrait vraisemblable, le thème de l'oiseau perché sur un arbre ayant été attesté sur certains ouvrages de Fès datant de la même époque.

1. Coussins monochromes

Ces coussins monochromes offrent une forme allongée (long. 1,30 m - larg. 0,82 m environ - coussin défait), et s'ornent sur les deux faces. La tache décorative porte le plus souvent sur les extrémités et s'étend sur une hauteur qui peut varier selon les pièces, évoluant autour de 0,25 m et 0,35 m. La composition comprend invariablement deux registres principaux — un bandeau, une frise — séparés par d'étroits listels.

Sept coussins ou fragments de coussins prennent place dans ce premier groupe.

En tête des ouvrages choisis s'inscrit le morceau de coussin d'un style encore assez pur, dont il a été fait état plus haut, spécimen qui nous paraît représenter l'un des premiers maillons d'un thème arborescent et végétal importé, qui subira d'étonnantes transformations au gré de la fantaisie et de l'inspiration des brodeuses marocaines. Une synthèse entièrement nouvelle naîtra. Elle atteindra la géométrie pure.

— Pièce inscrite sous le n° d'inventaire MN.AM.1962.164, fragment comprenant un tiers d'extrémité environ. Support de fine toile de lin ivoire ; soie naturelle à brin assez épais d'un rouge brique carminé. Le tissu de fond a été découpé au ras de la surface brodée. La composition ne semble toutefois pas avoir trop souffert de cette chirurgie, elle comprend : un étroit listel décoré de lignes obliques, encadrant le bandeau qui s'orne d'arborescences disposées en diagonale, tantôt droites, tantôt renversées ; ces motifs s'inscrivent en un léger jeu de fond constitué de petits croisillons (réalisés au point de croix), laissant apparaître le support. Le bandeau se retourne sur une partie des bords, jusqu'à environ 0,30 m, couronné à sa partie terminale par un triangle agrémenté de minuscules éléments cruciformes et surmonté, à son point culminant, par une main stylisée. Ainsi décorée, cette partie extrême du bandeau domine

la composition, prenant l'aspect d'un fin minaret. De type arborescent, la frise terminale, très aérée, offre des motifs à répétition ; l'analyse révèle un vase central de forme ovoïde, à pans coupés, flanqué de deux cyprès légèrement inclinés ; une tige droite part du vase, supportant un grand élément vaguement losangé, d'aspect arborescent, dont la partie supérieure s'achève sur un motif floral vu de profil, sorte de tulipe, entouré de fines arborescences qui le prolongent. Vers la partie médiane, la tige principale donne naissance à deux rameaux obliques porteurs chacun de neuf feuilles ; un cyprès droit s'insère entre chaque groupe de motifs. A la base de la frise s'inscrivent encore de petits motifs floraux dont la grande stylisation ne permet pas l'identification. La plupart des éléments de la composition, traités au point natté, se découpent avec netteté, sur le jeu de fond de croisillons réalisés au point de croix, point également utilisé pour la confection des détails de la composition. L'iconographie de ce thème décoratif étant fort probablement demeurée obscure dans l'esprit des brodeuses, celles-ci, renversant la frise et considérant les motifs de haut en bas, désignent l'ensemble des motifs sous le nom de « ras el arusa », tête de la mariée ; vu sous cet angle nouveau, le vase dessine une forme ovale dans laquelle les brodeuses voient le visage de la mariée, les motifs de cyprès inclinés constituant, toujours d'après elles, les tresses, agrémentées des traditionnelles résilles d'apparat, ou les lourds pendants de tête, constitués de nombreux fils de perles baroques, mêlées d'émeraudes (éléments porte-bonheur) dont on avait coutume de parer les jeunes épousées. Broderie d'une exécution fine et serrée. Ouvrage travaillé sur trois fils. Pièce du début du XVIII[e] siècle ? (Pl. XCII — Ph. n° 176.)

Mais ce thème arborescent et floral au départ, aboutira très curieusement à des formes géométriques et architecturales. L'évolution du style pourra être suivie dans la série d'ouvrages dont l'étude va suivre.

— Pièce inscrite sous le n° MN.AM.1962.1881/2, constituée de deux moitiés de coussin (chacune présentant des variations de ce thème initial, se trouvant déjà considérablement modifié). Support de cotonnade ivoire ; soie naturelle à brin moyen, bleu-marine soutenu et luisant, touches de bleu-marine plus clair. Les éléments décoratifs de base demeurent identifiables, toutefois, ils ne s'enlèvent plus sur un jeu de fond aéré, fait

de croisillons, mais apparaissent signalés par de fins ajours (sur un fond entièrement tapissé), petites notes en réserve, dessinant leurs contours géométrisés et schématisés ; les arbustes du bandeau ont fait place à des arborescences de forme carrée, dont la cime est indiquée par une croix ajourée. Deux listels à décor d'éléments cruciformes en réserve, encadrent le bandeau, couronné à son point culminant par une main surmontée de trois fleurettes. Seuls les éléments supérieurs de la frise arborescente émergent, traités en soie bleu-marine. Dans le fragment portant le n° 2, on discerne dans les cyprès intermédiaires, de ravissantes fleurettes quadrilobées, traitées en réserve et à cœur étoilé ; on note encore des modifications dans la partie supérieure de la frise arborescente. Broderie exécutée en majeure partie au point natté. Ouvrage travaillé sur quatre fils. Pièce du début du XIX^e^ siècle. (Pl. XCIII — Ph. n° 177.)

Avec la disparition du motif de croisillons aérés — exigeant l'emploi du point de croix — on constate que le point de croix n'est guère plus utilisé si ce n'est pour la réalisation des parties terminales des arbres, ou pour l'exécution de menus détails de la composition.

— Pièce inscrite sous le n° MN.AM.1962.199, dont le décor brodé a été découpé et appliqué sur un support nouveau ; ancien support de cotonnade ivoire ; soie naturelle à brin moyen, rouge brique assez soutenu. La frise arborescente, qui a perdu dans cet ouvrage quelques-unes de ses caractéristiques anciennes, prend ici un aspect plus architectural : les cimes des arbres n'émergent plus ; les détails du thème ancien s'inscrivent cependant encore en filigrane (réserve) ; de nouvelles formes géométriques apparaissent à la partie inférieure de la frise ; les cyprès intermédiaires sont agrémentés de motifs cruciformes ; il s'agit en l'occurrence d'éléments surajoutés au moment de l'application du décor sur le nouveau support (motifs cruciformes et point d'application, exécutés en soie marron). Le bandeau offre une intéressante stylisation d'arbustes, dont les rameaux, disposés à l'oblique, sont séparés par des ajours, et dont les cimes apparaissent dotées d'une fleur. Listel d'encadrement à base de motifs cruciformes. Bandeau couronné à ses deux extrémités d'un motif arborescent. Forte prédominance de point natté. Ouvrage travaillé sur cinq fils. Pièce de la deuxième moitié du XIX^e^ siècle (Pl. XCIII — Ph. n° 178).

— Coussin entier, inventorié sous le n° MN.AM.1969.9.2. Support de cotonnade blanche ; soie naturelle bleu-marine sombre et brillant, de deux tons ; brin de calibre assez fort. Dans cette pièce, les éléments décoratifs de la frise arborescente ne se signalent plus par les habituels ajours (réserve), mais apparaissent noyés dans la masse, et dépourvus de détails intérieurs. La composition offre cinq éléments côniques, et une amorce d'un sixième élément, dont les contours, fortement découpés en dents de scie, s'ornent de petites croix qui soulignent encore l'allure pyramidale de ces figures. Le bandeau, qui présente l'ordonnance désormais caractéristique — compartiments renfermant des arborescences carrées — est surmonté à sa partie terminale par une importante main à sept doigts, décorée d'un élément cruciforme qui culmine. Listel d'encadrement du bandeau à décor simple : groupes de points nattés et d'ajours. Ouvrage travaillé sur cinq fils, presque entièrement réalisé au point natté, le point de croix n'intervenant plus que pour l'exécution des éléments cruciformes soulignant les motifs pyramidaux. Pièce de la fin du XIX[e] siècle (Pl. XCIV — Ph. n° 179).

— Inscrite sous le n° MN.AM.1969.9.1, la pièce suivante occupe dans la collection une place un peu à part, tant en raison de sa technique particulière, que par la rareté du décor de sa frise arborescente, par ailleurs d'une hauteur inusitée : 0,35 m. Réalisé au point natté « bouclé », à l'aide d'une soie naturelle bleu-noir luisant à brin épais, l'ouvrage est exécuté au « jugé ». De caractère nettement arborescent, la frise présente une base élevée, 0,24 m, au décor extrêmement dense, dont les éléments décoratifs demeurent rigoureusement illisibles sur la face antérieure ; l'analyse sur la face postérieure permet de découvrir, à peine esquissés, des éléments aux lignes très confuses, qui nous permettent cependant d'affirmer la persistance du vieux thème arborescent et floral, dont cet ouvrage semble devoir constituer l'une des ultimes évolutions. Cette base compacte sert d'appui à la frise qui offre des arbres de type losangé — sorte de cyprès stylisés — décorés de rameaux fleuronnés, frise arborescente fort originale, dont nous nous permettons de signaler la grande rareté (nous n'en connaissons pas de semblable). Meublé d'arborescences géométrisées, le bandeau est encadré de listels à base de croix en réserve (motifs peu apparents du fait du relief accentué de la broderie) et couron-

né à sa partie terminale par une importante main, agrémentée de fioritures et décorée du côté du champ, d'arborescences très semblables aux rameaux fleuronnés émergeant des arbres de la frise. Pièce de la première moitié du XIX^e^ siècle ? (Pl. XCII — Ph. n° 175.)

Dans les deux derniers ouvrages de cette série, le décor des frises arborescentes est purement géométrique et architectural.

— La pièce inscrite sous le n° d'inventaire MN.AM.1961.10.20 mérite une mention spéciale, en raison de l'intérêt que suscite sa composition ; d'une grande rareté et en dépit des atteintes qu'elle a subies, la soie faisant défaut en maints endroits. Support de fine toile de lin ivoire, soie naturelle à brin ténu, trois nuances de bleu-marine (une note de brun verdâtre sur le bandeau). Typiquement architecturale, la frise compte six importants éléments pyramidaux aux contours hérissés de minuscules éperons, et dont le point culminant s'achève sur un élément trilobé. Ces grands effets de masses qui évoquent des édifices, sont animés par un fin décor traité en ajours (réserve), apportant quelques lueurs dans cet ensemble austère : suite d'arcatures brisées, dont seul le contour inférieur se devine, indiqué par un étroit filet en réserve ; le contour supérieur ne se signalant à l'attention que par le choix d'un ton de soie légèrement différent et l'emploi d'un point natté plus serré que celui ayant servi au remplissage des autres surfaces. A la partie extrême des arcatures, nous croyons deviner la présence d'un élément fleuronné qui les prolonge. La surface interne des arcatures est agrémentée de figures géométriques élémentaires en réserve : losanges, dents de scie, disposées en alternance. Ce léger décor est ponctué d'un motif en quatre feuilles assez peu visible, s'inscrivant vers la partie haute du champ intérieur des arcatures. Le bandeau, qui se pare des arborescences géométrisées traditionnelles, est encadré de listels décorés de fins ajours, et couronné par un triangle s'achevant sur un élément terminal losangé. Ouvrage très finement exécuté, travaillé sur trois et quatre fils. Points natté et de croix. Pièce que nous croyons pouvoir dater du XVIII^e^ siècle (Pl. XCV — Ph. n° 180).

— Extrémité de coussin inscrite sous le n° MN.AM.1961.10.22. Support de fine cotonnade ; soie naturelle à brin assez fort, d'un brun-noir verdâtre. Composition d'une grande rigueur, dans laquelle aucun élément

décoratif secondaire n'intervient. Affectant une allure architecturale, la frise se divise en cinq importants motifs pyramidaux, dont la partie extrême est mise en relief par l'adjonction de deux lignes de point natté jumelées et ciliées, couronné par un élément terminal trilobé ; chaque édifice est séparé du suivant par une zone brodée de 2 cm environ, dont la partie supérieure s'agrémente de deux éléments cruciformes inclinés l'un vers l'autre. Bandeau décoré de motifs arborescents géométrisés, inscrits dans des rectangles, encadré des listels traditionnels. Ce bandeau, qui se poursuit seulement sur une petite partie des côtés, n'offre pas la partie terminale habituelle. Ouvrage travaillé sur cinq fils. Très forte prédominance de points nattés. Pièce de la deuxième moitié du XIX^{e} siècle (Pl. XCV — Ph. n° 181).

2. Coussins polychromes

Les coussins polychromes sont de deux types.

Le premier est caractérisé par des formes assez larges, une face antérieure parfois très ornementée ; une broderie réalisée en plusieurs tons, voués à alternance — quatre couleurs de base au minimum (surtout dans les pièces de la seconde moitié du XIX^{e} siècle) : jaune, vert, bleu, rouge carminé —, avec prédominance du rouge, un motif sur deux dans les frises arborescentes, couleur également choisie pour la confection des listels et du jeu de fond des bandeaux. Cette gamme, en général vive et gaie, est souvent élargie par l'introduction de tons intermédiaires. Dans ce premier type, on observe parfois l'insertion d'étroits galons ou entre-deux à décor polychrome, disposés entre les listels et bandeaux. Les ouvrages de ce premier type occupent une place prépondérante dans la collection.

Moins bien représenté, le second type assez différent du premier, offre des formes plus longues et plus étroites, des compositions de dimensions plus réduites comprenant : une petite bordure, un galon ou bandeau, une frise. Dans ces dernières compositions nous croyons percevoir l'influence de certains ouvrages de Meknès ; elles se signalent par le choix de tons limités à deux ou trois tout au plus. Certains coussins sont brodés

en bleu-marine, aubergine, rouge-carmin... (tons rencontrés dans des ouvrages de Meknès — écharpes et nappes en particulier) ; d'autres coussins sont réalisés dans des tons de vert cendré, carmin éteint, vert bleuté...

Dans le premier type, le point de croix quoique assez peu employé entre notamment dans l'exécution des menus détails de la partie terminale des arbres ; dans le second type, l'absence du point de croix est presque totale, l'ensemble des éléments décoratifs étant presque exclusivement exécuté au point natté.

Premier type : Pour illustrer ce premier type polychrome, sept spécimens ont été retenus.

— En tête, s'inscrit un très beau fragment, qui retient notre attention par l'originalité de son ornementation et la délicatesse des tons choisis pour son exécution. Il s'agit d'une face antérieure de coussin, inventoriée sous le n° MN.AM.1969.2.1, dont seule la broderie qui a été découpée au ras des motifs, demeure. Support de cotonnade blanche, tons amortis, dominante carmin, devenu aujourd'hui bois-de-rose éteint ; une seconde dominante est observée, constituée par l'emploi de deux tons d'ivoire doré, pâle et moyen ; on note encore de discrètes touches de tons pâlis : grège, violet, brun clair et foncé, rose corail. Ouvrage réalisé en grande partie au point natté, le point de croix n'intervenant que dans les détails du décor. Fait assez curieux, l'ordonnance décorative introduit plusieurs bandeaux superposés (les coussins de cette sorte n'en comptent qu'un seul). Par sa composition singulière et sa dimension (0,13 m), l'un des quatre bandeaux se signale particulièrement, présentant un champ tapissé de points nattés serrés, sur lequel apparaît un jeu de fond dont les motifs traités au point de croix s'inscrivent en fins ajours (réserve). Disposés le long des bords longitudinaux, ces motifs évoquent des silhouettes de cyprès, ou des grappes de raisins ; d'autres motifs, usant de la même technique, s'insèrent encore dans le champ, entre les importants médaillons hexagonaux qui constituent le décor de cet exceptionnel bandeau (lesquels sont exécutés en ivoire, et rehaussés de notes de couleur : violet passé, brun clair...). Les trois autres bandeaux sont décorés d'hexagones plus petits, brodés dans des tons d'ivoire, se détachant sur un jeu de fond

fait de triangles bois-de-rose : ces hexagones offrent parfois de petites touches, brun clair, violet pâli, rose mauve... Quelques bandeaux sont limités par de minces listels brodés en bois-de-rose (croix en réserve). De part et d'autre des bandeaux et listels alternés, deux frises arborescentes prennent appui. L'une de ces frises présente une composition assez remarquable, faite d'une alternance d'arbres étirés et fleuris et d'arbres plus larges, à la forme assez curieuse. Les premiers offrent une forme étirée, s'élevant parfois jusqu'à 0,170 m, présentant un charmant décor constitué de petits organes végétaux : tiges et feuilles, supportant un motif central vaguement circulaire — fleur ornée en son centre d'une pastille en réserve, meublée d'un losange ajouré, surmontée d'un rameau feuillé assez grêle. Plus vastes et de style tout différent, les autres motifs arborescents (larg. 0,85 m) prennent appui sur un monticule triangulaire et offrent une puissante base de forme losangée, également décorée d'une pastille en réserve, renfermant un losange ajouré ; de cette base partent une multitude de menus rameaux verticaux, légèrement recourbés à leur extrémité, seulement pourvus de feuilles à leur point culminant. La forme de ces derniers éléments arborescents n'est pas sans évoquer des motifs de lampadaires assez analogues, dont ils nous paraissent dérivés. Il s'agit d'objets de culte décorant les autels chrétiens, signalés par Mlle J. Jouin (4) dans sa savante étude sur les broderies marocaines. L'autre frise arborescente est faite d'une alternance d'arbres fleuris et d'arbres dont la partie terminale rappelle les arbres de type curieux (lampadaires) dont nous venons de donner la description. Les arbres fleuris offrent des rameaux feuillés soutenant trois formes florales losangées ; surmontées d'une cime pourvue de feuilles ; les autres éléments arborescents présentent une base rectangulaire, au décor un peu confus, dont l'élément principal nous paraît être une vasque ou une coupe triangulaire, de laquelle émergent onze rameaux verticaux d'inégales dimensions, seulement munis de feuilles à la partie terminale. Amorces de deux bandeaux se prolongeant autrefois sur une partie des bords, aujourd'hui coupés à la hauteur des cimes des arbres. Ouvrage très finement exécuté, travaillé sur quatre fils. Points nattés en abondance ; points de croix uni-

(4) JOUIN (Mlle J.) : *Idem*. « Hespéris », 1935, t. XXI, fasc. I-II, pp. 157-158, pl. **xxv, fig. n° 3.**

quement utilisés pour l'exécution des détails des motifs arborescents. Pièce de la première moitié du XIX^e siècle (Pl. XCV — Ph. n° 182) ; (Pl. XCVI — Ph. n° 183).

— Face antérieure de coussin, en deux fragments inscrite sous le n° d'inventaire MN.AM.1966.3.1.1/2. Broderie découpée au ras des motifs. Support de cotonnade ivoire ; soie naturelle polychrome, à brin moyen. Dominante rouge carmin soutenu, touches : bleu pâle et bleu nattier, vert mousse et vert moyen, jaune d'or, bois-de-rose, aubergine éteint et ivoire. Deux compositions différentes : le fragment n° 1 présente une bordure constituée de petites arborescences renversées, disposées à l'oblique, dans laquelle on observe l'alternance des tons de base cités ; un bandeau encadré de listels à décor de croix en réserve (rouge carmin), s'ornant d'hexagones (alternance de tons), s'inscrivant sur un champ rouge carmin, dont le jeu de fond est fait de motifs en « x » et de triangles ; une frise arborescente, motifs à répétition : suite d'arbustes, dont les divers organes végétaux offrent des formes triangulaires (alternance des couleurs de base). Fermant la composition, un bandeau souligne les bords, décor d'hexagones meublés de motifs en « s » en réserve, se découpant sur un jeu de fond constitué d'éléments losangés à redans, traités en rouge carmin. La partie terminale de ce bandeau s'achève sur un important élément arborescent très étiré, de forme cônique, aéré, dont les divers rameaux affectent la forme d'un « v ». Le fragment n° 2 offre une bordure d'arborescences renversées (alternance des tons de base) ; un entre-deux, décoré de motifs obliques à pastilles en réserve (alternance des tons de base), un bandeau encadré de listels ornés de croix en réserve (rouge carmin), agrémenté de rectangles à pans coupés, meublés de motifs cruciformes, posés sur un champ coloré, séparés entre eux par des éléments triangulaires (rouge carmin) ; répétition de l'entre-deux déjà décrit ; frise terminale arborescente ; suite d'arbres côniques inclinés vers la droite (alternance des tons de base) ; deux bandeaux agrémentés de motifs losangés (alternance des tons cités), sur fond de triangles (rouge carmin), ferment la composition, surmontés par un grand motif arborescent, en tous points semblables à ceux décrits sur le fragment n° 1, accompagné du côté du champ, d'une fine bordure d'arborescences inclinées. Broderie travaillée sur quatre fils. Forte prédominance de points

nattés. Ouvrage de la deuxième moitié du XIX^e siècle (Pl. XCVI — Ph. n° 184).

— Moitié de face antérieure de coussin, inscrite sous le n° MN.AM. 1961.10.23. Support de cotonnade blanche : soie naturelle d'une brillante polychromie, à brin moyen ; dominante rouge cerise soutenu, touches jaune vieil-or, bleu nattier, vert mousse — petites notes bois-de-rose éteint, dans le bandeau seulement —. Bordure décorée d'arborescences renversées, disposées à l'oblique, alternance des tons cités. Bandeau orné d'hexagones polychromes, se découpant sur un jeu de fond fait de triangles à redans, rouge — même décor sur les listels d'encadrement du bandeau. Le long d'une partie des bords longitudinaux, s'étire un bandeau surmonté par un important motif arborescent cônique, bandeau agrémenté de losanges polychromes. La frise arborescente présente une alternance d'arbustes ; les uns, fleuris, offrent une forme étirée, dans laquelle on distingue une tige droite munie de feuilles, couronnée par un élément floral, surmonté par une cime ; les autres arbustes, plus larges, présentent une base carrée, supportant neuf rameaux verticaux d'inégales dimensions, pourvus de minuscules feuilles seulement à leur point culminant. Forte prédominance de points nattés. Ouvrage travaillé sur quatre fils. Pièce de la seconde moitié du XIX^e siècle (Pl. XCVII — Ph. n° 185).

— Moitié de face antérieure de coussin, n° d'inventaire MN.AM.1962. 169. Support de cotonnade ivoire. Soie naturelle polychrome, dominante amarante ; touches de jaune paille et vieil-or, vert bleuté, violet pâli, vert très doux — petites notes de bleu-marine. Pas de bordure, mais un bandeau, encadré de listels. Ce bandeau présente très curieusement une suite d'arborescences disposées à l'oblique, droites et renversées, arborescences ordinairement employées dans les bordures, (alternance des tons cités). Les listels sont simplement ornés de motifs en « S », s'inscrivant en réserve, sur un jeu de fond amarante. La frise arborescente présente une alternance de petits arbustes ; les uns sont pourvus d'une fleur losangée, disposée à la partie terminale de l'arbre, lui-même constitué de cinq rameaux verticaux ; les autres, assez simples, offrent une forme cônique. Les bords longitudinaux sont soulignés par un bandeau décoré de losanges — alternance des tons cités —, et agrémenté du côté du

champ d'une frise faite de minuscules arborescences triangulaires, disposées à l'oblique — alternance des tons — deux arbres d'une même couleur. Un petit motif arborescent fait de trois rameaux superposés, en forme de « V », couronne le tout. Très forte prédominance de points nattés. Ouvrage travaillé sur quatre fils. Pièce de la seconde moitié du XIX[e] siècle (Pl. XCVII — Ph. n° 186).

Coussin portant le n° MN.AM.1962.210, offrant un support de cotonnade ivoire ; broderie de soie naturelle polychrome, à brin assez fin. Dominante rouge carmin ; touches jaune pâle, mauve violacé extrêmement passé, devenu ivoire sur la face antérieure de l'ouvrage, violet éteint, bleu-marine soutenu. Ouvrage réalisé aux points natté et de croix, ces derniers sont notamment utilisés pour la réalisation des détails de la partie extrême des arbres, et aussi pour l'exécution de certains motifs du bandeau. Pièce présentant deux compositions différentes. L'une d'elles offre : une bordure constituée de petites arborescences renversées, inclinées vers la droite (polychromie) ; deux listels à base de motifs obliques, ornés de minuscules ajours rectangulaires (polychromie) qui encadrent le bandeau. Ce dernier, agrémenté de carrés à pans coupés, meublés de motifs cruciformes (tons clairs), posés sur un champ orné d'éléments rouge carmin. La frise arborescente offre une suite d'arbres côniques fleuris, inclinés vers la droite, réalisés dans les tons déjà cités ; un bandeau décoré de motifs losangés exécutés en tons clairs (une touche bleu-marine), posés sur un champ décoré d'un jeu de fond de triangles rouge carmin, souligne une partie des bords, couronné à son extrémité par un motif arborescent étiré simplifié, accompagné du côté du champ par une frise de minuscules arborescences, ferme la première composition. La seconde composition offre une bordure d'arborescences renversées disposées à l'oblique (polychromie) ; un bandeau encadré de listels à base de triangles brodés en rouge carmin, décoré de motifs hexagonaux (tons clairs et touche de bleu-marine), s'inscrivant sur un jeu de fond rouge carmin ; une frise arborescente constituée par une alternance d'arbres étirés et pourvus de larges feuilles, et d'arbres plus larges, à base rectangulaire donnant naissance à des rameaux pourvus de minuscules organes végétaux à la partie terminale (tons déjà cités) ; un bandeau à décor d'hexagones polychromes s'inscrivant sur un jeu de fond rouge carmin,

ferme la composition, s'étendant sur une grande partie des bords, couronné à son point culminant par un motif arborescent aux lignes simplifiées, de forme cônique. Ouvrage travaillé sur cinq fils. Pièce de la deuxième moitié du XIX[e] siècle (Pl. XCVIII — Ph. n° 187).

Extrémité de coussin inscrite sous le n° MN.AM.1969.9.3. Pièce se faisant remarquer par l'originalité de sa frise arborescente, ainsi que par ses harmonies adoucies. Support de cotonnade ivoire, soie naturelle polychrome, à brin moyen. La bandeau est constitué de deux lignes de triangles se faisant face, exécutés en rouge carmin, qui dessinent des figures losangées en réserve, meublées de détails intérieurs losangés, colorés en jaune, bleu, vert (alternance des couleurs). Des listels rouge carmin, à décor de croix en réserve, encadrent le bandeau qui se retourne sur les bords, non encadré de listels, mais simplement accompagné du côté du champ d'une suite de minuscules éléments linéaires disposés à l'oblique. La frise terminale offre des arborescences à répétition, inclinées vers la droite. Particulièrement géométrisée, la base de ces arbustes est de forme carrée et flanquée de petits triangles encadrant un champ renfermant une fleur en quatre pétales en réserve, meublée en son centre d'un léger motif cruciforme ; la partie supérieure des arbustes s'achève sur une sorte de fleur ou bouton évoquant une forme de tulipe fermée vue de profil. Dans cette frise, le rouge carmin domine : un arbre sur deux. Point natté par le remplissage des masses, de croix pour les petits détails. Broderie travaillée sur quatre fils. Pièce du début au XIX[e] siècle (Pl. XCVIII — Ph. n° 188).

Fragment d'extrémité de coussin, inscrit sous le n° MN.AM.1969.9.4, dont la broderie a été découpée au ras de ses motifs. Support de cotonnade blanche devenu ivoire ; soie polychrome aux tons extrêmement pâlis : dominante carmin-violacé éteint, touches de rose amorti, violet très doux, cardinal, rose, brun-noir ; deux notes de bleu pétrole. Le décor se compose de : deux entre-deux au décor identique, encadré de listels ; d'un bandeau prenant place à la partie médiane de la composition ; d'une frise arborescente. Les entre-deux présentent un décor de petits rectangles, dont la surface est animée de pastilles en réserve laissant apercevoir le

tissu de fond (alternance des tons cités). Les listels, exécutés en carmin, s'ornent de motifs cruciformes en réserve. Le bandeau qui s'insère entre les entre-deux et les listels, est décoré de carrés qui s'agrémentent d'une fleur en quatre pétales en réserve, dans le champ de laquelle s'inscrit une croix dont la partie médiane comporte un petit motif carré (ces carrés à fleurs en réserve, décorés d'un motif cruciforme, sont très analogues à ceux qui constituent la base des éléments arborescents de la frise décrite dans la pièce précédente MN.AM.1969.9.3). La frise terminale comprend une suite d'arbustes disposés à l'oblique, constitués de quatre rameaux dessinant des formes carrées ; le rameau supérieur s'orne d'une fleur circulaire ; alternance des tons cités plus haut. Forte prédominance de point natté, point de croix pour les menus détails. Broderie travaillée sur cinq fils. Pièce du milieu du XIX^{e} siècle (Pl. XCIX — Ph. n° 189).

Fragment d'extrémité de coussin portant le n° MN.AM.1962.2.24. Support de cotonnade ivoire ; soie naturelle polychrome de calibre assez fort. La tonalité générale du décor est déterminée par deux dominantes : rouge-carmin, bleu-marine, couleurs rehaussées de touches légères : jaune paille, ivoire, bleu-gris, vert cendré et rose très pâles. L'ornementation comprend : une petite bordure, deux listels, un bandeau, une frise, dont la partie terminale est endommagée. La bordure est constituée d'arborescences renversées, disposées à l'oblique, alternativement rouge carmin et bleu-marine. Les listels qui s'ornent de motifs cruciformes en réserve sont exécutés en rouge carmin. Présentant une alternance des tons cités plus haut, le bandeau est décoré d'une suite de motifs carrés à pans coupés, meublés de motifs étoilés, cruciformes ou rectangulaires. Les tons sont posés de façon très particulière dans les divers éléments décoratifs du bandeau ; répartis en touches légères, les bleu-gris se font notamment remarquer. La frise terminale offre une répétition d'arbres inclinés vers la gauche, alternativement exécutés en rouge-carmin et bleu-marine ; ces arbres sont prolongés par des croisillons disposés en semis, réalisés en soie rouge et bleu-marine, laissant peu apparaître le tissu de fond. Ouvrage travaillé sur cinq et six fils. Points natté et de croix. Pièce du milieu du XIX^{e} siècle (Pl. XCIX — Ph. n° 190).

Second type : Pour illustrer ce second type de coussins polychromes, deux spécimens ont été sélectionnés.

— Coussin entier, inscrit sous le n° MN.AM.1966.5.24, offrant un support de fine cotonnade ivoire. Broderie de soie naturelle de calibre assez fort, aubergine éteint, bleu-marine et rose-carmin soutenu. Le décor offre : une mince bordure, un galon ou bandeau étroit, une frise. La bordure est faite d'une suite de croix rose-carmin et bleu-marine (alternance). En ce qui concerne le bandeau, chaque extrémité présente un décor différent ; un galon s'orne de losanges réalisés en soie bleu-marine, aux contours soulignés par un mince ajour en réserve, posés sur un fond rose-carmin ; l'autre galon est décoré de motifs losangés réalisés en bleu-marine et rose-carmin, alternativement, dont les ajours plus nombreux laissent apparaître un peu plus de tissu de fond. La frise terminale est constituée d'éléments arborescents de forme carrée, disposés à l'oblique (vers la gauche), alternativement exécutés en bleu-marine, rose-carmin, aubergine (dominante de rose-carmin, deux éléments sur trois). Cette dernière frise s'agrémente en outre de petites arborescences brodées en rose-carmin et aubergine (alternance), prenant naissance sur la partie extrême des arbres. Ouvrage réalisé au « jugé », et presque entièrement exécuté au point natté. Pièce de la fin du XIX[e] siècle (Pl. C - Ph. n° 191).

— Extrémité entière, portant le n° MN.AM.1962.2.26. Pièce se faisant remarquer par l'originalité de son galon. Support de fine cotonnade ivoire ; soie naturelle vert bleuté, vert cendré et carmin (tons passés), à brin moyen. La composition comprend : une mince bordure, un galon, une frise. La bordure s'orne de motifs à répétition, croix traitées dans les tons déjà cités. Très particulier, le galon offre un décor de bouquets carrés, faits de fleurs vues de profil, pourvues de pistils (alternance des tons). La frise est constituée de grandes fleurs disposées à l'oblique, dont la silhouette évoque la tulipe vue de profil ; elles sont agrémentées de petits éléments végétaux et occupent des espaces carrés. Quelques motifs arborescents stylisés, de forme losangée, viennent se fixer sur la partie supérieure de la frise (alternance des couleurs). En ce qui concerne l'utilisation dans cette pièce de deux tons de vert, nous pensons quant à nous que cela n'est pas dû au choix de la brodeuse, mais que cette dernière aura manqué de soie vert cendré, et aura décidé en dernier ressort de terminer

son ouvrage avec un autre ton de vert. Ouvrage travaillé sur six fils. Prédominance de point natté. Pièce du milieu du XIX^e siècle (Pl. C — Ph. n° 192).

RIDEAUX

— Tiers de rideau, un lé entier, portant le n° MN.AM.1962.2.15. Support de cotonnade blanche, à fils fins et serrés, soie naturelle à brin plutôt moyen, dominantes de bois-de-rose et de bleu-marine, touches d'ivoire, de vert mousse, de jaune. Point de trait simple et quadrillé « bouclé ». Très belle technique, ouvrage particulièrement soigné. La frise supérieure nous paraît d'un grand intérêt car elle constitue un témoignage en faveur de la thèse de l'oiseau, que nous avons émise plus haut. En effet, sur l'un des deux types d'arbres alternant, on peut distinguer des silhouettes d'oiseaux à long bec, et pourvus d'une grande queue, qui rappellent de très près celles des cigognes précédemment relevées sur des ouvrages de Fès à fils comptés. Sur la face postérieure, le décor du bandeau fait apparaître des fleurettes quadrilobées et des rosaces, dont certaines traitées en réserve, s'agrémentant de détails intérieurs brodés en vert, jaune ou bleu-marine. Quatre listels à décor de rinceaux géométrisés. Rivière à fils tirés travaillée à l'aiguille, au point de reprise, en soie ivoire, encadrée de deux étroits galons, réalisés au point plume, décorés de motifs en « V » couchés, brodés en jaune sur champ rose. La frise arborescente inférieure quelque peu dégradée par le temps, exécutée en bleu-marine, est d'une inspiration et d'un style voisins de celui de la frise supérieure. Ouvrage travaillé sur quatre et cinq fils. Pièce de la fin du XVIII^e ou du début du XIX^e siècle (Pl. CI — Ph. n°^s 193-194 et Pl. CII — Ph. n°^s 195-196).

— Partie inférieure de rideau — trois lés, constituant la largeur totale de la pièce, figurant sous le n° d'inventaire MN.AM.1962.206. Support de cotonnade ivoire ; soie naturelle à brin épais, dominantes de carmin soutenu — frise supérieure, bandeau, deux galons et un listel —, et de bleu-marine assez foncé — frise inférieure et un listel —, touches d'ivoire, de jaune pâle, bleu nattier soutenu. Point de trait simple et quadrillé « bouclé ». Composition procédant du même esprit décoratif que la pièce

décrite plus haut ; à noter toutefois dans la frise terminale une modification dans le motif de l'oiseau par suite de sa déformation prononcée. Bandeau sans modification. Deux listels seulement. Très belle rivière à fils tirés, cernée de deux minces galons à décor de « V » couchés, exécutés au point plume. La frise inférieure offre une alternance d'arbres larges et d'arbres plus effilés et plus aérés. On note la présence des éléments décoratifs désignés sous le nom de « tala° », « montant », sur une partie des coutures reliant les lés entre eux. Ouvrage travaillé sur cinq fils, à la partie supérieure, et sur six et sept fils à la partie inférieure de la composition. Bord effrangé. Une partie des bords longitudinaux se pare d'un galon visiblement inspiré du décor des montants. Pièce du milieu du XIX^e^ siècle (Pl. CIII — Ph. n°^s^ 197-198 et Pl. CIV — Ph. n°^s^ 199-200).

— Extrémité de rideau, — deux lés et un panneau plus petit, constituant la largeur totale de la pièce —, portant le n° d'inventaire MN.AM. 1962.212. Support de cotonnade ivoire ; soie naturelle de calibre plutôt fort, laissée très lâche sur la face antérieure de l'ouvrage. Dominantes de bois-de-rose carminé — frise terminale, bandeau, un listel —, et bleu-marine profond — frise inférieure, deux listels — touches d'ivoire — rivière — et de jaune pâle — galons —. Pièce caractérisée par un bandeau nettement plus étroit que les précédents, dont le décor diffère sensiblement. Ce décor, inconnu de nous, est constitué de fleurettes cruciformes superposées et groupées. Le motif de l'oiseau, encore modifié, subsiste à la frise terminale ; sur la face antérieure, cet appendice confère aux arbres des silhouettes d'oiseaux vus de profil, pourvus d'une sorte de huppe (Pl. CV — Ph. n° 201), tandis que sur la face postérieure, l'élément oiseau proprement dit, prend l'aspect d'une bannière ou d'un oriflamme flottant au vent (Pl. CV — Ph. n° 202). La frise inférieure offre une suite d'arbustes étirés et aérés, dont la tige axiale est visible, séparés par un monticule à redans. Belle rivière à fils tirés, travaillé en soie ivoire doré, dont les deux lignes de fines barrettes à jours qui l'accompagnent, sont soulignées de deux bordures horizontales, réalisées au point de piqûre (endroit) ou point natté allongé (envers). Galons habituels, brodés au point plume. Ouvrage travaillé sur cinq fils, au point de trait simple et quadrillé « bouclé ». Il est intéressant de signaler que l'élément arborescent qui couronne la « tala° », montant, disposé sur les coutures longi-

tudinales, est aussi réalisé à l'aide du point plume, fait assez rare et digne d'être mentionné. Pièce de la première moitié du XIX^e siècle (Pl. CV — Ph. n^os 201-202).

— Inscrite sous le n° MN.AM.1966.5.25, le dernier fragment de rideau comprend une partie inférieure entière, constituée de trois lés. Support de cotonnade ivoire, soie naturelle à brin assez fort, laissée très lâche sur la face antérieure et conférant à la surface brodée un haut relief. Dominantes de rouge brique — frise terminale, bandeau, deux listels, galons —, et de bleu-marine profond — frise inférieure, un listel —, touches d'ivoire — rivière —, jaune pâle — galons —, de jaune, vert, aubergine, violet, bleu, localisées dans les détails des rosaces en réserve. Point de trait simple et quadrillé « bouclé ». Ce rideau est caractérisé par le décor de sa frise terminale qui offre une fort belle et rare stylisation d'arbres alternant : les uns, de forme effilée, présentent une tige droite donnant naissance à une multitude de minuscules organes végétaux et floraux ; les autres, fusiformes, lancent des rameaux disposés en « V », superposés s'achevant sur des crochets, et dont la base et la cime sont agrémentées de fleurs à trois ou quatre lobes ; nulle trace d'oiseau ne demeure dans cette frise par ailleurs très décorative. Large bandeau à décor de losanges, de fleurettes et de rosaces en réserve, à détails intérieurs colorés. Quatre listels dont deux rouges et deux bleu-marine, et les galons traditionnels, encadrent la rivière, plus étroite sur cette pièce que sur les précédentes. La frise inférieure offre une alternance d'arbustes minces, dont certains s'ornent de fleurs disposées vers la partie médiane. Ouvrage travaillé sur quatre et cinq fils. Pièce du milieu du XIX^e siècle (Pl. CVI — Ph. n^os 203-204).

Nous croyons savoir que les rideaux s'exécutaient sur métier, alors que les coussins étaient brodés sur un coussinet fortement bourré.

(à suivre)

Martha GUÉRARD

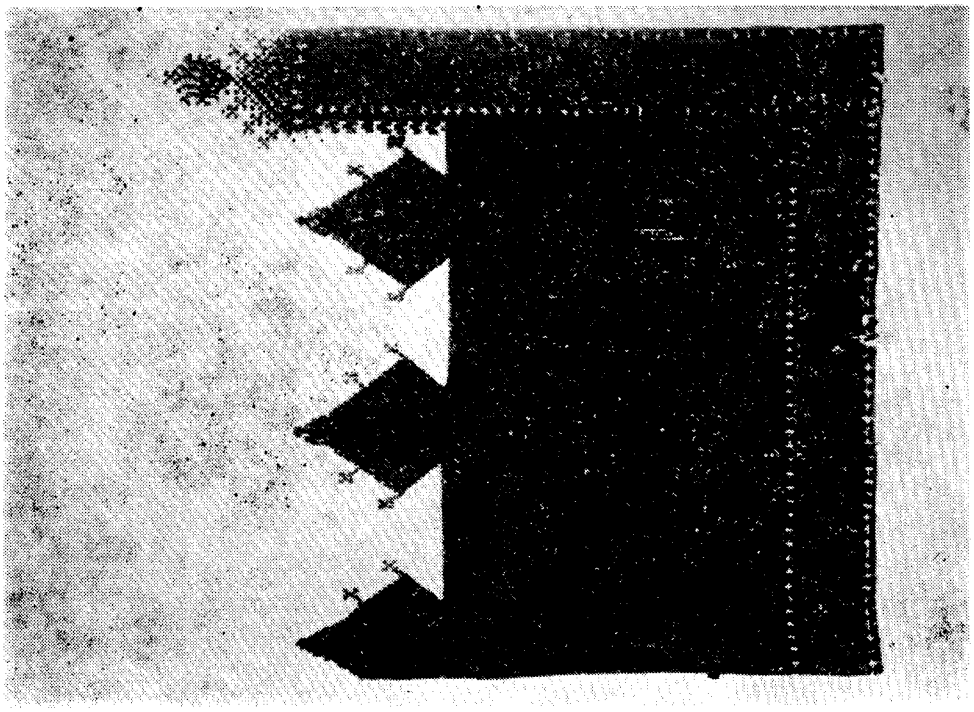

Ph. n° 175. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Point natté « bouclé ». Première moitié du XIXe siècle.
(Coll. Mlle GUÉRARD)

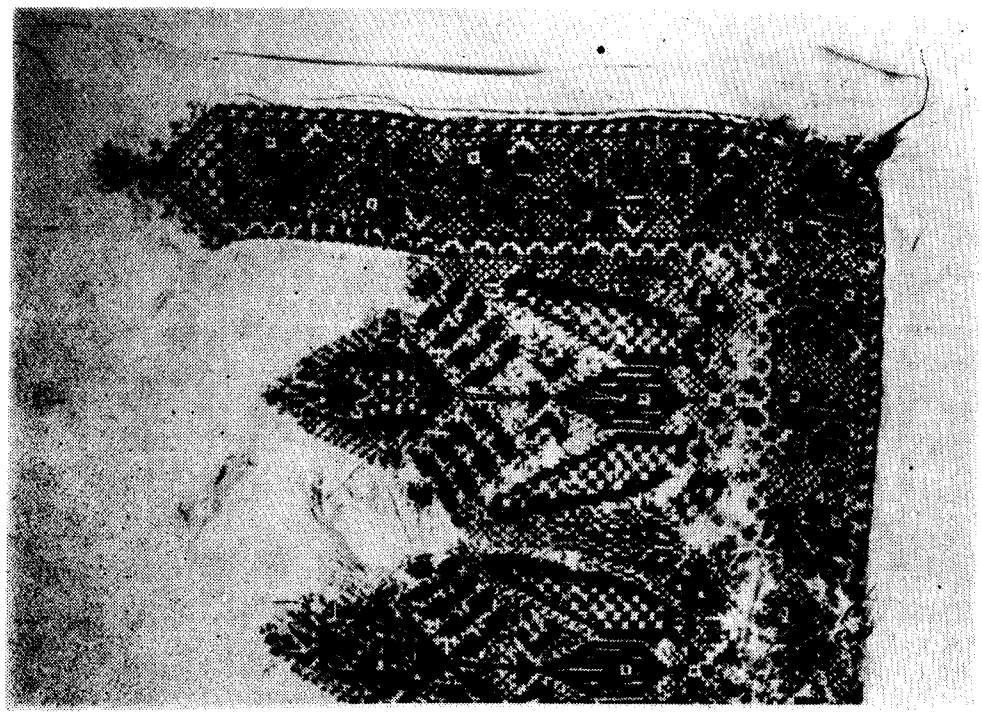

Ph. n° 176. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. XVIIIe siècle.

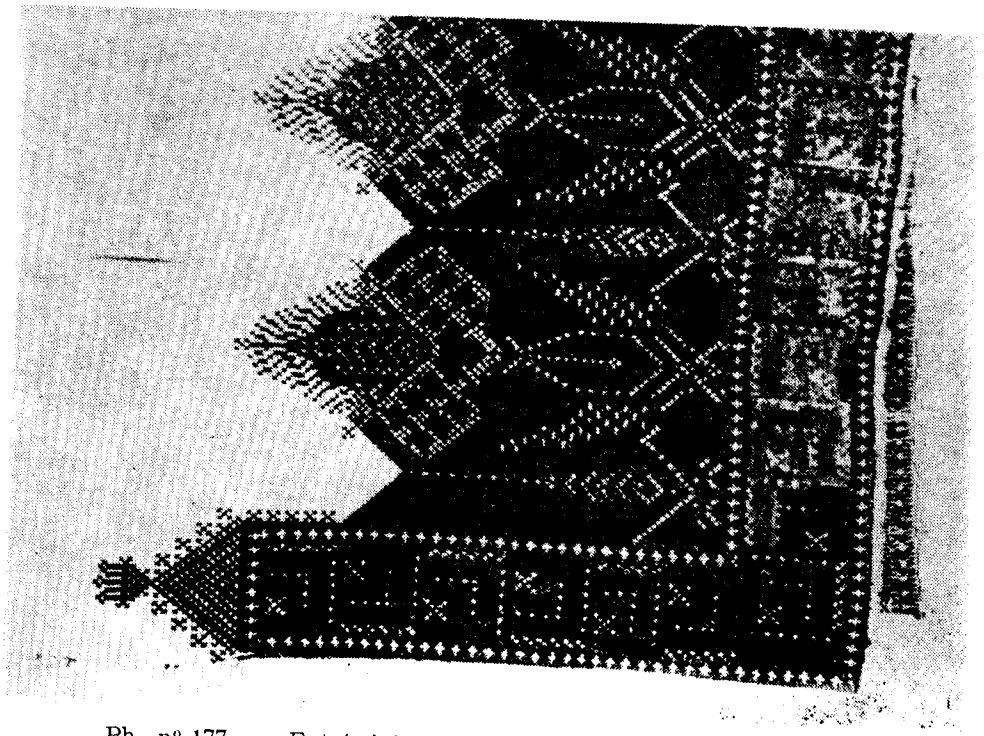

Ph. n° 177. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé.
Fin du XVIII^e-début du XIX^e siècle.
(Coll. Mme LEFEBOURG)

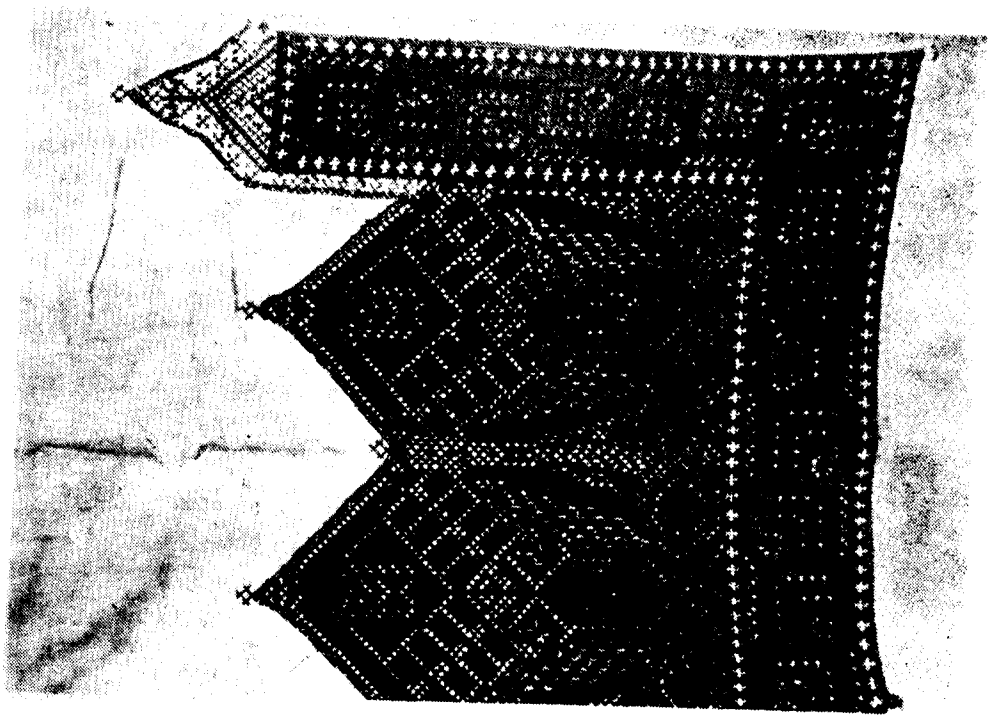

Ph. n° 178. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé.
Deuxième moitié du XIX^e siècle.
(Coll. M. HAUTMONT)

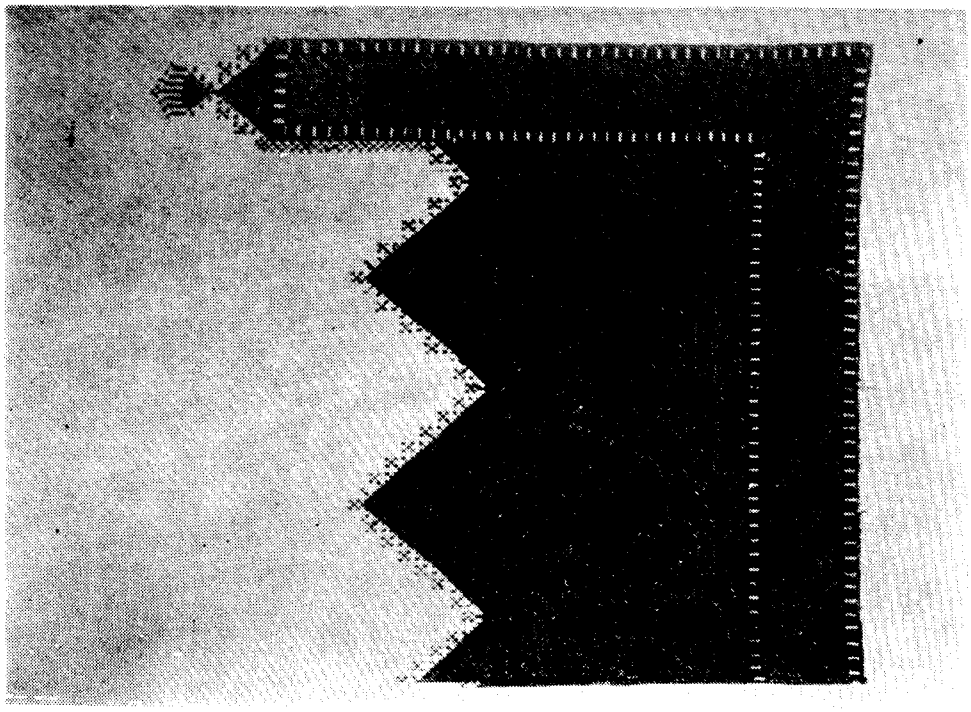

Ph. n° 179. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Fin du XIX^e siècle.
(Coll. Mlle GUÉRARD)

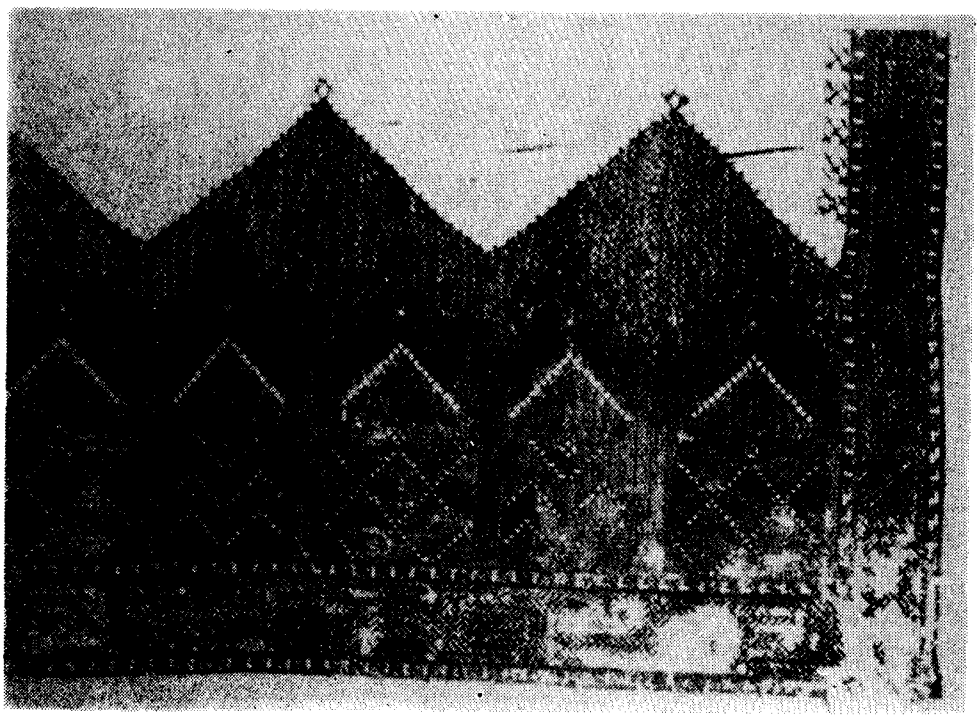

Ph. n° 180. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. XVIII^e siècle.
(Coll. MM. DIAS et GHARBI)

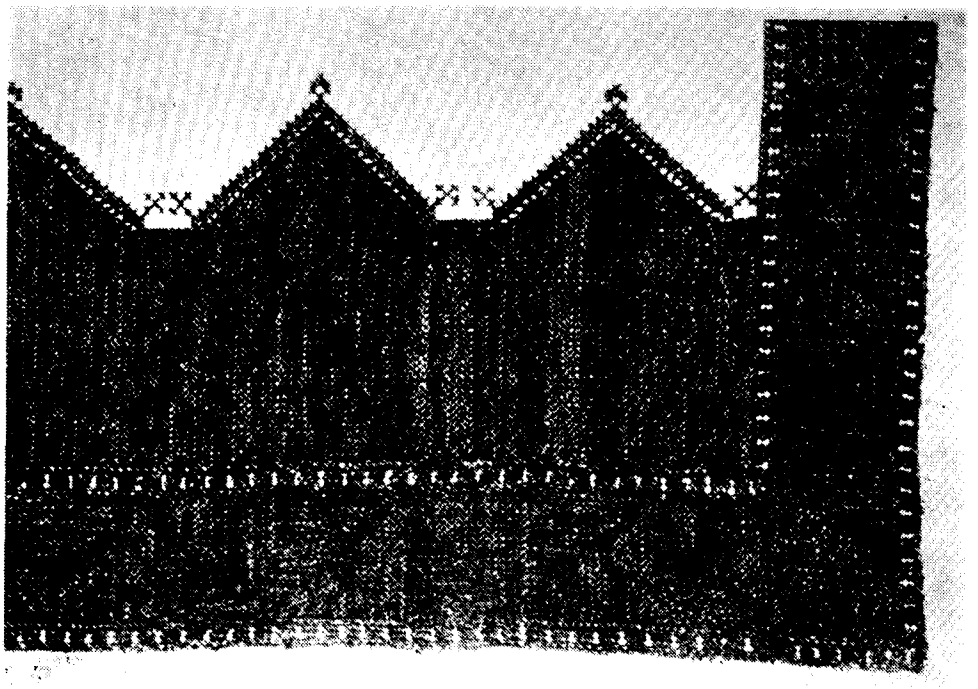

Ph. nº 181. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Milieu du XIXe siècle.
(Coll. MM. Dias et Gharbi)

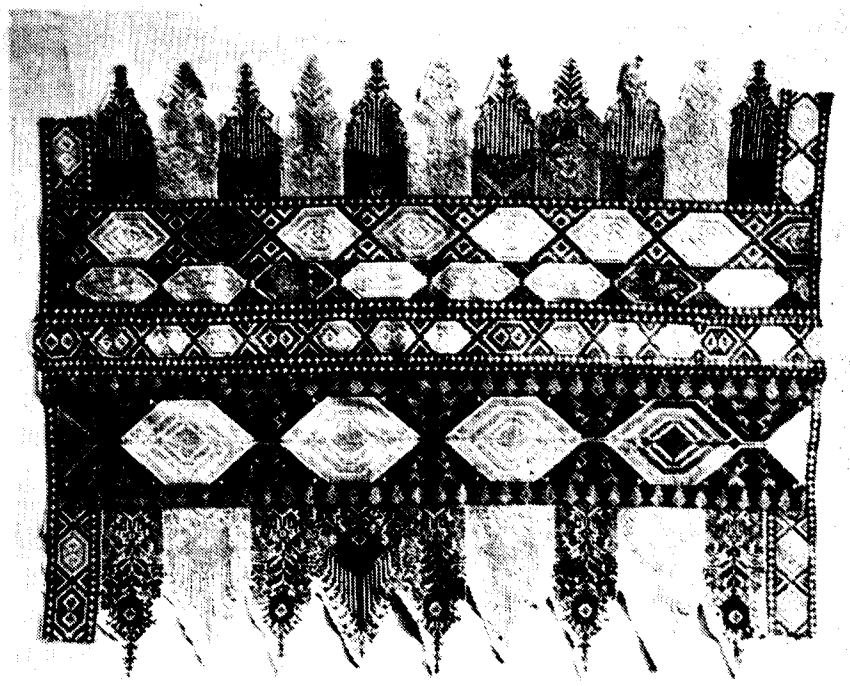

Ph. nº 182. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Début du XIXe siècle.
(Coll. Mme Lecomte du Nouy)

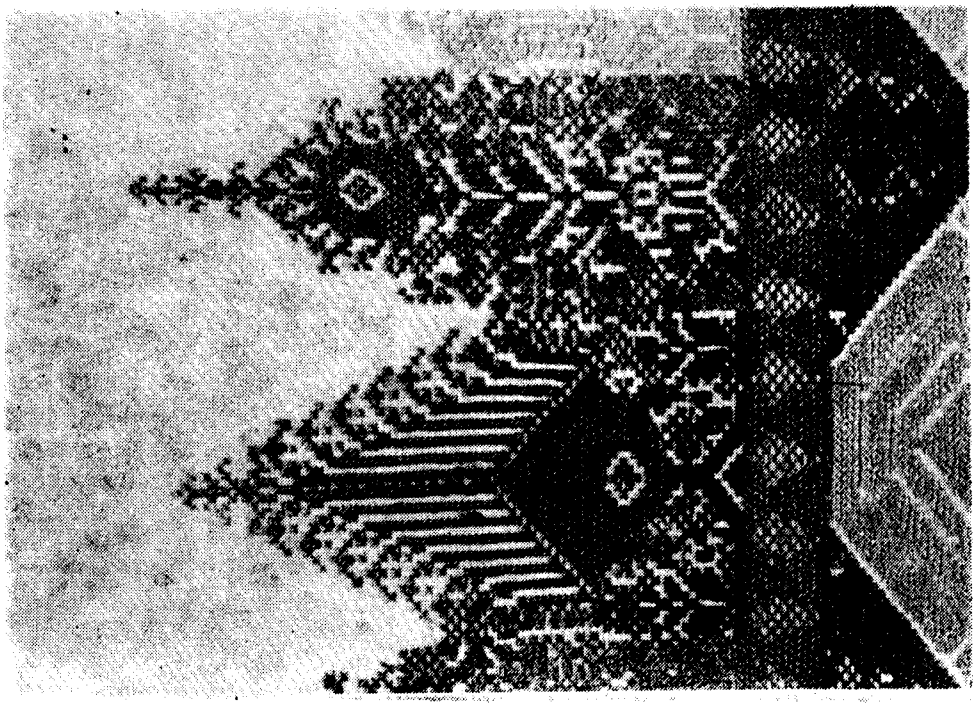

Ph. n° 183. — Extrémité de coussin (détail de la frise, et amorce du bandeau principal). Début du XIXe siècle.
(Coll. Mme Lecomte du Nouy)

Ph. n° 184. — Coussin (détail). Broderie de Salé. Deuxième moitié du XIXe siècle.
(Coll. M. Bourcart)

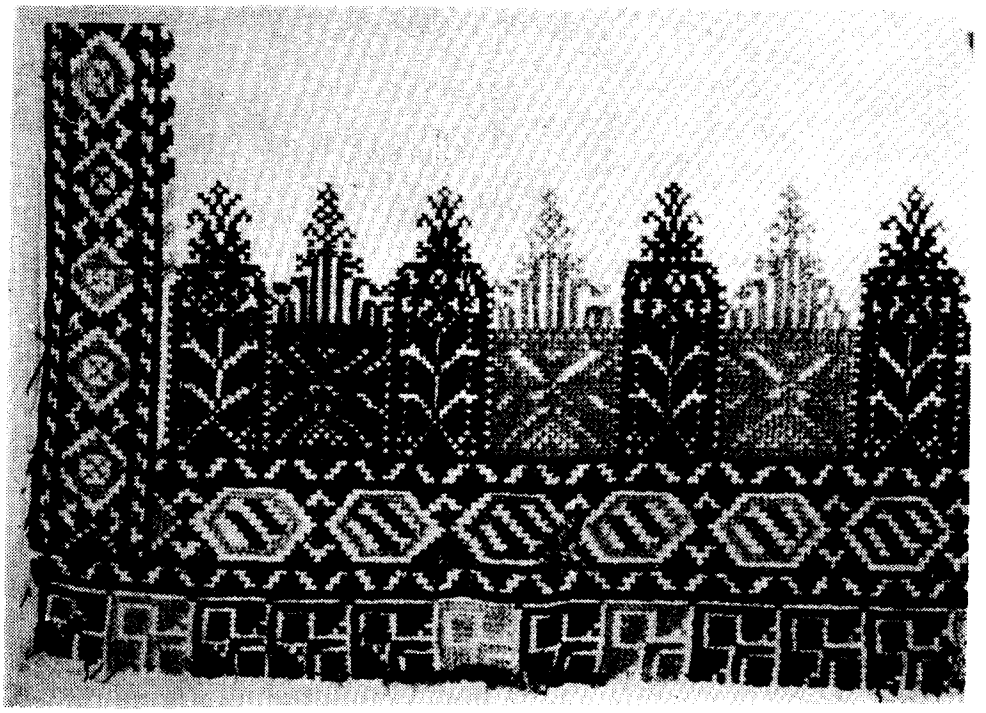

Ph. n° 185. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Fin du XIX^e siècle.
(Coll. MM. DIAS et GHARBI)

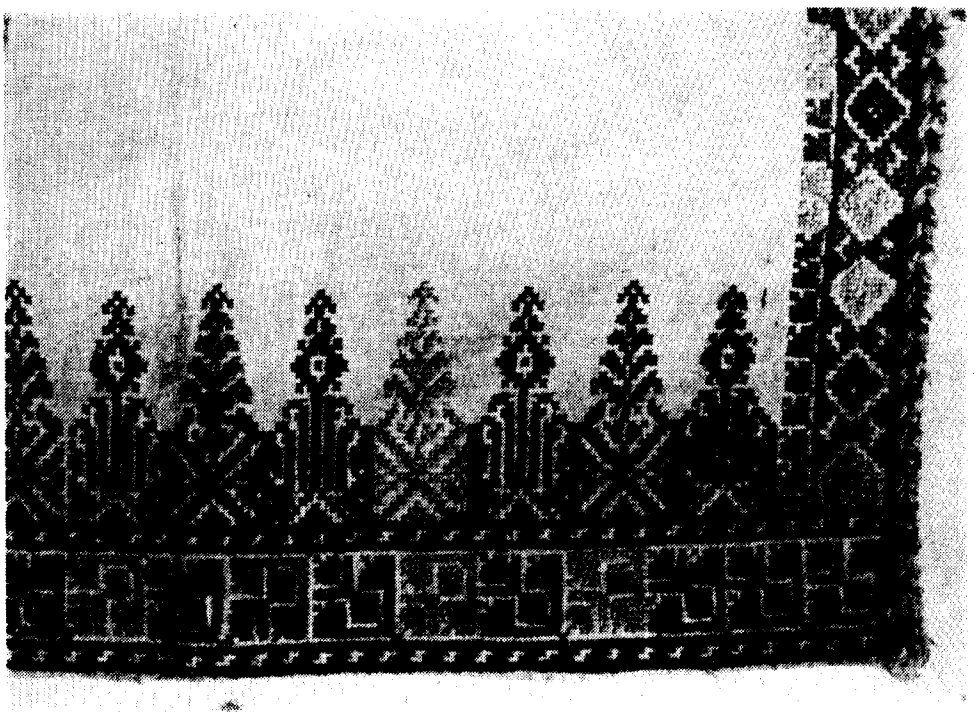

Ph. n° 186. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Fin du XIX^e siècle.

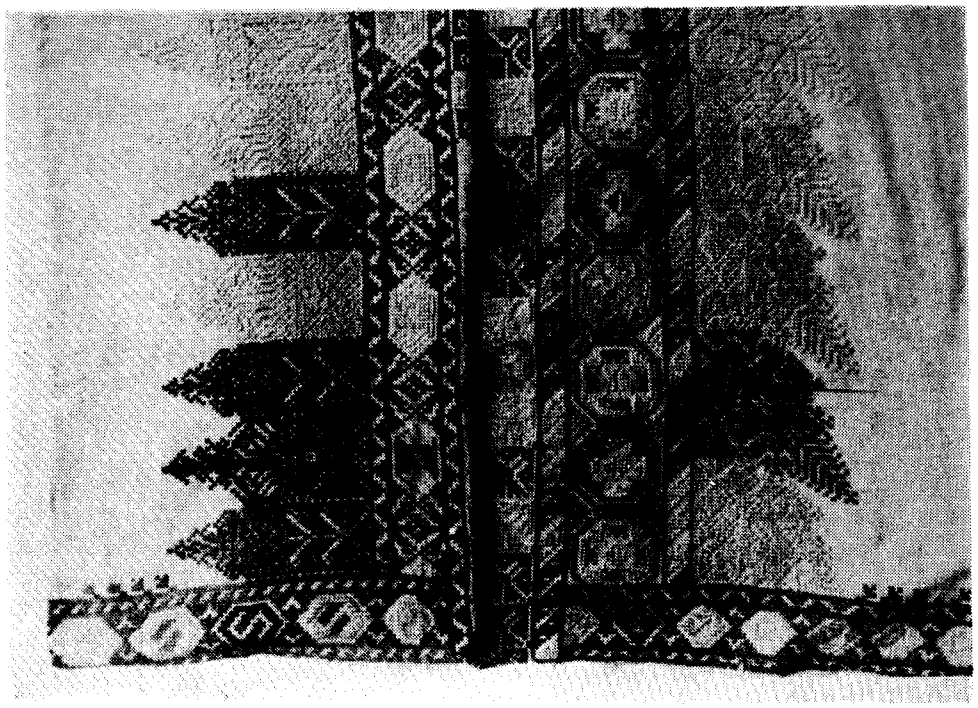

Ph. n° 187. — Coussin (détail). Broderie de Salé. Deuxième moitié du XIXe siècle.
(Coll. Colonel MICHARD)

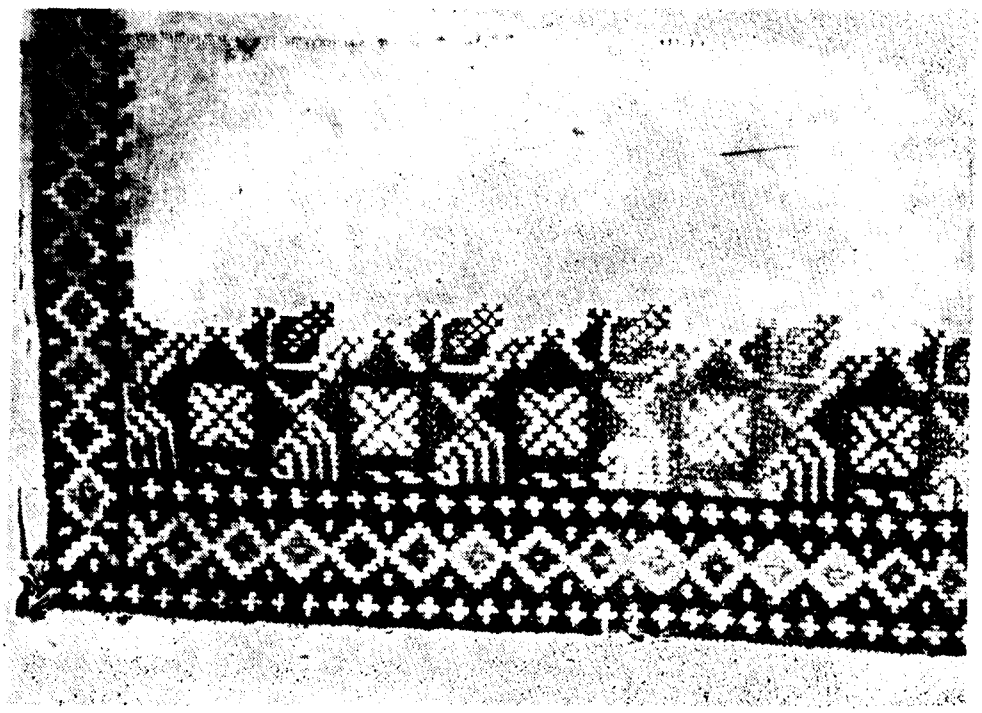

Ph. n° 188. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Début du XIXe siècle.
(Coll. Mlle GUÉRARD)

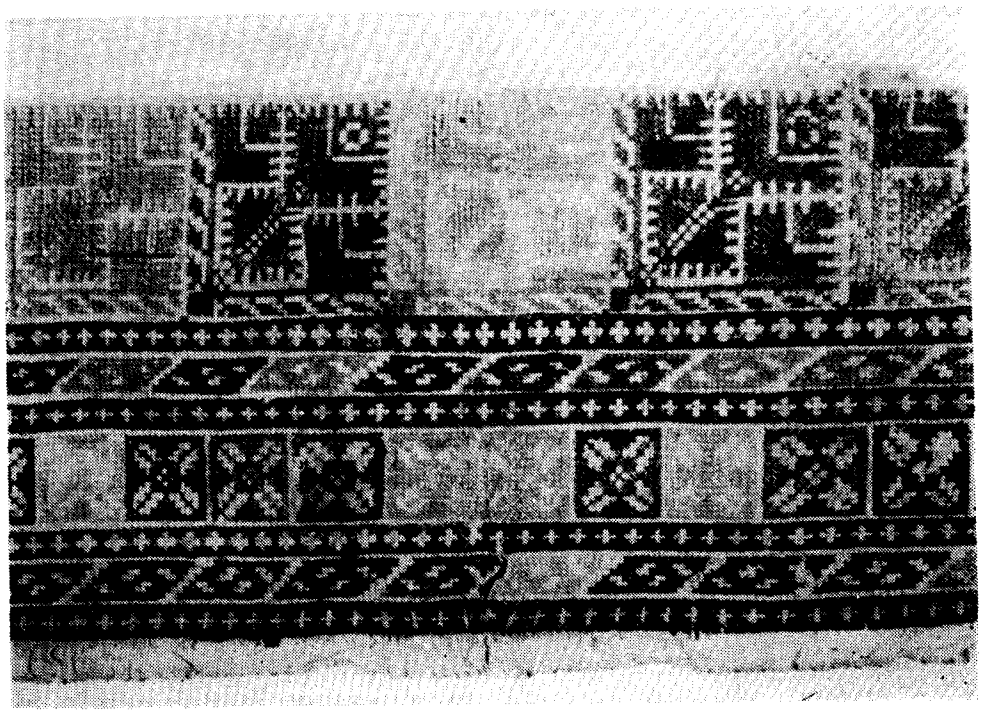

Ph. n° 189. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Milieu du XIXe siècle.
(Coll. Mlle GUÉRARD)

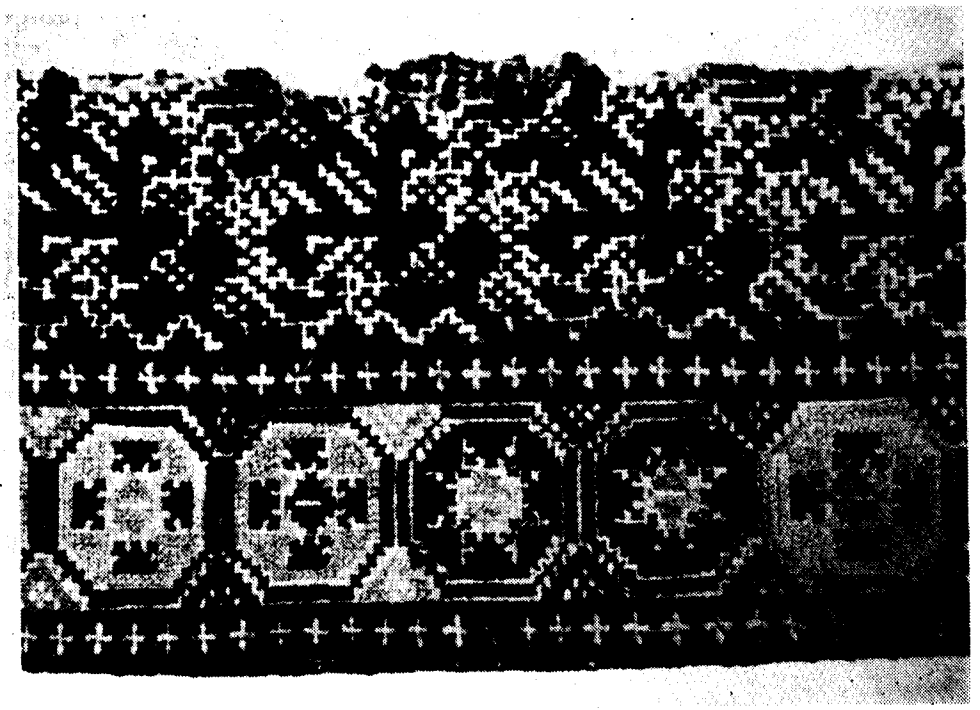

Ph. n° 190. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé. Milieu du XIXe siècle.
(Coll. MM. RICARD et DELPY)

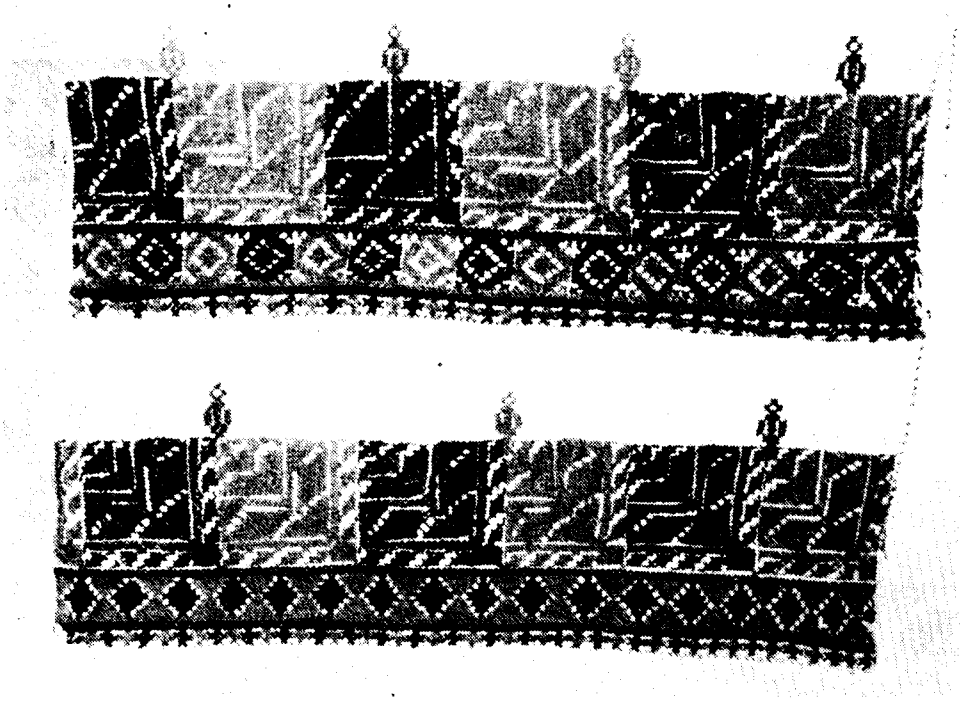

Ph. n° 191. — Coussin. Extrémités. Broderie de Salé. Fin du XIX^e siècle.
(Coll. M. LAPRADE)

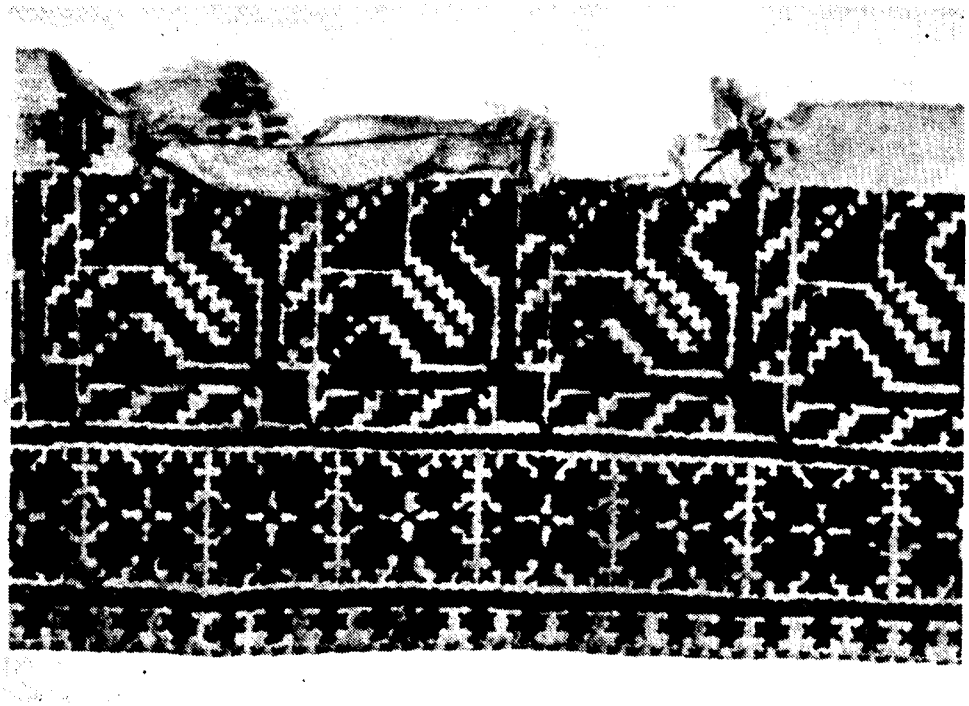

Ph. n° 192. — Extrémité de coussin (détail). Broderie de Salé.
Deuxième moitié du XIX^e siècle.
(Coll. MM. RICARD et DELPY)

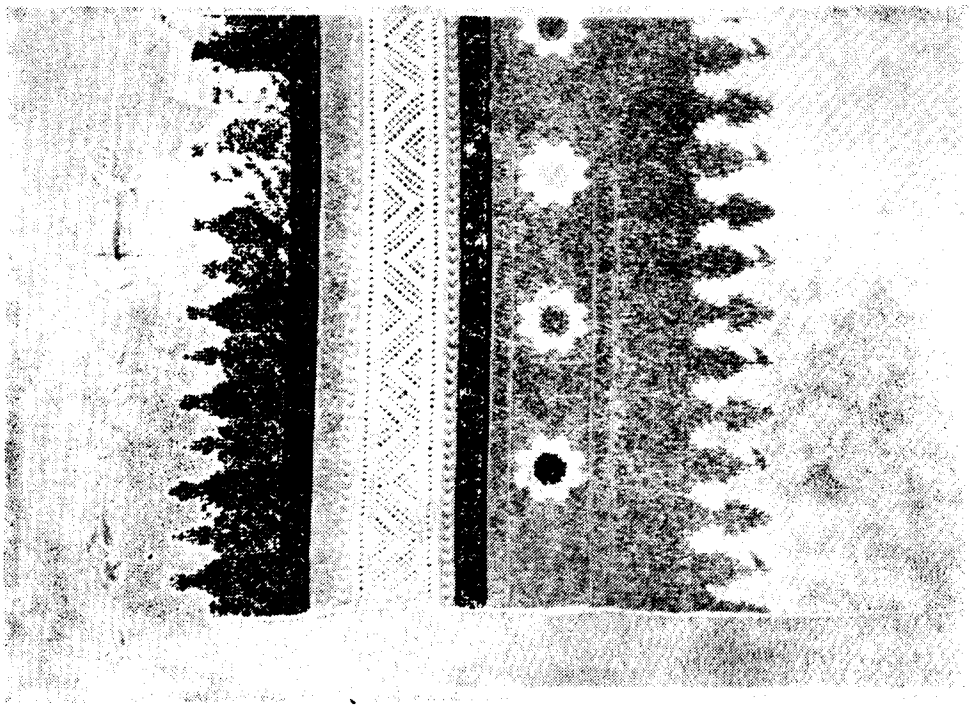

Ph. n° 193. — Partie inférieure de rideau (face antérieure). Broderie de Salé. Fin XVIII^e-début XIX^e siècle.
(Coll. MM. RICARD et DELPY)

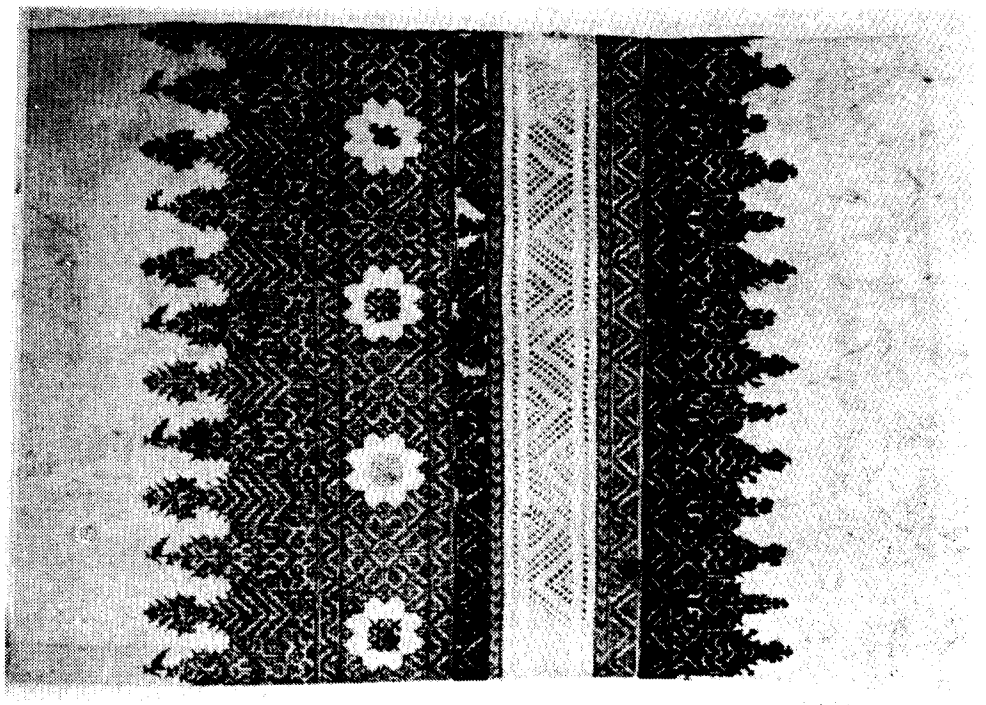

Ph. n° 194. — Partie inférieure de rideau (face postérieure).

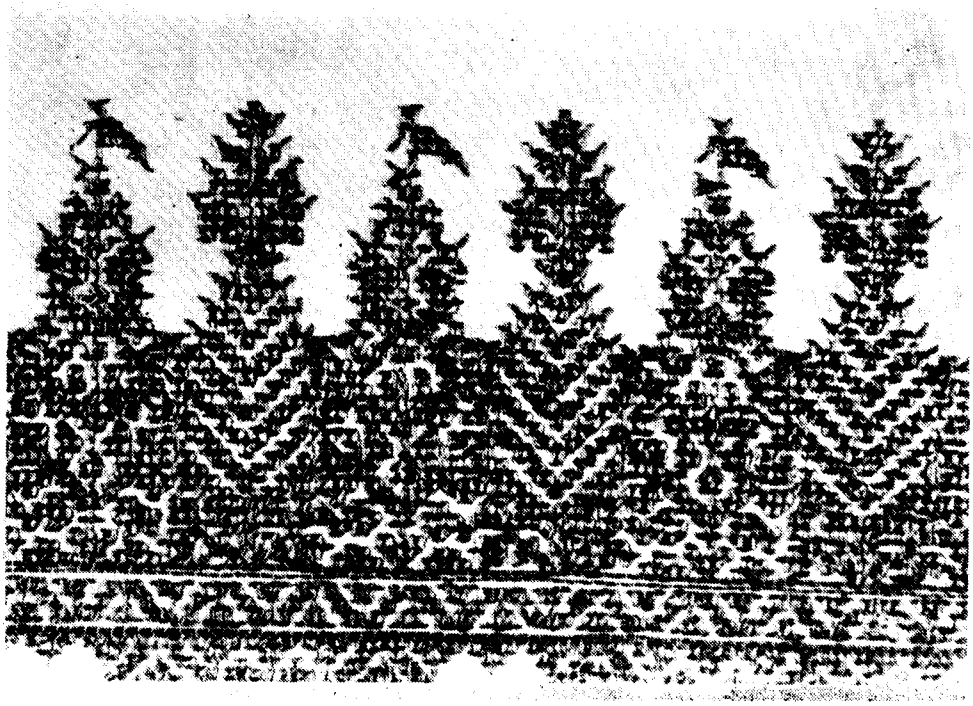

Ph. n° 195. — Rideau (détail, oiseaux, arbres, listel, sur la face postérieure).

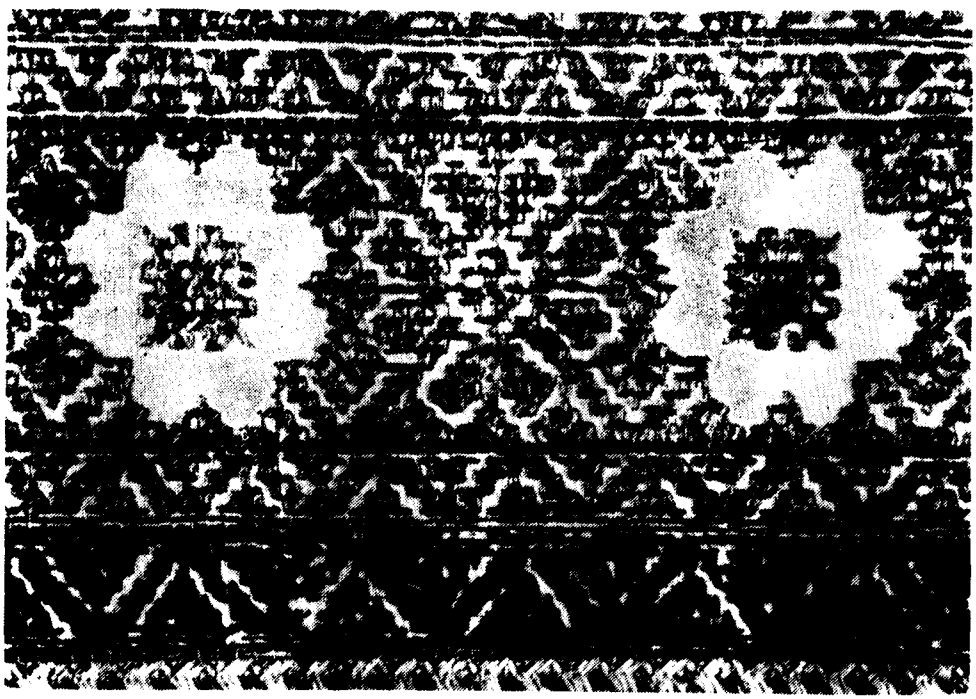

Ph. n° 196. — Rideau (détail du bandeau, des listels et du galon, sur la face postérieure).

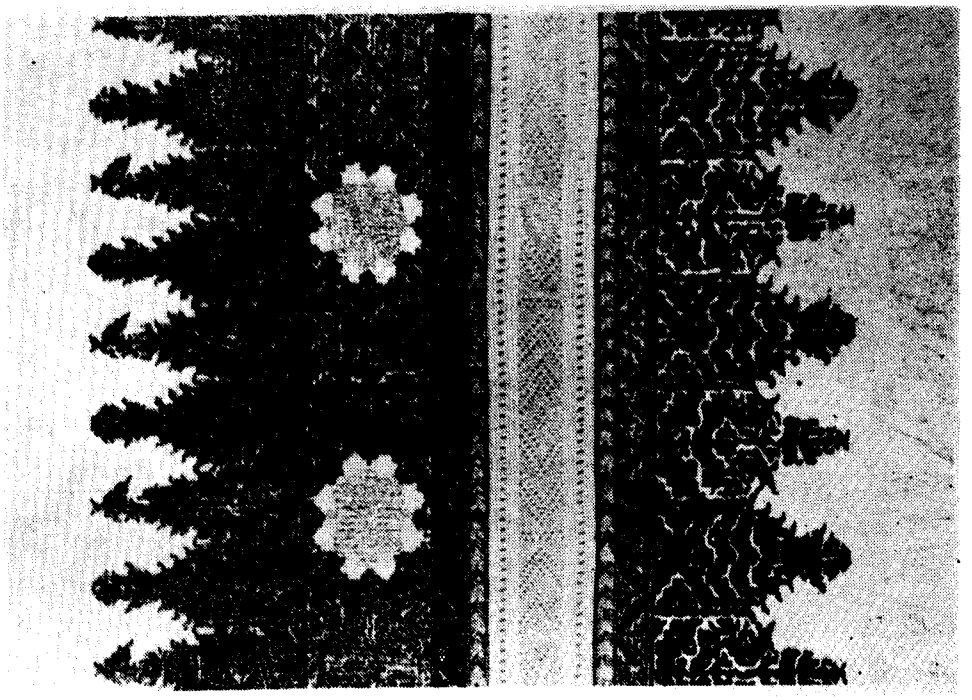

Ph. n° 197. — Partie inférieure de rideau (face antérieure). Broderie de Salé. Milieu du XIXe siècle.
(Coll. M. HAUTMONT)

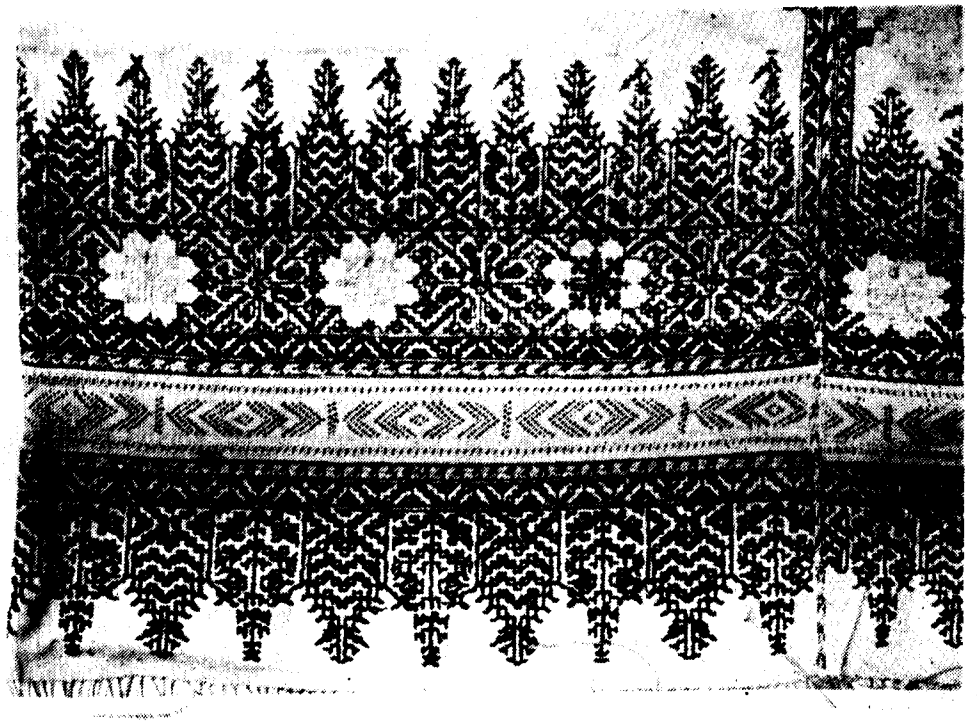

Ph. n° 198. — Rideau (face postérieure).

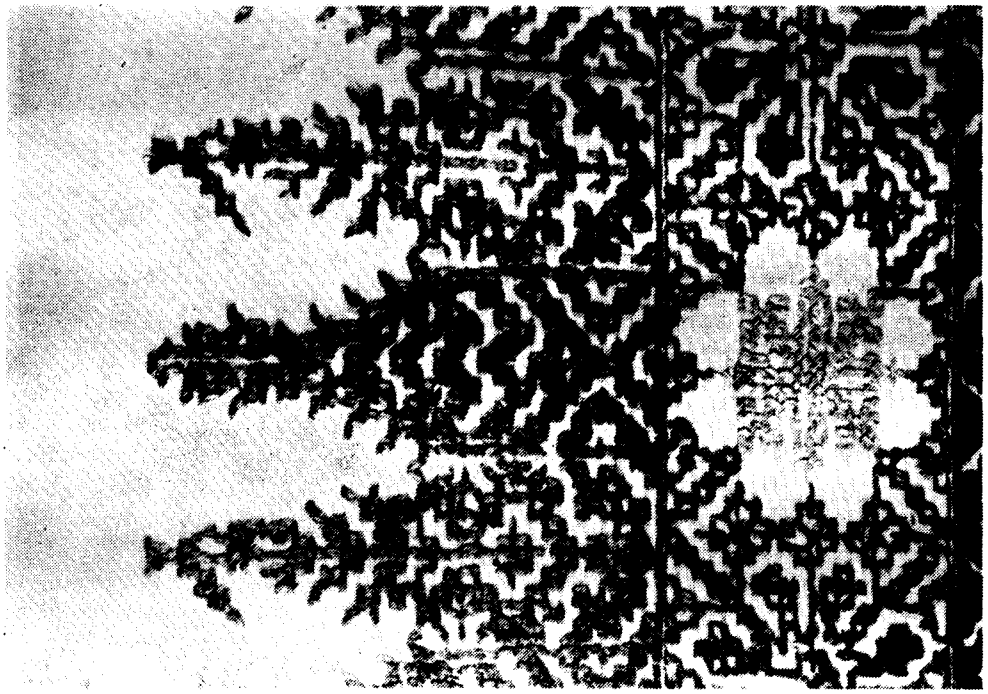

Ph. n° 199. — Rideau (détail élément-oiseaux, arbres, bandeau, sur la face postérieure).

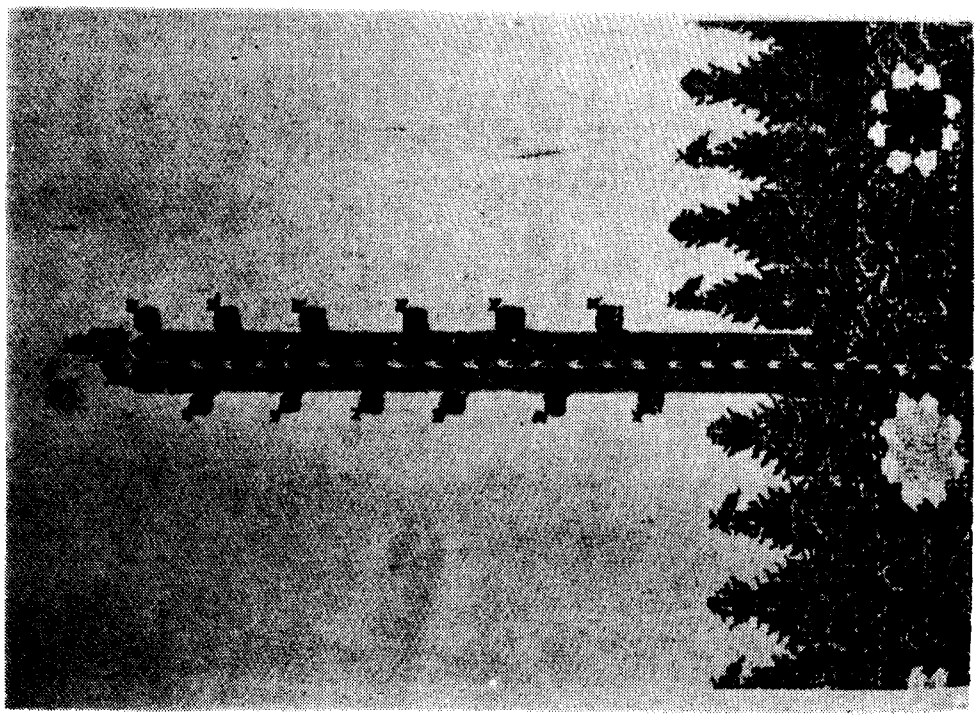

Ph. n° 200. — Rideau (détail de la « talaᵉ », montant, sur la face antérieure).

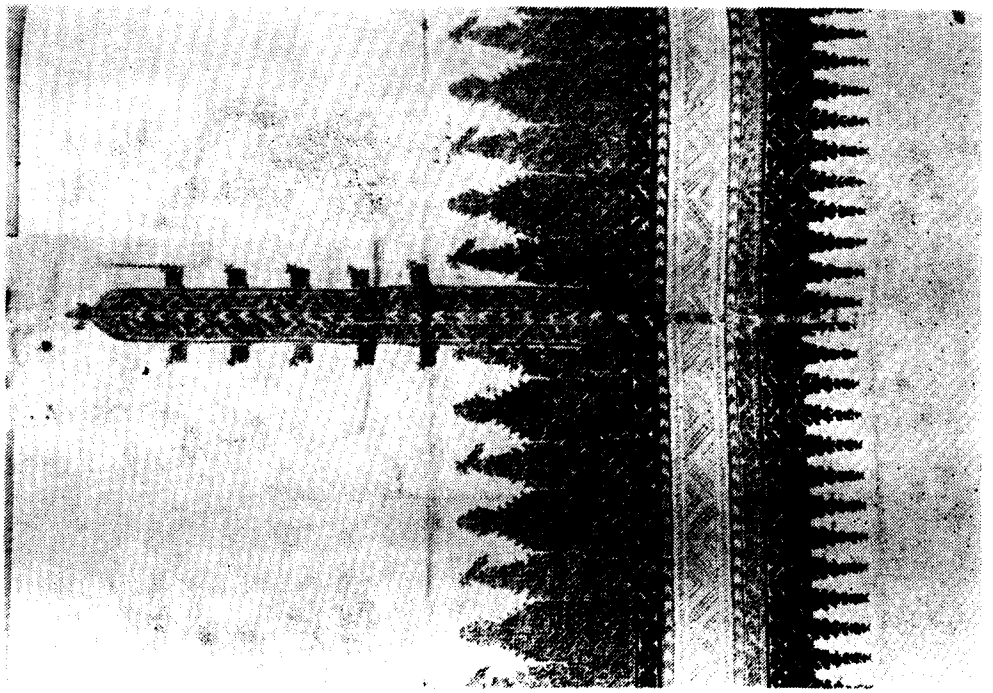

Ph. n° 201. — Partie inférieure de rideau (face antérieure), (détail). Broderie de Salé. Milieu du XIX^e siècle.
(Coll. Colonel MICHARD)

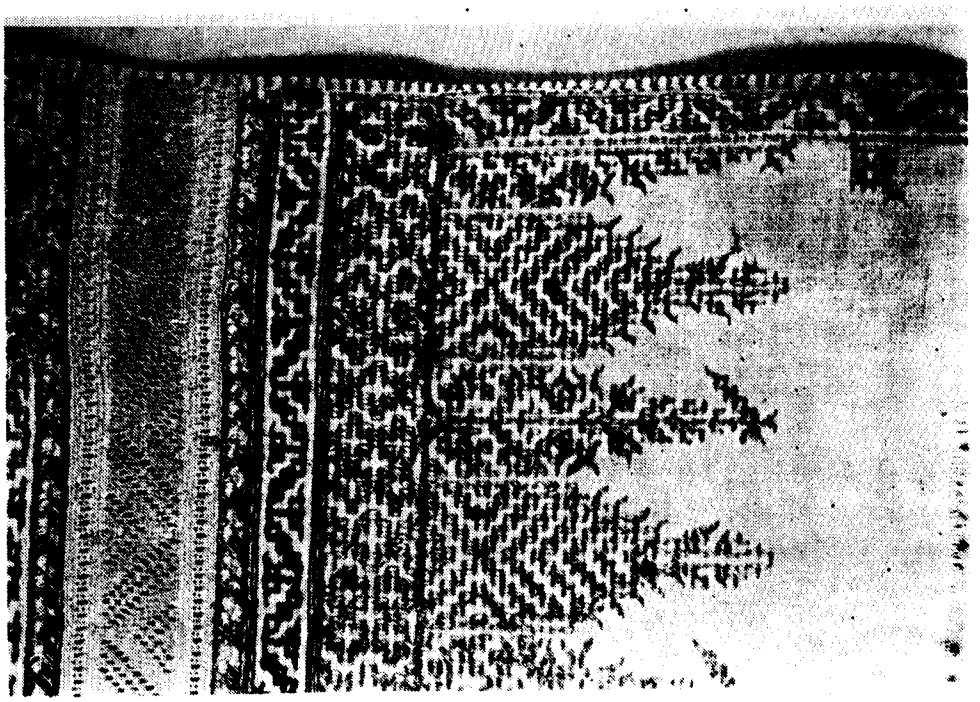

Ph. n° 202. — Rideau (face postérieure). Détail.

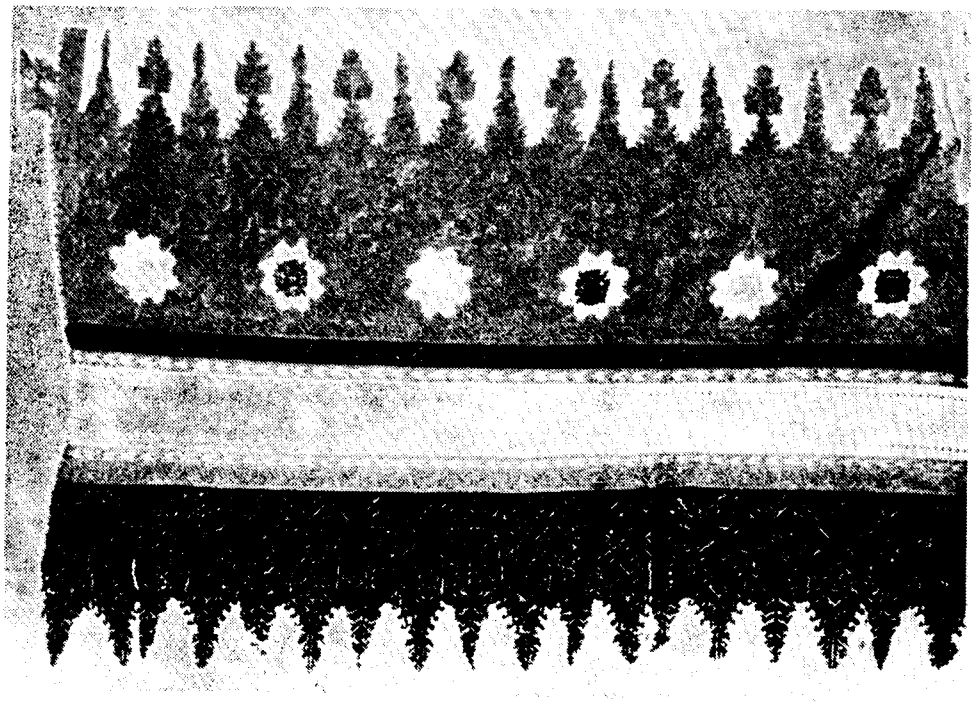

Ph. n° 203. — Partie inférieure de rideau (face antérieure). Milieu du XIX^e siècle.
(Coll. M. LAPRADE)

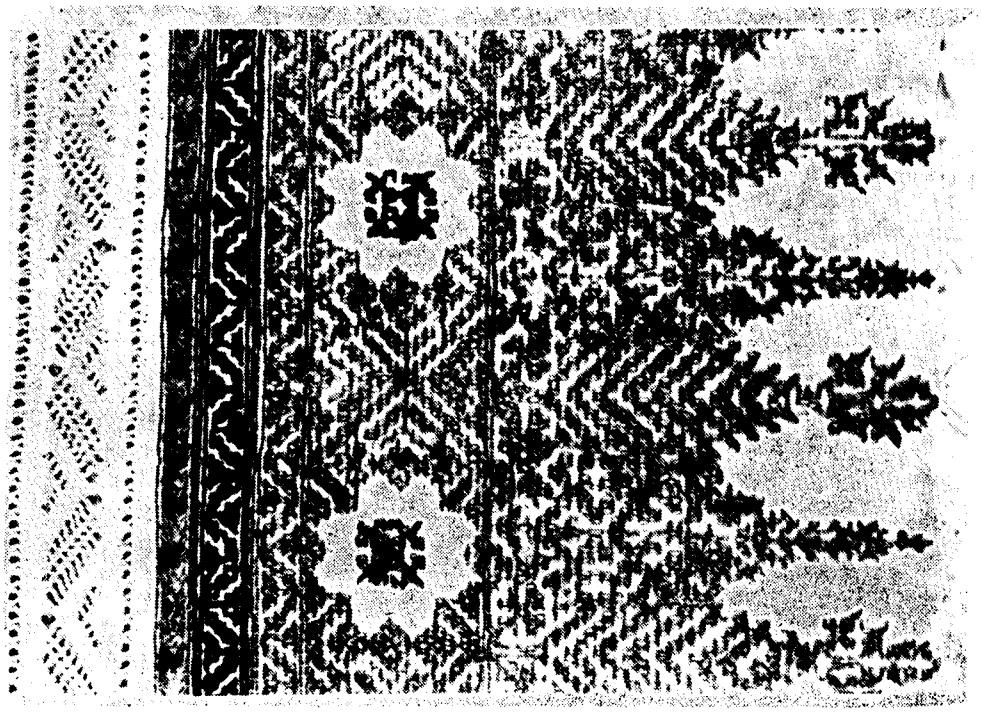

Ph. n° 204. — Rideau (face postérieure), (détail arbres, bandeau, listel, galon, rivière).

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

Majallat Kulliyat al-Ādāb wa-l-ʿUlūm al-Insāniyya (Revue de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de l'Université Mohammed V, à Rabat).

Nous donnons ci-dessous les comptes rendus des articles de fond à caractère historique parus dans les deux premiers numéros de cette même revue (1).

I) *Numéro 1, janvier 1977*

Mohammed BENCHERIFA. — « *Min munāfarāt al-ʿadwatayn.* — « *Naṣṣ jadīd* » (*Joutes littéraires entre al-ʿAdwatayn.* — « *Un texte nouveau* ») (pp. 7-49).

L'atmosphère tendue qui marqua assez souvent les relations entre le Maroc et al-Andalus au Moyen-Age, devait logiquement se refléter dans le domaine littéraire ; la rivalité de gloire, de supériorité (*mufāḫarāt, mufāḍalāt*) entre les porte-parole des Andalous et des Marocains constitua en effet le thème central de nombre d'écrits en vers et en prose. Plusieurs développements laudatifs se rapportent aux rois, aux *ʿulamā'-s*, aux *udabā'-s*, aux héros, à certaines villes...

Ce sentiment provincial était plus accusé chez les Andalous ; ceux-ci s'évertuaient à exalter leur civilisation et à exprimer leur aversion à l'égard même des Marocains qui cohabitaient avec eux.

Le texte nouveau publié ici (pp. 25-43) est intitulé « *Ṭurfat aẓ-ẓarīf fī ahl al-Jazīra wa Ṭarīf* » (2) et participe de ce même esprit. Il est d'époque

(1) *Majallat...*, n° 1, janvier 1977, 328 p.; n° 2, 1977, 338 p. (éd. Dār an-Našr al-Maġribiyya, Casablanca).

(2) L'étude paléographique de l'exemplaire manuscrit de la *Ṭurfa* (objet de la présente publication), fait remonter celui-ci au XIV^e s. de l'ère chrétienne.

mérinide (3) et se présente comme un genre intermédiaire entre *ar-Riḥla* (récit de voyage) et *al-Maqāma* (discours). L'exemplaire utilisé est acéphale et ne comporte pas de nom d'auteur. Celui-ci est très vraisemblablement ᶜAbd al-ᶜAzīz al-Malzūzī ; cette assertion est fondée non seulement sur quelques indications fournies par le texte lui-même, mais aussi, sur la profonde analogie qui existe, du point de vue du fond et de la forme, entre le texte d'*aṭ-Ṭurfa* et la production qui nous a été conservée d'al-Malzūzī. Sa composition aurait eu lieu lors de la première campagne d'Abū-Yūsuf Yaᶜqūb en Andalousie (1 šawwal 673 H./30 rajab 674 H.).

Le contenu d'*aṭ-Ṭurfa* consiste en plusieurs traits satiriques lancés contre les deux villes de Ṭarīf et d'Algésiras et leurs habitants ; on y relève, en particulier, le ridicule des Andalous qui exaltent la pureté de leur lignage (*nasab*), alors qu'ils avaient perdu toutes les hautes qualités qui furent celles de leurs ancêtres, les compagnons de Ṭāriq Ibn Ziyād.

M. Bencherifa souhaite qu'un intérêt soutenu soit porté à la découverte d'autres textes et à leur publication, le but visé étant, bien entendu, l'amélioration de notre connaissance de la vie littéraire de l'Occident musulman médiéval.

Mohammed HAJJI. — « *Ẓurūf ᶜaīš al-asātiḏa wa-ṭ-ṭalaba fī ᶜahd as-Saᶜdiyyīn* » (*Les conditions de la vie des professeurs et des étudiants sous les Saᶜadiens*) (3*) (pp. 51-66).

Sous les Saᶜadiens, le corps enseignant exerçait, en vue d'assurer sa subsistance, diverses fonctions qui n'entraient pas en contradiction avec sa mission éducative ; celles-ci se présentent comme suit :

(3) En fait, ces *mufāḫarāt* (joutes littéraires) remonteraient à l'époque almohade, les premières en date connues étant celles qui eurent lieu entre Abū-l-Walīd aš-Šaqundī et Abū Yaḥyā al-Muᶜallim aṭ-Ṭanjī. Deux autres œuvres du même genre sont d'époque mérinide : il s'agit de *Mafāḫir al-Barbar* (par un Anonyme) et de *Mufāḫara baïna Mālaqa wa Salā* d'Ibn al-Ḫaṭīb.

(3*) Cet article constitue la sixième et septième sections (pp. 138-155) du chapitre II de la première partie de l'ouvrage de Mohamed HAJJI, intitulé « *L'activité intellectuelle au Maroc à l'époque saᶜdide* » (thèse d'Etat, en français), t. I, Rabat, 1976, 383 p. ; t. II, Rabat, 1977, 399 p., 16 planches photographiques et 1 carte hors-texte. (Publications de Dar al-Maghrib pour composition, traduction et édition. Série d'histoire — 1 —.)

— La judicature (*al-Qaḍā'*). — Les Qāḍi-s étaient nommés par Dahir ; leur compétence territoriale était plus ou moins étendue.

— La pratique de la consultation juridique (*al-Iftā'*). — Les Muftī-s (jurisconsultes) étaient également nommés par Dahir ; ils bénéficient d'un prestige moral et d'une rétribution plus élevés que ceux du *Qāḍī*.

Si les traitements de ces deux cadres nous sont inconnus, il reste néanmoins certain qu'ils vivaient dans une grande aisance matérielle.

— Les témoins instrumentaires (*ʿudūl-s*). — Ceux-ci sont désignés par les *Qāḍī-s* ; à Fès, leur nombre était assez élevé : leurs boutiques étaient juxtaposées et formaient un ensemble appelé « *simāṭ al-ʿudūl* ». Leur rétribution est certes fonction de l'importance de leurs activités ; elle reste, dans tous les cas, très intéressante.

— *al-Imāmat* et *al-Ḫiṭāba*. — Les Saʿadiens s'attachèrent à la construction et à la restauration de nombre de mosquées ; aussi, la fonction d'Imām et de Ḫaṭīb devait-elle acquérir une importance particulière. Ces cadres recevaient des traitements qui variaient selon l'importance des *waqf-s* constitués au profit des mosquées ; de plus, ils habitaient tous dans des maisons Habous.

— *Les chaires scientifiques*. — Cette institution date des Mérinides. Sous les Saʿadiens, le nombre des chaires ainsi que leur importance grandirent considérablement. Leur création comme l'institution de biens de main morte à leur profit n'est plus seulement le fait des autorités, mais celui aussi des personnes privées. L'auteur mentionne les principales chaires qui existaient à Fès, Marrakech, al-Muḥammadia (Taroudant), al Kaṣr al-Kabīr, et indique les principales disciplines qui s'y rapportaient.

Les traitements de ces *ʿulamā'-s* ne sont pas uniformes ; il est néanmoins certain qu'ils étaient fort appréciables.

— *La transcription d'ouvrages*. — Plusieurs *ʿulamā'-s* exerçaient le métier de copiste ; chacun d'eux établissait des copies des ouvrages de base de sa spécialité.

— *Métiers divers*. — D'autres savants pratiquaient, à côté de l'enseignement, divers métiers comme la chasse, le commerce.

Des *gratifications royales*, dont la valeur n'a jamais été égalée auparavant, étaient distribuées aux *ʿulamā'-s* lors des fêtes annuelles et notamment à l'occasion des cérémonies commémoratives de la naissance du Prophète (*Mawlid*).

Les étudiants fréquentaient plusieurs centres d'enseignement supérieur qui fonctionnaient à Fès, Marrakech, al-Muḥammadia et Dīla. Ils étaient hébergés gratuitement dans les Madrasa-s. Les Saᶜadiens avaient en effet restauré les *madrasa-s* mérinides et avaient fondé des établissements similaires à al-Muḥammadia, Tiyyīwt, Aqqā, et Marrakech. Les étudiants du monde rural bénéficiaient aussi, en dehors de centres modestes, d'établissements importants comme la madrassa Bunaᶜmāniyya dans le sud du pays, celle de Saktāna dans le Haut Atlas et celle de Dīla qui comportait mille quatre cents logements.

Dans les centres urbains, les étudiants étaient entretenus sur les produits des biens habous dont bénéficiaient les *madrasa-s* et grâce aussi aux donations de certaines familles aisées.

Dans les campagnes, il convient de noter l'inexistence de donations d'usufruit au profit des établissements d'enseignement ; aussi, c'étaient les tribus qui assuraient la subsistance du corps enseignant et celle des étudiants (ṭalaba-s).

D'une manière générale, les conditions de vie du corps étudiant variait selon les régions et la conjoncture politique. Lors du déclin de la dynastie saᶜadienne, les étudiants devaient de plus en plus s'adonner à des métiers manuels pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Abdellatif CHADILI. — « *Marsā al-Walīdiyya* » (*Le port d'al-Oualīdiyya*) (pp. 67-89).

La zone côtière d'al-Oualīdiyya semble se prêter, de par l'existence de merjas, à la construction de ports. Des aménagements portuaires furent-ils effectués, dans le passé, dans cette zone (4) ?

La désignation de cette zone par des noms différents pose d'abord un problème d'ordre toponymique. L'auteur estime en dernier ressort que le nom de *Qaīṭ* (ou *Ġaīṭ*) (5) désigna, en un premier temps, le site en question et qu'il fut, par la suite, remplacé par celui d'*Aīr* (6) (l'appellation d'al-Oualīdiyya étant du XVII[e] siècle).

(4) L'auteur s'emploie à traiter cette question en recourant notamment aux *Sources inédites de l'Histoire du Maroc* (volumes consacrés à la France, à la Hollande...).

(5) Cité par al-Idrīsī in *Nuzhat al-Muštāq*.

(6) Cité par Ibn Qunfud al-Qusanṭīnī (mort en 1407-8 ap. J.-C.), in *Uns al-Fāqīr*.

La première tentative connue de construction d'un port dans le site d'al-Oualīdiyya fut celle du sultan sa°adien Mawlāy Zaydān. Celui-ci négocia successivement avec la France (1619) et les Pays-Bas (1621-23) en vu de la réalisation de ce projet. Cependant, ces deux tentatives restèrent sans lendemain.

La tentative d'al-Walīd, en 1639, eut plus de succès ; mais si la construction (1640), sur les mêmes lieux, d'une qasbah par la mission hollandaise fut effective, celle du port semble très peu vraisemblable : les témoignages européens de 1636 et 1638 n'emportent guère la conviction, d'autant plus que les caractéristiques topographiques telles qu'elles avaient été consignées sur un croquis établi en 1636, ne diffèrent guère de celles d'aujourd'hui.

La partie marocaine comme la partie européenne avaient intérêt à ce que le projet aboutisse. Mawlāy Zaydān, qui se trouvait dans une situation précaire dans la région qu'il contrôlait (territoires au sud de l'Oum ar-Rabī°, une partie des °Abda et du Ḥaouz), recherchait une ouverture du côté de la mer (Safi, le seul port de la portion côtière placée sous son contrôle, étant convoité par al-Ḥāḥī). Par ailleurs, en Hollande, la conjoncture économique et militaire rendait souhaitable l'aménagement portuaire en question. Mais dans les deux cas, les circonstances n'eurent ni le poids ni la durée requises pour forcer l'événement.

D'ailleurs, des facteurs techniques et humains avaient aussi empêché la réalisation de ce projet :

a) l'existence dans le site choisi pour le port, d'un ensemble de gros blocs dont l'évacuation posait de gros problèmes, l'impossibilité pour les navires de manœuvrer sur place, la faible profondeur des eaux...,

b) la crainte des Marocains de voir l'opération se solder par la perte d'une portion quelconque du territoire national. Au niveau européen, les combinaisons complexes des intermédiaires, lesquels agissaient pour leur intérêt personnel, réduisirent les chances de succès du projet. En outre, le rapport d'un expert hollandais révéla que le potentiel économique de la région était peu important (le salpêtre, en particulier, que convoitaient les Pays-Bas était fort peu abondant).

Enfin, la nature même des activités économiques de la région septentrionale des °Abda dans la première moitié du XVII° siècle (pratique de l'élevage et des cultures maraîchères, celles-ci alimentant un commerce orienté vers l'Est et non vers l'Océan), ne nécessitait aucunément la présence d'un complexe portuaire.

Ce projet qui vivait, sur la base de motivations politiques, la fondation d'un ensemble à caractère économique et son intégration dans une région qui ne pouvait l'assimiler, devait donc être nécessairement voué à l'échec.

II) *Numéro 2, 1977*

Mohammed ZNIBER. — « *Ibn al-Ḫaṭīb wa-t-tajdīd fī-l-minhāj at-tārīḫī* » (*Ibn al-Ḫaṭīb et le renouvellement méthodologique en histoire*) (pp. 79-126).

L'esprit encyclopédique qui caractérisa la culture musulmane au cours de la période allant du XIII[e] au XVIII[e] siècles, devait nécessairement marquer de son empreinte le domaine de la science historique (7).

Deux catégories d'historiens peuvent alors être distingués : d'une part, ceux qui, simples compilateurs, se contentaient de réunir dans leurs ouvrages une matière historique brute ; d'autre part, ceux, minoritaires, qui organisaient cette matière, l'analysaient et présentaient de véritables synthèses historiques. Les représentants de cette seconde catégorie devaient rompre avec l'historiographie arabe antérieure caractérisée par la collecte pure et simple de récits divers (lesquels étaient soumis à la méthode de l'*isnād*) (8), et l'absence de tout effort d'interprétation ou de construction personnelles ; ils allaient, animés en cela par un esprit scientifique authentique, opérer un véritable renouvellement méthodologique dans le domaine de l'histoire musulmane ; parmi eux, il convient de citer Lisān ad-Dīn Ibn al-Ḫaṭīb.

Le grand mérite d'Ibn al-Ḫaṭīb est d'avoir su allier admirablement la carrière d'un homme d'Etat et celle d'un savant distingué ; son esprit encyclopédique l'amena à s'occuper de littérature, de linguistique, de soufisme, de médecine... ; sa production historique reste cependant de loin la plus importante et témoigne d'une vaste connaissance de l'histoire de l'Islam en général et de celle de l'Occident musulman en particulier.

(7) Les principaux ouvrages représentatifs de ce nouvel esprit sont les suivants : *Tārīḫ Dimašq*, monographie urbaine en 80 volumes d'Ibn ᶜAsākir ; *Mirʾāt az-Zamān* en 40 vol. d'Ibn al-Jawzī ou *Tārīḫ al-Islām* d'aḍ-Ḍahabī (ces deux derniers ouvrages étant des histoires générales du monde musulman).

(8) Transmission des récits par une chaîne de garants. L'*isnād* utilise, en vue d'examiner la moralité des transmetteurs, la méthode du *taᶜdīl et tajrīḥ*.

Contrairement aux responsables de l'Etat qui ne rédigent que des mémoires personnels, Ibn al-Ḫaṭīb a laissé une production autant riche que multiforme ; il a, en effet, traité des genres historiques suivants : histoire générale (9), histoire régionale (10), biographies (11), histoire littéraire (12), mémoires ou récits de voyages (13) ; enfin, certains ouvrages sont consacrés à la politique (14), tandis que d'autres contiennent d'importants documents d'archives (15).

Plusieurs facteurs ont amené Ibn al-Ḫaṭīb à privélégier la discipline historique. Au premier plan figure ce que l'on pourrait appeler le « sentiment national andalou » (16), dont l'éclosion remonte au IXe siècle et qui fut très vivace chez nombre d'écrivains. Un second facteur consiste en ce qui pourrait être désigné par le « complexe andalou ». Il s'agit du sentiment, particulièrement outré, de la supériorité de l'Andalousie sur les autres pays. Cette attitude devait amener l'intelligentsia andalouse (dont Ibn al-Ḫaṭīb) à composer des œuvres concernant l'histoire et la civilisation d'al-Andalus, dans le but de sauver leur patrimoine de l'oubli qui le menaçait (danger de la reconquista) (17).

Deux autres mobiles doivent aussi être pris en considération : ce sont la politique et la courtisanerie. En effet, Ibn al-Ḫaṭīb estimait qu'il était, en tant que responsable politique et « créateur d'événements », le plus

(9) L'ouvrage le plus représentatif de ce genre étant *Aʿmāl al-Aʿlām*.

(10) Qu'illustre *Al-Iḥāta fī aḫbār Ġarnāṭa*.

(11) Plusieurs biographies existent dans *al-Iḥāṭa*, *Miʿyār al-Iḫtiyār*...

(12) Représentée par *Al-Katība al-kāmina fī man laqaytuhu bi-l-Andalus min šuʿarā' al-miʾa aṯ-ṯāmina*.

(13) Tels *Miʿyār al-Iḫtiyār fī ḏikr al-maʿāhid wa-d-diyār*, *Muṭāḥara baïna Mālaqa wa Salā* (maqāma), *ḫaṭratu aṣ-ṣaïf fī riḥlati aš-šitā'i wa-ṣ-ṣaïf*...

(14) Comme c'est le cas d'*al-Išāra ilā adab as-siyāsa fī-l-wizāra*, *Risāla fī aḥwāl ḫidmat ad-dawla*...

(15) Il s'agit de *Rayḥānat al-Kitāb*, *Kunāsat ad-dukkān*... Sur l'ensemble de l'œuvre d'Ibn al-Ḫaṭīb, cf. Mohammed Abdallah ʿInān, *Lisān ad-Dīn Ibn al-Ḫaṭīb, sa vie et son œuvre*. - Le Caire, 1968, pp. 200-284 ; Ahmed Mokhtar al-ʿAbbādī, *Les ouvrages de Lisān*... au Maroc, 1959.

(16) Les éléments constitutifs de ce sentiment sont d'ordre religieux et politique (lutte contre le bloc chrétien de la péninsule qui partage avec les andalous le même territoire, c'est-à-dire la même patrie ; sentiment de gêne occasionné par la domination almoravide, almohade...).

(17) Mais aussi pour justifier leur incapacité devant l'ennemi chrétien et pour se justifier eux-mêmes devant l'Histoire, devant le reste du monde musulman qui, alors, les observait...

apte à écrire l'histoire de son pays ([18]). Quant au besoin de flatter, il fut incontestablement à la base d'un certain nombre de ses écrits ([19]) ; il ne l'a, cependant, pas amené à falsifier l'Histoire.

Tels sont les facteurs objectifs et subjectifs qui auraient orienté le ministre grenadin vers la composition historique.

Sur le plan de la méthodologie historique, Ibn al-Ḫaṭīb est, certainement, un novateur.

Ainsi, pour ce qui relève de l'établissement du fait historique ([21]), il a réalisé toute l'importance et tout l'intérêt des documents d'archives ([22]). Il leur a consacré plusieurs ouvrages, comme « *Kunāsatu ad-dukkān baʿda intiqāl as-sukkān* ([23]), « *Rayḥānatu al-kitāb wa nufʿatu al-muntāb* » ([24]), « *Nufāḍatu al-ǧarāb fī ʿulālati al-iġtirāb* »... Cependant, c'est surtout dans « *Al-Iḥāṭa fī aḫbār Ġarnāṭa* » ([25]) que se manifeste, avec le

(18) Ses contacts avec le Souverain et les hauts fonctionnaires du royaume lui permettaient de réunir des données orales fort abondantes et d'enregistrer nombre d'événements qui échappent habituellement aux historiens. En outre, la matière historique relative à ses activités d'homme d'Etat est particulièrement riche et intéressante. Enfin, ses hautes fonctions lui donnaient le privilège d'avoir accès à un grand nombre de documents d'archives et de manuscrits et de pouvoir les exploiter.

(19) La rédaction de l'Histoire de Grenade, par exemple, obéissait indéniablement au désir de magnifier la dynastie naṣride. De toutes manières, cette attitude psychologique était inhérente au contexte culturel de l'époque, et Ibn al-Ḫaṭīb ne différait en rien des autres historiens qui lui étaient contemporains ; l'histoire était alors, à la base, une science « sultanienne », écrite, avant tout, pour des Chefs d'Etat. Sans les encouragements et les récompenses émanant des Souverains, un grand nombre des ouvrages qui nous sont parvenus, n'auraient pas été composés.

(20) Sa contribution au progrès de la science historique n'a pas été suffisamment mise en lumière par les chercheurs. Le génie d'Ibn Ḫaldūn, son contemporain, l'a, sans doute, relégué au second plan ; la plupart, en effet, ne virent en Ibn al-Ḫaṭīb qu'un érudit distingué, un brillant rhétoricien et un politicien averti.

(21) Les ouvrages d'histoire d'Ibn al-Ḫaṭīb (ceux concernant l'Orient et l'Afrique, comme ceux relatifs à l'Andalousie) contiennent peu de données historiques. Cependant, le mérite de cet historien ne réside pas dans l'accumulation de faits, mais dans la méthode qu'il emploie pour établir certains d'entre eux.

(22) Mohammed Kamāl Chebana a publié un certain nombre de documents d'Ibn al-Ḫaṭīb dans la revue « Daʿwat al-Ḥaqq » et dans « al-Baḥṯ al-ʿIlmī ».

(23) Cet écrit se présente comme un ensemble de quarante lettres écrites par Ibn al-Ḫaṭīb, au nom du Sultan de Grenade Abū-l-Ḥajjāj Yūsuf Ier et destinées au Souverain mérinide Abū ʿInān. Il est d'un grand intérêt pour l'étude des relations entre Grenade et Fès à l'époque considérée.

(24) Lequel réunit plusieurs lettres échangées entre Mérinides et Naṣrides sur des questions politiques et militaires, des dahīrs, des lettres adressées à des sujets, à certaines provinces...

(25) Mohammed Abdallah ʿInān est en train de procéder à l'édition de cet ouvrage capital.

plus d'évicence, son souci d'utiliser les documents d'archives en matière d'exégèse historique.

Ibn al-Ḫaṭīb a eu recours aussi à d'autres catégories de sources, comme les ouvrages historiques, biographiques, les récits de voyages..., composés tant par des Maghrébins que par des Orientaux ; c'est ainsi que pour composer « *al-Iḥāṭa* », il s'est basé sur un nombre appréciable de ces ouvrages, dont quelques-uns sont estimés perdus (26).

Il a, de même, utilisé les données relevant de l'observation personnelle directe et qui représentent une matière historique particulièrement riche (27). C'est surtout dans « *Nufāḍatu al-Jarāb* » (28) que la qualité et la profondeur de ses observations apparaissent le plus : dans sa description du *Jebel Hintāta* (Haut Atlas), par exemple, il fait ressortir, à la fois, les caractéristiques naturelles, humaines, archéologiques, urbaines et économiques de celui-ci.

Mais ce qu'il faut souligner, c'est qu'Ibn al-Ḫaṭīb aboutit, sur la base de cette documentation (documents d'archives, sources écrites diverses, observations personnelles), à une conception de l'histoire beaucoup plus globale que celle de ses prédécesseurs. En effet, il ne s'astreint pas à l'étude des faits politico-militaires, mais s'intéresse aussi à l'analyse des aspects géographiques, sociaux (description de la société grenadine...) (29), urbains (excellente description de Cordoue au XIV^{e} siècle) (30), économi-

(26) Ce qui confère aux renseignements qu'il y a puisés une valeur particulière. Il ne semble pas improbable qu'il ait exploité l'ouvrage d'histoire, estimé perdu, d'Abū ᶜAbd Allāh ibn Abī al-Qāsim ibn al-Ḥakīm ar-Randī, qui vécut entre 659 et 707 de l'Hégire. On a appris, cependant, qu'une partie de cet écrit se trouve chez Mohammed Menouni ; nous espérons donc que celui-ci effectuera sa publication. Dans le même ordre d'idées, on peut se demander dans quelle mesure Ibn al-Ḫaṭīb a tiré parti de l'ouvrage de son contemporain et ennemi an-Nubāhī (mort en 794 H.), intitulé *Nazhat al-baṣā'ir wa-l-abṣār*.

(27) Cf. ᶜĪnān, *op. cit.*, pp. 223-228. Dans *Ḫaṭratu aṣ-ṣaïf*... (texte cité in *Mušāhadāt Lisān ad-Dīn Ibn al-Ḫaṭīb fī bilād al-Maġrib wa-l-Andalus*, Alexandrie, 1958), par exemple, Ibn al-Ḫaṭīb a consigné une description des villes, des régions agricoles, des fortifications militaires... de la partie orientale du Royaume de Grenade, dans laquelle il avait effectué un voyage en compagnie du Sultan Abū-l-Ḥajjāj Yūsuf I^{er}.

(28) Le tome I est considéré comme perdu ; le tome II a été publié par les soins de Ahmed Mokhtar al-ᶜAbbādī (révision par Abdelaziz al-Ahwānī), Le Caire, sans date, 516 p., 1 carte h.t. Le tome III a été récemment découvert à la Bibliothèque Royale, à Rabat. Dans le tome II, l'auteur décrit les régions qu'il a parcourues depuis le Jebel Hintāta jusqu'à Salā, en passant par Aġmāt, Marrakuš, Asafī, Dukkāla, Azammūr...

(29) *Al-Iḥāṭa*, I, Dār al-Maᶜārif, Le Caire, 1956.

(30) *Aᶜmāl al-Aᶜlām*, 2^{e} partie, éd. E. Lévi-Provençal, p. 120.

ques (précieux aperçu sur les recettes de l'Etat à son époque ([31]), tableau des jardins de Cordoue et de la vie rurale aux environs immédiats de cette ville, lequel établit, par exemple, la prédominance de la petite propriété sur la grande...) ([32])...

En maints endroits de son œuvre, il effectue un travail louable d'analyse et d'interprétation ; parfois, il ose même échafauder une véritable théorie pour rendre compte d'un tournant ou d'un aspect historique fondamental. En effet, il nous présente, dans « *Aʿmāl al-Aʿlām* », une bonne analyse de la stratégie utilisée par al-Manṣūr ibn Abī ʿĀmir pour s'emparer du pouvoir ([33]), ainsi qu'un aperçu, intelligent et en même temps prudent, sur la signification de la révolte de ʿUmar Ibn Ḥafṣūn ([34]). Il effectue, surtout, une remarquable analyse des différents secteurs de l'opinion publique, au lendemain de la mort d'al-Ḥakam en 366 H./976 ap. J.-C., et avant le transfert du pouvoir à Hišām al-Mu'ayyad, et dans laquelle on relève de véritables indications de psychologie sociale ([35]).

Au niveau de l'expression littéraire, l'emploi du *sajʿ* par Ibn al-Ḫaṭīb n'alourdit pas outre mesure le texte, comme certains l'ont prétendu ; cette technique est une caractéristique essentielle de la prose de l'époque et le mérite du ministre de la Cour naṣride est d'y avoir excellé, sans que pour autant sa subjectivité fausse en rien la réalité historique.

L'œuvre d'Ibn al-Ḫaṭīb est considérée actuellement comme une source précieuse, irremplaçable par certains côtés, de l'histoire du Maroc et de l'Andalousie aux VIII[e]/XIV[e] s. ap. J.-C. Elle est, aussi, l'expression puissante du sentiment national andalou, à l'époque de la décadence de la présence musulmane en Espagne. Ibn al-Ḫaṭīb est, par l'intermédiaire d'al-Maqqarī et d'autres savants qui se sont intéressés à ses écrits, le chef de file de plusieurs écrivains marocains dont al-Fištālī, Ibn al-Qāḍī, al-Ifrānī, Ibn Zākūr, Akansūs...

Ibn al-Ḫaṭīb n'a certes été fidèle à sa vision méthodologique que dans une partie bien précise de son œuvre ; dans le reste de ses écrits, il ne diffère en rien des autres historiens arabes traditionnels. Cela est dû à la difficulté d'application, et en histoire surtout, d'une méthode donnée,

(31) *Idem.*, p. 114.
(32) *Al-Iḥāṭa*, pp. 121, 131.
(33) *Aʿmāl al-Aʿlām*, pp. 67-97.
(34) *Idem.*, pp. 34-39.
(35) *Idem.*, pp. 51-56.

à la nécessité de disposer d'une matière documentaire suffisamment riche, et au besoin de transformer la vision historique à laquelle les gens se sont habitués ; sur ce dernier point, Ibn al-Ḫaṭīb ne semble pas avoir été disposé à entrer en conflit avec ses contemporains.

En fait, une appréciation définitive d'Ibn al-Ḫaṭīb en tant qu'historien novateur, impose de répondre à d'autres questions et qui sont les suivantes : Quelles furent ses relations avec les historiens et d'une manière générale avec l'intelligentsia de son époque ? Y a-t-il une école historique andalou-marocaine à laquelle appartiendrait Ibn al-Ḫaṭīb ? Peut-on parler d'un courant intellectuel général auquel les historiens maghrébins de l'époque adhéreraient ? Etait-il possible de dépasser la méthodologie d'Ibn al-Ḫaṭīb ? ([36]).

Ibrahim HARAKAT. — « *Maʿālim min at-tārīḫ al-ijtimāʿī li-l-Maġrib ʿalā ʿahd Banī Marīn* » (*Jalons d'histoire sociale du Maroc sous les Marīnides*) (pp. 205-243).

L'auteur donne, en premier lieu, un rappel succinct des grandes lignes de l'histoire politique des Mérinides et des Waṭṭāsides. Il présente ensuite quelques brèves indications sur la vie urbaine à cette même époque : prépondérance de l'élément berbère dans la population de Fās, constructions plus imposantes à Marrakech qu'à Fās (du moins à l'époque d'al-ʿUmarī), rôle important de l'institution du « *waqf* », déclin prononcé de plusieurs centres urbains... ; il passe aussi en revue les principaux fonctionnaires du Maḫzen qui exercent en milieu urbain ; ce sont : *al-ʿāmil* ([37]) (gouverneur d'une province), *al-mušrif* ([38]) (appelé aussi *ʿāmil al-qaṣabah*

(36) M. Zniber espère répondre à ces questions dans une étude prochaine.

(37) Il a une compétence administrative et militaire. Sous al-Manṣūr le marīnide, les provinces étaient les suivantes : Province de Marrākech qui, avant les Waṭṭasides, englobait le Sūs également ; celle de Salā qui s'étendait, vers le Sud, jusqu'au Tāmasnā (Chaouïa) ; celles de Miknās, Fās, Sijilmāssa, Darʿa, Dukkāla. Avec les Waṭṭāsides (dont le pouvoir ne s'exerçait pas au-delà de l'Umm ar-Rabīʿ), la géographie administrative du royaume subit une modification profonde ; les provinces étaient alors comme suit : Provinces de Fās (avec Zarhūn, al-Maʿmūra, Salā et d'autres villes), de Tāmasnā (qui comprenait environ quarante centres urbains), d'Azġār (actuelle région du Gharb), du Habṭ (dans laquelle une partie du Gharb septentrional ainsi que Ġumāra étaient incluses), du Rif (principales villes : Bādīs et Tarġa), du Haouz (au sud de Fās et du Tāmasnā), du Kārt (principales villes : Tāzūṭa et Wajda)...

(38) Désigné par le souverain. Il s'occupe des biens maḫzen situés dans les campagnes dépendant de sa province et joue le rôle d'intermédiaire entre le gouverneur et l'administration centrale.

ou *ṣāḥib al-qaṣabah*), *ṣāḥib aš-šurṭa* (39), *al-muḥtasib* (40), *nāẓir al-aḥbas* (41) (administrateur des habous), *al-muqaddām*...

S'agissant du monde des campagnes, l'auteur rappelle les caractéristiques de l'habitat rural et de la société tribale, et présente les données suivantes : présence d'éléments andalous dans un certain nombre de centres ruraux et de petites villes, importance de l'élément arabe, rapports des tribus arabes avec le Maḫzen, principales productions, dépeuplement et destruction (surtout à la suite des troubles ayant marqué la fin de cette période et à cause aussi, des razzias portugaises) de plusieurs *qurā-s* et de petits et moyens centres (la région de Safi, les Dukkāla, ainsi que le Tāmasnā ayant été les plus touchés).

Par ailleurs, l'auteur souligne le rôle actif et constructeur de la femme marocaine et note qu'à l'époque waṭṭāside, certaines femmes ont joué un rôle politique, tant sur le plan national que local.

Il présente, enfin, quelques données sur les conditions sanitaires de l'époque, ainsi qu'une description du costume des cadres officiels et de celui de diverses régions du pays (à Fās, l'élément andalou est porté, plus que tout autre, à innover en matière vestimentaire).

Saïd NEJJAR

(39) Lequel ne dépend plus du qāḍī, comme auparavant, mais du gouverneur.

(40) L'importance sociale et administrative de cette institution aurait diminué sous les Waṭṭāsides.

(41) Les souverains mérinides ainsi que les riches particuliers ont multiplié les biens habous (particulièrement à Fās) en vue de l'entretien des hôpitaux, des madrasa-s, des mosquées, des *zāwiya-s*, des œuvres de bienfaisance... Un *nāẓir al-aḥbās* (dépendant du qāḍī) est nommé dans chaque ville disposant d'un important ensemble de biens habous ; à la suite de la multiplication des *waqf* et l'augmentation de leurs revenus, le *nāẓir* est devenu indépendant du *qāḍī* ; il est assisté de *ᶜudūl* et de *jubāt* (percepteurs). En cas de déficit budgétaire, l'Etat utilise les revenus des habous ; mais il lui arrive aussi de consolider ces mêmes revenus quand le besoin s'en fait sentir.

« *Les Arabes par leurs archives* (XVI^e^-XX^e^ *siècles*) ». — Actes du Colloque international (n° 555) organisé par le Centre national de la Recherche scientifique, Paris, 9-11 avril 1974. — Editions du C.N.R.S., Paris, 1976, 358 pages.

Le présent ouvrage réunit les communications qui furent présentées lors du Colloque international qui s'est tenu au Collège de France, à Paris, en avril 1974, et dont le thème était « *Les archives et les sources inédites d'histoire des pays arabes* (XVI^e^-XX^e^ *siècles*) ».

Il convient, de prime abord, de souligner que l'analyse portera exclusivement sur les communications relatives aux pays maghrébins.

***

La plupart des travaux de recherche concernant l'histoire moderne et contemporaine du monde musulman, ont été effectués sur la base, notamment, des sources européennes (1). Cette documentation riche et variée a, certes, rendu possible l'élaboration d'études historiques de grande valeur. Seulement, les sources historiques en langue arabe, et en particulier les documents d'archives, ont été très peu utilisés. Or, c'est surtout l'utilisation de ce matériel documentaire qui permettra de faire ressortir la réalité et la spécifité arabes, qui rendra possible une appréhension de l'histoire des pays musulmans par « le dedans ». On sait, d'ailleurs, ce que dans ce sens, la production européenne doit aux fonds d'archives, considérés depuis assez longtemps et à juste titre comme de véritables « laboratoires » de la science historique. Et c'est dans ce cadre précis que le colloque en question est venu s'inscrire.

Tous les participants ont, en effet, attiré l'attention sur le grand intérêt que présente l'exploitation des documents d'archives publiques et privées, ainsi que des sources littéraires inédites de langue arabe. Seule cette exploitation permettra l'élaboration d'une matière historique neuve et riche et conduira ainsi à une amélioration notoire de notre connaissance de l'histoire musulmane (1*). MM. Jacques Berque et Dominique Chevallier ont, respectivement dans la préface et l'introduction, mis suffisamment en lumière le caractère fécond de cet impératif méthodologique.

***

(1) Des données locales, assez restreintes du reste, d'ordre littéraire, oral ou archéologique, ont été aussi mises à contribution.

(1*) Au niveau du Maroc, nous devons rappeler que ce thème avait été largement traité au cours du Colloque qui avait été organisé, en mai 1966, par la « Société d'Histoire du Maroc », sur les *Problèmes de la recherche historique au Maroc*. Cf. « Hespéris-Tamuda », vol. VII, fasc. unique, 1966, 118 p.

Première partie : « Le passé et le présent des archives arabes ».

Claude CAHEN. — « *Du Moyen-Age aux temps modernes* » (9-15). M. Cahen passe en revue les fonds d'archives publics et privés concernant le monde arabophone médiéval, fait ressortir leur importance capitale pour l'histoire économique et sociale, puis souligne que la pratique documentaire moderne dérive, en gros, de la pratique du Moyen-Age (c'est le cas surtout des actes de *waqf-s* dont l'usage a persisté jusqu'à des temps peu reculés). Il fait ensuite remarquer que la masse des documents d'archives concernant l'époque contemporaine est à la fois variée et imposante ; sa publication globale étant logiquement exclue, il s'impose donc de l'organiser méthodiquement de manière à ce que les spécialistes puissent aisément la consulter. Par contre, la documentation d'archives concernant le Moyen-Age et probablement aussi les débuts des temps modernes étant nettement plus restreinte, il s'avère urgent d'en assurer la conservation, la description, ainsi que la publication.

Une décision fondamentale dans le domaine de l'archivistique réside dans la création d'une institution dénommée « *Arab Regional Branch of the International Council on Archives* » (ARBICA). M. Salim al-Alousi note, dans « ARBICA, *Present and Future* » (pp. 29-33), que celle-ci fut fondée en 1973, à Baghdad, et qu'elle a pour mission de veiller à la protection des fonds d'archives arabes, d'amener les pays arabes à prendre conscience de l'importance de leurs fonds respectifs et d'instaurer entre ces mêmes Etats une étroite collaboration dans ce même domaine. De plus, ARBICA étend son champ de coopération avec l'UNESCO et la Ligue arabe (avec l'ALESCO en particulier) et projette de fonder une revue en plusieurs langues intitulée « *Les Archives arabes* ».

Deuxième partie : « Destins et constitutions de fonds d'archives arabes ».

Germain AYACHE. — « *Archives et documentation historique arabe au Maroc* » (pp. 37-45). M. Ayache note que la croyance en l'inexistence d'archives d'Etat au Maroc est restée longtemps tenace, puis démontre que ce pays dispose en réalité d'un riche patrimoine archivistique, dont la partie jusqu'ici reconnue se répartit en cinq dépôts principaux : le dépôt de Tétouan (2), l'ancien dépôt de la Bibliothèque Kettania (3),

(2) Bibliothèque Générale de Tétouan.
(3) Bibliothèque Générale de Rabat.

l'ancien dépôt de la Bibliothèque Zidania (4) et le dépôt de la Bibliothèque Royale à Rabat. Ces dépôts, où l'on relève plusieurs fonds à séries continues, concernent les temps modernes et davantage l'époque contemporaine. Ils constituent un complexe documentaire dépassant largement le demi-million de pièces. Il convient cependant de souligner que malgré les restitutions épisodiques de fonds qui étaient restés en la possession des héritiers d'anciens hauts fonctionnaires du Makhzen, les archives d'Etat déposés à Rabat ne représentent encore qu'une partie d'un ensemble beaucoup plus vaste qu'il convient de reconstituer ; et comme les souverains marocains avaient l'habitude de centraliser les archives, (y compris les archives régionales), c'est à Fès, Meknès et Marrakech en particulier que des découvertes très importantes pourraient très bien avoir lieu. S'agissant de la nature de ces archives, l'auteur note qu'elle est d'une assez grande diversité : correspondance adressée au Makhzen par les différents services de l'Etat, correspondance du Souverain, livres divers de comptabilité... (5) ; il attire l'attention sur la mine de renseignements que recèlent les *Ḥawālāt,* ou registres des Habous, d'un certain nombre de villes marocaines. De plus, l'institution au Maroc d'un *Service national des Archives* s'avère être une mesure des plus urgentes. Cet organisme devra, en effet, effectuer les travaux préliminaires et indispensables de classement et d'inventaire des fonds d'archives, de façon à rendre ceux-ci accessibles aux chercheurs. L'auteur souligne, enfin, la nécessité de former des chercheurs marocains et, en Europe, des historiens arabisants (actuellement un gros effort est fourni, dans ce sens, en Amérique). Tous ces cadres devraient être nécessairement rompus aux techniques de l'archivistique, ce qui leur permettra d'ailleurs, d'utiliser avec davantage de facilité les autres sources documentaires arabes, principalement les manuscrits concernant le Maroc, et dont une partie seulement a été inventoriée ou cataloguée.

Mohammed EL FASI. — « *Les archives et les sources inédites de l'histoire du Maroc* » (pp. 47-53). L'auteur souligne d'abord la nécessité d'effectuer des investigations dans les dépôts des mosquées, des *zāwiya-s* ou dans les fonds des particuliers ; le caractère fructueux de ces opéra-

(4) Bibliothèque du Palais Royal de Rabat.

(5) Cf. analyse détaillée de la nature de ces sources *in* Germain AYACHE : *La question des archives historiques marocaines,* « Hespéris-Tamuda », 1961, vol. II, fasc. 2-3 (pp. 317-324 principalement). Dans *Les archives historiques marocaines,* « Hespéris-Tamuda », vol. VII, fasc. unique, 1966 (pp. 75-78 en particulier), le même auteur expose les difficultés propres à cette documentation. Si certaines d'entre elles sont d'ordre purement technique, d'autres, par contre, sont plus spécifiques : questions de terminologie, destruction de l'ordre initial de classement de maintes séries, caractère très peu élaboré du document d'archives marocain, etc.

tions n'est plus à démontrer, en témoigne la découverte du fonds très riche en manuscrits de la Bibliothèque *Nāṣiriyya* à Tamegrout et de l'inestimable trésor de manuscrits (plus de dix mille) du Palais Royal à Fès (6). Il mentionne ensuite d'autres sources inédites concernant l'histoire marocaine : il s'agit des *ḥawālāt* (7) (registres des biens habous), des actes adoulaires, des *nawāzil, fatāwā, ajwiba* ou recueils de consultations juridiques (dont certaines concernent le monde rural), des *kunnāšāt* (8)

(6) Transféré au Palais Royal à Rabat. Cf. de Mohammed EL FASI : *Al-Ḫizāna as-sulṭāniyya wa baʿdu nafāʾisihā* (La Bibliothèque Royale et quelques-uns de ses précieux ouvrages), « Al-Baḥt al-ʿIlmī », nº 3, septembre-décembre 1964, nºs 4-5, janvier-août 1965, nº 6, septembre-décembre 1965 et nº 7, janvier-avril 1966.

La Bibliothèque Royale à Rabat renferme, selon le dernier inventaire qui y a été effectué, environ onze mille manuscrits. Cf. *Muntaḫabat min nawādir al-maḫṭūṭāt* (Choix de manuscrits rares), Bibliothèque Royale, Rabat, 1978, 214 p., 2 phot. couleur, 18 reproductions phot. Le catalogue des ouvrages d'histoire de cette bibliothèque a été établi par Mohammed Abdallah ʿInān. Mohammed Menouni réalisera le catalogue des autres disciplines. La publication de ces deux catalogues est prévue après celle de *Muntaḫabāt* (cité *supra*).

Cf. aussi de M. EL FASI : *Les bibliothèques au Maroc et quelques-uns de leurs manuscrits les plus rares,* « Hespéris-Tamuda », vol. II, fasc. I, 1961, pp. 135-144.

(7) Nous signalons, à ce propos, l'étude de Mohammed Menouni intitulée *Majmūʿāt al-maṣādir at-tārīḫiyya al-maġribiyya* (Sources historiques marocaines), « Al-Baḥt al-ʿIlmī », nºs 20-21, juillet 1972-juin 1973 (en particulier pp. 86-89). L'auteur indique que les *ḥawālāt* se sont multipliés notamment à l'époque ʿalawite (les plus anciens registres connus remontent à l'époque mérinide) ; il mentionne l'existence à la Bibliothèque Générale, à Rabat, des microfilms d'un important ensemble de cent quatre-vingts *ḥawālat* d'une quinzaine de villes marocaines (microfilms nºs 113 à 182 et nºs 395, 399, 593 et 780).

(8) Sur cette catégorie documentaire, nous renvoyons à l'étude de Mohammed Menouni intitulée *Al-Kunnāšāt al-maġribiyya wa dawruhā fī-l-kašfi ʿan ad-daṭāʾin at-tārīḫiyya,* revue « Al-Manāhil », nº 2, mars 1975, pp. 196-232. L'auteur y indique que le plus ancien *kunnāš* connu remonte au XIVe s. après J.-C. et a pour auteur al-Jadīrī al-Fāsī ; mais ce fut surtout aux époques saʿadienne et ʿalawite qu'on assista à la floraison de ce genre d'écrits. Il souligne qu'il existe encore au Maroc un nombre assez élevé de ces ouvrages et que la caractéristique essentielle de ceux-ci réside dans le fait qu'ils présentent un contenu nettement hétéroclite. Il donne, à titre d'exemple, un aperçu de soixante-dix *kunnāš* des XVIIe-XXe s., conservés à la Bibliothèque Royale, à la Bibliothèque Générale, ou faisant partie de fonds privés. La plupart de ces ouvrages contiennent des notations relevant de domaines divers : correspondance officielle, extraits d'œuvres perdues, histoire des villes, faits historiques divers, événements racontés par des témoins oculaires, généalogies, biographies, morceaux de poésie... L'ouvrage le plus volumineux de cette catégorie est représenté actuellement par *al-Kunnāša al-Yaḥmadiyya* (en dix volumes, Bibliothèque Royale) d'Ibn al-ʿAbbās al-Yaḥmadī (mort en 1720). Très représentatif de cette même catégorie est *Al-Kunnāšat d'aṭ-Ṭayyib Būʿašrīn* (rédigé entre 1276 et 1281 de l'Hégire et comportant 114 feuillets). Cet écrit fourmille d'une foule de données fort intéressantes : liste des caïds de plusieurs régions marocaines, physionomie tribale de la région située à l'est de Fès, liste des *umanā'-s* des huit ports marocains, biens Makhzen de la ville Meknès, statistiques agricoles concernant la région de Fès, le Gharb et le Haouz, renseignements d'ordre fiscal et budgétaire, données sur le fonctionnement de la poste ancienne au Maroc...

(« espèces de cahiers où des lettrés consignaient des observations, des réflexions, sur des événements ou sur des hommes de leur temps, des correspondances... et d'une façon générale tout ce qui attirait leur attention d'une façon spéciale »), ainsi que des registres des *umanā'-s* des ports. Le « *Prix Hassan II pour les manuscrits et les documents inédits* » (9) organisé depuis 1969, a permis, d'ailleurs, de découvrir un certain nombre de ces écrits qui, par la masse de renseignements précieux qu'ils recèlent, rendront possible une étude approfondie de la vie économique et sociale marocaine.

Une autre catégorie est représentée par la somme de notes écrites sur les pages blanches du début et de la fin de nombre de manuscrits. Ces notes, qui sont consignées par les propriétaires de ces ouvrages, concernent « tout événement d'un caractère familial ou public ayant un intérêt particulier ».

Le *malḥūn* (poésie en arabe dialectal) constitue aussi une autre source inédite de notre histoire nationale ; en effet, des notations d'ordre historique sont consignées dans trois genres principaux : le panégyrique, les *ġafriyyāt* et les poèmes relatant des faits précis.

L'auteur émet, à la fin, le souhait qu'au Maroc, la publication des documents d'archives devienne effective et régulière (10).

(9) A l'occasion de chacune de ces expositions annuelles, les autorités culturelles procèdent au microfilmage de tous les documents écrits qui n'existent pas dans les dépôts publics.

(10) Les ensembles de pièces d'archives déjà publiés sont : Eugène FUMEY : *Choix de correspondances marocaines*, Maisonneuve, Paris, 1930; Mohammed NEHLIL : *Lettres chérifiennes*, Paris, 1915; Abderrahmane BEN ZIDANE : *Itḥāf aʿlām an-nās bi jamāl aḫbār ḥaḍīrat Miknās*, al-Maṭbaʿa al-Waṭaniyya, Rabat, 1929-1933, 6 vol. ; Mohamed EL FASI : *Lettres inédites de Moulay Ismaël*, étude, textes et photocopies des lettres... numéro spécial publié à l'occasion du troisième centenaire de l'accession au trône de Moulay Ismaël, supplément à « Hespéris-Tamuda », 1962, pp. 31-86, 40 pl. phot. (il s'agit, pour ce dernier ensemble, d'une quarantaine de lettres faisant partie d'un fonds familial et adressées, entre le 18 mai 1676 et le 13 novembre 1703, par Mawlāy Ismāʿīl ou par certains de ses collaborateurs, au célèbre ʿAbd al-Qādir al-Fāsī et à son fils Abū ʿAbd Allāh Muḥammad ; elles sont, pour la plupart, relatives à l'institution de la milice noire ou *ʿabīd al-Buḫārī*, sur laquelle elles fournissent des renseignements de premier ordre). Il convient, en outre, de signaler que la Direction des Archives Royales est, actuellement, en train d'effectuer un travail de publication systématique de documents d'archives. Elle a, en effet, lancé une publication intitulée « El-Ouataïq » dont quatre recueils, totalisant 630 pièces d'archives, ont paru jusqu'à présent : Recueil I, 1975 ; II, 1976, 486 p., 1 pl. phot., 5 croquis ; III, 1977, 535 p., 1 croquis, 2 reproductions phot. ; IV, 1978, 554 p., 8 pl. phot., 2 reproductions phot. Cet ensemble documentaire conerne essentiellement la période moderne et contemporaine. Chaque pièce d'archives est précédée d'une notice explicative.

Troisième partie : « *Les sociétés arabes par leurs sources* ».

Jacques BERQUE. — « *Ce texte algérien du* XVI^e^... » (pp. 69-92). Il s'agit d'un ouvrage hagiographique inédit intitulé « *Bustān al-azhār fī manāqib Zimzim al-aḫyār wa ma^c^din al-anwār* », composé entre 1545 et 1555 ap. J.-C. et consacré au saint maghrébin Aḥmad ibn Yūsuf par Muḥammad aṣ-Ṣabbāġ al-Qal^c^ī (11).

Cet écrit s'inscrit dans une période assez troublée (celle de la première moitié du XVI^e^ siècle) dominée par une « complexe compétition entre Turcs, Marocains et Espagnols autour du royaume de Tlemcen ». Il comporte de multiples indications sur l'histoire du Maghreb central à cette même époque (12). L'auteur met en évidence des données supplémentaires contenues dans le manuscrit (il s'agit, notamment, de renseignements relatifs à la vie des tribus Beni Rached, Haouara et des tribus hilaliennes...).

Le *Bustān* qui n'a pas été exploité du point de vue de l'histoire économique et sociale, révèle, à l'analyse, un milieu au développement inégal

S'agissant de la sainteté d'Aḥmad ibn Yūsuf, l'auteur souligne la nécessité de répondre à la question suivante : comment s'inscrivait cette sainteté dans l'histoire religieuse et sociale du Maghreb ? C'est dans ce sens, note-t-il, qu'une relecture du *Bustān* s'imposait.

Auparavant, il convient de noter que les interprétations précédentes ont démembré le texte du *Bustān,* en le considérant comme un assemblage de propos dont seul un certain nombre doit retenir notre attention. En fait, le texte présente une certaine cohérence et s'organise selon un appareil alterné (13).

L'époque d'as-Sabbāġ est marquée par le déclin de la vie culturelle tlemcénienne (Fès devenait alors le principal foyer culturel). Cette décadence se reflète bien dans le *Bustān* ; elle est sensible tant au niveau de

(11) Originaire de la *Qal^c^a* des Beni Rached (région des Beni Chougrane, dans le Tell occidental).

(12) Il est à noter que cette source narrative qu'est le *Bustān* a déjà été exploitée dans ce sens par René BASSET, Marcel BODIN... ; plus récemment encore, Mehdi BOUABDELLI a enrichi la matière historique relative à cette période, en recourant aux sources tribales et à la poésie populaire.

(13) L'exposé se divise, en gros, en deux parties (les faits et les dits), lesquelles encadrent une section (plus du cinquième du texte) consacrée à d'autres saints plus anciens et moins discutés.

plusieurs développements de cet ouvrage, qu'au niveau des sources utilisées. Aṣ-Ṣabbāġ apparaît alors comme participant nettement du mysticisme populaire. Par contre, maints aphorismes et épîtres de la seconde partie du *Bustān* révèlent qu'Aḥmad ibn Yūsuf « prolongerait de toute une partie de son personnage, le mysticisme savant ».

La nature même des sources d'al-Qalʿī, l'a amené à accorder une large place au conte, donc à l'évasion et à l'imaginaire, lesquelles caractérisent puissamment le *Bustān*. Quant aux *karāmāt* (anecdotes édifiantes) d'Aḥmad ibn Yūsuf, elles restent des plus tempérées et « se cantonnent dans un climat de modestie et de familiarité ». Elles ne purent, cependant, échapper à la contestation. On relève, en effet, dans le *Bustān*, et à l'arrière plan de l'histoire politico-militaire de la région, un conflit, beaucoup plus intime entre les *fuqahā'-s* et les mystiques, entre les tenants de la Loi et les tenants de l'ésotérisme. Cependant, les contradicteurs n'ébranlent aucunément les convictions d'aṣ-Ṣabbāġ ; celui-ci n'hésite pas d'ailleurs, pour défendre Aḥmad ibn Yūsuf et le monde mystique en général, à recourir à de véritables outrances (notamment, par exemple, quand il accorde au *ḏikr*, la prééminence sur le *Jihād*). En fait, plusieurs déviations se manifestèrent chez un certain nombre des sectataires d'Aḥmad ibn Yūsuf et de son vivant même. Plusieurs groupes hétérodoxes se réclamèrent, en effet, de lui (Ghenanma, Milyāyna, Cherrāga...).

Mais après la mort de ce saint, sa personnalité connut une sorte d'éclatement : sur le plan géographique, il n'est plus « le garant folklorique de l'unité » ; sur le plan moral, il est devenu à la fois un saint orthodoxe et un hérétique. L'explication réside en son échec à fonder un pouvoir (plusieurs de ses congénères ont pu y arriver, tel Ibn al-Qāḍī qui a réussi à fonder une chefferie kabyle). Aussi, « son prestige fut alors dévié dans des voies hétérodoxes ». Une déviation en quelque sorte compensatoire.

Mehdi BOUABDELLI. — « *Documents inédits sur la révolte des Derqāwa en Oranie* » (pp. 93-100). — L'auteur nous présente l'ouvrage de Muḥammad b. Yūsuf al-Jayānī (mort au début du XX^e^ s.), intitulé « *Dalīl al-Ḥayrān wa anīs al-Sahrān fī akhbār madīnati Wahrān* » (Le guide de l'indécis et le compagnon du veilleur sur les annales de la ville d'Oran). Cet écrit traite, dans sa quatrième partie, de la révolte des Darqāwā qui avait éclaté en Oranie vers 1220 H./1805 ap. J.-C. Il nous livre des données nouvelles sur cette révolte, grâce à l'utilisation de documents difficiles d'accès, de renseignements oraux, de témoignages oculaires, d'ouvrages actuellement disparus et surtout de poésies populaires, les-

quelles « constituent pour cette époque la meilleure documentation historique ».

Le caractère irremplaçable des sources locales pour une meilleure connaissance de l'histoire maghrébine est ainsi mis en relief.

Mohammed H. CHERIF. — « *L'histoire économique et sociale de la Tunisie au* XVIII[e] *siècle à travers les sources locales : enseignements et perspectives* » (pp. 101-118).

L'auteur souligne, en premier lieu, que le choix du XVIII[e] s. comme cadre chronologique de son étude procède du fait qu'il se propose, sur la base de sources locales, d'analyser la vie économique et sociale de la Tunisie « traditionnelle », d'une Tunisie non encore confrontée aux « forces d'expansion européenne » et que son objectif est donc de « réfléchir sur une dynamique commandée par des facteurs » proprement « endogènes ».

Les sources locales en question, comparées aux sources européennes de l'époque, présentent de nombreuses lacunes, ce qui ne permet guère d'envisager une histoire quantitative. Il s'agit donc « de modeler les questions à la nature des sources ». Ces dernières se ramènent principalement aux archives du Beylik ainsi qu'à d'autres catégories documentaires.

Les archives du Beylik consistent essentiellement en des documents comptables (14) (archives fiscales notamment). L'auteur en donne une description technique : numéros des registres, nature de leur contenu, années auxquelles ils se rapportent...

La documentation fiscale, particulièrement riche, permet d'entreprendre l'étude de l'occupation humaine de la Tunisie (nombre de localités, des groupes tribaux — °*arch* — ...) et de ses principales activités économiques au XVIII[e] s. ; si elle ne rend guère possible une étude quantitative de la production (celles des grains ou de l'huile par exemple), elle permet cependant de « comparer l'importance relative » des activités économiques considérées. En outre, l'historien aboutit, sur la base de l'exploitation de ces mêmes sources comptables (15), à une assez bonne connais-

(14) Les Archives historiques de l'Etat conservent en effet un ensemble très intéressant constitué par plusieurs centaines de registres. A titre d'exemple, les recettes et dépenses « ordinaires » de l'Etat concernant la période 1705-1814 sont représentées par une série de 385 registres.

(15) Complétées par la correspondance commerciale conservée par certaines familles.

sance du commerce extérieur (moindre pour le commerce intérieur), ainsi qu'à une appréhension satisfaisante de la vie agricole.

Les archives gouvernementales ouvrent aussi des voies pour la connaissance des sociétés urbaines et rurales tunisiennes au XVIII[e] s.

a) *La société urbaine,* dans laquelle figurent le Bey et son entourage, les cadres officiels, l'armée, la « bourgeoisie » commerciale et artisanale, la catégorie sociale très influente des fermiers (*lazzām*) des droits du Beylik, les familles « cléricales » (celles des *qāḍī-s,* des *muftī-s,* des *mudarris-s,* des *imām-s*), ainsi que les familles maraboutiques.

Cependant, la petite bourgeoisie, les masses, les rapports sociaux (dépendance, conflits), resteront inaccessibles jusqu'à la découverte d'autres sources documentaires.

b) *Les sociétés rurales* : il est possible d'établir, grâce aux documents fiscaux, une différenciation, du point de vue économique et social, entre les différentes régions tunisiennes. On peut aussi étudier la catégorie sociale des cheikhs (anciens chefs patriarcaux), ainsi que celle des marabouts et de leur entourage. Le recensement de 1726-1727 ([16]) constitue une source capitale pour la connaissance des structures de la société tribale, tandis que les listes de « *diyya-s* » et amendes nous aident à sonder les mœurs et les conflits de cette même société.

Les autres sources que celles du Beylik (documents habous, papiers de familles, divers ouvrages manuscrits) ([17]) nous permettent d'accéder à « des niveaux de la vie économique et sociale que les papiers d'Etat ne nous permettent pas d'entrevoir ». Plusieurs thèmes de recherche peuvent ainsi être définis.

C'est ainsi que les actes constitutifs des fondations « *waqf* » ou « habous » ([18]) et les actes de transaction ou de succession concernant ces mêmes biens-fonds, nous permettent de connaître l'histoire de la propriété ; ils contiennent suffisamment de données pour pouvoir apprécier le degré d'enrichissement de certaines catégories sociales ou l'appauvrissement d'autres, d'effectuer des études d'ordre démographique...

Les papiers de familles ([19]) peuvent « servir à connaître tout un pan de l'histoire agraire, commerciale ou artisanale ».

(16) Registre n° 620.

(17) N'ont pas encore été inventoriés.

(18) Dépendent du service des domaines de l'Etat.

(19) Le Service de Conservation foncière ainsi que l'ancien Tribunal charaïque (dont les archives sont déposées dans le sous-sol du Palais de Justice de Tunis) conservent nombre de titres de propriétés ou d'actes familiaux.

Les ouvrages manuscrits enfin (chroniques à caractère historique, biographies, *kunnāš*...) des XVIII[e] et XIX[e] s. constituent une source documentaire du plus haut intérêt. Les *kunnāš* en particulier, contiennent nombre de renseignements sur les affaires relatives aux questions de statut personnel (successions, mariages, tutelles, etc...).

En somme, l'ensemble des matériaux dont il a été fait état sont d'une haute valeur documentaire ; ils permettent d'effectuer, sinon une étude approfondie, du moins une approche fort satisfaisante de l'histoire économique et sociale de la Tunisie au XVIII[e] siècle.

Lucette VALENSI. — « *La Tunisie des* XVIII[e] *et* XIX[e] *siècles : des archives générales du gouvernement à l'histoire sociale* » (pp. 119-123).

Dans quelle mesure les archives gouvernementales (dans lesquelles les archives fiscales sont prédominantes) peuvent-elles, pour la période considérée, permettre de fonder une histoire sérielle et quantitative ? A cette question, l'auteur apporte des éléments de réponse en examinant les trois thèmes suivants : la démographie, les structures économiques et sociales, les études de conjoncture.

1) Sur le plan démographique, il est à souligner que l'historien du Maghreb ne dispose pas d'une documentation chiffrée suffisante pour pouvoir « mesurer le volume de la population et ses variations dans le temps ». En ce qui concerne la Tunisie, et pour la période en question, il est possible toutefois, d'opérer, sur la base de l'exploitation des *archives fiscales,* une analyse de la distribution de la population. On constate dans ce sens :

a) que la vie nomade est restée jusqu'au XIX[e] siècle prédominante par rapport à la vie sédentaire.

b) que la répartition géographique des groupes nomades et des villages est restée la même entre la fin du XVII[e] s. et la fin du XIX[e] s.

Par ailleurs, le recours aux actes notariés ([20]), lesquels mentionnent les noms des propriétaires successifs de biens fonciers, permettra de tenter « de mesurer les dimensions des familles » tunisiennes.

(20) Ces titres sont déposés aux archives de la Conservation foncière. Les archives des Habous sont utiles aussi pour des recherches analogues. L'auteur souligne la nécessité de collecter les titres et contrats anciens détenus par les notaires et les avocats et de les verser au service central des archives.

2) Sur le plan des structures économiques et sociales, l'existence de plusieurs dizaines de registres (21) où ont été consignés les résultats des recensements des arbres et des terres irriguées, rendra possible une étude approfondie des structures foncières dans les régions sédentaires « du régime des terres, de l'origine géographique ou de la qualité des propriétaires »...

3) Du point de vue des études de conjoncture, l'exploitation des registres de recettes et dépenses du bey et de divers registres de comptabilité devra permettre une histoire des prix ; en outre, une étude de l'évolution de la production agricole pourra être entreprise sur la base de l'analyse des séries d'archives relatives au produit des dîmes (22).

Les données fournies par les archives du gouvernement central restent, cependant, insuffisantes. Il conviendrait de les compléter en recourant aux renseignements d'ordre archéologique et en effectuant des enquêtes sur le terrain.

Sixième partie : « *Les sources arabes et l'utilisation des machines* ».

L'exploitation des sources quantitatives impose à l'historien un effort qui doit se poursuivre pendant des mois, ou des années entières. Aussi, le recours à l'ordinateur, en tant que précieux auxiliaire de la recherche, est-il devenu une nécessité.

Les congressistes devaient donc, logiquement, traiter du problème relatif à la recherche informatisée dans le domaine de l'histoire des pays arabes (23).

Parmi les entreprises qui s'effectuent dans ce sens, Jacqueline SUBLET mentionne dans « *Proposition pour l'exploitation des sources arabes inédites* » (pp. 275-277), celle de l'*Onomasticon Arabicum* qui s'est « donné pour tâche de dépouiller les sources biographiques arabes et d'enregistrer les données de façon systématique ». Cet instrument rendra possible, à titre d'exemple, nombre d'études démographiques ou l'élaboration d'études statistiques « que ce soit sur la base de la fréquence des éléments du nom, sur la mode des prénoms donnés aux enfants à une certaine époque, sur les itinéraires géographiques des savants, des marchands... ».

(21) Il s'agit des registres du *qānūn* des oliviers et dattiers.

(22) Registres de l'*a°shūr* et registres de recettes de l'Etat tunisien.

(23) Cf. intéressantes remarques de méthode *in* Biancamaria SCARCIA AMORETTI : *Utilisation des ordinateurs et nouvelle étude des sources*, pp. 287-291.

Pour ce qui relève des sources de l'Occident musulman, Marc PLANCKE a déjà procédé au dépouillement des textes biographiques suivants : *Dawḥat an-Nāšir li-maḥāsin man kāna bi-l-maġrib min mašāiḫ al-qarn al-ᶜāšir* d'Ibn ᶜAskar, *Durrat al-ḥijāl* d'Ibn al-Qāḍī, *Buġyat al-multamis fī taᶜrīḫ riǰāl al-Andalus* d'aḍ-Ḍabbī, ainsi que *Kitāb aṣ-Ṣila* d'Ibn Baškuwāl. La publication des premiers résultats était prévue pour 1975. J. SUBLET signale aussi qu'à Tunis, Mongi Kaabi est entrain de constituer une équipe qui travaillera sur les textes historiques et biographiques d'Afrique du Nord, tandis qu'à Lisbonne, Antonio Dias Farinha compte procéder au dépouillement des textes biographiques relatifs à la Péninsule ibérique.

En ce qui concerne la Tunisie, Lucette VALENSI a fait ressortir (p. 121) la nécessité et l'intérêt du recours à l'ordinateur quant à l'exploitation des séries d'archives gouvernementales représentées par les dizaines de registres du *qānūn* des oliviers et dattiers.

Point n'est besoin de souligner que de nombreux thèmes de recherche, encore insoupçonnés, pourront être développés grâce à l'ordinateur.

Mahmoud BOUAYED. — « *L'histoire par la bande. Une expérience de la Bibliothèque nationale d'Algérie* » (pp. 294-307).

L'auteur souligne, auparavant, que des sources importantes (fonds d'archives, chroniques, relations de voyage...) concernant l'histoire des pays arabes du XVI^e^ au XX^e^ siècles, existent dans des pays comme la Turquie, l'Espagne (24), l'Italie, la Yougoslavie...

Cependant, les sources relatives, en particulier, à l'occupation étrangère des pays arabes ainsi qu'aux mouvements de résistance restent fort réduites. Pour pallier à cet insuffisance documentaire, la Bibliothèque nationale d'Algérie s'emploie depuis 1971, à mettre à la disposition des chercheurs qui s'intéressent à l'histoire des mouvements de libération du Maghreb des dernières décennies, une « documentation d'inspiration na-

(24) En Espagne, les fonds se trouvent notamment dans l'Archivo nacional de Simancas, l'Archivo historico nacional de Madrid (lequel renferme, à titre d'exemple, une trentaine de relations de voyage relatives à la prise de Tunis par Charles Quint en 1535...), la Bibliotheca nacional, les dépôts de Valence, de Majorque, de Barcelone, des ministères modernes, ainsi que celui de la présidence du gouvernement qui contient des archives concernant le Maroc et za zone nord qui avait subi l'occupation espagnole durant la première moitié de ce siècle.

tionale et ceci en recueillant des témoignages écrits ou oraux, souvent enregistrés sur bandes magnétiques, de contemporains ayant participé d'une manière ou d'une autre au déroulement des événements ou en ayant été des témoins directs » (25).

Les questions posées aux narrateurs ont trait autant à l'histoire politique « qu'à la vie sociale, les coutumes, les cérémonies, la vie économique, la vie intellectuelle et l'enseignement ». Toutefois, l'exploitation à des fins scientifiques de cette méthode, présuppose qu'elle soit élargie à d'autre régions du pays ainsi qu'à d'autres couches sociales.

***

Après cet analyse des communications concernant les pays du Maghreb, il convient ne passer en revue un certain nombre de problèmes ayant trait à l'ensemble du système documentaire arabe.

L'attention fut attirée, en maintes occasions, sur le problème relatif aux carences de l'organisation des archives et des sources inédites d'histoire des pays arabes (26). Tous les participants insistèrent sur l'urgence qu'il y a à organiser rationnellement ce système : nécessité d'établir les inventaires et les catalogues des dépôts d'archives et de manuscrits, publics et privés, du monde arabe, de certains pays islamiques et parfois non islamiques (27) ; nécessité aussi, de former des archivistes qualifiés,

(25) L'ensemble des témoignages, une fois annoté par les spécialistes, sera publié par la Bibliothèque nationale.

(26) Cf. pp. 126, 128, 138, 176, 242-43, 286, 294-97.

Pour ce qui relève de la Tunisie, M. H. Chérif a souligné que cette organisation défectueuse est responsable de « l'inexistence et de la perte de bon nombre de documents » ; à titre d'exemple, il fait remarquer que c'est seulement au cours de la deuxième moitié du XIX[e] siècle que les actes notariaux ou ceux des *waqf* ont commencé à être rassemblés et conservés.

(27) En ce qui concerne le Maroc, il est à noter que plusieurs catalogues, classés selon les disciplines islamiques traditionnelles et relatifs au dépôt de manuscrits de la Bibliothèque Générale de Rabat, ont été publiés. Toutefois, cette activité de catalogage est encore loin d'avoir épuisé tout le fonds considérablement riche, de cette bibliothèque (la section des manuscrits renferme actuellement plus de trente mille ouvrages manuscrits). Sur cette même section, Cf. *ʿAšr sanawāt min al-munjazāt aṯ-ṯaqāfiyya fī ʿahd al-Ḥasān aṯ-ṯānī*, 1961-1971, Rabat, 1971, pp. 179-200.

Signalons aussi le catalogue d'Abdesslem Bensouda intitulé *Dalīl muʾarriḫ al-Maġrib al-Aqṣā* (Guide de l'historien du Maroc), vol. I, Dār al-Kitāb, Casablanca, 1960 ; vol. II, même éd., 1965.

Au Maroc, de nombreux fonds (publics et privés) d'archives et de manuscrits n'ont pas encore été catalogués.

de permettre les opérations de microfilmage, de faciliter aux chercheurs l'accès aux dépôts en question... (28).

Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler qu'un grand nombre de catalogues, de bibliographies, thèses et études de base, collections de revues, actes de congrès, sont devenus introuvables ; aussi, la réédition de ces documents, autant d'instruments indispensables pour les chercheurs, serait-elle une entreprise des plus utiles (29).

Enfin, le traitement des sources arabes par l'ordinateur pose aussi un problème. Dominique CHEVALLIER et Biancamaria SCARCIA AMORETTI ont, en effet, souligné (29*) que « la modernité et la technicité du traitement mécanique de l'information ne doivent pas être l'occasion de rétablir subrepticement un sens unique pour l'interprétation... ».

* * *

Il reste que le présent colloque, dont les travaux se sont déroulés sous le signe d'un renouvellement méthodologique, aura ouvert la voie à une connaissance plus authentique de l'histoire des pays arabes (30).

(28) Les résolutions du Colloque devaient tenir compte de ces remarques fondamentales. Cf. texte de ces résolutions, pp. 341-343. Parmi ces conclusions et recommandations, on doit citer les deux suivantes concernant le Maroc :

« III) Le Colloque se félicite des initiatives prises par les pouvoirs publics marocains en vue du recensement et de la collecte des manuscrits et documents dispersés. Il est convaincu que cette action sera élargie et intensifiée permettant ainsi à la recherche de bénéficier pleinement des sources historiques conservées dans le Royaume. »

« VI) Le Colloque approuve le projet du *Guide des Sources de l'Histoire de l'Afrique du Nord, de l'Asie et l'Océanie,* réalisé sous l'égide de l'Unesco puisqu'il permettra d'élargir le champ des études, de planifier les campagnes de recherches et de mettre en chantier des projets de microfilmage d'envergure. Il recommande que le Conseil International des Archives et sa branche régionale arabe soient chargés de préparer un état général des fonds accessibles conservés dans les institutions d'archives des pays arabes. »

(29) Il est à signaler que la maison Kraus de Liechtenstein a récemment réimprimé la « Revue du monde musulman » ainsi que la « Revue Africaine ».

A Rabat, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines projette de rééditer la Revue « Hespéris-Tamuda » (le premier numéro d' « Hespéris » ayant paru en 1921).

(29*) Respectivement p. 5 et p. 291.

(30) Sur le Proche-Orient, Cf., à titre d'exemple, deux études importantes : André RAYMOND : *Les documents du Maḥkama comme source pour l'histoire économique et sociale de l'Egypte au* XVIII^e^ siècle (pp. 125-139), et Gilbert DELANOUE : *Ecrits et milieux dévots dans l'Egypte du* XIX^e^ *siècle* (pp. 163-176).

Les congressistes ont, en effet, fait ressortir l'intérêt, la richesse et l'originalité du potentiel archivistique et des sources inédites arabes ; ils représentent tous, occidentaux comme arabes, « une volonté... de dépasser les schémas correspondant à une problématique périmée » (p. 4), et visent « la restitution d'un être collectif sous sa dimension historique » (p. XVII), l'analyse de « la conscience et de la réalité d'un peuple, l'esprit de son comportement » (p. I)... ([31]).

C'est assez dire que ces « Actes » représentent un apport important pour la recherche historique arabe actuelle et introduisent dans celle-ci une dynamique nouvelle et combien féconde.

Saïd NEJJAR

(31) Cet esprit nouveau se trouve, en outre, concrétisé sur le plan institutionnel par la création d'un *Comité International pour la Promotion des Recherches Historiques Arabes* (*C.I.P.R.H.A.*) (Cf. résolution X, pp. 342-343).

Ce comité est placé sous la présidence d'honneur de M. le Recteur Mohammed EL-FASI (Maroc) et comprend les membres suivants :

MM. Salim AL-ALOUSI (Irak), Mohammed ANIS (Egypte), Edmund BURKE (Etats-Unis), Mohammed H. CHÉRIF (Tunisie), Dominique CHEVALLIER (France), Albert H. HOURANI (Royaume Uni), Abdulkarim RAFEQ (Syrie), Kamal S. SALIBI (Liban), Fritz STEPPAT (R.F. d'Allemagne).

Le comité se réunira périodiquement au Collège de France.

Chroniques arabes des Croisades. — Textes recueillis et présentés par Francesco GABRIELI. Traduit de l'italien par Viviane Pâques. — Paris, 1977, 406 p. (La Bibliothèque arabe, Sindbad).

L'on sait que les historiens et les chroniqueurs musulmans n'ont pas traité l'histoire des Croisades en tant que sujet isolé : les principales données écrites concernant cette histoire se trouvent réparties à travers divers écrits historiques.

Après le volume des *Chroniques arabes* réunies par Reinaud (Paris, 1829) et surtout la collection « Historiens orientaux » du célèbre *Recueil des Historiens des Croisades* (Paris, 1872-1906), ouvrage fort précieux du reste, mais dans lequel le choix des textes laissait à désirer, les historiens et les lecteurs francophones ont maintenant à leur disposition, un nouveau recueil intitulé « *Chroniques arabes des Croisades* » (1).

Francesco GABRIELI a bien utilisé les deux ouvrages précédents, mais a eu surtout, recours à des textes publiés mais non traduits ainsi qu'à des textes manuscrits jamais édités (2), et espère avoir donné une traduction aussi fidèle que possible des extraits choisis.

Le présent recueil se compose ainsi d'extraits puisés dans des ouvrages considérés comme les sources les plus importantes sur les Croisades et appartenant à dix-sept auteurs musulmans (3). Il cherche, de plus, « à présenter un tableau assez complet des divers types et des orientations historiographiques et littéraires » de cette période. Le choix des textes est basé sur un double critère : importance historique du sujet et recherche du « détail plastique et pittoresque ». Dans l'ouvrage, quatre sections principales se partagent ces extraits : a) de Godefroy à Saladin (pp. 23-111); b) Saladin et la Troisième Croisade (pp. 113-277) : cette section a eu la part du lion ; c) les Ayyūbides et les attaques contre l'Egypte (pp. 279-332) ; d) les Mameluks et la liquidation des Croisades (pp. 333-

(1) Le texte original de cet ouvrage a paru en Italie sous le titre : *Storici arabi delle Crociate,* Torino, 1963.

(2) Les autres textes peuvent être consultés dans la collection photographique de manuscrits historiques de la « Fondation Caetani pour les études musulmanes » à Rome.

(3) Des annexes sont consacrées à ceux-ci ainsi qu'à leurs œuvres (pp. 383-392). Il s'agit de : Ibn al-Qalānīsī, Ibn al-Athīr, Kamāl ad-Dīn, Usāma, Bahā' ad-Dīn, ᶜImād ad-Dīn, Abū Shāma, Manāqib Rashīd ad-Dīn, Ibn Wāsil, Sibt Ibn al-Jawzī, Abū al-Faḍā'il, Ibn ᶜAbd az-Zāhir, Al-Maqrīzī, Ibn al-Furāt, ᶜAīnī, Abū al-Fidā, Abū al-Maḥāsin.

382) (4). Des commentaires succincts, mais fort intéressants, sont donnés par l'auteur ; ils éclairent le texte chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

F. GABRIELI note bien qu'il ne faut demander à l'historiographie arabe des Croisades (à l'exclusion, toutefois, d'Ibn al-Athīr) « ni impartialité et sérénité envers l'ennemi, ni originalité ou profondeur » : à titre d'exemple, aucun auteur ne s'intéresse à l'étude de l'organisation des Etats francs, à leur vie économique et sociale ou à leur culture. En fait, « ses vues demeurent celles de toute l'historiographie musulmane du Moyen-Age, oscillant entre le pragmatisme et une théologie mécanique fidéiste ».

Il reste que les écrits des historiens musulmans sur les Croisades contiennent une matière particulièrement riche (un intérêt soutenu est porté à la résistance musulmane, à ses acteurs et protagonistes), des données chronologiques fort abondantes, une fidèle description des personnalités les plus éminentes du camp musulman, mais aussi du camp chrétien... En somme, le présent recueil vise à permettre au lecteur occidental d'appréhender la période des Croisades par « l'autre côté », à savoir selon le point de vue de l'adversaire de l'époque ; il nous offre, sur le phénomène des Croisades en général, une fresque complémentaire de celle que nous présentent les sources occidentales.

Saïd NEJJAR

(4) Une chronologie des huit Croisades est donnée en fin d'ouvrage (pp. 393-397).

Haïm ZAFRANI. — *Poésie juive en Occident musulman*, Geuthner, 1977, X + 472 p.

Haïm Zafrani, Juif du Maroc, s'est attelé, depuis une quinzaine d'années, à une tâche scientifique de grande envergure et d'une brûlante actualité : ressusciter l'univers de vie et de culture de la communauté juive du Maroc de la fin du XV^e^ au début du XX^e^ siècle. Le présent ouvrage est la 2^e^ partie d'une vaste enquête intitulée « *Etudes et recherches sur la vie intellectuelle juive au Maroc* ». Un premier volume publié en 1972, a déjà présenté « *Les Juifs du Maroc. Vie sociale, économique et religieuse ; études de Taqqanot et responsa* » ; deux autres volumes sont annoncés « sur la mystique et la Kabbale d'une part, les littératures orales et les langues juives locales (judéo-arabe et judéo-berbère), d'autre part » (p. 427).

Je laisse aux spécialistes de la littérature juive le soin de détailler le contenu du présent livre et d'apprécier l'information et les interprétations de l'auteur. Je dirai seulement que celui-ci a le mérite de référer scrupuleusement aux données culturelles de l'Occident musulman — c'est-à-dire, en fait, l'héritage andalou — où la poésie juive profane a connu un réel épanouissement. Il a également pris en considération les recherches modernes sur la poétique, bien que, à cet égard, on puisse regretter que l'appel aux travaux de R. Jakobson et de P. Zumpthor n'ait pas été poussé jusqu'à l'intégration de leur problématique et de cette rigueur de l'analyse linguistique, sémiotique, sociologique, psychologique que cherche à faire prévaloir la nouvelle critique. On s'étonne, par exemple, que le nom d'H. Meschonnic — pourtant collègue proche de H. Zafrani à Vincennes — soit cité une seule fois (p. 266). Plutôt que de parler un peu hâtivement du « ton universaliste et des dominantes humanistes aussi » de la poésie juive (pp. 81, 83), ou de « la pensée juive universelle » (p. 46), nous verrons comment l'auteur pouvait ouvrir un large débat sur les conditions socio-culturelles dans lesquelles la conscience collective d'une minorité rompt avec les particularismes contingents ou s'y enfonce, au contraire, jusqu'à dénaturer ses propres valeurs. L'intérêt d'une telle interrogation tient à ce qu'au-delà de l'exemple juif, on s'oriente vers l'étude des rapports entre littérature, existence et société.

Il convient, cependant, de rendre pleinement justice au travail de Zafrani : tout comme les arabisants, les hébraïsants qui s'intéressent aux communautés marginalisées même à l'intérieur du peuple juif (ou, plutôt, aujourd'hui, d'Israël) doivent commencer par collecter les témoignages oraux, classer et éditer correctement les documents écrits, procéder à une

première lecture qui ne peut, comme dans les littératures occidentales, s'appuyer sur de nombreux travaux antérieurs. C'est ainsi que je suis obligé de freiner l'enthousiasme, souvent iconoclaste, de mes étudiants qui croient pouvoir soumettre d'emblée les textes arabes à l'analyse « moderne », alors que manquent encore les indispensables enquêtes historico-critiques. Zafrani donne une leçon de prudence et d'efficacité scientifique en introduisant son propos par « des repères historiques » et en situant la conscience poétique juive dans la perspective de « l'impulsion mystique à chanter Dieu » (pp. 8 sv.). Il peut mieux faire ressortir ensuite l'importance du passage à une inspiration profane dans le climat libéral et intellectuellement raffiné de l'Andalousie musulmane ; puis distinguer ce que la poésie juive, au Maroc, a retenu de la tradition biblique et du *piyyut* palestinien de ce qu'elle doit à l'influence locale. Tout ce qui est dit sur « l'art poétique et les techniques de composition », sur « la poésie et la musique » contribuera sûrement à enrichir et à éclairer des études du même genre sur les poésies arabe et berbère au Maghreb.

C'est justement cette ouverture sur l'univers culturel de l'Occident musulman dans son ensemble, qui constitue l'un des apports neufs du livre. Les historiens des sociétés arabo-islamiques faussent la réalité historique en passant sous silence les groupes minoritaires juifs et chrétiens, ou en les évoquant seulement comme des « protégés » plus ou moins humiliés. Ou plutôt, tout se passe comme si les uns reproduisaient l'indifférence de la majorité dominante à l'égard des minorités et les autres se laissaient entraîner par les démarches d'acculturation des minorités au sein de la société globale : c'est un fait qu'un G. Vajda, un S.D. Goitein, un H. Zafrani en savent plus sur les sociétés islamiques que bien des islamisants « purs » sur les minorités juives et chrétiennes. Il reste à apprécier exactement le rôle de celles-ci en tant que forces de résistance aux pressions de la société globale, mais aussi en tant que cadres de diversification et d'expansion de valeurs de culture et de civilisation communes à des groupes dont la ligne de partage n'est point la confession religieuse.

La lecture de l'ouvrage de Zafrani amène irrésistiblement à poser, comme nous le disions, des questions de grande actualité sur les rapports entre les cadres de réalisation historique de la société globale et ceux des groupes confessionnels qui la constituent, entre l'historicité des sociétés et les traditions vivantes que chaque groupe érige en une suite continue et irréductible de témoignages pour la transcendance, entre les formes et les contenus contingents des œuvres et les valeurs éternelles dont se réclament également les trois communautés monothéistes. Le psaume CXIX 54, cité

sur la quatrième page de la couverture du livre, récapitule clairement notre interrogation : « Poésie et chant sont pour moi tes préceptes dans ma demeure passagère ». Il est certain que les Juifs soutenus par une conscience vive de leur vocation religieuse, ont vécu la tradition comme une fidélité créatrice tournée vers l'héritage biblique, malgré la diversité des conjonctures historiques et des cadres socio-culturels. Mais dans le cas qui nous occupe, en Occident comme en Orient musulmans, on ne peut évaluer la portée spirituelle de cette fidélité sans tenir compte de ces autres fidélités créatrices — arabo-islamique et berbéro-islamique — qui utilisaient les mêmes structures de pensée religieuse, les mêmes cadres et les mêmes techniques d'expression. Un même rapport au langage est développé dans trois langues différentes : l'arabe, l'hébreu et le berbère ; une même organisation mentale sous-jacente (l'*épistémé* dirait M. Foucault) commande une même écriture ; une même force de projection d'images, de représentations collectives, de valeurs organise et perpétue un même espace-temps sacré. Mais alors, dira-t-on, sur quoi repose ce sentiment d'appartenance à une identité irréductible qu'ont toujours conservé même les Juifs berbérisés et/ou arabisés ? Zafrani peut sûrement répondre à cette question en poussant son enquête dans une direction résolument comparatiste et en insistant sur trois types d'analyse :

— l'analyse linguistique pour montrer jusqu'à quel point l'écriture littéraire dans les trois langues obéit à une linguistique de la signification (opposition signifiant/signifié identifiée à acoustique/concept), ou à une linguistique de la dénotation (relation signe/chose) ; pour comparer les systèmes de connotations et les organisations métaphoriques qui conditionnent et sont conditionnés par la mémoire collective ;

— l'analyse sémiotique pour comparer les structures de la signification dans les trois expressions socio-linguistiques ;

— l'analyse socio-historique pour montrer comment les expressions culturelles de chaque groupe correspondent au maintien ou aux évolutions des rapports de production, d'échange, de pouvoir qui caractérisent la société globale.

Une telle recherche exige une étroite collaboration entre les arabisants, les berbérisants (hélas trop peu nombreux !) et les hébraïsants afin de prospecter un espace social-historique en dehors des catégories idéologiques (telles que la spécificité, l'authenticité, l'universalité, les « valeurs », les « racines », etc.) imposées par les nationalismes contemporains. Il est possible que l'enquête scientifique confirme la portée universaliste de telle valeur religieuse, de telle conduite collective, de telle création esthétique ou éthique, de telle ouverture sur la transcendance ; mais on ne peut

s'approcher d'un tel résultat que si de nombreux travailleurs humbles, persévérants et scrupuleux comme Zafrani, s'attachent à redonner la parole aux générations disparues, à celles-là surtout dont la mémoire est en train de s'effacer irrémédiablement parce qu'elles n'ont pas utilisé l'écriture.

Mohammed ARKOUN

Literatura tunecina contemporánea. — Prólogo de Ŷa'far Māŷid. Nota preliminar de Carmen Ruíz y Fernando de Ágreda. Madrid, 1978. 440 págs.

Dans sa série des « Anthologies Nationales », l'*Instituto Hispano-Arabe de Cultura* publie, après le premier tome consacré à l'Iraq, un second volume destiné à mieux faire connaître la littérature tunisienne contemporaine. Après un prologue de Ŷa'far Māŷid et une note préliminaire de Fernando de Ágreda qui éclairent les conditions générales dans lesquelles se développe cette littérature et les conditions particulières qui ont permis la réalisation de cette anthologie, les divers morceaux choisis sont offerts au lecteur, et regroupés sous trois têtes de chapitre :

1. *Première époque* (1900-1956). *Entre tradition et indépendance* (pp. 1-92), avec des textes de Muḥammad Al-'Arabī al-Kabbādī, 'Abd al-Razzāq Karabāka, Abū-l-Qāsim al-Šābbī, Sa'īd Abū Bakr, Maḥmūd al-Mas'adī, 'Abd al-Raḥmān 'Ammār (Ibn al-Wāḥa), 'Alī al-Dū'āŷī, Abū-l-Qāsim al-Šābbī, Sa'īd Abū Bakr, Muḥammad al-Šāḏilī Jaznadār, Maḥmūd al-Mas'adī, Muḥsin B. Ḥamīda, Maḥmūd Būrguībā, Sa'īd Abū Bakr, Ṭahar al-Ḥaddād, 'Abd al-'Azīz al-'Arwī, Ṭahar al-Ḥaddād, 'Alī Bāš Ḥanba, Ḥabīb Būrguībā, Muḥammad al-Fāḍil B. 'Āšūr, Abū l-Qāsim Muḥammad Kerrū, Maḥŷūb M. Mīlād. Suivent quelques textes anonymes de la littérature populaire.

2. *Deuxième époque* (1956-1967). *Rencontre avec la nation* (pp. 93-276), avec des textes de Muḥammad Raššād al-Ḥamzāwī, al-Bašīr Jurayyif, Muḥammad Raššād al-Ḥamzāwī, Ḥasan Naṣr, al-Bašīr ben Salāma, 'Abd al-Wāḥid Brāhim, Maḥmūd Ṭaršūna, Aḥmad Mammū, Muḥammad al-'Arūsī al-Maṭwī, Maḥmūd Ṭaršūna, Aḥmad Mammū, Ṭāher Guīga, Maḥmūd Ṭaršūna, al-Maydānī ben Ṣāliḥ, Zubayda Bašīr,

Ŷaᶜfar Māŷid, Nūr al-Dīn Ṣammūd, ᶜAlī ᶜAref, Samīr al-ᶜAyādī, Muṣṭafa al-Fārisī, Munawwar Ṣumādiḥ, Aḥmad Jāled, Muḥammad Ṭālbī, Muḥammad ᶜAzīza, Muḥammad Mzālī, Muḥammad Fanṭar, Ḥammadī ben Ḥalīma, Muṣṭafa al-Fārisī, Tawfīq Bakkār, Ḥasan Ḥusnī ᶜAbd al-Wahhāb, Muḥammad Raššād al-Ḥamzāwī, Salāḥ Garmādī, Muṣṭafa al-Fārisī, Tawfīq Bakkār.

3. *Troisième époque* (1968-1977). *Horizons et tentatives d'une jeune littérature* (pp. 277-387), avec des textes de Muḥammad Maṣmūlī, Muṣṭafa al-Fārisī. Raḍwān al-Kūnī, Aḥmād al-Qādīdī, Laylā ben Mammī, Fāṭima Salīm, Ibrāhīm ben Murād, Muḥammad Bāridī, Maḥmūd al-Tūnisī, Muḥammad ben ᶜĀšūr, Šalāḥ al-Garmādī, al-Ṭāhir al-Ḥammāmī, al-Ṭayyib al-Riyāḥī, Faḍīla al-Šābbī, Muḥammad al-Ḥabīb al-Zannād, al-Munṣif al-Wahāyibī, Riyād al-Marzūqī, Muḥammad al-Ṣābbī, al-Ḥabīb Bu-l-ᶜArās (Bularès), ᶜIzz al-Dīn al-Madanī, Ṭahar Labīb.

Suivent un précieux appendice bibliographique (pp. 389-429) relatif aux auteurs, et un appendice bibliographique (pp. 433-436).

Les morceaux choisis sont particulièrement nombreux, et l'appendice bio-bibliographique donne des renseignements utiles. L'ensemble rendra des services éminents au chercheur et à l'étudiant. Mais — c'est là que le bât tend à blesser le genre difficile qu'est l'anthologie — la juxtaposition d'un prologue trop court, d'un minimum de données biographiques renvoyées en fin d'ouvrage et des extraits traduits dont le choix peut être heureux, mais qui, sauf exception, ne sont précédés d'aucune présentation destinée à éclairer, sinon leur sens, du moins leur situation originale dans l'environnement naturel de l'ouvrage et de l'œuvre de l'auteur dont ils sont issus, n'est pas toujours propre à faciliter la saisie d'une littérature qui se révèle aussi variée qu'abondante. Le lecteur moyen devra s'en remettre aux publications de Ṣalāḥ Qarmādī, Farīd Ghāzī ou Jean Fontaine. Il va de soi que cette remarque qui revient en définitive à poser la question du genre qu'est l'anthologie et du public auquel celle-ci s'adresse, n'enlève rien à la qualité de la « Littérature tunisienne contemporaine » que publie l'*Instituto Hispano-Arabe de Cultura,* et qui vaut tant par le nombre élevé des auteurs traduits que par le fait que l'accent est mis sur la période la plus récente, celle des vingt dernières années de la Tunisie. Exposé non critique où les absents ne sont pas très nombreux, ce livre constitue un apport non négligeable pour la connaissance de la littérature tunisienne contemporaine.

Bernard LOUPIAS

IMPRIMERIE AGDAL-MAGHREB - RABAT

PUBLICATIONS
DE LA FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
DE RABAT

Thèses, mémoires, actes, revues

Ahmed TAOUFIK : Contribution à l'étude de la société marocaine au XIX[e] s. Inūltān (1850-1912). I[re] partie. (En langue arabe.)

Naïma HARAJ TOUZANI : Les « Oumana » au Maroc sous le règne de Moulay el Hassan (1873-1894). Contribution à l'étude de l'organisation financière au Maroc au XIX[e] siècle d'après les archives de l'époque. (En langue arabe.)

Abderrahmane TAHA : Langage et Philosophie. Essai sur les structures linguistiques de l'ontologie. Avec la traduction de la discussion rapportée par Abū Ḥayyān at-Tawḥīdī entre le logicien Mattā ibn Yūnus et le grammairien Abū Saᶜīd as-Sīrāfī et de deux autres textes. (En langue française.)

Ali OUMLIL : L'Histoire et son discours. Essai sur la méthodologie d'Ibn Khaldoun. 1979. (En langue française.)

Saïd BENSAID : Dawlat al Ḫilāfa. Etude sur la pensée politique chez al-Māwardī. 1980. (En langue arabe.)

« Aᶜmāl Nadwat Ibn Rušd ». Actes du colloque organisé à l'occasion du huitième centenaire de la mort d'Ibn Rochd (Averroès) du 21 au 23 avril 1978 à la Faculté des Lettres de Rabat. (En langue arabe.)

« Majallat kulliat al-adāb wa-l-ᶜulūm al-insāniya ». Revue en langue arabe de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat (littérature, histoire, sociologie, philosophie, linguistique). Vol. I et vol. II (1977), vol. III-IV (1978), vol. V-VI (1979).